













**OEUVRES**  
**DE FÉNELON**

ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI.

---

IMPRIMERIE D'AD. LE CLÉRÉ ET C<sup>ie</sup>.



~~F332~~  
**CORRESPONDANCE**  
**DE FÉNELON**

ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,

PUBLIÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS

**SUR LES MANUSCRITS ORIGINAUX**

ET LA PLUPART INÉDITS.

.....  
**TOME SECOND.**  
.....

**PARIS.**

**FERRA JEUNE, LIBRAIRE,**

RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, n° 23.

**A. LE CLERE ET C<sup>IE</sup>, IMPRIMEURS-LIBRAIRES,**

QUAI DES AUGUSTINS, n° 35.

**1827.**

406483  
16.10.42

৬২২২৭.

PQ  
1795  
L5  
1827  
E 2

৬২২২৭  
৬২২২৭

---

---

# CORRESPONDANCE

## DE FÉNELON.

---

### SECTION II.

#### CORRESPONDANCE DE FÉNELON

AVEC SA FAMILLE <sup>(1)</sup>.

---

#### AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR.

---

C'EST principalement dans cette partie de sa *Correspondance*, que l'imagination riante et gracieuse de Fénelon se montre à découvert, en même temps que l'on y ressent davantage, les douces effusions de son cœur sensible et aimant. Il n'est pas une seule de ses lettres à ses parens, qui ne soit remarquable, tantôt par un léger ba-

(1) Voyez l'*Hist. de Féu.* liv. VI, n<sup>o</sup> 34.

dinage, tantôt par les témoignages d'une tendre amitié, tantôt par un trait de piété qui s'échappe naturellement d'un cœur embrasé des flammes de l'amour divin. Ces qualités brillent surtout dans les lettres du prélat au marquis son petit-neveu, qu'il avoit fait en quelque sorte son enfant adoptif, et en qui il avoit mis ses plus chères affections. Rien de plus sage, de plus touchant et de plus paternel, que les avis de Fénelon à son *Fanfan*, (c'est le nom qu'il donne habituellement à ce cher neveu) sur les devoirs communs de la piété chrétienne, sur les usages et les bienséances du monde, sur la conduite que le jeune marquis doit tenir à la cour et à l'armée, sur le soin modéré qu'il doit avoir de cultiver les personnes qui peuvent procurer son avancement, et l'aider à soutenir l'honneur de sa famille. Aussi l'élégant historien de Fénelon a-t-il judicieusement observé, que plusieurs lettres de ce prélat au marquis son petit-neveu « sem- » blent réunir en quelques pages tout ce que les » meilleurs traités d'éducation, et une longue » observation du monde pourroient offrir de » plus juste et de plus délicat pour l'instruction » des jeunes gens appelés, par leur naissance et » leurs emplois, à jouer un rôle sur le théâtre » du monde <sup>(2)</sup>. »

(2) *Hist. de Fén.* liv. IV, n. 36.

Quelques-unes des lettres de Fénelon à sa famille parurent en 1792, dans le tome vi de l'édition in-4° des *OEuvres* de l'Archevêque de Cambrai. Quelques autres en très-petit nombre avoient été insérées, dès l'année 1718, dans la collection de ses *Lettres spirituelles*; mais la plus grande partie des pièces qui composent cette seconde section étoient restées manuscrites jusqu'à ce jour.

### SECTION III.

#### LETTRES DIVERSES.

Nous ne craignons pas d'avancer que tout l'intérêt des autres parties de la *Correspondance* de Fénelon se réunit dans cette troisième section. On y trouve des détails précieux, et inconnus jusqu'à ce jour, sur beaucoup d'événemens remarquables des dernières années du dix-septième siècle, et des premières années du dix-huitième. L'affaire des *cérémonies chinoises* <sup>(3)</sup>, l'histoire du *Cas de conscience*, et des diverses censures qui en ont été faites par le saint siège et par le clergé de France, la contestation du cardinal de Noailles

(3) Voyez sur cette affaire, parmi les *Lettres diverses*, celles des 19 juin 1700, 31 janvier et 30 avril 1702; plusieurs lettres des mois de septembre, octobre et novembre 1702; celles des 24 mars 1709, 23 mai, 25 juillet et 23 octobre 1711, et une sans date vers la fin de 1711. Voyez aussi, dans la *Correspondance sur le Quiétisme*, deux lettres des 25 et 28 avril 1699; enfin l'*Hist. de Fenel.* liv. IV, n. 28.

avec les évêques de Luçon et de La Rochelle, la médiation du Duc de Bourgogne entre ces prélats, la bulle *Unigenitus* destinée à terminer ces tristes discussions, et devenue elle-même l'occasion de nouveaux troubles par l'opiniâtreté de quelques opposans, la situation critique du royaume pendant les dernières années de Louis XIV, la mort funeste du Duc de Bourgogne qui enleva tout à coup à la France ses plus douces espérances; tous ces évènements, et tant d'autres qui s'y rattachent plus ou moins prochainement, répandent sur la *Correspondance* de Fénelon un intérêt et une variété inépuisable <sup>(4)</sup>. On voit successivement l'archevêque de Cambrai s'entretenir avec les plus célèbres personnages de son temps, avec le pape Clément XI, avec les cardinaux Gabrielli, Fabroni, de Noailles, de Bouillon, de Rohan et de Bissy; avec plusieurs évêques de France; avec les nonces de France, de Cologne et de Bruxelles; avec des savans et des académiciens distingués; avec les PP. de La Chaise et Le Tellier, confesseurs du Roi; avec les supérieurs des Missions-Étrangères et de la compagnie de Saint-Sulpice; avec la reine d'Angleterre, les maréchaux de France, et les

(4) Il ne sera pas inutile d'observer ici que, pour réunir tous les détails que renferme la *Correspondance* de Fénelon sur ces évènements importants, il faut consulter non-seulement les *Lettres diverses*, mais celles au duc de Chevreuse dans la première section, et quelques-unes des lettres à l'abbé de Beaumont et au marquis de Fénelon dans la seconde section.

ministres de Louis XIV; enfin avec Louis XIV lui-même, qui, malgré ses préventions ineffaçables contre Fénelon, reconnut toujours en lui un prélat dévoué aux intérêts de la religion, et qui accueilloit avec bienveillance les observations et les vues que ce grand prélat lui communiquoit par le canal du P. Le Tellier, pour procurer la paix de l'Eglise.

Ces dispositions de Louis XIV, si honorables à la mémoire de Fénelon, se remarquent surtout dans la Correspondance des années 1711, 1712, 1713 et 1714, à l'occasion des longues et funestes discussions du jansénisme<sup>(5)</sup>. Louis XIV, en effet, n'avoit pas besoin de toute la pénétration de son esprit, pour voir à cette époque, dans l'archevêque de Cambrai, celui des prélats de son royaume qui pouvoit influer davantage sur les résolutions du clergé, tant par l'éclat de ses lumières que par l'ascendant de sa vertu. Aussi tout porte à croire que le Roi foudoit principalement sur lui ses espérances, pour le succès du concile national qu'il étoit question de convoquer en 1715, pour procéder contre les prélats réfractaires à la constitution *Unigenitus*. Cette conjecture semble foudée non-seulement sur la Correspondance de Fénelon avec le P. Le Tellier, où

(5) Ces dispositions de Louis XIV sont encore attestées par plusieurs lettres que nous avons renvoyées à la IV<sup>e</sup> section de la *Correspondance*. Voyez en particulier les lettres concernant les *affaires de Tournai*.

l'on trouve des témoignages réitérés de l'estime de Louis XIV pour l'archevêque de Cambrai, mais sur ces paroles que madame de Maintenon écrivoit à M. Languet, curé de Saint-Sulpice, trois jours après la mort de ce prélat : « Je suis » fâchée de la mort de M. de Cambrai. C'est » un ami que j'avois perdu par le quiétisme ; » mais on prétend qu'il auroit pu faire du bien » dans le concile, si on pousse les choses jus- » que-là. »

Notre conjecture n'est pas moins solidement confirmée par ce propos que le marquis de Fénelon attribue à Louis XIV, à l'occasion de la mort du prélat : *Il nous manque bien au besoin* ; propos qui sembleroit peu vraisemblable, à ne considérer que les anciennes préventions de Louis XIV contre Fénelon, mais qui paroît assez naturel, eu égard à l'état de crise où étoient alors les affaires de l'Église, et dans lequel on pouvoit attendre de l'archevêque de Cambrai de si grands secours pour le rétablissement de la paix.

La considération générale dont il jouissoit le rendoit naturellement l'oracle et le conseil de tous les défenseurs de la bonne cause, et l'ame de toutes les déterminations importantes qu'ils prenoient sur les matières ecclésiastiques. C'est ce qu'on vit en particulier dans les discussions qui précédèrent et suivirent la publication de la



bulle *Unigenitus* <sup>(6)</sup>, et surtout dans la célèbre contestation du cardinal de Noailles avec les évêques de Luçon et de La Rochelle. Une sage réserve et un juste sentiment de délicatesse ne permettoient pas à Fénelon de se déclarer ouvertement contre le cardinal, dont il avoit eu si fort à se plaindre quelques années auparavant. Mais étant consulté par ses amis intimes et par ses collègues dans l'épiscopat; sur les mesures à prendre dans des circonstances si critiques, il ne pouvoit refuser de leur communiquer, dans le secret de la confiance et de l'amitié, ses vues particulières pour la paix de l'Église; et l'on voit par sa *Correspondance*, combien il influa sur la conduite des évêques de Luçon et de La Rochelle dans toute la suite de cette affaire. C'est ce qui nous a déterminés à faire entrer dans cette *troisième section* une trentaine de lettres inédites, relatives à la contestation des deux prélats avec le cardinal de Noailles, aussi bien qu'un *Mémoire* sur le même sujet, adressé en 1713, par les deux évêques, au souverain pontife Clément XI <sup>(7)</sup>. Ces différentes pièces, il est vrai, n'appartenoient pas essentiellement à notre collection; mais elles tiennent de trop près à l'histoire de Fénelon, et

(6) Voyez l'*Hist. de Fénel.* liv. VI, n. 11, etc. liv. VIII, n. 17, etc.

(7) Les pièces que nous indiquons ici sont les mêmes dont M. le cardinal de Bausset a fait mention dans une note sur le n. 18 du livre VI de l'*Hist. de Fénelon.*

à celle du Duc de Bourgogne , son auguste élève , pour que l'on soit tenté de les regarder ici comme déplacées. On doit d'ailleurs les considérer comme les pièces justificatives des lettres de Fénelon sur le même sujet , et d'un *Mémoire* qu'il rédigea sur cette affaire en 1712. L'objet de ce *Mémoire* , qu'on trouvera à la suite de sa lettre au P. Le Tellier , du 27 juin de cette année , étoit trop important pour que nous pussions balancer à le publier , avec toutes les pièces qui lui servent d'éclaircissement.

Au reste , ce qu'on remarque surtout dans la *Correspondance* de Fénelon sur ce sujet , c'est la répugnance extrême qu'il avoit à prendre part à aucun procédé rigoureux contre le cardinal de Noailles , chef des réfractaires. Sans doute l'archevêque de Cambrai , profondément soumis comme il l'étoit aux décisions du saint siège et de l'Église universelle , ne pouvoit qu'être sensiblement affligé de la conduite du cardinal et de ses adhérens ; il devoit même souhaiter que le gouvernement , de concert avec le chef de l'Église , prit des mesures efficaces pour faire cesser une obstination si scandaleuse , et si funeste à la paix de l'Église. Mais son plus ardent désir étoit de laisser agir les évêques ses collègues dans un si grand péril de la saine doctrine , et de s'abstenir , autant qu'il le pourroit , de toutes les démarches que la malignité du monde eût facile-

ment attribuées à un secret esprit de vengeance, si éloigné de son caractère et de ses sentimens. Il faut l'entendre lui-même ouvrir là-dessus le fond de son cœur à l'abbé de Beaumont son neveu, pour qui il n'avoit rien de caché : « Le » concile national, lui écrivoit-il quelques semaines avant sa mort, pourra bien manquer : » mais si on le tenoit, et si j'étois convoqué, » selon la règle, comme tous les autres, qu'est- » ce que je devrois faire ? Je serois sensiblement » affligé d'être l'un des exécuteurs d'un homme » qui m'a exécuté autant qu'il l'a pu. Ce personnage auroit un air de vengeance, et seroit » un prétexte de m'imputer une conduite très- » odieuse. D'un autre côté, je me dois à l'Église » dans un si pressant besoin. Si je croyois que » tout allât bien, je serois ravi que tout se fit » sans moi ; mais si le concile se trouvoit dans » un grand péril de trouble et de partage, où je » pusse n'être pas tout-à-fait inutile, je me livrerois, supposé qu'on me désirât véritablement ; » après quoi je m'en reviendrois ici par le plus » court chemin. Raisonnez là-dessus avec le très- » petit nombre de personnes dignes de la plus » intime confiance. Pour moi, je vais bien prier » Dieu <sup>(8)</sup>. » La *Correspondance* de Fénelon, à

(8) Lettre à l'abbé de Beaumont, du 26 novembre 1714, pag. 273 de ce volume.

cette époque, renferme bien d'autres témoignages de ces nobles et généreux sentimens dont il ne se départit jamais <sup>(9)</sup>.

(9) Voyez en particulier les lettres au P. Le Tellier des 27 juin et 22 juillet 1712, et 17 mai 1714; et à M\*\*\*, du 12 mars 1714.

**CORRESPONDANCE**  
**DE FÉNELON**  
**AVEC SA FAMILLE.**

## EXPLICATION DES SIGNES

*employés dans les titres des Lettres.*



- \* désigne les Lettres imprimées dans les *OEuvres Spirituelles* en 1758, et dans les éditions antérieures.
- \*\* indique celles qui ont été ajoutées dans l'édition de Didot.
- R. ajouté aux signes précédens marque que la Lettre a été revue sur l'autographe ou sur une copie authentique.
- A. désigne celles où l'on a fait des additions d'après les manuscrits.

Les Lettres qui n'ont aucun signe sont inédites.

Aux Lettres qui ne portoient point de date, on a mis ordinairement, entre parenthèses, celle qui a paru la plus vraisemblable, soit pour le mois, soit pour l'année.



Que n'aurois je point a ~~dire~~ <sup>ajouter</sup> si —  
c'est fort icy Le lieu de prendre sur  
les succes eclatants aux quels ~~ont~~ ~~vous~~ ~~signifié~~  
les ministres que les Roys scauvent se  
choisir tout toujours une si grande part.

De votre Excellence

Le tres humble et tres  
obeissant serviteur

Le Pelon

a La Haye le 10 juin 1734.



---

---

# CORRESPONDANCE

## DE FÉNELON

### AVEC SA FAMILLE.

---

1.

AU MARQUIS ANTOINE DE FÉNELON, SON ONCLE.

Il lui parle des dispositions de son frère aîné, de quelques affaires de famille, et de sa confiance en M. Tronson (1).

MON frère aîné me paroît tous les jours de plus en plus sincère, bon, et chrétien; mais aussi je me confirme de plus en plus tous les jours dans la pensée, que l'emploi où il est n'est nullement convenable à son humeur et à toutes ses manières d'agir, quoiqu'il se croie très-propre pour cela. Madame d'Aubeterre est fort dans ce sentiment; et je crois

(1) Nous avons retrouvé la partie de cette lettre, dont M. le cardinal de Bausset regrettoit la perte : (*Histoire de Fénel.* liv. I, n. 12.) mais nous en ignorons la date, aussi bien que l'époque précise de l'entrée de Fénelon au séminaire de Saint-Sulpice. Le même historien (*Ibid.* n. 13 et 14.) suppose qu'il entra dans cette maison assez long-temps avant le mois de février 1667, et que c'est lui qui est désigné, dans les registres du séminaire, comme entré le 23 octobre 1665. Mais cette supposition se concilie difficilement avec le fait que M. de Bausset lui-même avance un peu plus haut (n. 5.), que Fénelon étoit encore à l'âge de quinze ans au collège du Plessis. Il paroît certain, d'ailleurs, que le *François de Fénelon* porté sur le registre du séminaire, étoit frère de père seulement de celui qui fut depuis archevêque de Cambrai. (Voyez ci-après la note de la première des *Lettres diverses.*)

que la famille se pourra servir très-utilement de la créance qu'il a en elle, pour l'obliger à songer efficacement à son fils.

Lorsque mon frère est à l'hôtel de Conti, tout son temps se passe en jeux avec les petits princes, et en complaisance pour toutes les maximes, non-seulement de madame la princesse de Conti, mais encore de tout le reste de la maison, et son fils ne se trouve point dans tous ces comptes-là.

Voilà, monsieur, de grands embarras, et il n'y a que vous seul qui puisse débrouiller une affaire si embarrassée. A moins que vous n'ayez la bonté d'y apporter au plus tôt un ordre décisif, le pauvre neveu sera infailliblement la victime de l'un ou de l'autre parti, puisqu'il a à se défendre tout à la fois de la risque d'offenser M. de Louvois, du ressentiment de madame la princesse de Conti, et de la facilité de son propre père.

Je souhaiterois passionnément vous pouvoir dire ici quelque chose du détail de ce qui se passe entre M. Tronson et moi : mais certes, monsieur, je ne sais guère que vous en dire; car, quoique ma franchise et mon ouverture de cœur pour vous me semble très-parfaite, je vous avoue néanmoins, sans craindre que vous en soyez jaloux, que je suis encore bien plus ouvert à l'égard de M. Tronson, et que je ne saurois qu'avec peine vous faire confidence de l'union dans laquelle je suis avec lui. Assurément, monsieur, si vous pouviez voir les entretiens que nous avons ensemble, et la simplicité avec laquelle je lui fais connoître mon cœur, et avec laquelle il me fait connoître Dieu, vous ne reconnoi-

triez pas votre ouvrage, et vous verriez que Dieu a mis la main d'une manière sensible au dessein dont vous n'aviez encore que jeté les fondemens. Ma santé ne se fortifie point, et cette affliction ne seroit pas médiocre pour moi, si je n'apprenois d'ailleurs à m'en consoler. Je crois que vous me permettrez, monsieur, de vous demander de vos nouvelles, avec la même liberté avec laquelle je vous rends compte de tout ce qui me regarde. Ayez donc la bonté, s'il vous plaît, de me donner vos ordres; car à présent que tout mon cœur et tout mon esprit est soumis, il ne faut plus user de tous les sages ménagemens, et de toutes les réserves par lesquelles vous m'avez autrefois conduit si heureusement, sans que je pusse m'apercevoir où vous me meniez.

Je ne sais par où m'y prendre pour trouver quelqu'un qui m'apprenne des nouvelles de votre santé. J'oserai, monsieur, vous la recominader avec les plus pressantes instances, et vous conjurer d'éviter les grandes applications qui vous épuisent, qui vous empêchent de dormir, et dont vous craignez même pour l'avenir de fâcheuses suites. Si je ne réglois mon zèle par la discrétion, je prendrois encore la liberté de vous demander quelle espérance on doit avoir pour votre retour. Je suis, monsieur, avec toute la soumission et tout le respect imaginable, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

F. DE SALAGNAC FENELON <sup>(2)</sup>.

(2) C'est ainsi qu'il signoit alors, ou même simplement *F. de Salagnac*. Plus tard, ses lettres sont signées, *l'abbé de Fenelon*.

## 2.

## AU MÊME.

Sur la mort du marquis de Saint-Abre, oncle maternel de Fénelon, et sur quelques démarches qu'on vouloit faire en sa faveur.

A Carenac, ce 13 juillet (1674.)

JE crois, monsieur, que vous aurez été touché en apprenant la mort de M. de Saint-Abre <sup>(1)</sup>, qui a suivi de bien près celle de son pauvre fils. Je ne doute pas même que vous n'ayez beaucoup de compassion pour ce qui reste de cette famille désolée. Je sais si peu en particulier ses besoins, et ce qu'il y a à faire présentement pour elle, que je ne puis, monsieur, vous demander aucun secours déterminé, et que je me borne, par nécessité, à vous supplier instamment de lui rendre en général tous les bons offices dont votre charité et votre bonté pourront vous faire aviser. Ce triste accident, auquel je suis extrêmement sensible, m'a fait faire bien des réflexions chrétiennes, dont j'espère vous rendre compte avec beaucoup de consolation, lorsque j'aurai l'honneur de vous voir.

Cependant, monsieur, mon frère de Salagnac a une vue dont le succès me paroît difficile, mais avantageux et à lui et aux pauvres enfans de M. de Saint-Abre. Mon frère croit qu'on ne donnera le gouvernement de Salces qu'à une personne qui se chargera de la récompense de ces enfans, et que cette condi-

(1) Le marquis de Saint-Abre, frère de la mère de Fénelon, étoit lieutenant-général, et gouverneur de Salces en Roussillon. Il fut tué le 16 juin 1674, à la bataille de Sintzheim, où il commandoit l'aile droite.

tion onéreuse empêchera qu'on ne donne ce gouvernement à ceux qui peuvent, par leurs services, le mériter en pur don. C'est ce qui lui a donné la pensée de profiter de l'alliance des deux familles, et de faire demander au Roi sur ce pied ledit gouvernement, offrant de se charger du paiement des enfans. Il se promet de le faire bien mieux qu'un autre. Je vous avoue, monsieur, que je regarde ce projet comme difficile; mais je conviens aussi, avec le reste de la famille, que le succès en seroit fort souhaitable. Si mes cousins doivent obtenir quelque récompense pour ce gouvernement, je croirois leur rendre un bon service, de leur procurer l'avantage d'avoir affaire à mon frère, qui faciliteroit la chose, et qui en useroit très-bien avec eux. D'ailleurs, ce gouvernement seroit fort considérable, et pour mon frère, qui souhaite passionnément de profiter d'une si belle occasion de se faire faire un don par sa femme, et pour toute la famille, à qui il en reviendroit de la considération. Je crois, monsieur, que mon frère s'adressera à M. de Noailles, qui a plus d'occasion qu'un autre de rendre témoignage de lui; et il espère, monsieur, que vous voudrez bien faire agir aussi pour cela tous ceux de vos autres amis que vous jugerez à propos d'employer.

Vous verrez, monsieur, la lettre que M. de Sarlat avoit écrite à M. de Saintes, sur le reproche que M. de Saintes lui avoit fait, de ce qu'il le faisoit solliciter pour moi au préjudice de leur serment commun. Il est certain que M. de Saintes a paru, en cela, beaucoup plus scrupuleux qu'il ne l'est dans le fond; car en même temps qu'il se plaignoit de la

sorte, il agissoit secrètement pour l'abbé de Saint-Luc, lequel m'a dit lui-même qu'il ne s'étoit présenté aux évêques, que sur la parole positive que M. de Saintes lui avoit donnée de se charger du succès. Il faut ajouter à cela, que M. de Sarlat a pu, sans blesser aucune des règles, avertir les évêques que j'ai dessein de me présenter à eux, leur exposer même ce qui peut m'attirer leurs voix <sup>(2)</sup>, et prévenir outre cela les personnes de crédit, afin que, dans la suite, elles ne prissent point d'engagement d'en servir d'autres : toutes ces choses laissant les évêques dans une entière liberté, et ces sollicitations, qui sont même bien plus du reste de la famille que de M. de Sarlat, n'ayant jamais tendu à faire rien promettre à M. de Saintes, il n'a pas dû se plaindre qu'on n'a pas eu assez d'égard à son serment. Vous ferez, monsieur, de tout cela l'usage que vous croirez le meilleur. Quand vous verrez M. de Saintes, je crois qu'il seroit important de lui parler de l'abbé de Marillac, afin de voir si les prétentions de celui-ci rendront ce prélat contraire aux miennes. Si vos affaires, monsieur, vous conduisent du côté de Luçon ou de Poitiers, j'espère que vous aurez la bonté de parler aux évêques de ces deux endroits. Pour M. de La Rochelle, on croit qu'il n'auroit pas beaucoup de peine à s'expliquer sur ses dispositions présentes, sans s'engager à aucune exécution dans le temps. Il seroit fort utile de tirer cela de lui.

Mon frère n'est pas encore revenu des côtes de Guyenne, où il étoit allé avant que j'arrivasse.

(2) L'évêque de Sarlat, oncle de Fénelon, vouloit le faire nommer député à l'assemblée du clergé.

Je suis toujours, monsieur, avec un respect, un attachement et une soumission filiale, votre, etc.

---

## 5.

### A LA MARQUISE DE LAVAL.

Il lui fait le récit de sa pompeuse entrée à Carenac (1).

22 mai 1681.

OUI, madame, n'en doutez pas, si je suis un homme destiné à des entrées magnifiques. Vous savez celle qu'on m'a faite à Bellac dans votre gouvernement; je vais vous raconter celle dont on m'a honoré en ce lieu. M. de Rouffillac, pour la noblesse; M. Bose, curé, pour le clergé; M. Rigaudie, prieur des moines, pour le corps monastique; et les fermiers de céans, pour le tiers-état, viennent jusqu'à Sarlat me rendre leurs hommages. Je marche accompagné majestueusement de tous ces députés; j'arrive au port de Carenac, et j'aperçois le quai bordé de tout le peuple en foule. Deux bateaux, pleins de l'élite des bourgeois, s'avancent, et en même temps je découvre que, par un stratagème galant, les troupes de ce lieu les plus aguerries s'étoient cachées dans un coin de la belle île que vous connoissez : de là elles vinrent en bon ordre de bataille me saluer, avec beaucoup de mousquetades. L'air est déjà tout

(1) Cette lettre fut sans doute écrite de Carenac, bourg du Quercy, sur la Dordogne, où Fénelon se rendit en 1681, pour prendre possession du prieuré de ce lieu, que l'évêque de Sarlat, son oncle, venoit de lui résigner. Voyez l'*Hist. de Fénel.* liv. I, n. 19, etc.

obscurci par la fumée de tant de coups, et l'on n'entend plus que le bruit affreux du salpêtre. Le fougueux coursier que je monte, animé d'une noble ardeur, veut se jeter dans l'eau; mais moi, plus modéré, je mets pied à terre. Au bruit de la mousqueterie est ajouté celui des tambours. Je passe la belle rivière de Dordogne, presque toute couverte des bateaux qui accompagnent le mien. Au bord m'attendent gravement tous les vénérables moines en corps; leur harangue est pleine d'éloges sublimes; ma réponse a quelque chose de grand et de doux. Cette foule immense se fend pour m'ouvrir un chemin; chacun a les yeux attentifs, pour lire dans les miens quelle sera sa destinée. Je monte ainsi jusques au château, d'une marche lente et mesurée, afin de me prêter pour un peu plus de temps à la curiosité publique. Cependant mille voix confuses font retentir des acclamations d'allégresse, et l'on entend partout ces paroles : Il sera les délices de ce peuple. Me voilà à la porte déjà arrivé, et les consuls commencent leur harangue par la bouche de l'orateur royal. A ce nom, vous ne manquez pas de vous représenter ce que l'éloquence a de plus vif et de plus pompeux. Qui pourroit dire quelles furent les grâces de son discours? Il me compara au soleil : bientôt après je fus la lune; tous les autres astres les plus radieux eurent ensuite l'honneur de me ressembler; de là nous vîmes aux élémens et aux météores, et nous finîmes heureusement par le commencement du monde. Alors le soleil étoit déjà couché, et pour achever la comparaison de lui à moi, j'allai dans ma chambre pour me préparer à en faire de même.



## 4.

## A LA MÊME.

Sur un plaidoyer burlesque qu'il a entendu à Sarlat.

Issigeac (1), 16 juin (1681.)

ON n'a pas tous les jours un grand loisir, et un sujet heureux pour écrire en style sublime. Ne vous étonnez donc pas, madame, si vous n'avez pas vu chaque semaine une relation nouvelle de mes aventures; tous les jours de la vie ne sont pas des jours de pompe et de triomphe. Mon entrée dans Carenac n'a été suivie d'aucun évènement mémorable; mon règne y a été si paisible, qu'il ne fournit aucune variété pour embellir l'histoire. J'ai quitté ce lieu-là pour venir trouver ici M. de Sarlat, et j'ai passé à Sarlat en venant. Je m'y suis même arrêté un jour, pour y entendre plaider une cause fameuse, par les Cicérons de la ville. Leurs plaidoyers ne manquèrent pas de commencer par le commencement du monde, et de venir ensuite tout droit par le déluge jusqu'au fait. Il étoit question de donner du pain, par provision, à des enfans qui n'en avoient pas. L'orateur qui s'étoit chargé de parler aux juges de leur appétit, mêla judicieusement dans son plaidoyer beaucoup de pointes fort gentilles avec les plus sérieuses lois du Code, et les métamorphoses d'Ovide avec des passages terribles de l'Écriture sainte. Ce mélange, si conforme

(1) Petite ville du Périgord, où l'évêque de Sarlat avoit une maison de campagne.

aux règles de l'art, fut applaudi par les auditeurs de bon goût. Chacun croyoit que les enfans feroient bonne chère, et qu'une si rare éloquence alloit fonder à jamais leur cuisine. Mais, ô caprice de la fortune ! quoique l'avocat eût obtenu tant de louanges, les enfans ne purent obtenir du pain. On appointa la cause, c'est-à-dire, en bonne chicane, qu'il fut ordonné à ces malheureux de plaider à jeun, et les juges se levèrent gravement du tribunal pour aller dîner. Je m'y en allai aussi, et je partis ensuite pour apporter à monseigneur vos lettres. Je suis arrivé ici presque *incognito*, pour épargner les frais d'une entrée. Sur les sept heures du matin, je surpris la ville ; ainsi il n'y a ni harangue ni cérémonie dont je puisse vous régaler. Que ne puis-je, pour réjouir mademoiselle de Laval, vous faire part des fleurs de rhétorique qu'un prédicateur de village répandit naguère sur nous, ses auditeurs infortunés ! mais il est juste de respecter la chaire plus que le barreau.

L'ami Seron est bien le bon ami, d'avoir guéri cette demoiselle, qui doit vous être si chère. Pour moi, je lui en sais le meilleur gré du monde, et parmi les obligations que je lui ai, je lui alloue cette cure comme faite à ma propre personne. Je voudrois bien pouvoir me réjouir de même, en toute sûreté, de la guérison de M. votre père <sup>(2)</sup> ; mais vous n'en parlez pas d'un ton assez ferme pour finir mon inquiétude. Ne soyez pas, s'il vous plaît, aussi rigoureuse contre l'Anglaise, que les juges de Sarlat le furent contre les enfans. Si elle est malade, il la

(2) Le marquis Autoine de Fénelon.

faut mettre chez les Hospitalières, et si elle est guérie, mettez-la chez madame Finet. Répondez pour elle, et je vous promets que je mettrai ordre promptement au paiement de la somme que vous aurez promise. Quand vous écrirez en Anjou, souvenez-vous de moi, pour faire en sorte qu'on s'en souvienne un peu en ce pays-là. Au surplus, venez nous voir, et venez vite. Je vous envoie la lettre que vous m'avez conseillé d'écrire à M. Jasse. Je ne sais point son adresse, puisqu'il n'est plus à l'hôtel de Conti. Souffrez un billet pour mademoiselle de Martel; je le lui enverrois en droiture, si je ne craignois que madame de Vibraye aura quitté son petit hôtel.

Je vous remercie de ce que vous me mandez pour Rouffillac, et je vous en suis sincèrement très-obligé, sans vouloir néanmoins que vous vous gêniez. Dès que vous le pourrez, donnez-nous une réponse décisive, parce qu'il est pressé de faire quelque chose de son fils. C'est un joli garçon, et il craint, avec raison, pour lui l'oisiveté du village.

---

### 5.

#### A LA MÊME.

Il s'abandonne entièrement à elle pour le soin de quelques affaires temporelles.

A Versailles, 11 septembre (1689.)

ADENET vous dira tout, madame, excepté ce que je ne puis vous bien dire moi-même, qui est ma honte et ma reconnaissance. Encore une fois, ne vous embarrassez point de venir ici; car je dérober-

rai bien un soir pour aller coucher à Paris. Vous avez une foible santé, mille affaires, les miennes par dessus; ne vous gênez pas. Pour toutes les choses à décider, décidez, et ne songez pas que je sois au monde pour me consulter sur les choses qui me regardent. Je voudrois bien vous donner quelques secours pour celles qui vous regardent; mais je ne suis bon qu'à donner de la peine. Je meurs d'envie de vous entretenir, et d'embrasser mon petit homme <sup>(1)</sup>.

(1) Le fils de la marquise, alors âgé de trois ans.

6.

A LA MÊME.

Il expose à la marquise l'état de gêne où il se trouve.

A Versailles, jeudi 6 octobre (1683.)

JE ne reçois point de vos nouvelles, madame; je sais pourtant que vous vous portez bien. Cela me fait croire que vous songez à partir sans venir ici, ou que vous voulez me surprendre. Sur tout cela, je n'ai qu'à souhaiter que vous fassiez sans façon ce qui vous conviendra le mieux. J'attends toujours les comptes qui m'apprendront l'état de mes affaires. De ce côté-ci, elles ne sont pas trop bonnes; car nous voici en un temps où l'on ne peut éviter de faire des provisions. J'ai été obligé de donner pour cela près de cinq cents francs; après quoi il ne me reste plus d'argent, que vingt pistoles pour le courant de toute ma dépense; et je ne sais si je pourrai avoir de l'argent de la cour au retour de Fontaine-

bleau. Cependant il a fallu que j'aie encore depuis peu donné dix louis d'or aux valets de pied du Roi pour l'entrée du carrosse. Il faut encore une fois vous importuner du détail de mes affaires. Voici ce que j'en sais en gros : l'argent que j'ai dépensé, et que je dépense encore actuellement, et sur lequel j'ai payé mes chevaux, vient ou de ma sœur, ou de quarante-cinq pistoles d'or que M. de la Buxière me donna, et pour le remplacement desquelles je lui donnai sur-le-champ une lettre de change de cinq cents livres, qui font à peu près l'équivalent. Pour le reste, vos gens ont reçu

	liv.
En une lettre de change de Carenac. . . . .	1000
De madame de Langeron. . . . .	2000
De M. Lange. . . . .	5000
Des religieuses de Sarlat. . . . .	1200
De la vente de mes petits chevaux et du carrosse. . . . .	»»
Monte le tout à. . . . .	9200

Pour mes comptes du maître d'hôtel, je suis exactement l'ordre que vous m'avez conseillé, et j'espère devenir assez économe. Ayez soin de votre santé. Notre petit prince n'est point encore guéri, quoique la fièvre ne marque presque plus. Donnez-moi de vos nouvelles et de celles de notre cher petit bon homme, que j'aime tendrement. Comptez, ma très-chère cousine, que je crois devoir être toute ma vie autant à vous qu'à moi-même.

## 7.

## A LA MÊME.

Il l'engage à expédier promptement quelques affaires de famille.

A Versailles, 26 octobre (1690.)

Vous ne devez point douter, ma chère cousine, de l'attachement et de la confiance avec laquelle je suis à vous : mais je ne puis rien sur toutes les tristes affaires dont vous me parlez. Une personne d'un aussi bon esprit que vous, doit bien voir que personne n'y peut remédier dans le temps présent. Il faut donc être touché des maux inévitables, et les souffrir avec patience.

Pour vos affaires avec M. de Chevry, j'ai seulement pressé La Buxière, et vous savez que ce n'est rien. Il n'a jamais avancé aucune affaire en sa vie, et il ne commencera pas à l'âge où il est. Si vous voulez que les vôtres durent, vous n'avez qu'à le laisser continuer. Je vous avoue que je serai ravi, si vous pouvez finir promptement avec mon neveu; car cette succession m'est insupportable. Je la ruine en la gardant, et je fais tort à tous ceux à qui elle doit. Ainsi j'aime mieux avoir plus tard l'honneur de vous voir, et apprendre bientôt une fin. Mon neveu m'a mandé qu'il doit passer ici le 25 ou le 26, qui est aujourd'hui, pour s'en aller à Manot <sup>(1)</sup>. Au nom de Dieu, sortez d'affaires. Je lui parlerai dans

(1) Bourg de France dans l'Angoumois, près de Confolens, où demeurait quelque proche parent, peut-être un frère de Fénelon. Il en est souvent question dans cette section de la Correspondance.

les termes les plus forts : vous pourrez ensuite venir traiter avec M. de Chevry. Tout ce que vous ferez, sans venir vous-même lui dire vos raisons, et lui faire vos offres, est inutile. Il me tarde de vous revoir et de vous entretenir; car en vérité, ma chère cousine, quoi que vous en puissiez penser, je ne fus jamais à vous avec plus de zèle et de reconnaissance que j'y suis.

Depuis cette lettre écrite, je viens de voir mon neveu, qui s'en va droit à Manot, et qui de là veut aller vous voir au plus tôt. Je souhaite de tout mon cœur, ma très-chère cousine, qu'il porte à vos affaires un esprit de paix et d'égarde pour vous, dont vous puissiez être contente. Je lui ai fait entendre que rien ne pouvoit me toucher plus sensiblement, et m'engager d'une manière plus pressante dans tous ses intérêts. Il m'a paru vouloir vous plaire, et chercher avec inclination ce qui finira les affaires et facilitera l'union.

8.

A LA MÊME.

Il l'engage à accepter une place de dame d'honneur chez la princesse de Condé.

A Versailles, 19 décembre (1690.)

Vous aurez déjà su, ma très-honorée cousine, que nous avons perdu madame de Langeron. Après plusieurs rechutes, contre lesquelles elle ne s'est jamais assez précautionnée, enfin elle est morte plus promptement qu'on ne l'auroit cru. Je m'imagine qu'on

vous demandera une procuration, parce qu'elle vous avoit nommée exécutrice de son testament. Elle m'avoit nommé aussi, et j'ai donné ma procuration au neveu de M. de Gourville. Cette mort a donné à M. le Prince et à madame la Princesse <sup>(1)</sup> une vue sur laquelle je vous demande une prompte réponse et un grand secret. Ils vous estiment; ils vous désirent pour dame d'honneur, et je crois qu'ils n'oublieroient rien pour vous donner dans cette place tous les agrémens et toutes les marques de confiance qui dépendroient d'eux. Je puis même vous dire simplement, que M. le Prince vous feroit infiniment mieux qu'à tout autre, parce qu'il croit que je suis fort bien ici. A tout cela je comprends que vous répondrez, que cette place n'est pas trop honorable pour le nom de Laval que vous ne voulez pas avilir, et que vous craignez de nuire à M. votre fils auprès du Roi, en vous attachant à la maison de M. le Prince. Voici ma réponse à ces deux difficultés. Pour le Roi, j'ai commencé par m'adresser à lui en secret; je lui ai expliqué l'embarras de vos affaires, et j'ai ajouté que rien ne pourroit vous obliger à prendre cet attachement, si M. votre fils étoit dans un âge plus avancé: mais vous ne pouvez rien faire pour son service, et M. votre fils sera élevé dans la pensée de n'être jamais qu'à lui seul. Il a conclu que vous feriez très-bien d'accepter, et il a agréé que j'entrasse dans cette affaire pour l'avancer. Ainsi voilà la première difficulté entièrement levée. Venons à la seconde. J'ai consulté M. de Luxembourg, comme le chef de la

(1) Henri-Jules de Bourbon, fils du grand Condé, et Anne de Bavière sa femme, fille de la célèbre Anne de Gonzague, princesse Palatine



maison de M. votre fils, et par conséquent le plus intéressé à soutenir le nom. Je lui ai dit combien je croyois que vous auriez de délicatesse pour ne rien faire qui rabaissât la maison où vous êtes entrée. Il m'a répondu que la parenté avec M. le Prince, et l'amitié ancienne de madame la Princesse pour vous levoient les difficultés; que vous seriez sur le pied d'amie et de parente, autant que de dame d'honneur; que vous auriez des appointemens bien payés, un logement, une table, avec toutes les commodités que vous connoissez, et une protection fort utile dans vos affaires, à la tête desquelles Gourville paroîtroit de la part de M. le Prince. Il ajouta que vous ne rabaisserez point la naissance de M. votre fils par cet engagement; et qu'au contraire le principal honneur que vous puissiez lui faire, étoit de vous mettre au large, pour lui préparer plus de bien. Je lui dis que madame de Roquelaure pourroit bien se déchaîner contre cette affaire. Il me répondit que, quand on la divulgueroit, il se déclareroit, et prieroit M. de Roquelaure de retenir madame sa femme <sup>(2)</sup>. J'oublois de vous dire que j'ai fait entendre au Roi que vous compteriez sur les honneurs du carrosse et de la table, comme sur des choses non-seulement dues au nom de Laval, mais encore convenables à votre naissance. Vous savez que je les ai chez M. le Duc de Bourgogne : ainsi cela ne souffre aucune difficulté. Vous connoissez mieux que personne les commodités de l'hôtel de Condé. Mesdemoiselles de Langeron vous désirent passionnément. Vous comprenez

(2) Marie-Louise de Laval, duchesse de Roquelaure, étoit belle-sœur de la marquise de Laval.

bien la joie que j'aurai, si cela vous rapproche de vous, et me met à portée de vous voir souvent. Enfin vous savez combien on est libre avec madame la Princesse, et que vous ne serez point assujétie à des choses qui poussent trop loin votre foible santé. Au contraire, je compte que vous pourrez trouver dans cette maison une prompte fin de toutes vos mauvaises affaires, et un repos très-doux pour l'esprit et pour le corps. La misère des temps, et l'embarras des procès vous dévorent : tirez-vous de ces deux peines. Il faut couper court à tous les procès, et vivre de l'hôtel de Condé; les terres s'emploieront à payer. Prompte réponse. Mille fois tout à vous.

---

## 9.

### A LA MÊME.

Il la presse de nouveau d'accepter la place de dame d'honneur.

A Versailles, 30 janvier (1691.)

IL faut, madame, que je me sois bien mal expliqué; car j'ai cru vous avoir mandé bien positivement que le Roi avoit agréé votre engagement avec madame la Princesse, en sorte que cela ne porteroit jamais ombre de préjudice à M. votre fils. Le Roi a parlé si décidivement, et avec tant de sincérité là-dessus, que je ne pourrois plus, avec aucune bienséance, alléguer cette raison de votre refus. Je ne saurois aussi alléguer celle de la famille de Laval; car M. de Luxembourg m'a dit qu'il me répondoit

de madame de Roquelaure même, par M. de Roquelaure qui est fort son ami.

Pour la lieutenance de Roi, vous savez qu'après que j'eus parlé au Roi, le P. de La Chaise lui re-parla, et qu'ensuite ce père nous dit qu'il n'y avoit rien à espérer, et que le Roi lui avoit paru fatigué de cette demande pour un petit enfant qui n'avoit ni titre ni besoin pressé pour obtenir des grâces. Depuis ce temps-là, je n'avois pas seulement ouï parler de la lieutenance de Roi, et je ne croyois pas même qu'il vous en restât aucune pensée. Le Roi l'a donnée à M. de Lostanges, quelques jours avant que M. de Noailles lui parlât du chevalier <sup>(1)</sup>, pour le faire exempt. Ainsi l'un n'a eu certainement aucun rapport à l'autre. D'ailleurs je n'ai eu nulle part à l'affaire du chevalier; M. de Noailles l'avoit embarquée dès le Roussillon. Il m'en écrivit : je lui ai toujours fait des difficultés, et si j'eusse eu à choisir selon mon goût, il n'auroit jamais été dans cette place, où je suis responsable de sa conduite, et où il ne peut me donner que beaucoup de dégoûts. Mais de bonne foi, indépendamment de tout cela, la lieutenance de Roi étoit déjà donnée, et vous ne pouviez l'avoir. Reste à savoir si vous persistez dans votre refus pour madame la Princesse. En cas que vous persistiez, il faudra que j'allègue à M. le Prince, à M. de Luxembourg, et au Roi même, votre mauvaise santé. Je tiendrai les choses en suspens le plus long-temps que je pourrai. La chose est secrète, et

(1) Le chevalier, depuis comte de Fénelon, est Henri-Joseph, frere puîné de l'archevêque de Cambrai, nommé depuis peu exempt des gardes du corps du Roi.

je crois que peu de gens la sauront. Il faut que vous comptiez qu'il y aura plusieurs femmes des meilleures maisons du royaume, qui désireront cette place, et qui la trouveront fort commode, par le logement, la table et les équipages. Mais je ne prétends vous donner aucune pente là-dessus; car je n'y ai regardé que le soutien de vos affaires délabrées, et la joie de vous voir rapprochée d'ici. Vous devez me pardonner ma peine de vous voir accablée de soins et de procès, avec la nécessité de demeurer à la campagne. D'ailleurs je ne souhaite que ce qui vous conviendra le mieux, et je crois, comme vous, qu'à choses égales, il vaut mieux être à soi qu'à autrui.

J'avois dit à M. de La Buxière, qu'il m'étoit impossible d'agir pour les enrôlemens forcés de votre terre, et je croyois qu'il vous l'auroit mandé, pour me soulager dans un état d'occupation où les lettres me surchagent beaucoup. Pardon de vous avoir fait de la peine par mon silence. Si je vous avois entretenue, vous conviendriez que je ne puis agir dans cette nature d'affaires. Je suis ravi de votre bonne santé, et de celle du cher enfant. Je suis toujours, ma chère cousine, à vous sans réserve, comme j'y dois être toute ma vie.

Si je puis, j'attendrai encore votre réponse sur madame la Princesse : mais ne vous gênez pas; suivez librement votre goût pour refuser.

## 40.

## A LA MÊME.

Sur les raisons qui empêchent la marquise d'accepter la place qu'on lui offre, et sur les embarras domestiques de Fénélon.

A Versailles, 31 mars (1691.)

COMME M. le Prince ni madame la Princesse ne m'ont jamais parlé eux-mêmes sur leur désir de vous avoir, je n'ai pu, madame, leur expliquer vos conditions. Il n'y a jamais eu que M<sup>lle</sup> de Langeron à qui madame la Princesse a parlé, et l'abbé de Maullevrier à qui M. le Prince a fait parler par Gourville. J'ai donné à M<sup>lle</sup> de Langeron et à l'abbé de Maullevrier une lettre fort ample ou mémoire, dans lequel j'avois expliqué de mon mieux tout ce qu'on pouvoit faire entendre honnêtement sur votre besoin de faire une grosse dépense au-delà des deux mille écus, et par conséquent sur la nécessité où vous étiez de renoncer avec regret à cet emploi, à moins qu'on n'ajoutât quelque autre somme à celle-là, pour proportionner les appointemens à ce que vous seriez contrainte de dépenser. J'appuyois sur l'extrême délicatesse de votre santé, et d'un autre côté, sur la passion que vous avez d'accommoder les affaires de M. votre fils pendant qu'il est enfant. Cette lettre étoit faite pour être vue, et pour leur donner envie d'aller plus loin qu'ils n'avoient résolu sur les appointemens. Elle a été vue, mais elle n'a eu aucun succès, et on m'a mandé pour toute réponse, qu'il ne falloit plus songer à cette affaire. J'attendrai encore

le retour de M. le Prince, pour voir si on ne renouera rien; après quoi, si leur parti est pris, je dirai à M. de Luxembourg que vous étiez prête à entrer dans cette affaire, à cause qu'il l'avoit approuvée; mais que vous n'y avez pas trouvé la subsistance avantageuse qu'on espéroit. Pour le Roi, il suffira qu'il sache à loisir que votre santé ne vous a pas permis d'accepter cet emploi, qui a d'assez grandes sujétions.

Par le mémoire que La Buxière m'a fourni de votre part, je vous devois environ douze cents livres en tout, sur quoi j'ai payé à La Buxière mille francs : reste environ deux cents livres, que je paierai à votre décharge à M. l'abbé de Langeron, le plus tôt que je pourrai. Vous pouvez juger que je fais d'assez grands efforts pour m'acquitter, puisque j'ai déjà payé, depuis un an et demi, cinq mille francs à Lange, deux mille à madame de Langeron. treize cents livres aux religieuses de Sarlat, et à vous mille francs; le tout sans avoir reçu un sou de grâce au-delà de mes appointemens, et ne touchant presque plus rien de Carenac, qui est ruiné sans ressource. Aussi ai-je fait dans ma déense des retranchemens bien nouveaux pour ma place. Mais la justice est la première de toutes les bienséances. Je dois encore une grosse somme à mon libraire : il faut que j'achète de la vaiselle d'argent, et que je vous paie les choses que vous m'avez prêtées, et qui s'usent.

J'envoie à La Buxière un projet d'acte dont il vous rendra compte. Je continue à vous conjurer de penser sérieusement et promptement à vos affaires avec mon neveu. Ayez soin de votre santé, ma chère

cousine. J'embrasse le cher enfant. Je vous suis toujours absolument dévoué.

II.

A LA MÊME.

Il la prie de ne compter aucunement sur lui pour solliciter une charge en faveur de son fils.

A Versailles, le 17 avril (1691.)

M. de Lostanges, à qui le Roi avoit donné la lieutenance de Roi de la Marche, a été tué au siège de Mons. Ainsi voilà cette charge vacante, comme auparavant, et par conséquent madame de Laval dans les mêmes termes où elle étoit. Elle sait bien que je ne dois ni ne puis, en l'état où je suis, demander des grâces au Roi. Si j'en avois quelque'une à demander, ce ne seroit pas pour moi, ce seroit pour elle et pour M. son fils : mais je ne puis me relâcher d'une règle étroite, que la bienséance de mon état, et ce que le Roi attend de moi m'engagent à suivre. J'avertis donc madame de Laval, afin qu'elle puisse faire agir suivant qu'elle croira qu'il lui convient de le faire pour M. son fils. Je la supplie même de ne compter pour rien mes sentimens. Il est vrai que je crois que les démarches qu'on feroit, ou qu'on feroit faire, seroient inutiles. Le Roi ne donne point des charges à des enfans, surtout quand les pères n'ont point été tués dans le service, qu'ils n'ont eu même rien de distingué dans le service, et que ce ne sont point des charges de sa maison ; car pour les anciens domestiques, il les traite d'une manière bien

différente du reste des gens. C'est suivant cette règle que le Roi a toujours rejeté tout ce qu'on lui a dit en faveur du fils de madame de Laval pour cette lieutenance de Roi.

Voilà, madame, une espèce de mémoire que j'avois fait d'abord. Je vous l'envoie tel que je l'ai fait. En vérité, je voudrois de tout mon cœur pouvoir agir pour M. votre fils : mais quand il s'agiroit de ma vie, je ne demanderois rien au Roi. Si je pouvois vous entretenir, vous conviendriez que je ferois une extrême faute de faire autrement. D'ailleurs je suis fort persuadé que ma demande n'auroit aucun succès. Donnez-moi des nouvelles de votre santé, qui m'est toujours très-chère, et ne cessez point d'aimer le cousin, qui est aussi dévoué qu'il le doit être.

---

## 12.

### A LA MÊME.

Temoignages d'amitié.

A Versailles, 7 juillet (1692.)

JE vois bien, ma chère cousine, que vous nous méprisez, et que vous n'avez pas d'envie de nous venir voir, puisque vous laissez finir ce temps si commode de notre solitude. Le Roi sera ici le mercredi de la semaine prochaine. Je voudrois être libre de m'aller venger de votre indifférence, en vous importunant à Paris; mais je ne puis quitter mon devoir. Je vous dois bien des remerciemens, et à la mère prieure des Carmélites, pour les tablettes, qui ne m'ont pourtant pas fait dormir. Présentement je ne



me porte pas mal pour une espèce d'homme comme moi.

---

## 15.

### A LA MÊME.

Il désire avoir un compte exact de ce qu'il doit à la marquise.

A Versailles, 10 juillet (1692.)

JE vous renvoie, ma chère cousine, la vaisselle que vous avez eu la bonté de me prêter si long-temps. Je ne saurois vous renvoyer de même les autres choses que j'ai usées depuis trois ans. Comme vous en avez le mémoire, je vous conjure, avec la dernière instance, d'en régler le prix, et de vouloir bien le joindre au compte de ce que je vous devois. D'ailleurs, ne croyez point que ce soit un défaut de confiance; il n'y a personne à qui je voulusse devoir comme à vous. Je vous dois trop, pour avoir là-dessus aucune mauvaise délicatesse; mais un compte final est absolument nécessaire pour voir clair dans ma petite économie, et pour prendre mes mesures justes. Ne vous mettez point en peine de faire ce compte exactement, ni de me le montrer en détail. Pourvu que la somme soit fixée, il ne m'importe de combien elle sera. Jusqu'à ce qu'elle soit arrêtée précisément, je serai dans une vraie inquiétude, dont vous pouvez me soulager par un demi-quart d'heure d'attention à finir ce compte. Faites-moi donc cette grâce au plus tôt. Je vous la demande aussi fortement qu'on peut demander quelque chose, et vous me mettriez dans une peine très-sensible, si vous me la refusiez. Je com-

mence enfin à croire que vous ne voulez point venir me voir. Nous avons encore, avant l'arrivée du Roi, un temps fort libre et fort commode. Je voudrais avoir un équipage à vous envoyer. Comment se porte notre cher petit homme?

14.

AU CHEVALIER (DEPUIS COMTE) DE FÉNELON,  
SON FRÈRE.

Il lui témoigne l'intérêt qu'il prend à tout ce qui peut le toucher.

A Versailles, 4 juin (1693.)

MADAME de Laval m'a appris de vos nouvelles, mon très-cher frère, et m'a fait grand plaisir. Donnez-m'en vous-même, quand vous en aurez le loisir, et apprenez-moi ce qui vous pourra toucher; car je m'y intéresse comme je le dois. Si par hasard vous étiez ou blessé ou malade, il faudroit d'abord me le faire mander. J'ai vu ici M. l'abbé Du Bois <sup>(1)</sup>, et fait ma cour à M. le duc de Chartres, avant leur départ <sup>(2)</sup>. Cultivez-les, et profitez sans empressement de toutes les occasions naturelles pour voir bonne compagnie. Il vaut mieux être seul, que d'en voir de mauvaise. Si madame de Laval s'en va dans ses terres, vous pouvez vous adresser à moi pour les choses que vous seriez embarrassé de faire faire à

(1) L'abbé Du Bois avoit été sous-précepteur du duc de Chartres, depuis duc d'Orléans, et régent pendant la minorité de Louis XV, temps auquel cet abbé devint archevêque de Cambrai, cardinal, et premier ministre.

(2) Le duc de Chartres commandoit cette année la cavalerie dans l'armée de Flandre.

Paris. Je voudrais vous pouvoir témoigner plus solidement l'estime et l'amitié avec laquelle je suis tout à vous.

15.

A LA MARQUISE DE LAVAL.

Il approuve les dispositions du chevalier de Fénelon, son frère, à l'égard de la marquise.

A Noisy, 29 juillet (1693.)

J'AI reçu d'autres nouvelles du chevalier <sup>(1)</sup> par l'abbé Du Bois; il m'assure qu'il n'a point de fièvre, que tout va à souhait, et qu'il me répond de la parfaite guérison. M. le duc de Chevreuse me mande qu'il a vu lieaux. Si le chevalier va à Namur, M. de Chevreuse lui témoignera toute l'amitié qu'il a pour moi. Celle que j'ai pour le chevalier n'est point blessée, ma chère cousine, par les choses qu'il vous écrit, et que vous m'avez confiées. J'entre dans les raisons qu'il a d'être touché de tout ce que vous avez fait pour lui, et je lui sais bon gré d'avoir le cœur fait comme il doit l'avoir. Aussi lui ai-je témoigné, par ma dernière lettre, plus de cordialité et d'attachement que je ne l'ai jamais fait. Je suis persuadé qu'il m'aime. Je ne l'ai jamais haï. Il y a

(1) On a déjà vu que le chevalier, dont il est question dans cette lettre et dans plusieurs des suivantes, étoit le propre frère de l'archevêque de Cambrai. La marquise de Laval épousa en secondes noccs vers la fin de 1693. Nous déterminons l'époque de ce mariage par les lettres du 5 décembre 1693 et du 15 janvier 1694, dans lesquelles Fénelon donna à la marquise le nom de *sœur*. Le Moréri se trompe en le plaçant au 23 février 1694. Ce mariage demeura secret pendant assez long-temps; on ignore pourquoi.

eu des temps où je n'ai pas estimé sa conduite, et je crois que je n'avois pas de tort. Elle est, Dieu merci, bien changée, et mon cœur aussi pour lui. Encore une fois, je l'aime, je crois qu'il m'aime, et je suis ravi, ma chère cousine, que sa confiance et son attachement principal se tourne vers vous. J'ai une sensible joie de ce qu'il pense à son salut. Je lui écris deux mots là-dessus, sans vouloir le prêcher. Nous pourrons bien être encore ici quelque temps, et par conséquent hors d'état de vous voir. J'en suis fâché; car je voudrois bien pouvoir un peu causer avec vous. Je tâcherai de vous aller voir après notre retour, ou bien je vous prierai de venir à Versailles avec le vénérable Dindin, que j'embrasse tendrement.

~~~~~

## 16.

### A LA MÊME.

Il désire qu'elle termine promptement ses affaires, et qu'elle fasse élever son fils avec un de ses neveux.

A Versailles, 14 septembre (1693.)

JE fus bien fâché hier, ma chère cousine, de vous avoir quittée avec tant de précipitation, et de n'avoir pas pu prévoir que les princes demeureroient long-temps au Val-de-Grâce. J'ai été véritablement touché de notre séparation, et il me tarde que je puisse vous revoir fixe et tranquille en ce pays. Je vous conjure, au nom de Dieu, de ne rien épargner pour vous donner quelque repos. Ayez soin de votre santé dans ce voyage <sup>(1)</sup>, et revenez le plus tôt que

(1) La marquise fit à cette époque un voyage dans ses terres.

vous pourrez. Mais tâchez, pendant que vous serez sur les lieux, de vous mettre en état de n'avoir pas besoin de faire de si longues absences de Paris. Pour Reaux, je serai ravi qu'il apprenne assez à écrire pour me convenir. Avec l'esprit qu'il a, et des doigts comme un autre, il en peut venir à bout en peu de temps. Vous savez que mon inclination pour lui est ancienne : elle augmente, et je crois que de son côté il seroit fort content avec moi. Mais il faut qu'il sache écrire, avec un homme écrivain de son métier, comme moi. Tout le reste ira bien.

Dans les mesures que vous prendrez pour M. votre fils, vous m'obligerez beaucoup si vous voulez bien essayer de disposer les choses de manière que le fils de mon neveu puisse être avec lui, supposé qu'il n'ait rien qui y soit un obstacle. Je serois bien fâché de vous demander cette grâce, si le petit de Fénelon pouvoit nuire à M. votre fils : mais supposé qu'il soit propre à cette société, elle me feroit un grand plaisir. Je ne puis ni ne veux faire autre chose pour ma famille, que de prendre soin de l'éducation de l'enfant qui en doit être l'espérance. Il faut au moins que je marque, si je le puis, cette bonne volonté à ma famille. Comme vous avez le cœur meilleur que moi, je suis sûr, ma chère cousine, que vous entrez dans cette vue autant que vous le pourrez.

Agréez que j'ajoute ici des complimens très-sincères pour mademoiselle de Pagny, que je suis bien fâché de n'avoir pas pu voir et entretenir. En vérité, je l'honore plus que jamais, et ses intérêts me seront toujours fort chers : faites-lui promettre qu'elle reviendra de temps en temps. Donnez-moi de vos

nouvelles. Si Reaux vous est inutile dans l'application qu'il aura à apprendre à écrire, envoyez-le moi sans façon dès à présent; car je saurai bien l'occuper, et le dresser à ma mode, sans être incommodé de sa dépense, qui ne sera rien. Adieu, ma chère cousine; rien ne sera jamais à vous avec un plus sincère attachement, ni avec plus de cordialité que moi. Plût à Dieu! pussiez-vous voir mon cœur, et tous les vrais biens qu'il vous souhaite!

17.

A LA MÊME.

Il désire qu'on règle au plus tôt les affaires de son prieuré de Carenac.

A Versailles, 5 décembre (1) (1693.)

JE ne sais où vous êtes, ma chère sœur, et c'est ce qui m'embarasse pour vous écrire. Je n'aime pas à faire passer mes lettres par La Buxière. Je m'imagine que mon frère vous aura dit qu'il m'a vu et entretenu. Pour moi, j'ai été fort aise de le voir; et si ses affaires ne l'eussent obligé à partir promptement, j'aurois eu beaucoup de joie à le garder plus long-temps ici. Pendant qu'il est sur les lieux, il faut qu'il expédie ses affaires. S'il va en Périgord, je le prie de savoir de M. de Salagnac, et de ma sœur la religieuse, l'état des miennes à Carenac. S'il pouvoit, sans se détour-

(1) L'original est sans date d'année: une main étrangère a ajouté après coup 94; mais il faut certainement rapporter la lettre à 1693, parce qu'elle est relative à un voyage de la marquise dans ses terres, qui eut lieu cette année, comme on l'a vu par la précédente, et qui ne peut guère se concilier avec les lettres de 1694. Voyez la note de la lettre 26, ci-après, pag. 43.

ner de ses occupations, aider ces deux personnes à mettre quelque bon ordre à mon fait, je lui en serois fort obligé; car je me sens très-imbécile, et j'ai grand besoin de tuteur. Pour vous, ma chère sœur, ne perdez point de temps à régler les affaires de vos terres, pendant que vous y êtes, et songez ensuite à venir achever à Paris celles que vous y avez. Ne faites point de voyage pendant le grand froid. Vous êtes sujette à des rhumes très-dangereux pour votre foible poitrine. Attendez que la saison douce revienne pour vos promenades. J'embrasse votre petit bon homme, que j'aime fort. Donnez-moi de vos nouvelles, et ne doutez jamais, je vous en conjure, ma chère sœur, de l'attachement plein de reconnoissance avec lequel je suis tout à vous.

~~~~~

## 18.

### A LA MÊME.

Il fait à la marquise les offres les plus généreuses, au milieu des embarras extrêmes où il se trouve.

A Versailles, 15 janvier (1694.)

VOICI, ma très-chère sœur, une lettre qui servira, s'il vous plaît, pour notre sœur de la Filolie et pour vous. Vous êtes si unies de cœur, qu'il n'est point nécessaire de vous séparer dans les lettres. Je suis fort en peine de vos santés, et je vous conjure de les ménager. Je vous recommande madame de la Filolie, comme je lui recommande d'avoir soin d'elle. Quoique mes besoins n'aient jamais été aussi pressans qu'ils le sont, je vous demande instamment, comme

une marque de vraie amitié, que vous preniez sur Carenac tout ce qui pourra vous manquer à l'une et à l'autre. Je vous supplie aussi de faire toucher sur mon revenu, au chevalier, la somme qu'il vous dira, pour un cheval que je lui dois. Je suis fort content de lui, et je trouve que sa conduite est en tout d'un vrai honnête homme. J'ai un grand plaisir à vous le dire, et je crois que vous en aurez un semblable à l'apprendre. Ma santé ne va pas mal, quoique je me trouve bien occupé; mais ma bourse est aux abois, par les retardemens de mon paiement, et par l'extrême cherté de toutes choses cette année. Je suis sur le point de congédier presque tous mes domestiques, si je ne reçois promptement quelque secours. Je ne veux point que vous fassiez de votre chef aucun effort pour moi : je vous renverrois ce que vous me prêteriez; j'aime mieux souffrir. Mais faites en sorte qu'on m'envoie tout l'argent qu'on pourra, après avoir néanmoins pourvu aux aumônes pressées; car j'aime mieux à la lettre vivre de pain sec, que d'en laisser manquer jusqu'à l'extrémité les pauvres de mon bénéfice. Au nom de Dieu, ayez la bonté, ma très-chère sœur, d'entrer là-dessus dans mes sentimens, et de me faire servir comme je crois que je dois vouloir qu'on me serve. Mille amitiés à notre chère sœur de la Filolie. J'aime et j'honore toujours du fond du cœur notre abbé de Chanterac. Conservez-vous tous, et aimez-moi toujours. Rien au monde n'est plus à vous pour toute la vie que moi.



## 19.

## A LA MÊME.

Sur une fâcheuse affaire arrivée à son frère de Salagnac.

A Versailles, 7 juin (1694.)

DEPUIS que je vous ai écrit, ma chère sœur, j'ai vu le maréchal de Bellefonds, qui m'a dit que vous lui aviez bien prouvé le tort du gentilhomme, et qu'on ordonneroit certainement les satisfactions : mais il m'a ajouté que, comme ce n'étoit pas à mon frère, mais à un tiers, qu'il avoit manqué de parole, les règles demandoient aussi que ce ne fût pas à mon frère, mais au tiers, qu'on ordonnât qu'il feroit les satisfactions. Je lui dis que je parlerois ou écrierois à M. le maréchal d'Humières, puisqu'il seroit au jugement. Il me répondit : Cela n'en vaut pas la peine ; je vous réponds qu'il sera de mon avis, et que je ferai le jugement. Je lui dirai que je vous ai empêché de lui écrire, et que je me suis chargé de votre sollicitation. Alors je lui répondis : Puisqu'un des juges, corrompu en ma faveur, se charge de me corrompre l'autre, je n'ai plus qu'à me tenir en repos. Je ne laisse pourtant pas, ma chère sœur, de vous envoyer une lettre pour M. le maréchal d'Humières. Après ce que m'a dit M. le maréchal de Bellefonds, il me paroît qu'il ne faudroit la rendre qu'en cas qu'il y eût de la difficulté, et que M. le maréchal de Bellefonds prît un mauvais sentiment. Alors ma lettre à M. le maréchal d'Humières pourroit servir. Faites comme vous jugerez à propos : tout ce que

vous ferez sera bien fait. Mille amitiés à M. votre fils. Je suis tout à ma chère sœur avec tous les sentimens que je lui dois. Il me semble que vous devez aller à la porte de madame de Noailles. Mandez-moi le parti que vous aurez pris par rapport à votre voyage.

---

## 20.

### A LA MÊME.

Sur la même affaire.

Lundi 12 juin (1694.)

JE vous ai écrit ce matin, ma chère sœur, sur ma conversation avec M. le maréchal d'Humières. Ce que vous me mandez augmente ma peine de cette sottise affaire. Je suis touché du déplaisir qu'en aura notre pauvre frère, et je comprends combien les circonstances en sont amères dans la province. Mais quel remède à une chose finie, surtout avec un homme qui ne sait plus de quoi il étoit question, et un autre à qui on avoit tout expliqué à fond, et qui croit en savoir plus que nous? Puisque vous ne partez point si tôt, peut-être ne laisserez-vous pas votre petit bon homme venir me voir, sans y venir aussi. Mademoiselle de Châtillon est-elle partie? je m'intéresse véritablement à tout ce qui la regarde.

Genevotot prétend que je lui dois tout le blanchissage du linge que vous eûtes la bonté de faire faire pour moi, il y a cinq ans, lorsque je vins ici. Cela est-il vrai? N'a-t-il point été payé dans le temps? D'où viendrait qu'il auroit demeuré cinq ans sans

en dire un mot? Je vous conjure de m'éclaircir ce fait.

Je donnerai tantôt à M. l'abbé de Langeron les lettres que vous m'avez envoyées, et je les lirai auparavant. Je vous écris du cabinet de M. le Duc de Bourgogne, et je n'ai qu'un moment. Tout à ma chère sœur.

---

## 21.

### A LA MÊME.

Sur la même affaire.

A Versailles, 16 juin (1694.)

JE vous envoie, ma chère sœur, la lettre que je viens de recevoir de M. le maréchal de Bellefonds. Vous verrez qu'il explique tout le détail, pour me persuader que notre affaire étoit insoutenable. Il y pose même des faits qui ne me paroissent pas fort agréables, et qui marquent un procédé artificieux de notre part. Voyez s'il est à propos d'envoyer la lettre de M. le maréchal de Bellefonds à mon frère de Salagnac. J'ai reçu un billet de votre époux, qui me mande bien en deux mots ce qui se passe à l'armée. Il me promet de m'écrire. Cela me fera plaisir, non pour les nouvelles, car je ne me soucie point d'en savoir, et je ne voudrois pas qu'il se mêlât de m'écrire rien de particulier; mais parce que cela le rendra plus attentif à ce qu'il voit, et que cela l'accoutumera à bien écrire. Je suis toujours tout à ma chère sœur.

## 22.

## A LA MÊME.

Il désire avoir un entretien avec elle, et la prie de prendre quelques informations.

Mercredi 23 juin (1694.)

JE ne me ferai point saigner, ma chère sœur, si je suis malade; et je ferai encore mieux, car je ne serai point malade, si je puis m'en empêcher. Je suis ravi de la guérison de mademoiselle de Châtillon, et bien en peine de madame de Gamaches. Faites-le-lui savoir, et tâchez de lui faire trouver bon si vous le pouvez. Reaux dit que vous viendrez me voir avec mademoiselle de Châtillon; vous me ferez un grand plaisir. Si vous venez, donnez-moi un bon jour bien franc, pour respirer ensemble, et nous entretenir à loisir.

Tâchez, je vous prie, de savoir de madame d'Alègre qui sont les gens qui la pressent d'agir <sup>(1)</sup>. Elle doit exhorter la personne à dire la vérité, à dire du mal si elle en sait, sans rien épargner, et à dire le bien de même; en un mot, à parler selon sa conscience. Il seroit bon que madame d'Alègre sût d'elle à fond ce qu'elle a connu. Pour moi, je n'ai d'autre intérêt que celui de la vérité et de la religion. Je n'ai pas le temps de vous en dire davantage. Je pars pour Saint-Germain, où je vais passer deux heures. Bonjour, ma chère sœur; je suis tout ce que je dois vous être.

(1) Les informations que Fénelon demande ici regardent l'affaire du quiétisme, au sujet de laquelle il étoit alors inquiet.

## 25.

## A LA MÊME.

Il assure n'avoir introduit madame Guyon en aucun lieu.

26 juin, à Versailles. (1694.)

LA personne que vous me nommez est connue pour une méchante personne, en qui on n'a aucune confiance, et qui tourne une apparence de piété à ses usages. Elle n'a pas besoin de récompense pour dire du mal. Pour moi, je vous prie de dire à madame d'Alègre, qu'il est vrai que j'ai vu la dame dont il est question <sup>(1)</sup>, chez madame la duchesse de Charost, et en deux ou trois autres endroits, avec de très-honnêtes gens; que j'en ai été alors très-édifié, mais que je ne l'ai jamais introduite en aucun lieu. Elle a une cousine germaine à Saint-Cyr <sup>(2)</sup>, qui est fille de mérite, et que madame de Maintenon m'avoit prié de voir. Bien loin que j'aie introduit la dame; au contraire, c'est sa cousine de Saint-Cyr qui m'a été une occasion de voir quelquefois la dame. Au reste, je n'ai donné à cette dame la connoissance de qui que ce soit, et tout ce qu'on dit est sans aucun fondement. Autant que j'ai été édifié de ce que j'ai vu d'édifiant, autant suis-je prêt à condamner le mal qui sera clairement prouvé; mais il ne faut pas le croire sans preuve. Pour ce qu'elle a écrit, elle s'est soumise; elle s'est même expliquée à moi par des sens innocens. C'est aux supérieurs à exami-

(1) Madame Guyon.

(2) Madame de la Maisonfort.

ner et à censurer; je serai le premier à souscrire aux censures, et tout cela ne me fait rien. Après cela, si on parle, que puis-je faire? je ne sais où elle est; je suis hors de commerce depuis plus d'un an. Mille complimens à madame d'Alègre. Tout à vous, ma chère sœur.

Il n'y a qu'à laisser là cette créature, ou tout au plus qu'à l'exhorter à ne dire que la vérité bien précisément. Pour la personne qui offroit la pension, on pourroit lui remontrer que c'est tenter violemment une personne pauvre, que de lui offrir un tel avantage pour lui faire dire plus qu'elle ne sait.

---

## 24.

### A LA MÊME.

Sur la même affaire de son frère de Salagnac (1).

A Versailles, 6 juillet.

JE vous envoie, ma chère sœur, le paquet que je viens de recevoir de mon frère de Salagnac. Vous verrez les deux partis qu'il me propose : l'un, de parler au Roi, pour avoir une lettre de cachet qui charge le lieutenant de Roi de conuoître de cette affaire; l'autre, de presser M. le maréchal de Bellefonds de rentrer dans l'examen de l'affaire sur les faits qu'on lui a déguisés. Le premier parti me paroît impraticable; en voici les raisons : 1<sup>o</sup> je sais que le Roi ne veut plus donner de ces lettres de cachet qui l'inopportunt, pour lesquelles il peut être surpris, et

(1) Voyez les lettres 19, 20 et 21, ci-dessus.

qui ne servent qu'à détourner les affaires de leurs juges naturels; 2<sup>o</sup> il n'en est pas de cette affaire comme d'une autre. Le Roi auroit une extrême peine à donner une lettre de cachet, si elle étoit encore entière. Quelle apparence qu'il se la réserve, quand il saura qu'elle est déjà jugée par les maréchaux de France? Pour moi, je n'oserois demander la lettre de cachet en dissimulant une circonstance si essentielle. Quand même je le ferois, les maréchaux de France, irrités avec raison de mon procédé, ne manqueroient pas de se plaindre de ce que j'aurois obtenu par surprise, et d'obtenir du Roi que l'affaire leur fût renvoyée. Il faut donc ou porter ouvertement au Roi une plainte contre les maréchaux de France, ou retourner à M. le maréchal de Bellefonds pour l'engager à revoir l'affaire. Quand même on devoit prendre le premier chemin, qui est de se plaindre au Roi des maréchaux de France, il ne faudroit en venir à une extrémité si grande et si peu usitée, qu'après avoir tenté le second moyen, qui est de montrer respectueusement aux maréchaux qu'on les a surpris. Au nom de Dieu, ma chère sœur, voyez au plus tôt M. le maréchal de Bellefonds, et rendez-lui ma lettre. Je suis très-affligé de la peine où est mon frère de Salagnac; mais je ne vois point d'autre remède, que celui de détromper les juges qu'il a pris lui-même, et qui l'ont condamné. Vous comprenez bien combien je serois fâché de lui manquer, et, d'un autre côté, combien je suis hors d'état de faire ce qu'il souhaite. Bonjour, ma chère sœur, tout à vous. Le Roi ne va point à Marli; mais vous pouvez venir quand il vous plaira.

## 25.

AU CHEVALIER (DEPUIS COMTE) DE FÉNELON,  
SON FRÈRE.

Il lui suggère les motifs qu'il peut alléguer en sollicitant une faveur.

A Versailles, 6 juillet (1694.)

JE n'ai aucune liaison avec M. le premier <sup>(1)</sup>; mais je sais, par tous les honnêtes gens de la cour, qu'il a l'esprit bien fait, et qu'il est fort honnête homme. Vous pourriez prier M. de Luxembourg de lui dire deux mots sur l'honneur que vous désirez. Vous pouvez, mon cher frère, lui dire, ce qui est vrai, que nous avons eu dans notre famille plusieurs gouverneurs de province, des chambellans des rois, des alliances avec les premières maisons de nos provinces, un chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, des ambassades dans les principales cours, et presque tous les emplois de guerre que les gens de condition avoient autrefois. C'est sans doute beaucoup plus qu'on n'en demande à bien des gens à qui on accorde les honneurs. Ce qui est encore plus décisif, est que Sa majesté a eu la bonté de mes les accorder pour la table et pour le carrosse de nos princes. Mais vous devez parler là-dessus fort modestement, et prier M. de Luxembourg d'en parler dans des termes qui ne vous puissent pas commettre comme un homme vain et empressé pour les distinctions. Je ne vous conseillerois jamais de demander celle-là, si vous

(1) On désignoit ainsi le premier écuyer du Roi. C'étoit alors Jacques-Louis de Béringhem, qui mourut en 1723.



n'aviez l'exemple que vous me citez de vos camarades. Faites tout ce qu'il faut pour témoigner mon zèle, mon respect et ma reconnaissance à M. de Luxembourg. Madame de Laval me mande qu'elle se porte bien ; faites de même , et aimez - moi toujours.

---

## 26.

### A LA MARQUISE DE LAVAL.

Sur la même affaire de M. de Salagnac, frère de Fénelon. Sa générosité envers la marquise.

A Versailles, vendredi (1) 9 juillet (1694.)

Je vous envoie, ma chère sœur, les cinq cents francs, et je les donne de tout mon cœur, sans vouloir qu'ils me soient jamais rendus. Vous pouvez juger, par l'extrémité où mes affaires sont réduites, que je fais un grand effort. Au surplus, je ne puis entrer plus avant dans cette affaire; et si on en vient à des violences, je ne les excuserai point. Au nom de Dieu, écrivez à mon frère de Salagnac tout ce que vous jugerez à propos. Pour moi, je suis si fatigué de certaines autres choses, que je n'en puis

(1) Cette lettre et celles qui précèdent sur la même affaire, ne portent point la date de l'année. Mais celle-ci, du 9 juillet, offre un concours de circonstances qui indiquent clairement l'année 1694, que nous leur assignons. 1° Le nom de *sœur*, donné à la marquise; (voyez la note de la lettre 15, ci-dessus, page. 29.) 2° le jour de la semaine joint à la date du mois, dans cette lettre et dans quelques autres, jours qui ne peuvent convenir qu'à 1694. 3° Fénelon étoit alors dans un état de fortune très-peu satisfaisant, dont il sortit vers la fin de 1694, par sa nomination à l'abbaye de Saint-Valeri. 4° Il parle, dans cette même lettre, d'autres embarras extraordinaires, qui indiquent assez clairement l'affaire du quietisme.

plus. Je donne de tout mon cœur ce que j'ai, et même ce que je n'ai pas; car j'emprunte pour cette affaire, dans un temps où je n'ai pas réellement de quoi vivre : mais je ne puis faire certaines démarches qui ne me conviennent pas. Je suis toujours tout à vous.

Il vaudroit peut-être mieux que vous eussiez la bonté de parler encore une fois à M. le maréchal de Bellefonds, pour pouvoir mander avec vérité que vous lui avez lu le Mémoire, avec toutes les pièces originales en main, qu'on examinerait sur-le-champ. Si quelque chose peut apaiser un homme outré, et lui ôter toute espérance, c'est cette démarche.

---

## 27.

### A LA MÊME.

Il promet d'observer toutes les précautions prescrites par la prudence dans l'affaire du quiétisme.

A Versailles, 20 juillet (1694.)

JE tâcherai, ma chère sœur, de profiter de vos bons avis sur le demi-bain, et je garderai votre lettre pour en parler à M. Fagon.

Le P. de Valois peut compter que je ne me mêlerai de rien, ni directement ni indirectement. Si je parle à M. Tronson, ce sera dans certains cas, où je serai déterminé par autrui. Je ne parlerai que de moi ou pour moi; je ne dirai rien ni pour la personne <sup>(1)</sup>, ni pour les ouvrages. Mais je voudrais

(1) Madame Guyon, alors inquiétée au sujet de sa doctrine.

bien qu'il ne prît point des impressions sur ce qu'on lui dira, et qu'il croie ce que je lui assurerai bien positivement, lorsqu'il n'y aura point de preuve contraire, et que je lui offrirai d'éclaircir précisément les faits. Je l'aime tendrement; je ne puis douter qu'il ne m'aime aussi de tout son cœur. Dans ma langueur présente, je crains sa vivacité et la mienne; cela n'empêche pas que je n'aie envie de l'embrasser et de l'entretenir. Je voudrais bien aussi aller voir M. le comte et madame la comtesse de Soissons <sup>(2)</sup>. S'ils alloient se promener quelque soir hors de Paris, j'irois les voir dans le lieu où ils iroient. Je suis très-fâché de leur départ; et cette raison, loin de m'éloigner d'eux, augmente mon désir de leur témoigner mon zèle et mon attachement. Ayez la bonté de le leur dire, et comptez, ma chère sœur, que je suis tout à vous sans réserve comme j'y dois être. Je vous conjure d'envoyer de ma part votre valet de chambre chez madame de Caylus savoir des nouvelles de sa santé. Si vous voulez bien faire payer M. Chabéré, et me mander ce qu'il en aura coûté, je rembourserai d'abord Mortafon.

(2) Louis-Thomas de Savoie, comte de Soissons, né le 16 octobre 1657, mort le 25 août 1702, des blessures qu'il avoit reçues devant Landau, au service de l'Empereur, étoit le frère aîné du fameux prince Eugène. Il avoit épousé secrètement, le 12 octobre 1680, Uranie de La Croptie-de-Beauvais, dont Fénelon, par sa mère, étoit parent. Ce mariage ayant été déclaré en 1683, fut béni par Fénelon, à Saint-Sulpice, la nuit du 27 au 28 février de cette même année. (Voyez la note de la lettre (700) de madame de Sévigné à sa fille, du 5 janvier 1680; et celle de la lettre (822) au comte de Bussy, du 23 décembre 1682, édit. de M. Monmerqué.)

## 28.

## A LA MÊME.

Sur l'affaire de son frère de Salagnac.

A Versailles, 21 juillet (1694.)

JE vous envoie, ma chère sœur, la lettre que je reçois de mon frère de Salagnac, et celle que j'écris à M. le maréchal de Bellefonds, pour répondre à celle qu'il m'avoit écrite. Je vous envoie aussi ma réponse à mon frère de Salagnac. Son affaire m'afflige, et je suis bien fâché de ne pouvoir faire ce qu'il me demande <sup>(1)</sup>. Au nom de Dieu, aidez-moi à lui faire entendre raison. Ma santé va un peu mieux; mais j'ai besoin d'un grand repos, difficile à pratiquer en l'état où je suis.

(1) Voyez la lettre 24, ci-dessus, pag. 40.

## 29.

## A LA MÊME.

Ses dispositions présentes par rapport à l'affaire du quietisme.

A Versailles, 25 juillet (1694.)

VOUS serez la bienvenue, ma chère sœur, quand il vous plaira me venir voir de bonne amitié. Ne craignez pas de me ruiner; je vous en défie: n'en soyez pas en peine; nous mettrons bon ordre à tout. Avertissez-moi quand vous devrez venir. Ayez la bonté de m'avertir aussi, si vous le pouvez, supposé que M. et madame la comtesse de Soissons doivent

venir dîner chez moi. Pour le P. de Valois, je ne doute nullement de sa sincérité et de son amitié dans tout ce qu'il me dit. Il me paroît que le meilleur est de laisser tomber les choses. Je ne défends ni personne ni ouvrage <sup>(1)</sup> : ainsi tout cela ne me fait rien. Je n'ai qu'à laisser agir le zèle des zélés, et me taire en profond repos. Il est fort inutile de m'entretenir d'une affaire où je ne veux prendre aucune part, et où l'on croiroit toujours que je voudrois excuser et favoriser indirectement ce qu'on croit plein de venin, quand même je dirois tout ce qu'on voudroit. Quand on aura fait une censure, on ne trouvera personne qui la suive ni qui s'y conforme plus exactement que moi. J'embrasse notre petit bon homme, et je vous envoie une lettre pour mon frère.

(1) Il parle de madame Guyon.

---

## 50.

AU CHEVALIER (DEPUIS COMTE) DE FÉNELON,  
SON FRÈRE.

Il le charge de faire ses remerciemens à M. de Luxembourg, et l'exhorte à une piété solide.

A Versailles, 25 juillet (1694.)

JE m'intéresse de si bon cœur, mon cher frère, à tout ce qui vous regarde, que je ne puis m'empêcher de vous l'écrire de temps en temps, quoique j'aie très-peu de temps à moi, et que les lettres me fatiguent beaucoup. Mandez-moi un peu ce que vous faites, et comptez que c'est me parler de ce qui me touche.

Cherchez l'occasion de dire à M. de Luxembourg que je vous presse de lui faire ma cour, et de le remercier des bontés que je sais qu'il a pour moi. On ne peut en être plus reconnoissant que je le suis, ni plus rempli de zèle et de respect pour sa personne. La vôtre m'est assez chère, pour vous souhaiter les sentimens de crainte de Dieu et de confiance en lui qui mettent le cœur en repos, et qui sont la plus sûre ressource dans les peines de la vie et dans les périls. Il n'y a rien que je ne donnasse et que je ne souffrisse pour vous voir un chrétien solide sans grimaces ni façon. Pour y parvenir, il faut un peu lire, faire des réflexions simples sur sa lecture, étudier ses devoirs et ses défauts, demander à Dieu la vertu, et chercher son amour, qui est le souverain bien. Je suis toujours tout à vous tendrement.

~~~~~

### 51.

#### A LA MARQUISE DE LAVAL.

Il la prie de dissuader M. de Salagnac d'une fausse démarche.

A Versailles, 29 juillet (1694.)

JE vous envoie, ma chère sœur, la lettre que j'ai reçue de mon frère de Salagnac. Vous verrez ce qu'il demande, et je vous conjure d'achever ce que vous avez si bien commencé pour le tirer d'une affaire fâcheuse. Sa vivacité ne fait qu'augmenter : il se flatte encore de l'espérance d'une lettre de cachet. Le Roi a été plus facile à en donner autrefois ; maintenant il n'en veut plus entendre parler, et s'est fait là-dessus des règles très - bien fondées, contre lesquelles

quelles on n'oseroit l'importuner. Je suis au désespoir de penser que, si les maréchaux de France n'étoient pas persuadés par les raisons que mon frère leur alléguera, il viendrait demander une lettre de cachet, et que je ne pourrais prendre part à sa demande. Il faut l'en avertir de bonne heure; car, quelque tendresse que j'aie pour lui, j'aime mieux m'exposer à lui déplaire, que de lui laisser faire des démarches que je ne pourrais soutenir. Dès qu'il prendra le parti d'aller contre ses juges naturels, je ne saurois paroître; et vous m'obligerez sensiblement de le lui faire entendre en termes clairs. Au nom de Dieu, ayez la bonté de revoir M. le maréchal de Bellefonds, afin qu'il voie qu'on fait les derniers efforts sur les choses possibles, et que si on ne veut pas tenter les autres, c'est qu'on y voit une absolue impossibilité. Vous ne pouvez, ma chère sœur, m'obliger davantage, qu'en n'oubliant rien pour persuader M. le maréchal de Bellefonds, et pour dissuader mon frère. Je suis toujours tout à vous sans réserve. Envoyez même cette lettre à mon frère de Salagnac, si vous le jugez à propos.

---

## 52.

### A LA MÊME.

Quelques affaires l'amenant à Paris, il la prie de lui donner à dîner.

Dimanche au soir, 1<sup>er</sup> août (1694.)

J'IRAI demain, ma chère sœur, dîner avec vous. J'arriverai au plus tard à midi. J'irai voir un moment le P. de Valois. Vous m'obligerez beaucoup de

l'avertir, afin qu'il soit libre de me donner d'abord un quart d'heure, et de le préparer à ne me voir pas plus long-temps, parce que je ne puis faire mieux. Nous aurons bientôt dit tout ce que nous avons d'effectif à dire; ensuite nous dînerons en paix vous et moi, et si vous me donnez à ce petit repas mademoiselle de Châtillon, j'en serai ravi. Après dîner, vous me ferez plaisir si vous pouvez me prêter un carrosse pour aller au Louvre, à l'Académie. De là, si vous pouvez me venir prendre au Louvre, nous irons ensemble chez madame la comtesse de Soissons. Cette visite faite, je reprendrai en diligence le chemin de Versailles. Vous trouverez sans doute que je veux embarrasser bien des gens à la fois, et faire bien des choses avec précipitation; mais je ne puis faire autrement, et c'est ce qui fait que je trouve qu'il m'est si incommode d'aller à Paris. Je racheterois volontiers de tels voyages. Tout à vous: j'espère que je serai prêt à dîner environ midi. Pardon de cet embarras.

Si vous aimiez mieux prier madame d'Alègre de nous donner à dîner et de nous recevoir, vous n'aurez qu'à choisir. En ce cas, j'irois faire mon apparition courte au bon père, et puis j'irois chez madame d'Alègre. Mon laquais m'attendroit à l'entrée du faubourg pour m'en avertir.



## 53.

## A LA MÊME.

Sur quelques préventions qu'elle avoit conçues contre lui

A Versailles, 4 septembre (1694.)

JE ne suis point content, ma chère sœur, de la manière dont nous nous sommes vus. Quand je vais vous voir, j'y apporte toujours, ce me semble, la meilleure disposition du monde pour vous témoigner une vraie amitié, et pour vous parler à cœur ouvert. Mais la brièveté du temps, et votre prévention que je ne vous aime point assez, me tiennent dans une certaine réserve dont je ne suis point content. Je vous conjure de croire que je vous aime, que je vous estime, et que je vous honore. Prenez garde aux maladies. Réglez exactement vos affaires. Ne craignez pas de perdre pour finir et pour vous mettre en repos. Je suis, ma chère sœur, tout à vous pour toujours. J'embrasse notre petit bon homme.

## 54.

## A LA MÊME.

Il la remercie pour les offres obligeantes qu'elle lui faisoit.

A Versailles, 21 janvier (1695.)

JE ne vous remercie point, ma très-chère sœur, de tout ce que vous m'offrez; je suis avec vous au-delà de tous les remerciemens. L'abbaye que le Roi m'a

donnée <sup>(1)</sup> vaudra, selon toutes les apparences, quatorze mille francs, toutes charges faites. En voilà plus qu'il n'en faut pour être riche avec ce que j'ai déjà. Il n'est question que de vivre avec règle, et de se tirer des premiers embarras. Je suis plus en peine de vos affaires que des miennes. Donnez-moi des nouvelles de votre santé, et des projets que vous faites pour revenir ou ne revenir pas si tôt. Ce que vous me mandez de ma sœur de la Filolie me donne une joie sensible.

La mort de M. de Luxembourg <sup>(2)</sup> ne change-t-elle rien à la tutèle de M. votre fils? M. de Montmorenci me paroît ami intime de M. de Roquelaure. Je m' imagine que mon frère reviendra bientôt ici : je serai très-aise de l'embrasser, et de savoir amplement de vos nouvelles par lui. Je suis si accablé de lettres, qu'il me dispensera bien de lui écrire aujourd'hui, aussi bien que ma sœur de la Filolie. Elle m'est très-chère, et plus que je ne puis le lui témoigner. Je voudrois bien que ses affaires avec M. de Gaubert fussent réglées, et qu'elle fût en paix avec un revenu assuré. Je suis, ma très-chère sœur, tout à vous, comme j'y dois être toute ma vie.

J'embrasse ce joli petit faiseur de lettres, qui m'en a écrit une de très-bon sens. J'ai grande impatience d'être libre pour lui répondre.

(1) L'abbaye de Saint-Valeri, à laquelle il fut nommé en 1694.

(2) Le maréchal de Luxembourg étoit mort le 4 janvier précédent.

## 55.

## A LA MÊME.

Il lui apprend sa nomination à l'archevêché de Cambrai.

A Versailles, 4 février (1695.)

LE Roi m'a nommé aujourd'hui archevêque de Cambrai. Je me hâte, ma chère sœur, de vous le dire, comptant sur l'amitié avec laquelle vous y prendrez part. Je demeure précepteur des princes, à condition de partager ma résidence entre mon diocèse, qui n'est qu'à trente-cinq lieues d'ici, et ma fonction pour les études. Jugez combien je suis comblé de telles grâces. Que ceci soit, s'il vous plaît, pour mon frère et pour ma sœur de la Filolie, si elle est auprès de vous. Je suis à vous, ma chère sœur, comme j'y dois être à jamais.

## 56.

## A LA MÊME.

Il lui fait part de ses projets pour le choix de ses domestiques.

A Versailles, 18 février (1695.)

MILLE remerciemens, ma chère sœur, de vos amitiés; il me tarde de vous voir, et mon frère aussi. Mais ne vous hâtez point; faites à loisir toutes vos affaires, pendant que vous êtes dans vos terres. Je ne me suis pressé pour aucun choix de domestiques. Je ne songe point à prendre un écuyer. J'aime bien mieux chercher à placer Lalande. Je le préférerois à

un autre, s'il falloit que j'en prisse un. Pour le maître d'hôtel, j'attendrai votre retour, si vous devez revenir à Pâque. Je ferai là-dessus ce que vous me conseillerez. Je prendrai le frère de Reyau quand vous voudrez me l'envoyer. Je ferai faire des livrées. Me voilà ruiné à force d'être riche. Pour le valet de chambre dont vous me parlez, je verrai si j'en ai besoin : je voudrois bien le voir. J'embrasse votre petit bon homme que j'aime fort, et je suis sans réserve tout à ma très-chère sœur.

~~~~~

### 57.

#### AU CHEVALIER (DEPUIS COMTE) DE FÉNELON, SON FRÈRE.

Il lui apprend les bruits qui se répandent de son mariage avec la marquise de Laval.

A Versailles, 7 avril jeudi (1695.)

JE vous envoie, mon cher frère, une lettre que j'écrivis hier pour madame de Laval. Lisez-la, et puis envoyez-la, je vous prie, par quelque voie bien sûre. Depuis que je l'ai écrite, M. l'abbé de Laval est venu me chercher, et ne m'ayant pas trouvé chez moi, il me vint parler chez le Roi. C'étoit pour me dire que La Buxière lui avoit fort parlé d'un bruit, que madame de Laval étoit mariée avec vous <sup>(1)</sup>. Il ajouta qu'il me conjuroit, en ce cas-là, d'avoir pitié de son neveu. Je lui répondis comme un homme surpris de ce discours étrange de La Buxière, mais sans lui dire ni oui ni non sur le fait. Je lui protes-

(1) Voyez la note de la lettre 15, ci-dessus, pag. 29.

lui que , dans toutes les occasions , les intérêts du petit de Laval me seroient très-chers , et autant que ceux de madame sa mère , que je devois aimer et respecter toute ma vie. Je lui fis pour lui-même des honnêtetés et des offres de service , l'exhortant toujours à ne croire point de tels bruits sans preuve. Alors M. l'archevêque de Reims , qui vouloit me parler , vint nous interrompre , et je n'en fus pas fâché. Mandez tout ceci à madame de Laval. Prenez garde aux lettres ; car La Buxière ouvrira toutes celles qu'il pourra attraper. Parlez à M. le curé et à votre banquier. Je vais à Dampierre <sup>(2)</sup> jusqu'à samedi. Je suis tout à vous.

(2) Chez le duc de Chevreuse , son ami , qui y avoit un beau château.

## 58.

### A LA MARQUISE DE LAVAL.

Sur quelques arrangemens domestiques.

A Versailles , 27 avril (1699.)

JE vous envoie Adenet , ma chère sœur , afin que vous ayez la bonté de lui parler sur la place qu'il aura dans mon petit domestique. Je ne veux point le gêner ; et je puis , comme je vous l'ai dit , l'employer sans le faire officier. Mais s'il prenoit de bon cœur le parti de l'être , il m'épargneroit un domestique de plus ; ce qui n'est pas indifférent. Mais je ne veux point qu'il le fasse à regret , ni pour apprendre à demi l'office qu'il ne sait pas , quoique j'aie fait tout ce que j'ai pu pour l'engager à s'en instruire. Il

est très-bon enfant; je le veux bien traiter : ménagez les choses avec bonté pour lui, et comptez que j'aime beaucoup mieux qu'il ne s'engage point à l'office, que s'il s'y engageoit par complaisance et contre son inclination. Des nouvelles, s'il vous plaît, de votre santé, ma chère sœur : j'en suis en peine comme je le dois être. J'embrasse mon frère.

Je vous prie de me mander comment vous voulez qu'on vous nomme après le déclaration de votre affaire <sup>(1)</sup>.

(1) Vraisemblablement la déclaration de son mariage avec le frère de Fénelon. Voyez la note de la lettre 15, ci-dessus, pag. 29.

---

## 59.

### A LA MÊME.

Il ne croit pas pouvoir rien demander présentement au Roi pour son frère.

A Versailles, 29 juillet (1695.)

DANS la prévention où le Roi est contre mon frère, la chose du monde la plus déplacée seroit de lui demander une grâce pour mon frère. Tout ce que je lui dirois, pour lui répondre de mon frère, ne serviroit qu'à lui persuader que j'agis par entêtement, et selon toutes les apparences il n'en reviendrait pas. Il faut donc, ce me semble, ma chère sœur, attendre avec patience les temps favorables. M. de Noailles gardera mon Mémoire <sup>(1)</sup>. Il prendra, en mon absence, quelque occasion favorable pour le lire au Roi, et pour l'appuyer de son témoignage. Quand

(1) Ce Mémoire est à la suite de la lettre

M. le maréchal de Villeroi aura quelque occasion d'écrire pendant la campagne, ou de dire à son retour quelque bien de mon frère, il faudra l'engager à nous rendre ce bon office. Le Roi est très-capable de revenir peu à peu; mais si on le presse, il s'aigrira. Non-seulement il refusera les grâces demandées, mais il gardera une aigreur et une opposition sans remède. Je prendrai, avant mon départ, toutes les mesures nécessaires avec M. de Noailles, qui est bien intentionné. Pour les régimens vacans, je m'en suis informé : on ne croit point qu'on les donne pendant la campagne. Je passerai à Paris sans paroître nulle part, et par conséquent sans pouvoir aller chez vous : mais je vous avertirai du temps où je serai à Paris, et je vous prierai de me venir voir secrètement. Je suis à vous, ma chère sœur, avec tout l'attachement dont je suis capable.

FR. ARCH. DUC DE CAMBRAI.

---

### MÉMOIRE

*au maréchal de Noailles, en faveur du chevalier de Fénelon, exempt des gardes du Roi* <sup>(1)</sup>.

DEPUIS environ six ans que Fénelon est dans la maison du Roi, il a été plus assidu qu'aucun autre, partant toujours pour les campagnes au jour précis, et revenant de même. Il est vrai seulement que la première année, étant allé pour six semaines en son pays, pour mettre ordre à ses affaires, il tomba dan-

(1) Ce Mémoire, dont il est parlé dans la lettre précédente, est écrit en entier de la main de Fénelon.

gèreusement malade , envoya ici les certificats des médecins , et ne put revenir qu'après que la campagne fut commencée : mais il l'acheva fort exactement après son retour.

Il est vrai aussi que cette année il n'a joint la brigade dont il est , que lorsqu'elle est allée joindre l'armée , c'est-à-dire qu'il n'en a été absent que pendant que la maison du Roi a été en quartier de fourrage , et il s'est rendu à l'armée au jour précis que M. le maréchal de Villeroi lui avoit marqué , en lui donnant congé à Compiègne pour revenir à Paris.

Depuis environ cinq ans , il n'a fait que deux voyages en son pays. Pour le premier , il eut congé de M. le maréchal de Noailles , et c'est celui où il tomba malade. Au second , il eut congé du Roi même : c'étoit l'hiver dernier. Il a pris son temps , toutes les deux fois , dans les mois de décembre et de janvier , qui sont ceux où les officiers ne sont pas au quartier. S'il avoit voulu cacher son absence , au lieu de demander congé , il l'auroit pu faire assez facilement. On auroit pu croire qu'il étoit à Paris , comme les autres.

Excepté ces deux absences , il a presque toujours demeuré aux quartiers ; c'est une exactitude dont les autres se dispensent sans scrupule. Pendant qu'il a été chargé du soin de la brigade de La Mothe , il l'a fait avec toute l'application possible. M. le maréchal de Noailles peut examiner en toute rigueur s'il a fait son devoir , depuis qu'il est exempt , dans les occasions de service.



## 40.

## AU COMTE DE FÉNELON, SON FRÈRE.

Avis sur la manière de se conduire à l'armée.

A Cambrai, 14 août (1695.)

JE suis bien aise, mon cher frère, de vous donner de mes nouvelles, et de vous demander des vôtres. Me voici approché de vous, et à portée de vous donner du secours en cas d'accident. Je souhaite que vous n'en ayez pas besoin, et que Dieu vous conserve. Tâchez de faire en sorte que M. le maréchal de Villeroi et M. le duc du Maine aient assez bonne opinion de vous, pour vous rendre de bons offices dans les occasions. Cultivez-les sans les importuner. Appliquez-vous à observer de près toutes choses, et à entendre parler les gens qui sont les mieux instruits. Ne négligez rien pour mériter l'approbation des plus honnêtes gens, et de ceux qui ont la plus grande réputation dans le métier. Songez à quelque chose de plus solide et de plus important que la fortune de ce monde. Si vous servez Dieu fidèlement, il aura soin de vous, et ne vous manquera jamais. Donnez-moi de vos nouvelles, et aimez-moi toujours comme je vous aime.

## 44.

A LA COMTESSE DE FÉNELON,  
AUPARAVANT MARQUISE DE LAVAL <sup>(1)</sup>.

Sur quelques malheurs domestiques.

A Cambrai, 15 septembre (1695.)

JE suis très-fâché, ma chère sœur, d'apprendre l'accident arrivé à Magnac. Cette perte de papiers peut être d'une grande conséquence. Le bâtiment qu'il faudra réparer, et l'écluse du moulin qui peut en souffrir, sont des inconvéniens sur lesquels je prends de tout mon cœur la part que je dois à votre embarras. J'ai vu mon frère à Mons, et je lui ai dit sa véritable situation, et j'ai tâché de le consoler. Il me viendra voir à la fin de la campagne, et je lui donnerai mes petits avis pour l'empêcher de se rebuter. Tout cela ne doit point décourager un homme qui fait très-bien, qui a le cœur au-dessus du malheur, et qui a des ressources pour se faire connoître tel qu'il est. Encouragez-le dans vos lettres. Comment vous portez-vous? comment se porte M. votre fils? Je crois que je ne retournerai à Versailles qu'après la Toussaint. J'ai ici bien des affaires, et le voyage de Fontainebleau seroit un embarras pour moi, par rapport aux meubles à transporter. Je suis tout à vous, ma chère sœur, comme j'y dois être toute ma vie.

(1) Voyez la note de la lettre 15, ci-dessus, pag. 29.

## 42.

## AU COMTE DE FÉNELON, SON FRÈRE.

Il le console de quelques disgrâces.

A Cambrai, 16 septembre (1695.)

NE vous inquiétez point, mon cher frère, du sujet de notre dernière conversation. Il falloit que vous sussiez tout, pour vous régler sur votre situation présente. Mais les choses changent insensiblement, quand on est sage, appliqué, patient, approuvé par les gens les plus dignes d'être crus, et qu'on a de bons amis en état de dire la vérité. Ne prenez donc aucun parti de chagrin ni d'impatience. A votre retour, nous raisonnerons sur les choses qu'il vous convient de faire. Je suis, mon cher frère, tout à vous avec estime et tendresse sincère.

## 45.

## A LA COMTESSE DE FÉNELON.

Sur quelques arrangemens domestiques.

A Versailles, 25 novembre (1695.)

JE saurai de M. de Chevreuse même si le petit hôtel de Luyne n'est pas à louer. Il peut se faire qu'ils ne veulent le louer qu'à des gens qui leur conviennent. Pour les autres maisons, rien ne m'embarasse. J'ai un logement à l'hôtel de Beauvilliers, bien meilleur que je ne le voudrois, pour deux ou trois passages à Paris dans toute l'année. C'est pour l'a-

mour de vous, ma chère sœur, et de mon frère, que je voudrais loger chez vous, afin qu'on ne pût pas croire que nous ne sommes pas assez bien ensemble pour loger en famille. Au surplus, il ne me convient ni qu'une portion de maison paraisse à moi, ni que j'y mette une somme considérable. Il ne me faut qu'un logement fort médiocre : je ne l'occuperai que cinq ou six jours de l'année ; le reste du temps, mon frère et vous en ferez tout ce qu'il vous plaira. Pour les écuries, quand elles seront pleines, je mettrai sans embarras pour quelques jours mes chevaux dehors dans une écurie de louage. Gardez-vous donc bien de faire une entreprise trop forte pour vous et pour moi. J'aurai encore la dépense des meubles pour mon logement, que je crains dans ces premières années où je suis endetté. J'embrasse de tout mon cœur mon frère ; je crois qu'il devrait se montrer ici. Faites-vous rendre sans façon par M. Deschamps quelque argent que vous avançâtes l'autre jour pour moi : je pourrais l'oublier. On ne peut rien ajouter, ma chère sœur, à la sincérité des sentimens avec lesquels je suis tout à vous autant que je le dois.

Pour le carrosse de M. de Langres, faites avec plein pouvoir tout ce que vous croirez le meilleur pour moi : je vous en serai très-obligé.

Le petit hôtel de Luyes n'est pas à louer.



AU COMTE DE FÉNELON, SON FRÈRE.

Il lui annonce les bonnes dispositions du maréchal de Noailles à son égard

A Versailles, dimanche 27 novembre (1695)

M. de Noailles paroît vouloir parler fortement au Roi, et être plein d'affection pour vous justifier. Il voudroit même parler au Roi dès ce soir pour le détromper, et pour lui demander en même temps pour vous un de ces nouveaux régimens. Il convient que c'est peu de chose : mais il remarque que votre état doit être violent, que vous ne pouvez plus servir dans votre place, qui n'est pas honnête; qu'il faut vous tirer d'un corps où vous êtes exposé à l'envie et aux mauvais offices; et qu'avec un régiment tel quel, vous ferez au moins votre chemin étant aidé par nos amis. Voilà ses raisons, que je vous conjure de bien peser avec ma sœur. Il me faut une très-prompte réponse, parce qu'il voudroit parler dès aujourd'hui, et que l'occasion peut échapper. Je lui ai dit qu'il falloit commencer par une justification ferme et vigoureuse, mais à fond; après quoi, s'il croyoit que vous dussiez souhaiter un de ces régimens, vous suivriez ses conseils, et lui seriez très-obligé d'agir : il attendra votre réponse. Pour moi, je crois qu'il faut le laisser faire pour vous justifier, et ensuite pour demander un régiment, à moins que vous ne soyez en état d'acheter quelque chose de meilleur. Tout à vous et à ma chère sœur.

## 45.

DU MARQUIS DE SALAGNAC A FÉNELON,  
SON FRÈRE.

Sur un voyage que projetoit un homme d'affaires, au sujet des titres et papiers de leur maison (1).

A Châteaubouchet, ce 27 novembre 1695.

J'AI connu par ce que m'a dit un avocat de Sarlat, qui étoit à un arbitrage que j'ai fait entre madame de Châtillon et un gentilhomme de mes amis, dont l'affaire a été accordée, ou tant vaut, que M. du Bernat, n'ayant pas d'affaires importantes pour lui à Paris, demandoit un prétexte pour y aller, et qu'il souhaitoit celui d'y aller pour vous porter tous les papiers qu'il a, et qu'il ramasse tous les jours tant qu'il peut, de notre maison. J'ai failli à lui écrire pour lui fournir le prétexte qu'il demande, et lui mander en même temps qu'on lui paieroit son voyage, quoique je ne croie pas qu'il le veuille; mais je n'ai osé le faire sans votre approbation, et il seroit peut-être bon que vous lui en écrivissiez un mot, ou à moi sur ce sujet une lettre que je pusse lui faire voir : car comme vous voulez les originaux, et que je comprends bien la différence qu'il y a avec les copies, c'est le plus court; et comme il ne veut pas se des-saisir des originaux, il ne fera autrement que ravau-der. Vos ordres, s'il vous plaît, sur cela. Madame de Salagnac vous fait mille complimens, et en mon par-

(1) Voyez quelques autres détails sur cette affaire, dans la lettre de Fénelon à l'abbé de Langeron, du 20 juillet 1701, parmi les *Lettres diverses*.

ticulier, je vous honore en grand prélat, et je vous aime en frère.

SALAGNAC-FÉNELON.

46.

DE FÉNELON AU MARQUIS DE SALAGNAC,  
SON FRÈRE AINÉ.

Réponse à la précédente sur les titres et l'achat de la terre de Salagnac.

10 décembre 1695.

JE serai fort obligé à M. du Bernat quand il voudra bien m'apporter les titres de notre famille; mais je ne voudrois pas qu'il se donnât la peine, ni qu'il fît la dépense de venir exprès. Je serai fort aise de lui avoir l'obligation de nous recueillir les papiers de son voisinage; mais j'avoue que je craindrois de lui devoir trop, et qu'il s'attendît, dans ce voyage, à recevoir de moi des services que je ne suis pas en état de lui rendre; que je ne veux ni m'engager à faire des demandes qui ne conviennent point à ma situation, ni laisser espérer à un honnête homme, qui veut me faire plaisir, des choses qui le jeteroient dans un mécompte. S'il est libre de choisir le temps de son voyage, il vaudroit mieux qu'il ne vînt qu'à Pâque. J'arriverai à Versailles d'abord après cette fête; il me trouveroit là dans toute la commodité nécessaire pour nous voir, et pour examiner ce qu'il auroit ramassé. La saison même seroit plus commode pour son voyage. Il profiteroit du temps de l'hiver pour achever de ramasser tous les titres, savoir, fondations, aveux et dénombremens, contrats, testa-

mens, la suite non interrompue de père en fils; ce qui est le principal. Peut-être même qu'on pourroit, pendant ce temps-là, recouvrer les titres qui sont à la chambre des comptes de Béarn. Si M. du Bernat n'a point d'affaire qui l'engage à venir à Paris, il pourroit confier tous ces papiers à quelqu'un de ses amis, qui seroit obligé d'y venir, et il n'y auroit qu'à faire un inventaire exact de toutes les pièces. J'en paierois le port, et je m'engagerois, avec toutes les sûretés qu'on voudroit, de remplir l'inventaire, et de rendre tout ce qui y seroit compris, dans le terme précis dont nous serions convenus. Je ne ferois autre chose, que de montrer en secret les actes aux connoisseurs, et que les faire copier; après quoi je n'en n'aurois aucun besoin. Que s'il falloit donner de l'argent à des particuliers, pour des actes qu'ils auroient, et que M. du Bernat voudroit retirer de leurs mains, je les paierois suivant ce qu'il jugeroit à propos de leur promettre.

Pour la terre de Salagnac, MM. de Bouillon et MM. de Noailles m'ont également promis de ne l'acheter point, si nous songeons à l'acheter. Il n'est pas juste d'empêcher MM. de Montmège de la leur vendre. Nous ne pouvons plus espérer d'y rentrer jamais, si elle retombe dans l'une de ces deux maisons voisines, qui sont puissantes, et auxquelles elle convient fort. Il faut donc prendre son parti, et voir si nous devons être plus difficiles qu'eux, touchant les sûretés. J'avoue qu'il me paroît que le procès de la substitution de MM. d'Arros est un embarras considérable, mais ne pourroit-on pas le faire juger? Je m'imagine que MM. de Bouillon et de Noailles n'achèteront point la



terre sans avoir le dénouement de cette difficulté. Nous pourrions veiller avec eux de concert, et après le jugement de la substitution, nous serions notre marché, ou bien nous leur laisserions conclure le leur. L'embarras des mineurs n'arrêteroit pas, parce que si la substitution est décidée contradictoirement, d'une manière claire et certaine, tout se trouvera réglé par rapport aux anciens créanciers et aux mineurs, sans aucune apparence d'y revenir jamais. Je conviens qu'on paiera bien la terre, en la payant sur le pied du denier trente pour les revenus vérifiés par de bons titres. C'est aux vendeurs à justifier les choses dont on doit jouir : s'il y a des difficultés, on peut trouver aussi des expédiens pour les surmonter; et cela mériteroit qu'on fit étudier cette affaire par quelque personne intelligente du voisinage, et instruite de la dépendance du ressort. Pour moi, je ne veux point gêner mon neveu; mais je crois qu'il aura un jour regret d'avoir négligé cette affaire pour un léger intérêt. Je lui crois la tête assez bonne pour aller droit au véritable intérêt de la famille, qui a les suites les plus solides, et pour ne se laisser pas éblouir à de petits profits dans les accommodemens qu'il fait à Manot. Je ferai avec joie les sollicitations qui dépendront de moi, quand on m'avertira de Paris, que le temps en sera venu.

## MÉMOIRE

sur l'achat de la terre de Salagnac <sup>(1)</sup>.

M. du Bernat, beau-frère de MM. de Montnègre <sup>(2)</sup>, a eu une conférence avec MM. de Fénelon, et en voici le résultat :

1° M. du Bernat convient que MM. de Montnègre doivent régler avec M. de Bouillon ce qu'ils lui doivent sur la terre de Salagnac, parce que MM. de Fénelon, en achetant cette terre, ne veulent avoir avec M. de Bouillon d'autre affaire, que celle de lui payer exactement la somme à laquelle sa dette sera fixée.

2° M. du Bernat convient aussi que MM. de Montnègre doivent, préalablement à la vente de la terre, s'accommoder avec M. d'Arros, de qui ils l'avoient achetée. En effet, un arrêt du Parlement de Bordeaux a jugé qu'un tiers de la terre de Salagnac appartient à M. d'Arros, en vertu d'une substitution ouverte en sa faveur. Il est vrai que l'arrêt ajoute, que M. d'Arros ne pourra rentrer dans son tiers substitué, qu'en payant les dettes qui sont sur les biens mêmes substitués. On croit que ces dettes sur les biens substitués sont bonnes et sûres : mais comme MM. de Montnègre, qui doivent être les ven-

(1) Ce *Mémoire*, écrit en entier de la main de Fénelon, dut être rédigé dans le cours de l'année 1696, d'après ce qui est dit dans la lettre précédente.

(2) La terre de Salagnac étoit venue, par des alliances, dans la maison de Gontaut. Jacques de Gontaut, baron de Salagnac et d'Arros, la vendit en 1653, à Jean de Souillac, seigneur de Montnègre, des héritiers duquel MM. de Fénelon vouloient acheter cette terre. Voyez, parmi les *Lettres diverses*, celle du 20 juillet 1701, à l'abbé de Langeron.

deurs, sont encore mineurs, il n'y a aucune sûreté dans cette acquisition, même par un décret; parce que les décrets, dans le ressort de Bordeaux, ne finissent rien au préjudice des substitutions ni des mineurs. Ainsi on seroit toujours exposé à cette substitution de la maison d'Arros, à la discussion des anciennes dettes, et aux prétentions des mineurs de Montmège, qui reviendroient contre tout ce qu'on auroit fait pour contenter MM. d'Arros. Il faut même savoir si M. d'Arros est le dernier substitué, pour pouvoir traiter sûrement. Jusque-là on ne peut s'assurer de la propriété de la terre, ni faire sans danger aucun paiement; d'où il s'ensuit que MM. de Fénelon ont un grand intérêt d'obliger MM. de Montmège à traiter avec MM. d'Arros, avant que de s'engager dans cette acquisition.

5° M. du Bernat s'est chargé de justifier en quoi précisément consistent tous les revenus de cette terre. La difficulté principale est que MM. de Montmège n'ont pas tous les titres nécessaires pour établir toutes les rentes qui étoient dues anciennement au seigneur de cette terre. D'ailleurs il y a plus de trente ans qu'elle n'a été affirmée.

4° M. du Bernat a assuré que MM. de Montmège les oncles sont allés à Bordeaux pour tâcher de s'y accommoder avec M. de Bouillon, qui de sa part y a envoyé aussi un nommé Beauregard, avec ordre de poursuivre le décret, si on ne s'accorde pas. Si on rompt l'accordement, on poursuivra incessamment le bail de la terre, au sénéchal de Sarlat, et on sera aisément averti de tout ce qui se passera en ce lieu.

De la part de MM. de Fénelon, voici les conditions auxquelles ils ont cru devoir s'attacher :

- 1° La liquidation des droits de M. de Bouillon;
- 2° L'accommodement avec MM. d'Arros pour leur substitution, et pour la liquidation des sommes dues sur le tiers de la terre que l'arrêt de Bordeaux a déclaré substitué;
- 3° Les titres et preuves exactes de tous les revenus de la terre;
- 4° Le prix de la terre borné sur le pied du denier trente et du revenu certain. D'autres, qui n'auroient pas les mêmes raisons que MM. de Fénelon pour vouloir rentrer dans la terre de leur nom, l'acheteroient moins cher en ces temps-ci. Il est certain même qu'ils sont réduits à vendre pour faire cette acquisition, parce qu'on se prévaudra du besoin où l'on saura qu'ils seront d'acheter la terre de Salagnac.

---

## 47.

### A LA COMTESSE DE FÉNELON.

Il l'engage à venir le visiter à Cambrai.

Au Câteau, 30 juillet (1699.)

JE ne vous écris que deux mots, ma chère sœur, pour vous donner de mes nouvelles, et pour vous demander des vôtres. Je viens de passer quinze jours en visites dans un canton de ce diocèse, et je pars aujourd'hui pour aller visiter les environs d'Avesnes, jusque sur la frontière du diocèse de Liège. Quoique je fasse tous les jours un grand travail par rapport à mes forces, ma santé est, Dieu merci, assez bonne,

et meilleure que quand j'étois autrefois dans une vie si tranquille et dans un régime si précautionné. Je compte toujours que, quand j'aurai achevé mes petites courses, vous aurez la bonté de venir avec mon frère me donner quelques jours de consolation. Je serai ravi de me voir en repos et en liberté en si bonne compagnie. On ne peut vous aimer et vous honorer tous deux plus cordialement, ma très-chère sœur, que je le ferai toute ma vie.

---

## 48.

## A LA MÊME.

AVIS sur le caractère de son fils, et sur la conduite qu'elle doit tenir à son égard.

A Cambrai, 15 août 1700.

JE dois, ma chère sœur, vous parler sur deux chapitres avec une entière ouverture de cœur. Celui de M. Roquet sera le dernier. Commençons par celui de M. votre fils.

Il ne m'incommode en rien céans, et je suis, au contraire, très-aise de l'avoir; car je l'aime fort. Il est très-poli, très-complaisant, très-caressant, et très-empressé pour moi. Plût à Dieu qu'il fît aussi bien pour lui-même, qu'il fait pour moi dans notre société. J'ai très-peu de temps pour le voir, pour lui parler, pour le faire parler, pour le faire agir naturellement devant moi, et pour le redresser : mes occupations presque continuelles m'en ôtent la liberté. D'ailleurs, il ne voit personne à Cambrai. Il auroit besoin de voir et d'entendre des gens propres

à le former : il ne peut voir ici que des ecclésiastiques.

Comptez que ses études n'ont été presque rien jusqu'ici, et qu'à l'avenir il ne faut pas se flatter de l'espérance qu'elles lui soient plus utiles, quoique M. de la Templerie n'y néglige rien. L'enfant a l'esprit vif et ouvert, avec de la facilité pour comprendre toutes les choses extérieures, et beaucoup de curiosité pour les choses qui se passent autour de lui : mais il a l'esprit encore fort léger ; il ne fait guère de réflexion sérieuse ; il n'a ni goût de curiosité pour aucune étude, ni application, ni suite de raisonnement. Toutes ses inclinations se tournent aux exercices du corps et aux amusemens de son âge. Il est déjà grand ; son corps se fortifie, et tous les exercices lui font beaucoup de bien. Je crois bien qu'il ne les lui faut permettre qu'avec modération ; car il est encore fluet, délicat, et d'une santé très-fragile ; ce qui pourra bien lui durer toute sa vie.

Je le garderai encore avec grand plaisir, si vous le souhaitez, jusqu'au printemps prochain ; mais c'est à vous à bien examiner si vous ne pourriez pas lui faire employer son temps plus utilement ailleurs, tant pour les exercices du corps, que pour la société propre à lui former l'esprit et à le mûrir.

Les voyages sont fort dangereux à la jeunesse, d'une grande dépense, quand on veut les bien faire, et absolument inutiles, quand on n'a pas encore des pensées sérieuses et solides. S'il falloit quelque voyage, ce devrait être après l'académie. Le temps qu'il passeroit en province avec vous, à voir la nature de vos biens, de vos embarras, et le mauvais état de ses

affaires, pourroit être très-utilement employé. Il s'ennuie horriblement à Cambrai, et quoi qu'on puisse lui dire, il s'imagine toujours que, quand il ira à Paris ou dans vos terres, il sera un seigneur bien brillant. Cette foiblesse de cerveau est assez naturelle à quatorze ans. Vous avez grande raison de ne faire de séjour à Paris que le moins que vous pourrez. Il vous sera néanmoins difficile d'éviter d'y demeurer un peu dans le temps qu'il sera à l'académie. Si vous aviez un honnête homme à mettre auprès de lui, vous pourriez peut-être vous en dispenser. Les deux points principaux sont, 1<sup>o</sup> que votre compte soit bien fini, qu'il ait besoin de vous, et que vous n'ayez aucun besoin de lui; 2<sup>o</sup> que vous lui témoigniez une amitié solide, et qu'après lui avoir montré à fond le triste état de ses affaires, vous lui fassiez du bien. Vous pouvez, si vous voulez absolument reculer à toute extrémité, le laisser ici jusqu'au printemps, le faire aller alors dans vos terres, et ne le mettre à l'académie que l'hiver suivant. Tout cela n'est point impossible pendant la paix; mais il s'ennuiera étrangement ici, et n'y fera presque rien.

Pour M. Roquet, je n'en fais aucun usage, et n'en puis faire aucun pour le présent. Quand je l'ai gardé céans, ç'a été uniquement par rapport à vous. J'ai plus d'ecclésiastiques qu'il ne m'en faut. Après vous avoir mandé que je le garderois autant que vous le souhaiteriez pour M. votre fils, j'ai dû lui parler en conformité, quand il est venu me témoigner sa peine : je l'ai fait dans ces termes précis. Il a très-bien entendu que je me chargerois seulement de le nourrir dans la maison, autant que vous souhaiteriez

qu'il y demeurât, et il n'a jamais compris autre chose. On ne peut pas être au fait plus qu'il y est, et qu'il y a toujours été. Il sait bien que je ne me suis chargé de rien, que de vous faire plaisir en sa personne. C'est ce que je continuerai de faire autant que vous le souhaiterez; mais je vous supplie de croire que je ne lui ai jamais rien fait espérer au-delà, et qu'il n'a jamais pu ni dû croire qu'il eût à compter qu'avec vous. Ayez la bonté, s'il vous plaît, de vous éclaircir à fond avec lui, et de décider. Sa bonne conduite et son affection méritent que vous ne le laissiez pas plus long-temps sans savoir quel est son état, ni les mesures qu'il a à prendre. Plus la chose deviendrait équivoque, plus je la veux rendre certaine pour ce qui me regarde. Je n'ai que deux choses à faire : l'une, de le garder fort honnêtement tant qu'il vous plaira, quoique je n'en fasse aucun usage; l'autre, de penser à lui, ou de loin ou de près, quand j'aurai quelque occasion convenable pour lui faire du bien. Agréez, s'il vous plaît, que je me borne à ces deux choses, et que tout le reste se traite entre vous et lui. Je ne saurois aller plus loin.

Je partirai dans peu de jours pour aller faire des visites de paroisses vers Bruxelles, et je n'en reviendrai que pour l'hiver. Ma santé ne fut jamais aussi bonne qu'elle l'est; le travail la fortifie. J'éviterai l'épuisement; mais ce diocèse demande qu'on agisse beaucoup. Votre attention pour ma santé me touche très-vivement. M. l'abbé de Ch. m'a mandé combien vous êtes sensible à tout ce qui me regarde. Je ne le suis pas moins à tous vos intérêts, qui seront les miens jusques à la mort. J'embrasse tendre-



ment mon frère, que j'aime du fond de mon cœur, et je suis à ma chère sœur autant que je dois y être, c'est-à-dire, sans réserve et à jamais.

---

## 49.

### A LA MÊME.

Avis sur la conduite que son fils doit tenir dans le monde.

A Cambrai, 10 septembre 1701.

JE souhaite de tout mon cœur, ma chère sœur, que vous ayez achevé votre voyage en parfaite santé. Si vous en êtes aussi contente que je le suis, vous ne serez pas éloignée de nous venir revoir dans la suite. Me voici revenu pour travailler à notre capitation, après laquelle je repartirai pour faire des visites jusqu'à la Toussaint. Songez, pendant que vous êtes à Paris, à y finir vos principales affaires avec les plus grandes précautions. M. votre fils sera ravi d'aller dans vos terres pour y chasser le reste de l'automne; mais il sera un peu affligé s'il y passe l'hiver. Je vois bien néanmoins qu'il ne peut demeurer à Paris que pour ses exercices de l'académie, et je ne sais s'il est assez fort pour les commencer cette année. Je l'embrasse de tout mon cœur, et je l'aime véritablement. S'il veut s'appliquer, s'instruire, faire des réflexions sérieuses, écouter les conseils des personnes qui ont de l'amitié pour lui et de l'expérience, agir en toutes choses d'une manière simple et naturelle, fuir les mauvaises compagnies, travailler à se rendre digne des bonnes, ne prendre des hommes que le bon sens et la vertu, sans affecter de

les imiter dans les petites choses, il nous donnera à vous et à moi une véritable consolation. Je serai ravi si mon frère peut gagner son cœur et sa confiance. Le cœur de mon frère est bon et désintéressé; ainsi je ne doute point qu'il ne fasse tout ce qui dépendra de lui pour se faire aimer de M. de Laval, et pour entrer avec vous dans tout ce qui sera utile à M. votre fils. Je vous envoie une lettre pour ma sœur la religieuse, que je vous prie de lire, et de fermer avant que de la faire partir. Je suis, ma chère sœur, pour toute ma vie, tout à vous sans réserve comme j'y dois être.

Une des choses que je recommande le plus fortement à M. votre fils, c'est qu'il ne parle jamais avec légèreté. Par là, on tombe insensiblement dans l'inconvénient de dire des choses qui ne sont pas exactement vraies, faute de les avoir examinées avant que de parler; et on acquiert, en entrant dans le monde, une réputation qui fait un tort irréparable.

---

## 50.

### A L'ABBÉ DE BEAUMONT, SON NEVEU.

Sur un précepteur que désiroit pour son fils la duchesse d'Aremborg.

A Cambrai, 8 octobre 1701.

J'AI corrigé mon thème, mon cher neveu; vos raisons me paroissent bonnes, mais il faut céder à autrui. J'ai écrit à l'amie de M. de Clerfey<sup>(1)</sup> pour

(1) La duchesse d'Aremborg.

avoir une prompte réponse. Cependant il faut compter par avance que tout est fait, et qu'on n'avoit pas besoin d'un nouveau pouvoir. L'ex-pédagogue a eu un canonicat vacant à L. (*Leuze*.) Cela est fort honnête, et bon à dire pour encourager M. de S. R. (*Saint-Remi*) <sup>(2)</sup>. Je souhaite fort que ce successeur, s'il n'a pas une piété fervente, ait au moins, avec des mœurs régulières, des principes de solide religion, et une sincère estime pour la vertu. Dès que j'aurai une réponse, je vous l'enverrai pour M. Ludon, qui me paroît de loin un assez honnête homme. Je me prépare à partir. Il est bien temps. J'ai un second thème à composer; mais personne ne le corrigera, et j'y laisserai tous mes solécismes. Pour les éviter, je prendrai le style laconique. Mille complimens à ma nièce <sup>(3)</sup> et à M. de Chevry. Le bon abbé (*de Langeron*) paroît gâté de toutes les douceurs qu'on lui a fait goûter à Paris. Nous allons le sevrer. Portez-vous bien, et revenez sans vapeurs. Tout à vous.

(2) L'abbé de Saint-Remi devoit entrer, comme précepteur, chez la duchesse d'Artemberg, pour remplacer un autre ecclésiastique qui venoit d'obtenir un canonicat de Leuze, en Hainaut. Cet abbé de Saint-Remi est le même qui dirigea l'édition du *Télémaque* publiée en 1701. Voyez la *Notice sur le Télémaque*, tom. XX, pag. xv et xvj. Voyez aussi, dans les *Lettres diverses*, les lettres à l'abbé de Langeron, des 18 septembre et 11 octobre 1701.

(3) Sœur de l'abbé de Beauumont; elle avoit épousé M. de Chevry, secrétaire du Roi.

## 54.

## AU MÊME.

Il s'engage à ne pas différer son retour à Cambrai, et le charge de diverses commissions.

A Anvain, 19 octobre 1701.

JE profite de l'occasion de M. le duc de Charost, mon cher Panta <sup>(1)</sup>, pour vous donner de mes nouvelles. Je fais mes visites sous les tristes Hyades ou sous l'aqueux Orion. Je tiendrai bon le plus tard que je pourrai; mais, à la fin, il faudra regagner nos Pénates. M. le Prieur rétrécit son haut de chausses à Tournai. J'y retourne prêcher dimanche. Vous pouvez compter que, si je n'arrive pas à Cambrai pour la Toussaint, au moins j'y arriverai deux jours après. M. le duc de Charost, à qui je donne vingt louis, vous les donnera à Paris. Ainsi vous aurez quelque petit secours; mais je ne veux pas vous en envoyer trop, de peur que vous ne demeuriez trop long-temps loin de nous. Je compte que vous ne reviendrez point sans le vénérable M. Ludon : vous seriez mal reçu sans lui. Mille amitiés à votre sœur. N'oubliez pas, je vous prie, les livres de M. du Bellay. Je voudrais bien aussi les œuvres de sainte Catherine de Sienne. Mille fois tout à mon cher et unique Pantaléon.

(1) *Panta* est l'abrégé de *Pantaléon*, nom de baptême de l'abbé de Beaumont.

## 52.

## AU MÊME.

Sur un ecclésiastique qu'on lui proposoit pour remplir une place importante dans le diocèse de Cambrai.

A Tournai, 22 octobre 1701.

JE suis charmé, mon bon Panta, de votre pensée pour M. Chalmette. Elle m'avoit passé quelquefois par la tête ; mais je ne m'y étois pas arrêté, ne connoissant point le sujet, et supposant qu'il n'avoit pas assez de fond pour soutenir l'emploi <sup>(1)</sup>. Cette place demande de la tête, et au moins un savoir médiocre de théologie. Je ne doute plus de la tête, puisque vous me le donnez sage, ferme, clairvoyant, expérimenté, et gouvernant avec une autorité douce une populace assez difficile ; mais il faut un peu de savoir, pour observer ceux qui enseigneront, pour douter dans les cas douteux, pour décider sagement et sans se commettre en certaines occasions délicates, pour se donner quelque poids et quelque réputation, dans un lieu où l'on cherchera à le critiquer et à l'avilir ; enfin pour faire certains entretiens où il faut parler juste et précisément, pour inspirer la saine doctrine. Il faut même qu'il ait un peu le talent de la parole, et quelque habitude d'instruire d'une manière familière et affectueuse.

(1) En comparant cette lettre avec plusieurs autres, on voit que l'emploi dont il s'agit ici est celui de supérieur ou de directeur du séminaire de Cambrai. Voyez ci-après les lettres du 4 novembre 1701, et du 16 au 1702 ; et parmi les *Lettres diverses*, une à l'abbé de Laugeron, du 17 novembre 1702.

Vous me parlez de lui donner un canonicat de Notre-Dame. A cela je réponds, 1° je n'en ai point; 2° si j'en avois, je voudrois, avant que de le lui donner, essayer si nous nous conviendrions l'un à l'autre. Mon inclination et ma prévention pour lui sont très-grandes; mais c'est beaucoup hasarder, que de se marier d'abord ensemble. Seroit-il impossible qu'il nous vînt voir? Ne pourriez-vous lui proposer aucun essai? Tâtez-le, ou parlez-lui ouvertement. J'aime toujours mieux l'ouverture entière, quand les gens en sont capables.

Reviendrez-vous sans avoir vu M. Brenier? il mérite de l'amitié. Si vous pouvez voir le père qui est parent de mademoiselle Mannourry, sans lui attirer aucun démérite, j'en serai fort aise; mais ne hasardez rien à ses dépens. Je voudrois fort qu'il pût me procurer un exemplaire d'un écrit du P. Le Tellier sur le péché philosophique <sup>(2)</sup>, qu'il m'a mandé être fort bon. Comment va leur procès de la Chine à Rome? Je vous ai mandé, par M. le duc de Charost, que je serai à Cambrai au plus tard deux jours après la Toussaint. Comptez là-dessus. Si vous ne pouviez vous y rendre si tôt, mandez-le moi sans façon au plus tôt. Je retarderois peut-être de mon côté mon retour, et alongerois peut-être un peu mes visites, si la saison me le permettoit; mais je n'espère guère de beaux jours, ni des chemins praticables. Mille amitiés sincères et tendres à votre sœur. J'embrasse M. Ludon jus-

(2) On connoît deux écrits du P. Le Tellier sur cette matière; le premier a pour titre : *Réflexions sur le libelle intitulé : Véritables sentimens des Jésuites touchant le péché philosophique*; et l'autre : *L'erreur du péché philosophique combattue par les Jésuites*, 1691, in-12.

qu'à l'étouffer. O qu'il me tarde de me revoir entre vous deux dans notre promenade ! Dieu soit, mon cher enfant, lui seul toutes choses en vous.

---

55.

AU MÊME.

Sur l'ecclésiastique qu'on lui proposoit pour remplir une place importante.

A Cambrai, 4 novembre 1701.

J'ARRIVE ici, et je me hâte, mon cher neveu, de vous le dire. Ma pensée est que vous proposiez, comme de vous-même, à l'homme dont il s'agit <sup>(1)</sup>, ce que vous croyez bon, avec l'espérance de ce qu'on désire faire pour lui dans les occasions, quand son travail aura commencé à mériter, et que le pays sera déjà préparé. Jusque-là, il pourra vivre sans établissement assuré, comme il vit et travaille sans établissement fixe dans la place où il est actuellement; mais je ne voudrois qu'une simple proposition, sans nous engager. Vous verriez quelle seroit sa réponse, et elle nous serviroit à mieux juger du parti à prendre. Quand vous auriez une fois su sa disposition, nous serions en état de conclure en deux jours. Mais je ne voudrois rien arrêter, sans vous avoir vu à loisir, et sans avoir examiné avec vous la réponse qu'il vous aura faite. Ce qu'il me paroît que vous devez bien approfondir avec lui, c'est s'il pourroit se résoudre à mener une vie solitaire, uniforme, et continuellement sédentaire, après en avoir mené une si active au dehors et si variée. Aura-t-il la santé, le goût, la patience néces-

(1) Voyez la lettre 52, et la note (1), page 79.

saire pour cette vie égale et régulière comme le mouvement d'une pendule? D'ordinaire, les naturels propres aux emplois laborieux, qui regardent le peuple, ne sont point propres à ce travail secret et tranquille. C'est tomber dans un ennui, et dans une langueur très-difficile à soutenir. Il est vrai que cette personne connoît par expérience ces deux sortes de vies, et qu'elle peut vous dire, sans aucune nouvelle épreuve, si elle peut s'accommoder à la longue d'un travail toujours insensible et comme enterré. Voilà, si je ne me trompe, le point le plus essentiel. Il faut aussi le préparer aux manières épineuses du pays. Quand vous aurez fait votre éclaircissement avec lui, nous n'aurons plus qu'à en parler dans une conversation; après quoi vous pourrez conclure avec lui sur les vues que vous lui aurez proposées, et sur les réponses qu'il vous aura faites : en sorte que le tout se fera aussi bien de loin, par lettre, qu'en présence de vive voix. M. Ludon, qui me paroît homme de bon sens, pourra vous aider de ses conseils en cette occasion. Ce que j'ai vu de lui là-dessus me paroît fort à propos. Ne laissez pas de voir l'homme dont on vous dit tant de bien, et qui est si attaché à son emploi; il peut vous indiquer des sujets, en cas que celui dont il s'agit ne pût accepter. Faites vos affaires pendant que vous y êtes : vous laissez ici un grand vide, dont j'ai presque autant d'horreur que la nature en a des siens, selon la philosophie vulgaire; mais j'aime mieux me priver d'un plaisir, et ne rien ôter à votre famille à laquelle vous devez un secours. Je m'y intéresse de tout mon cœur. Peut-être pourrez-vous nous mener notre ami? Pour l'homme mort dans le temps de votre



arrivée à Paris, vous pourriez savoir par le P. B. que son frère, qui est encore à Paris, vous feroit voir, s'il a laissé des papiers curieux, et si quelque ami a recueilli cette succession. Souvenez-vous du portrait que vous m'avez fait espérer. Mille amitiés à votre sœur, et autant de complimens sincères à M. de Chevry. Je suis ravi de ce que la B. P. D. (*duchesse de Beauvilliers*) est bien aise de vous voir. Je suis en peine de sa tristesse et de sa langueur; cherchez ce qui pourroit lui donner quelque soulagement.

~~~~~

### 34.

#### AU MÊME.

Sur la visite que ce Prélat venoit de faire à Tournai, et sur quelques affaires de famille.

A Cambrai, 6 novembre 1701.

VOICI un ami de M. Quinot par lequel je vous donne de mes nouvelles. La lettre sera commune entre le grand Panta et le petit M. Ludon, que j'embrasse en esprit avec tendresse, en attendant de les embrasser réellement tous deux. Notre mission de Tournai s'est assez bien passée, et la ville m'a paru assez contente de moi. Le contraste y fait un peu, et je crains bien que le suffragant <sup>(1)</sup>, à son retour, sentira aussi que le contraste lui fait tort. Je vois, je parle, je fais des civilités: tout cela lui manque, et la contradiction est au comble. Je vous ai mandé ma pensée sur M. Chalmette. Si vous lui parlez de

(1) C'est-à-dire, l'évêque de Tournai, qui étoit alors François Caillietot de La Salle.

votre chef, comme je vous le propose, mandez-moi quelle aura été sa réponse. Comptez que je n'ai que trop d'envie de l'attirer : mais point de canonicat en arrivant, je vous prie. Si vous avez des nouvelles de mes sœurs, je vous prie de m'en faire part. N'oubliez pas ce que je vous ai mandé pour le P. de La Chaise par rapport à la religieuse : il faut lui représenter qu'elle ne sait où poser le pied. Je souhaite fort qu'on donne un vrai pasteur à ce pauvre diocèse.

Régalez, je vous prie, avec notre bon nouvelliste ce qu'il faudra pour les frais de ses gazettes, qui ne tarissent point. Il faut que ce soit un vrai bon homme. Je sais que M. d'Audigier <sup>(2)</sup> est de ses amis. Voyez si vous n'avez rien à lui dire sur le caractère de cet homme, que je crois fort passionné contre la compagnie des Jésuites.

La duchesse d'Aremberg presse pour avoir bientôt M. l'abbé de Saint-Remi <sup>(3)</sup>. Quand pourra-t-il partir? tiendra-t-il à quelque chose? Il ne seroit pas honnête qu'il commençât par demander de l'argent. La duchesse doit lui en offrir pour son voyage après son arrivée; mais il ne doit pas, ce me semble, en prétendre avant que d'être là. Elle m'a mandé que s'il faisoit bien, elle lui donneroit cinq cents écus d'appointemens. Elle compte, et moi aussi, qu'il demeurera quinze jours à Cambrai, en passant. Mais je voudrois bien que ce séjour fût quand vous serez tous deux ici.

Mambrun, qui a été bien malade, se porte mieux.

(2) C'étoit l'ex-pédagogue dont il est parlé dans la lettre 50, ci-dessus, pag. 77.

(3) Voyez la note (2) de la même lettre.

mais il est languissant, et ne peut se remettre. Ne nous amènerez-vous point Godin? N'oubliez pas les vues pour un cuisinier, si Mambrun me quitte, ni les consultations de dépense.

Je paierois chèrement le traité du P. Le Tellier *sur le péché philosophique*, que le P. San.... estime fort : c'est une matière qui a une liaison essentielle avec toutes celles de la grâce. S'il y a à Paris quelque chose qui mérite d'être vu, ne craignez point de me demander un peu d'argent. Je vous attends tous deux en paix, et je serai prêt à ne vous point voir, si vous étiez nécessaires à notre bonne P. D. (*duchesse de Beauvilliers.*) Mais Dieu sait la joie que j'aurai de me voir entre vous deux. Mille amitiés à mademoiselle de Langeron et à ma nièce de Chevry. Je souhaite fort que la dernière nous vienne voir à son loisir. Pour l'autre, je ne puis que la porter dans mon cœur devant Dieu. J'y porte avec une infinie tendresse mes deux abbés comme mes chers enfans.

---

## 55.

### AU MÊME.

Sur une affaire domestique (1).

12 novembre 1791.

JE vous envoie une lettre pour notre ami affligé : dites-lui pour moi tout ce que les lettres ne peu-

(1) Nous avions d'abord pris le parti de supprimer cette lettre et la suivante, dont le sujet est peu intéressant par lui-même. Nous croyons qu'on nous saura gré d'avoir changé d'avis. On aime à voir un homme tel que Fénelon observer, dans la conduite même de ses domestiques, le égards et les ménagemens dont les gens se croient trop souvent dispensés.

vent dire. Je n'ai pas eu le temps de mettre le dessus : suppléez, je vous prie.

Vous savez les honnêtetés de M. et de madame Voysin pour solliciter en faveur du bon abbé de Ch. Ne pourriez-vous point les voir pour les remercier ?

Mambrun est si mal, que je ne crois pas qu'il soit en vie dans trois jours. Supposé même qu'il ne mourût point de ce mal, il ne pourroit de très-long-temps se remettre au travail de la cuisine. Je vous conjure de faire chercher un cuisinier habile et réglé. Si Godin est libre, M. l'abbé de L. ne peut-il pas nous le prêter en attendant ? Il ne faut point donner l'alarme à la femme de Mambrun. Nous écrirons demain : mille fois tout à vous.

Comme ma lettre à l'ami affligé est cordiale, je vous prie de faire en sorte qu'il la brûle après l'avoir lue, et qu'elle ne paraisse point.

~~~~~

## 56.

### A U M Ê M E.

Sur la même affaire

A Cambrai, 19 novembre 1761.

VOUS trouverez, mon cher neveu, que je ménage mal mes intérêts ; mais je crois devoir penser à ceux d'autrui plus qu'aux miens. Mambrun est beaucoup moins mal. Je sais, à n'en pouvoir douter, que sa peine seroit extrême, s'il arrivoit ici un homme qui ressemblât à un successeur. Ce coup seroit capable de le faire retomber dans l'extrémité, d'où il n'est encore sorti qu'à demi. Je vois bien qu'un cuisinier

habile, fidèle et réglé est un trésor qu'on ne retrouve point. Je compte que je ne suis que le pis aller de Mambrun, et qu'il me quittera dès que sa belle-mère lui cèdera sa boutique; ce qu'elle promet de faire l'été prochain. Mais enfin, quelle apparence d'accabler un homme qui revient à peine des portes de la mort! Je crois qu'il consentiroit sans peine à voir venir un aide; mais l'homme que vous proposez doit être fort au-dessus de cette fonction. S'il étoit d'humeur de s'accommoder de ce nom, je le traiterois d'ailleurs aussi bien que vos amis le jugeroient convenable. Dans le fond, je doute que la santé de Mambrun le laisse long-temps à mon service. D'ailleurs, il a des promesses bien positives de sa belle-mère. Voyez bonnement ce que vous pouvez faire, et abandonnez le reste à la Providence. Il me tarde bien de vous embrasser, mais non pas seul. Mes amitiés à votre sœur, et mes complimens à M. de Chevry. Tout à vous.

Je serai dans un véritable embarras pour notre cuisine. Si vous pouviez trouver un fort bon aide, je le paierois et traiterois bien, en attendant ce que Mambrun deviendra.

---

### 57.

#### AU MÊME.

Temoignages d'amitié, et avis pour l'ordre de sa maison.

A Valenciennes, 3 mai 1702.

BONJOUR, mon Panta : ayez soin de réjouir un peu le vénérable, selon les uns, et selon les autres,

le subtil docteur. Badinez avec la gent féline, mais sans mutilation de membres. Faites veiller le maître d'hôtel sur nos domestiques. Il faudroit occuper Barassy aux meubles, et Leduc à l'écriture. Je suis ici entre gens bien animés, que j'aurai grande peine à accommoder. Faites un bon usage de votre temps, selon Dieu; nourrissez votre cœur. Tout à vous sans réserve.

---

58.

AU MÊME.

Il le charge de diverses commissions.

A Perùez, mardi 16 mai 1702.

JE vous renvoie, mon cher neveu, les lettres du petit abbé (*de Langeron*) et de M. Chalmette. Je vous prie de faire savoir par voie sûre au dernier, que je suis fâché de l'embarras où il s'est mis pour moi, que je lui suis très-obligé, et que je le conjure de ne plus parler de moi à ces messieurs. Je ne leur impute ni leur changement ni leurs alarmes. Je vois bien qu'il faut remonter plus haut. Tout vient de M. l'évêque de Chartres, qui change, et qui voudroit me réduire comme une place assiégée.

Je vous prie de lire, et de montrer au vénérable, l'article de la lettre du petit abbé, qui regarde M. Le Fèvre de Saint-Sulpice. Ma pente seroit d'attendre à écrire à cet ecclésiastique, jusqu'à ce que je fusse de retour à Cambrai. Je crains les grimaces du visage et l'ardeur du zèle : mais je n'ai pas à choisir.

Je vais envoyer à Enghien, et écrire à la du-

chesse d'Areberg sur M. de Saint - Remi dans le sens que le petit abbé me propose , et qui est très-bon. Je la prierai de veiller sur l'accusé , et je lui ferai remarquer tout ce qui est suspect dans l'accusation , afin qu'elle ne croie rien , que sur des preuves claires. Je ne manquerai pas de lui mander le silence de M. de Saint - Remi , qui étonne ses amis , afin qu'elle examine si quelqu'un intercepte les lettres de cet abbé.

Vous avez très-bien répondu à madame d'Estourmel. Je songeais à lui offrir de moi-même ce qu'elle demande. J'aime son fils , et je dois être ravi de faire plaisir à cette famille.

Il est absolument nécessaire de mettre en couleur le parquet de mon appartement , et de le faire frotter , faute de quoi tous les meubles périssent : mais je vous prie de voir une chose à laquelle je n'avois point assez pensé ; c'est ce qui regarde Clocher. Je veux lui être favorable , autant que les convenances le permettent ; voyez ce qu'il peut faire , et décidez sans façon. Ce qui me paroît très-certain , c'est que le parquet doit être bien frotté. Le maître d'hôtel me demande congé , pour aller du côté de Paris pour ses intérêts : je le lui permets volontiers. Décidez avant son départ. Vous pourrez écrire par lui. Mandez au petit abbé , que si on peut apprendre que l'aigreur soit augmentée contre moi , il examine avec la bonne P. D. (*duchesse de Beauvilliers*) , si les gens qui nous sont chers doivent s'abstenir de nous venir voir. Je ne veux causer de peine à aucun de nos bons amis , et je crains même pour la pension de votre sœur.

Je crois qu'il est à propos que vous réveilliez Bul-  
lot, pour nous faire payer de nos débiteurs. Cette  
langueur de nos affaires est bien pénible. Avez-vous  
touché cinq cents livres pour vos besoins? Si vous  
ne l'avez pas fait, faites-le par préférence à tout le  
reste : je suis honteux là-dessus. Le blé avoit en-  
chéri à Tournai, avant mon départ, de dix patars  
sur la rasière. J'opine toujours à vendre, comme  
vous l'avez proposé. J'ai reçu une lettre de votre  
sœur, qui se plaint de sa santé : j'en suis en peine.  
Mandez-lui que je ne puis lui écrire dans l'agitation  
où je suis maintenant. J'embrasse le vénérable et  
subtil abbé : qu'il se modère dans sa périlleuse dis-  
pute. Tout à mon très-cher Panta sans mesure.

Je vous envoie une lettre pour M. de Sassenage,  
qu'il faut envoyer au petit abbé (*de Langeron*), par  
Angagne, ou par quelque autre voie prompte.

---

## 59.

### AU MÊME.

Affaires et nouvelles diverses.

A Saint-Ghislain, 19 mai 1702

JE maude au Rond de faire pour Blaugies le dépôt  
pur et simple, et nous réserverons la protestation  
pour l'établissement du bailli, etc. La philanthropie  
consiste à faire du bien aux hommes, sans en espé-  
rer aucune récompense.

Je suis ravi de la guérison de M. d'Oisy, et de  
la joie qu'en a madame d'Oisy.

Les nouvelles dont vous m'envoyez l'extrait sont



bien fortes. Les Jésuites sont en mauvais état, si elles sont vraies <sup>(1)</sup>. Casoni et les Dominicains seroient les faiseurs d'extraits pour la décision du Pape. Nous verrons. Dieu sur tout.

Je vais demain coucher à Crespin, où je coucherai tous les soirs jusqu'à l'Ascension. Le jour de l'Ascension, je bénirai ici l'abbé du Val. Le même jour, madame la duchesse d'Arenberg veut me venir voir ici. Elle me paroît recevoir très-pieusement et avec une bonne tête l'accusation contre M. de S. R. (*Saint-Remi*), qui lui est fort suspecte. Après l'Ascension, j'irai à Bavay continuer mes visites du voisinage, et de là j'irai à Cambrai revoir mon Panta, et la secte ambulante. Je vous renvoie la crête de coq d'Inde, que M. le doyen goûte moins que la bourse et le chapeau de Fortunatus.

Je vous prie de dire à M. le prévôt, que je viens d'écrire selon ses intentions, et qu'apparemment ma lettre lui reviendra. Il ne sera commis en rien. Je n'ai pas un moment pour lui faire réponse, et je lui en demande pardon de tout mon cœur.

Vous ne me mandez rien sur Dubreuil et Le Brun; il ne faut rien plâtrer, ni faire à demi. Il faut que tout soit fini d'une manière ou d'autre avant mon retour. Tout à mon Panta. J'embrasse le vénérable jusqu'à l'étouffer. Il me tarde bien de le remettre en selle, dussiez-vous l'appeler baron, et le charger de mottes. Mille amitiés aux jeunes Péripatéticiens.

(1) On s'occupoit alors à Rome de l'affaire des cérémones chinoises. La décision de la congrégation ne fut donnée qu'en novembre 1704.

## 60.

## AU MÊME.

Divers avis et nouvelles de famille.

A Bavay, où se trouvent aquedues et médailles antiques,  
28 mai 1702.

La drogue pour les yeux est venue trop tard, Dieu merci; mais si vous en aviez une pour le rhume, elle seroit la bienvenue. Peut-être arriveroit-elle trop tard, aussi bien que l'autre; car je me suis senti aujourd'hui moins encatharré. La poudre des chemins, et les crieries d'église en église ne sont sucre d'orge.

Un avocat de Mons, que je vis avant-hier, m'a promis que l'affaire de Blargnies finiroit aujourd'hui. Dieu le veuille.

J'ai reçu une lettre, du 17 de ce mois, de M. de Blainville,

Non aliter.... quàm si.... relinqueret,  
Tendens Venafranos in agros,  
Aut Lacedæmonium Tarentum (a).

Sa lettre est de trois pages très-chrétiennes, sans dire un mot du siège <sup>(1)</sup>.

Pour madame d'Estourmel, mandez-lui que je recevrai avec joie M. son fils, et qu'alors je lui manderai toutes mes pensées avec zèle sur l'éducation de MM. ses enfans.

(a) HORAT. *Carm.* lib. III, od. v, v. 55, 56.

(1) Jules-Armand Colbert, marquis de Blainville, étoit alors assiégé dans Keiserwert, qu'il rendit le 15 de juin, après cinquante-neuf jours de tranchée ouverte.

Préparez madame d'Oisy au concours, qui me tiendra, depuis le matin jusqu'au soir, toute la semaine d'après la Pentecôte.

Je vous prie de voir un peu aux heures libres madame de Montberon.

Je suis en vraie peine sur votre sœur; écrivez de manière qu'on vous mande exactement son véritable état. Faites-lui savoir combien sa mauvaise santé m'afflige : c'est chose bien vraie. D'où vient que le P. de V. (*Vitry*) n'écrit point? Tout au cher Panta, au vénérable et aux ex-bambins.

Vous seriez un grand homme, si vous datiez vos lettres. Samedi nous nous embrasserons.

---

## 64.

### AU MÊME.

Quelques nouvelles et affaires de famille.

Au Quesnoi, mardi 12 septembre 1702.

JE t'embrasse, mon cher Panta, mais avec tendresse. Voilà les nouvelles que M. du Rencher m'a données. Barassy te les porte pour la troupe curieuse. Je te prie d'envoyer de l'argent au P. de Vitry. Il est, ce me semble, à propos de se défier du marchand de Dubreuil. Je veux bien qu'on fasse avec lui un nouveau marché, sans égard au premier; mais il faudroit consulter quelque expert qui sache le commerce avec étendue, après quoi je te prie de décider. Pour Dubreuil, je te prie de lui dire que je n'ai fait ce qui s'est passé, ni par humeur, ni par promptitude, et que j'ai eu besoin d'un grand sang-

froid pour ne le congédier pas : que nous ne saurions avoir affaire plus long-temps ensemble , mais que je veux bien me souvenir de son voyage de Rome <sup>(1)</sup> , et ménager son honneur , en lui donnant le temps d'achever son affaire de Bruxelles , pour laquelle j'écrirai à M. de Bagnols , qui me mande qu'il est en état de travailler. J'embrasse la canailleuse race de nos enfans. Embrassade aussi pour le vénérable ; mais serre-le bien. Si le cher Calas n'est point parti , il faut l'étouffer de caresses. Je l'aime au double du temps passé. Bien des complimens à M. le marquis de Prie. O mon Panta , que tu m'es cher ! *Cupio te in visceribus Christi Jesu* <sup>(a)</sup>.

Si M. Le Fèvre vient , il faudra en prendre soin , en attendant mon retour.

Il y a sous mes fenêtres cinq ou six lapins blancs qui feroient de belles fourrures : mais ce seroit dommage ; car ils sont fort jolis , et mangent comme un grand prélat. Je vois aussi deux petits coqs , l'un noir , et l'autre à plumage de couleur d'aurore. Ils sont comme la France et l'Empire : le noir est Achille , et l'aurore est Hector.

Ludus enim genuit trepidum certamen et iram,  
Ira truces inimicitias, et funebre bellum <sup>(e)</sup>.

(1) On voit , par la Correspondance sur le quietisme , que ce *Dubreuil* , domestique de Fénelon , avoit fait en 1698 le voyage de Rome , pour porter des dépêches importantes sur l'affaire du livre des *Maximes*.

(a) *Philip.* l. 8. — (e) *HORAT.* lib. I, *Epist.* XIX, v. ult.

## 62.

## AU MÊME.

Sur quelques affaires de famille, et sur ses visites pastorales.

Au Quesnoi, 16 septembre 1702.

BONJOUR, mon cher Panta; le temps de vous aller revoir s'approche, et j'en suis ravi. Vous savez beaucoup mieux que moi ce que le P. de Vitry peut avoir dépensé. il faut faire la chose un peu largement; décidez-la comme vous feriez pour vous-même, sans façon et tout au plus tôt.

Je vous envoie la lettre de Dubreuil, qui ne répond point à la vraie difficulté. Je vous ai déjà mandé que j'écrirois pour lui à M. de Bagnols. Il faut qu'il se retire de chez nous sans scandale, et qu'on lui facilite une honorable retraite; mais il faut finir.

Je me trouvai un peu incommodé avec de l'émotion avant-hier; mais cela n'a point eu de suite. Je me repose et me ménage beaucoup : c'est être en solitude. Je ne parle qu'à des paysans, qui ne font point partie de ce qu'on appelle le monde. Nos catéchismes vont bien; mais ils fatiguent la poitrine de M. Provenchères. J'ai vu quelques jolis paysages de vallons et de côteaux sur le bord de la forêt de Mormal. J'embrasse le vénérable, et les non-vénérables marmots. Je suis tout à toi, mon cher et unique Panta.

## 65.

## AU MÊME.

Sur le bref du Pape aux catholiques de Hollande ; sur les difficultés relatives au bref du 12 février, contre le *Cas de conscience*. Détails sur la visite du diocèse de Cambrai.

A Mez en Couture, le jour de l'Ascension (17 mai) 1703.

JE vous envoie l'arrêt du Parlement sur l'appel comme d'abus <sup>(1)</sup>, et je vous renvoie le bref du Pape aux catholiques de Hollande <sup>(2)</sup>. Je voudrais bien qu'on pût en avoir plusieurs exemplaires imprimés ; car c'est une chose à garder, et il est à propos de conserver de tels monumens. Demandez au père recteur si les textes condamnés par M. d'Arras <sup>(3)</sup> sont dans le P. Taverne précisément comme il les rapporte, et sans correctif. Il me semble avoir ouï dire que ce livre a été examiné et approuvé par les théologiens

(1) Il s'agit ici d'un arrêt du Parlement de Paris, qui rejetoit le bref de Clément XI, du 12 février 1703, comme renfermant des clauses contraires aux maximes de l'église Gallicane. Le même Parlement supprima aussi, vers cette époque, le Mandement de l'évêque de Clermont qui publioit ce bref. Voyez à ce sujet l'*Avertissement* du tom. X des *Œuvres de Fénel*, seconde partie, n. 6 et 7, pag. lx et suiv. *l'Examen et Réfutation des raisons alléguées contre la réception de ce bref*, tom. XIII, pag. 47 et suiv. une lettre du cardinal Gabrielli à Fénelon, du 9 juillet 1703, parmi les *Lettres diverses* ; *l'Hist. de Fénel*, liv. V, n. 1 ; et les *Mém. chronol.* du P. d'Avrigny, 20 juillet 1701.

(2) Le Pape venoit d'adresser aux catholiques de Hollande un bref pour les exhorter à se soumettre au vicaire apostolique qu'il venoit d'établir par *interim* à la place de l'archevêque de Sébaste, Pierre Codde, suspendu de ses fonctions à cause de son opposition au Formulaire d'Alexandre VII. Voyez, sur cette affaire, les *Mém. chronol.* du P. d'Avrigny, 7 mai 1702.

(3) Gui de Sève de Rochechouart, évêque d'Arras, avoit condamné, le 5 mai précédent, l'ouvrage du P. Taverne, Jésuite, intitulé : *Synopsis Theologiæ practicae*, etc. Voyez les *Mém. chronol.* du P. d'Avrigny, 5 mai 1703.

de Rome. Cependant je trouve diverses propositions bien raboteuses. Vous verrez que les gens du Roi ont mis bien des adoucissements à leur appel comme d'abus; mais enfin, c'est un coup fait avec art, pour empêcher les mandemens des évêques : c'est sans doute ce qui arrête M. l'évêque de Chartres. M. le cardinal de Noailles veut boucher le chemin, et que personne ne parle après lui.

Ayez la bonté, mon bon fils, de faire écrire par M. l'abbé de Saint-Aubert, ou d'écrire vous-même à M. l'abbé de Cisoin, afin qu'il vous renvoie promptement un certain *factum* ou mémoire imprimé de M. l'évêque d'Arras, dans le temps du procès à Tournai, qu'il me semble que je prêtai à M. l'abbé cet hiver dans la conférence avec M. l'évêque, et que l'abbé ne m'a point rendu. J'en aurois grand besoin pour le *Quaritur* que j'ai prié M. le bailli de Franqueville de dresser, afin que je puisse consulter à fond les plus célèbres avocats de Paris.

Plus je m'éloigne de vous, plus je m'en rapproche. C'est par l'Artois le plus éloigné, que je dois retourner à Cambrai. Ainsi je suis ravi de vous *tourner le dos*, pour vous voir en bref face à face. Dieu vous garde, beau sire, accort, gentil et preux Panta.

---

## 64.

### AU MÊME.

Même sujet que la précédente.

A Havrincourt, 17 mai 1703.

LE bref du Pape aux catholiques de Hollande est à peu près du même style que ceux qu'il a écrits au

loi et à M. le cardinal de Noailles <sup>(1)</sup>. Les partisans de l'archevêque de Sebaste (quoi que leurs ennemis en puissent dire) doivent être de bonnes gens, puisqu'ils sont si faciles à contenter. Le Pape doit bien leur donner souvent de pareilles consolations. Vous verrez l'arrêt du Parlement imprimé sur l'appel comme d'abus du mandement de M. l'évêque de Clermont. Ce ne sera rien, pourvu que le Roi ordonne la réception du bref; mais *hic opus, hic labor est*.

Le serpent Python couvre les vastes campagnes; je ne sais si Apollon le percera de ses flèches aujourd'hui comme hier.

Nous partons pour nous éloigner un peu de vous; mais l'absence sera courte. Encore huit jours, et nous sommes à votre porte. Je voudrais bien, à propos de porte, que Clocher pût, en mon absence, faire celle que vous avez si sagement projetée pour aller de ma chambre grise au grand cabinet.

M. Le Fèvre est le Messie des Juifs d'à-présent. Il a passé tous les temps, et la Synagogue doit maudire quiconque voudra supputer les dates. M. Chalmette prend assez sérieusement cette chronologie. Il a pensé, à cause de sa modique taille, être accablé par une multitude de filles pétulantes, qui vouloient l'envahir au catéchisme dans un coin du cimetière. Ses coadjuteurs en ont ri jusqu'aux larmes. Il devient méchant à l'exemple d'autrui.

(1) Le Pape, outre le bref du 12 février 1703, contre le *Cas de conscience*, en avoit adressé un autre à Louis XIV, et un troisième au cardinal de Noailles, pour les engager à châtier si sévèrement les docteurs qui avoient signé le *Cas de conscience*, que leurs confrères ne pussent être tentés de les imiter. Voyez les *Mémoires chronol.* du P. d'Avrigny, 20 juillet 1701.



M. d'Arras m'a envoyé son placard contre le P. Laverne, et me parle d'union de la province contre la morale relâchée. Je vois bien qu'il faudroit tenir un concile provincial contre les Jésuites; mais je ne puis le faire sans en demander la permission au Roi.

Je salue M. de la Templerie en toute joyenseté. J'embrasse nos deux apprentis. Tout à toi, grand Panta.

Si vous voulez m'écrire, vous le pourrez, dit-on, par Saint-Quentin et par Péronne; mais c'est un grand détour. Si rien ne presse, il vaudra mieax nous abandonner pour le peu de temps que nous demeurerons à Arroïaise. Je compte que le maître d'hôtel fera porter des matelas à Marquion avant que j'y arrive.

65.

AU MÊME.

Témoignages d'amitié.

Vendredi (mai 1705)

JE suis véritablement en peine de toi, mon cher fils. Je n'ai qu'un Panta au monde; conserve-le-moi, je t'en prie. Laisse le bois aller comme il pourra. Reviens nous voir. Il court un bruit que l'Empereur est mort <sup>(1)</sup>; on n'en mande rien de Paris. M. le maréchal de Villeroy passe ici lundi. J'embrasse les deux bambins. Tout à mon fils Panta.

(1) L'empereur Léopold mourut à Vienne le 6 mai 1705, âgé de soixante-trois ans, après quarante-sept ans de règne.

## 66.

## AU MÊME.

Sur les embarras que lui causent plusieurs canonicats de son diocèse de Cambrai, à la nomination du Pape.

A Tournai, jeudi 1<sup>er</sup> octobre 1705.

J'AI achevé les principales choses que j'avois à faire ici; j'espère que ce soir il m'en restera peu. Je tâcherai même de partir d'ici demain vendredi 2<sup>e</sup> d'octobre; au plus tard ce sera après demain 5<sup>e</sup> de ce mois. Comme je ne saurois aller droit à Cambrai, à cause des chemins de Marchiennes qui commencent à être gâtés, et parce que la journée seroit trop longue, je passerai par Douai, où il faut aussi bien que j'aïlle payer une visite à M. de Pomereu <sup>(1)</sup>. J'arriverai donc à Douai le 2 ou le 5 au plus tard, et je serai, s'il plaît à Dieu, le 5 ou le 4 au plus tard à Cambrai. Dès que mes chevaux se seront un peu reposés, ils partiront pour Chaulnes, et serviront la bonne duchesse (*de Chevreuse*) jusqu'à Paris. Ce que vous me mandez de sa santé me fait un sensible plaisir.

On n'a point arrêté ma lettre au cardinal Sacripante: il m'a fait réponse. C'est de son propre mouvement, que le Pape, après avoir donné le canonicat de Saint-Géry à Robert, actuellement suspens, et connu à Rome pour tel, a nommé Lagon pour le canonicat de mon domestique. Il a même donné le

(1) François de Pomereu, gouverneur de Douai, contribua beaucoup à défendre cette ville contre le prince Eugène, en 1710, quoiqu'il fût alors âgé de quatre-vingt-cinq ans.

canonicat de Lagon à Saint-Géry à un homme de Paris nommé *Eglise*, sur la recommandation de M. le cardinal de Noailles. Comme le père provincial des Jésuites part pour Rome, je lui donnerai un mémoire sur ce détail, et je le prierai de parler au Pape en personne. C'est, ce me semble, le meilleur parti. Il faut qu'il y ait là-dessous un mystère. On prétend que ce canonicat de M. de la T. a été refusé à la reine de Pologne; M. de Villamez le mande à M. Amas. Il ajoute que c'est M. le cardinal de Janson qui a pressé pour Lagon. M. Amas croit que M. d'Havrincourt, ami intime de Lagon, lui aura procuré quelque recommandation de madame de Maintenon pour le cardinal de Janson. Le cardinal Sacripante me mande que le Pape l'avoit chargé de savoir de Villamez si Lagon m'étoit désagréable, et que Villamez lui avoit répondu qu'encore qu'il ne fût pas recommandé dans mon mémoire, il m'étoit agréable. Villamez écrit à M. Amas que le cardinal lui ayant demandé si j'avois quelque chose à la charge de Lagon, pour l'exclure de la métropole, il s'étoit contenté de répondre qu'il n'en savoit rien. Ainsi vous voyez qu'on ment au-delà des munts comme en deçà. Il faut prendre patience.

Il me tarde bien, mon cher Panta, de savoir quel profit tu as tiré de ton séjour à Chaulnes. O que je t'aime, et que je te désire le vrai amour! Embrasse tendrement pour moi le cher petit abbé (*de Lange-ron*.) Mille choses aux jeunes dames. Cent mille à la bonne duchesse (*de Chevreuse*.) Je suis las : c'est ce qui m'empêche d'écrire. Il faut que j'écrive tout à l'heure à Bruxelles.

## 67 \*.

## AU MARQUIS DE LAVAL (1).

Il l'exhorte à dépendre de sa mère, autant par grâce que par nature.

VOUS savez, monsieur, combien N... est contredit et condamné dans le public : mais j'espère que, si on veut écouter le détail, on saura qu'il a été fort à plaindre. *Bonum mihi, quia humiliasti me* (a). C'est le fondement des œuvres de Dieu, et le creuset où se purifient ceux dont il veut se servir. J'en ai de la joie et de la douleur. Courage sans courage, mon cher M.... soyez petit. Saint Augustin dit que *Saul* étoit grand, courageux, savant dans la loi, et zéléateur des traditions; mais que devenant *Paul*, qui signifie *petit*, il devint effectivement petit, souple, insensé selon le monde; et que ce fut en le terrassant, que Dieu l'instruisit pour l'apostolat. O la bonne instruction, que d'être terrassé et aveuglé! Soyez aveugle et abattu, si vous voulez être *Paul*, c'est-à-dire *petit*.

Votre petitesse doit paroître principalement dans une intime union avec madame votre mère, et dans une entière dépendance d'elle, mais il faut que ce soit une dépendance toute intérieure de jugement et de volonté; il faut une docilité sans réserve. Si vous

(1) Il étoit fils de la marquise de Laval, cousine germaine de Fénelon, et depuis sa belle-sœur. (Voyez ci-dessus la lettre 15, et la note, pag. 29.) Cette lettre et la suivante ont été insérées dans la première édition des *Lettres spirituelles*, en 1718, sans le nom des personnages à qui elles étoient adressées. Elles ne peuvent convenir qu'aux personnes à qui nous les attribuons.

réservez dans votre docilité le moindre petit recoin de propriété de pensée ou de volonté secrète, vous mentez au Saint-Esprit, dans votre désappropriation, comme Ananias et Saphira. *Nonne manens tibi manebat* <sup>(a)</sup>? Vous étiez libre de demeurer homme de bien dans un train commun, en gardant vos pensées et vos volontés; mais une désappropriation qui cache une ressource de propriété est un mensonge au Saint-Esprit, et un larcin sur son propre sacrifice.

Que votre cœur soit donc nu comme le corps d'un petit enfant qui tette sa mère, et qui ne sait pas ce que c'est que nudité. Dites-lui tout, pour et contre vous, sans réflexion; et après l'avoir dit, ne croyez et ne voulez que ce qu'elle vous fera croire et vouloir. Vous n'aurez de paix que dans cette désappropriation universelle. Il me semble que je suis toujours avec vous deux, et que Dieu est au milieu de nous. Amen, amen.

(a) *Act. v. 4.*

---

## 68 \*.

### A LA COMTESSE DE FÉNELON.

Avis pour la conduite de son fils.

JE souhaite, ma chère sœur, que M. votre fils soit petit, simple et souple dans vos mains. Quelque tendresse que je ressente pour lui, je ne puis l'aimer qu'autant qu'il vous croira, et qu'il sera fidèle à vous obéir. S'il vous laisse voir son intérieur sans réserve avec une naïveté de petit enfant, et s'il se laisse mener comme par la lisière, toutes ses foiblesses se tou-

neront à profit pour lui ; car on n'est fort , qu'autant qu'on se sent foible et sans aucune ressource en soi-même. Les mendiants sentent leur misère ; la faim les chasse de chez eux , et les réduit à la mendicité , qui leur procure des alimens. Il faut que l'expérience intime , violente et continuelle de notre impuissance , nous fasse sortir de notre cœur , pour nous faire mendier à la porte de celui qui est *riche sur tous ceux qui l'invoquent* <sup>(a)</sup> : c'est là qu'il faut aller chercher conseil , secours , et vie empruntée : il ne faut plus vivre que d'emprunt , même pour penser et pour vouloir. Malheur à qui vit du sien propre ! Il ne faut plus vivre que du bien d'autrui. Malheur à quiconque se tient renfermé chez soi ! Il en faut sortir , comme Abraham , sans savoir où l'on va , et n'y rentrer jamais sous aucun prétexte.

Tenez donc M. votre fils pour le conduire pas à pas , sans le laisser jamais rien décider à sa mode. Il est votre enfant selon la grâce autant que selon la nature. Dès qu'il se soustraira de votre conduite , il n'éprouvera que foiblesse et que chute , avec un grand péril d'égarement. Si , au contraire , il ne s'éloigne jamais d'un pas de vous , s'il vous dit tout sans réserve et sans retardement , s'il remédie à la foiblesse par l'obéissance , ses misères se tourneront à profit pour le désabuser à fond de lui-même. Au moins , quand on est dans une entière impuissance , faut-il se laisser soutenir et conduire.

(a) Rom. x. 12.

## 69.

## A LA MÊME.

Il s'excuse des avis qu'il lui a donnés au sujet de son fils.

A Cambrai, 12 février 1706.

EN arrivant ici de Bruxelles, j'ai reçu votre lettre du 27 janvier. J'avoue, ma chère sœur, qu'elle m'a bien surpris et affligé. J'espérois que vous me sauriez quelque gré de vous avoir représenté cordialement mes pensées dans une lettre qui n'étoit que pour vous, et sans me mêler de décider sur la conduite de M. votre fils. Il me sembloit qu'il y a une grande différence entre décider, et proposer avec zèle ce qu'on croit voir : ainsi j'étois bien éloigné de croire que ma lettre pût m'attirer celle que vous m'avez écrite. Mais je suppose que j'ai tort, puisque vous le jugez ainsi : du moins ma faute sera courte ; car je m'abstiendrai, puisque vous le souhaitez, de vous proposer mes pensées. D'ailleurs je recevrai toujours d'un cœur ouvert tout ce qu'il vous plaira de me mander de vos raisons. Personne ne sera plus content que moi de reconnoître qu'elles sont bonnes, comme personne ne seroit plus affligé que moi, si elles n'étoient pas décisives. Mais supposé qu'elles soient aussi fortes que vous les croyez, je trouve M. votre fils bien à plaindre ; car, en ce cas, il se trouve entre une mère qui a de bonnes raisons pour vouloir l'empêcher de servir, et le public, dans lequel il sera déshonoré sans ressource, malgré ces raisons inconnues, s'il ne sert pas. Il est déjà dans sa vingtième

année : les autres gens de condition se gardent bien d'attendre un âge si avancé pour commencer à servir ; ils servent dès l'âge de quatorze ou quinze ans. On ne trouvera en France aucun exemple d'un homme d'un nom connu , qui n'ait pas déjà fait quelques campagnes dans sa vingtième année. Le public ne comprendra jamais les raisons d'une telle singularité , qui est si contraire aux préjugés de toute la nation. J'en conclus que la situation de M. votre fils est bien violente. Il est réduit à l'une de ces deux extrémités , ou de désobéir à sa mère , qui a de bonnes raisons pour lui défendre de servir , ou de se laisser déshonorer dans le monde , parce que ces bonnes raisons n'y seront jamais comprises. Pour moi , je n'ai point d'autre parti à prendre , que celui de me taire , d'être véritablement affligé , et de prier Dieu qu'il donne son esprit de sagesse à la mère et au fils. Ce qui est certain , c'est que je ne paroîtrai jamais en rien désapprouver votre conduite , et que j'aurois mieux ne parler de ma vie , que de laisser échapper une parole contre vous. C'est du fond de mon cœur , ma chère sœur , que je vous suis toujours dévoué.

~~~~~

## 70.

### AU MARQUIS DE FÉNELON , SON PETIT-NEVEU.

Il l'exhorte à prendre conseil de gens sages , sur le lieu où il doit servir dans les armées.

A Cambrai , 7 janvier 1709.

VOTRE lettre , mon cher neveu , est venue fort à propos. Je commençois à être en peine du retarde-



ment de votre arrivée à Paris. Il est juste que vous y donniez le temps convenable pour les affaires de votre régiment. J'avoue que ce seroit une grande consolation de vous avoir pendant la campagne à deux pas de nous, et d'être à portée de vous secourir en cas de blessure ou de maladie. Il est vrai aussi que vous seriez sur cette frontière plus à portée d'être connu, et de montrer votre bonne volonté. Mais, d'un autre côté, je serois inconsolable si vous veniez à périr dans une frontière où l'on est plus exposé qu'ailleurs, supposé que vous eussiez demandé à y venir par un sentiment d'ambition, et que j'eusse approuvé un tel dessein. Ainsi, tout ce que je puis faire est de vous laisser à la Providence, et de vous conseiller de consulter des gens plus sages que moi dans le lieu où l'on vous désire. Le principal est, si je ne me trompe, de suivre simplement ce que vous aurez au cœur, en n'y écoutant que Dieu, et en renonçant à toute vue mondaine. Dieu vous bénira quand vous vous abandonnerez à lui.

Je compte que vous rendrez de vrais devoirs aux maisons de Mortemart, de Chevreuse et de Charost. Vous devez de la reconnoissance à cette dernière maison : je lui suis dévoué à toute épreuve. Allez voir, je vous prie, mademoiselle de Langeron, et notre bon abbé Le Fèvre. J'espère que M. Dupuy nous viendra voir bientôt, et j'en suis ravi. Mille et mille amitiés à ma chère nièce, que j'aime de plus en plus : son bambin me tient fort au cœur. Bien des complimens à M. de Chevry. Le moment de vous embrasser et entretenir me donne par avance beaucoup de joie.

## 71.

## AU MÊME.

Sur la maladie de madame de Chevry, et sur la conduite que le marquis doit tenir à l'armée.

A Cambrai, 6 avril 1709.

ON ne sauroit, mon cher neveu, être plus en peine que je le suis de notre chère malade. Je crains toujours qu'elle ne prenne trop sur elle, et qu'elle ne veuille pas s'assujétir au régime nécessaire pour sa santé : engagez-la, si vous le pouvez, à le garder très-exactement. Plût à Dieu qu'elle fût ici ! Nous aurions soin de la réduire, et en même temps de la tenir en gaité avec le cœur en repos. Je prie Dieu de nous la conserver : mandez-nous l'état où elle sera.

Je suis bien fâché de ce que vous allez en Dauphiné : j'espérois que vous serviriez en Allemagne. Il faut être prêt à tout, et content en quelque lieu qu'on aille. Si les bruits de paix qui se répandent sont vrais, nous pourrons vous revoir bientôt. En attendant, travaillez sans relâche à tout ce qui peut contribuer au bon état de votre régiment, et au bien du service. Tâchez de vous faire aimer : soyez doux et obligeant sans faiblesse ; distinguez le mérite parmi vos officiers, sans blesser personne ; attachez-vous aux officiers qui vous sont supérieurs, pour tâcher d'obtenir leur estime, et pour apprendre auprès d'eux ce que vous avez besoin de savoir. Ménagez votre santé. Ne comptez pas trop sur elle, quand elle paroît bonne : car elle s'altère aisément.

Je ne manquerai pas de remercier ceux qui ont eu de la bonté pour vous. J'espère que M. l'abbé de Langeron, qui s'en va à Paris, pourra encore vous y trouver : ne vous y arrêtez point inutilement. Donnez-nous de vos nouvelles partout où vous serez. Comptez que j'en désirerai toujours, et que je serois fort en peine, si nous n'apprenions pas au moins l'état de votre santé. Bonjour, mon cher enfant, je suis à vous avec tous les sentimens que vous savez. Je prie Dieu qu'il vous garde, qu'il vous rende fidèle à sa grâce, qu'il vous tienne dans une humble défiance de vous-même, et qu'il vous fasse faire sa volonté en tout.

72 \*\* R.

AU MÊME.

Il s'engage à se concilier l'estime et l'amitié des officiers.

A Cambrai, 13 avril 1709.

JE souhaite de tout mon cœur, mon cher neveu, que vous soyez arrivé à Strasbourg en parfaite santé, et que vous nous appreniez bientôt de vos nouvelles ; elles me feront toujours un vrai plaisir. Il est fort à désirer que vous trouviez votre régiment bien composé, et que vous puissiez gagner l'amitié et l'estime des officiers : c'est un commencement très-nécessaire pour établir la réputation d'un jeune homme ; et ce n'est pas un ouvrage facile, car on trouve partout des gens difficiles à contenter. Mandez, je vous conjure, avec franchise, la disposition des esprits, et les mesures que vous prenez pour vous faire aimer

d'eux. Les gens que vous avez vus à Versailles sont contents de vous ; et j'espère qu'en continuant de bien faire, vous vous attirerez leurs bontés. Si vous partez pour le Dauphiné, mandez-nous en quel lieu il faudra adresser les lettres que nous vous écrirons. Il faut être content partout, pourvu qu'on fasse son devoir, et qu'on ait dans le cœur ce qui fait le vrai bonheur des hommes. Bonsoir, mon cher petit homme, je vous aime tendrement.

75 \*\* R.

AU MÊME.

Il le félicite de sa conduite envers les officiers, et l'engage à continuer.

A Cambrai, 6 mai 1709

JE souhaite de tout mon cœur, mon cher enfant, que cette lettre vous trouve arrivé à Besançon en parfaite santé. On ne peut avoir plus de joie que j'en ai de savoir que vous avez bien commencé avec votre régiment, et que les officiers sont contents de vous. J'ai vu des gens dignes d'être crus, qui assurent que ces officiers ont un vrai mérite, et que le régiment est bien composé. Si Dieu vous conserve dans les bons sentimens qu'il vous a donnés, vous n'oublierez rien pour vous faire aimer d'eux, et pour gagner leur confiance, sans relâcher rien de ce qui est important au service. Je pars dans ce moment pour aller faire une visite de peu de jours : ce pays est dans un déplorable état, et je doute qu'on puisse de part et d'autre commencer la campagne avant le mois d'août. On parle toujours de la paix : Dieu

veuille qu'elle nous donne le plaisir de vous revoir bientôt! Donnez-nous de vos nouvelles, et ayez soin de vous renouveler souvent dans les dispositions où Dieu vous a fait la grâce d'entrer. Vous savez avec quelle tendresse je vous aimerai toute ma vie.

74\*\* R.

AU MÊME.

Il lui recommande un neveu de l'évêque de La Rochelle.

A Cambrai, 20 mai 1709

JE suis ravi, mon cher neveu, d'avoir vu la lettre que vous avez écrite à l'abbé de Beaumont; il m'y paroît que votre santé est bonne, et que vous vous appliquez à vos fonctions : Dieu soit béni. J'espère que cette lettre vous sera rendue à Lyon, et que vous y serez arrivé heureusement. Je vous prie de vous informer si madame la comtesse de Soissons<sup>(1)</sup> y est. En cas qu'elle y soit, faites-moi le plaisir de l'aller voir dans sa retraite, et de lui dire combien je la respecterai toute ma vie.

M. l'évêque de La Rochelle<sup>(2)</sup> me mande qu'il a un neveu à la mode de Bretagne, de son nom, qui est capitaine dans le régiment de Bigorre; son nom est M. de Champflour. Ce prélat s'intéresse très-vivement pour son parent, et me prie très-fortement de vous le recommander. Comme j'ai une singulière vénération pour ce très-digne prélat, je vous conjure de faire toutes sortes d'avances vers ce capitaine.

(1) Voyez la note (2) de la lettre 27, ci-dessus, pag. 45.

(2) Etienne de Champflour, nommé à La Rochelle en 1702, mort en 1724.

pour lui faire sentir votre amitié, et pour vous assurer de la sienne. Vous me ferez même un vrai plaisir de me mander quel sera le succès de vos attentions et de vos soins, afin que j'en puisse rendre bon compte au prélat.

Si les espérances que l'on continue encore de nous donner d'une paix prochaine sont solides, nous pourrons vous revoir de bonne heure; j'en aurai une grande joie. En attendant, retrouvons-nous souvent dans notre centre, où tout est un; et ne doutez jamais de ma tendresse pour vous.

75 \*\* R.

AU MÊME.

Il lui donne des avis sur la conduite qu'il doit tenir dans le monde, et quelques nouvelles politiques.

A Cambrai, 10 juillet 1709.

JE suis dans une vraie joie, mon cher neveu, quand je reçois de vos nouvelles, et je suis fort sensible au plaisir que vous donnent mes lettres. Je souhaite que votre santé aille bien, et que vous la ménagiez, sans manquer aux fonctions de votre emploi, et aux occasions d'apprendre la guerre. Vos foiblesses ne vous nuiront point; elles serviront, au contraire, à vous humilier, à vous tenir dans une juste défiance de vous-même, et à vous faire recourir sans cesse à Dieu, pourvu que vous ayez soin de vous recueillir, de prier, de lire, et de fréquenter les sacremens autant que votre vie agitée le pourra permettre. Soyez sociable dans le public: mais, dans tout ce qui est particulier,

particulier, évitez toute familiarité avec les gens libertins et suspects de corruption : attachez-vous aux gens de mérite, pour gagner leur estime et leur amitié; mais, dans le fond, ne comptez point sur les hommes : Dieu est le seul ami fidèle qui ne vous manquera jamais. Quoique je vous aime tendrement, je vous conjure de ne compter jamais sur moi, et de ne voir en moi que Dieu seul malgré mes misères.

Les ennemis font le siège de Tournai : la tranchée est ouverte du 7 de ce mois; notre inondation va bien. On ne sait point encore si M. le maréchal de Villars marchera pour secourir la place; il le fait espérer, dit-on, à M. de Surville. Tout ce pays est dans une extrême souffrance; il est ravagé cruellement par les ennemis, et les nôtres le fourragent terriblement de leur côté. Dieu veuille que la campagne se passe sans aucun fâcheux événement! Le temps insensiblement se rapproche, où nous pourrions nous revoir; j'en ai une vraie impatience. Si M. de Cany va à votre armée, je vous conjure de le rechercher avec beaucoup plus d'empressement, que s'il étoit encore secrétaire d'État. Si vous passez près de Chambéri, allez voir, je vous prie, le P. Malatra, Jésuite, homme de beaucoup de mérite, à qui j'ai obligation : si vous n'êtes pas à portée de le voir, du moins écrivez-lui, pour lui témoigner combien vous auriez voulu le faire, sur la prière que je vous en ai faite. Dieu sait, mon cher enfant, avec quelle tendresse je suis tout à vous sans réserve.

76 \* \* R.

AU MÊME.

Il le félicite de sa conduite à l'armée, et le charge de remercier le maréchal de Berwick.

A Cambrai, 20 août 1709.

JE suis ravi, mon cher neveu, d'apprendre que vous avez fait votre devoir; je vous en sais bon gré: mais j'en loue Dieu infiniment plus que vous, et je souhaite que vous lui en renvoyiez toute la louange; tout ce que vous en garderiez seroit un larcin. Vous ne sauriez garder trop de ménagement, pour n'exciter ni jalousie ni critique; redoublez vos soins pour tout le monde. Je suis fort aise de ce que votre petit frère a été échangé; faites-lui des amitiés pour moi, et tâchez d'en faire un honnête homme. Vous savez comment je désire que l'honnête homme soit fait, et quel est son premier devoir. Je voudrois être à portée de remercier M. le maréchal de Berwick: je trouverai moyen de lui faire dire quelque chose en bon lieu, si je ne me trompe. M. de Bonneval a perdu sa grand'mère, et gagné beaucoup de bien; mais la plus grande partie de ce bien demeurera à sa mère pour en jouir sa vie durant. Ce pays est toujours désolé; le siège de la citadelle de Tournai continue. Bonjour; tendrement tout à vous mais d'une tendresse selon la foi.



77 \* \* R.

AU MÊME.

Sur quelques évènements de la campagne de cette année.

A Cambrai, 26 septembre 1709.

M. le duc de Saint-Aignan <sup>(1)</sup>, qui a été blessé d'un grand coup de sabre à la tête, est en chemin de prompte guérison ; mais M. le duc de Charost <sup>(2)</sup> est mort sur le champ de bataille, après avoir fait son devoir avec un grand courage. Sa famille est dans une très-vive douleur, et moi j'en suis très-affligé. Ne manquez pas, mon cher neveu, d'écrire à M. le duc de Charost, qui a eu tant de bontés pour vous. On avoit cru la bataille gagnée jusqu'à midi, et je ne vous avois écrit que sur les paroles d'un officier de l'Électeur de Cologne, qui, allant porter cette agréable nouvelle à l'Électeur de Bavière, avoit ordre de m'en faire part en passant. La blessure de M. le maréchal de Villars est grande, mais on espère qu'elle guérira : la guérison sera lente. M. le maréchal de Boufflers commande avec beaucoup de zèle et peu de santé. On a fait maréchal M. d'Artaignan, pour le soulager dans le commandement. Tout ce pays est ruiné sans ressource par les troupes, quelque bon ordre que nos généraux tâchent de faire garder. Por-

(1) Le duc de Saint-Aignan étoit frere paternel du duc de Beauvilliers : né en 1684, il mourut en 1776, à l'âge de quatre-vingt-douze ans. Voyez l'*Hist. de Fénel. Pièces justif.* du liv. I, n. 4.

(2) C'est le marquis, et non le duc de Charost, qui fut tué le 11 septembre 1709, à la bataille de Malplaquet. Voyez, dans le dernier volume, la Notice des personnages.

tez-vous bien ; aimez qui vous aime, et souvenez-vous que ce n'est pas ce que je désire le plus, de vous aimer fidèlement.

78 \*\* R.

AU MÊME.

Il lui trace la conduite qu'il doit tenir envers le chevalier de Luxembourg, et lui recommande son petit frère.

A Cambrai, 7 juillet 1710.

JE vous envoie, mon très-cher neveu, la lettre de crédit pour M. Henry. M. le chevalier de Luxembourg me mande qu'il a une vraie amitié pour vous, et que vous avez trop de politesse envers lui. Gardez-vous bien de vous en corriger; vous ne sauriez lui témoigner trop de déférence et de respect : mais il faut éviter une certaine cérémonie empesée, et un sérieux qui le gêneroit. Il y a un petit badinage léger et mesuré, qui est respectueux et même flatteur, avec un air de liberté : c'est ce qu'il faut tâcher d'attraper.

Veillez, je vous prie, sur votre petit frère, pour voir comment il se conduit dans sa compagnie. Voilà une occasion de le connoître. Il ne faut pas lui laisser faire certaines fautes; il faut l'accoutumer à être doux, poli, modéré, juste, vrai, ferme, discret et obligeant; il faut tâcher de faire en sorte qu'il s'ouvre à vous, qu'il vous consulte, et qu'il sente de la commodité dans votre commerce. Ayez soin de la santé de Dufort, pour ne lui laisser faire aucun excès en aucun genre, et mandez-moi, sans adoucissement, comment il se conduit. Madame de Chevry

est toujours mal ; s'il faut la tailler, j'enverrai son frère <sup>(1)</sup> la voir et la consoler. Le petit abbé va bien, il se guérit ; Blondel de même. Le pauvre Turodin se meurt : c'est une très-grande perte. Si vous passez près d'ici, avec la liberté d'y venir, je serai ravi de vous embrasser. Je vous donne à Dieu, et ne vous aime que pour lui : c'est la seule véritable amitié ; elle est bien tendre au fond de mon cœur. Bonjour, cher enfant ; tout à toi sans réserve.

(1) L'abbé de Beaumont.

79 \* \* A.

AU MÊME.

Il le charge de faire quelques observations à M. de Puységur.

A Cambrai, 25 juillet 1710.

JE suis ravi, mon cher enfant, d'avoir de vos nouvelles, et de savoir que vous vous portez bien. Ce que vous me mandez me fait penser qu'on pourroit s'engager insensiblement à quelque grande action : Dieu veuille tourner tout à bien, et conserver avec la France les personnes qui nous sont chères ! Mille et mille remerciemens à M. de Puységur. Il faudroit que j'eusse le cœur bien mal fait pour n'être pas touché de ses attentions, pendant qu'il est si occupé de tant de choses importantes. Seroit-il possible que l'envie d'élargir nos subsistances, ou celle de paroître faire quelques pas en avant, nous engageât à une bataille qui hasardât tout le royaume ? Ne vaudroit-il pas mieux temporiser, comme Fabius, jusqu'à la fin de la campagne, où la paix pourroit devenir

moins difficile? Dites ceci en grand secret à M. de Puységur. Je parle en ignorant sur la guerre et sur la politique; mais je sais à qui je parle, en m'adressant à M. de Puységur.

Mes complimens à ceux auxquels ils conviennent.

Madame de Chevry a eu une colique. Nous ne savons pas si la pierre est descendue pendant cette colique-là. Elle étoit un peu soulagée.

M. l'abbé de Langeron s'en ira à Paris au commencement d'août. Panta se porte bien.

Les douze cents francs seront avancés. Je voudrois les pouvoir donner; mais le temps ne me le permet pas.

M. Des Angés <sup>(1)</sup> est allé au Câteau. Nous ne saurions avoir des voitures ni des greniers pour faire transporter les grains.

J'embrasse le petit connétable <sup>(2)</sup> et Dufort. Bonsoir, mon cher petit enfant; tout à toi avec tendresse et sans réserve.

(1) Secrétaire de Fénelon.

(2) Frère du marquis de Fénelon, et qui servoit dans son régiment.

80 \* \* R.

AU MÊME.

Il lui donne des nouvelles de ses parens, et le charge de diverses commissions.

A Cambrai, 19 août 1710.

QUOIQUE vous ne daigniez pas nous donner de vos nouvelles. mon beau monsieur, je suis ravi de vous donner des nôtres. Nous sommes tous c'éans en bonne

santé. Je prends des eaux de Saint-Amand, comme les autres années en cette saison. J'attends des nouvelles de Paris pour mander à Lobos de revenir; il en a une extrême impatience. M. l'abbé de Lange-ron doit régler à Paris le sort du petit abbé <sup>(1)</sup>, pour y demeurer, ou pour revenir ici. Dites, je vous prie, au connétable, que je vous demande souvent le détail de sa conduite; que je veux savoir s'il est poli, attentif à plaire aux honnêtes gens, désireux de les imiter, en défiance de lui-même, empressé à chercher les sages conseils, courageux pour se corriger, et appliqué pour s'instruire de tous ses devoirs. En voilà beaucoup, dira le connétable; mais ce beaucoup n'a rien de trop. J'ai euvie de l'aimer; mais je ne saurois en venir à bout, qu'autant qu'il m'y aidera en se rendant aimable. J'ai une véritable joie de ce que Dufort se porte bien, et vous contente.

Dites, je vous prie, à M. le chevalier de Luxembourg que je lui fais mes complimens sur le procès gagné par madame la duchesse de Luynes sa nièce. Mademoiselle sa sœur en profitera apparemment aussi. Je ne m'intéresse pas moins à la cadette qu'à l'ainée. M. le chevalier m'entendra bien. Les bontés dont il vous honore me charment, en ce qu'elles confirment la bonne opinion que j'ai de vous: vous ne sauriez être attaché à lui avec assez de zèle et de respect. Mes eaux m'obligent à éviter toute application suivie: c'est ce qui m'empêche de lui écrire. J'ai reçu dans le temps une lettre de lui par un homme qui disoit s'en aller à Bouchain.

(1) Frère du marquis de Fénelon.

Quand vous verrez M. de Puységur, dites-lui que je n'ai point de termes pour lui exprimer tout ce que je sens.

Bonsoir, mon cher petit homme; ne vous laissez point entraîner au torrent; je crains pour vous, si vous ne craignez pas. Veillez et priez; je vous présente souvent à Dieu, et je le prie de vous garder encore plus de la contagion du monde, que des coups des ennemis. Madame de Chevry languit, et languira jusqu'à ce que la pierre, qui a un peu baissé, soit tombée des reins. Encore une fois, bonsoir avec grande tendresse.

81 \*\* R.

### AU MÊME.

Il l'exhorte à cultiver plus soigneusement les personnes qui peuvent l'aider à soutenir son état et sa famille.

A Cambrai, 23 août 1710.

LES nouvelles de madame de Chevry ne peuvent être que fort tristes, mon cher neveu, jusqu'à ce que la pierre ait achevé de descendre; elle se soutient néanmoins avec courage et même quelque gaieté. Je lui écris tous les jours, et tous les jours elle me fait écrire; je vous en manderai très-souvent des nouvelles.

Nous allons faire revenir votre frère aîné; mais pour le petit abbé, il demeurera à Paris selon les apparences, parce que M. l'abbé de Langeron croit, avec d'autres amis, qu'il y étudiera mieux qu'à Cambrai.

Je ne puis m'empêcher de vous gronder un peu

sur ce que vous ne voyez pas assez les gens que vous devriez cultiver. Il est vrai que le principal est de s'instruire et de s'appliquer à son devoir ; mais il faut aussi se procurer quelque considération , et se préparer quelque avancement : or vous n'y réussirez jamais , et vous demeurerez dans l'obscurité sans établissement sortable , à moins que vous n'acquériez quelque talent pour ménager toutes les personnes en place , ou en chemin d'y parvenir. C'est un soin tranquille et modéré , mais fréquent et presque continu , que vous devez prendre , non par vanité et par ambition , mais par fidélité pour remplir les devoirs de votre état , et pour soutenir votre famille. Il ne faut y mêler ni empressement ni indiscretion ; mais sans rechercher trop les personnes considérables , on peut les cultiver , et profiter de toutes les occasions naturelles de leur plaire. Souvent il n'y a que paresse , que timidité , que mollesse à suivre son goût dans cette apparente modestie , qui fait négliger le commerce des personnes élevées. On aime , par amour-propre , à passer sa vie avec les gens auxquels on est accoutumé , avec lesquels on est libre , et parmi lesquels on est en possession de réussir : l'amour-propre est contristé , quand il faut aller hasarder de ne réussir pas , et de ramper devant d'autres qui ont toute la vogue. Au nom de Dieu , mon cher enfant , ne négligez point les choses sans lesquelles vous ne remplirez pas tous les devoirs de votre état. Il faut mépriser le monde , et connoître néanmoins le besoin de le ménager ; il faut s'en détacher par religion , mais il ne faut pas l'abandonner par nonchalance . et par humeur particulière.

Mille et mille assurances de zèle à M. le chevalier de Luxembourg : il n'y a que la crainte de notre ruine qui puisse m'empêcher de désirer qu'il se rapproche de nous. Ne m'oubliez pas quand vous verrez M. de Puysegur. Vous devriez chercher les occasions naturelles de voir M. de la Vallière, M. de Broglio, M. le comte de Lesparre, etc. Bonsoir, cher enfant.

82 \*\* R.

AU MÊME.

Il lui donne des nouvelles de plusieurs parens ou amis, et quelques nouvelles politiques.

A Cambrai, 28 septembre 1710.

ME voici revenu, mon cher neveu, et je suis fort aise de vous l'apprendre. Je partirai vers jeudi prochain pour aller auprès de Laon mettre mon pied dans la vendange. En attendant, j'aurois été ravi de vous revoir, si votre devoir vous permettoit de venir ici. Mais il ne faut ni vous exposer aux partis ennemis, ni donner mauvais exemple sur l'assiduité dans votre poste. Les nouvelles de madame de Chevry ne sont pas bonnes; elle a presque toujours de la fièvre, souvent des frissons, des convulsions, des foiblesses, et même un peu de rêverie dans les accès les plus violens. Chirac ne perd pas courage, et ne voit, dit-il, de danger que par la longueur, qui épuise les forces. Ce qui augmente ma peine, est que l'abbé de Beaumont, qui ne sort presque jamais de la chambre de la malade, tombe dans une tristesse qui m'alarme pour sa santé.



Vous savez, sans doute, les nouvelles d'Espagne, qui ne sont pas bonnes <sup>(1)</sup>. Dieu sait ce qu'il veut faire, et il faut l'attendre avec soumission. Heureux qui veut tout ce qu'il lui plaît, puisque tout ce qu'il lui plaît s'accomplit ! M. le chevalier de Luxembourg est actuellement céans. Il avoit tenté de surprendre le fort de Scarpe : mais M. de Hompech, gouverneur de Douai, qui alloit à Lille, envoya par hasard son escorte l'attendre au fort, et déconcerta par ce coup de hasard tout le projet. Peu s'en est fallu qu'il n'ait réussi. Donnez-moi de vos nouvelles. J'écrirai demain à madame Voysin, comme vous le désirez, pour vous procurer quelque endroit voisin de Picardie. Je prie souvent Dieu pour vous, et je voudrois que mes prières fussent assez bonnes pour vous procurer la grâce d'être simple, vrai, recueilli, et tout à Dieu dans la vie la plus commune selon votre profession. Je vous crois vrai et droit d'une certaine façon ; mais il y a une vérité et une droiture que le monde ne connoît pas, et qui consiste à ne réserver rien à l'égard de Dieu. Bonsoir, mon cher enfant : ménagez le monde par devoir, sans l'aimer par ambition ; ne le négligez point par paresse, et ne le suivez point par vanité. Tendrement tout à vous à jamais.

(1) Après la bataille de Saragosse, perdue le 20 août précédent, Philippe V venoit d'être obligé de quitter Madrid pour la seconde fois, le 9 septembre, et de se retirer à Valladolid.

85\*\* R.

## AU MÊME.

Sur une grâce que lui fait espérer M. Voysin, ministre de la guerre.  
Nouvelles politiques.

A Chaulnes, 15 octobre 1710.

JE vous envoie, mon cher neveu, la réponse que j'ai reçue de madame Voysin : elle vous donne de bonnes espérances pour votre régiment. Je ne compte point de vous voir avant la fin de la campagne. Ayez soin de votre frère, et encore plus de vous-même. Dès qu'on manque, il faut, sans perdre courage, se relever humblement, et travailler, quoi qu'il en coûte, à se corriger. Il ne faut pas perdre un seul moment pour réparer ses fautes.

Madame de Chevry se porte mieux ; mais c'est un mieux qu'un jour donne et qu'une nuit ôte. Je plains et elle et l'abbé de Beaumont : il faut porter la croix ; et nous ne valons rien, qu'autant que Dieu nous dompte par la souffrance. Bonsoir, mon pauvre enfant ; Dieu sait à quel point vous m'êtes cher malgré vos défauts, pourvu que vous travailliez sans relâche à les vaincre en recourant à Dieu.

Je vais écrire à Cambrai pour obtenir du chapitre le temps que votre frère <sup>(1)</sup> demande.

Mille complimens à tous ceux qui se souviendront de moi.

Il faudra écrire à Paris afin qu'on fasse bien en-

(1) L'abbé de Fénelon, frère du marquis, étoit écolâtre de Cambrai. Voyez les lettres 84 et 86, ci-après.

tendre à M. Voysin, que la grâce qu'il nous fait espérer par madame Voysin se tourneroit en désavantage pour le régiment, si, sous prétexte du voisinage de Cambrai, on vous mettoit dans quelque place de guerre, où vos soldats mourroient de faim. Vous pourriez en écrire au premier commis, pour obtenir le plat pays en Picardie ou en Champagne : c'est ce que j'avois demandé; ou quelque ville comme Ham, Laon, Noyon, Soissons, etc.

---

## 84.

### AU MÊME.

Nouvelles de famille.

A Cambrai, 25 octobre 1710.

ME voici enfin revenu, mon cher neveu. J'ai passé par Chaulnes, où j'ai séjourné neuf jours avec M. le duc de Chevreuse. Ma jambe est encore dans un état fort équivoque, mais qui ne doit donner aucune inquiétude.

J'en ai une très-juste sur ce que votre régiment vient ici pour l'hiver. Je crains qu'il n'y soit mal, et qu'il n'y soit très-souvent fatigué; mais la chose est faite et sans remède.

Le chapitre a prolongé de très-bonne grâce le congé de notre écolâtre; mais il est temps qu'il revienne. J'en ai reçu une lettre de Tulle, où l'évêque <sup>(1)</sup> voudroit le retenir par excès d'amitié. Il doit être maintenant à Manot, où il me prie de lui mander de revenir. Il vous fait bien des amitiés.

(1) André-Daniel de Beauvoir de Saint-Aulaire, nommé évêque de Tulle en 1702, mort en 1722. Il étoit allié à la famille de Fénelon.

Madame de Chevry a eu de nouvelles attaques; deux nouvelles pierres sont descendues : ce mal n'a point de fin. Elle est bien à plaindre, et Panta bien embarrassé.

Puisque vous sentez ce qui manque en vous, hâtez-vous de le réparer. Plus je vous aime, plus je souffre de tout ce qui vous éloigne du véritable et unique bien.

M. l'abbé de Langeron est ici, et M. l'abbé de Laval a la goutte. Donnez-moi de vos nouvelles.

85.

A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Sur les mauvais procédés de M. de Chevry envers sa famille : sages conseils sur la conduite à tenir en cette occasion.

A Cambrai, 30 octobre 1710.

ON ne peut être plus sensiblement affligé que je le suis, mon cher neveu, des tristes nouvelles que vous m'avez données <sup>(1)</sup>. Je les ressens et pour votre pauvre sœur (*madame de Chevry*), qui est en danger d'en mourir, et pour vous qui êtes réduit à porter sa croix avec elle. Il me paroît que vous n'avez rien de moins mauvais à faire, que de prendre en secret vos mesures par M. Dupuy avec M. le maréchal de Catinat. Il faut s'attendre à une absolue dénégation de tous les faits. C'est à vous à examiner ce qu'il a d'abord avoué à MM. l'abbé de Saillans, Dupuy et Vervillon, pour voir si leurs témoignages sur ces faits avoués

(1) Nous ignorons le détail des tristes événements qui font le sujet de cette lettre. Il en est encore question dans plusieurs des lettres suivantes.

dans le temps auront une force suffisante. Il faut examiner aussi ce que les domestiques peuvent avoir vu ou entendu, qui appuie les dépositions de nos amis. Vous êtes à la source du meilleur conseil, pour savoir si toutes ces choses rassemblées, avec votre plainte, seront suffisantes pour obtenir la réparation propre à subjuguier l'homme indomptable. Si ces choses suffisent, M. le maréchal de Catinat pourra l'envoyer chercher, et l'avertir aimablement de l'extrémité où il est réduit, s'il refuse de vous apaiser. M. le maréchal, comme juge, ne voudra pas sans doute aller plus loin; mais après qu'il aura frappé un grand coup avec le ton grave d'un juge, quelque ami, comme par exemple M. du Cornet, pourra lui représenter l'abîme où il se jette, et l'unique moyen de l'éviter. Quand il sera bien alarmé, il faudra tirer le moins mauvais parti qu'on pourra de cette négociation. Mais si vous ne voulez point le laisser à la merci de ses valets, en danger de perdre argent et papiers, comment pouvez-vous demander une entière séparation de demeure? Encore une fois, vous êtes à la source du conseil, tant pour les questions de droit et de procédure, que pour celles de précaution et de bienséance. Ne suivez point les conseils des amis trop vifs par amitié pour la malade, et par indignation contre le mari. Prenez patiemment les partis les plus doux et les plus sûrs, afin que les critiques les plus malins ne puissent trouver aucun prétexte de vous blâmer. Votre profession demande une douceur, une humilité et une patience sans bornes, surtout avec le mari de votre sœur, qui est un vieillard aveugle, bizarre, connu pour tel, et sans conséquence dans le

monde. Il ne faut même faire aucun pas à l'égard duquel on pût courir risque d'avoir à reculer dans la suite, pour le repos de votre sœur. J'avoue que si on revenoit légèrement après de telles insultes, il se permettroit bientôt les dernières indignités : j'avoue même qu'on devoit se les imputer. Mais il y a dans la piété une noblesse douce, humble et patiente, qui s'accommode avec une fermeté à toute épreuve. Je prie Dieu de vous faire trouver ce tempérament en toute parole et en toute action. Montrez cette lettre à votre sœur. Je ne saurois exprimer toute ma douleur. Elle peut compter sur moi, et sur tout ce qui en dépend. Quand même elle seroit en état de venir ici dans une litière bien douce, (chose que je ne crois nullement, et que je souhaiterois beaucoup) il y auroit deux inconvéniens dans ce parti : l'un, qu'elle s'éloigneroit de Chirac ; l'autre, qu'on ne pourroit pas travailler si bien à la séparation en son absence. Le mari n'offriroit rien alors, et se plaindroit de ce qu'elle l'auroit abandonné malgré lui. Il faut qu'elle paroisse sur les lieux la partie souffrante. Faites dire au mari que je suis inconsolable pour ne dire pas implacable sur son procédé. Bonjour, mon très-cher neveu.

---

## 86.

### AU MARQUIS DE FÉNELON.

Sur la maladie de l'abbé de Langeron, et quelques nouvelles de famille.

A Cambrai, 3 novembre 1710.

JE profite de cette occasion, mon cher neveu, pour vous donner de nos nouvelles. M. l'abbé de Langeron

a un peu de fièvre et un mouvement de bile, qui est moins fort que l'autre, mais qui ne laisse pas de me mettre un peu en peine. Madame de Chevry est moins souffrante : mais ce soulagement n'est rien de décisif. Il y a encore une pierre dans l'un des deux reins, qui ne descend pas. Le mari a fait des sorties bien extraordinaires. Elle est bien à plaindre. Votre frère a été à Tulle, où l'évêque vouloit le retenir. Je lui ai mandé de revenir au plus tôt. Notre chapitre lui a accordé une prolongation de congé de très-bonne grâce. Je me porte à mon ordinaire, et j'ai une vraie impatience de vous revoir. Témoinnez à M. de Puy-ségur combien je serois charmé si son chemin le faisoit passer naturellement par Cambrai. Pour M. de Montviel, s'il passe l'hiver sur la frontière, j'espère qu'il viendra nous voir autant que ses fonctions le lui permettront. Tendrement tout à mon cher enfant.

~~~~~

## 87.

### A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Sur la maladie de l'abbé de Langeron

A Cambrai, 7 novembre 1710.

NOTRE cher malade a toujours la fièvre avec des redoublemens. On lui a donné aujourd'hui l'ipécacuanha, pour lui faciliter le vomissement que la nature avoit commencé. On n'a pas osé lui donner l'émetique, à cause des accidens arrivés autrefois quand il le prit ici. L'ipécacuanha l'a purgé modérément par haut et par bas. Il est certainement mieux ; mais ce mieux est très-incertain : il faut attendre l'heure du

redoublement. Il semble que l'évacuation procurée par l'ipécacuanha n'est pas assez abondante pour dégager le malade, et que nous aurions besoin d'une sueur ou de quelque autre crise; l'évacuation est néanmoins très-bonne en attendant. Vous aurez de nos nouvelles très-ponctuellement chaque jour.

Je suis ravi d'apprendre que vous avez conclu toutes choses avec M. du Cornet, et que l'écrit a été signé. A quelque chose malheur est bon <sup>(1)</sup>. Je vais écrire à M. du Cornet pour le remercier.

Le P. de V. (*Vitry*) a mandé à M. Stiévenard que ses supérieurs lui avoient fait entendre que ceux d'ici ne s'accommodoient point de lui, que je ne voulois point les presser pour le retenir, et qu'il devoit bien voir qu'en bon français je n'avois plus besoin de lui. Il peut se faire que quelqu'un aura trop parlé, ou qu'il aura voulu deviner plus qu'on ne lui disoit. Quoi qu'il en soit, je ne puis ni retenir les paroles si elles ont échappé, ni empêcher les soupçons de ce bon père. Je viens de lui écrire une lettre très-cordiale et très-vraie; car rien ne doit être sur mon compte, et c'est sa compagnie seule qui décide en ceci. Pour ce qui est d'une pension, toute mon inclination est de la lui donner de cent écus. Mais vous connoissez mes embarras : une grosse dépense ordinaire; de grands bâtimens à faire et à meubler; un séminaire à loger et à établir; presque tous nos séminaristes à nourrir; de bons sujets à entretenir à Paris; mon neveu à aider dans le service; d'autres petits-neveux qu'il faudroit faire chevaliers de Malte, ou faire étu-

(1) Voyez les lettres 85, ci-dessus, et 89, ci-après.



dier ; des revenus en partie ruinés , et prêts à tomber en ruine pour le reste , si la guerre revient de notre côté. Malgré ces raisons , je vous prie de promettre la pension , si vous la jugez de bienséance , vous et nos bons amis : décidez sans façon. Mille et mille choses à votre chère sœur , dont les nuits douloureuses m'affligent. Tout à vous , mon très-cher neveu , sans réserve.

.....

## 88.

### AU MÊME.

Il lui annonce que l'abbé de Langeron est à l'extrémité , et le prie de visiter ses bureaux pour en retirer les papiers secrets.

A Cambrai , 8 novembre 1710.

J'AI le cœur percé de douleur , mon très-cher neveu ; notre pauvre abbé de Langeron est à l'extrémité. On va lui donner l'émétique , comme la dernière ressource , qui donne fort peu d'espérance. La volonté de Dieu est toujours infiniment aimable , lors même qu'elle écrase.

Je vous envoie les clés de ses bureaux , (il y en a quatre) afin que vous les visitiez , sans perdre un seul moment , pour en retirer toutes les lettres secrètes , qu'il ne conviendrait pas d'y laisser trouver dans un inventaire. Quoique les lettres de conscience ne doivent jamais être vues , il est à propos de commencer par les mettre à part. Pressez-vous , et quittez votre sœur pour cela. M. Dupuy , en cas de besoin , pourra vous aider. La diligence ne peut être trop grande ; car si l'émétique ne le dégage pas , il pourra mourir

dans la journée. O que je souffre, et que j'aime la volonté qui me fait souffrir.

---

## 89.

### AU MÊME.

Sur la maladie de l'abbé de Langeron, et sur quelques affaires de famille.

A Cambrai, 8 novembre, à trois heures après midi, 1710.

JUGEZ de ma douleur, mon cher neveu, notre pauvre abbé de Langeron est à l'extrémité depuis environ deux heures après minuit. Son mal a augmenté alors tout à coup, et a paru le mettre dans une léthargie. On lui a donné le matin l'émétique, qui l'a purgé avec douceur, mais trop peu par le haut. Il le purge maintenant par le bas, mais lentement et sans effort. La tête, qui n'étoit point libre, paroît un peu moins embarrassée, et les forces se soutiennent encore. Mais je crains le redoublement de la nuit prochaine. Il faut que sa fièvre ait beaucoup de malignité cachée. Voyez ce qu'il conviendra de dire à mademoiselle de Langeron : c'est avec M. l'abbé de Maulevrier que je vous prie d'en délibérer. Je vous ai envoyé ce matin quatre clés : il y en a qui sont celles des deux bureaux du malade de son appartement de Paris ; je crois qu'il y en a une d'ici : vous en ferez, s'il vous plaît, l'usage que je vous ai mandé.

Je suis ravi de ce que vous avez fait avec M. du Cornet pour votre pauvre sœur ; et si j'étois capable de quelque joie, j'en ressentirois une vive d'une chose si heureusement finie pour son repos. Rien ne lui fera tant d'honneur, et ne lui donnera tant d'avantage dans

la société où elle a à vivre , que d'avoir un tel acte , sans en user. En vérité , Dieu a permis la faute pour en tirer ce fruit : Dieu soit béni.

Je crois, comme vous, qu'il seroit temps que vous revinssiez, pour vous réserver à retourner à Paris au mois de mai, si on taille alors notre chère malade; mais il faut la disposer doucement à cette séparation. Ma douleur très-amère augmente mon impatience de vous embrasser; mais ne précipitez rien, et comptez que je préfère la consolation de votre sœur à la mienne.

Je vous ai mandé mes raisons de doute sur la pension du P. de V. (*Vitry*.) Il ne s'agit que de donner d'un côté ou d'un autre : que m'importe, pourvu que je fasse mon devoir? il me suffit de suivre l'avis de gens sages et affectionnés. Comment pouvez-vous croire que je sois rétif là-dessus, ni délicat pour la décision? Finissez donc, et puisque vous assurez, comme je l'ai vu dans votre lettre au cher malade (*l'abbé de Langeron*), que nos amis sont persuadés que je dois continuer cette pension, hâtez-vous de le promettre en mon nom au bon père, avant son départ; ensuite je lui écrirai pour confirmer ce que vous aurez dit. Je lui ai déjà écrit deux lettres pleines de grande amitié.

Je retourne auprès de notre malade, dont je ne puis m'éloigner qu'avec peine, et je vous conjure de mander ou de faire mander à l'abbé de Fénelon que je l'attends avec impatience. Il est à Manot ou à Magnac <sup>(1)</sup>. Mille amitiés à votre sœur et à nos amis.

(1) Petite ville de la Marche, où Fénelon avoit des parens, comme on le voit par la suite de cette Correspondance.

## 90.

## AU MÊME.

Sur la maladie de l'abbé de Langeron et de madame de Chevry.

A Cambrai, 9 novembre 1710.

NOTRE cher malade est toujours dans un très-grand péril, mon cher neveu. L'émétique a fait, sans aucune violence, une abondante évacuation; mais la fièvre, les redoublemens et l'embarras de la tête continuent. Il nous connoît tous; mais il n'a aucune raison suivie. Sa poitrine est assez libre, et il a encore bien de la force. Il prend sans peine, et goûte même ce qu'on lui donne. Heureusement il avoit reçu la communion, et réglé ses affaires avant que sa tête s'embarrassât. Nous ne saurions imaginer aucun secours au-delà de ceux qu'il reçoit à toute heure, tant pour le service des domestiques, que pour l'application de nos trois médecins, qui sont auprès de lui presque toute la journée. Dieu sait ce que je souffre. Voyez avec M. l'abbé de Maulevrier ce qu'il convient de dire à mademoiselle de Langeron. Je vous envoie une lettre pour M. le marquis de Langeron, en cas qu'il convienne qu'il soit averti. Vous aurez chaque jour très-exactement de mes nouvelles. Je tremble de peur d'en avoir de mauvaises à vous mander, quoiqu'il me semble, au fond de mon cœur, qu'il y a sujet de bien espérer.

La nouvelle colique de notre pauvre malade (*madame de Chevry*) me touche. C'est toujours à recommencer. O qu'elle a besoin de patience! je la de-

mande à Dieu pour elle. Vous savez avec quels sentimens je lui suis dévoué, et avec quelle tendresse je vous aime.

---

91 \*\*.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Il lui annonce la mort de l'abbé de Langeron, et quelques autres nouvelles.

A Cambrai, 12 novembre 1710.

NOUS avons perdu notre cher abbé de Langeron, et je suis accablé de douleur. Jugez par là, mon cher enfant, combien j'ai d'impatience de vous revoir. Pouvez-vous douter de mon cœur sur votre équipage? Il partagera avec le mien tout ce que nous aurons. Les nouvelles de madame de Chevry sont tristes. Il descend toujours de nouvelles pierres, et chacune cause quelque violente colique. En vérité la vie est bien amère : je n'y sens que de la douleur dans la perte que je viens de faire. Si je pouvois sentir du plaisir, votre arrivée m'en feroit; mais ne précipitez rien, non pas même d'une heure. Je ne serai pas insensible au soulagement de cœur de revoir M. de Puysegur, et de le remercier de ses bontés pour vous.

M. de Montviel me mande qu'il a fait notre affaire pour les blancs avec le seul secrétaire de M. le maréchal de Harcourt : c'est ce qui m'empêche d'écrire à M. le maréchal pour le remercier. Si j'apprends qu'il soit à propos de le faire, je le ferai. Je croyois que M. de Montviel passeroit l'hiver à Cam-

brai, et que nous le logerions céans. Faut-il vous remercier de vos soins? Je crois que non, l'amitié ne remercie ni ne laisse remercier. J'ai le cœur bien malade. Envoyez ici tout au plus tôt votre équipage.

92.

A L'ABBÉ DE SALIGNAC, SON PETIT-NEVEU.

Il l'engage à faire de continuel progrès dans l'étude et la piété.

A Cambrai, 10 décembre 1710.

J'AI été fort aise, mon cher enfant, d'apprendre, par votre frère, qu'on est très-content de vous. Je le savois déjà par les Jésuites, qui m'en avoient écrit avec beaucoup d'amitié; mais ç'a été un nouveau plaisir pour moi, de voir avec quelle vivacité et quel attendrissement votre frère m'a raconté ce qu'on lui avoit dit en votre faveur. Il ne tient qu'à vous de me donner une grande consolation, en faisant bien votre devoir pour l'étude et pour la piété. Vous ne sauriez pousser trop loin la reconnoissance et la docilité pour ceux qui prennent tant de soin pour vous instruire et pour vous former. Il faut profiter de tous les exercices, tant publics que particuliers; car ce n'est qu'à force de continuel exercice, qu'on apprend bien la scolastique. Mais vous devez craindre la présomption et l'opiniâtreté dans les disputes: c'est ce qui empêche de bien comprendre; c'est ce qui jette dans les erreurs les plus dangereuses; c'est ce qui déplaît à Dieu et aux hommes. disputez nettement, sans vous piquer; proposez bien vos doutes, et soyez ravi d'être détrompé, quand vous en aurez besoin. Je vous aime

tendrement ; mais je ne veux rien aimer que pour Dieu et pour l'Église. Puisque vous vous êtes donné à elle, livrez-vous-y de bonne foi sans réserve. Il ne s'agit plus que de vous rendre capable de la servir sans aucun intérêt, ni motif d'ambition. Plût à Dieu que vous n'eussiez jamais aucun honneur, et que vous les méritassiez tous ! Défiez-vous de vous-même : ne comptez point sur les louanges excessives que nos amis vous donnent pour vous encourager. Soyez recueilli, simple et sans art en tout, fidèle à vos exercices, et à ce que la grâce vous demande intérieurement pour corriger vos défauts. Mortifiez votre esprit, et ménagez votre corps délicat et foible. Je suis tout à vous avec tendresse pour toujours.

---

95.

AU MÊME.

Il le prie de demander une bourse au collège des Jésuites pour un filleul de M. de Chevry.

A Cambrai, 18 janvier 1712.

NOTRE cher petit homme, que vous savez que j'aime fort, m'a prié de recommander chez les pères Jésuites, pour une bourse, un jeune écolier qui est son filleul. Quoique je sois infiniment éloigné de vouloir importuner ces pères par aucune demande indiscreète, je crois qu'ils ne trouveront pas mauvais que vous leur fassiez, de ma part, une prière en faveur de cet écolier. Je n'ai garde de leur proposer de faire un choix contre l'intention des fondateurs des bourses. Je suis persuadé qu'ils ne voudront choi-

sir qu'un bon sujet, qui donne une solide espérance pour le fruit de ses études : c'est ainsi que je voudrais donner ces bourses, si j'étois chargé de les distribuer. Mais enfin, si les règles le permettent, je serois ravi de procurer ce plaisir à mon petit neveu de Chevry. Je suis même touché de voir qu'il s'intéresse avec bonté de cœur à la subsistance d'un enfant dont il est parrain. Je vous prie donc d'en parler au P. de Tournemine, au P. Lallemand, et aux autres qui peuvent contribuer à cette bonne œuvre. Je ne trouve point le nom de cet écolier dans la lettre du petit de Chevry ; il aura oublié de le marquer : mais il vous le dira. Je n'écris point au père Jésuite qui tient la place du recteur en son absence ; car, outre que je ne le connois point, le petit de Chevry m'en écrit le nom, en sorte que je ne puis le lire : mais je vous prie de supplier pour moi ce père vice-recteur, de favoriser, s'il le peut, cet écolier. Embrassez tendrement pour moi le bon petit Chevrotin, qui m'est fort cher, et ne doutez jamais, mon cher neveu, de la tendresse avec laquelle je suis à jamais tout à vous.

---

## 94.

### AU MÊME.

Il l'engage à venir à Cambrai pendant les vacances, et lui donne des conseils sur ses études de philosophie.

18 mai 1712.

JE vous remercie, mon cher neveu, de toutes les marques de votre amitié. Vous me ferez un sensible plaisir en venant nous voir, quand votre année d'é-



tude sera finie : je serai ravi de vous embrasser. Vous ferez même une chose que je désire très-sincèrement, si vous pouvez engager le P. Paulon à venir : j'aurois une vraie joie de le posséder ici quelque temps. Il aura peut-être des raisons d'éviter ce voyage ; mais vous pouvez le savoir des personnes les plus instruites. En ce cas, il ne faut pas le presser hors de propos ; mais, excepté ce cas, je vous prie de le solliciter de ma part pour ce voyage.

J'avoue que la physique de l'école a bien des termes dont les idées ne sont pas trop claires ; mais si les qualités occultes ne sont que des noms, les configurations des corpuscules et leurs diverses situations ne sont souvent que des romans de philosophie. D'ailleurs Descartes a embrassé plusieurs principes insoutenablement dangereux. Enfin la philosophie de l'école mérite qu'on sache exactement tout ce qu'elle dit, quand même on ne voudroit pas la suivre : c'est un fondement nécessaire pour toutes les études qu'il faut que vous fassiez dans la suite. Je sais que les jeunes gens, qui entendent critiquer cette physique, sont fort tentés de la négliger ; mais il faut résister à cette tentation, et ne se relâcher point dans cette étude : vous serez bien aise toute votre vie de vous y être appliqué ; elle sera un instrument pour acquérir d'autres connoissances. Je vous demande la complaisance et la confiance de suivre mon conseil en ce point. Quand nous nous verrons, nous parlerons à fond sur cette matière. Je suis tout à vous, mon cher neveu, avec beaucoup de tendresse.

95 \*\* R.

## AU MARQUIS DE FÉNELON.

Il lui donne des conseils sur sa conduite.

A Cambrai, 10 août 1712.

IL me tarde, mon cher neveu, d'apprendre de vos nouvelles. Nous sommes ici en assez bonne santé, excepté l'inquiétude où nous sommes pour les gens que nous aimons, laquelle brûle un peu le sang et altère les digestions. M. le Duc <sup>(1)</sup> a passé ici, m'a fait mille amitiés, et m'a fort demandé de vos nouvelles. Je crois que vous devez lui faire votre cour, autant que vous serez à portée de le faire : ses bontés vous y engagent autant que son rang. Il a, cette année, auprès de lui M. de Saintrailles, homme de très-bon esprit, qui a un grand usage du monde, avec beaucoup de religion : il me témoigne une véritable confiance. Je l'ai prié de vous recevoir comme mon enfant ; voyez-le sur ce pied, et cultivez M. le Duc autant que vous en trouverez l'ouverture ; il faut un peu d'enjouement respectueux. M. de Saintrailles est fort estimé des plus honnêtes gens ; et quoiqu'il soit fort retiré à Paris, son amitié a son prix, et vous devez faire des avances pour l'obtenir. Mandez-moi des nouvelles de M. de Beauvau, dont je suis fort en peine. M. de Tingry <sup>(2)</sup> m'a écrit que M. de Beauvau est malade : plutôt à Dieu qu'il fût ici ! Voyez ce que

(1) Louis-Henri, duc de Bourbon et d'Enghien, connu sous le nom de M. le Duc. Il étoit né en 1692, et mourut en 1749.

(2) Voyez la note 3 de la lettre 115, tom. I<sup>er</sup> pag. 117.

vous pourrez faire pour lui marquer toute notre bonne volonté. M. de Tingry m'a mandé qu'il vous avoit cherché pour vous loger chez lui. Vous devez faire bien des pas pour lui témoigner votre parfaite reconnoissance.

Mille et mille choses à M. de Puységur. Cultivez MM. le prince de Rohan et le duc de Guiche, MM. d'Alègre et de Hautefort, de Mézières, les ducs de Chaulnes, de Mortemart et de Saint-Aignan.

Dites, je vous prie, à M. le prince de Rohan, que j'ai vu passer ici M. d'Albemarle, qui est charmé des effets très-solides de son amitié noble et secourable; ce milord me paroît homme sage et de mérite.

Bonsoir. Agissez, non par goût naturel, ni par les empressemens de l'amour-propre, mais par grâce en présence de Dieu, le laissant décider. Revenez simplement, dès que vous serez hors de l'occasion d'une grande action, ou de quelque attaque principale, dans laquelle votre régiment soit commandé. Tendemment tout à vous; Dieu le sait.

96 \*\* R.

AU MÊME.

Ne point manquer les actions importantes, ni s'exposer mal à propos à l'armée.

A Cambrai, 12 août 1712.

JE vous écrivis, il y a deux jours, mon cher neveu, et je reçus votre lettre deux heures après. Votre frère reçut aussi hier une lettre de vous. Quand vous voudrez m'écrire quelque chose de particulier pour

moi seul, mettez-le dans un feuillet détaché, afin que nos amis puissent voir le reste sans voir ce morceau-là.

Quand je vous sais à l'armée dans l'attente d'une grande action, ou de quelque attaque d'un siège, où vous deviez vous trouver à la tête de votre régiment, je vous laisse faire. Vous voyez bien par là que je ne veux point vous gâter, ni vous aimer sottement en nourrice. Mais je n'approuverois nullement que vous fussiez chez M. de Puységur loin de votre régiment, pour aller partout hors de votre place faire le volontaire et l'aventurier, et pour chercher mal à propos des coups de fusil. De bonne foi, revenez quand vous ne verrez ni action ni attaque de siège qui vous regarde. Mille amitiés à M. le chevalier des Touches. Je suis fort en peine de sa santé, qui a en sa personne un mauvais tuteur. Dites tout ce qu'il faut selon mon cœur à M. de Puységur.

Je vous ai prié de faire votre cour à M. le Duc, et de faire bien des avances à M. de Saintrailles : ne l'oubliez pas, s'il vous plaît.

Le petit abbé est ici ; il est très-bon enfant. L'abbé de Beaumont me fait espérer qu'il reviendra vers la fin du mois.

M. Voysin a écrit au procureur-général. J'ai fait venir ici M. de Beaumont du Câteau. On assure que les juges sont très-favorablement disposés. Nous pressons, afin qu'ils jugent demain : autrement on seroit à recommencer avec d'autres juges qui pourroient hésiter sur les choses dont ceux-ci sont persuadés.

Mandez-nous de vos nouvelles quand vous le pourrez ; deux mots suffiront pour dire que Fanfan est en

bonne santé. Je prie Dieu qu'il vous conserve de corps et d'esprit; qu'il soit votre conseil, votre sagesse, votre courage, votre vie, votre tout; et vous son rien à la merci de sa volonté. Amen, amen.

97 \*\* R.

AU MÊME.

Sur la conduite qu'il doit tenir à l'armée, et sur un Mémoire pour le maréchal de Villars.

A Cambrai, dimanche 14 août 1712.

VOICI la troisième fois que je vous écris, mon cher neveu; je suis surpris de ce que vous n'avez pas reçu deux de mes lettres. J'avoue que, votre régiment étant si loin d'ici, vous ne pourriez pas y arriver assez tôt, s'il s'agissoit d'une bataille. Ainsi je ne vous presse point de revenir dans le cas présent; vous devez demeurer à l'armée pendant qu'on est dans l'occasion prochaine d'une action importante. Pour le siège <sup>(1)</sup>, votre régiment n'y étant point, vous n'êtes pas obligé d'y être; vous pouvez seulement voir ce qu'il y aura de principal, et ensuite vous borner à vos fonctions. Laissez tomber tout empressement naturel, et écoutez en paix et en silence ce que Dieu demande de vous; ensuite, faites-le simplement. Vous verrez que tout ce qui seroit de trop se retranchera de soi-même, et que tout ce qui seroit de trop peu vous paroîtra tel; en sorte que l'esprit de grâce vous fera tenir sans hésitation le juste milieu. C'est tout ce que je désire. J'aime cent fois

(1) Le siège de Douai : cette ville fut prise le 8 septembre.

mieux votre fidélité que votre vie; aussi bien n'y a-t-il nulle autre vie véritable que cette fidélité: le reste, quelque beau qu'il paroisse aux yeux grossiers, n'est qu'une mort. Dès qu'il n'y aura pas d'apparence à une action, et que vous aurez satisfait à la bienséance pour un siège où votre régiment n'est point, revenez en bon enfant. Jusque-là, demeurez, et Dieu sera avec vous: il sera lui-même votre glaive et votre bouclier.

Mille choses à M. le chevalier des Touches. Je suis en peine de sa santé; je sens qu'elle m'est fort chère. Il me tarde qu'il puisse avoir quelque repos, pourvu qu'il en fasse un bon usage. Puisque vous êtes comme lui au quartier-général, vous pouvez le garder presque à vue. Je vous paierai pour être mon espion, et pour me rendre compte de ses vie et mœurs, dont je me défie.

Des nouvelles, je vous conjure, de M. de Beauvau; vous savez à quel point je l'aime et je l'honore.

J'ai reçu une lettre de M. de La Rochefoucauld<sup>(1)</sup> sur la mort de son petit-fils, qui est courte, forte et touchante. Elle est signée de sa main.

Je vous prie de lire à M. le maréchal de Villars le Mémoire ci-joint. J'espère qu'il verra bien qu'il ne convient pas que je refuse mes petits offices à un officier prisonnier et blessé, qui me presse de les lui accorder. D'ailleurs, je ne veux faire aucune demande indiscreète. Je me borne à désirer le plaisir que je pourrai procurer à autrui, sans blesser les règles. Au

(1) François, duc de La Rochefoucauld, fils de l'auteur des *Maximes*, né en 1634, mort en 1714. Son petit-fils, Michel-Camille, né en 1686, et mort à Cambrai, de la petite vérole, le 5 août 1712, étoit fils de François, prince de Marsillac, et depuis duc de La Rochefoucauld, né en 1663, mort en 1728.

reste, j'aime mieux vous confier cette commission, que d'écrire. C'est pour vous une occasion de faire votre cour, dont vous devez être ravi de profiter; et c'est pour moi un moyen d'épargner à M. le maréchal la peine de lire une lettre et d'y répondre.

Bonjour, mon cher neveu : j'aurai une grande joie quand je pourrai vous embrasser.

On vient de me dire que M. de Silly est fort malade. Je voudrais bien qu'on pût le transporter ici, où j'en prendrais soin comme de mon frère. Voyez avec M. de la Vallière, qui est son ami, si on ne pourroit pas nous le confier.

98 \*\* R.

AU MÊME.

Sur la conduite qu'il doit tenir à l'armée.

A Cambrai, mardi 16 août 1717.

J'ENVOIE exprès, mon cher fanfan, pour savoir de tes nouvelles; j'en suis en peine. Je ne veux pourtant te faire manquer à aucun vrai devoir, ni à aucune bienséance raisonnable; mais puisque votre régiment sert à l'armée, pourquoi faut-il que vous ne demeuriez pas dans le poste de votre régiment comme les autres colonels? et pourquoi voulez-vous demeurer au quartier-général pour vous engager par là à vous trouver à toutes les attaques? Il me paroît que vous devez être à votre régiment comme tous les autres colonels, et n'aller aux attaques du siège et à la tranchée, que comme les autres colonels ont coutume d'y aller de leurs postes. En un mot, c'est beaucoup

que, malgré votre jambe ouverte <sup>(1)</sup>, vous demeuriez encore hors d'ici; mais au moins il faudroit vous borner à votre poste, à vos fonctions de colonel, et à ce que tous les colonels font pour le siège, en demeurant toujours dans leurs postes. Pensez-y simplement devant Dieu, et ayez égard à ce que je vous dis, si je ne vous dis rien que de raisonnable. Je veux pour vous les périls de nécessité, et pour moi les peines qu'il est naturel que j'en ressente; mais n'y augmentez rien par un empressement d'ambition et de faste qui ne seroit pas selon Dieu. Réponse nette et précise, mon cher fanfan. Dieu soit au milieu de ton cœur, et le possède tout entier! Ces deux mots *force* et *humilité* me plaisent. Je prie Dieu qu'ils soient ton partage. Amen.

Des nouvelles, je vous prie, s'il se peut, de MM. de Beauvau et de Silly.

(1) Le marquis de Fénelon avoit reçu l'année précédente, à l'affaire de Landrecies, une blessure griève à la jambe, dont il resta boiteux toute sa vie, et pour laquelle il fut obligé d'employer, en 1713, les remèdes les plus violens, comme on le verra par la suite de cette Correspondance. Voyez aussi la lettre 159, tom. 1<sup>er</sup>, pag. 488.

99 \*\* R.

AU MÊME.

Ses inquietudes sur la blessure du chevalier des Touches.

A Cambrai, 16 août 1712, huit heures du matin.

JE croyois aimer fort tendrement M. le chevalier des Touches, et comme j'aime très-peu de gens; mais sa blessure me fait sentir que je l'aime encore bien plus que je ne le croyois. Votre lettre, mon petit



enfant, ne peut me rassurer. Les coups de cañon ne font jamais des contusions légères : la cuisse est pleine de gros vaisseaux ; l'escarre de la contusion ne sauroit tomber sans quelque embarras. La saison est mauvaise : l'air du camp est corrompu : en cet état, il ne peut faire aucune fonction, et par conséquent sa présence à l'armée est absolument inutile pendant qu'on le pansera. D'ailleurs, il a M. du Magny, M. de Vallière, qui est très-capable et très-appliqué. Je conjure notre cher chevalier de venir passer ici les jours les plus importants pour sa guérison. Il s'en retournera dès le moment où il pourra recommencer ses fonctions. C'est ne perdre aucune minute pour le vrai service. Allez, mon enfant, représenter ceci à M. le maréchal, et prenez bien respectueusement la liberté de lui lire cette lettre, si sa lecture peut contribuer à mon dessein. Je voudrois que M. le maréchal eût la bonté d'ordonner à notre chevalier de venir se reposer ici, comme je viens de l'expliquer. En faisant votre cour à M. le maréchal, dites-lui avec quel zèle je joins toujours dans mes souhaits tout ce qui peut lui faire plaisir et honneur, avec la prospérité des armes du Roi et le bien de la France.

Pour notre chevalier blessé, embrassez-le tendrement de ma part, en attendant que je puisse l'embrasser moi-même. Les deux mots qu'il m'a écrits sont bons, et font espérer mieux pour les suites. Je ne prêche point ; mais plus j'aime quelqu'un, plus je lui désire le bien qui me paroît unique à désirer. Je vous ai écrit ce matin par mon courrier à pied : j'espère qu'il me rapportera ce soir de vos nouvelles ; car il va comme s'il avoit des bottes de sept lieues.

Prenez soin de notre blessé ; soyez son garde-malade. S'il le faut, j'irai le chercher dans mon carrosse jusqu'au camp. Bonjour. Répondez-moi bien précisément sur ce que je vous ai mandé ce matin. La lettre que vous m'avez envoyée est de madame de Beauchamp. Elle a fait un ouvrage de grande éloquence : vous serez étonné des ressources de son esprit.

Joignez toujours à la date de vos lettres l'heure précise où vous les écrirez.

100 \*\* R.

AU MÊME.

Sur sa conduite à l'armée.

A Cambrai, jeudi 18 août, à dix heures du matin, 1712.

JE renvoie un exprès, mon cher fanfan, pour te dire que, si ta présence au régiment ne t'épargne aucune assiduité à la tranchée, j'aime mieux que tu demeures au quartier-général. M. de Puységur ne sera point incommodé de toi. Tu dois manger souvent ailleurs. Tu n'as point de chaise à toi pour t'adoucir les marches de jour et de nuit avec le régiment. Ta jambe en pourroit souffrir, et elle est un bon titre pour n'être point assidu à ton poste, et pour t'en épargner les fatigues. Mais ce que je te demande instamment, est de n'être pas plus souvent à la tranchée que les autres colonels, qui sont dans leurs postes avec leurs régimens, et qui satisfont suffisamment au vrai devoir. C'est précisément là-dessus que je demande *bonne foi* et simplicité ; sinon je te renonce. Mille amitiés à M. le chevalier des Touches,

dont je suis encore en peine, malgré tout le mépris qu'il a pour sa contusion. La réputation et l'habileté de M. Le Dran me rassurent un peu. Le retour de cet envoyé me fera grand plaisir, s'il me rapporte promptement deux mots de ta main.

Je voudrais bien avoir une réponse pour le prisonnier dont je t'ai envoyé le Mémoire, afin qu'il lui parût que je ne l'ai pas oublié, et qu'il n'a pas tenu à moi qu'il n'obtînt sa liberté.

Bonjour, fanfan. Mille choses dans les occasions à MM. les ducs de Mortemart, de Saint-Aignan, et à M. d'Ananis.

Tu ne me dis rien sur M. le Duc, ni sur M. de Saintrailles.

~~~~~

**101** \*\* R.

AU MÊME.

Même sujet que la précédente.

A Cambrai, dimanche 21 août, à six heures du matin, 1712.

Tu m'as mandé, mon petit fanfan, que tu aurois au régiment plus de fatigue qu'au quartier-général : je m'en tiens à tes propres paroles. Il est vrai qu'il seroit plus régulier de demeurer au régiment ; mais votre état ne vous dispense que trop de cette régularité. C'est bien assez, et même trop, que tu sois à l'armée ; tu devrois être déjà aux eaux : la saison presse. C'est un grand excès que d'être au camp. Demeurez-y en repos jusqu'à la fin du siège, et n'allez pas plus à la tranchée que les colonels modérés, qui demeurent à leurs régimens. Voilà ce que Ton-

ton décide de pleine autorité. Il arrive souvent qu'on a malgré soi, en cette vie, des vanités et d'autres choses imparfaites qui échappent comme par saillies; mais la fidélité consiste à revenir toujours à une conduite simple, où l'on réprime ce qui est de trop. Sois donc petit, simple et docile, je t'en conjure.

Quand tu m'écris, mets sur une feuille tout ce qui peut être vu, ou sur le siège, ou sur les autres choses générales; mets dans un autre feuillet séparé ce que tu voudras confier à Tonton des fautes de fanfan, ou de l'état de son intérieur. Cela me paroît convenir pour ton frère, et pour d'autres qui sont curieux de voir de tes nouvelles.

Quand je te demande des attentions pour diverses personnes, ce n'est qu'autant que tu te trouveras à portée de le faire, et en vue de te procurer des amis.

Bonjour, petit fanfan; tu connois la tendresse de Tonton pour toi. M. d'Alègre m'a écrit une lettre où il y a des marques de vraie amitié pour toi.

402 \* \* R.

AU MÊME.

Commissions pour diverses personnes.

(Août 1712.)

JE me sers de l'occasion de M. Gigaut <sup>(1)</sup>, chirurgien des chevaux-légers, qui va à l'armée, et qui en reviendra samedi; tu pourras, cher fanfan, me faire réponse par lui, et je te conjure de lui faire voir

(1) Nicolas-Maurice Gigot, (et non Gigaut) habile chirurgien, après avoir professé l'anatomie avec distinction, servit dans les armées, et mourut dans la vigueur de l'âge, au siège de Landau, le 11 juillet 1713

exactement ta jambe. Ne me refuse pas cette petite complaisance; j'en aurois de bien plus difficiles pour toi : que ne ferois-je point!

Dis à M. le maréchal, que je ne puis me résoudre à abuser de ses bontés, et à interrompre ses grandes occupations par des lettres inutiles; il me suffit qu'en lui faisant ta cour, tu lui renouvelles le souvenir de mon zèle pour lui.

Dis aussi tout ce qu'il faudra à M. le maréchal de Montesquiou. Tu as besoin de les accoutumer à toi, et toi à eux, pour les engager peu à peu à dire que tu sers bien. Il faut, pendant que je suis encore au monde, que mon ombre te facilite quelque accès.

Madame de Chevry me mande qu'elle fera prendre des eaux à son frère l'abbé dans le mois prochain.

Je suis fort aise d'avoir vu deux lettres que tu as écrites à ton frère. Son plaisir me revient par contre-coup. Lobiche est bon enfant.

Mille reconnoissances à M. de Puysegur. Ne m'oublie pas, quand tu verras M. de Montviel.

Bonsoir, cher fanfan; Tonton est tout à toi, afin que tu sois tout à Dieu, non au monde, ni à toi-même.

---

## 105.

### AU MÊME.

Il le presse de venir à Cambrai.

A Cambrai, vendredi 26 août, à six heures du matin, 1712.

BONJOUR, petit fanfan. Je prie Dieu qu'il te garde de toutes les façons : il me tarde de te savoir hors

de la tranchée. J'espère que nous aurons demain de tes nouvelles par M. Gigaut, chirurgien des chevaux-légers, qui m'a promis de te voir et de te rendre une de mes lettres. Je compte qu'il aura vu ta jambe. Si tu veux agir avec la simplicité de cœur que Dieu demande, et avec l'amitié que tu me dois, tu viendras nous voir après ta tranchée, dès que le fort sera rendu. Alors nous raisonnerons toi et moi à cœur ouvert. Bonjour, mon cher fanfan; Tonton ne sauroit te dire jusqu'à quel point il est tout à toi.

Mande-moi des nouvelles de M. le chevalier des Touches, et prends soin de lui avec toute l'amitié que nous lui devons.

~~~~~

## 104.

### AU MÊME.

Avis sur sa conduite.

A Cambrai, mardi 30 août, à six heures du matin, 1712.

BONJOUR, mon fanfan. Achevez de passer le reste du siège au quartier-général : ménager votre jambe ; reposez-la le plus que vous pourrez. Ne laissez point notre cher chevalier des Touches s'amuser après le siège fini : il faut l'arracher de l'armée, et nous l'amener. Il ira d'ici à Bourbonne, et tu y iras aussi. Mais il n'y a pas un seul moment à perdre ; la saison échappe. Dieu te conserve, et te rende digne de lui. Qu'il soit lui seul ta confiance, ta force, ta lumière, ton courage.

Des nouvelles, je vous prie, de MM. de Haute-  
fort et de Silly, qu'on dit être malades.

405 \*\* R.

AU MÊME.

Il lui promet d'aller voir le maréchal de Villars.

A Cambrai, mardi 30 août, à onze heures avant midi, 1712.

PUISQUE tu crois, fanfan, que je ferai plaisir, j'irai demain voir M. le maréchal de Villars, et dîner avec lui. Je ne mènerai point tes deux frères à ce dîner, et il faudra qu'ils cherchent pitance ailleurs dans le camp. Mais si M. l'abbé de Laval, à qui j'offrirai de le mener, vient avec nous, je le ferai dîner chez M. le maréchal : tes frères ne mourront pas de faim. Je crains un peu la longueur du chemin à cause du détour pour passer le Sanzé au bac. Il faut que je revienne le soir au gîte. Tu peux dire à M. le maréchal l'impatience d'avoir l'honneur de le voir, qui me fait aller, moi poltron, à la guerre. S'il ne dînoit pas chez lui demain, je mangerois un morceau de pain donné par aumône chez quelque ami du camp; après quoi je reviendrois souper ici sans embarras.

Tu comprends bien que j'aurai une sensible joie de te revoir et de t'embrasser tendrement. Bonjour, petit fanfan. Mille choses à notre cher invalide M. le chevalier des Touches. Que Dieu soit avec toi ! Il ne faut pas oublier que demain est le bout de l'an de ta blessure : c'est un jour de grâce singulière pour toi; fais-en la fête solennelle au fond de ton cœur. A demain, à demain. Je suis ravi de te voir un si bon jour. Ne manque pas de te trouver chez M. le maréchal, ou chez M. le chevalier des Touches, afin que nous ayons un moment de liberté.

106 \*\* R.

AU MÊME.

Nouvelles de famille.

A Cambrai, 6 septembre, à neuf heures et demie du matin, 1712.

JE ne saurois prendre aujourd'hui, fanfan, des mesures assez justes pour aller dîner chez M. de la Vallière en revenant de Valenciennes. L'Électeur (*de Cologne*) peut vouloir me retenir malgré moi un jour de plus, et ce mécompte dérangerait notre dîner : d'ailleurs je crains un embarras pour le maigre du vendredi ; il vaut mieux que je revienne ici. Dès que j'y serai revenu, je prendrai des mesures certaines. M. le chevalier des Touches m'a promis un relais en faveur de notre dîner. Je voudrais qu'il eût la bonté de l'envoyer à moitié chemin ; ses chevaux ne feroient que deux lieues et demie : les miens auroient le même soulagement. Convenez avec M. de la Vallière d'un jour commode. Donnez-moi de vos nouvelles à Valenciennes. Si l'Électeur ne me retient pas, et si le vendredi ne gâte rien, je serai prêt à tout.

Madame de Chevry m'a envoyé la lettre de madame Voysin, qui dit que M. Voysin vous a déjà envoyé votre congé en droiture à l'armée. Il faut que la lettre soit allée au régiment, qui est campé loin du lieu où vous êtes. Quoi qu'il en soit, la lettre de madame Voysin, que je vous garde, suffiroit seule pour vous mettre en pleine liberté de partir pour les eaux.

Je pars pour Valenciennes avec M. le doyen, ton



frère aîné, et M. Provenchères. M. l'abbé de Laval part de son côté, pour aller voir M. de Nangis, qu'il croit en danger.

Souviens-toi d'être simple. Dieu seul fait trouver le vrai milieu : l'amour-propre ne le trouve jamais. Tu sais de quel cœur je t'aime ; mais je ne veux t'aimer que d'une amitié de pure foi.

---

## 107.

### AU MÊME.

Il lui demande des nouvelles des eaux de Bourbonne, où il s'étoit rendu, et l'exhorte à une gaité modeste.

A Cambrai, 21 septembre 1712.

BONSOIR, petit fanfan. Il me tarde de savoir si les eaux opèrent sur ta jambe. Ne néglige rien pour ta guérison : il faut tenter même les moyens les plus douteux. Sois dans une union intime, une complaisance et une déférence parfaite pour ton frère, qui le mérite de toute façon. Nous sommes tranquilles, et avec peu de compagnie. Je prends du lait ; mais je ne puis encore en rien dire. Mon cœur est avec toi en celui qui doit être notre cœur commun, et toute notre vie. Mais cette véritable vie est une mort continuelle à la fausse vie qui nous flatte. Il faut être paisible, simple, gai, sociable, en portant le royaume de Dieu au dedans de soi. *Gaudete ; iterum dico, gaudete. Modestia vestra nota sit omnibus hominibus : Dominus prope est. Nihil solliciti sitis ; sed in omni oratione et obsecratione petitiones vestre innotescant apud Deum : et pax Dei, quæ exsuperat*

*omnem sensum, custodiat corda vestra et intelligentias vestras in Christo Jesu* <sup>(a)</sup>. Sois donc gai, fanfan; je le veux : saint Paul l'a décidé. Mais il faut que ce soit une joie modeste de présence de Dieu, et d'un fond de bonne conscience. O que cette joie est pure ! elle coule de source; elle élargit le cœur; elle n'enivre ni n'évapore; elle adoucit toutes les croix. Tout à fanfan.

(a) *Philip.* IV. 4 et seq.

---

## 108.

### AU MÊME.

Il lui recommande les plus grandes précautions pour la guérison de sa jambe.

A Cambrai, 16 octobre 1712.

J'AI été fort aise, mon cher fanfan, de recevoir votre lettre datée de Marque du 14; mais je vous conjure de vous souvenir que vous m'avez promis de ne demeurer point à Douai : il suffit que vous y ayez été voir votre régiment. Vous savez qu'il passera l'hiver dans ce voisinage : vous aurez la commodité de le voir de près, et d'y faire tout ce que le vrai service demandera. Ce qui est de pressé au-dessus de tout, est que vous vous hâtiez de revenir pour garder exactement le régime nécessaire. Vous êtes dans la crise de l'opération des eaux, pour en tirer le fruit dans peu de jours, ou pour les rendre inutiles, et être à recommencer. Je vous attends; et si vous êtes raisonnable, vous ne vous ferez pas attendre. Cependant je suppose que vous aurez mis un double bas

très-chaud à votre jambe malade. On m'avertit que toutes les suites les plus fâcheuses sont à craindre, si vous vous laissez surprendre par le moindre froid. Bonjour, mon cher fanfan; ne soyez pas plus roide à vouloir, que vous ne voulez que Tonton le soit. M. le chevalier des Touches est arrivé. Le petit abbé <sup>(1)</sup> est parti. Lob... et Aug... vous embrassent; et moi je suis tout ce que je puis vous être en celui pour qui seul je veux vous aimer tendrement.

(1) L'abbé de Salignac, frère du marquis.

109 \*\* R.

AU MÊME.

Nouvelles de famille; avis sur la conduite que le marquis doit tenir à l'armée.

A Cambrai, 30 octobre 1712.

MON rhume diminue fort; mais je ne me fie pas à lui; je veux pousser les précautions jusqu'au bout pour le finir. Ta lettre, mon cher fanfan, m'a fait grand bien; car elle me met en repos; te voilà avec le régiment. Il me tarde de te revoir. Reviens dès que M. de Ravignan aura passé, s'il doit passer bientôt; mais s'il ne devoit passer de long-temps, tu pourrois, en attendant, revenir faire un petit séjour ici. La règle n'est que pour les colonels qui vont passer l'hiver à Paris; elle n'est point pour ceux qui sont auprès de leurs régimens, et à portée de s'y trouver à la revue de l'inspecteur. M. de Colandre est parti d'ici pour la Normandie, et reviendra dans

quinze jours pour la revue. Vous pouvez de même venir ici pour retourner à Avesnes.

Les nouvelles de M. de Chevreuse me donnent de l'inquiétude; sa langueur alarme. Ce seroit une perte infinie; j'en ai le cœur flétri. O que Dieu est puissant, et que nous sommes foibles!

Bonsoir, fanfan. Des amitiés sincères à notre petit chevalier. Que ne donnerois-je point pour le voir un bon sujet!

.....

## 110.

### AU MÊME.

Nouvelles diverses.

A Cambrai, 2 novembre 1712.

LE Roi se porte bien. Dieu merci. Le maréchal de Montesquiou est inflexible sur le commandement du Câteau; j'en suis fâché, moins pour moi que pour M. le chevalier d'Alsace, et pour le Câteau qu'il auroit fort soulagé. Rien de nouveau ici; M. le comte de Lesparre y arrive ce soir. M. le chevalier des Touches en part samedi. M. de Chevreuse se porte mieux. Madame de Chevry souffre et va toujours. Mon rhume est sur ses fins. Je suis comme Horace disoit à son ami :

Excepto quod non simul esses, cætera lætus (a).

J'embrasse tendrement fanfan.

(a) HOR. lib. I. *Epist.* x, v. ult.

---

**111** \*\* R.**AU MÊME.**

Avis pour le règlement de son intérieur.

A Cambrai, 4 novembre 1712.

J'AI reçu ta lettre, mon fanfan. Mon rhume n'est plus rien ; mais mon sommeil n'est pas coulant de source ; il faut le laisser revenir ; je ne fais presque rien. J'espère qu'à ton retour de Maubeuge, tu nous feras savoir quand est-ce que nous te reverrons. En attendant, ne te dissipe ni ne te relâche ; réserve les heures de nourriture de l'ame ; unis-toi, comme tu me l'as promis ; modère-toi dans les mouvemens qui te paroîtront trop vifs. On ne peut pas éviter toujours la surprise du premier mouvement ; mais il est capital d'arrêter le second, faute de quoi le troisième est encore plus fort, et la passion qu'on pouvoit réprimer dans sa naissance, devient bientôt si forte, qu'on en est entraîné. Il faut craindre la vanité dans les fautes ; souvent on les continue par la mauvaise honte de ne vouloir pas paroître les avouer, et s'en corriger. Voilà bien de la morale ; je ne veux point te fatiguer par mes sermons. Reviens, fanfan, dès que tu auras fait ; je voudrois voir entrer fanfan par un côté, et Panta par l'autre. Comment se porte ta jambe ? Bonsoir.

.....

412 \* \*.

AU MÊME.

Sur le règlement de son intérieur, et sur sa conduite à l'égard des autres.

A Cambrai, 6 décembre 1712.

BONJOUR, fanfan ; je souhaite qu'en t'éloignant de Cambrai, tu ne te sois point éloigné de notre commun centre, et que notre absence n'ait point diminué en toi la présence de Dieu. L'enfant ne peut pas têter toujours, ni même être sans cesse tenu par les lisières; on le sèvre, on l'accoutume à marcher seul. Tu ne m'auras pas toujours. Il faut que Dieu te fasse cent fois plus d'impression que moi, vile et indigne créature. Fais ton devoir parmi tes officiers avec exactitude, sans minutie, patiemment et sans dureté. On déshonore la justice, quand on n'y joint pas la douceur, les égards et la condescendance : c'est faire mal le bien. Je veux que tu te fasses aimer ; mais Dieu seul peut te rendre aimable, car tu ne l'es point par ton naturel roide et âpre. Il faut que la main de Dieu te manie pour te rendre souple et pliant ; il faut qu'il te rende docile, attentif à la pensée d'autrui, déifiant de la tienne, et petit comme un enfant : tout le reste est sottise, enflure et vanité.

Madame de Chevry souffre encore. Nous ne savons rien de nouveau, rien qui me fasse plaisir, sinon que faufan reviendra vendredi.

445 \* \* R.

AU MÊME.

Il lui adresse un Mémoire pour le ministre de la guerre, et lui trace la conduite qu'il doit tenir dans le monde.

A Cambrai, 7 janvier 1713.

JE vous envoie, mon cher fanfan, un Mémoire avec le projet un peu retouché. Le Mémoire, malgré mes soins pour l'accourcir, est un peu longuet. Si M. Voysin s'accommodoit sans examen du projet, avec le très-petit changement que j'y ait fait, il n'auroit pas besoin de lire le Mémoire; mais s'il a de la peine à s'accommoder du projet avec ce très-petit changement, il faut donner un assaut pour obtenir qu'il ait la bonté de lire le Mémoire : il n'y aura que quatre minutes de lecture. Pour le changement que je propose, il le verra du premier coup-d'œil. J'ai souligné d'une ligne onnée toutes les paroles du changement, qui ne vont pas jusqu'à trois lignes. Ce changement ne peut même blesser personne.

Je suis persuadé que vous devez demeurer à Paris pendant que le Roi sera à Marli, afin de retourner à Versailles quand la cour y retournera : autrement votre voyage seroit inutile, et c'est ce que vous devez éviter. Je ne m'étonne point de votre embarras et de votre dégoût : on est gêné avec les gens qu'on connoît peu ou point; on fait très-imparfaitement ce qu'on n'a pas l'habitude de faire. L'amour-propre

s'ennuie de se contraindre beaucoup avec peu de succès. Vous êtes accoutumé à une vie simple, comode, libre et flatteuse par l'amitié de la compagnie qui vous environne : cette douceur vous gâte. Il faut s'accoutumer dans le monde à la fatigue de l'esprit, comme à la fatigue du corps dans un camp. Plus vous retarderez ce travail pour votre entrée dans le monde, plus il vous deviendra dur, et presque impossible. Vous courrez risque d'y réussir très-mal à un certain âge. Si vous y renoncez pour toujours, vous passez votre vie dans l'obscurité, sans amis de distinction, sans crédit, sans appui, sans ressource pour faire valoir vos services, et sans aucun moyen de soutenir votre famille. Il est donc capital que vous rompiez tout au plus tôt cette glace avec courage et patience, sans écouter votre amour-propre contristé. La facilité viendra peu à peu avec l'habitude. Vous ne serez plus si embarrassé quand vous connoîtrez tout le monde, quand tout le monde vous connoitra, quand vous serez accoutumé aux choses qu'on fait en ce pays-là, et quand vous aurez de quoi entrer à propos dans les conversations familières. Dès que vous y aurez acquis un certain nombre d'amis, honnêtes gens et estimés, ceux-là vous mettront dans leur commerce. De proche en proche vous irez peu à peu à tout ce qui vous conviendra. Vous verrez poliment tout le monde en public ; vous rendrez les devoirs selon l'usage aux particuliers ; et pour la vraie société, vous vous bornerez aux amis solides. Il ne faut pas chercher en eux la seule vertu ; il faut tâcher d'en trouver quelques-uns qui joignent à un vrai mérite la condition et même quelque rang. En



attendant , prenez patience ; gagnez chaque jour quelque chose sur vous. Offrez cette contrainte à Dieu : c'est accomplir sa volonté par les devoirs de votre état ; c'est faire une bonne pénitence de vos péchés ; c'est sacrifier à Dieu votre repos, votre goût, vos commodités ; c'est vous corriger d'un libertinage d'esprit qui vous séduisoit par une apparence de vie sérieuse , régulière et solidement occupée.

Pour Paris , réservez-vous-y des heures de travail ; évitez les soupers qui mènent trop avant dans la nuit, et qui dérangent tout le jour suivant ; sauvez un peu vos matinées. Lisez, et pensez sur vos lectures. Je sais bien qu'on ne peut pas être toujours si rangé : il faut se laisser envahir quelquefois par complaisance pour certains amis ; la société le veut , l'âge le demande : mais en accordant un peu d'amusement aux amis , il leur faut dérober des heures sans lesquelles on ne se rendroit capable de rien pour mériter leur estime.

A l'égard de votre retour à Cambrai , ne précipitez rien : consultez les personnes qui auront la bonté de vous permettre de les consulter. D'ailleurs , si vous devez revenir ici au bout d'un certain temps par une règle indispensable de service , il suffira que vous vous y rendiez au terme du devoir militaire.

Grande estime , grande amitié , grande confiance en madame de Chevry ; elle le mérite au-delà de tout ce que je puis exprimer : mais vos occupations doivent être différentes des siennes à certaines heures : elle ne doit pas vous décider sur certains points ; c'est à vous à la redresser doucement sur les défauts de son régime pour sa santé , qui nous est très-chère à vous et à moi.

Ne laissez point gâter le petit page <sup>(1)</sup> : il faut lui ouvrir le cœur par bonne amitié ; mais les louanges prématurées gâtent les enfans. Il faut l'accoutumer de bonne heure à se regarder comme un pauvre petit cadet , sans autre ressource que le mérite , le travail , la sagesse et la patience.

L'occupation exacte , hors les temps de société , délivrera votre ami des espèces de songes en plein midi qui amusent son imagination. Il ne doit jamais leur prêter volontairement aucune attention : Dieu lui donnera cette fidélité , s'il la désire et demande de tout son cœur.

Jugez , mon cher fanfan , par cette lettre , avec quelle tendresse je vous aime. Ma santé est au même état que vous l'avez vue à votre départ.

(1) Frère du marquis.

---

## 114.

### AU MÊME.

Il le charge de diverses commissions.

A Cambrai , 8 janvier 1713.

J'OUBLIAI hier de vous envoyer le projet que j'avois reçu de vous , mon cher fanfan. J'espère que vous obtiendrez le très-petit changement que j'ai tant d'intérêt de demander , et qui ne blesse l'intérêt de personne.

Je vous écrivis hier une longue lettre , après laquelle il faut vous laisser un peu respirer. Celle du petit page est arrivée ce matin : elle paroît faite sans

conseil, et très-originale. Il écrira mieux dans dix ans ; mais j'en suis fort content pour aujourd'hui.

Vous me ferez un vrai plaisir, si vous voulez bien prier madame de Chevry d'envoyer sa surintendante me chercher de beau drap violet. Je suis moins difficile sur l'étoffe, que sur la teinture. Il faut un violet teint sur une vraie écarlate, et qui soit pourpré, autrement il ne dure pas, et devient de la couleur de la lie de vin, qui est très-vilaine. Je vous conjure de me mander des nouvelles de la santé de madame la duchesse de Chevreuse, et de celle de M. le duc de Chaulnes. Dites-leur pour moi mille, etc. Embrassez à droite et à gauche M. de Marquessac, le cher grand abbé (*de Beaumont*), etc. Dites à M. l'abbé Le Fèvre, que nos vieux ans demandent encore une consolation, qui est celle de nous embrasser.

Pour le bon Put (*M. Dupuy*), il sera servi ponctuellement, et je serai charmé de le voir. Je voudrais bien qu'il pût sans embarras avoir la bonté de me choisir un laquais de figure raisonnable, sage, et sachant bien écrire : il le mèneroit en venant ici.

Pour un bon chef d'office, vous pourriez vous en informer dans les bonnes maisons où vous allez.

Bonsoir, cher fanfan. Je ne puis vous dire ni combien je vous aime, ni combien je voudrais voir croître cette tendre amitié. Votre fidélité pour Dieu en sera la mesure.

Ayez soin de madame de Chevry, qui m'est très-chère.

Mandez-moi si M. de Laval est à Paris, ou s'il en est parti.

415 \*\* A.

AU MÊME.

Avis sur la conduite qu'il doit tenir dans le monde.

A Cambrai, mercredi 11 janvier 1713.

BONJOUR, mon cher petit fanfan. Je me sers de la voie sûre de M. de Harlai pour t'écrire à mon aise.

Je te prie d'envoyer la lettre ci-jointe à M. Bourdon (*P. Le Tellier*), par la voie de M. Colin (*P. Lalle-mant.*) Fais beaucoup d'amitiés à M. Colin pour moi. C'est un homme de mérite, fort de mes amis. Presse de ma part madame de Chevry d'être docile aux décisions de M. Chirac. Ne pourroit-il point varier les alimens, pour lui faciliter un bon régime, et éviter l'extrême dégoût? Il faut venir aux expédiens; il faut même soulager, si on le peut, l'imagination de la malade. Parle-lui en mon nom avec amitié, douceur, insinuation, ménagement et patience.

J'enverrai à M. Dupuy la voiture dont il a besoin au jour qu'il a marqué. Je t'écrirai par cette voie en liberté, et tu pourras m'écrire par M. Dupuy tout ce que tu voudras me mander. Tu dois bien croire que je serois ravi de t'avoir ici; mais il convient que tu t'accoutumes à Versailles, et qu'on s'y accoutume à toi. Je suis vieux et éloigné. La famille ne peut plus avoir ni soutien ni espérance, que par ton avancement dans le monde. Tu ne t'avanceras jamais à Cambrai. Il faut d'un côté bien servir, et de l'autre faire usage du service pour se procurer quelque considération et un établissement. Je t'aime pour toi, et non

pour mon amusement. A Dieu ne plaise que je veuille te rendre ambitieux ! Je voudrais te voir mériter les plus grands honneurs, sans les avoir, et te contenter d'un état médiocre selon la médiocrité de notre condition.

Ce que je te demande est de ne te livrer ni à la mollesse, ni à la vanité de tes imaginations. Toutes les fois que tu les aperçois, il faut être fidèle à revenir tout court à Dieu. Il faut laisser tomber ces pensées dangereuses, comme, en lâchant la main sans effort, on laisse tomber une pierre au fond de l'eau. En se tournant vers Dieu, il faut aussi se donner une occupation qui attache l'esprit, et qui le détourne de ces chimères flatteuses. O mon fanfan, que tu seras heureux si tu te tournes au recueillement, et si tu t'accoutumes à agir tranquillement dans tout le détail de la vie avec une simple et familière dépendance de l'esprit de grâce ! Il ne te manquera point si tu ne lui manques pas le premier. Souviens-toi, je t'en conjure, dans les occasions difficiles, de demeurer uni à ceux qui le sont de tout leur cœur à Dieu.

Tu ne me mandes rien de ta jambe ; j'en suis en peine. As-tu consulté MM. Triboulaut et Arnaud ? je le veux, je le commande. Tendrement tout à mon fanfan.

116 \*\* A.

AU MÊME.

Sur la conduite qu'il doit tenir envers plusieurs personnes.

A Cambrai, 12 janvier 1713.

NOTRE pauvre malade (*madame de Chevry*) est à plaindre; il faut la ménager, la soutenir, la consoler. Je voudrois que M. Chirac pût varier les alimens pour lui adoucir le régime: il faut qu'elle soit docile pour les remèdes fréquens qu'il croit nécessaires. Parlez en mon nom avec force et amitié; montrez cette lettre: elle voit bien qu'elle suit trop son imagination; elle ne vomit point les bouillons, comme elle se l'imaginait.

La personne qui m'appelle ingrat ne me fait pas justice. Pour moi, je la lui fais bien mieux; car je suis fort touché de ses bontés, dont elle me donne des marques avec tant de persévérance. Il n'y a qu'à répondre avec respect et délicatesse en glissant toujours: plus elle vous verra poli et mesuré sans composition, plus elle vous attaquera. Point d'empressement pour la chercher, après lui avoir rendu un devoir; mais beaucoup d'attention pour reconnoître ses bontés, et pour montrer qu'on les sent toutes. Il ne faut point faire d'avances pour dire à un homme respectable ce qu'il ne vous demande point: il sait bien qu'il peut vous questionner; il en a tout le droit; il est informé de ce que je pense. En voilà assez; demeurez dans une retenue convenable; attendez: ce qu'il n'a pas fait en un temps, il pourra le faire en un

autre. Tenez-vous seulement à portée, et tout prêt en cas de besoin.

Pour l'homme chez qui vous m'avez mandé avoir diné, je vous prie d'aller le remercier de ma part pour les bontés dont il vous a comblé : dites-lui que je n'ai osé lui écrire pour lui en faire mes très-humbles remerciemens, et que je m'en abstiens par pure discrétion. Finissez en lui faisant entendre que vous comptez sur les bontés qu'il a pour moi, et dont il ne m'est pas permis de douter; que vous tâcherez de les mériter par un attachement plein de respect : mais n'ayant actuellement rien dont il s'agisse, vous vous bornez à espérer que, dans les occasions, il voudra bien vous honorer des marques de sa bienveillance, qui peuvent être fort utiles à votre réputation et à votre avancement.

Je vous envoie une lettre pour M. le maréchal de Villars : elle est faite comme vous la désirez; elle ne le sollicite qu'à demi. Je le consulte, et je me remets à ce que vous lui expliquerez vous-même de vos services.

M. de H. (*Harlai*) est parti d'ici assez content, et bien disposé pour nous. Il me semble qu'il conviendrait que vous l'allassiez voir, et que vous l'accoutumassiez à entrer insensiblement en conversation avec vous : c'est un homme de beaucoup d'esprit, qui raisonnera volontiers, et qui a beaucoup de connoissances acquises. Vous y trouverez des sentimens très-nobles, avec un grand usage du monde. Il est rare, à tout prendre, de trouver tant de qualités rassemblées. Tâchez de le cultiver avec discrétion. Priez-le, de ma part, de remercier très-vivement pour moi l'homme

qui vous a donné à dîner, et qui vous a fait des offres si obligeantes ; c'est son proche parent, et son ami fort particulier.

Je suis ravi de ce que le cousin est toujours bien avec les gens dont nous craignons qu'il ne perdît un peu les bonnes grâces. La dame de cette maison m'accuse injustement de démangeaison pour la critique : ce que je représente est clair comme le jour ; je ne représente qu'étant pressé par un intérêt capital, et j'ai tâché de le faire avec des ménagemens infinis. Je ne verrois nul inconvénient que vous prissiez la liberté de parler vous-même à cette dame, et que vous lui témoignassiez avec respect combien votre avancement vous toucheroit, si vous pouviez le devoir aux bontés de lui et d'elle. J'espère que, quand vous aurez une décision sur mon dernier projet, vous ne perdrez point de temps pour m'en faire part.

Je vous envoie la gazette d'Amsterdam, ou du moins le posterit intitulé : *Suites des nouvelles*, etc. Vous y trouverez, à la fin, un article intitulé : *Extrait d'une lettre de Rome du 17 décembre* : cet extrait est fort curieux. Je vous prie de le donner ou de l'envoyer au plus tôt à M. Colin (*P. Lallemand*), qui est avide des nouvelles. Je suis bien aise de lui faire plaisir, afin qu'il ne néglige pas le procès de notre famille.

Bonsoir : tendrement tout à mon cher faufan. Il faut bien employer le séjour de Paris pendant ce long Marli. Il faut prier Dieu, lire, voir les gens qui méritent d'être cultivés, et se cultiver soi-même pour devenir un homme capable de bien remplir tous ses devoirs. Je ne prêche qu'à cause que vous le voulez.



117 \* \* A.

AU MÊME.

Sur la maladie de madame de Chevry, et sur la patience nécessaire en cet état.

A Cambrai, 16 janvier 1713.

JE suis très-content de vos soins pour mon affaire, et nullement de l'acte qu'on m'a envoyé : il brouille tout, et n'est fait sur aucun principe suivi. Je ne sais point encore le parti que je prendrai. Il faut être patient, prier Dieu, et consulter les hommes sages.

Je vous conjure, mon cher neveu, de dire pour moi à ma nièce, que je suis très-affligé de son état. Je voudrois être à portée de me joindre à vous pour prendre soin de sa santé. Je conçois l'embarras des plus habiles médecins, et leur incertitude; mais enfin leurs expériences, quoique très-imparfaites, valent un peu mieux que notre ignorance absolue. Après tout, si quelque chose dans la médecine est au-dessus du reste, c'est M. Chirac : il la connoît depuis long-temps; il a étudié son tempérament et la suite de ses maux; il l'a bien conduite dans le plus extrême péril; il s'est affectionné pour elle. Où pourroit-on espérer de trouver un semblable secours? Il ne reste donc qu'à le croire, qu'à lui être docile, et qu'à s'abandonner à ses conseils, ou plutôt à la Providence, qui bénira cette docilité. C'est porter une rude croix, que de se livrer aux remèdes fréquens et à un long régime : on se dégoûte, on se lasse; toute patience s'use; mais il faut tourner son courage contre soi-

même, et se faire un mérite devant Dieu de ce qu'on fait pour se guérir. En guérissant le corps, on mortifie l'esprit et les sens, qui en ont grand besoin. Trop heureux que Dieu nous tienne compte de cette pénitence ! Lisez-lui ma lettre, et dites-lui à quel point je lui suis dévoué.

Vous me ferez un sensible plaisir, si vous me procurez un chef d'office sage et bon officier. Il me faut aussi un laquais, comme vous savez.

Vous ne mandez rien de votre jambe : j'en suis en peine. Je vous demande bien sérieusement de la faire examiner par MM. Triboulaut et Arnaud ; après quoi vous me ferez savoir, s'il vous plaît, leur décision.

Si M. de Laval est encore à Paris, je vous prie de lui dire que j'ai écrit à madame sa mère, selon ses intentions, pour différer notre rendez-vous jusqu'au printemps. Ce retardement sera bon pour elle et pour moi : l'hiver et le voyage enrhumant les vieilles bonnes gens comme nous. Tout sans réserve à mon très-cher fanfan.

---

## 118.

### AU MÊME.

Il l'exhorte à employer les remèdes les plus efficaces pour la guérison de sa jambe.

A Cambrai, 20 janvier 1713.

JE puis me tromper, mon cher fanfan ; mais il me semble qu'il n'y a pas à hésiter : il faut suivre le parti que tous croient *le plus sûr et le plus prompt*.

quoique M. Triboulaut ne le juge pas nécessaire. Puisque le parti d'ouvrir est, selon M. Triboulaut, encore *plus sûr* que celui de n'ouvrir pas, il faut qu'il n'y ait aucun danger à faire l'ouverture : or, ce fondement étant posé, pourquoi n'ouvreroit-on pas, puisque ce parti, qui est *le plus sûr* contre tout danger, est en même temps *le plus prompt* pour la parfaite guérison ?

D'ailleurs l'accident que vous savez pourroit avoir altéré un peu l'os, et il peut être important de découvrir le fond, de peur que l'altération de l'os augmentant, il n'arrivât quelque désordre qui n'éclateroit que quand il seroit difficile d'y remédier. Quand même il ne s'agiroit que d'une grosse esquille, il faut lui préparer une sortie suffisamment large : de peur qu'un trop long séjour de ce corps, devenu étranger, ne cause des sacs, ou quelque fistule, ou un ulcère.

Il est vrai, comme vous le dites, que cette esquille peut être encore adhérente par quelque reste de membrane, et qu'en ce cas on aura de la peine à tenir la plaie long-temps ouverte, pour attendre que l'esquille se détache; mais tôt ou tard il faut en venir là; et les experts, qui prévoient sans doute un cas si facile à prévoir, vous disent que le *plus tôt* ouvrir est *le plus sûr*. Ils pourront tenir la plaie ouverte par leurs caustiques et par leurs petites éponges : ils useront même peut-être de quelque drogue pour dissoudre le lien, et pour détacher l'esquille adhérente.

J'avoue qu'on pourroit attendre la saison des eaux de Barège, surtout si la paix vient, et s'il ne s'agit point de faire la campagne. Mais ne peut-il point arriver des accidens avant la saison des eaux, qui est

encore assez éloignée? De plus, qui est-ce qui nous répondra que ces eaux rouvriront tout jusqu'au fond, et le purifieront parfaitement par la sortie de tout ce qui est étranger ou corrompu, comme on assure que l'opération des chirurgiens le fera? Enfin supposons une sûreté égale entre l'opération des caustiques et l'usage des eaux : en ce cas, ne vaut-il pas mieux user d'un remède fort peu douloureux, nullement à craindre pour les accidens, et qui doit vous guérir dans peu de jours, que d'entreprendre un voyage de quatre cents lieues, qui vous tiendra presque tout l'été prochain dans l'embarras?

Ma conclusion est néanmoins qu'il faudroit, sans hésiter un seul moment, préférer le voyage de Barrège, supposé qu'il eût un peu plus de sûreté contre tout danger, que l'opération. Examinez donc bien ce que ces messieurs pensent là-dessus; pressez afin qu'on ne vous flatte point, et ne vous laissez point séduire par la crainte d'un long voyage, que vous voudriez vous épargner. Quelque temps et quelque argent qu'il vous en coûte, il faut faire le voyage, en cas qu'il donne un peu plus de sûreté selon eux.

D'où vient que M. Chirac ne propose pas de baigner la jambe malade dans les eaux de Balaruc?

Si on rouvre votre blessure, il faut déterminer avec MM. Chirac et Triboulaut, l'homme que vous choisirez pour vous panser : le plus habile de tous pour la main n'est pas trop bon; il faut même que les autres voient souvent ce qu'il fera. Gardez-vous bien d'épargner là-dessus aucune dépense. Mille amitiés à ma nièce. Tendrement tout à mon faufan.

De vos nouvelles, je vous conjure, très-ponctuel-

lement tous les jours pour me délivrer d'inquiétude : faites écrire quelqu'un pour vous soulager.

---

119.

AU MÊME.

Il compatit à ses peines.

A Cambrai, 21 janvier 1713.

J'AI une vraie peine, mon très-cher fanfan, que vous soyez à Paris loin de nous, à la veille d'une opération qui peut être longue, et dans la maison de notre chère malade (*madame de Cherry.*) En l'état où elle est, vous ne sauriez en attendre de vrais secours, et l'état de sa maladie très-douloureuse peut être un objet bien pénible pour vous, pendant que vous souffrirez de votre côté. C'est trop que d'être deux malades bien souffrants dans une même maison. Quand les deux malades sont fort unis de bonne amitié, ils ne peuvent se secourir mutuellement; ils ne font que s'attrister et que s'incommoder l'un l'autre. Voilà, mon très-cher fanfan, mon embarras. Je crains que l'opération de rouvrir votre jambe, et d'en vider tout le fond, ne dure long-temps; mais je vois d'ailleurs combien il est nécessaire qu'on prenne le parti que tous les plus habiles chirurgiens jugent *le plus sûr et le plus prompt* pour vous guérir. Plût à Dieu que vous fussiez ici au milieu de nous avec le plus habile chirurgien de Paris pour vous panser! Je paierois volontiers son séjour, pour faire finir la chose sous mes yeux. Mais il faut prendre le meilleur des chirurgiens, et ce meilleur ne viendra pas maintenant

ici. De plus vous avez à Paris un singulier avantage : c'est que MM. Chirac, Triboulaut, etc. peuvent examiner, conférer, et redresser, en cas d'accident, celui qui conduira la chose de sa main. Ainsi il vaut mieux que vous demeuriez à Paris, pourvu que vous puissiez y être commodément, sans incommoder notre pauvre malade : c'est à quoi il faut bien prendre garde. Si vous ne sortez point de sa maison, il faut que vous lui fassiez agréer que vous payiez toute votre dépense. Ne craignez pas de manquer d'argent ; je vous ôte toute inquiétude là-dessus.

Ce que M. Dupuy a mandé à madame de Risbourg sur l'état de madame de Chevry m'alarme beaucoup ; j'en suis fort en peine. N'oubliez rien pour l'engager par son amitié pour nous, par sa raison, par son courage, par sa religion, à être docile pour M. Chirac.

Bonsoir, mon très-cher fanfan. Dieu sait ce qu'il me met au cœur pour vous, et ce que je souhaite qu'il mette dans le vôtre pour lui. Ecrivez-nous bien de vos nouvelles : du moins, faites nous en écrire tous les jours de vous et de la malade.

.....

420 \* \* R.

AU MÊME.

Nouvelles de famille, et témoignages d'amitié.

A Cambrai, 22 janvier 1713.

NE soyez point en peine, mon très-cher fanfan, sur l'affaire dont vous ne croyez pas avoir parlé assez fortement. Vous avez dit de bon cœur ce que vous avez pu : je n'en demande pas davantage, et je laisse le

le

le reste à Dieu. Nous verrons ce que la Providence donnera d'ouverture : je ne veux aucun des succès qu'elle ne donne pas.

Je suis consolé d'apprendre que notre malade a un peu respiré ; mais je ne me fie point à ces petits soulagemens. Pressez-la pour le régime, et pour l'usage des remèdes. Veillez sur elle : je vous donne procuration pour gronder.

M. de Marquessac nous a envoyé un excellent pâté de Périgueux. Je voudrois l'en remercier par une lettre ; mais je n'ose, de peur qu'il ne réitérât son présent. Le baron s'est presque rajeuni à manger un mets périgordin. Ce qui vient de son pays lui est plus délicieux que le nectar et l'ambrosie.

Je vous conjure de ne négliger aucune attention pour M. l'abbé de Laval. Vous lui devez une estime et une amitié très-sincère.

Mandez-moi tout au plus tôt ce qu'on aura fait pour votre jambe, et ce qu'on aura découvert. Si vous saviez combien vous me soulagerez le cœur par ce soin, vous le prendriez très-punctuellement. Mais ne vous gênez point ; dictez au petit abbé, ou, si vous n'en avez pas le loisir, dites-lui la substance des choses.

Pendant tout le temps de l'opération, demeurez au lit ; voyez fort peu de gens, ne parlez guère, point de repas en compagnie ; dormez de très-bonne heure ; grand régime, parfait repos, sévère sobriété. Si vous êtes fidèle à Dieu, il vous rendra docile aux chirurgiens. Mille amitiés à la malade et à son cher fils. L'embrasse tendrement le petit abbé. Tout au très-cher fanfan.

121 \* \* R.

AU MÊME.

Témoignages d'amitié.

A Cambrai, 27 janvier 1713.

JE vois bien, mon très-cher fanfan, qu'il n'y a aucune porte ouverte pour sortir de chez notre chère malade. Dieu sait si je voudrois lui faire de la peine, manquer de confiance en elle, et refuser de lui avoir les plus grandes obligations! Mais ce que je crains le plus, est que vous ne soyez tous deux malades en même temps, de manière à vous causer une peine réciproque, sans pouvoir vous entre-secourir. Le meilleur parti qui vous reste à prendre, est celui de ne perdre pas un seul jour pour l'opération résolue. Choisissez, sans ménager la dépense, le meilleur de tous les chirurgiens; régime exact, grand repos; nul égard, nulle gêne, nul devoir, que celui d'obéir aux maîtres de l'art; patience, tranquillité, présence de Dieu, confiance en lui seul. L'argent ne vous manquera point. Si la paix vient, comme on l'espère, vous pourrez épargner; si la guerre continue, Dieu y pourvoira : à chaque jour suffit son mal. Ne soyez pas inquiet pour demain; car demain aura soin de lui-même. La Providence, notre bonne mère, a soin des petits oiseaux. Ne craignez rien : ne manquez point d'abandon au dedans, et vous ne manquerez point de pain au dehors. O que je veux voir un enfant de foi! Ce sera suivant la mesure de votre foi, qu'il vous sera donné pour le corps et pour l'âme.



Put (*M. Dupuy*) arriva hier en bonne santé, après avoir passé par des abîmes de boue. Il est délassé aujourd'hui, et est bien content de se voir en repos au coin de mon feu. Je voudrais que vous y fussiez aussi avec votre jambe bien guérie; mais il faut travailler patiemment à sa guérison. Bonsoir. Mille et mille amitiés à la malade, pourvu qu'elle obéisse à M. Chirac. Tendrement et à jamais tout sans réserve à mon très-cher fanfan.

.....

## 122.

### AU MÊME.

Il lui parle d'une affaire relative à l'abbé de Laval : il désire un grand-vicaire capable de le soulager.

28 janvier 1713.

Je n'avois garde de vous mander l'affaire de M. l'abbé de Laval <sup>(1)</sup>. C'étoit un secret qui venoit de trop haut, pour ne le garder pas avec un profond respect et de grandes précautions. Je le garde encore très-fidèlement; mais la chose, dit-on, commence à se répandre. Je ne sais qui est-ce qui a parlé. Vous me mandez qu'elle est publique; j'aime mieux que vous l'ayez apprise du public que de moi : il faut que quelqu'un de ceux qui devoient se taire ait parlé.

Il me tarde de vous savoir entre les mains des chirurgiens; la saison s'avance insensiblement. Si la paix, que je désire de si bon cœur, ne venoit point, je voudrois fort que toute votre opération eût été faite

(1) Il s'agissoit alors de nommer à l'évêché d'Ypres l'abbé de Laval, grand-vicaire de Cambrai. Ce projet fut réalisé peu de temps après

bien à loisir, et que votre jambe fût parfaitement rétablie par un long intervalle, avant les fatigues de la campagne. Ainsi je vous conjure de ne perdre pas un seul moment.

Bonsoir. Mille amitiés et sermons à notre chère malade. Tendrement et sans réserve tout à mon cher fanfan.

Je vous conjure de parler le plus tôt que vous pourrez avec M. Colin (*le P. Lallemand*), pour savoir si lui ou ses amis les plus éclairés ne connoitroient point un homme de mérite, de piété, de saine doctrine, versé dans les matières de discipline, qui fût propre à être mon grand-vicaire pour me soulager. Il faudroit un homme de confiance, doux et sage; je lui donnerois ici un honnête revenu par un canonicat.

---

## 125.

### AU MÊME.

Sur un achat de terres projeté par le marquis.

A Cambrai, 30 janvier 1713.

JE suis de plus en plus en peine de notre pauvre malade (*madame de Chevry*.) Consolerez-la, mon très-cher fanfan. Ne la pressez pas trop; mais tâchez de la persuader par amitié, et de lui montrer combien nous sommes tous affligés de la voir se détruire elle-même. Le vrai courage et la sincère religion demandent qu'on se contraigne, et qu'on surmonte ses aversions.

Vous pouvez avec la malade parler à M. Colin, quand vous en aurez l'occasion. Dieu sait combien je

voudrois que le bon Panta (*l'abbé de Beaumont*) fût occupé selon sa profession, et mis en œuvre; mais je vois qu'il s'y tourne moins que jamais. Il se noie de plus en plus dans le travail que vous savez : j'en ai une douleur que je ne puis exprimer.

Ce que vous voudriez prévenir arrivera, s'il doit arriver, avant que vous ayez occasion de l'éviter. Je ne suis point surpris de la démarche que vous aviez commencée; mais il faudroit se débarrasser de ce qu'on a, ou du moins tâcher d'avoir une occasion prête et sûre pour y réussir, avant que d'entreprendre d'acquérir ce que l'on n'a pas. Ces sortes de terres ne sont pas faciles à vendre en ce temps-ci. Notre ami, qui pourra vendre dans la suite la sienne, ne le fera certainement tout au plus tôt qu'à la paix. Alors le péril qu'on craint, sera fini en bien ou en mal; il ne sera plus temps. Si néanmoins il se présente quelque bonne occasion, ou si vous en prévoyez quelqueune, ne perdez aucun moment pour nous en instruire, et pour consulter sur les lieux les amis sincères et éclairés. Je serois ravi, si vous pouviez avoir à bon marché une terre qui ne fût exposée à aucun procès. Je crois la vôtre hors de danger de procédure selon la coutume des lieux; mais je conviens avec vous, qu'une autre liquidée par un bon décret vous mettroit encore plus en repos.

Hâtez-vous d'aller à Versailles, pour retourner à Paris, et pour vous livrer aux chirurgiens. Grand régime, repos et docilité. Bonsoir; tendrement tout à mon cher faufan.

## 124.

## AU MÊME.

Sur une opération que le marquis étoit sur le point de subir pour la guérison de sa jambe.

A Cambrai, 1 février 1713.

IL me tarde beaucoup de vous savoir retourné de Versailles à Paris. Au nom de Dieu, mon cher fanfan, ne perdez pas un seul jour pour votre opération. Les moindres retardemens sont à craindre, supposé qu'il y ait quelque carie dans l'os, comme M. Chirac le croit. Il faudra aller tout droit au parti le plus sûr, et voir le fond pour n'y rien laisser. Je crois que vous pouvez choisir M. Guérin, puisqu'il a la main si sûre et si légère; mais il ne faut compter sur lui que pour la main seule. Vous devez employer la tête de M. Triboulaut, et l'engager, quoi qu'il en coûte, à voir votre jambe, d'abord tous les jours, et ensuite de deux ou trois jours l'un, jusqu'à ce que la guérison soit bien achevée. Il faut aussi que M. Chirac, à la prière de madame de Chevry, vous voie tous les jours sans y manquer. Voilà l'occasion où l'argent ne vous manquera pas. Je voudrois bien pouvoir joindre Paris et Cambrai, le secours des chirurgiens et nos soins à toute heure, pour assurer votre guérison. Abandonnez-vous à Dieu; soyez docile, courageux contre vous-même pour le régime, tranquille et patient malgré toutes les longueurs qu'il faudra essayer. J'espère que votre docilité fera un grand bien et à vous et à la malade. En vous gué-

rissant, cette docilité servira d'exemple pour corriger et pour guérir la personne qui en a grand besoin.

Bonsoir, mon très-cher fanfan; Dieu soit avec vous, et vous dans sa main, pour faire sa volonté, et non la vôtre. Tout à vous avec tendresse.

~~~~~

**125** \* \* R.

AU MÊME.

Ses inquiétudes sur la santé du marquis et de madame de Chevry.

A Cambrai, samedi 11 février 1713.

QUOIQUE madame de Chevry m'ait mandé que vous aviez bien dormi la nuit après l'opération, je suis, mon très-cher fanfan, bien en peine de votre santé. Je sais que vous avez beaucoup souffert, et il me tarde beaucoup d'apprendre les suites : surtout je crains qu'on ne trouve l'os carié. Mais ce que je demande très-fortement, est qu'on ne me cache et qu'on ne me diminue rien; la moindre apparence de mystère me feroit plus de peine, que l'exposition simple du mal. Dieu sait si je ressens l'impossibilité d'être auprès de vous!

Dites à madame de Chevry que je ne veux point qu'elle nous écrive elle-même : ses lettres, au lieu de nous faire plaisir, nous affligeroient. Elle ne doit se permettre aucune application. Tout ce que nous désirons d'elle, est qu'elle suive fidèlement le régime prescrit par M. Chirac. Si elle compte pour rien sa santé, sa vie, le besoin que son fils a de la conserver, et notre consolation, qui seroit bien troublée par sa perte, au moins qu'elle pense à Dieu et à son salut;

elle ne peut point en conscience s'exposer, par un goût de plaisir et de liberté indiscret, au danger d'accourir sa vie. Elle n'a qu'à demander à un bon et sage confesseur, si j'exagère en lui disant cette vérité; mais si je n'exagère point, elle désobéira à Dieu même en désobéissant à M. Chirac. O que je voudrois la voir ici, et vous aussi, en bonne santé, l'été prochain! Bonsoir, mon très-cher fanfan. Vous savez avec quelle tendresse je vivrai et mourrai tout à vous.

---

## 126.

### AU MÊME.

Même sujet que la précédente.

A Cambrai, 13 février 1713.

IL me tarde plus que je ne puis l'expliquer, mon très-cher fanfan, de savoir ce qu'on trouvera dans le fond de votre blessure, quand l'escarre sera tombée. Je vous conjure de m'en faire écrire d'abord la vérité sans adoucissement. J'espère que Dieu aura soin de vous, et que vous demeurerez en paix dans sa main, abandonné à sa providence, et docile à toutes les décisions des maîtres de l'art. Que ne donnerois-je pas pour pouvoir être votre garde-malade! mais MM. Chirac, Triboulaut et Guérin vous valent cent fois mieux que moi. Ce que je vous souhaite, est la présence de Dieu, et la dépendance de son esprit, pour vous livrer sans réserve. Je vous envoie ma réponse pour le petit page, auquel je demande pardon de mon retardement. Mille choses à notre chère malade; autant au grand abbé (*de Beaumont.*) J'embrasse le petit.

Cent complimens à M. l'abbé de Laval. Tout à mon très-cher fanfan.

127.

AU MÊME.

Sur le même sujet.

Mercredi, 8 mars 1713.

J'ATTENDS chaque jour, mon très-cher fanfan, l'explication de l'état du fond de la jambe ; mais je ne vois encore rien qui me le fasse entendre. Ce qui me console de tant de longueurs, est la patience que Dieu vous donne, et la grande capacité des personnes qui travaillent à vous guérir. J'avois cru, sur les lettres de notre chère malade, que Le Breton reviendrait dimanche ou lundi dernier ; mais nous ne le voyons point arriver : il faut qu'il ait retardé son retour. Si ce retardement sert à nous apprendre des choses plus éclaircies et plus avancées pour la guérison, j'en aurai une grande joie.

Il me semble que la lettre de la malade, reçue ce matin, marque qu'elle est dans un vrai soulagement : j'en remercie Dieu. Que ne donnerois-je point pour vous savoir tous deux entièrement guéris ! Alors je ferois un autre souhait ; car on en fait sans cesse en ce triste monde : ce seroit de vous voir tous deux au plus tôt ici dans une profonde paix. Mais nos desirs ne nous donnent rien de réel, que de l'inquiétude. Tout ressemble aux souhaits de Blaise, excepté le désir d'être tout à Dieu. Il faut y être tout entier, point à demi : le partage déchire le cœur à pure perte. Il

faut y être avec gaiété, simplicité, paix, complaisance pour le prochain, courage contre soi-même, et confiance en celui qui est lui seul toute notre ressource. Ce discours paroît bien sérieux; mais il est moins triste que l'orgueil et que les passions, qui nous tourmentent sous prétexte de nous flatter. Bonsoir, cher fanfan.

---

## 128.

### AU MÊME.

Sur le même sujet.

Lundi, 13 mars 1713.

TOUTES vos peines, mon très-cher fanfan, m'en font sentir de véritables; mais, malgré la longueur de l'opération, je ne puis me repentir de vous avoir conseillé le parti de vous livrer à des gens si habiles et si bien intentionnés : il faut avoir la patience d'aller jusqu'au bout. Notre chère malade me mande qu'ils n'useront plus des caustiques. Je souhaite que le fond se trouve entièrement découvert pour tirer l'esquille, sans aucune ouverture des vaisseaux sanguins. Je souhaite aussi que vous ayez fait un bon usage de vos douleurs. Il faut même, pour l'avenir, faire encore provision de patience par rapport à la lenteur des opérations, et à l'état gênant où vous languissez. On ne connoît point la vie, quand on n'a jamais passé par les longues souffrances. N'écrivez point; amusez-vous : faites disputer C. contre M. l'abbé Le Fèvre; réjouissez-vous dans les heures de soulagement; réservez-vous des temps pour offrir à Dieu vos peines



sans aucune contention de tête. Ne nous écrivez point; notre chère malade écrit à merveille, et je compte sur sa parfaite sincérité. Rendez-la docile, si vous le pouvez. Madame d'Oisy, arrivée hier au soir avec M. de Bernières, nous a dit de vos nouvelles. Bonsoir : tout à fanfan sans réserve.

~~~~~

**129.**

**AU MÊME.**

Sur le même sujet.

Mercredi, 15 mars 1713.

LA lettre que j'ai reçue ce matin de notre chère malade me fait attendre celle de demain, pour apprendre ce que M. Triboulaut aura découvert après l'entière chute de l'escarre. Dieu veuille, mon cher fanfan, que vos souffrances soient finies, et votre guérison bien avancée.

L'abbé de Beaumont est un peu frère de sa sœur : il croit ce qu'il lui plaît, et non ce qu'on lui dit sur le carême. Sa colique est fort modérée : ainsi on aura de la peine à le corriger. Si sa sœur vouloit croire M. Chirac, peut-être qu'un si bon exemple le détermineroit à croire M. Bourdon : l'indocilité est contagieuse dans la famille. Si vous m'en croyez, attisez la dispute entre M. l'abbé Le Fèvre et le profond C. Mille amitiés à la chère malade. Bonsoir, mon cher fanfan : patience, gaieté, régime, et bonne volonté pour offrir tout à Dieu.

## 150.

## AU MÊME.

Sur le même sujet.

Jeudi, 16 mars 1713

LES lettres de notre chère malade, du 13 et du 14, sont arrivées ce matin ensemble. Elle disent que l'es-carre étoit tombée entièrement; mais elles ne disent point ce que cette chute a découvert du fond de la plaie : c'est ce que j'attends avec impatience. En quel état sont les deux os? les esquilles paroissent-elles? l'ouverture est-elle suffisante pour les faire sortir? Il est naturel d'avoir cette curiosité pour un malade qui souffre depuis long-temps, et qu'on aime fort : mais vous avez plus de besoin de patience que moi.

Mandez à M Colin (*P. Lallemant*), qu'il lise l'article de la gazette de Hollande d'aujourd'hui, où l'on a inséré la lettre prétendue d'un évêque de France, qui dit à son confrère que le clergé ne recevra point la bulle qui doit venir de Rome contre le P. Quesnel. Cette lettre est faite pour exciter le clergé, et pour intimider Rome, qu'on doit rassurer.

Mille amitiés à la malade : tout au très-cher faufan.

## 451.

AU MÊME.

Sur le même sujet.

Dimanche, 19 mars 1713.

LA lettre de notre chère malade, datée du 16, me fait entendre, mon très-cher fanfan, ce que M. Chirac a pensé. Je suppose que MM. Mareschal, Triboulaut, Guérin, etc. auront pensé de même. Vous jugez bien que j'attends néanmoins avec quelque impatience des nouvelles de leur consultation. Ce que je désire le plus, est que ces messieurs profitent au moins du mal qu'ils ont été obligés de vous faire si long-temps, pour découvrir s'il n'y a point, outre les deux esquilles qu'ils ont cru sentir, quelque corps étranger que le coup ait enfoncé bien avant, ou quelque sac de pus et quelque carie de l'os. C'est à vous à les presser avec courage à prendre là-dessus toutes les précautions de leur art. Il faut aussi les faire décider sur le besoin des eaux de Barège, en cas que leurs opérations ne puissent nettoyer le fond de la jambe. Au nom de Dieu, mon cher fanfan, encouragez-les tous à ne vous point flatter, et à prendre le parti le plus sûr. Point de mal à pure perte : mais ne hasardons rien faute de précautions. J'espère que Dieu aura soin de vous, et qu'il sera infiniment plus secourable que les hommes les plus habiles et les plus affectionnés. Je ne puis exprimer toute ma reconnaissance pour notre chère malade : je suis en peine pour elle. Fait-elle ce que M. Chirac lui ordonne ? Bonjour, mon très-cher fanfan ; je vais prêcher.

## 152.

## AU MÊME.

Il l'exhorte à la résignation et à la patience chrétienne.

Lundi, 20 mars 1713.

Vos souffrances, mon cher petit homme, m'affligent. Je suis bien aise d'apprendre que vous avez plus de patience que moi : je serois plus en paix, si je pouvois vous voir, vous secourir par mes soins, et vous soulager ; mais il faut que la croix soit complète. Courage, mon très-cher fanfan ; portons-la de bon cœur : plus les douleurs et les sujétions sont longues, plus il est évident qu'il étoit capital d'aller au fond de la plaie. Voilà un temps précieux d'exercer la foi, de sentir la fragilité de toutes choses, et de s'abandonner à Dieu. Je lui demande pour vous la confiance en lui, et une humble patience : la patience vaine seroit un poison. Je suis charmé et attendri des soins de notre chère malade ; je ressens ses peines. Que vous êtes heureux d'être entre ses mains ! Que je lui ai d'obligations !

## 155 \* \*.

## AU MÊME.

Il compatit à ses douleurs, et l'exhorte à la résignation.

A Cambrai, 21 mars 1713.

JE souffre, mon très-cher fanfan, de vous savoir dans la douleur ; mais il faut s'abandonner à Dieu et

aller jusqu'au bout. Le courage humain est faux ; ce n'est qu'un effet de la vanité ; on cache son trouble et sa foiblesse : cette ressource est bien courte. Heureux le courage de foi et d'amour ! il est simple , paisible , consolant , vrai , et inépuisable , parce qu'il est puisé dans la pure source. Que ne donnerois-je point pour vous soulager ! Je ne voudrois pourtant vous épargner aucune des douleurs salutaires que Dieu vous donne par amour. Je le prie souvent pour vous ; je vous porte chaque jour dans mon cœur à l'autel , pour vous y mettre sur la croix avec Jésus-Christ , et pour vous y obtenir l'esprit de sacrifice : il n'y a que le détachement qui opère la vraie patience. O mon cher enfant , livre-toi à Dieu ; c'est un bon père qui te portera dans son sein et entre ses bras. C'est en lui seul que je t'aime avec la plus grande tendresse.

~~~~~

134 \*\*.

A U M Ê M E.

Ses inquiétudes sur les suites de l'opération faite au marquis ; il l'exhorte à un religieux abandon.

A Cambrai, 27 mars 1713

J'ATTENDS, mon très-cher fanfan, des nouvelles de cette dernière opération qui devoit achever de découvrir l'os. Le point capital est de ne laisser rien de douteux, et d'avoir une pleine certitude d'avoir bien vu le dernier fond, pour ne s'exposer point à lui laisser ni carie, ni fente de l'os, ni esquille, ni sac, ni corps étranger; autrement nous courrions risque d'être encore bientôt à recommencer. Puisque vous vous êtes

livré patiemment à une si rude et si longue opération, il faut au moins en tirer le fruit, et ne gâter rien par la moindre précipitation. Ce que je crains est qu'on ne puisse pas tirer les esquilles ou corps étrangers, et qu'on n'ose aller assez avant pour les détacher, de peur de blesser les vaisseaux sanguins. Pour la carie, l'application du feu la guérit. Il y aura seulement l'exfoliation de l'os à attendre ; mais dès qu'elle sera faite, et que le fond demeurera sain, les chairs croîtront bientôt, et la guérison radicale sera prompte. Il est question de nettoyer patiemment le fond : il n'y a rien de pénible et de long qu'il ne fallût souffrir pour en venir à bout sans aucun doute. *Le Dieu de patience et de soulagement* vous soutiendra, si vous êtes fidèle à le chercher souvent au dedans de vous avec une confiance filiale. A quel propos disons-nous tous les jours, *Notre père qui êtes aux cieux*, si nous ne voulons pas être dans son sein et entre ses bras comme des enfans tendres, simples et dociles ? Comment êtes-vous avec moi, vous qui savez combien je vous aime ? O combien le Père céleste est-il plus père, plus compatissant, plus bienfaisant, plus aimant, que moi ! Toute mon amitié pour vous n'est qu'un foible écoulement de la sienne. La mienne n'est qu'empruntée de son cœur ; ce n'est qu'une goutte qui vient de cette source intarissable de bonté. Celui qui a compté les cheveux de votre tête, pour n'en laisser tomber aucun qu'à propos et utilement, compte vos douleurs et les heures de vos épreuves. Il est fidèle à ses promesses et à son amour : il ne permettra pas que la douleur vous tente au-dessus de ce que vous pouvez souffrir ; mais il tiendra votre progrès de la tentation ou épreuve. Abandonnez-vous

donnez-vous donc à lui; laissez-le faire. Portez votre chère croix, qui sera précieuse pour vous, si vous la portez bien. Apprenez à souffrir; en l'apprenant, on apprend tout. Que sait celui qui n'a point été tenté? Il ne connoît ni la bonté de Dieu, ni sa propre faiblesse. Je suis ravi de ce que vous vous accoutumez à parler à cœur ouvert à la bonne duchesse (*de Chevreuse*); elle vous fera du bien. L'exercice de la simplicité élargit le cœur; il s'étrécit en ne s'ouvrant point. On ne se renferme au dedans de soi-même, que pour se posséder seul par une jalousie d'amour-propre, et par une honte d'orgueil. Je reçois avec grand plaisir ce que vous me mandez sur vos deux frères. Il m'est impossible de les inviter à venir cette semaine, où nous aurons le sacre de M. d'Ypres <sup>(1)</sup> avec beaucoup d'étrangers et d'embarras; mais ensuite je prendrai des mesures pour les avoir en liberté et avec une amitié cordiale.

Je vous prie de faire dire à madame la duchesse de Béthune, comme vous n'êtes pas en état de l'aller voir, combien je suis en peine de sa santé, et plein de zèle pour ce qui la regarde. Je suis très-dévoué à elle et à M. son fils.

Mille amitiés à notre chère malade, dont les soins surpassent ce qu'on auroit pu imaginer: Dieu le lui rende! Je suis en peine de sa triste santé. L'abbé de Beaumont est mieux.

Mille remerciemens à M. Chirac. Il doit être plus touché de mes sentimens que de ceux d'un autre: non-seulement il fait plaisir de près; mais encore il

(1) L'abbé de Laval, qui avoit été chanoine et grand-vicaire de Cambrai.

charme de loin. Je voudrais bien connoître un tel homme : il fait honneur à un art qui a grand besoin que ceux qui l'exercent lui en fassent; car il est en soi bien douteux, et souvent exercé par des hommes superficiels. Les systèmes ne sont que de beaux romans, et les expériences demandent une patience avec une justesse d'esprit qui sont très-rares parmi les hommes. Bonsoir, très-cher fanfan.

155 \* \*.

AU MÊME.

Il le prémunit contre le poison des amitiés mondaines, et l'engage à s'ouvrir avec simplicité aux vrais amis.

A Cambrai, 28 mars 1713.

BONSOIR, mon cher fanfan : je suis en peine de ta longue souffrance pour ton corps et pour ton esprit : des marques de considération que diverses gens te donnent, la dissipation, la vanité, le goût du monde, sont encore plus à craindre que les caustiques. Garde-toi, petit fanfan, du poison doux et flatteur de l'amitié mondaine. Il faut recevoir avec politesse, reconnoissance, et démonstrations propres à contenter le monde, ce que le monde fait d'obligant; mais il faut réserver la vraie ouverture et la sincère union de cœur pour les vrais amis, qui sont les seuls enfans de Dieu : par exemple, tu trouveras, dans madame la duchesse de Mortemart et dans un très-petit nombre d'autres personnes, ce que les plus estimables amis mondains ne peuvent te donner. Il faut t'ouvrir avec ces bonnes personnes, malgré ta



répugnance à le faire. D'un côté, cet effort sert à élargir le cœur, à mourir à la propre sagesse, et à se déposséder de soi. D'un autre côté, vous avez besoin de trouver à Paris des amis de grâce, qui remplacent le petit secours que je tâche de vous donner quand vous êtes ici, et qui vous nourrissent intérieurement. Faute de cette union, tu tomberas insensiblement dans un vide, un dessèchement et une dissipation dangereuse. Le chevalier est bon, et tu peux en faire un grand usage; mais madame de Mortemart te feroit encore plus de bien, quoique je ne songe nullement à faire en sorte que tu prennes d'elle des conseils suivis. Penses-y devant Dieu, fanfan, sans l'écouter, et n'écoutant que lui. Je t'aime plus que jamais. Tu ne pourrais comprendre la nature de cette amitié: Dieu, qui l'a faite, te la fera voir un jour. Je te veux à lui, et non à moi; et je me veux tout à toi par lui.

---

## 156.

### A U M Ê M E.

Il l'exhorte à une patience soutenue de l'humilité.

Mercredi, 29 mars 1713.

JE suis ravi, mon très-cher fanfan, de votre patience, mais recevez-la de Dieu comme d'emprunt. sans compter sur elle comme sur votre ouvrage, et la recevant à chaque moment, comme un pauvre reçoit l'aumône. La patience qui est nôtre est vaine, courte, trompeuse, et empoisonnée par l'orgueil; celle que nous tenons de la main de Dieu, est simple, humble et désirable. J'attends toujours la dernière opé-

ration, et la découverte du fond du mal. N'écrivez point : nulle application. *Oculi mei semper ad Dominum* <sup>(a)</sup>. Soyez gai; la joie est le fruit du détachement.

On dit que M. l'archevêque de Reims a gagné un procès contre les curés de sa ville sur la congrégation des Jésuites. M. Colin (*le P. Lallemant*) vous dira ce qui en est : j'en suis fort curieux. Faites-lui les plus grandes amitiés pour moi. Je suis en peine de notre chère malade : faites-moi savoir son véritable état; mais n'écrivez rien vous-même. Tendrement et sans réserve à mon très-cher fanfan.

(a) *Ps.* XXIV. 15.

---

157 \*\* A.

AU MÊME.

Il l'exhorte au parfait abandon.

Samedi, 1 avril 1713.

Tu souffres, mon très-cher petit fanfan, et j'en ressens le contre-coup avec douleur; mais il faut aimer les coups de la main de Dieu. Cette main est plus douce que celle des chirurgiens; elle n'incise que pour guérir : tous les maux qu'elle fait se tournent en biens, si nous la laissons faire. Je veux que tu sois patient sans patience, et courageux sans courage. Demande à la bonne duchesse (*de Chevreuse*) ce que veut dire cet apparent galimatias. Un courage qu'on possède, qu'on tient comme propre, dont on jouit, dont on se sait bon gré, dont on se fait honneur, est un poison d'orgueil. Il faut au contraire se

sentir foible, prêt à tomber, le voir en paix, être patient à la vue de son impatience, la laisser voir aux autres, n'être soutenu que de la seule main de Dieu d'un moment à l'autre, et vivre d'emprunt. En cet état, on marche sans jambes, on mange sans pain, on est fort sans force : on n'a rien en soi, et tout se trouve dans le bien-aimé; on fait tout, et on n'est rien, parce que le bien-aimé fait lui seul tout en nous : tout vient de lui, tout retourne à lui. La vertu qu'il nous prête, n'est pas plus à nous, que l'air que nous respirons et qui nous fait vivre.

Il faut aller au fond, pendant qu'on y est, pour ta jambe; autrement ce seroit à recommencer, et on pourroit bien, en recommençant, trouver le mal incurable. Il le deviendroit par le retardement : ainsi il est capital de le déraciner avec les plus grandes précautions. Voilà des lettres que je te prie de faire rendre. Tu sais, mon cher petit fanfan, avec quelle tendresse je suis à jamais tout à toi sans réserve.

---

158 \* \* R.

A U M Ê M E.

Sur le même sujet.

Samedi, 1 avril 1713.

JE fais des promenades toutes les fois que le temps et mes occupations me le permettent; mais je n'en fais aucune sans vous y désirer. Je ne veux néanmoins vouloir que ce qui plaît au maître de tout. Vous devez vouloir de même, le tout sans tristesse ni chagrin. Ô qu'on a une grande et heureuse res-

source, quand on a découvert un amour tout-puissant, qui prend soin de nous, et qui ne nous fait jamais aucun mal, que pour nous combler de biens! Qu'on est à plaindre quand on ne connoît pas cette aimable ressource, pour le temps et pour l'éternité! Combien d'hommes qui la repoussent! Le bon Put (*M. Dupuy*) marche avec nous, et quelquefois il évite nos courses, quand il est las. C'est le meilleur homme qu'on puisse voir. Les gens qui veulent de bonne foi servir Dieu sans mesure, sont bien aimables.

J'attends la fin de vos opérations pour me soulager dans la pensée que vous serez alors enfin un peu soulagé. Il faut aller patiemment jusqu'au dernier fond du mal, et ne hasarder rien sur la guérison radicale : mais il ne faut pas se presser; il faut laisser des temps de respiration pour apaiser la douleur. Vous êtes en bonnes mains; les invisibles sont encore meilleures que celles qu'on voit. Mille amitiés à cette chère malade, qui nous écrit des lettres dont je suis bien attendri; elle a presque autant de soin de moi que de vous. Bonsoir, mon très-cher fanfan.

---

## 459.

### AU MÊME.

Temoignages d'amitié, et exhortation au renoncement.

Lundi 10 avril au soir, 1713.

BONSOIR, mon petit fanfan. Je t'écris par un homme ami de Blondel, nommé Poisson, qui s'en va en poste à Paris. Toute occasion libre me fait plaisir, et je n'en perds aucune pour te dire ce que tu sais

bien. Ma peine sur les longueurs de ton mal est longue comme ton mal même ; mais elle ne prend point sur ma santé, parce que je compte sur la patience que Dieu te donnera, et sur l'habileté de ceux qui travaillent à te guérir. Il faut nettoyer le fond, sans péril de recommencer, et aller jusqu'au bout en s'abandonnant à Dieu. Toute ma peine est de ne pouvoir aller te secourir et soulager : je serois ton garde-malade, et je te servirois fort bien.

Je te prie de dire à M. Colin (*P. Lallemand*), que je compte les jours et les heures pour ce qu'il sait. Je l'ai à cœur autant que lui. Je suis consolé pour toi de ce que la bonne duchesse (*de Chevreuse*) te parle, et de ce que tu t'ouvres à elle. O quand pourrai-je t'embrasser tendrement ? Que Dieu prenne possession de toi, et t'en dépossède pour toute ta vie. O qu'on est heureux quand on n'est plus à soi ! Le méchant et l'indigne maître ! Un bon maître, c'est celui qui nous aime mieux que nous ne savons nous aimer, et qui ne nous fait jamais aucun mal, que pour notre plus grand bien. Il nous paie de ce qu'il ne nous doit pas, et de ses esclaves il nous fait ses enfans, afin que nous soyons ses héritiers. Son héritage est le ciel, et le ciel est lui-même. Il aura soin de ta jambe, si tu lui laisses avoir soin de ton cœur.

Je te prie de dire à M. Colin que je ne puis m'empêcher de recommander à M. Bourdon (*P. Le Tellier*) M. l'abbé de Saint-Remi, que tu connois, et qu'il connoît bien aussi. Cet abbé espère quelque grâce du Roi. J'ai peur qu'il ne se flatte ; mais enfin je ne puis lui refuser mes foibles offices, en considération

du commerce obligeant qu'il a eu avec moi en ces pays-ci. Ainsi je prie M. Colin d'en vouloir dire un mot pour moi à M. Bourdon.

Je te défends d'écrire; je veux que tu ne fasses qu'une seule chose, qui est de guérir.

140 \* \* R.

AU MÊME.

Il désire que madame de Chevry soit plus docile aux médecins.

Mardi 11 avril 1713.

NOTRE chère malade se vante d'être docile, d'une façon qui la convainc de ne l'être pas. Je suis fâché qu'elle réussisse si mal à nous persuader et à se guérir. La lettre grondeuse de son frère, je le vois bien, est un sermon fait à pure perte. Les miens sont de même emportés par le vent. Dieu veuille que le lait fasse tout ce qu'il faut! En ce cas, la malade seroit plus heureuse que sage; mais je me consolerois de la voir manquer de sagesse, si le bonheur raccommo-  
doit tout. Je crains bien qu'elle ne soit réduite à se repentir trop tard de son indocilité. Je compte que, si vous lui lisez ceci, elle vous battra; mais je voudrois qu'elle nous eût tous battus, et qu'ensuite elle devînt docile. Il s'agit des plus horribles douleurs, d'une prompte mort, et de Dieu à qui elle manque autant qu'à ses plus chers amis. Si rien ne la touche autant que le goût de ne se contraindre point, je ne sais plus que lui dire; il ne me reste plus qu'à m'affliger, et qu'à prier Dieu pour elle.

A-t-on vu le bout et tout le fond de la carie? Êtes-

vous plus docile que la malade? Vous abstenez-vous d'écrire et de parler? Mille fois tout à vous, mon cher fanfan, et à la chère malade, que je conjure de me pardonner.

---

144.

AU MÊME.

Consolation que lui causent les lettres de madame de Chevry. Exhortation au renouement.

Jeudi, 13 avril 1713.

JE suis touché d'un sentiment de joie, quand je vois arriver tous les soirs une lettre avec de l'écriture de la chère malade; mais ensuite je suis fâché de ce qu'elle a pris cette peine en l'état de souffrance où elle est toujours. Au nom de Dieu, empêchez-la d'écrire, et grondez en remerciant. Je ne veux recevoir que les lettres de Bernier; elle peut les dicter, mais c'est tout. Qu'elle n'espère point me payer en lettres: c'est en remèdes ordonnés par M. Chirac, qu'elle prendra, que je me croirai bien payé. Et vous, mon très-cher fanfan, soyez tranquille pour reposer votre tête, et rafraîchir votre sang, pendant qu'on fait des opérations capables de l'échauffer.

J'ai commencé à faire connoissance avec le petit cadet <sup>(1)</sup>. Il me paroît penser un peu, sentir et vouloir. Dieu veuille que nous y trouvions de l'étoffe pour faire un homme. Les hommes travaillent par leur éducation à former un sujet plein de courage, et orné de

(1) Frère du marquis de Fénelon.

connoissances; ensuite Dieu vient détruire ce château de cartes. Il renverse ce courage humain; il démonte cette vaine sagesse; il découvre le foible de cette force; il obscurcit, il avilit, il déränge tout. Son ouvrage est d'anéantir le nôtre, et de souffler sur le nôtre pour l'anéantir. Il nous réduit à croire avec joie qu'il est tout, et que nous ne sommes rien. Il ne nous reste que cet aveu, et cet aveu même n'est pas à nous; il est à chaque moment emprunté de lui. Ouvrez-lui bien votre cœur pour cet emprunt continuel. Nous lui devons tout; mais nous ne pouvons jamais lui donner que du sien. C'est un flux et reflux de sa vérité qu'il verse en nous, et que nous lui rendons. Bonsoir, mon très-cher fanfan. Mille choses à la bonne malade. Je suis fort en peine de la bonne duchesse (*de Chevreuse*), à cause de son pied malade; faites m'en écrire des nouvelles: vous ne sauriez croire à quel point je m'y intéresse.

---

## 142.

### AU MÊME.

Avantages de la résignation, et des amitiés chrétiennes.

(Vers la mi-avril 1713.)

JE n'apprends rien sur votre mal, qui me montre nettement un véritable progrès pour votre guérison, et j'apprends des nouvelles bien tristes de l'état de notre chère malade. Jugez par là combien je soupire après quelque chose de plus consolant: mais il faut se nourrir du pain sec et dur de la seule volonté de Dieu. Quoiqu'il soit très-sec et très-dur à l'amour-propre, il est



tout céleste, et rassasiant pour la vraie foi. Le bon Put (*M. Dupuy*) songe à partir bientôt : c'est un cœur excellent, et un ami d'un grand prix, par son amitié toute vraie et effective. Les gens qui aiment pour l'amour de Dieu, aiment bien plus solidement que les autres. Une amitié de goût et d'amour-propre n'est pas de grande fatigue, et elle est de grand entretien : l'expérience vous en convaincra.

Il faut consoler la malade, et l'amuser, puisqu'on ne peut point la soulager autrement. On peut seulement de temps en temps glisser quelque petit mot de ce que la religion a de plus doux et de plus aimable, mais comme par hasard, et sans dessein de la prêcher. Mille et mille amitiés pour elle : son état me serre le cœur. Bonsoir, mon cher fanfan ; dites mille choses à la bonne duchesse, quand vous la verrez. Bien des amitiés aux deux disputans.

---

## 145.

### AU MÊME.

Exhortation à l'abandon et à la patience chrétienne.

18 avril 1713.

JE suis toujours dans l'attente de quelque bonne nouvelle sur votre jambe, mon très-cher fanfan. Que ne donnerois-je point pour savoir toutes les esquilles sorties, le dernier fond découvert et purifié, les opérations douloureuses finies, et l'exfoliation de l'os carié en train de se faire tranquillement ! Mais il faut demeurer livré à Dieu sans bornes, et aimer la main qui vous exerce. Tous les maux qu'elle paroît faire

sont des biens cachés. La foi adoucit la patience, en nous découvrant tous ses fruits. La croix à laquelle Dieu vous attache me fait espérer qu'il veut faire son ouvrage en vous. La malade dira que je prêche; mais c'est un reste de mon carême qu'il faut essayer : elle est trop heureuse de ce que je ne la groude plus. Je crains bien que le petit mieux qu'elle goûte, ne lui donne une dangereuse confiance, et qu'elle n'attire encore quelque nouvel orage, en refusant toutes les précautions que M. Chirac lui demande. Bonsoir, cher fanfan; je suis à vous deux sans mesure. Portez-vous bien l'un et l'autre, si vous voulez que j'aie le cœur un peu soulagé.

144 \*\* R.

AU MÊME.

Nouvelles de famille, et témoignages d'amitié.

19 avril 1713.

LE bon Put (*M. Dupuy*) commence à nous importer sur son départ. Il veut faire tous ses arrangements; mais je le dérangerai le plus long-temps qu'il me sera possible. Il est trop bon homme; quel moyen de le laisser aller si tôt! On trouve en lui un exemple sensible du prix de la bonté du cœur. Il est comme une chaise de commodité; on s'y repose à toute heure : on s'y délasse du reste. Les bons amis sont une ressource dangereuse dans la vie; en les perdant, on perd trop. Je crains les douceurs de l'amitié. Tous les jours, j'attends avec impatience de vos nouvelles et de celles de la bonne malade. O que nous serons heureux, si

nous sommes un jour tous ensemble au ciel devant Dieu, ne nous aimant plus que de son seul amour, ne nous réjouissant plus que de sa seule joie, et ne pouvant plus nous séparer les uns des autres! L'attente d'un si grand bien est dès cette vie notre plus grand bien. Nous sommes déjà heureux au milieu de nos peines, par l'attente prochaine de ce bonheur. Qui ne se réjouiroit pas dans la vallée des larmes même, à la vue de cette joie céleste et éternelle? Souffrons, espérons, réjouissons-nous. Bonsoir, mon très-cher faufan. Le petit cadet paroît s'appliquer, et il donne quelque émulation à celui qui le précède.

145 \* \* R.

AU MÊME (1).

Il s'engage à se lier avec M. Dupuy. Nouvelles de famille.

A Cambrai, mercredi 3 mai 1713.

JE veux, cher petit faufan, que tu sois lié de vraie amitié et confiance avec le bon Put (*M. Dupuy*). J'ai besoin de cette liaison : Put la mérite, et elle te convient. Fais donc de ta part toutes les avances pour achever cette union. C'est pour toi, et non pour moi, que j'en veux faire usage.

Le petit cadet me paroît bon enfant, plein de bonne volonté, et même de crainte de Dieu. Il s'applique; je commence à l'aimer. L'autre montre quelque émulation et un peu plus d'ame; il parviendra difficilement à être un sujet, mais le petit me donne de l'espérance.

(1) On lit au dos de cette lettre : *Pour l'enfant à jambe pourrie.*

Il faut prendre patience sur ton mal, et le vaincre à force de le souffrir en paix : l'amour-propre impatient aigrit et envenime toutes les plaies. L'amour de Dieu est un baume de vie, qui purifie et adoucit tout.

Je crains que tu ne sois pas assez servi à la longue. Veux-tu que je t'envoie quelqu'un ? Ne crains point cette dépense.

Mille choses à la bonne duchesse (*de Chevreuse.*) Tendrement tout à fanfan. J'embrasse Calas. A la malade mille amitiés.

146 \*\* R.

AU MÊME.

Il compatit aux souffrances du marquis, et de madame de Chevry.

Samedi, 6 mai 1713.

JE reçus hier au soir votre grande lettre datée du mercredi 3 de mai. Elle m'a fait beaucoup de peine et beaucoup de plaisir. J'y vois vos amertumes et celles de notre chère malade ; mais j'y vois aussi les grâces que Dieu vous fait pour vous inspirer la patience, dont vous avez un si grand besoin. Il faut ménager la malade, comme M. Chirac le pense avec sagesse et amitié. Il ne faut pas la révolter, et perdre entièrement sa confiance ; il vaut mieux tolérer ce qu'on ne sauroit empêcher, et tirer d'elle ce qu'on en pourra obtenir. Il ne faut pas même la contrister, s'il est possible : elle n'a que trop de tristesse par ses maux. Les vôtres seront de vrais biens, si vous

en faites un bon usage. Il faut espérer que l'esquille, qui produit les mauvaises chairs, sortira quand le gros os achevera de s'ébranler. Vous verrez un jour combien les temps de douleur sont précieux. Dieu voit mon cœur et ma tendresse pour mon très-cher faufan.

147 \* \* R.

AU MÊME.

Sur le même sujet.

Lundi, 8 mai 1713.

MALGRÉ tout ce que la malade nous mande avec tant de soin et de bonté de cœur sur votre jambe, je ne laisse pas, mon très-cher faufan, d'être toujours en peine. Je ne saurois être content, jusqu'à ce que le fond soit entièrement découvert, sans aucun danger d'accidens pour les gros vaisseaux sanguins. C'est à quoi on ne sauroit jamais apporter trop de précautions; mais vous êtes en bonnes mains. Je me fie pourtant très-peu aux plus habiles hommes; Dieu seul est le vrai médecin. Il l'est encore plus de l'ame que du corps: mais il ne guérit que par le fer et par le feu; il coupe, non comme les chirurgiens dans le mort, mais dans le vif pour le faire mourir. Laissez-le couper: sa main est sûre. Donnez-moi, par une main empruntée, des nouvelles de votre promenade sur le bord de l'eau, et de celle de la chère malade au Luxembourg. O si vous étiez tous deux ici à vous promener le soir avec nous! mais ce que Dieu fait vaut mieux que tous nos désirs. Bonsoir.

148 \*\* R.

AU MÊME.

Nouvelles politiques et diocésaines.

Mardi, 9 mai 1713.

L'ÉLECTEUR de Cologne a passé ici à neuf heures du matin pour aller dîner à Valenciennes; il ne s'est arrêté qu'un moment pour prendre un bouillon. Voilà notre unique nouvelle. On dit que les Hollandais retardent l'échange des ratifications; mais c'est un bruit peut-être faux. Dieu veuille que nous voyions bientôt une paix générale et longue!

Depuis le temps qu'on mande que vous êtes toujours de mieux en mieux, vous devriez courir comme un Basque. Je vois bien que ces mieux sont bien lents et bien insensibles. J'attends le gros os, et la découverte du fond; jusque-là, je prie Dieu, et je prends patience, comme vous la prenez, Dieu merci.

J'ai donné le canonicat de M. d'Ypres à l'abbé de Devise, non sans fâcher des gens qui le demandoient. J'en ai un vrai déplaisir, mais que faire? Il me semble que je ne pouvois en conscience faire autrement. Je souhaite que les deux médecines aient soulagé l'hôpital. Mille amitiés à la chère malade. Tout sans réserve à mon très-cher fanfan. J'attends de vos nouvelles et de celles du bon Put (*M. Dupuy*) par le retour de Villiers.

149 \* \* R.

AU MÊME.

Nouvelles de famille.

Dimanche, 14 mai 1713.

NOTRE malade me parle de tout, excepté sa santé. Cet article mériterait néanmoins un détail. Elle se contente de dire en gros qu'elle passe mal les nuits. Mais comment passe-t-elle les jours? N'a-t-elle rien sur sa conscience? Pour moi, je suis sage et docile; je donne bon exemple à mes enfans. Je commençai hier à prendre du lait; je me promène, et je modère mon travail. Lobos va tâter des eaux de Balaruc. Le petit Alexis <sup>(1)</sup> est actuellement dans ma chambre, où il s'accoutume à être. Il fait connoissance avec les Grecs et les Romains: j'espère qu'il pourra se former, et devenir un bon sujet. N'allez point en carrosse. Ne hasardez rien. Mettez la guérison dans son tort, si elle ne vient pas à la hâte. Si on est bien sûr d'avoir vu le dernier fond de la carie, et s'il ne s'agit plus que de patience, nous sommes trop heureux. Quand vous verrez M. Mareschal <sup>(2)</sup>, recommandez-lui Le Breton: c'est une attention convenable; elle vous fera honneur. Mille et mille amitiés au cher Put (*M. Dupuy*); c'est un excellent cœur d'ami, mais d'ami d'usage. La bonne duchesse (*de Chevreuse*) vous aime fort; croyez-la bien. Tout à fapfan et à la malade.

(1) Frère du marquis de Fénelon. Il paroît, par la lettre 152, que *Lobos* désigne un autre frère du marquis.

(2) Georges Mareschal, premier chirurgien de Louis XIV, mort en 1736.

150 \* \* R.

AU MÊME.

Sur le même sujet.

Mercredi, 17 mai 1713.

JE ne demande à M. Chirac rien de meilleur, que votre guérison : c'est bien assez. Plût à Dieu qu'il pût m'en promettre autant pour la chère malade ! Il faut au moins tâcher de diminuer beaucoup son mal, et de le faire durer si long-temps, qu'on en fasse une demi-santé avec une assez longue vie. Un grand malheur que je vous annonce est que vous n'aurez point de vin d'Alicante : il y a déjà quelque temps que la fontaine en est tarie dans cette maison. M. le curé de Dunkerque, qui étoit venu ici voir M. d'Ypres, m'a assuré qu'on n'en trouve à Dunkerque ni pour or ni pour argent. Il faut espérer que la paix en amènera ; mais ce sera trop tard pour vos besoins d'infirmierie.

Envoyez-moi, je vous prie, au plus tôt des copies des assignations qu'on m'a accordées pour mes blés <sup>(1)</sup>. Gardez les originaux entre M. Dupuy et vous : embrassez-le tendrement pour moi. Mille amitiés à la chère malade. Dites à l'infini à la bonne duchesse (*de Chevreuse*), quand vous la verrez. Bonsoir, mon très-cher fanfan.

(1) Voyez la lettre 157, tom. I, pag. 175.



151 \* \* R.

A U M Ê M E.

Il souhaite que madame de Chevry soit plus soumise au médecin.

Jedi, 18 mai 1713.

JE vous prie de dire à M. l'abbé de S. (*Salians*) que la sincérité de sa lettre me charme. La malade a beau le contredire; on voit bien qu'il soutient généreusement la vérité. Tout ce qui me console, est qu'elle est plus heureuse que sage, et que ses maux diminuent un peu, quoique son indocilité augmente. Mais, d'un autre côté, je crains fort qu'elle n'abuse de plus en plus du succès de sa révolte, et qu'il ne lui arrive enfin quelque triste accident. Si vous ne pouvez pas empêcher qu'elle ne s'échappe un peu, du moins tâchez de faire en sorte qu'elle évite les choses d'une dangereuse conséquence.

Madame de Choisy a mandé à madame de Montberon qu'elle vous avoit vu. Elle paroît très-contente de sa visite.

Envoyez, je vous prie, à M. Colin (*P. Lallemant*) le paquet ci-joint pour son ami (*le P. Le Tellier.*)

Mon rhume diminue fort : je vais me promener.

Cent mille remerciemens à M. l'abbé de S. Je ressens jusq'au fond du cœur toutes ses bontés. Bonsoir à la chère malade. Tout au cher faufan.

152 \* A.

AU MÊME (1).

Exhortation à la patience chrétienne; nouvelles de famille.

A Cambrai, dimanche 21 mai 1713.

BONJOUR, mon cher petit fanfan. Blondel te dira de nos nouvelles : mais il ne te sauroit dire combien il me tarde de te savoir guéri. Je n'en ai point une impatience inquiète; j'attends même en paix les momens de Dieu, dont la volonté m'est infiniment plus chère que toi, et que moi, et que mille moi mis ensemble. Mais enfin mon cœur penche vers ta guérison, et je soumets ce désir sans réserve au bon plaisir de celui qui est l'unique lien de notre amitié. Ne trouve pas mauvais que je t'aime d'un tel amour, puisque c'est du même amour dont je veux aimer Dieu et moi en lui seul. J'ai pensé plusieurs fois, par rapport à ton état, à ces paroles de saint Paul : *Per patientiam curramus ad propositum nobis certamen, aspicientes in auctorem fidei et consummatorem Jesum, qui proposito sibi gaudio sustinuit crucem confusione contempta* <sup>(a)</sup>. Le monde est bien éloigné de comprendre que la patience est une course vers notre véritable but : on s'imagine au contraire que la patience est une inaction. D'ailleurs le monde ne comprend point que notre but est un combat. Les hommes veulent parvenir à un repos plein de gloire et de délices.

(1) On trouve un extrait de cette lettre, et de quelques-unes des suivantes, à la fin des *OEuvres spirituelles*, publiées en 1738, et réimprimées en 1740. Nous donnons ces lettres en entier d'après les originaux.

(a) *Hebr.* XI. 1, 2.

Il est néanmoins vrai qu'un combat soutenu avec patience jusqu'à la fin de notre vie, est le plus grand des biens selon la foi. Nous ne pouvons espérer ce bien, qu'en tournant sans cesse nos regards vers Jésus, auteur et consommateur de notre foi. Il faut, comme lui, préférer la croix aux joies empoisonnées du siècle, et mépriser les mépris des libertins. Tâchons de le faire avec paix, douceur et gaieté. Pourquoi serions-nous moins gais que les impies, nous qui n'avons rien à faire de difficile, que par amour, et avec l'espérance d'un royaume éternel, pendant que ces impies ont tout à craindre et rien à espérer? Réjouissons-nous donc au Seigneur.

Je te prie de procurer à Blondel, pour son procès, les recommandations que tu pourras. Madame la duchesse de Mortemart ne peut-elle point le recommander à M. le premier président, et M. Dupuy à M. l'abbé Pucelle? M. l'abbé de Salians pourra aussi avoir quelque ami parmi ses juges.

Ne manques-tu point d'argent? Tu n'en dis rien. J'en suis en peine. Tu dois connoître mon cœur pour toi, et tu es un sot si tu en doutes. J'ai compté que Mambrou paieroit sur tes billets. S'il y a le moindre mécompte de ce côté-là, un mot suffira : je mettrai ordre à tout.

Tâche de savoir si M. Colin (*P. Lallemant*) est content de moi sur mes remarques et sur mon approbation <sup>(2)</sup>. Je serois très-fâché de ne le contenter pas. Lobos a des choses excellentes. Il faut l'attendre, et le mener insensiblement : il a la bouche délicate.

(2) Voyez la note de la lettre 157, ci-après, pag. 221

Alexis (c'est ainsi que je nomme le plus jeune) paroît sensé, et avoir du sentiment avec beaucoup de bonne volonté. Il y a de l'étoffe et de quoi espérer un sujet : je l'aime.

Son frère en paroît un peu jaloux, pour un habit que j'ai donné à Alexis. Il n'est pas mauvais que le grand indolent soit piqué, et qu'il sente qu'il est en arrière. Il montre quelque petit désir de s'appliquer ; mais le fond manque. Il en faut tirer peu à peu et patiemment tout ce qu'on pourra.

O que je voudrois que notre chère malade pût être assez bien pour nous venir voir l'automne ! Je ressens jusqu'au fond du cœur toutes les marques d'amitié dont elle te comble.

Dieu te bénisse et te rende petit, simple, ouvert, ingénu, détaché, et souple à toutes ses volontés. Lui seul sait, mon cher petit fanfan, avec quelle tendresse je t'aime.

---

## 155.

### A U M Ê M E.

Sur le même sujet.

26 mai 1713.

Nous attendons toujours des nouvelles de la visite de M. Mareschal : Dieu veuille qu'elle nous apprenne quelque chose de consolant ! De votre côté, *il faut posséder votre ame avec patience* <sup>(a)</sup>, et abandonner à Dieu sans réserve un avenir qui est à lui seul. *A chaque jour suffit son mal : le jour de demain aura*

(a) Luc. XXI. 19.

*soin de lui-même* <sup>(a)</sup> ; il portera avec lui sa peine et sa consolation, son épreuve et son secours, ses travaux et son pain quotidien de lumière et de grâce. Ne manquons point à Dieu, et Dieu ne nous manquera pas. *Il est fidèle dans ses promesses : il ne permettra point que vous soyez tenté au-dessus de vos forces ; mais il tirera le fruit de la tentation* <sup>(e)</sup>. Mais c'est trop prêcher : parlons de notre chère malade. Il me semble que le mieux ou moins mal est assez considérable. C'est beaucoup que les eaux de Balaruc n'aient rien remué du fond du mal ; mais il ne faut pas abuser de ce foible rayon de prospérité. Ne soyons pas plus heureux que sages. Mais j'aperçois que je retombe dans un autre sermon. Bonsoir à la malade, et à mon cher fanfan.

(a) *Matth.* vi. 34. — (e) *I Cor.* x. 13.

---

154 \* A.

AU MÊME.

Il l'exhorte à la patience dans ses douleurs

Samedi, 27 mai 1715.

BONJOUR, mon cher fanfan. Il faut être patient jusqu'au bout ; patient avec les maux, patient avec les remèdes, patient avec vous-même. Il faut être patient sur son impatience : il faut s'attendre, se ménager, se supporter, se corriger peu à peu, comme on corrigerait un autre homme qu'on ne voudrait ni décourager ni flatter. Le grand point est de ne faire jamais l'entendu, et de montrer sa faiblesse aux vrais

amis. Une foiblesse montrée avec ingénuité sans réserve, et avec la petitesse des enfans de Dieu, se tourne en force; comme, au contraire, la force montrée se tourne en vanité, en fausseté, et en foiblesse arrogante. Ouvrez-vous, livrez-vous, et soyez bon petit enfant.

Je suis en peine de M. le duc de Mortemart. Dites ou faites dire pour moi à madame sa mère, tout ce qu'on peut dire de plus fort sur sa peine, et sur l'inquiétude qu'elle me cause : vous ne sauriez rien dire de trop.

On me fait vivre comme un fainéant depuis mon rhume, qui est presque fini. Je suis honteux de ma docilité. La chère malade n'a pas besoin de rougir de la sienne; elle est bien en deçà de tout excès.

~~~~~

## 155.

### AU MÊME.

Même sujet que la précédente. Nouvelles de famille.

Dimanche, 28 mai 1713.

JE remercie Dieu de ce qu'il a fait enfin découvrir le mal, qui étoit si profondément caché. Le péril eût été grand sans cette heureuse découverte. Le rétablissement du trajet me donne de grandes espérances; puisque ce trajet est libre, il faut, si je ne me trompe, faire un grand usage des injections pour purifier le fond des chairs. Après tant de mécomptes heureusement réparés, il faut cent précautions l'une sur l'autre, pour s'assurer de ne rien laisser dans ce fond. C'est là-dessus, mon cher faufau, qu'il faut

une patience à toute épreuve, pour ne se mettre point en péril de recommencer, ou de périr sans ressource en se croyant guéri. M. Chirac, qui a tant d'amitié et de pénétration, examinera, sans doute, si le pus, qui a tant séjourné, n'a point rongé quelque vaisseau sanguin, jusqu'à en affaiblir les tuniques; si ce pus n'a point fait quelque fusée; s'il ne reste point des esquilles embarrassées dans les chairs ou dans les membranes. Je parle en ignorant; cela m'est permis : je parle pour un homme qui excusera tout, et qui saura tourner à bien ce que je dis mal. Je ne doute pas qu'il n'exige de vous une rigoureuse sobriété : c'est sur quoi vous devez avoir une docilité sans bornes pour lui, et une dureté courageuse contre vous-même. Gardez-vous bien de vouloir arracher des permissions, encore plus de les outrepasser jamais en rien. Votre frère l'abbé a suivi madame de Montberon chez M. de Souâtre, en Artois; il y passera quelques jours.

Je n'ai point de termes pour louer le bon cœur de notre chère malade. Que puis-je faire en ma vie, pour lui montrer toute ma reconnoissance? La vôtre doit être infinie. Je comprends qu'elle se porte beaucoup mieux; mais je crains que ce mieux ne lui donne trop de liberté pour suivre ses goûts, et ne la fasse triompher de la médecine. Elle doit voir, par la pénétration que M. Chirac a toujours montrée dans votre mal, combien il mérite d'être cru.

Je vous envoie une lettre pour M. Mareschal, pour lequel nous ne saurions avoir jamais trop de reconnoissance. Je continue mon lait, et je m'amuse : c'est rentrer dans l'enfance. Dieu nous donne celle

que Jésus-Christ a tant recommandée ! Tout à mon cher fanfan et à la malade.

Je vous prie de faire en sorte , par votre frère l'abbé, que des personnes bien versées en cette matière prennent la peine de choisir les meilleures cartes du Périgord, du Querci, de l'Agénois, du Limosin et de l'Angoumois. Je vous prie de les payer ; vous savez où vous serez d'abord remboursé.

Je suis ravi d'apprendre que le sage Nestor , *ter functus ævo*, danse encore ; mais dites-lui que je crains qu'il ne fasse ce qu'Horace dit : *Ad strepitum salias terræ gravis* <sup>(a)</sup>, etc. Le temps approche où il faudra prendre de bonnes mesures pour le faire payer à Crespin <sup>(1)</sup> ; mais il faudroit que madame la princesse se plaignît au père confesseur, de ce que le saint prêtre n'est point payé de sa pension, et qu'on fît recommander à M. de Bernières de lui procurer son paiement. Je ferois le reste avec M. de Bernières ; mais je demanderois une grande récompense de mes petits soins ; ce seroit deux mois de danse à Cambrai. Sérieusement je l'honore avec reconnoissance, et je l'aime avec tendresse : sa belle et florissante vieillesse me rajeuniroit.

(a) HOR. lib. 1, *Ep.* XIV, v. 26.

(1) Abbaye de Bénédicteus, en Hainaut, diocèse de Cambrai.



---

**156** \*\* R.

AU MÊME.

Il compatit aux maux de ses amis, et le console par la pensée de la Providence qui lui envoie cette épreuve.

Lundi, 29 mai 1713.

LA chère malade nous donna hier au soir des nouvelles assez consolantes de votre état; mais le sien paroît triste, et nous alarme. On ne sauroit en ce monde goûter une douceur qui ne soit mêlée de quelque amertume. Celui qui fait ce mélange, sait l'assaisonner selon notre vrai besoin, qui n'est guère conforme à notre goût dépravé. O que nous ferions de belles choses pour nous enivrer de poison, si Dieu nous laissoit faire à notre mode! Malgré ses coups redoublés par miséricorde, nous avons encore le maudit courage de nous tromper, de nous trahir, et de nous perdre. Que seroit-ce, si tout étoit riant et flatteur pour nous? Je suis ravi de savoir M. le duc de Mortemart en si beau train de guérison. Mille amitiés à la bonne malade, au grand abbé, à Put (*M. Dupuy*), etc. Bonsoir, très-cher fanfan.

157\*\* R.

AU MÊME.

Nouvelles de famille, et recommandations amicales.

A Cambrai, 1 juin 1713.

JE te dois dire, mon cher petit fanfan, que mon incommodité n'étoit point un vrai rhume : c'étoit une fermentation de bile, qui me donnoit d'abord de la fièvre, et qui m'avoit laissé une disposition fiévreuse avec une espèce de langueur et une toux fort âpre. La toux est finie; la langueur s'en va sensiblement : le quinquina m'a fait un très-grand bien. Ne sois point en peine de moi; je suis revenu dans mon naturel.

Je suis content du petit garçon major, que je nomme Alexis; j'espère qu'il sera bon enfant, et que tu en auras de la consolation. Nous sommes assez librement ensemble.

Je ne veux point que tu fasses de façon avec moi pour prendre de l'argent selon ton besoin. Je ne te l'offre point par cérémonie : tu dois faire de même avec simplicité pour le recevoir. C'est Dieu qui donne, et non pas moi. Le cœur de Dieu est grand; le mien est étroit. Dieu tout, moi rien.

Il me tarde, sans impatience, de te savoir guéri. Dieu le fera en son temps, et non au nôtre. O que le mal est bon pour nous désabuser, et pour nous accoutumer à demeurer souples et petits dans la dépendance de Dieu! On fait l'entendu, et on s'enivre de soi-même dès qu'on a un peu de bon temps.

Comme il faut tenir ta jambe ouverte à MM. Triboulant, etc., ainsi il faut tenir ton cœur toujours ouvert à la bonne duchesse (*de Chevreuse*) et à Put (*M. Dupuy*.) Parle-leur naturellement en toute liberté; s'ils te gênent, il faut le leur dire.

Procure à Blondel les recommandations que tu pourras pour son procès, qui est pour lui d'une extrême importance.

L'abbé de Beaumont a fait beaucoup trop pour moi par ses soins et assiduités pendant mon indisposition. C'est le meilleur cœur qu'il y ait en ce monde. J'espère que la grâce opérera peu à peu dans son cœur pour l'arracher à ses goûts, et pour le livrer au ministère. Il faut prier et l'attendre.

Tu dois profiter d'un temps précieux pour t'accoutumer à prier et à lire dans des temps réglés, soir et matin.

Fais le moins mal que tu pourras, pour diminuer l'indocilité et le mauvais régime de notre bonne malade. Il ne faut ni la rebuter ni la chagriner, mais lui insinuer patiemment et à propos ce qui lui seroit utile. Tu lui as des obligations infinies. D'ailleurs, elle mérite par son bon cœur une tendre amitié.

Bonsoir, très-cher fanfan. Dieu seul sait de quelle tendresse je t'aime à la vie et à la mort.

Je te prie de dire au P. Lallemand, que j'ai dit tout ce qu'il falloit à M. d'Ypres pour l'engager à donner son approbation <sup>(1)</sup>; après quoi il me semble

(1) Le P. Lallemand faisoit alors imprimer ses *Reflexions sur le nouveau Testament*, auxquelles Fénelon donna son approbation. Voyez les lettres du P. Lallemand à Fénelon, des 20 mai et 3 juin 1713, ci-après, parmi les *Lettres diverses*.

qu'il faut l'attendre un peu, et voir ce que son cœur lui inspirera. Dès que j'aurai de ses nouvelles, je me hâterai d'en faire part au P. Lallemand. Alors je lui manderai s'il faut écrire un compliment.

---

458 \* \* R.

AU MÊME.

Il souhaite, pour madame de Chevry, une grande soumission au médecin, et un parfait abandon à la volonté de Dieu.

Jeudi, 1 juin 1713.

JE suis alarmé, mon cher fanfan, de la fièvre accompagnée de dévoiement de notre chère malade. Elle n'avoit pas besoin de cette nouvelle secousse, après une si longue suite de maux. Dieu veuille qu'elle se laisse secourir par M. Chirac ! Elle voit par votre exemple combien il mérite d'être cru, et avec quelle pénétration il découvre ce qui est le plus caché. On est fort heureux d'avoir un tel médecin et un tel ami. Il est vrai que toute la médecine se trouve épuisée par certains maux ; mais enfin un habile homme, qui connoît un tempérament, et qui a observé de près le cours d'une longue maladie, diminue les accidens, et les prévient pour soulager la personne qu'il ne peut entièrement guérir. D'ailleurs, Dieu bénit cette patience, cette docilité, ce renoncement à notre volonté propre. Heureux qui tourne ainsi les maux en biens, en s'abandonnant à Dieu ! Que met-on en la place ? un courage humain qui s'use ; une volonté roide qui se tourne contre elle-même ; une indocilité qu'on doit se reprocher devant Dieu et de-

vant tous ses bons amis. Je n'ignore pas l'amertume de cet état. Je comprends qu'il doit causer une lassitude infinie, avec un grand préjugé contre les remèdes et les régimes gênans; mais ce qui est impossible à la foiblesse humaine, devient très-possible par le secours de Dieu, quand on se livre à lui humblement. Mais j'ai honte de mon sermon; n'en montrez que ce qui pourra être vu sans péril d'importuner la chère malade. Mille choses à la bonne duchesse (*de Chevry*) et à Put (*M. Dupuy*.) Soyez bien sage jusqu'au bout, pour assurer et accélérer votre guérison. Bonsoir, mon très-cher fanfan.

---

159.

AU MÊME.

Ses inquiétudes sur l'état de madame de Chevry.

Samedi, 3 juin 1713.

JE me porte bien. Pourquoi notre chère malade n'en fait-elle pas autant? Je voudrais bien que l'évacuation qui la fait souffrir, pût la dégager de la fièvre. Elle se vante de sa docilité; mais j'aimerois mieux les louanges d'autrui, que les siennes, pour son propre mérite. Quand pourrai-je avoir la consolation de la savoir soulagée, et en repos, sans en abuser? Et ce gros os, pourquoi ne se hâte-t-il pas de tomber? Il faut bien nettoyer le trajet, et ne laisser rien en aucun recoin. Du reste, sobriété, tranquillité de corps et d'esprit; écouter, parler peu, s'amuser, se réjouir. *Gaudete in Domino*. Mille amitiés à notre

bonne malade. J'embrasse Put. Tout à mon cher fanfan.

160 \*\* R.

AU MÊME.

Recommandations amicales.

A Cambrai, mercredi 28 juin 1713.

JE te prie, mon très-cher fanfan, d'envoyer la lettre ci-jointe à M. Colin (*P. Lallemant*), ou de la faire envoyer par M. Dupuy. Elle doit être rendue promptement, et en main propre.

M. de Tingry va à Paris pour le mariage du fils de M. le duc de Châtillon; il se charge de mon paquet. Sois sobre, paisible et gai; Dieu, qui le veut, te donnera de quoi le faire. La sobriété est le point le plus important pour ta guérison : ensuite vient le second point, de la patience et de la gaité; c'est ce qui adoucit le sang, et qui y met un baume pour purifier la plaie. Demande à Dieu, et il te donnera. La demande n'est point une formule de discours : c'est un simple désir du cœur qui sent son besoin, son impuissance, la toute-puissance et l'infinie bonté de notre Père céleste. Mille et mille amitiés à la malade et aux vrais amis. Chante, amuse-toi, fais-toi amuser; aime Dieu gaîment.

Avertis notre ami Put (*M. Dupuy*), et Duchesne, qu'il y a, dit-on, à l'hôtel de Créqui, une tapisserie de Scipion, haute et belle, pour mille écus.

161 \*\* R.

AU MÊME.

Témoignages d'amitié; exhortation à l'abandon.

Lundi, 3 juillet 1713.

QUOIQUE je t'écrive tous les jours, mon très-cher fanfan, les lettres que j'envoie par la poste ne me contentent pas. Je te veux dire par cette voie sûre, combien je suis attentif sans inquiétude sur l'avancement de ta guérison. Panta (*l'abbé de Beaumont*) est trop occupé de ma santé et de mon repos d'esprit; je le suis peut-être un peu trop de toi: mais, en vérité, je suis assez tranquille, et je me porte mieux que je n'aurois cru. Je me porterai encore mieux quand tu seras guéri, et que je te reverrai dans la petite chambre grise auprès de moi. Sois sobre, patient, abandonné à Dieu, et petit dans tes peines. O qu'on est sot, quand on veut faire le grand! O qu'on est vrai et bon, quand on veut bien être, se voir, et être vu foible et pauvre! Si tu veux de l'argent, tu n'as qu'à dire; ne te laisse manquer de rien. Si tu manquois, tu le mériterois bien; ce seroit ta faute. Bonjour, très-cher fanfan. Alexis continue à bien faire; je l'aime de bonne foi. Je ne sais point s'il aura ce qu'on appelle de l'esprit; mais il paroît avoir le sens droit, du sentiment, et bonne volonté. Tout à toi, petit fanfan.

162 \*\* R.

AU MÊME.

Joie qu'il ressent de sa prochaine guérison, et désir de le voir bientôt à Cambrai.

A Chaulnes, 29 juillet 1713.

TE voilà donc enfin, mon très-cher fanfan, en train de prochaine guérison. Dès que tu seras en état d'aller avec une sûreté parfaite, il faudra que tu reviennes achever ta convalescence à Cambrai; mais il ne faut rien entreprendre, que sur la décision de MM. Chirac, Mareschal, etc. Je voudrois bien que tu pusses nous amener la chère grondeuse; mais on ne doit rien hasarder par rapport à ses maux. Je crains l'agitation d'un voyage pour ses reins, et l'éloignement de M. Chirac, s'il lui arrivoit quelque attaque de gravelle chez nous. C'est M. Chirac qui doit décider là-dessus; de ma part tout seroit prêt. Je serois charmé de la garder tout l'hiver, et de lui envoyer un carrosse à Paris pour la chercher. Je te prie d'en raisonner avec M. Chirac. Nous la ferions vivre avec plus de régime; mais elle feroit un voyage en carrosse, et elle seroit ensuite éloignée du secours qui lui a sauvé plusieurs fois la vie. Examine, raisonne, consulte l'oracle, et mande-moi ce qui aura été conclu. Pour mon filleul et pour notre petit abbé, nous prendrons nos mesures, quand nous serons à Cambrai, sur ce que tu nous feras savoir. Il faudra examiner aussi en quelle voiture tu pourras venir quand il en sera temps.



Nous avons passé ici quatre jours en repos, liberté, douceur, amitié et joie; cela est trop doux: il n'y a que le paradis où la paix, la joie et l'union ne gâtent plus les hommes.

Tout à toi pour jamais, mon très-cher petit fanfan. Je te conjure de me mander au plus tôt ce qu'il convient de donner à MM. Chirac, Mareschal, etc.; la valeur de combien, et en quelle nature de présent pour M. Mareschal. Sera-ce une tabatière, ou une bague, ou quelque pièce de vaisselle d'argent?

~~~~~

465 \* \* R.

AU MÊME.

Sur le même sujet.

Samedi, 5 août 1713.

JE compte les jours jusqu'à celui qui nous réunira; mais c'est sans inquiétude ni impatience. On peut me croire sur mes peines; car je les montre assez quand je les sens, et je laisse assez voir ma faiblesse. Je fais mal les honneurs de moi. Achevez de vous guérir, sans vous relâcher sur les précautions. Ne faites point naufrage au port. Faites tout ce que vos messieurs croiront utile pour assurer et pour accélérer votre guérison. Je ferai partir un carrosse lundi ou mardi prochain, tout au plus tard, pour mon filleul: il me tarde de l'embrasser. Le petit abbé me fera aussi un sensible plaisir. Que ne puis-je vous voir arriver avec eux! Si M. Colin (*P. Lallemant*) jugeoit que je dusse donner plus de deux cents livres à son jeune ecclésiastique, il n'auroit qu'à le

décider, quoique je sois bien en arrière pour mes revenus. Dites au très-cher Put (*M. Dupuy*), qu'il ne soit en peine d'aucune de ses lettres. Je les ai toutes reçues, chacune en son temps. Il aura au plus tôt de mes nouvelles. Je l'embrasse avec tendresse. Mille et mille choses à la chère malade. Tout sans réserve à mon très-cher fanfan.

Ecrivez-moi quelque mot obligeant pour madame de Risbourg.

164 \*\* R.

AU MÊME.

Il se réjouit dans l'espérance de le voir bientôt à Cambrai, et lui donne quelques avis sur la conduite à tenir envers certaines personnes.

Dimanche, 6 août 1713.

TU ne dois pas hésiter, mon cher fanfan : quand ces messieurs te donneront ton congé, il faudra louer une litière qui te mènera ici pour notre argent. Ne crains aucune dépense de vraie nécessité. Ton père selon la chair n'est pas autant ton père que moi. C'est ton principal père qui doit payer tout ce que l'autre ne peut payer. Dieu nous le rendra au centuple. Pour les sommes nécessaires à ces messieurs, je veux les payer noblement et sans faste : il vaut mieux faire un peu trop, que de s'exposer au moindre risque de trop peu, avec tout le monde, et surtout avec de telles gens.

M. le duc de Charost m'a marqué dans notre entrevue une sincère amitié pour toi. Il a le cœur bon, et tu dois lui montrer en toute occasion un grand at-

tachement avec un vrai respect. M. le duc de Chaulnes est sans démonstrations très-bon et très-effectif : il est prévenu d'estime pour toi.

Il faut cultiver les hommes dans l'ordre de la Providence , sans compter jamais sur eux , non pas même sur les meilleurs. Dieu est jaloux de tout , même des siens ; il ne faut tenir qu'à lui , et le voir sans cesse à travers des hommes , comme le soleil à travers des vitres fragiles.

Ne te décourage jamais à la vue de tes fragilités et de tes inconstances ; il faut savoir à quoi s'en tenir avec soi-même pour se désabuser de soi , et pour s'en déposséder. Quelques misères honteuses qu'on éprouve sans cesse , on recommence toujours ridiculement à se fier à soi. Les misères éprouvées sont un remède ; mais la confiance ridicule qui ne se déracine point est un étrange mal. La bonne duchesse (*de Chevreuse*), la duchesse de Mortemart , et le cher Put (*M. Dupuy*) peuvent te secourir très-utilement. Tu ne saurois leur ouvrir trop ton cœur ; il faut être simple et petit ; il faut se livrer sans réserve , et n'écouter point les réflexions de l'amour-propre. O qu'on est heureux d'être ami des amis de Dieu ! Ils valent bien mieux que les distributeurs de la fortune.

Demande un peu les livres que tu pourrois nous apporter. Je n'en voudrois pas beaucoup ; ma curiosité est très-bornée ; je sens qu'elle diminue tous les jours.

Que ne donnerois-je point pour voir la chère malade recueillie , désabusée du monde , et entièrement fidèle à Dieu ! sa santé même en seroit meilleure. Il ne t'appartient point de la prêcher ; il ne faut avec

elle que complaisance, reconnoissance, amitié, égards infinis : mais pour moi, je voudrois qu'elle fût aussi unie à Dieu, qu'elle est aimable pour tous ses amis.

Je compterai souvent les jours jusqu'à celui de notre réunion; mais, en les comptant, je ne voudrois pas en retrancher un seul. Il faut laisser tout en sa place, selon l'arrangement du maître. Prends bien tes mesures; ne précipite et ne hasarde rien par impatience. Bonsoir. Tout à toi, mon cher petit fanfan.

Alexis continue à faire bien : nous sommes fort bons amis.

165 \* \* R.

AU MÊME.

Il craint pour madame de Chevry le voyage de Chaulnes, et veut qu'elle s'en rapporte là-dessus au médecin.

A Cambrai, 20 août 1713.

BONJOUR, cher fanfan. Achève doucement de te guérir : grande précaution pour le régime jusqu'au bout; beaucoup de tranquillité, de patience, de gaieté, de docilité et de souplesse dans la main de Dieu. Je penserai aux petites commissions que je puis avoir à te donner avant que tu reviennes nous voir. S'il y a quelque livre qui mérite d'être acheté, tu n'as qu'à décider. Mande-moi en grand secret ce que tu aperçois, ou que tu as pu entendre dire de la conduite et des études de notre petit abbé. Il m'est revenu qu'il s'est fort relâché sur l'étude, et qu'il n'y a pas fait le progrès convenable cette année. Le petit filleul est fort joli. J'en suis ravi par tendre amitié pour

sa mère <sup>(1)</sup> et pour lui-même. Elle me parle de venir à Chaulnes cette automne ; mais il me paroît que si elle ne doit pas hasarder de venir ici, de peur d'y tomber malade loin de M. Chirac, elle doit encore moins hasarder de tomber malade à Chaulnes. Un court voyage, comme celui de Chaulnes, où elle ne feroit presque qu'aller et venir, pourroit bien plus facilement lui causer quelque accident de gravelle, qu'un voyage à petites journées, au bout duquel elle feroit un long et tranquille séjour à Cambrai. Elle doit bien mesurer tout avec M. Chirac, et ne faire que ce qu'il décidera. Dieu sait combien je serois charmé de la posséder avec nous céans.

Madame la comtesse de Rupelmonde veut bien se charger de cette lettre. Tout à jamais à mon très-cher fanfan. Je t'aime de plus en plus, et je veux que tu m'aimes, à condition que tu ne m'aimeras qu'en Dieu, et que je ne t'aimerai que pour lui.

(1) Madame de Chevry.

---

## 166.

### AU MÊME.

Il lui donne ses idées sur la manière d'accepter la bulle qu'on attendoit de Rome contre le livre du P. Quesnel (1). Il l'exhorte au parfait abandon.

Lundi, 11 septembre 1713.

JE me sers de la voie sûre de M. Bourdon (*P. Le Tellier*) pour t'écrire en liberté, mon très-cher fan-

(1) Voyez, parmi les *Lettres diverses* du mois de septembre 1713, un *Mémoire* sur le même sujet.

fan. Je compte de te loger dans ma petite chambre grise, où tu as long-temps demeuré : on ne t'y fera aucun bruit. Nous nous coucherons vers les neuf heures et demie : le matin, j'irai dire la messe sans t'éveiller, et nous ne te verrons au retour, que quand tu ne pourras plus dormir. Voilà ce qui me paroît le plus convenable. De ma part, je ne serai ni incommodé ni gêné en rien : tu peux t'en fier à moi.

Je te prie de dire à M. Colin (*P. Lallemant*), qu'il me paroît qu'on peut, en prenant bien ses mesures, faire d'abord à Paris une assemblée de trente ou quarante tant cardinaux qu'archevêques et évêques, pour accepter la bulle d'une manière courte, claire, précise, pure, simple et absolue. Le procès-verbal de cette assemblée extraordinaire peut servir de modèle à ceux des provinces. On peut y dresser un modèle de mandement, que les provinces suivront aussi. Si M. le cardinal de Noailles veut faire cette acceptation pure et absolue, et s'il commence par s'y engager par écrit, on ne peut lui faire trop d'honneur pour la présidence, etc. Sinon on doit y pourvoir autrement.

Dès que le Roi appuiera fortement pour l'acceptation de la bulle, il y aura tout au moins vingt évêques contre un, pour l'accepter d'une façon pure, simple et absolue. Il est fort à désirer qu'on voie une acceptation unanime de tous : mais enfin, quand même il arriveroit qu'une douzaine d'évêques refuseroient d'accepter sans quelque clause restrictive, le torrent prévaudroit, et le mal même se pourroit tourner à bien. Il est quelquefois nécessaire que le scandale arrive, *ut eruantur ex multis cordibus cogitatio-*

nes <sup>(a)</sup>. L'autorité de l'Église n'en est pas moins complète et moins décisive, quoique quelques évêques s'y opposent : c'est ce qu'on a vu en plusieurs conciles. Le grand point est d'aller en avant, et d'engager tout le corps du clergé par l'acceptation de presque tous les évêques. Tout ce qui a été fait jusqu'ici sera justifié par le saint siège et par le clergé de France : il deviendra le propre fait du clergé même, dès que le corps de ce clergé aura fait une acceptation non restreinte. Mais il faut que le Roi parle ferme : il lui sera glorieux de le faire; et on ne pourra point se plaindre raisonnablement qu'il entre-dans le spirituel avec une autorité qui opprime les consciences, puisqu'il ne fera que la fonction du protecteur des canons, qui est de procurer l'unanimité des membres avec leur chef pour une décision dogmatique canoniquement prononcée. La forme des bulles précédentes doit suffire pour celle-ci.

Si on sait des nouvelles de Rome sur cette bulle, on me fera un sensible plaisir de me les mander : il seroit très-fâcheux qu'elle ne vînt pas. On veut intimider Rome, et fermer les avenues de la France aux décisions du centre de l'unité. Lisez tout ceci à M. Collin, et donnez-lui-en une copie, s'il le veut. Je redouble chaque jour mes prières là-dessus.

Donnez la lettre ci-jointe au bon Put (*M. Dupuy*), que j'aime de plus en plus. Je voudrois bien faire un présent à ma nièce, dès que je serai un peu plus au large. Ne pourriez-vous point examiner qu'est-ce qui conviendrait le mieux à son goût? Pensez-y avant

(a) *Luc.* 11. 35.

votre départ : consultez même en secret quelque ami.

Bonsoir, mon cher petit faufan. Donne-toi bien à Dieu, et prie-le de te prendre à sa mode, car souvent on ne sait pas bien se donner : on ne se donne qu'à demi ; on se reprend en détail, après s'être donné en gros ; on se donne pour être plus à soi, en se flattant d'être plus à Dieu : voilà l'illusion la plus dangereuse. Il y a une bonne règle pour les donations, dans les Coutumes : *Donner et retenir ne vaut*. Point d'autre lien, point d'autre amitié entre toi et moi, que Dieu seul : c'est son amour qui doit être à jamais toute notre amitié. Le veux-tu ? sans cela marché rompu ; point d'argent, point de suisse. Bonsoir, bonsoir.

167 \* \* R.

AU MÊME.

Avis au marquis sur son prochain voyage.

Mercredi, 13 septembre 1713.

ON vous a envoyé ce matin, mon très-cher faufan, un cheval comme vous l'avez désiré. Je souhaite que le bon état de votre jambe vous fasse partir sans retardement ; mais ne faites rien par impatience : il faut laisser décider ces messieurs, sans les prévenir, et observer toutes les précautions les plus exactes qu'ils auront marquées.

Il faudra m'apprendre, tout le plus tôt que vous pourrez, le jour précis où vous devrez arriver. Je manderai à Valincour, que j'y irai dîner ce jour-là, sans faire aucune mention de vous ni de votre mar-



che. Vous y arriverez tout à coup, comme par surprise, et nous vous ramènerons coucher ici.

Il me tarde de recevoir ce soir de vos nouvelles, n'en ayant eu aucune hier. C'est de ma nièce dont je suis en peine. Je voudrais qu'elle eût autant de santé que son follet bambin. Il mange, il court, il saute, il rit, il déclame toute la journée. Mille amitiés à cette chère malade. Tout à vous sans réserve. Embrassez pour moi le bon Put (*M. Dupuy.*)

~~~~~

## 168.

### A L'ABBÉ DE SALIGNAC.

Avis sur la manière de se comporter au collège.

A Cambrai, 7 janvier 1714.

JE suis véritablement attendri, mon cher enfant, de la lettre que je viens de lire, et que votre frère m'a confiée pour me faire plaisir. Je vous aime du fond du cœur, et vous devez me savoir gré de mes attentions. Je remercie Dieu de ce que vous vous connoissez, et que vous vous défiez de vous. On n'est jamais en sûreté contre soi-même, que quand on en craint tout, qu'on a souvent recours à Dieu, qu'on a le cœur entièrement ouvert pour les vrais amis, et qu'on est uni avec eux contre soi pour se corriger. Vous ne sauriez jamais être trop exact à suivre les bons conseils des amis vertueux, ni trop précautionné contre les exemples et les maximes des amis profanes. Ce qui seroit une légère faute pour un autre, paroîtroit en vous un crime irrémissible. Parlez très-peu, parlez très-modestement; ne parlez jamais que des choses

sans conséquence. Travaillez de suite pour vos études. Le P. Manessier m'a écrit depuis peu une lettre pleine d'amitié pour vous, qui vous feroit plaisir. Le P. Lallemand m'a écrit aussi d'une façon qui m'a donné une véritable joie. Rien ne peut me donner plus de consolation que de vous voir un pieux et capable ecclésiastique. Il me tarde de vous revoir l'été prochain, et de vous embrasser tendrement. Tout à vous à jamais.

~~~~~

169 \* \* R.

### AU MARQUIS DE FÉNELON.

Il le presse d'aller aux eaux, et l'engage à consulter Fagon sur les eaux de Barège.

A Cambrai, 20 avril 1714.

JE ne puis, mon très-cher fanfan, vous savoir encore à Paris, sans en être en peine. Il faut que vous partiez tout au plus tôt. Vous pouvez avoir besoin des bains des deux saisons pour assurer la guérison de votre jambe. Le voyage est d'une longueur énorme : vous ne pouvez aller que lentement ; partez donc, et ne perdez pas une minute. Ne vous arrêtez pas un seul jour dans la famille. Elle doit vous chasser. Vous la verrez assez au retour. Le point capital est de revenir sans être boiteux. Je voudrois que vous pussiez faire dire mille choses pour moi à M. Fagon, et lui faire demander conseil sur Barège, où il a été autrefois avec M. le duc du Maine. Réglez et concertez toutes choses à fond avec Put (*M. Dupuy*), pour l'affaire dont il a la bonté de prendre soin. Ménagez vos

forces et votre santé pendant ce long voyage. Il faut se porter à merveille dans toute l'habitude du corps, pour rétablir une jambe qui languit et qui souffre depuis si long-temps.

Je vous envoie une lettre pour M. Voysin, en faveur de M. Puech. Je l'ai écrite avec plaisir pour un ami que je considère beaucoup.

Je comprends que notre chère malade est moins mal; mais je ne suis nullement hors d'inquiétude. Un mal si long, qui résiste tant à tous les remèdes, alarme. Elle se lassera d'un régime exact et gênant. Dieu veuille que mes craintes soient vaines! Je crains beaucoup aussi pour le bon duc de Beauvilliers <sup>(1)</sup>. La vie se passe dans la peine. Ma santé va son petit train. Je vais bientôt du côté du Hainaut. Nous allons être bien loin les uns des autres; mais nous serons bien près et bien unis en Dieu.

(1) Il mourut en effet le 31 août de cette année.

~~~~~

170 \*\* R.

AU MÊME.

Il s'excuse d'un voyage qu'on l'engageoit à faire.

26 avril 1714.

J'AI lu et relu votre grande lettre, écrite de bon sens, et d'une main de grimaud. Dites à M. Colin (*P. Lallemant*), que j'attends la réponse à une lettre que je lui ai envoyée pour la rendre. En attendant, je prépare mes matériaux <sup>(1)</sup>. Il me donnera de ses nouvelles, et je lui donnerai des miennes.

(1) Voyez la lettre suivante.

Dites à la dame qui veut que je marche le 21 de mai, que je ne saurois le faire. Je dois être ici pour l'office de la Pentecôte, 20 de mai. Je dois faire l'ordination le samedi suivant, 26 du mois, et la préparer les jours précédens par deux examens et par une exhortation au séminaire. Je dois officier et faire la procession le jour du Sacrement, 51 du même mois. L'onzième de juin, je dois commencer notre concours. Ainsi cette dame doit régler là-dessus les ordres que j'attendrai d'elle. Si elle se contente que j'aille passer quelques jours à Chaulnes, je lui obéirai entre le 51 de mai et l'onzième de juin; mais je ne saurois le faire plus tôt, ni plus long-temps. Du reste, je suis prêt à voler pour lui montrer mon zèle. Je ne souhaite rien tant que d'avoir ici la petite jeunesse, qui m'est chère comme aux parens <sup>(2)</sup>.

Vous avez donné dans le panneau pour la cassette verte <sup>(3)</sup>. Vous courez risque qu'on en fasse l'emplette sans vouloir prendre d'argent. Chataignere auroit fait cette commission.

J'ai bien pesé vos raisons sur le voyage de l'abbé de Beaumont; mais nous avons conclu lui et moi qu'il partira, malgré vos remontrances, qui courent risque de n'être que trop bien fondées; mais il faut hasarder. Le pis aller est que le voyage soit inutile. Je me ménage, et je vais redoubler mes soins : n'en soyez point en peine. Je le suis fort de la chère malade. Dieu sait combien je crains pour le bon duc (*de Beauvilliers.*) Tendrement tout à vous.

(2) Les enfans du duc de Chaulnes. Voyez, tom. I, les lettres 189 et suiv.

(3) Il s'agit probablement ici du présent que Fénelon vouloit faire à madame de Chevry, sa nièce. Il en parle dans la lettre 166. Voyez aussi, plus bas, la lettre 172.

## 171.

## AU MÊME.

Comment il faut se comporter par rapport aux fantes de fragilité. Annonce d'un Mandement pour l'acceptation de la bulle *Unigenitus*.

Dimanche, 29 avril 1714.

L'ABBÉ de Beaumont vous portera un exemplaire complet <sup>(1)</sup>, que vous pourrez emporter dans votre voyage.

Ne soyez point en peine de ce que vous avez dit de trop : il suffit de reconnoître simplement ce qui se glisse dans les conversations par amour-propre. Il faut le dire simplement aux personnes de confiance, pour ne réserver rien, et pour s'humilier; après quoi il faut laisser tomber tous ces menus détails : autrement on ravauderoit et on tourneroit sans fin tout autour de soi-même.

Vous savez ce que je ferai jusque vers le 20 de juin. Ce ne sera point alors un temps de visites et d'absence. Vous pouvez dire, sur ce plan, à MM. Bardi et Géraldi, ma situation. J'irai, tout au plus, passer quelques jours à Chaulnes, comme vous le savez. Je serai charmé de les voir ici.

J'ai reçu ce matin votre lettre du 24 avril, venue par le canal d'un ecclésiastique de M. l'archevêque de S.

(1) Sans doute de l'*Instruction pastorale en forme de dialogues*, imprimée aux tom. XV et XVI des *OEuvres*. Cet ouvrage eut un succès prodigieux, à cause de l'intérêt que Fénelon sut répandre sur une matière si aride. C'est certainement celui où le système de Jansénius est exposé avec plus de clarté, et réfuté avec plus de force. Voyez, parmi les *Lettres diverses*, celle de Lamotte à Fénelon, du mois de novembre 1714.

Dites à M. Colin (*P. Lallemant*), que j'enverrai bientôt mon ouvrage à M. Bourdon (*P. Le Tellier*) et à lui : il me tarde de le faire. Cet ouvrage fera crier les hauts cris au parti ; mais il faut bien entamer les points essentiels, pour le démasquer. Peut-être que le public ouvrira les yeux. Je n'attaque aucune personne respectable.

Je songe à faire un Mandement pour la partie de ce diocèse qui est sous la domination étrangère <sup>(2)</sup>. L'internonce m'a fait savoir qu'on ne s'y accommoderoit pas du Mandement du clergé de France.

Je suis alarmé sur la santé du bon duc (*de Beauvilliers*) : je crains que vous ne me déguisiez son état. Un mot de Put (*M. Dupuy*) ou de Mar. me calmeroit, si leurs nouvelles étoient bonnes.

Mille et mille amitiés à notre chère malade : ayez-en soin pendant que vous serez auprès d'elle.

Vous savez, mon très-cher fanfan, avec quelle tendresse je suis tout à vous.

(2) Ce *Mandement* fut publié le 29 juin suivant. Voyez tom. XIV, pag. 505 et suiv.

172 \*\* R.

AU MÊME.

Sur quelques affaires de famille.

A Cambrai, 1 de mai 1714.

LES douleurs de reins de la malade me font peur : Dieu veuille que les cerises la soulagent ! mais je crains un peu l'ennui des remèdes et d'un régime gênant. Je voudrois qu'elle fût ici : nous la conduirions gaiement

ment et tout droit à la santé; mais elle ne peut ni s'exposer aux dangers du voyage, ni s'éloigner de M. Chirac. Profitez du reste de votre séjour à Paris pour la principale affaire que vous savez, avec M. Jaussen. Convenez de tout avec M. Dupuy.

A l'égard de la cassette verte, évitez que madame de Chevry ne paie : prenez de M. Dupuy ce qu'elle coûtera. Je le lui rendrai d'abord, s'il n'a rien à moi. Partez dès que vos chevaux arriveront : je crains un mécompte pour leur arrivée. Ne vous arrêtez point dans la famille; vous la contenterez au retour; mais avant tout, il faut guérir, si Dieu le permet. Soyez simple, égal dans l'inégalité, et sans ravauder sur les minuties. Nourrissez votre cœur. Marchez, comme Abraham, en la présence de Dieu. Portez en paix les petites croix journalières. Nous serons ensemble de loin comme de près.

---

**175** \*\* R.

AU MÊME.

Nouvelles et affaires de famille.

5 mai 1714.

NOTRE grand chevalier est parti ce matin pour vous aller joindre. Il m'a paru touché, et avoir envie de bien faire. Je lui ai témoigné une amitié tendre. Dieu veuille qu'il surmonte sa timidité et son inapplication ! Attendez à partir qu'il soit arrivé. Ne vous gênez point; mais si vous pouviez le mener avec vous, je le croirois à Barège mieux qu'à Manot. Envoyez-moi le petit page : je le veux. Point d'em-

barras dans le temps où je suis presque seul. Ma solitude me plaît fort, quoique la compagnie dont je suis privé me soit très-chère.

Je serois bien fâché si vous n'aviez pas le soin de conclure quelque chose d'assuré avec M. de Jaussen, et si vous ne preniez pas des mesures avec notre ami M. Dupuy, pour mettre tout en bon état. La malade m'alarme. J'embrasse tendrement et vous et Panta (*l'abbé de Beaumont.*)

---

## 174.

### A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Sur quelques arrangemens de famille.

A Cambrai, 6 mai 1714.

VOUS me ferez un sensible plaisir, mon cher neveu, si vous pouvez disposer votre marche, en sorte que vous ne reveniez point sans avoir vu madame de Fénelon. Parlez-lui, s'il vous plaît, pour moi à cœur ouvert. Je suis infiniment éloigné de désirer qu'elle fasse aucun tort ni à M. son fils, ni à mon frère. Leurs intérêts me sont très-chers, et il est juste qu'elle les préfère tous deux à tout le reste. Mais si M. son fils mourroit, par malheur, sans enfans, elle ne voudroit pas que son bien passât, quand elle manquera, en des mains étrangères. Pour mon frère, elle peut lui laisser les jouissances les plus avantageuses, surtout pour le cas où M. son fils seroit mort sans enfans. Mais voudroit-elle donner à mon frère des facilités pour se remarier si elle venoit à mourir? il n'y songeroit nullement. Il n'est



plus jeune; il est sage et modéré; il n'est plus en âge de songer à relever notre famille. Ne peut-elle pas lui laisser des jouissances, et donner pour ce cas son bien à mon neveu chef de notre nom? Il a un vrai mérite, un bon cœur, du talent. Il peut faire honneur à la famille. Je suis sûr qu'elle a les sentimens trop raisonnables et trop nobles, pour n'aimer pas son nom. Représentez-lui tout ceci en grand secret et avec une pleine confiance.

Mille fois tout à vous.

---

### 175.

#### AU MARQUIS DE FÉNELON.

Il presse son départ pour les eaux. Inquiétudes sur la santé du duc de Beauvilliers.

9 mai 1714.

JE serai bien soulagé, mon très-cher fanfan, si nous apprenons que la chère malade souffre moins. Je suis aussi dans une véritable inquiétude pour la santé de M. le duc de Beauvilliers; je crains quelque dangereuse secousse quand il prendra le lait. Dieu veuille que ma crainte soit vaine! J'espère que vous me le manderez sans aucun adoucissement.

Vous ne me mandez point si les six exemplaires du factum (*l'Instr. pastorale*) sont partis pour Rouen (*Rome*.) Il n'y avoit pas de temps à perdre.

Au nom de Dieu, hâtez-vous tous deux de partir pour les eaux. La saison presse, surtout pour Bourbon. Le voyage de Barège est d'une longueur infinie. Partez tôt, pour revenir de même. Mon impatience sur le départ tombe sur le retour.

Je compte que vous voudrez bien tâcher d'éclaircir si je dois espérer pour notre séminaire l'arrêt tant attendu.

N'oubliez point aussi, je vous prie, la cassette verte. Mille amitiés à la chère malade. J'embrasse tendrement mes deux enfans, vous et Panta (*l'abbé de Beaumont.*) Dieu sait ce que vous m'êtes et me serez le reste de ma vie. Des amitiés très-sincères au grand chevalier. Envoyez-moi le petit page.

---

## 176.

### AU MÊME.

Sur une lettre des huit évêques au Pape, imprimée dans la gazette d'Amsterdam, et sur quelques autres affaires du temps.

Jeuû, 10 mai 1714.

IL y a dans la gazette d'Amsterdam, du 8 de mai, une lettre des huit prélats au Pape <sup>(1)</sup>, qui est différente de celle que j'avois déjà vue. Celle-ci mérite grande attention; elle est hardie et forte. Avertissez-en M. Collin (*P. Lallemant*), qui est curieux de gazettes.

Dites-lui aussi que je voudrois bien voir les divers écrits dont il m'a fait mention, surtout celui qui fait sur toutes les pièces un système de la doctrine de M. le cardinal de Noailles. Rien n'est plus concluant, si l'ouvrage est bien exécuté. J'enverrai au plus tôt à M. Collin celui qu'il est curieux de voir.

(1) Il parle des huit évêques qui, à la suite du cardinal de Noailles, avoient refusé, dans l'assemblée du clergé, d'accepter la constitution *Unigenitus*. Voyez, parmi les *Lettres diverses*, celles de 1714, où il est souvent question de cette affaire.

Dites-lui que l'internonce m'écrira que je dois un Mandement, différent de celui du clergé de France, à la partie de ce diocèse qui se trouve dans les États de l'Empereur, et sous le joug des Hollandais. Je travaille à ce Mandement <sup>(2)</sup>.

Si le Roi ne demande aucun service pour M. le duc de Berri <sup>(3)</sup>, j'en ferai un à mes dépens dans notre église.

Je suis toujours en peine pour notre chère malade. Les petits mieux d'un jour la soulagent; mais ils ne me rassurent point. J'attends avec crainte le succès du lait pour le bon duc (*de Beauvilliers.*)

Je n'ai rien à vous dire pour notre bon gentilhomme de Limosin. Dupuy peut vous instruire là-dessus : Dieu vous donnera lumière et conseil.

J'embrasse tendrement Panta (*l'abbé de Beaumont*) et vous. Si je ne vous aime pas tous deux, je n'aime rien en ce monde.

(2) Voyez la note (2) de la lettre 171, ci-dessus, pag. 240.

(3) Ce prince étoit mort le 4 mai précédent.

---

## 177.

### A L'ABBÉ DE SALIGNAC.

Sur la manière de se conduire au collège.

A Cambrai, 12 mai 1714.

JE suis ravi, mon cher neveu, de penser que le temps de vous revoir ici s'approche. J'espère le plaisir de vous trouver mûri et avancé dans vos études. Employez sans relâche, je vous conjure, le reste du temps. Évitez la dissipation; fuyez les amusemens;

apprenez chaque chose avec précision. C'est le seul moyen de la dire clairement en peu de mots.

Mille complimens au R. P. de Tournemine, que j'honore très-fortement. Vous me ferez un vrai plaisir d'amener le P. Manessier. J'embrasse le follet. Tendrement tout à vous.

---

178 \*\* R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Témoignages d'amitié, et affaires de famille.

17 mai 1714.

JE souhaite, mon très-cher fanfan, que cette lettre vous trouve heureusement arrivé dans les lares paternels, et qu'après avoir embrassé père, mère, frères et sœurs en grand nombre, vous ne perdiez pas un moment pour votre voyage de long cours. Hâtez-vous de partir, pour profiter de la saison. Vous verrez la famille plus à loisir en revenant. Vous verrez M. de Laval à Barège; faites-lui mille amitiés pour moi. Observez très-exactement pour les bains tous les conseils de M. Chirac, et faites attention aussi aux expériences des médecins du pays. Je ne veux point entrer dans l'expédient de l'abbé de Beaumont pour l'affaire de M. de Jausen. Il ne me convient ni de mêler cette affaire avec une autre, ni de la laisser sur le grand chemin. Je m'en passerai.

Ne soyez point en peine de ma santé; je la ménagerai. Songez à la vôtre. Si vous ne guérissez pas à fond cet été, vous serez impotent le reste de vos jours; l'âge augmentera même beaucoup votre mal.

Soyez recueilli sans effort de tête ni scrupule. Bornez votre prière à un temps réglé. Soyez simple pour ne vouloir rien cacher; mais ne ravaudez point sur les minuties. Occupez-vous de ce qui peut vous acquérir des connoissances utiles. Mille amitiés à toute notre chère famille. Je suis tout à mon très-cher fau-  
fan, mais tendrement et sans réserve.

~~~~~

## 179.

### A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Il lui temoigne son amitié, et le plaisir que lui cause le retour du printemps.

22 mai 1714.

VOTRE lettre de Cosne m'a réjoui, mon très-cher neveu. Le jeu poétique m'y amuse, et l'amitié qui s'y fait sentir m'adoucit le cœur. Je ne vis plus que d'amitié, et c'est l'amitié qui me fera mourir. Je ne vois ici le printemps que par les arbres de notre pauvre petit jardin.

. . . Jam læto turgent in palmite gemmæ (a).

Je vois aussi dans nos plates-bandes cet aimable objet.

Inque novos solès audent se gramina tutò  
Credere; nec metuit surgentes pampinus austros.

. . . . .  
Sed tradit gemmas, et frondes explicat omnes (e).

J'aime bien cette leçon de délicatesse pour les arbres :

Ac dum prima novis adolescit frondibus ætas,  
Parcendum teneris; et dum se lætus ad auras

(a) VIRG. *Ecl.* VII, v. 48. — (e) GEORGIC. lib. II, v. 332, etc.

Palmes agit, laxis per purum immissus habentis,  
 Ipsa acies nondum falcis tentanda; sed uncis  
 Carpendæ manibus frondes, interque legendæ (a).

Voici encore un endroit où la peinture est gracieuse :

Sponte suâ quæ se tollunt in luminis auras,  
 Infecunda quidem, sed læta et fortia surgunt (e).

Voilà les jeux d'enfans qui flattent mon imagination sous nos arbres. O que je vous souhaiterois à leur ombre ! Mais il faut vouloir que vous soyez au bain <sup>(1)</sup>, et que vous fassiez provision de santé. M. l'abbé Delacrois me lit dans sa chambre, et m'entretient dans la mienne : il est gai ; il a le cœur bon ; il a de la délicatesse dans l'esprit. Vous avez des espaces immenses à parcourir ; vous allez égaler *les erreurs* d'Ulysse. Je compte tous vos pas, et mon cœur en sent le prix. Cette absence nous préparera la joie d'une réunion. Guérissez-vous, priez : soyez petit, souple dans la main de Dieu. Aimez qui vous aime avec tendresse.

Les noyers morts m'ont affligé : c'étoit *ruris honos*.

(a) GEORGIC. lib. II, v. 362, etc. — (e) *Ibid.* v. 47, 48.

(1) L'abbé de Beaumont étoit alors aux eaux de Bourbon, près Moulins en Bourbonnois.

180 \*\* R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Témoignages d'amitié.

24 mai 1714.

JE souhaite, mon très-cher fanfan, que vous soyez arrivé à Manot en parfaite santé. Ne vous y arrêtez point; la saison est précieuse. Il ne faut faire qu'une fois en la vie un voyage de quatre cents lieues. La famille doit vous presser de partir : vous la dédommerez au retour. J'ai ici M. l'abbé Delagros et les enfans de M. le duc de Chaulnes. Je m'amuse; je me promène; je me trouve en paix dans le silence devant Dieu. O la bonne compagnie! on n'est jamais seul avec lui. On est seul avec les hommes qu'on ne voudroit point écouter. Soyons souvent ensemble, malgré la distance des lieux, par le centre qui rapproche et qui unit toutes les lignes.

181.

AU MÊME.

Recommandations sur sa santé.

A Cambrai, mercredi 30 mai 1714.

IL me tarde bien, mon très-cher fanfan, de vous savoir arrivé à Manot, et parti pour Barège. Le repos de votre vie, votre santé, votre force pour servir, la longueur de votre vie même, tout dépend de ce voyage. Si vous ne guérissez point cette année,

vous ne guérirez jamais, et l'âge augmentera sans cesse votre mal. Au nom de Dieu, ne précipitez et ne négligez rien. Je vous en conjure; je l'exige de vous avec une pleine autorité, par tous les droits que notre liaison me donne sur votre conduite. Vous manquerez à Dieu, si vous me manquez en ce point. Tendrement tout à vous.

---

## 182.

### A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Il l'engage à abrégér son voyage, et lui témoigne un grand empressement de le revoir.

1 juin 1714.

VOUS m'avez demandé de mes nouvelles, et vous ne me donnez point des vôtres : ô le grand paresseux ! J'excuse néanmoins un buveur, il est dispensé de tout, excepté de se promener. Il me tarde de savoir vos eaux heureusement finies. Pour votre voyage en pays lointain, modérez votre ardeur. Je ne vous demande que Châteaubouchet, Fontaines et la Saintonge. N'allez ni à Tulle, ni à Sarlat, ni même à Manot. Vous trouveriez des chemins salébreux <sup>(1)</sup>, et ennemis des roues. Vous êtes en droit de donner rendez-vous au père des quatorze enfans <sup>(2)</sup>, et de vous excuser vers les bonnes tantes de Sarlat. Dites que

(1) Du latin *salebrosus*, après, raboteux, rompus. Peut-être Fénelon auroit-il voulu introduire ce mot dans la langue française. Voyez sa *Lettre sur les occupations de l'Académie*, art. III; *Œuvres*, tom. XXI, p. 159 et suiv.

(2) Neveu de l'archevêque, et père du marquis de Fénelon.



je m'impatiente sur votre retour : ce n'est pas en vain que vous êtes grand-vicaire.

Ut mater juvenem, quem Notus invido  
 Flatu, Carpathii trans maris æquora,  
 Cunctantem spatio longius annuo  
 Dulci distinet a domo,

Votis, ominibusque, et precibus vocat,  
 Curvo nec faciem littore dimovet ;  
 Sic desiderii icta fidelibus, etc. (a).

Scaliger <sup>(3)</sup> est céans avec son frère. Le soleil est venu en poste <sup>(4)</sup> : il est fort beau ; nous l'avons admiré. Un quelqu'un ne savoit lequel des deux côtés étoit le devant et le derrière.

Barbarus has segetes (e) !

L'abbé Delagrois est encore ici ; il est vrai, droit, bon, noble, pieux, gai, aigu et perçant. Il édifie et réjouit ; mais il est dangereux pour les gens qui ne lui ressemblent pas.

(a) HOR. lib. IV, *Od.* v. — (e) VIRG. *Ecl.* 1, v. 72.

(3) Ce surnom désigne un frère du marquis de Fénelon.

(4) C'est le soleil ou ostensor d'or massif dont Fénelon venoit d'enrichir son église métropolitaine, comme on le voit par les registres de l'ancien chapitre de Cambrai, sous la date du 1<sup>er</sup> juin 1714. Les circonstances de ce fait ont récemment donné lieu à quelques discussions, qui feront la matière d'une courte dissertation, dans le dernier volume de cette collection.

## 185.

## AU MÊME.

Il désire avoir de ses nouvelles, et le revoir bientôt.

A Cambrai, lundi 4 juin 1714

QUAND est-ce donc que j'aurai de vos nouvelles? Il y a long-temps que nous en attendons. Je suis curieux et impatient sur le succès de vos eaux. Nous sommes ici en paix et en santé.

Excepto quod non simul esses, cætera lætus (a).

Vous avez de longs espaces à parcourir, après avoir bu.

Louga tibi exilia, et vastum maris æquor arandum (e).

Ne précipitez rien; mais ne perdez pas un moment pour nous venir revoir.

O qui complexus, etc. (i)!

Bonjour; priez; aimez; vivez de cet amour, et demandez que nous n'ayons point d'autre vie.

(a) HORAT. lib. I, *Epist.* x, v. ult. — (e) VIRG. *Æneid.* lib. II, v. 780.  
— (i) HOR. lib. I, *Satir.* v, v. 43.

## 184.

## AU MÊME.

Il prend part à la joie que sa famille éprouve en le voyant, et désire qu'il revienne bientôt.

A Cambrai, 12 juin 1714.

JE comprends, mon cher neveu, que cette lettre pourra vous trouver du côté de Sarlat, puisque vous

deviez partir de Bourbon le 10 de ce mois, qui étoit avant-hier. Je me réjouis pour mon frère aîné et pour mes sœurs, de ce qu'ils auront la consolation de vous voir. L'abbé de Fénelon n'a point encore vu votre lettre. Il est à Valincour avec le savant Scaliger. J'ai ouvert votre lettre en son absence. Je vous écris du concours, où nous sommes las d'être assis. A cela près, je me porte bien. M. le chevalier des Touches doit arriver ici samedi.

Mais quelque ami qui vienne, il me manque Calixte,  
Et moi je ne vois rien, quand je ne le vois pas.

Remarquez que Calixte est le nom d'un homme très-vénéral, et même de plusieurs papes.

I, pedes quò te rapiunt (a).

Le trésorier, vif et aigu, s'en est retourné par dévotion pour la fête de saint Barnabé. Revenez, mon cher enfant, tôt, tôt. Mille et mille amitiés à nos proches.

(a) HOR. lib. III, *Od.* xi, v. 49.

185 \* \* R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Avis pour sa guérison, et pour le règlement de son intérieur.

A Cambrai, mardi 12 juin 1714.

IL me tarde, mon très-cher fanfan, de vous savoir arrivé à Barège. Ma joie seroit grande, si j'apprenois que votre jambe fût guérie. Ne négligez rien pour la guérir; exactitude, patience, tranquillité, bon ré-

gime. C'est une affaire capitale pour toute votre vie. Faites tout comme un homme sage qui ne veut pas s'exposer à recommencer. Il ne faut point faire plus d'une fois un voyage de quatre cents lieues, si on peut s'en épargner la peine et la dépense.

Suivez en liberté ce que vous m'avez écrit sur la lecture de l'Écriture sainte. Évitez toute application pendant vos remèdes. Voyez vos fautes d'une vue simple, sans vétilier, sans vous décourager, avec un sincère aveu de votre misère, et une pleine confiance en Dieu, pour travailler efficacement à votre correction par le secours de sa grâce. Vous aurez de mes nouvelles deux fois la semaine. Quand je ne pourrai pas écrire, Alexis suppléera. Je lui en laisserai la peine le moins que je pourrai. La lettre de notre grand chevalier m'a donné une vraie joie. Je lui fais réponse avec plaisir. M. le chevalier des Touches doit arriver ici samedi à la fin de notre concours. Tout à mon très-cher fanfan, sans réserve et à jamais.

---

## 186.

### AU MÊME.

Sur le même sujet.

A Cambrai, samedi 16 juin 1714.

JE compte les jours, mon très-cher fanfan, dans l'attente des nouvelles de votre arrivée à Barège. Cette impatience sera suivie d'une autre sur l'opération des bains. Il s'agit d'un voyage de quatre cents lieues, et de l'intérêt capital de votre santé pour toute votre vie. Ne précipitez, ne négligez rien; tentez tout avec

docilité et patience, par pure fidélité à Dieu. Unissons-nous en lui. Marchez, comme Abraham, en sa présence. Vivez de foi, c'est-à-dire de mort : faites-le avec paix et joie. *Gaudete; iterum dico, gaudete*, etc. <sup>(a)</sup>. J'embrasse de tout mon cœur le chevalier. Tout à vous. *Cupio te in visceribus Christi* <sup>(e)</sup>.

(a) *Philip.* IV. 4. — (e) *Ibid.* I. 8.

187 \* \* R.

AU MÊME.

Sur le même sujet.

A Cambrai, jeudi 28 juin 1714.

VOTRE lettre de Montauban m'a fait un sensible plaisir, mon très-cher fanfan; mais une lettre de Barrège me touchera encore davantage, et celle qui m'apprendroit votre entière guérison me combleroit de joie. Demeurez aux eaux jusqu'à la fin de l'automne, si on vous le conseille, et faites tout avec patience. *Patientia magnam habet remunerationem* <sup>(a)</sup>.

J'ai ici depuis huit jours M. des Touches. Il badine joliment; il dort; il est vrai, et bon pour ses amis: je voudrois qu'il le fût pour lui-même; mais.....

Laissez tomber également vos vaines complaisances et vos dépits d'amour-propre, qui ne sont pas moins vains. Souffrez vos distractions et vos dégoûts, sans les entretenir. Payez de bonne volonté, quoique le sentiment vous manque. Un serviteur de Dieu disoit qu'on sert Dieu aux gages de Dieu même, quand on le

(a) *Hebr.* X. 35.

prie avec consolation ; et qu'on le sert à ses propres dépens, quand on le prie malgré l'obscurité, la sécheresse et la distraction. Votre vanité a besoin de mécompte et d'humiliation et au dehors et au dedans.

Ma santé va à l'ordinaire. Celle de votre frère aîné est toujours mal assurée. Alexis fait bien. Ils sont allés ensemble à Havrincourt ce matin.

J'ai tort d'avoir oublié M. Laugeois ; mais je vais réparer ma faute.

Mille amitiés à notre chevalier, que j'aime et que je cherche à aimer encore davantage.

Bonsoir, mon très-cher fanfan. En Dieu, il n'y a pas loin de Cambrai à Barège ; ce qui est un ne peut être distant.

---

188 \*\* R.

AU MÊME.

Sur le même sujet.

A Cambrai, jeudi 5 juillet 1714.

J'AI reçu votre lettre datée de Bagnères du 21 juin. Elle m'a fait plaisir ; mais une lettre qui m'apprendroit de Barège que votre jambe est saine, me charmeroit. Ne revenez point sans me donner ce plaisir ; il seroit plus grand que je ne puis le dire. M. des Touches est ici depuis douze jours ; il en partira dimanche. Son amitié et sa belle humeur sont rares. Je l'ai mené à Lille.

Soyez gai ; *gaudete in Domino*. La paix et la joie du Saint-Esprit sont sur les hommes de bonne volonté. Le détachement rend libre, et épargne bien des peines.

Bonsoir,

Bonsoir, mon très-cher fanfan. Dieu sait combien je vous aime en lui.

J'embrasse notre grand chevalier. Faites-en un homme que je puisse bien aimer.

---

**189.**

**A L'ABBÉ DE BEAUMONT.**

Il lui demande sa procuration pour la produire au chapitre de Cambrai.

A Cambrai, 5 juillet 1714.

JE hasarde cette lettre, mon cher neveu, et j'espère même qu'elle ne vous trouvera point à Puycheny. Je souhaite que vous soyez, quand elle y arrivera, bien avancé dans votre route, pour commencer à vous rapprocher de nous. L'impatience de vous revoir et de vous embrasser se fait sentir à votre vieil oncle. Achevez néanmoins vos affaires et celles de vos amis. Vous avez oublié de laisser ici une procuration, pour demander vos jours gracieux; on en murmure. Le chapitre a fait un effort extraordinaire, en m'accordant de suspendre jusqu'à ce qu'on produise votre procuration; ne perdez pas un instant pour nous l'envoyer. Mille complimens à M. et à madame de Puycheny. Vous ne sauriez trop dire à eux et à M. de Montmalan. Tout à vous sans réserve, comme vous savez.

Si vous êtes à Cognac ou à Fontaines, dites tout ce qu'il faut pour moi à votre chère sœur, ou à madame de Fénelon et à mon frère.

## 190.

## AU MÊME.

Sur l'impatience qu'il a de le revoir.

A Cambrai, jendi 12 juillet 1714.

OU êtes-vous , mon très-cher neveu ? où allez-vous ? quand est-ce que je vous reverrai , *lasso maris et riarum* <sup>(a)</sup> ? je n'en sais rien ; mais je sais bien que le jour de notre réunion sera marqué par la craie , et non par le charbon. Vous devez avoir passé la Drône et la Charente. Avez-vous vu le Pas de Selle ? avez-vous embrassé nos parens communs ? Il vous reste encore un quart du monde à parcourir , avant que d'arriver à Marcoin <sup>(1)</sup> , et que de voir notre clocher. Dieu sait avec quelle légèreté j'irai ce jour-là au-devant du voyageur ; mais nous sommes encore loin de ce bon moment. En attendant , j'espère de vos nouvelles , qui me toucheront jusqu'au fond du cœur. Mille choses aux parens et amis que vous voyez. Tout à vous sans mesure et sans fin.

(a) HOR. lib. II, *Od.* VI, v. 7.

(1) Village à deux lieues de Cambrai.



## 191.

## AU MARQUIS DE FÉNELON.

Voir patiemment et humblement ses défauts.

A Cambrai, jeudi 12 juillet 1714.

JE reçus hier au soir, mon très-cher fanfan, votre lettre du 27 de juin. Elle me fait plaisir, en m'apprenant votre arrivée; mais je ne suis pas content d'apprendre que le cinquième bain ne vous avoit point encore soulagé. Il faut espérer que la patience dans l'usage de ce remède opérera; mais il faut garder le plus exact régime avec la plus parfaite docilité pour les médecins. Il faut même aller jusqu'au bout des deux saisons, plutôt que de s'exposer à revenir avec une guérison douteuse.

Voyez humblement et patiemment vos défauts. Il ne faut ni se flatter, ni se décourager; mais recourir à Dieu avec une entière défiance de votre foiblesse, et une pleine confiance en sa bonté pour votre correction. Ne soyez point surpris de vos légèretés et de vos vaines complaisances. Eh! que peut-il venir de l'amour-propre, sinon des folies? comme il ne peut venir de l'amour de Dieu que des vertus. Cédez à l'esprit de grâce, qui vous reproche miséricordieusement vos fautes. Acquiescez sur-le-champ; condamnez-vous sans excuse; mais ne ravaudez point sur vous-même, et ne devenez point scrupuleux. *Pax multa diligentibus legem tuam, et non est illis scandalum* <sup>(a)</sup>.

(a) Ps. CXVIII. 165.

M. des Touches a demeuré ici plus de quinze jours. Le badinage et la bonne amitié ont été en perfection. J'ai encore les enfans de la maison de Luynes, qui sont fort aimables et fort aimés céans. Votre petit frère le page est arrivé depuis deux jours. Il est doux, sensé, de bonne volonté et assez joli; mais il paroît d'une santé délicate. J'ai menacé Alexis de le rendre jaloux du nouveau venu.

Je passe en paix mes journées sans ennui, et le temps étant trop court pour mes occupations, j'aurois un plaisir d'amitié, qui me manque, si je voyois quelques personnes absentes; mais je suis tranquille, et rassasié du pain quotidien.

Mille amitiés à notre chevalier. Occupez-le pendant quelque heure; qu'il s'amuse innocemment, après s'être occupé.

Lobos et Alexis sont à Ledain ensemble.

Tendrement mille fois tout à vous.

---

## 192.

### AU MÊME.

Il donne au marquis des nouvelles du petit page, son frère, et l'exhorte à voir ses foiblesses sans découragement.

A Cambrai, 19 juillet, jeudi, 1714.

VOTRE lettre du 4 juillet, mon très-cher fanfan, m'a vivement touché. Cet alongement de la jambe malade, quoique très-petit et quelquefois interrompu, me donne de bonnes espérances. Dieu veuille que cette opération des eaux aille toujours croissant. Alexis continue à être de mes bons amis. Le petit

page est bon enfant. Il travaille dans la bibliothèque avec un vrai désir de nous contenter ; mais il n'a eu aucune culture d'esprit , et tout est à commencer. Quand les fondemens d'un sens droit et d'un cœur sensible au bien ont été posés par la main de Dieu , les hommes élèvent bientôt l'édifice. Je n'espère pas de lui pouvoir donner toutes les façons dont il auroit besoin. Vous savez combien elles vous ont manqué céans à vous-même ; mais vous savez aussi que c'est beaucoup , pour les enfans , d'avoir vu de près des gens qui cherchent de bonne foi la vertu , et qui tâchent de la leur rendre aimable.

Je comprends que l'application doit être très-pénible à notre grand chevalier. Je me mets en sa place ; j'entre dans sa peine : mais son état est si malheureux , qu'il doit faire les plus grands efforts de courage et de patience , pour vaincre son dégoût du travail et son habitude d'oisiveté. Dieu lui aidera , s'il le lui demande de bon cœur.

Il est bon de connoître vos foiblesses , vos goûts dangereux , vos infidélités. Cette expérience nous humilie , nous désabuse , et nous détache de nous ; elle tourne notre confiance vers Dieu seul. Il faut , sans se lasser de soi , ni se flatter jamais , recommencer sans cesse à se jeter entre les bras du Père des miséricordes , pour se corriger. Il ne faut point nous croire bien avancés , quoique nous nous renfoncions souvent en Dieu avec simplicité et confiance enfantine. Il ne faut point aussi nous décourager de retourner librement à ce centre de notre cœur malgré nos misères. Mais le grand point est d'être ouvert et ingénu contre soi-même , pour se déposséder du fond

de son cœur, et pour en donner la clef à ceux qui peuvent nous aider pour notre avancement.

Ménagez votre jambe malade : nulle impatience de revenir ; précautions jusqu'au bout pour assurer et pour perfectionner la guérison. Paix et présence de Dieu. Tout à vous sans réserve.

---

**195.**

A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Il le presse de donner de ses nouvelles.

A Cambrai, 20 juillet 1714.

EN quelque endroit du monde connu que vous erriez, mon cher neveu, donnez-moi de vos nouvelles. Je commence à être en peine de vous. Seriez-vous malade ? Ne nous en manderoit-on rien ? Je souhaite que mon inquiétude soit mal fondée. Chaque jour j'attends de vos lettres, et il n'en vient pas. Il paroît que votre sœur n'en a pas plus que moi. Soulagez-nous au plus tôt. Dieu sait combien je vous aime.

---

**194** \*\* R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Témoignages d'amitié.

A Cambrai, lundi 30 juillet 1714.

RIEN que deux mots, mon très-cher fanfan, pour vous apprendre que nous sommes ici en assez bonne santé. Nous serions encore mieux, si vous étiez dans notre société ; mais il ne faut consulter ni mon goût

ni le vôtre : c'est la médecine qui doit décider. Le doute suffit lui seul pour vous faire attendre en patience la seconde saison. Il n'est pas permis de s'exposer au péril de ne guérir qu'à demi, ou de recommencer le voyage. M. Chirac, je le sais, vous condamne à prendre Barège comme votre désert, jusqu'à l'automne. Lisez, priez Dieu, ennuyez-vous pour l'amour de lui; accoutumez-vous à sacrifier vos goûts et vos répugnances, pour obéir. Tâchez de dresser le chevalier, et de lui donner du courage contre lui-même pour vaincre son habitude d'inapplication. Je suis assez souvent avec vous devant Dieu : c'est notre rendez-vous; il rapproche tout. Deux cents lieues ne sont rien entre deux hommes qui demeurent dans leur centre commun. Tendrement tout à mon très-cher fanfan.

195 \* \* R.

AU MÊME.

Il se réjout d'un voyage du marquis à Fénelon, et désire avoir des nouvelles de sa nourrice.

A Cambrai, 2 août 1714.

Vos deux lettres du 15 et du 19 de ce mois, mon très-cher fanfan, m'ont appris que vous alliez à Fénelon. J'en suis très-content. J'aime bien que vous goûtiez notre pauvre Ithaque, et que vous vous accoutumiez aux pénates gothiques de nos pères. Mais ne vous séduisez pas vous-même : défiez-vous de deux traîtres, l'ennui, et l'impatience de vous rapprocher de ces pays-ci. Il faut vous exécuter en toute rigueur pour retourner à Barège dans la seconde saison, si

peu qu'il reste de doute raisonnable sur votre parfaite guérison. La patience est le remède qui fait opérer tous les autres.

Vous me priez de vous écrire deux fois chaque semaine; c'est ce qui est impossible pour Fénelon, à moins que les postes ne soient changées. Je n'ai jamais vu qu'un seul courrier chaque semaine de Paris à Tholoze (*Toulouse*): il passe par Peyrac. S'il n'y a point de changement, vous ne pouvez ni envoyer ni recevoir des lettres qu'une fois en huit jours. Je ne me porte pas mal, excepté un peu de fluxion sur les dents.

Sachez, je vous prie, si ma nourrice est vivante ou morte, et si elle a touché quelque argent de moi par la voie de notre petit abbé. Mille choses à mon frère et à mes sœurs. Tendrement tout à vous et au chevalier.

496 \*\* R.

AU MÊME.

Voir ses faiblesses sans découragement et sans négligence.

Jeudi, 9 août 1714.

JE suppose que cette lettre vous trouvera à Fénelon. Dieu veuille, mon cher fanfan, que vous y soyez en bonne santé! Ne prenez rien sur elle. Ménagez-vous pour faciliter la guérison de votre jambe. Ne manquez pas de reprendre d'abord le chemin de Barège, si vous ne sentez pas une entière guérison. Supportez-vous en paix, corrigez-vous sans vous flatter; ni trouble de découragement, ni négligence d'illu-

sion. Qui est-ce qui trouvera le juste milieu entre ces deux extrémités? Ce sera la simplicité, la présence de Dieu, la dépendance de son esprit, et la défiance du vôtre. Bonsoir. Dieu sait combien je vous aime, pourvu que vous l'aimiez. Mille et mille choses à tous nos chers parens, depuis le patriarche respectable et mes deux sœurs jusqu'à tous les autres. Je suis en peine du malade de Châteaubouchet. J'embrasse le chevalier, et je voudrois bien le revoir avec un notable progrès.

---

497 \*\* R.

AU MÊME.

Sur la mort récente de la reine Anne d'Angleterre, et sur un secret important confié au marquis.

22 août 1714.

JE suppose, mon très-cher fanfan, que cette lettre vous trouvera de retour à Barège, et recommençant à prendre les bains. Dieu veuille que la seconde saison vous guérisse mieux que la première, et que le voyage que vous avez fait sans nécessité pendant les chaleurs entre les deux saisons, n'ait point nui à votre rétablissement! La grande nouvelle qui occupe maintenant le public, est la mort subite de la reine Anne d'Angleterre <sup>(1)</sup>. Une personne qui m'écrit de ce pays-là le représente dans une grande agitation. Je souhaite que le jeune roi, qui est sage, modéré, vaillant et bon catholique, puisse monter sur le trône. La condition d'un particulier tranquille et chrétien est bien plus douce. Pour votre affaire, doni je vous

(1) Cette princesse étoit morte le 12 août.

ai parlé avant votre départ, vous vous souvenez sans doute que vous m'avez promis un secret absolu. Je vous le demande encore et sans aucune exception : vous comprenez bien mes raisons pour l'exiger.

Priez, lisez, instruisez-vous de suite et par principes. Marchez en simplicité, ayant Dieu devant les yeux, et plus encore au fond du cœur. Supportez en sa présence vos défauts, lui demandant son secours pour les corriger. J'embrasse le chevalier. Tendrement tout à vous à jamais.

---

## 198.

### AU MÊME.

Avantages de la résignation chrétienne ; fruit qu'on doit retirer des maladies.

A Cambrai, jeudi 30 août 1714.

J'AI reçu, mon très-cher fanfan, votre lettre de Sarlat en date du 21 d'août. Elle me soulage le cœur dans ma peine ; mais ce qui me le soulageroit le plus, seroit d'apprendre votre guérison. Ne soyez point en peine de moi. Je suis triste, mais en paix et en soumission à Dieu. La douleur des hommes est dans l'imagination. Les maux les plus pénibles qu'on voit venir de loin, nous accoutument peu à peu avec eux. On souffre plus long-temps ; mais on souffre moins au dernier coup, parce que le dernier coup ne surprend presque plus. Ma peine est une langueur paisible, et non une douleur violente. Ne vous hâtez point de revenir. Je ne sens aucun besoin de compagnie. Je compte même d'aller bientôt à Tournai, à



Ath et à Mons. Mes dents ne me font aucun mal. Votre retour à Barège pour la seconde saison ne sauroit être un voyage perdu. Le doute suffit seul pour le rendre nécessaire. De plus vous pouvez lire, prier, penser. Si ce voyage ne guérit pas votre jambe de sa blessure, il guérira votre cœur de l'impatience, et vous accoutumera à la sujétion. Nous aurons un peu plus tard, mais bientôt, s'il plaît à Dieu, la consolation de nous revoir. J'ai par avance la vraie union avec vous. Je vous porte à l'autel dans mon cœur pendant la messe. Je suis avec vous devant Dieu pendant la journée. Epuisez le remède des eaux, je vous en conjure. Il faut n'y retourner plus, ou par l'entière guérison qu'elles vous auront procurée, ou par le mauvais succès qui vous en désabusera. Ne négligez rien pour le régime le plus exact. C'est du cœur le plus tendre que je suis à jamais tout à vous.

199 \*\* R.

AU MÊME.

Sur une lettre écrite au père du marquis.

A Cambrai, 4 octobre 1714.

JE n'ai point pu, mon très-cher fanfan, vous écrire à Bordeaux. Il étoit trop tard quand vos lettres sont arrivées ici. J'espère que vous trouverez celle-ci à Manot. Dieu veuille que vous y arriviez avec une jambe dont l'état ait surpassé vos espérances! Ma santé ne va pas mal, malgré la peine d'esprit et le travail de corps que j'ai soutenus depuis quelque temps. J'écris à mon neveu votre père, non pour lui

faire agréer que vous reveniez promptement à Cambrai, mais pour le conjurer de vous laisser arriver à Paris avant la réforme et la promotion qui vont paroître tout au plus tôt à Versailles. Supportez-vous patiemment; corrigez-vous avec courage : priez pour pouvoir faire l'un et l'autre. Heureux qui tourne sa foiblesse en force par humilité ! Malheur à celui qui tourne sa force en foiblesse par présomption !

~~~~~

## 200.

### A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Il désire avoir un coadjuteur, et prie l'abbé de prendre à Paris diverses informations.

14 octobre 1714.

JE souhaite de tout mon cœur, mon très-cher fils, que vous soyez enfin arrivé à Paris en bonne santé.

1° Donnez du temps à votre sœur : ayez soin de sa santé ; réduisez-la, si vous le pouvez, à un bon régime.

2° Voyez le P. Le Tellier : raisonnez avec lui sur un bon coadjuteur. Ce seroit un bien infini pour ce diocèse, et un soulagement pour moi, dont j'ai un besoin incroyable. Ce besoin croîtra tous les jours. Parlez-en aussi aux pères Germon et Lallemand, en exigeant d'eux un grand secret.

5° Dites à ces pères mes sujets de doute sur les dispositions de M. le Duc du Maine par rapport à Malezieu <sup>(1)</sup>, et sur celles de M. le maréchal de Villeroy,

(1) M. de Malezieu étoit chancelier de la principauté de Dombe; dont le Duc du Maine étoit souverain. Il avoit donné, en 1696, au Duc de Bourgogne des leçons de mathématiques, dans lesquelles il étoit fort versé.

qui m'a paru, en conversation, prévenu pour la mauvaise cause.

4° Qu'est-ce que les Jésuites pensent sur M. le Duc d'Orléans?

5° Que croit-on des sentimens de M. Voysin? Ne seroit-il point favorable au parti, si le Roi venoit à manquer? Ne ménage-t-il point dès à présent les alliés de madame de Maintenon, pour adoucir, affaiblir, retarder?

6° M. Desmarets ne penche-t-il point vers son frère l'évêque de Saint-Malo, et vers les pères de l'Oratoire, dans l'estime desquels il a été nourri?

7° Que fait M. de Pontchartrain depuis la retraite de son père?

8° Je sais des choses étonnantes de M. de Torci. Que ne doit-on pas craindre de lui pour Rome, etc.!

9° Je voudrois que vous pussiez sans affectation voir Malezieu pendant votre séjour à Paris, et le faire parler sur les affaires présentes de l'Église.

10° Voyez M. de Meaux, et M. le curé de Saint-Sulpice.

Tendrement et sans réserve tout à vous.

La lettre ci-jointe, qui est toute ouverte, est pour être lue entre vous et le P. Lallemand.

---

## 201.

### AU MÊME.

Il le charge de diverses commissions.

A Chaulnes, 16 novembre 1714

IL me tarde beaucoup, mon très-cher enfant, de vous savoir arrivé à Paris en bon état. J'ai senti à

mes dépens que je vous aime trop. Reposez-vous auprès de votre sœur, et n'ayez pour la compagnie qui l'obsède aucune complaisance au préjudice de votre régime. Je charge mon petit boiteux <sup>(1)</sup> d'y veiller sévèrement. Voyez M. Colin (*P. Lallemant*) : raisonnez avec lui à fond. Demandez-lui qu'il vous procure une audience particulière de M. Bourdon (*P. Le Tellier.*) Voyez aussi M. Robe (*le curé de Saint-Sulpice*), par l'entremise de votre sœur. Après que vous aurez donné le temps convenable pour votre repos, et pour la consolation de votre chère sœur, revenez nous voir. Il faudra encore parler à M. Bourdon de Lobos et de M. de Tulle. Mais il n'a qu'à répondre en pleine liberté. Je ne suis point àpre pour l'intérêt des miens. Tendrement tout à vous.

(1) Le marquis de Fénelon.

202.

AU MÊME.

Ses inquiétudes sur madame de Chevry. Demande d'un coadjuteur. Sur le projet d'un concile national.

A Cambrai, 26 novembre 1714.

J'AI senti, mon cher enfant, combien je vous aime, et c'est ce qui m'a le plus alarmé; car Dieu m'ôte les personnes que j'aime le plus. Il faut que je les aime mal, puisque Dieu tourne sa miséricorde, ou sa jalousie, à m'en priver. Je crains beaucoup maintenant pour votre sœur. Il y a très-long-temps qu'elle souffre sans relâche. Aucun des remèdes qui la soulageoient n'arrête son mal. La saignée, qui retarde en

un sens sa destruction, l'avance par l'épuisement. Je suppose que, dans cette extrémité, elle observe exactement son régime pour la nourriture. Mais l'observe-t-elle pour le genre de vie? que de visites fatigantes! que de sujétions! que de veilles! Au nom de Dieu, voyez tout ce que vous pourrez gagner sur elle, pour essayer de diminuer ses souffrances. Raisonnez-en avec M. Chirac, mais à fond, et ensuite parlez fortement à ses meilleurs amis, afin qu'ils ne la tuent point pour la divertir.

D'ailleurs, je pense avec douleur à la dissipation continuelle et au goût très-dangereux du monde où l'on la tient, pendant qu'il seroit capital qu'elle cherchât sa consolation en Dieu par un détachement général, pour profiter de toutes ses croix. C'est sur ce point qu'il faudroit parler à M. le curé de Saint-Sulpice, en qui elle a confiance. Votre concert avec lui, pour la tourner peu à peu vers le recueillement, est fort à désirer.

Je crois qu'il seroit à propos que vous vissiez M. Bourdon (*P. Le Tellier*), pour lui parler de mon désir sincère pour un coadjuteur : j'en aurois un vrai besoin. Mais il faut faire entendre que j'aimerois mieux quitter ma place, et me laisser donner un successeur, que de prendre un coadjuteur que je ne connoitrois pas à fond, pour l'avoir éprouvé à fond un temps considérable en le faisant travailler avec moi. C'est une épreuve difficile, et qui renvoie un peu loin la conclusion. Pour une démission absolue, le temps orageux où nous sommes m'en éloigne, et ceux dont nous sommes menacés pourront ne m'en rapprocher pas. Il faudroit savoir les noms et les qualités des

sujets sur lesquels M. Bourdon et M. Colin (*P. Lalle-mant*) jetteroient les yeux pour la coadjutorerie.

Il faudra aussi parler de Lobos pour les vues de son cousin maternel <sup>(1)</sup>. Il faut que Lobos voie qu'on pense à lui, et même qu'on puisse dire avec vérité à son cousin, qu'on a fait toutes les démarches qu'on est à portée de faire, pour seconder ses bons désirs. Mais il faut faire bien entendre à M. Bourdon, que je ne veux point être foible en faveur de la chair et du sang. Surtout je ne veux point qu'il dise jamais un mot, au hasard de se commettre pour moi ou pour les miens.

Voyez à fond, avec M. Dupuy et avec votre compagnon de voyage, le parti qu'il faut prendre pour les sommes que M. de Jaussen paie. Il faut un emploi solide, utile pour le revenu, sûr pour l'avenir, et très-secret pour le présent. Je compte sur votre délibération en matière si délicate. Pour moi, je ne vois rien de si loin : décidez tout sans me consulter.

Si M. l'archevêque de Sens venoit à manquer, je serois fort tenté d'attirer ici M. l'évêque de Waterford <sup>(2)</sup>, qui le soulage dans ses fonctions, pour me faire

(1) On a vu (lettr. 149 et 152) que *Lobos* désigne un frère du marquis de Fénelon. Leur mère, Elisabeth de Beauvoir de Saint-Aulaire, étoit cousine de l'évêque de Tulle. Ce prélat avoit déjà voulu (lettr. 84) retenir auprès de lui l'abbé de Fénelon, écolâtre de Cambrai, autre frère du marquis. Il paroît qu'à son défaut, il souhaitoit d'avoir celui dont il est parlé dans la lettre 201 et dans celle-ci, et qu'il demandoit pour lui au P. Le Tellier quelque bénéfice.

(2) Cet évêque, ainsi que plusieurs de ses collègues, avoit été forcé de quitter l'Irlande, pour se soustraire à la persécution qu'on y exerçoit contre les catholiques. L'archevêque de Sens étoit Hardouin Fortin de La Hoguette, qui mourut au mois de novembre de l'année suivante, âgé de soixante-douze ans.

soulager dans les miennes. J'ai de quoi me tuer par des confirmations innombrables.

Le concile national pourra bien manquer : mais si on le tenoit, et si j'étois convoqué selon la règle comme tous les autres, qu'est-ce que je devrois faire ? Je serois sensiblement affligé d'être l'un des exécuteurs d'un homme <sup>(3)</sup> qui m'a exécuté autant qu'il l'a pu. Ce personnage auroit un air de vengeance, et seroit un prétexte de m'imputer une conduite très-odieuse. D'un autre côté, je me dois à l'Église dans un si pressant besoin. Si je croyois que tout allât bien, je serois ravi que tout se fit sans moi. Mais si le concile se trouvoit dans un grand péril de trouble et de partage, où je pusse n'être pas tout-à-fait inutile, je me livrerois, supposé qu'on me désirât véritablement; après quoi je m'en reviendrois ici par le plus court chemin. Raisonnez là-dessus avec le très-petit nombre de personnes dignes de la plus intime confiance. Pour moi, je vais bien prier Dieu.

Ne vous hâtez point de venir; ayez soin de votre sœur. Mon petit boiteux doit voir M. Voysin sur sa réforme, sur la promotion; faire sa cour, se montrer à certaines gens, tâcher de faire des liaisons, se servir de madame d'Oisy pour solliciter M. Voysin, et donner un bon ordre à son affaire principale, qui est celle de M. Jaussen.

Je voudrois bien que vous me pussiez trouver à Paris un joli laquais qui sût écrire. Le dernier que M. Dupuy m'a envoyé est un parfait innocent : Le-ger est un docteur en comparaison. Cherchez, choi-

(3) Le cardinal de Noailles. Voyez sur le concile, parmi les *Lettres diverses*, celles de la même époque, ci-après.

sissez, éprouvez, servez-vous de l'homme; amenez-le ici.

Je vous embrasse tendrement, vous et le pauvre fanfan boiteux.

205.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Ses inquiétudes sur la santé de madame de Chevry, sa nièce.

A Cambrai, mercredi 28 novembre 1714.

VOTRE arrivée à Paris me donne une vraie joie, mon très-cher fanfan : mais je suis moins occupé de la mienne, que de celle de la pauvre nièce malade. J'espère que le plaisir de revoir son frère bien guéri réparera une partie de ses saignées. Unissez-vous avec l'abbé de Beaumont, pour examiner à fond avec M. Chirac, jusqu'où il faut la réduire pour un bon régime. J'espère de vos nouvelles, et je vous ai donné des miennes par une occasion. Prenez, je vous prie, des mesures avec M. Dupuy, par rapport au voyage qu'il m'a promis de venir faire ici. Nous lui sommes bien obligés vous et moi : c'est un précieux ami. Bonsoir : vous savez combien je vous aime, et combien j'aime aussi notre convalescent.



## 204.

## A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Sur la maladie de madame de Chevry, et sur le désir de le revoir bientôt à Cambrai.

30 novembre 1714.

JE suis charmé, mon très-cher neveu, de vous savoir auprès de votre sœur. Vous lui donnez une grande consolation, après l'avoir bien alarmée. Je crois même qu'il est important que vous travailliez à la mettre au point de M. Chirac, tant pour les remèdes que pour le régime. La chose pourra souffrir de grandes difficultés. Avec son bon cœur et toute sa raison, elle n'est pas toujours aussi docile qu'on le désireroit. L'extrême lassitude dans des maux si violens, le courage qu'elle a dans la douleur, et la complaisance qu'elle a pour ses amis, font qu'elle a beaucoup de peine à s'assujétir à une règle. Il n'y a que vous qui puissiez la persuader. En l'état où elle est, la moindre faute seroit irréparable. D'un autre côté, je vous avoue que je suis presque autant en peine de votre santé que de la sienne. Vous dépérissez à vue d'œil, dès que vous demeurez à Paris : ce genre de vie vous tue. D'ailleurs j'ai un pressant besoin de vous pour plusieurs affaires du diocèse. Ainsi je vous conjure de revenir, dès que vous aurez fait ce qui convient pour votre chère sœur, et que vous aurez vu les personnes qu'il est à propos que vous voyiez à Paris. Prenez vos mesures avec M. Dupuy et avec mon petit boiteux. Je vous embrasse tous avec ten-

dresse. Dieu sait combien je serai touché en vous re-  
voyant. Dieu soit lui seul toutes choses en vous tous.

205.

DE L'ABBÉ DE FÉNELON, FRÈRE DU MARQUIS,  
A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Sur le plaisir qu'il aura de le revoir.

A Cambrai, 2 décembre 1714.

CROIREZ-VOUS que c'est oubli, mon cher Panta, si j'ai été jusqu'à cette heure sans vous assurer de la joie que j'ai eue d'apprendre votre arrivée à Paris? Je me flatte que vous me rendez assez de justice pour être persuadé du contraire. Que mon cœur me dit de choses sur le plaisir que j'aurai de vous revoir! J'ai supporté impatiemment notre séparation. Une de mes consolations est l'espérance où je suis de pouvoir quelquefois être à portée cet hiver de vous ouvrir mon cœur. La manière dont je pense pour vous mérite sûrement, mon cher Panta, que vous ne m'oubliez pas; rien n'a été plus vif que mon affliction sur votre maladie, et presque en même temps que ma joie sur votre convalescence.

La santé de notre oncle est assez bonne; il modère son travail: peut-être mettra-t-il un mot dans ma lettre. Nous voudrions que vous pussiez laisser madame de Chevry en train d'une parfaite guérison; permettez-moi de l'assurer de mon respect, et d'embrasser tendrement les frères et les cousins. Honorez de votre amitié, mon cher Panta, celui qui vous est dévoué avec une vive et respectueuse tendresse.

*Ce qui suit est écrit de la main de Fénelon.*

Vous n'aurez point Desairs, mon cher neveu. Je vous en ai déjà mandé une raison, savoir que j'ai un bon innocent que je voudrois bien renvoyer. Vous pouvez en choisir un qui ait de l'entendement, l'essayer, vous en servir, et nous l'amener. Je vous conjure de venir le plus tôt que votre sœur vous le permettra.

Prenez vos mesures avec M. Dupuy. J'ai perdu quatre bons chevaux. Il ne me reste plus que des chevaux neufs et très-jeunes, qui jettent et qui ne peuvent servir. Mais pourvoyez-vous pour de l'argent. Je paierai pour voiturer le bon Put (*M. Dupuy*) et vous.

Il faut, s'il vous plaît, que vous soyez en état de me répondre, en arrivant ici, sur les dispositions de madame de Fénelon par rapport à la vue de madame de Risbourg, pour marier sa nièce, mademoiselle de Valassine, avec M. de Laval. N'oubliez pas M. de Tulle.

---

## 206.

### DE FÉNELON AU MÊME.

Son impatience de le revoir.

5 décembre 1714.

RIEN que deux mots, mon cher neveu, pour vous dire que je compterai bien des fois les jours jusqu'à ce que je puisse vous embrasser. Disposez doucement votre sœur à cette séparation. Je sentirai moins le plaisir de vous voir, en pensant que je la priverai de

vous : mais il est nécessaire que vous soyez ici ces fêtes. Mandez-moi au plus tôt le jour que les quatre chevaux devront arriver à Paris avec la petite berline que vous connoissez. Bonsoir. Mille fois tout à vous, à la très-chère sœur, au petit follet et à dom boiteux.

Je vous conjure de faire exécuter soigneusement une très-bonne copie de mon dernier portrait de Vivien, pour en faire un présent à M. des Touches.

207 \* \* R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Il lui conseille d'acheter un régiment, et le détourne d'aller à Majorque.

Mardi, 11 décembre 1714.

J'AI reçu vos deux lettres, l'une du 7 et l'autre du 9 de ce mois, mon très-cher fanfan. Voici mes réponses :

1° Je pencherois à l'acquisition d'un bon régiment pour dix mille livres de plus avec le vôtre vendu au même jour : M. Dupuy pourroit vous faire prêter cette somme. Quoique je pense de la sorte, je ne voudrois point que vous suivissiez ma pensée. Demandez l'avis de gens plus instruits que moi sur votre profession.

2° Je ne puis vous conseiller de demander à aller à Majorque; l'état de votre jambe ne semble nullement le permettre. D'ailleurs, si vous avez un des anciens régimens, vous y serez attaché, et ce régiment ne passera point la mer : vous ne pourriez pas même presser pour faire marcher le régiment avec le risque de ne pouvoir alors marcher vous-même,

si votre jambe se trouvoit en mauvais état : en ce cas, il faudroit, ou vous déshonorer en demeurant, ou vous exposer à périr en passant la mer avec une jambe malade. Consultez des gens plus sages que moi. Vous pouvez consulter notre ami le bon gentilhomme de Limosin.

J'ai une grande impatience de voir revenir l'abbé de Beaumont. J'écris et à lui et à sa sœur; mais il ne répond rien. Pressez-le très-fortement de ma part, je vous en conjure; j'ai réellement un grand besoin de lui.

Alexis s'en est retourné à Lille joindre son frère. Avancez vos affaires avec M. de Jaussen autant que vous le pourrez. Je serai ravi de vous voir; mais j'aime mieux l'avancement de vos affaires, que mon plaisir. C'est ainsi que je serai toujours à vous.

208 \* \*.

AU MÊME.

Il lui envoie une lettre de recommandation, et désire qu'il consulte plusieurs médecins à Paris, sur la maladie de madame de Chevreuse.

Vendredi, 14 décembre 1714.

JE vous envoie, mon cher neveu, la lettre que vous m'avez demandée. Je vous prie qu'elle ne soit point rendue, si vous n'en avez pas besoin. Je crois aussi qu'il faut recourir très-sobrement, et dans le seul cas d'un pressant besoin, aux bontés de madame la duchesse de Chevreuse : elle a besoin de ménager le ministre pour ses propres affaires, et de ne le fatiguer point. Pour M. le chancelier, je lui ai écrit

deux fois en votre faveur, par rapport à la promotion future. Il n'y a pas un mois que je l'ai fait pour la dernière fois. Si je recommençois, il pourroit être importuné de mes lettres. Je ne veux ni déranger ni gêner M. l'abbé de Beaumont; mais j'aurois un véritable et pressant besoin de son secours. Profitez, je vous conjure, de votre séjour à Paris et à Versailles, pour consulter MM. Chirac, Mareschal et La Peyronie, sur les choses qu'on pourroit essayer de faire pour soulager madame de Chevry. S'il y avoit quelque opération fâcheuse à lui proposer, il faudroit que son frère, pendant qu'il est sur les lieux, l'y préparât doucement.

Avancez votre principale affaire, pour lui donner une bonne forme pendant que vous êtes présent. Quand vous viendrez avec M. Dupuy, il n'y aura plus aucun homme de confiance qui puisse décider de rien en l'absence de vous deux; c'est à quoi il faut mettre ordre avant votre départ. Mandez-moi vos projets pour deux questions que vous m'avez proposées, si vous ne venez pas au plus tôt. J'embrasse tendrement le cher Pantan, et je suis tout à mon très-cher fanfan.

~~~~~

## 209.

### AU MÊME.

Sur diverses affaires, et son désir de le revoir bientôt.

21 décembre 1714.

Vous pouvez compter, mon très-cher fanfan, que je vous enverrai un carrosse qui arrivera à Paris le

dernier de ce mois. Dites-le au cher et bon ami Put (*M. Dupuy.*)

Vous devez avoir reçu la lettre de M. Pedecœur. Je l'avois envoyée le lendemain du jour où j'avois oublié de la mettre dans mon paquet. Vous devriez, ce me semble, parler à M. Voysin même sur votre désir de changer, etc. Il faut vous accoutumer à lui parler librement.

Je vous prie de faire en sorte que nul des domestiques ne sache ce que vous m'avez mandé pour un tapissier. Les domestiques s'avertissent d'abord les uns les autres. Je ne veux pas que Duchesne apprenne par Paris ce que je ne lui dis point à Cambrai.

Ne pourriez-vous point envoyer demander à M. Le Prieux à la bibliothèque du Roi, s'il voudroit se servir de l'occasion du carrosse, et venir avec vous? Vous lui marqueriez le jour de votre départ. C'est un homme pieux et aimable. Vous le connoissez.

Faites tout ce que vous pourrez avec le cher Panta, pour engager la conférence de M. Chirac avec M. Maréchal, et pour toutes les suites qu'ils croiront nécessaires. Mille amitiés à la chère malade.

Mettez-vous en état de m'apprendre à fond toute la conduite du petit abbé. Il a le cœur bon, et il a de l'amitié; mais il est léger et amusé. Plus je l'aime, plus je le voudrois voir mûrir.

Vous avez bien fait de suivre l'avis de Put pour le logement de Versailles. J'aurai une grande consolation quand je pourrai vous embrasser, et Panta aussi.

## 210.

## A MADAME DE CHEVRY, SA NIÈCE.

Il l'exhorte à se livrer entièrement aux médecins, et encore plus à Dieu.

Dimanche, 22 décembre 1714.

JE n'espère pas avec autant de courage que vous, ma chère nièce : mais je fais, par la lettre ci-jointe, ce que vous voulez. Dieu veuille qu'il réussisse ! j'en aurois une très-sensible consolation. Mais j'en aurois une autre encore plus grande, si votre santé se rétablissoit. Au nom de Dieu, livrez-vous aux personnes les plus expérimentées. Dites-leur de décider hardiment, pour tâcher de vous guérir, quoi qu'il vous en coûte. Ensuite abandonnez-vous à Dieu, et faites tout ce qu'ils voudront. Dieu, qui vous donne tant de courage et de patience, vous soutiendra. Lui seul sait avec quel attachement je vous suis dévoué à jamais.

Envoyez très-promptement ma lettre à M. Colin (*au P. Lallemant*), à qui je parle selon vos intentions : lisez-la auparavant. Pour bien faire, il faudroit parler vous-même à M. Colin, ou lui faire parler par le boiteux (*le marquis de Fénelon*) ; après quoi il faudroit envoyer exprès et en diligence, etc. Ce sera trop tard.



## 211.

## A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Sur un écrit pour être envoyé à Rome. Son impatience de le revoir.

28 décembre 1714.

JE vous envoie, mon cher neveu, un écrit <sup>(1)</sup> que je vous prie de communiquer au plus tôt à M. Girard (*l'évêque de Meaux*); après quoi il faudra, s'il vous plaît, qu'il passe d'abord dans les mains de M. Colin (*P. Lallemant*), pour être envoyé en toute diligence en pays lointain. Je vous conjure de faire en sorte que tout ceci se fasse sans y perdre un moment. Après votre départ, votre chère sœur voudra bien retirer l'écrit des mains de M. Girard, pour l'envoyer très-promptement à M. Colin. On pourroit même compter qu'il m'en reste une copie, sur laquelle j'en pourrois envoyer une à Paris, en cas de besoin. Ainsi il ne faut pas retarder le départ de ce Mémoire pour le transcrire.

Je souhaite que votre santé soit entièrement rétablie, et que j'aie la consolation de vous voir bientôt en bon état après une si longue absence.

Abes jam ninium diu (a).

Mille choses à notre chère malade. J'espère que vous ferez conférer, avant votre départ, M. Chirac avec M. Mareschal. Je conjure ma nièce d'entrer dans ce dessein. J'ose dire qu'elle doit cette complaisance à mon amitié pour elle, et plus encore cette soumis-

(1) C'est sans doute le dernier *Mémoire* qu'on trouvera ci-après, parmi les *Lettres diverses* du mois de décembre 1714.

(a) HOR. lib. IV, *Od.* v, v. 2.

sion aux ordres de la Providence. Dieu sait combien sa personne m'est chère.

Bien des complimens du cœur à notre grand abbé. Amenez le bon Put (*M. Dupuy*), mais tôt, tôt, tôt.

212 \* \* R.

### AU MARQUIS DE FÉNELON.

Il le presse de quitter Paris, et le charge de quelques commissions.

Samedi au soir, 29 décembre 1714.

JE te prie, mon cher petit fanfan, de tirer notre bon Panta (*l'abbé de Beaumont*) de Paris, où il ne peut être retenu que par son goût contre sa grâce. Ne le tracasse point; mais fais-lui entendre qu'il ne convient pas de multiplier la dépense de mes chevaux. Je ne le désire point ici pour moi; c'est pour lui. Je sais, Dieu merci, être seul et en paix. Il faut que tu le presses par amitié et par douceur, sans y mêler ton naturel. Aide-toi de sa sœur et du cher Put (*M. Dupuy*.)

Apporte-moi les *Caractères de La Bruyère* de la meilleure édition.

Prends des mesures justes pour l'affaire de M. de Jausen; c'est ton affaire capitale. Un changement général renverseroit tout sans ressource. Il faut songer à être payé, et à faire un emploi.

Consulte MM. Chirac, Mareschal et La Peyronie sur ta jambe; ce sera une occasion de les consulter sur la malade.

Mille amitiés tendres au cher Put, qu'il me tarde d'embrasser tendrement. O que je t'embrasserai, mon petit fanfan!

# LETTRES DIVERSES.

## EXPLICATION DES SIGNES

*employés dans les titres des Lettres.*



- + désigne les Lettres déjà publiées. On indiquera dans les notes l'ouvrage où elles ont paru pour la première fois.
- \*\* indique celles qui ont été imprimées dans l'édition de Didot in-4°.
- R. ajouté aux signes précédens marque que la Lettre a été revue sur l'autographe ou sur une copie authentique.
- A. désigne celles où l'on a fait des additions d'après les manuscrits.

Les Lettres qui n'ont aucun signe sont inédites.

Aux Lettres qui ne portoient point de date, on a mis ordinairement, entre parenthèses, celle qui a paru la plus vraisemblable, soit pour le mois, soit pour l'année.

---

---

# LETTRES DIVERSES.

---

4. †

DE M. TRONSON A M. DE FÉNELON,  
ÉVÊQUE DE SARLAT.

Sur le dessein qu'avoit un neveu du prélat, de se consacrer aux missions  
du Canada.

19 février 1667.

MONSEIGNEUR,

Je ne doute point que le dessein de M. votre neveu ne vous ait fort surpris <sup>(1)</sup>. Le droit que vous avez sur lui par toutes sortes de titres, et les vues raisonnables et très-saintes que vous donnent les besoins de votre

(1) M. le cardinal de Bausset, en publiant cette lettre, (*Hist. de Fénel.* liv. I, n. 12.) suppose que ce neveu de l'évêque de Sarlat est celui qui fut depuis archevêque de Cambrai. Il nous semble que cette supposition offre beaucoup de difficultés, et que la lettre de M. Tronson a été écrite à l'occasion d'un autre *François de Fénelon*, frère de père de l'archevêque, entré au séminaire de Saint-Sulpice le 23 octobre 1665. Ce qui rend cette dernière supposition tout-à-fait vraisemblable, c'est que, selon les anciens registres du séminaire, François de Fénelon, entré au séminaire en 1665, s'attacha depuis à la compagnie de Saint-Sulpice, et quitta le séminaire de Paris le 30 janvier 1667, pour se rendre à Montréal en Canada, où il mourut en 1679, à l'âge de trente-huit ans. La lettre de M. Tronson, écrite au mois de février 1667, s'explique donc naturellement, si on la rapporte au voyage de ce dernier : tandis qu'il faut lui donner un sens forcé, pour la rapporter à celui qui fut depuis archevêque de Cambrai, lequel n'avoit, à cette époque, que quinze ans et demi. Est-il vraisemblable que, dans un âge si tendre, il eût déjà pris un parti aussi extraordinaire, que celui de se consacrer aux missions étrangères? Peut-on surtout penser que M. Tronson se soit prononcé aussi fortement pour une vocation si précocée?

diocèse, ne peuvent que vous fournir en cette rencontre un fondement de peine bien légitime de la privation de ce secours. Je vous puis assurer, monseigneur, que j'aurois souhaité de tout mon cœur, qu'il eût été en état de pouvoir répondre à vos intentions, et que ce seroit avec bien de la consolation que je le verrois s'appliquer à se rendre digne de travailler sous les ordres d'un prélat pour le service duquel je me sacrifierois moi-même avec joie, si je pouvois être en état de le faire : mais sa résolution est d'une nature que je ne vois pas ce que j'y puis faire à présent, après ce que je lui ai dit avant son départ de cette ville. Je crois que M. le marquis votre frère et M. le comte savent assez le peu de part que nous avons à ce dessein. J'ai tâché, dans les rencontres, d'éloigner autant que j'ai pu cette résolution. Je lui ai parlé plusieurs fois pour le porter à ne se pas précipiter ; je lui ai dit nettement que, s'il pouvoit modérer son désir et demeurer en paix, il pourroit, en continuant ses études et ses exercices de piété, se rendre plus capable de travailler un jour dans l'Eglise. Enfin, monseigneur, j'ai tâché de mettre sa fermeté à l'épreuve, en lui représentant ce que j'ai cru le plus capable de l'ébranler : mais après ces épreuves son inclination se trouvant toujours également forte, et ses intentions paroissant désintéressées, je me suis vu hors d'état de passer outre, ayant employé inutilement tout ce que je pouvois, et ne croyant pas, dans ces dispositions, avoir droit de faire d'autre violence à son désir. Voilà, monseigneur, ce que j'ai cru vous devoir mander sur une affaire sur laquelle vous pouvez prononcer plus absolument, mais où j'ai remarqué

qué des résolutions trop bien affermiées , pour pouvoir espérer quelque changement. Je ne dis ceci que pour vous rendre compte de sa conduite et de la mienne, pour satisfaire au désir que vous m'avez témoigné par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et pour vous protester que je suis et serai toujours , mais avec tout le respect que je dois, monseigneur, etc.

L. TRONSON, *Pr.*

J'ai cru, monseigneur, devoir ajouter ici un mot sur le silence que nous avons gardé en cette affaire, que j'ai appris, depuis ma lettre écrite, vous avoir fait quelque peine : et premièrement, je vous dirai que nous n'avons pas accoutumé de parler des personnes que nous dirigeons et confessons. Nous leur donnons simplement avis sur ce qu'ils nous demandent, et ce n'est pas manque de respect pour ceux à qui ils appartiennent, si nous tenons secrètes des choses que nous n'avons pas droit de publier. Nous supposons toujours qu'ils ne manqueront pas de s'acquitter de leurs obligations en ces rencontres.

Secondement, je vous dirai, monseigneur, que je n'aurois pas même cru devoir vous écrire sur cette affaire, dont je m'étois expliqué nettement à M. votre neveu en présence de M. le marquis votre frère. Comme il avoit été témoin de tous mes sentimens, je ne pus douter qu'il ne vous en informât bien amplement, et je crus qu'il n'y avoit point de meilleure voie pour vous les faire connoître, puisqu'il n'y en avoit point de moins suspecte et de plus sûre.

Voilà, monseigneur, deux principaux fondemens

de mon silence sur le voyage de M. votre neveu, et ce qui m'avoit jusqu'à présent retenu et empêché de vous en écrire. A présent qu'il s'en est expliqué lui-même, vous jugerez de sa vocation bien mieux que je ne pourrois faire. Son inclination forte et permanente, la fermeté de sa résolution, la pureté de ses intentions et de ses vues, est ce qui m'a paru bien considérable pour y faire attention. Et c'est ce que j'ai cru devoir vous exposer ici, pour vous rendre compte, avec toute l'exactitude qui m'est possible, de notre conduite en cette affaire, qui nous donneroit un sujet de mortification considérable, si elle vous laissoit le moindre soupçon que nous eussions voulu manquer au respect que nous vous devons.

2. †

DE FÉNELON A M. \*\*\* (1).

Sur le projet qu'il avoit de se consacrer aux missions du Levant.

Sarlat, 9 octobre (1675.)

DIVERS petits accidens ont toujours retardé jusqu'ici mon retour à Paris : mais enfin, monseigneur, je pars, et peu s'en faut que je ne vole. A la vue de ce voyage, j'en médite un plus grand. La Grèce entière s'ouvre à moi ; le sultan effrayé recule ; déjà le Péloponnèse respire en liberté, et l'église de Corin-

(1) Cette lettre doit être de 1675 ou 1676. M. le cardinal de Bausset (*Hist. de Fénel.* liv. I, n. 16.) conjecture qu'elle étoit adressée à Bossuet. Cependant le titre, ajouté par une main étrangère sur l'original, donne lieu de penser qu'elle fut écrite au duc de Beauvilliers, avec qui Fénelon se lia de très-bonne heure, par les soins de M. Tronson, leur commun directeur.



the va reflleurir : la voix de l'apôtre s'y fera encore entendre. Je me sens transporté dans ces beaux lieux et parmi ces ruines précieuses, pour y recueillir, avec les plus curieux monumens, l'esprit même de l'antiquité. Je cherche cet aréopage où saint Paul annonça aux sages du monde le Dieu inconnu. Mais le profane vient après le sacré, et je ne dédaigne par de descendre au Pirée, où Socrate fait le plan de sa république. Je monte au double sommet du Parnasse : je cueille les lauriers de Delphes, et je goûte les délices de Tempé. Quand est-ce que le sang des Turcs se mêlera avec celui des Perses sur les plaines de Marathon, pour laisser la Grèce entière à la religion, à la philosophie et aux beaux arts, qui la regardent comme leur patrie?

. . . . Arva, beata

Petamus arva, divites et insulas (a).

Je ne t'oublierai pas, ô île consacrée par les célestes visions du disciple bien-aimé! ô heureuse Patmos, j'irai baiser sur ta terre les pas de l'apôtre, et je croirai voir les cieux ouverts! Là je me sentirai saisi d'indignation contre le faux prophète qui a voulu développer les oracles du véritable, et je bénirai le Tout-Puissant, qui, bien loin de précipiter l'Église comme Babylone, enchaîne le dragon, et la rend victorieuse. Je vois déjà le schisme qui tombe, l'Orient et l'Occident qui se réunissent, l'Asie qui soupire jusqu'aux bords de l'Euphrate, et qui voit renaître le jour après une si longue nuit; la terre sanctifiée par les pas du Sauveur et arrosée de son sang, délivrée

(a) HOR. *Epod.* XVI, v. 41, 42.

de ses profanateurs et revêtue d'une nouvelle gloire; enfin les enfans d'Abraham épars sur la surface de toute la terre, et plus nombreux que les étoiles du firmament, qui, rassemblés des quatre vents, viendront en foule reconnoître le Christ qu'ils ont percé, et montrer à la fin des temps une résurrection. En voilà assez, monseigneur. Vous serez bien aise d'apprendre que c'est ici ma dernière lettre, et la fin de mes enthousiasmes, qui vous importunent peut-être. Pardonnez-les à ma passion d'avoir l'honneur de vous entretenir de loin, en attendant que je le puisse faire de près.

~~~~~

### 5.

#### DE M. TRONSON A FÉNELON.

Sur un jeune homme que Fénelon et l'évêque de Sarlat, son oncle, présentoient au séminaire de Saint-Sulpice.

7 novembre 1676.

SI vous pouvez, monsieur et très-cher en notre Seigneur, prendre avec moi toute sorte de libertés, en quelque occasion que ce soit, il n'y en a point où vous ayez plus droit de le faire, que lorsqu'il s'agit d'une affaire où vous prenez quelque part. Vous savez combien je suis à vous; car, quoique je ne vous en aie pas donné de fréquentes marques par mes lettres, je ne laisse pas d'y être autant que jamais. Ainsi, en vous souvenant de ce que je vous en ai dit autrefois, vous aurez une idée parfaite de mes dispositions présentes. Jugez, après cela, si je n'aurois été ravi de pouvoir recevoir ici M. Javel, pour le-

quel et vous et monseigneur de Sarlat m'écrivez d'une manière si obligeante; mais la nécessité d'observer nos règles a été un obstacle insurmontable : car nous ne saurions recevoir personne qui ne puisse demeurer ici au moins six mois. Je lui avois proposé de demander cette permission à monseigneur son prélat; mais je ne l'ai pas vu depuis, et l'on m'a dit qu'il s'étoit retiré aux pères de l'Oratoire. Au reste, monsieur, soyez persuadé que je suis très-sincèrement, etc.

---

#### 4.

#### DE FÉNELON A L'ABBÉ DE LANGERON.

Sur le mariage récent d'un frere de cet abbé, et sur la réserve dont il faut user dans l'étude des matières de la grâce.

Sarlat, 24 août (1680.)

J'AI reçu, mon cher abbé, avec beaucoup de joie la lettre que vous m'avez écrite de Chantilly. Je suis très-fâché du mariage de M. votre frère; mais, comme il y avoit long-temps qu'on a peu sujet d'attendre de lui ce qu'on désiroit, je vous avoue que je suis moins touché de sa faute, que de la peine que madame votre mère a eue à s'en consoler. Elle a de la religion, et il faut qu'elle l'emploie à se détacher de toutes les choses dont l'amour cause sa douleur. Elle passeroit sa vie dans le trouble, à faire des efforts inutiles pour raccommo-der ce qui se gâteroit toujours d'ailleurs. Il faut une application et une habileté de conduite fort rare pour redresser une succession en mauvais état: mais il est impossible qu'elle ne tombe,

lorsque ceux qui y ont part ne peuvent agir de concert. Ceux qui prennent ce mauvais parti ont toujours plus de pouvoir et de facilité pour détruire, que les autres n'en ont pour conserver. Pour vous, mon cher abbé, je souhaite ardemment que vous serviez au soulagement et à la consolation de madame votre mère : mais vous vous devez aussi à l'Église; vous ne pouvez point en conscience passer les meilleures années de votre jeunesse dans des embarras d'affaires qui vont toujours plus loin qu'on ne croit, et qui vous détourneraient de votre étude et des fonctions auxquelles vous vous préparez. Je voudrois de tout mon cœur être avec vous, pour partager avec madame votre mère, avec vous et avec M<sup>lle</sup> de Langeron vos embarras. Je ne parle point de ceux de M<sup>lle</sup> des Peisses; car je suppose qu'elle n'en a d'autre que celui de l'ennui. J'espère vous embrasser à la fin du mois prochain. Cependant priez pour moi, et aimez-moi toujours.

Mandez-moi ce que c'est qu'un bruit qui a couru, que madame d'Alègre étoit allée dans un désert. Je serois fâché qu'elle eût fait quelque démarche excessive. Si vous pouvez la voir, parlez-lui dans cet esprit, et mandez-moi de ses nouvelles.

J'ai pris grand plaisir à voir ce que vous me mandez de Descartes; mais il faudroit lire l'auteur de suite, pour conclure entièrement. Pour moi, j'ai lu ces jours passés les deux livres de saint Augustin, *de la Prédestination des Saints*, et *du Don de persévérance*, qui sont merveilleux. On y voit combien il est éloigné de se croire capable de découvrir sur la grâce aucune vérité. Il montre, au contraire, que

la plume de saint Cyprien étoit un glaive qui avoit percé l'hérésie pélagienne long-temps avant qu'elle parût.

Il faut que je parte pour aller à deux journées d'ici voir madame d'Uzès, madame de Noailles et M. de Châlons <sup>(1)</sup>. A mon retour, j'aurai lu quelque chose, et je serai plus libre. Je vous écrirai ce que j'aurai vu. Le philosophe vous fait ses complimens; je crois qu'il fera bien; le fond en est excellent.

(1) Louis-Antoine de Noailles, transféré, au mois de juin précédent, de l'évêché de Cahors à celui de Châlons. Il devint en 1695 archevêque de Paris.

~~~~~

5. †

DU MÊME AU DUC (DEPUIS MARÉCHAL) DE NOAILLES.

Sur la conduite à tenir envers les soldats étrangers et hérétiques.

22 juillet 1684.

IL n'est point à propos, ce me semble, de tourmenter ni d'importuner les soldats étrangers et hérétiques pour les faire convertir : on n'y réussiroit pas. Tout au plus on les jeteroit dans l'hypocrisie, et ils déserteroient en foule. Il suffit de ne souffrir pas d'exercice public, suivant l'intention du Roi. Quand quelque officier ou autre peut leur insinuer quelque mot, ou les mettre en chemin de vouloir s'instruire de bon gré, cela est excellent; mais point de gêne ni d'empressement indiscret. S'ils sont malades, on peut les faire visiter d'abord par quelque

† *Mémoires polit. et milit.* publiés par l'abbé Millot, 1777, tom. I, *Pièces justif.*

officier catholique qui les console, qui les fasse soulager, et qui insinue quelque bonne parole. Si cela ne sert de rien, et si la maladie augmente, on peut aller un peu plus loin; mais doucement et sans contrainte, pour leur montrer que l'ancienne Église est la meilleure, et que c'est celle qui vient des apôtres. Si le malade n'est pas capable d'entendre ces raisons, je crois qu'on doit se contenter de lui faire faire des actes de contrition, de foi et d'amour, ajoutant souvent : Mon Dieu, je me sou mets à tout ce que la vraie Église enseigne; je la reconnois pour ma mère, en quelque lieu qu'elle soit. Il faut, pour la sépulture, suivre la règle de l'évêque diocésain, et éviter l'éclat autant qu'on le peut sans avilir la religion.

## 6. †

## DU MÊME A BOSSUET.

Sur la difficulté de ramener les Protestans, et sur le désir qu'il a de revenir bientôt à Paris.

A la Tremblade, 8 mars 1686.

QUOIQUE je n'aie rien de nouveau à vous dire, monseigneur, je ne puis m'abstenir de l'honneur de vous écrire : c'est ma consolation en ce pays <sup>(1)</sup>; il

† *OEuvres de Bossuet*, 1778, in-4°, tom. IX, pag. 565.

(1) Fénelon parcouroit alors les côtes de la Saintonge et du pays d'Aunis, où Louis XIV l'avoit envoyé à la tête de plusieurs autres ecclésiastiques d'un mérite distingué, pour travailler à la conversion des protestans. (Voyez l'*Hist. de Fénel.* liv. I, n. 25.)

Parmi les coopérateurs de Fénelon dans l'œuvre des missions, on doit distinguer Marin Groteste, seigneur *des Mahis*, et plus connu sous ce dernier nom. Né en 1649 dans la religion prétendue réformée, il l'abjura

faut me permettre de la prendre. Nos convertis vont un peu mieux ; mais le progrès est bien lent : ce n'est pas une petite affaire de changer les sentimens de tout un peuple. Quelle difficulté devoient trouver les apôtres pour changer la face de l'univers , pour renverser le sens humain , vaincre toutes les passions , et établir une doctrine jusqu'alors inouïe ; puisque nous ne saurions persuader des ignorans par des passages clairs et formels , qu'ils lisoient tous les jours , en faveur de la religion de leurs ancêtres , et que l'autorité même du Roi remue toutes les passions pour nous rendre la persuasion plus facile ! Mais si cette expérience montre combien l'efficace des discours des apôtres étoit un grand miracle , la foiblesse

en 1681, entre les mains de M. de Coislin, évêque d'Orléans, et depuis cardinal, qui en 1687 l'ordonna diaire, et le fit ensuite chanoine de son église cathédrale. Des Mahis mourut dans cette ville en 1694, âgé seulement de quarante-cinq ans, n'ayant jamais voulu, par humilité, recevoir la prêtrise. Depuis sa conversion, il publia divers ouvrages en faveur de la doctrine catholique, et en particulier celui qui a pour titre : *La Vérité de la religion catholique prouvée par l'Écriture sainte* : Paris, 1695, 2 vol. et 1713, 3 vol. in-12. Cet ouvrage parut avec une approbation de Fénelon, conçue en ces termes : « J'ai travaillé autrefois à l'instruction de nos » frères prétendus réformés, avec l'auteur du livre intitulé *La Vérité*, etc. » Je n'oublierai jamais ce que j'ai vu de sa douceur, de sa patience, de » son insinuation et de sa modestie dans l'usage de ses talens. Il avoit ap- » pris, par sa propre expérience, ce qu'il en coûte pour sortir de l'erreur ; » et c'est ce qui le rendoit si compatissant aux infirmités de ses frères er- » rans. Je retrouve, avec une sensible consolation, dans son ouvrage, les » caractères aimables qui m'ont édifié dans sa personne : on voit dans ses » écrits un homme tout occupé du salut de ses frères, qui ne méprise » aucune difficulté, et qui ne néglige aucun moyen de guérir la préven- » tion de son prochain. Il savoit la doctrine des Protestans comme un » homme qui a été un de leurs plus éclairés pasteurs, et celle de l'Eglise » catholique comme un docteur qui auroit été d'abord nourri dans son » sein. J'espère qu'un ouvrage qui a été fait avec des intentions si pures, » sera une source de bénédictions pour ceux qui le liront avec le même » esprit qui l'a fait écrire. Donné à Cambrai, le 15 décembre 1695. »

des Huguenots ne fait pas moins voir combien la force des martyrs étoit divine.

Les Huguenots mal convertis sont attachés à leur religion jusqu'au plus horrible excès d'opiniâtreté ; mais dès que la rigueur des peines paroît , toute leur force les abandonne. Au lieu que les martyrs étoient humbles , dociles , intrépides et incapables de dissimulation ; ceux-ci sont lâches contre la force , opiniâtres contre la vérité , et prêts à toute sorte d'hypocrisies. Les restes de cette secte vont tomber peu à peu dans une indifférence de religion pour tous les exercices extérieurs , qui doit faire trembler. Si on vouloit leur faire abjurer le christianisme , et suivre l'Alcoran , il n'y auroit qu'à leur montrer des dragons. Pourvu qu'ils s'assemblent la nuit , et qu'ils résistent à toute instruction , ils croient avoir assez fait. C'est un redoutable levain dans une nation. Ils ont tellement violé par leurs parjures les choses les plus saintes , qu'il reste peu de marques auxquelles on puisse reconnoître ceux qui sont sincères dans leur conversion. Il n'y a qu'à prier Dieu pour eux , et qu'à ne se rebuter point de les instruire.

Mais le grand chancelier <sup>(2)</sup> , quand le verrons-nous , monseigneur ? Il seroit bien temps qu'ils vînt charmer nos ennuis dans notre solitude , après avoir confondu au milieu de Paris les critiques téméraires. Je prie M. Cramoisy de nous regarder en pitié : *O utinam !....*

M. l'abbé de Cordemoi n'attend pas avec moins d'impatience des nouvelles de son placet , que vous

(2) *L'Oraison funèbre de Michel Le Tellier*, prononcée le 25 janvier 1686



avez eu la bonté de vouloir présenter au Roi. Vous savez, monseigneur, qu'il a le double titre du mérite et du besoin. Je souhaite que celui de votre protection fasse faire justice aux deux autres. Son absence, approuvée par le Roi, bien loin de lui nuire, doit lui servir, surtout depuis que nous sommes catholiques, authentiquement reconnus par les *Ave Maria* dont nous remplissons toutes nos conférences. En songeant à sa pension avec M. le contrôleur-général, de grâce, monseigneur, n'oubliez pas notre retour avec M. de Seignelai <sup>(3)</sup>; mais parlez uniquement de votre chef. S'il nous tient trop long-temps ici loin de vous, nous supprimerons encore l'*Ave Maria*; et peut-être irons-nous jusqu'à quelque grosse hérésie, pour obtenir une heureuse disgrâce qui nous ramène à Gerniguy : ce seroit un coup de vent qui nous feroit faire un joli naufrage. Honorez toujours de vos bontés, monseigneur, notre troupe, et particulièrement celui de tous vos serviteurs qui vous est dévoué avec l'attachement le plus respectueux.

(3) Voyez les lettres au marquis de Seignelai, ci-dessus, tom. I, pag 3 et suiv.

## 7. +

## DE L'ABBÉ DE LANGERON A BOSSUET (1).

Sur le Commentaire de l'Apocalypse par Bossuet, et en particulier sur Paul de Samosate, que le prélat croyoit voir dans l'étoile qui tombe du ciel.

Le samedi saint (17 avril) 1688.

J'AI lu, monseigneur, toutes les notes sur l'Apocalypse, et je vous avoue que j'ai été frappé comme un homme qui verroit naître tout d'un coup une grande lumière dans un lieu fort obscur. J'ai examiné le Commentaire, le texte à la main : le gros du dessein est merveilleux, et je mettrois ma main au feu que saint Jean n'a pu en avoir d'autre. Le détail surprend encore plus; et la facilité avec laquelle on dénoue les endroits qui paroissent les plus impénétrables, comme le nom de la Bête, les 666 trouvés dans Diocles Augustus, la Bête qui est la huitième, qui n'est plus, qui étoit des sept, les deux Bêtes et le reste; il faudroit citer le livre entier. Je trouve, monseigneur, dans le récit et les notes un style un peu trop magnifique : ces deux genres demandent une grande simplicité, et vous êtes plein de fentes par où le sublime échappe de tous côtés. La principale difficulté est sur Paul de Samosate : l'abbé de Fénelon vous a envoyé son docte Commentaire. Vous donnez permission à tous les philoso-

+ *OEuvr. de Bossuet*, 1778, in-4°, tom. X, pag. 571.

(1) Cette lettre est liée nécessairement avec les *Réflexions* de Fénelon, imprimées à la suite.

phes <sup>(2)</sup>, monseigneur, de raisonner sur vos ouvrages; je m'en vais donc raisonner aussi, et à perte de vue.

Après avoir lu exactement et plusieurs fois votre explication et celle de l'abbé de Fénelon, j'ai trouvé qu'en général, et à facilité égale de faire cadrer le texte aux deux sens, celui des Barbares occidentaux étoit préférable à celui de Paul de Samosate, parce qu'il entre immédiatement dans le plan du livre, qui est de représenter l'Empire persécutant l'Église, et puni. Paul de Samosate n'entre point dans ce dessein. L'Empire ne s'en sert point pour affliger l'Église : il n'est point contre cet Empire un instrument de la vengeance divine; il sort manifestement du système général; et c'est par là que je me suis répondu à une raison que je vous ai entendu dire à l'abbé de Fénelon, et qui me frappoit. Saint Jean, disiez-vous, auroit manqué au but de la prophétie, qui est de préparer l'Église contre les maux qui devoient la tenter, s'il n'eût pas parlé des hérésies, qui devoient être la plus dangereuse des tentations. La réponse est facile : saint Jean ne prédit qu'un ordre de maux, savoir, ceux que l'Empire Romain devoit faire ressentir à l'Église; donc il ne devoit point parler de Paul de Samosate, qui est hors de cet ordre. D'ailleurs saint Paul avoit averti l'Église de la nécessité des hérésies : *nam et oportet hæreses esse* <sup>(a)</sup>; il avoit découvert les desseins de Dieu quand il les permet, qui sont de manifester ceux qui ont une vertu éprouvée, *ut qui probati sunt manifesti fiant*: un second avis n'étoit point nécessaire.

(2) Voyez l'*Hist. de Bossuet*, liv. V, n. 1.

(a) *I Cor.* xi. 19.

L'étoile tombée du ciel me paroissoit heureusement expliquée par la chute d'un grand docteur d'un des premiers siècles : la convenance des hymnes <sup>(3)</sup> rapportés par Eusèbe me frappoit. Mais j'ai trouvé que, comme dans le chapitre VI, verset 15, vous expliquez la chute de toutes les étoiles, des calamités en général qui vont fondre sur l'Empire, rien n'est plus naturel, lorsque saint Jean vient dans le détail, que de représenter une calamité particulière par la chute d'une seule étoile. Ainsi, entendant par cette étoile tombante les Goths qui rompent les digues de l'Empire, vous êtes autorisé par le style même de l'Apocalypse, qui peint les plaies de l'Empire sous la figure des astres qui tombent en terre.

Ce qui m'a fait tenir le plus long-temps pour Paul de Samosate, c'est le puits de l'abîme ouvert, la fumée qui s'élève, les sauterelles qui sortent de cette fumée : je trouvois qu'il étoit plus naturel d'entendre par là les hérétiques envoyés par la puissance infernale, qu'une armée d'ennemis qui n'attaquent que la vie présente, surtout l'Écriture ne faisant jamais sortir les Babyloniens, ni les Assyriens, ni les autres, du puits de l'abîme, c'est-à-dire de l'enfer. Sur cela je ne répète point les raisons de l'abbé de Fénelon : premièrement, que le démon, sous la figure d'exterminateur, est à la tête des Barbares, et qu'ainsi il ne faut pas s'étonner qu'ils sortent de son royaume ; secondement, que ces peuples n'avoient aucuns pays ni connus ni fixes, et qu'ils paroissoient tout d'un coup comme si la terre les eût enfantés.

(3) Les hymnes que les disciples de Paul de Samosate avoient faits en son honneur.

Je vous marque seulement une réflexion que j'ai faite en lisant le chapitre XX : le caractère du démon, à la tête des hérétiques, n'est pas celui de l'ange exterminateur, mais de l'esprit de séduction; ou du moins le second lui est bien plus naturel. D'où vient que saint Jean, qui, dans le chapitre XX, lui donne le nom de Satan, et le peint comme séducteur, ne le représente pas avec les mêmes traits dans le chapitre IX, mais avec tous ceux d'un destructeur? sinon parce que, dans ce chapitre IX, il ne trompe point les hommes, mais qu'il commence par l'inondation des Barbares la ruine de l'Empire Romain.

Enfin, monseigneur, pour vous prendre par quelque chose de plus fort encore, je vous donnerai quatre millions, si vous ôtez Paul de Samosate : voyez de combien je surpasse votre libéralité, qui ne va jamais qu'à cent mille écus. Je profiterai de l'avis sur le temps de Germigny, et je pourrai bien y arriver le même jour que vous, monseigneur. Je souhaite de n'y point trouver Paul de Samosate; mais plutôt les Goths, les Alains, les Francs, les Hérules, etc. Je suis, monseigneur, avec un profond respect, etc.

L'abbé DE LANGERON.

## RÉFLEXIONS

DE L'ABBÉ DE FÉNELON

*sur le chapitre IX de l'Apocalypse.*

1. « LE cinquième ange sonna de la trompette, et » je vis une étoile qui tomboit du ciel sur la terre; » et la clef du puits de l'abîme lui fut donnée. »

Voici de nouvelles calamités annoncées par la trompette : ce n'est plus le peuple juif, mais l'Empire idolâtre et persécuteur qui est menacé. *Voyez* verset 20 de ce chapitre. On ne doit s'attendre de trouver ici aucune calamité de l'Eglise; au contraire, elle est consolée par les plaies de ses persécuteurs. Ces plaies sont sensibles, éclatantes, et elles regardent les biens temporels. Il ne s'agit pas de peines invisibles et spirituelles.

Paul de Samosate ne peut être l'étoile, puisque sa chute ne fait aucune désolation dans l'Empire. Il n'a pas même mérité une si grande place dans les visions de saint Jean. Il n'est point le premier qui a nié la divinité de Jésus-Christ; Cérinthe l'avoit fait avec beaucoup plus d'éclat. La secte de Paul ne fut jamais nombreuse. La chaire d'Antioche qu'il occupa ne paroît avoir donné aucune autorité à ses erreurs. Les Ariens, qui ont été les seuls considérables ennemis de la divinité de Jésus-Christ, n'ont point été les disciples de Paul. Ses disciples, qui disoient dans un hymne qu'il étoit descendu du ciel, ne lui donnoient par là qu'une louange assez vulgaire, surtout dans la poésie. Il n'y a aucun rapport entre descendre du ciel et en tomber. Un homme qui descend du ciel est un homme que le ciel donne pour le bonheur de la terre : une étoile qui en tombe représente un accident funeste.

Cette étoile qui tombe est donc la vengeance qui vient d'en haut. Dans les prophètes, les astres obscurcis ou éteints sont une affreuse désolation. L'Evangile représente à la chute de Jérusalem les étoiles qui tombent, etc. Saint Jean lui-même peint les maux de l'Empire par la chute des étoiles, chapitre VI, verset

verset 15. Cette vengeance, qui vient d'en haut, ouvre l'abîme pour en faire sortir les maux : c'est là que Dieu tient en réserve les trésors de colère, et le ciel les en tire pour frapper la terre.

II. « Et elle ouvrit le puits de l'abîme, et il s'éleva » du puits une fumée, comme la fumée d'une grande » fournaise; et le ciel et l'air furent obscurcis par la » fumée du puits. »

Voici quelque chose de bien plus étendu que l'événement de Paul de Samosate. Il s'agit de la terre entière qui est en feu par la chute d'un astre. C'est sans doute l'Empire embrasé. La fumée marque la guerre : le ciel et l'air obscurcis montrent un temps d'aveuglement, de tristesse mortelle, et de confusion générale. C'est un tourbillon infernal, d'où les calamités vont sortir.

III. « De la fumée du puits sortirent sur la terre » des sauterelles, et il leur fut donné une puissance » comme celle qu'ont les scorpions de la terre. »

Les biens viennent toujours d'en haut, et les maux de l'enfer. C'est le prince des ténèbres, l'ancien ennemi du genre humain, qui préside à toutes les calamités. L'enfer animoit les peuples barbares qui commencèrent à inonder l'Empire sous Valérien. Outre l'idolâtrie, qui faisoit régner sur eux le démon, ils étoient possédés d'une cruauté infernale. Ils sortent comme de l'abîme; car les terres septentrionales, où Dieu les avoit tenus en réserve pour frapper Rome, étoient inconnues. Cette origine étoit obscure et affreuse, surtout à des peuples méridionaux, à qui saint

Jean parle. Les Barbares sont représentés par des sauterelles. Comme ces insectes, ils étoient innombrables, sautant de terre en terre, errans et vagabonds de pays en pays, ravageant tout par leurs incursions : semblables à des scorpions, ils sont pleins de venin ; ils n'inondent la terre que pour faire du mal.

IV. « Et il leur fut commandé de ne blesser point » l'herbe de la terre, ni tout ce qui est vert, ni tous » les arbres ; mais seulement les hommes qui n'ont » point le signe de Dieu sur leurs fronts. »

Ces insectes ne sont pas comme les insectes ordinaires : ils ravageront par l'ordre de Dieu, non les fruits de la campagne, mais les peuples des villes, qu'ils démoliront. Ne voyons-nous pas que les Goths et les autres Barbares épargnèrent les chrétiens, pendant que les païens furent l'objet de leur fureur ? c'est proprement l'Empire qu'ils attaquent. Quoique cette circonstance ne soit arrivée que dans la suite, saint Jean la montre par avance, pour marquer le caractère de ces peuples.

Ici je ne reconnois point les hérétiques : car on ne sauroit dire d'eux, qu'épargnant les autres hommes, ils ont été cruels contre les païens. Voilà une calamité qui tombe directement sur l'Empire idolâtre. Ces Barbares n'attaquent pas, comme les sauterelles communes, les fruits de la terre : au contraire, ils n'attaquent que les hommes, pour se mettre en leur place ; car ils ne demandoient que des terres à cultiver sous un ciel plus doux que le leur.



## 8. †

## DE BOSSUET A LA MARQUISE DE LAVAL.

Sur la nomination de Fénelon à la place de précepteur du Duc de Bourgogne.

A Germigny, ce 9 août 1689.

HIER, madame, je ne fus occupé que du bonheur de l'Église et de l'État; aujourd'hui j'ai eu le loisir de réfléchir avec plus d'attention sur votre joie : elle m'en a donné une très-sensible. M. votre père <sup>(1)</sup>, un ami si cordial et si plein de mérite, m'est revenu dans l'esprit; je me suis représenté comme il seroit à cette occasion, en voyant l'éclat d'une vertu qui se cachoit avec tant de soin. Enfin, madame, nous ne perdrons pas M. l'abbé de Fénelon; vous pourrez en jouir; et moi, quoique provincial, je m'échapperai quelquefois pour l'aller embrasser. Recevez, je vous en conjure, les témoignages de ma joie, et les assurances du respect avec lequel je suis, etc.

† *Vie de Fénelon*, par Ramsai, 1723.

(1) Antoine, marquis de Fénelon, oncle de l'archevêque de Cambrai.

## 9 † A.

## DE M. TRONSON A FÉNELON.

Même sujet que la précédente.

(Août 1689.)

Vous serez peut-être surpris, monsieur, de ne m'avoir pas trouvé dans la foule de ceux qui vous

† *Vie de Fénelon*, par Quebeuf, 1787, pag 67.

ont félicité de la grâce que Sa Majesté vient de vous faire : mais je vous prie très-humblement de ne pas condamner ce petit retardement : j'ai cru que, dans une conjoncture où je m'intéressois si fort, je ne pouvois rien faire de mieux, que de commencer par adorer les desseins de Dieu sur vous, et lui demander pour vous la continuation de ses miséricordes. J'ai tâché de faire l'un et l'autre le moins mal que j'ai pu. Je puis vous assurer après cela, que j'ai eu une vraie joie d'apprendre que vous aviez été choisi.

Le Roi a donné dans ce choix une nouvelle marque de sa piété, et un témoignage sensible de son grand discernement ; et cela est assurément fort consolant. L'éducation dont Sa Majesté a cru devoir vous confier le soin, a de si grandes liaisons avec le bonheur de l'État et le bien de l'Église, qu'il ne faut être que bon français et un peu chrétien pour être ravi qu'elle soit en si bonnes mains. Mais je vous avoue fort ingénument, que ma joie se trouve bien mêlée de crainte, considérant les périls auxquels vous êtes exposé ; car on ne peut nier que, dans le cours ordinaire des choses, notre élévation ne nous rende notre salut difficile : elle vous ouvre la porte aux dignités de la terre : mais vous devez craindre qu'elle ne vous la ferme aux solides grandeurs du ciel. Il est vrai que vous pouvez faire de très-grands biens dans la situation où vous êtes ; mais vous pouvez aussi vous y rendre coupable de très-grands maux : il n'y a rien de médiocre dans un emploi de cet état : le bon ou le mauvais succès y ont presque toujours des suites infinies. Vous voilà dans un pays où l'Évangile de Jésus-Christ est peu connu, et où ceux mêmes

qui le connoissent ne se servent ordinairement de cette connoissance , que pour s'en faire honneur auprès des hommes. Vous vivrez maintenant parmi des gens dont le langage est tout païen , et dont les exemples entraînent quasi toujours vers les choses périlleuses. Vous vous verrez environné d'une infinité d'objets qui flattent les sens , et qui ne sont propres qu'à réveiller les passions les plus assoupies : il faut une grande grâce et une prodigieuse fidélité , pour résister à des impressions si vives et si violentes en même temps. Les brouillards horribles qui règnent à la cour, sont capables d'obscurcir les vérités les plus claires et les plus évidentes. Il ne faut pas y avoir été bien longtemps , pour regarder comme outrées et excessives des maximes qu'on avoit si souvent goûtées , et qu'on avoit jugées si certaines lorsqu'on les méditoit aux pieds du crucifix ; les obligations les mieux établies deviennent insensiblement ou douteuses ou impraticables : il se présentera mille occasions où vous croirez même , par prudence et par charité , devoir un peu ménager le monde. Et cependant quel étrange état est-ce pour un chrétien , et plus encore pour un prêtre , de se voir obligé d'entrer en composition avec l'ennemi de son salut ! En vérité , monsieur , votre poste est bien dangereux , et avouez de bonne foi qu'il est bien difficile de ne s'y pas affaiblir , et qu'il faut une vertu consommée pour s'y soutenir.

Si jamais l'étude et la méditation de l'Écriture sainte vous ont été nécessaires , c'est bien maintenant qu'elles le sont d'une manière indispensable : il semble que vous n'en ayez eu besoin jusqu'ici que pour vous remplir de bonnes idées , et vous nourrir de la vérité ;

mais vous en aurez besoin désormais pour vous garantir des méchantes impressions, et vous préserver du mensonge. C'est présentement qu'il vous faudra, comme parle saint Augustin, *continuis vigiliis excubare, ne opinio verisimilis fallat; ne decipiat sermo versutus; ne se tenebræ alicujusvis erroris offundant; ne quod bonum est, malum; aut quod malum est, bonum esse credatur; ne ab iis quæ agenda sunt metus revocet, aut ne in ea quæ agenda non sunt cupido præcipitet*. Il vous est certainement d'une conséquence infinie de ne perdre jamais de vue le redoutable moment de votre mort, où toute la gloire du monde doit disparoître comme un songe, où toute la créature qui auroit pu vous servir d'appui fondera sous vous. Vos amis vous consoleront sans doute, sur ce que vous n'avez pas recherché votre emploi; et c'est assurément un juste sujet de consolation, et une grande miséricorde que Dieu vous a faite. Mais il ne faut pas trop vous appuyer là-dessus; on a souvent plus de part à son élévation qu'on ne pense : il est très-rare qu'on l'ait appréhendée et qu'on l'ait fuie sincèrement; on voit peu de personnes arriver à ce degré de régénération. L'on ne recherche pas toujours avec l'empressement ordinaire les moyens de s'élever; mais l'on ne manque guère de lever adroitement les obstacles. On ne sollicite pas fortement les personnes qui peuvent nous servir; mais on n'est pas marri de se montrer à eux par les meilleurs endroits; et c'est justement à ces petites découvertes humaines, qu'on peut attribuer le commencement de son élévation : ainsi personne ne sauroit s'assurer entièrement qu'il ne se soit pas appelé soi-même. Ces démarches de

manifestation des talens, qu'on fait souvent sans beaucoup de réflexion, ne laissent pas d'être fort à craindre, et il est toujours bon de les effacer par les sentimens d'un cœur contrit et humilié.

Je ne sais si vous ne trouverez pas cette lettre un peu trop libre et un peu trop longue, et si elle ne vous paroîtra pas plutôt un sermon fait mal à propos, qu'un compliment judicieux. Je serois certainement et plus court et plus retenu, si je désirois moins votre salut. S'il y a quelque chose dans ma lettre de moins respectueux qu'il ne faudroit, prenez-vous-en à la tendresse de mon cœur, qui ne peut être touché que vivement de vos véritables intérêts. D'ailleurs tant de complimens si polis que vous avez reçus, vous ont déjà bien dédommagé par avance de ma grossièreté. Comptez, s'il vous plaît, que je ne cesserai de demander à Dieu, que *infundat cordi tuo inviolabilem suæ charitatis affectum, ut desideria de ejus inspiratione concepta, nullâ possint tentatione mutari*; c'est la prière que fait l'Église pour obtenir la charité pour ses enfans. Je suis, avec un très-profond respect, etc.

## 10.

### DE FÉNELON A L'ABBÉ DE FOUILHAC, GRAND-VICAIRE DE CAHORS <sup>(1)</sup>.

Il l'engage à conserver sa place de grand-vicaire.

(1690.)

J'AI pensé, monsieur, et repensé plusieurs fois à l'affaire qu'on vous a proposée, et dont j'avois ouï

(1) Nous publions cette lettre sur une copie trouvée parmi les papiers

parler dans ce pays avant que vous y viussiez ; plus j'y fais réflexion, plus je conclus ce que je vous ai déjà représenté, et que vous vous dites encore mieux à vous-même, que vos amis ne sauroient vous le dire. Premièrement, ce que vous devez à M. l'évêque de Cahors ne vous permet point de le quitter, quand il s'offrirait une fortune merveilleuse : vous avez le cœur trop bon, pour ne pas sentir tout d'un coup tout ce qu'il faut sentir là-dessus ; ainsi il seroit inutile d'en dire davantage. D'ailleurs l'emploi qu'on vous a proposé est un emploi obscur. Une poignée de curieux, qui écrivent à d'autres curieux dans les pays étrangers, vous élèveront jusqu'au ciel ; vous serez dans leurs lettres le grand, le savant, etc. avec un nom terminé en *us* ; mais toute la cour, avec laquelle vous aurez à vivre, méprisera l'emploi, et, ne vous connoissant guère, jugera de vous par votre fonction. Le Roi ne vous verra presque jamais : si vous avez quelque augmentation de revenu, vous aurez aussi une grande augmentation de dépense ; car il faudra mettre sur pied votre ménage à Versailles, où tout est hors de prix. Pour une abbaye, en temps de guerre, vous n'en aurez point ; les parens des officiers, etc. auront tout : ainsi vous aurez le déplaisir d'avoir quitté votre patrie et une place douce et honorable, où vous servez l'Église, pour

de M. le cardinal de Bausset. Une note de l'illustre prélat nous apprend qu'il tenoit cette lettre de M. Champollion, doyen de la faculté des lettres à Grenoble, qui lui avoit fourni pour l'*Histoire de Fénelon* quelques autres pièces dont les originaux sont conservés dans la bibliothèque de Grenoble. Nous assignons à cette lettre la date de 1690, d'après ce que dit Fénelon, qu'il avoit récemment *établi son ménage* à Versailles ; ce qu'il fit à la fin de 1689

devenir à la fin de vos jours un montreur de médailles, emploi qui ressemble beaucoup à celui du moine qui montre le trésor de Saint-Denys; ce seroit vous dégrader dans votre vieillesse. L'emploi de grand-vicaire, dans un grand diocèse où l'on est aimé de son évêque et révééré de tout le peuple, où l'on se trouve le père du clergé, comme vous l'êtes à Cahors, ne doit être quitté que pour des emplois importans à la religion. On regarderoit ce changement comme l'effet d'une passion aveugle pour vivre à la cour, ou pour se donner un métier de *virtuoso*, qui n'est pas assez sérieux pour un homme qui en remplit si dignement un autre.

Quand je vous dis tout ceci, monsieur, je parle contre moi; car quelle douceur et quels secours ne trouverois-je point en vous, si nous vous avions ici! mais j'aime mieux votre réputation, votre repos, et le bien de notre diocèse, que le plaisir de vous avoir. Plût à Dieu, pussions-nous vous avoir d'une manière plus convenable et plus avantageuse! Je n'ai pu m'empêcher, monsieur, de vous écrire tout ceci de l'abondance de mon cœur. Quand vous reviendrez ici, vous trouverez mon petit ménage établi, et un potage que je serois ravi de vous donner, afin que nous pussions causer à loisir! Personne au monde ne vous estime plus cordialement, monsieur, que votre, etc.

## 11. †

## DU MÊME A SANTEUL.

Sur la pièce de ce poète intitulée : *Damon et Ægon*.

(1690.)

JE n'eus pas le temps, monsieur, de vous remercier par votre envoyé, des derniers vers que vous avez faits; mais ils méritent trop un remerciement, pour n'en avoir pas un dès le moment où je suis libre. La douleur de votre Damon est peinte d'une manière tendre et gracieuse; tout y est pur et et virgilien. Comme Virgile, vous enflez vos chalumeaux :

Agrestem tenui meditaris arundine musam (a).

M. l'abbé Fleury, dont vous craignez *ensoriam gravitatem*, vous passe sans scrupule vos naïades et vos sylviades. Je suis toujours, monsieur, parfaitement votre, etc.

† *Santolii Oper.* 1729, tom. I, pag. 312.

(a) VIRG. *Ecl.* VI, v. 8.

## 12. †

## DU MÊME AU MÊME.

Sur l'*Amende honorable* de Santeul (1).

A Versailles, 18 avril 1690.

QUOIQUE je sois fort des amis de votre Pomone, je suis ravi, monsieur, que vous en ayez fait une

† *Santolii Oper.* 1729, tom. II, pag. 209.

(1) L'*Amende honorable* est une pièce de vers que Santeul adressa à Bossuet, pour s'excuser d'avoir introduit dans une autre pièce les divinités de la fable. (Voyez l'*Hist. de Bossuet*, liv. VII, n. 25; et l'*Hist. de Fénelon*, liv. IV, n. 5.)



*Amende honorable*; car ce dernier ouvrage est très-beau. Vous y parlez du Verbe divin avec magnificence : le poète est théologien; c'est le véritable *vates*; c'est un homme qui parle comme inspiré sur les choses divines. D'ailleurs vous peignez parfaitement la poésie sublime de l'Écriture. Faites donc des *Pommes* tant qu'il vous plaira, pourvu que vous en fassiez ensuite autant d'amendes honorables; ce sera double profit pour nous, la faute et la réparation. Mais vous n'avez pas envoyé l'*Amende honorable* à M. Le Peletier <sup>(2)</sup> : il aime vos ouvrages, et votre muse mal payée a besoin de ses bons offices. Pour moi, je vous remercie de tout mon cœur, de ce que vous me faites part de vos travaux, que j'estime d'un grand prix, et je suis sincèrement, monsieur, votre, etc.

(2) Contrôleur-général des finances.

---

## 15. †

### DU MÊME A UN JEUNE ECCLÉSIASTIQUE <sup>(1)</sup>.

Sur les qualités que doit avoir l'éloquence de la chaire.

SOYEZ simple, naturel, sobre en antithèses et en comparaisons, et ne prenez point d'autre modèle que le P. Bourdaloue, dont la beauté ne consiste pas dans des mots, et le P. Soanen, qui me plaît d'autant

(1) Nous ne connaissons ce fragment que par la citation qu'on en trouve dans la préface des *Sermons du P. Soanen*, publiés à Lyon en 1767, 2 vol. in-12. On a élevé des doutes sur l'authenticité des *Sermons* : nous ignorons si la citation de la lettre de Fénelon mérite une plus grande confiance. Ce qu'il y a de certain, c'est que le P. Soanen prêcha avec beaucoup de succès, à Paris et dans les provinces, vers la fin du dix-septième siècle.

mieux, qu'il prêche comme chacun croiroit pouvoir prêcher.

14. †

DU MÊME AU DUC DE NOAILLES.

Il le remercie de sa bonne volonté pour le chevalier de Fénelon, et lui annonce la détermination où il est, de ne jamais demander aucune grâce au Roi, ni pour lui ni pour les siens.

A Versailles, 12 octobre 1690.

ON ne peut, monsieur, vous être plus sensiblement obligé, que je le suis des bontés que vous me témoignez pour mon frère. Quand j'ai pris la liberté de vous proposer une charge d'exempt <sup>(1)</sup>, c'est sur ce qu'il m'a mandé qu'il croyoit que vous ne seriez pas éloigné de lui accorder cette grâce : je n'ai pas même voulu vous la demander, et je me suis contenté de vous supplier de juger vous-même ce qui pourroit lui convenir. Si la chose eût dépendu uniquement de vous, j'aurois laissé agir votre volonté ; mais puisqu'il faut aller jusqu'au Roi, je ne pense plus à cette affaire. Vous n'aurez pas de peine à comprendre que je suis venu à la cour pour n'y avoir jamais aucune prétention ni pour moi ni pour les miens. Le peu de considération que j'ai n'est fondé que sur la persuasion où l'on est que je veux y vivre sans intérêt. Il est juste de travailler à remplir cette attente, et à donner l'édification qu'on désire. Si j'avois d'autres vues moins pures, je me flatte que

† *Mémoires polit. et milit.* publiés par l'abbé Millot, tom. 1, *Pièces justific.*

(1) Voyez, dans la *Correspondance de famille*, les lettres 10 et suivantes, pag. 22 et suiv.

vous auriez la charité de m'encourager à résister à la chair et au sang. D'une démarche, on passe insensiblement à une autre; plus on donne à ses proches, plus ils prennent un titre de ce qu'on leur a accordé, pour engager plus avant. Le plus sûr est de tenir ferme contre les moindres démarches. Si je parlois à une autre personne moins disposée que vous, monsieur, à entrer dans les sentimens de mon ministère, je serois plus embarrassé à rendre compte de ce qui m'empêche d'agir. Si, au défaut de cet emploi, vous pouvez en procurer quelqu'un à mon frère dans les troupes, je recevrai cette grâce avec toute la reconnoissance possible, puisque vous ne le jugez pas indigne de votre protection. Quoique je sois réservé, et que je veuille être désintéressé pour mes proches, je ne suis pourtant pas dur à leur égard. Je vous demande donc, monsieur, avec une pleine confiance, tout ce que vous pourrez sans embarras, et je vous supplie très-humblement de ne songer à aucune des choses qui pourroient vous embarrasser.

.....

45. †

DU MÊME A BOSSUET.

Sur le *Mémoire* de ce prélat contre le docteur Du Pin (1).

A Versailles, 3 mars 1692.

J'AI lu, monseigneur, votre *Mémoire* sur les ouvrages de M. Du Pin, et je n'oserois vous dire tout le

† *OEuvres de Bossuet*, 1778, tom. X, in-4<sup>o</sup>, ainsi que les trois suivantes.

(1) Ce *Mémoire* se trouve dans les *OEuvres de Bossuet*, tom. XXX, pag. 475 et suiv.

plaisir qu'il m'a fait : il y a seulement un petit endroit où MM. de Court, de Langeron, de Fleury et moi nous trouvons tous que vous allez un peu au-delà des paroles de l'auteur, dans la censure que vous en faites. Puisque vous serez ici environ huit jours après Pâque, il faut attendre à examiner cet endroit avec vous. Cependant je n'enverrai point le Mémoire à M. Pirot. Pour M. Racine, je lui montrerai votre lettre dès que je le verrai. J'ai été ravi de voir la vigueur mesurée du vieux docteur et du vieux évêque. Je m'imaginois vous voir en calotte à oreilles, tenant M. Du Pin, comme un aigle tient dans ses serres un foible épervier.

---

16. †

DU MÊME AU MÊME.

Sur les ménagemens dont il désiroit qu'on usât pour engager le docteur Du Pin à réparer ses erreurs.

A Versailles, 23 mars 1692.

M. Racine est venu me parler de M. Du Pin, qui se plaint, monseigneur, de ressentir votre indignation sans l'avoir méritée. Vous l'avez traité en pleine Sorbonne, dit-il, comme un Socinien : vous l'avez dénoncé à M. l'archevêque de Paris et à M. le chancelier. Pour M. l'archevêque, il assure que ce prélat lui a témoigné une bonté paternelle. M. Racine, qui est son très-proche parent, n'a point voulu néanmoins entrer dans ses intérêts, supposant qu'il n'étoit pas à soutenir, puisque vous le condamniez. M. Racine se borne à désirer de lui faire connoître

son tort, et de travailler à le ramener dans le bon chemin, quand vous aurez eu la charité de lui expliquer les égaremens de son parent.

Il me paroît, monseigneur, que M. Racine, dans toute cette affaire, est aussi touché qu'il le doit être du respect qui vous est dû, et des motifs de zèle pour la religion qui vous animent. Je lui ai conseillé de disposer son parent à écouter de bons conseils, et à ne craindre point de réparer ses fautes. Il m'a promis d'y travailler, et de tâcher de l'empêcher d'aller chez M. l'archevêque de Paris, qui lui avoit promis quatre docteurs pour examiner son livre, et pour l'approuver par son autorité, s'il n'a point de venin. Quand vous viendrez ici après Pâque, M. Racine vous suppliera de nous expliquer tout ce que vous connoissez de répréhensible dans les ouvrages de M. Du Pin; après quoi il fera ses efforts pour lui faire réparer le passé, et pour lui faire prendre d'autres maximes par rapport à l'avenir. Je crois, monseigneur, que vous serez content, si M. Du Pin répond aux bons desseins de M. Racine, puisque vous ne prenez d'autre intérêt que celui de la religion dans cette affaire.

---

17. <sup>+</sup>

DU MÊME AU MÊME.

Sur son *Mémoire* contre Du Pin, et sur le procès du prélat avec l'abbesse de Jouarre.

A Versailles, 25 avril 1692.

VOUS ne vous trompez point, monseigneur, quand vous croyez m'avoir mandé d'envoyer votre *Mémoire*

à M. Pirot. Mais je vous avois ensuite représenté qu'un endroit me paroissoit avoir besoin d'un peu de révision. Vous me répondîtes que vous l'examineriez avec le petit concile de Versailles. Je comptois donc qu'il falloit garder le Mémoire jusqu'à votre retour : on me disoit qu'il étoit si prochain, que je ne faisois aucun scrupule de l'attendre. Je ne comprenois pas même sur votre lettre, que la chose fût si pressée ; mais puisqu'elle l'est, je l'envoie sans plus grand retardement à M. Pirot. Je voudrois que les chemins vous fussent aussi libres qu'au Mémoire ; mais je vois bien que l'évêque et l'abbesse <sup>(1)</sup> se sont bloqués l'un l'autre : il me tarde d'apprendre qu'un bon arrêt ait levé le blocus. Je ne veux point que vous perdiez ce blé : l'honneur du cardinal Romain y est trop intéressé, et je ne consens point qu'il soit déclaré simoniaque. Quand vous reviendrez, vous nous raconterez les merveilles du printemps de Germigny. Le nôtre commence à être beau : si vous ne voulez pas le croire, monseigneur, venez le voir.

(1) L'abbesse de Jonarre, avec laquelle Bossuet avoit un procès touchant l'exemption de cette abbaye. Elle payoit aux évêques de Meaux une redevance annuelle de plusieurs muids de blé, que l'abbesse prétendoit avoir été contractée envers eux à cause de cette exemption ; et Bossuet l'ayant attaquée et fait supprimer, l'abbesse à son tour demanda d'être déchargée de la redevance ; ce qui occasionna le procès dont il est ici question. Voyez les *OEuvres de Bossuet*, tom. VII, in-8°, pag. 37 et suiv.

18. +

## DU MÊME AU MÊME.

Sur son *Mémoire* contre les erreurs de Du Pin, et le désir qu'il avoit de le voir à Versailles.

A Versailles, 4 mai 1692.

IL m'est impossible, monseigneur, de vous expliquer ce que nous avons remarqué dans un endroit de votre *Mémoire*. Je l'ai envoyé à M. Pirot, et vous savez qu'il faut avoir les termes devant les yeux pour pouvoir entrer dans cette discussion : je crois même que de telles choses ne se font bien que de vive voix. Après tout, l'endroit n'est pas essentiel ; et vous avez tant de choses inexcusables à reprocher à M. Du Pin, qu'il ne peut manquer d'être confondu : Dieu veuille qu'il soit aussi corrigé ! Si vous étiez venu ici avant le départ de la cour, on auroit pu raisonner avec M. Racine, et engager par lui M. Du Pin à venir ici pour recevoir vos leçons : mais madame de Jouarre vous tient en prison. Quand même vous viendriez maintenant, ce seroit trop tard ; car M. Racine n'y sera plus.

Je ne vous parle ni de Germigny, ni du printemps, ni des doux zéphirs. Les vents les plus furieux qui sortirent du sac donné par Éole à Ulysse, semblent déchainés pour ramener l'hiver et pour troubler l'Océan. Il faut espérer que ce mauvais temps sera fini avant que le prince d'Orange puisse être prêt. On dit qu'il y a en Angleterre beaucoup de gens qui seront ravis de se défaire de lui. Pour vous, meu-

seigneur, nous courons risque de n'avoir pas si tôt l'honneur de vous voir ; car le pauvre Versailles ne vous sera plus rien en l'absence du Roi : ce sera une raison ajoutée à tant d'autres pour souhaiter son prompt retour. M. l'abbé de Maulevrier assure que M. l'abbé Bossuet se porte bien, et travaille à ses affaires ; n'en soyez pas en peine.

---

## 19.

### DU MÊME AU MARÉCHAL DE BELLEFONDS <sup>(1)</sup>.

Sur la perte récente que le maréchal avoit faite d'un de ses fils (2).

A Versailles, 8 août 1692.

QUOIQUE je n'aie presque point l'honneur d'être connu de vous, monseigneur, j'espère que vous me permettrez de vous témoigner combien je suis touché de la perte que vous venez de faire. Il y a long-temps que je respecte du fond de mon cœur, sans vous le témoigner, la vertu par laquelle Dieu vous soutient dans des épreuves différentes ; je le remercie, monseigneur, de vous avoir donné tant de courage pour porter des croix avec une patience édifiante ; je le prie de vous consoler. La consolation qui vient de lui peut seule adoucir vos peines ; toutes les autres sont indignes de la foi, et trop foibles pour apaiser une grande douleur.

Personne n'est avec plus de respect que moi, etc.

(1) Nous publions cette lettre d'après une copie calquée sur l'original, et appartenant à M. de Mouterqué, éditeur des *Lettres de madame de Sévigné*.

(2) Louis-Christophe Gigault de Bellefonds, fils du maréchal, étoit mort le 3 août des blessures qu'il avoit reçues à la bataille de Steinkerque, gagnée ce même jour par le maréchal de Luxembourg.



## 20.

## DE DAGUESSEAU A FÉNELON.

Désir qu'il a d'être utile à madame de Laval, cousine de Fénelon.

5 septembre 1692.

J'HONORE fort madame de Laval par elle-même, et par l'estime que j'ai pour sa vertu. J'ai vu de plus, dans la dernière affaire qu'elle a eue au conseil, un grand acharnement contre elle, sans qu'il m'ait paru qu'elle ait rien fait pour l'attirer. J'ai été d'ailleurs fort serviteur de feu M. son père, qui avoit beaucoup de bonté pour moi. Vous, monsieur, que je révère infiniment, prenez encore un intérêt sensible à ce qui la regarde. Comment pourrois-je résister à tant de raisons que j'ai de désirer de lui pouvoir rendre service? Je vous supplie donc, monsieur, de compter sur ma bonne volonté en tout ce qui pourra dépendre de moi. Je voudrois que le reste s'y trouvât en même degré pour lui être plus utile. Il ne tient pas à moi que je n'aie quelquefois l'honneur de vous voir à Versailles. J'ai été souvent à votre porte; mais malheureusement pour moi nos heures ne se rencontrent pas. Je tâcherai de lier la partie que vous me proposez, et je ferai un sensible plaisir à tous ceux que vous voulez bien en mettre, et à moi-même plus qu'à personne, par l'estime et l'attachement sincère avec lequel je suis, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

DAGUESSEAU.

## 21. †

## DE FÉNELON AU MARÉCHAL DE NOAILLES.

Il le félicite sur la prise de Roses en Catalogne, et sur la valeur brillante qu'il a montrée dans cette expédition.

A Versailles, 27 juin 1693.

PERSONNE n'a eu, monseigneur, une joie plus sincère que moi de la prise de Roses <sup>(1)</sup> : elle est encore toute nouvelle dans mon cœur, et elle ne s'y use point ; ce qui n'est pas ordinaire en ce pays, où les sentimens sont plus passagers. Je souhaite de tout mon cœur que vous ne regardiez, dans un si grand succès, que la main de Dieu qui a conduit la vôtre. S'il avoit donné au vice-roi espagnol ce qu'il vous a donné, c'est vous qui auriez eu en partage la perte et la honte ; l'ennemi auroit été victorieux, et auroit pris devant vous jusqu'à Perpignan. Vous savez cette vérité-là mieux que moi ; mais il faut se la rappeler à toute heure, pour se préserver du poison d'un succès complet. Au reste, monseigneur, nous avons su que vous avez fait le métier d'un aventurier qui cherche fortune : vous aliez partout où l'on ne voit point les généraux ; personne ne peut vous retenir, comme si c'étoit votre sortie de l'Académie. D'abord j'ai cru qu'on vouloit parler de M. le comte d'Ayen ; mais enfin j'ai été réduit à croire que c'est vous-même. Quand

† *Mémoires politiq. et milit.* publiés par l'abbé Millot, 1777 ; tom. I, *Pièces justif.*

(1) Le maréchal de Noailles avoit pris Roses le 9 juin précédent. Il commandoit l'armée de terre, tandis que le comte d'Estrées en faisoit le siège par mer.

vous devriez vous fâcher, je prendrai la liberté de vous représenter que les gens qui ne vous connoîtront pas bien, vous prendront pour un fanfaron; que ce procédé paroîtra plein de faste et d'affectation aux gens sages, et que ce bruit, s'il vient jusqu'aux oreilles du Roi, ne sauroit lui plaire. C'est donner un exemple de témérité pernicieuse à tous vos officiers : c'est vous exposer à périr en quelque occasion indigne, où le service du Roi et la réputation de ses armes souffriroient beaucoup de votre indiscretion. C'est tenter Dieu, et n'agir pas assez simplement dans votre fonction, où la vraie piété demande que vous ne fassiez rien pour l'apparence mondaine, et tout pour le vrai besoin. Vous trouverez toujours des gens sûrs à envoyer dans tous les endroits périlleux qu'il faut reconnoître, sans y aller vous-même. Dites-vous un peu à vous-même ce que vous diriez si bien à un autre. Il n'est point question de montrer toute votre valeur; il y auroit de l'enfance et de la petitesse à le vouloir. Il ne s'agit pas de votre vigilance : assurez-vous de tout, mais par des gens sûrs; et ce qui importe, c'est de montrer votre modération et votre retenue, dont il seroit très-indécent de faire douter par cet empressement à chercher le péril. Pardon, pardon; mais quand vous ne me pardonneriez pas, je ne me corrigerai point.

## 22. †

## DU MÊME AU MÊME.

Complimens au maréchal sur la valeur qu'il montrait dans sa campagne en Catalogne (1).

A Versailles, 23 juin 1694.

VOUS avez beau vous plaindre, monseigneur, je n'en ferai ni plus ni moins, et je vous importunerai toujours pour vous empêcher de vous exposer inutilement. Ce qui vient d'arriver ne justifie que trop la nécessité de mes très-humbles remontrances. Faut-il que le canon des ennemis soit plus discret que vous? Vous allez vous loger à sa portée, et il prend un temps pour briser votre lit sans vous faire aucun mal. Je voudrois bien qu'il nous promît de continuer, dût-il nous en coûter beaucoup de lits. Au reste, je suis bien fâché, monseigneur, de la demande qu'on m'a engagé à vous faire; je crois qu'on n'a pas eu mauvaise intention, mais je ne laisse pas d'être un peu chagrin. Madame la duchesse de Noailles a été reçue ici comme nous le pouvions espérer; je m' imagine

† *Mémoires polit.* etc. déjà cités.

(1) Le maréchal de Noailles venoit de remporter de grands avantages. Il avoit passé le Ter à la vue des Espagnols, et les avoit battus complètement le 27 mai. Il avoit pris Palamos d'assaut le 7 juin, et le 10 le château et la garnison s'étoient rendus à discrétion. Quelques jours ou quelques semaines plus tard, Fénelon auroit encore pu féliciter le maréchal de la prise de Girone, qui se rendit le 25 juin; de celle d'Ostalic, dont le château fut emporté le 20 juillet, malgré les sept retranchemens que les Espagnols avoient faits l'un sur l'autre par le seul endroit qui fût accessible. Enfin il prit Castel-Follit le 8 septembre, et il termina cette campagne par faire lever le siège d'Ostalic au due d'Escalonne.

qu'elle vous le mande en détail. Elle est à la mode, et j'en suis bien aise; mais vous savez mieux que moi combien ces sortes de joies doivent être modérées. Ce qui est de bon, c'est que vous servez bien le Roi, Dieu merci, et qu'en le servant, vous avez envie de servir en sa personne un autre maître encore plus grand. Conservez-vous, monseigneur; les dangers de la guerre sont assez grands, sans y ajouter ceux des maladies. Le climat d'Espagne, la saison, l'agitation et votre santé me font peur.

25. +

### DU MÊME A BOSSUET.

Sur les changemens que ce prélat désiroit faire dans certains usages de l'abbaye de Jouarre.

A Versailles, 16 décembre 1694.

J'AI reçu, monseigneur, la réponse de madame de Soubise <sup>(1)</sup> : elle me mande qu'elle me fera une réponse précise après que madame sa fille aura vu ma

+ *OEuvres de Bossuet*, 1778, in-4°, tom. X.

(1) Cette lettre regarde l'établissement du scrutin dans l'abbaye de Jouarre, pour toutes les délibérations capitulaires, et principalement pour les réceptions des filles. Madame de Soubise, craignant que cette voie secrète ne diminuât l'autorité de madame l'abbesse de Jouarre, sa fille, chercha tous les moyens de l'empêcher, et employa tous les amis de M. l'évêque de Meaux, pour tirer cette affaire en longueur, en la mettant en négociation. Voilà pourquoi M. l'abbé de Fénelou en entendit parler. Mais cela n'empêcha aucunement le dessein de M. l'évêque de Meaux, et le scrutin fut établi à Jouarre sans aucune opposition, en l'année 1695, au mois de janvier, à la réception de madame de Soubise, sœur de madame l'abbesse. (*Note de l'abbé Ledieu, secrétaire de Bossuet.*) Voyez la lettre de Bossuet à l'abbesse de Jouarre, *OEuvres de Bossuet*, tom. XXXIX, pag. 492 et suiv.

lettre. J'ai oublié de vous dire qu'elle vouloit fort deux ans au lieu d'un; et je ne doute pas qu'elle ne le demande plus que jamais, si elle vous donne une sûreté par écrit. C'est à vous, monseigneur, à examiner si vous pourriez user de cette condescendance, ayant cette sûreté par écrit. Réponse précise, s'il vous plaît, là-dessus.

Il me paroît qu'elle voudroit fort, avant que de conclure sur les fèves, savoir quelle sera la fin de votre visite commencée à Jouarre. Elle craint que vous n'ayez d'autres choses à demander, qui tirent à conséquence contre madame l'abbesse : elle me presse de vous demander instamment que vous vous déclariez là-dessus, afin qu'elle sache à quoi s'en tenir pour le tout, et qu'on ne soit point à recommencer sur d'autres articles, après avoir passé celui des fèves. Examinez donc, s'il vous plaît, monseigneur, si vous pouvez vous expliquer sur toutes les choses que vous croyez avoir à régler pour faire la clôture de votre visite, et pour être content de la discipline entière de la maison. Cet article demande, aussi bien que l'autre, une réponse prompte et décisive : en tout cela je ne veux que vous témoigner mon zèle et mon respect.

## AVERTISSEMENT

## SUR LA LETTRE SUIVANTE.

CETTE lettre, ou plutôt ce projet de lettre, est un recueil de représentations très-vives et de remontrances très-sévères faites à Louis XIV sur divers points de son administration. On voit, par le contenu, qu'elle a dû être écrite au plus tôt en 1691, après la mort du marquis de Louvois, et au plus tard en 1695, avant la mort de M. de Harlai, archevêque de Paris (1). Selon toutes les apparences, elle est de la fin de 1694, ou du commencement de 1695; car l'auteur y fait mention de plusieurs évènements qui paroissent se rapporter aux années 1695 et 1694.

Cette lettre si extraordinaire en elle-même donne lieu à deux questions principales : 1° est-elle véritablement de Fénelon? 2° a-t-elle été remise à Louis XIV?

1° On a long-temps douté de l'authenticité de cette pièce, qui fut publiée pour la première fois en 1787, par d'Alembert, dans son *Histoire des membres de l'Académie française*, tom. III, pag. 551 et suiv. M. le cardinal de Bausset, dans l'*Histoire de Fénelon* (2), ne crut pas devoir lui attribuer indiscrètement une lettre aussi singulière, sur le seul témoignage de d'Alembert, qui l'avoit donnée comme fidèlement transcrite sur l'original de la propre main de Fénelon. Mais tous les doutes à cet égard viennent d'être dissipés par la découverte du manuscrit original, dont M. Renouard, libraire, a fait l'acquisition, le 26 février 1825, à la vente des livres de feu M. Gentil, et dont il a publié aussitôt une édition très-soignée (3) avec un *fac simile* de la première page du manuscrit. Nous avons eu

(1) Voyez ci-après les pag. 341 et 343. Ce que dit Fénelon (pag. 336) des troubles affieux qui desolent l'Europe depuis plus de vingt ans, à partir de la guerre de Hollande en 1672, prouve aussi que cette lettre est de l'époque que nous lui assignons.

(2) *Pièces justifiées*, du liv. II, n. 1.

(3) *Lettre de Fénelon à Louis XIV*, Paris, mars 1825; 39 pag. in-8°, avec les portraits de Louis XIV et de Fénelon.

la liberté d'examiner à loisir, chez M. Renouard, ce manuscrit original, qui contient vingt-quatre pages in-4°, et nous nous sommes convaincus de l'authenticité de cette pièce. Non-seulement elle est écrite en entier de la propre main de Fénelon; mais on y remarque plusieurs corrections qui indiquent le travail de la composition, et qui ne permettent pas de regarder cette lettre comme une simple copie d'une pièce étrangère que Fénelon auroit pu désirer de conserver. Nous avons également reconnu l'écriture du marquis de Fénelon, petit neveu de l'archevêque de Cambrai, dans la note suivante qu'on lit au haut de la première page du manuscrit, et qui fourniroit, s'il étoit nécessaire, une nouvelle preuve de son authenticité.

*Minutte d'une lettre de M. Labbé de Fenelon au Roy, a qui elle fut remise dans le temps par M. le D. de B. (4), et qui loin de s'en disposer, choisit au contraire quelque temps apres cet abbé pour précepteur des princes ses petits Enfants. Cette minutte est toute de l'écriture de M. Labbé de Fenelon depuis archevesque de Cambrai.*

L'auteur de cette note suppose, il est vrai, par un grossier anachronisme, que Fénelon a écrit la lettre en question avant d'être nommé précepteur des petits-fils de Louis XIV, c'est-à-dire, avant le mois d'août 1689 : tandis que cette lettre est certainement postérieure à 1691, comme nous l'avons déjà remarqué. Sur quoi M. le cardinal de Bausset observe que *cet anachronisme de l'auteur de la note, invite naturellement à se méfier de son témoignage sur l'authenticité de la lettre même.* Mais outre que l'existence de l'original résout pleinement cette difficulté, on conçoit aisément que le marquis de Fénelon a pu confondre les dates de certains événemens, tandis qu'il est tout-à-fait incroyable qu'il ait pu se méprendre à l'écriture de l'archevêque de Cambrai.

II° Mais si l'authenticité de cette lettre est aujourd'hui incontestable, est-il également certain qu'elle ait été remise à Louis XIV? La note du marquis de Fénelon, déjà citée, induiroit à le croire; et il faut avouer que son témoignage à cet égard semble confirmé par deux lettres de madame de Maintenon à M. de Noailles, archevêque de Paris. « Voici, lui écrivoit-elle le 21 décembre 1695, une

(4) Le duc de Beauvilliers.



» lettre qu'on lui a écrite (*au Roi*), il y a deux ou trois  
 » ans. Il faudra me la rendre; elle est bien faite. Mais de  
 » telles vérités ne peuvent le ramener; elles l'irritent ou  
 » le découragent: il ne faut ni l'un ni l'autre, mais le  
 » conduire doucement où l'on veut le mener.» Quelques  
 jours après, (le 27 du même mois) elle ajoutoit: « Je suis  
 » bien aise que vous trouviez la lettre que je vous ai con-  
 » fiée trop dure; elle m'a toujours paru telle: ne connois-  
 » sez-vous point le style? »

Ces témoignages sans doute rendent assez plausible l'opinion de ceux qui voudroient soutenir que la lettre dont il s'agit a été remise à Louis XIV. Nous ne croyons pas néanmoins que l'on puisse tirer de ces témoignages une preuve bien décisive.

Pour parler d'abord de l'argument tiré de la note du marquis de Fénelon, il ne faut qu'un peu de réflexion pour sentir la foiblesse de cette preuve. Car, 1° l'anachronisme grossier qu'on aperçoit dans cette note, montre assez que l'auteur étoit peu instruit des faits qu'elle énonce. 2° Cette note elle-même est un tissu des suppositions les plus invraisemblables, et qu'on ne peut raisonnablement admettre sur le seul témoignage du marquis de Fénelon. Quelle apparence, en effet, que la lettre en question ait été remise à Louis XIV par le duc de Beauvilliers, qui y est si maltraité? Quelle apparence que Fénelon ait pris assez peu de précautions sur le secret de cette lettre anonyme, pour que Louis XIV ait pu en découvrir l'auteur?

Quant aux deux lettres de madame de Maintenon, elles supposent à la vérité qu'on remit à Louis XIV, en 1692 ou 1695, une lettre anonyme, où on lui disoit des vérités assez dures. Mais cette lettre dont parle madame de Maintenon étoit-elle précisément celle de Fénelon? Voilà ce qu'on ne sauroit démontrer. Cette supposition paroîtra même peu vraisemblable, si l'on fait attention que la lettre dont parle madame de Maintenon fut écrite en 1692 ou 1695, tandis que celle de Fénelon est, selon toutes les apparences, de 1694, comme nous l'avons déjà observé, et comme d'Alembert l'avoit remarqué avant nous.

Au reste, en supposant même que cette dernière lettre ait été remise à Louis XIV, il est contraire à toutes les vraisemblances, qu'elle lui ait été présentée dans l'état où nous l'avons maintenant, c'est-à-dire, sans adoucissement

ni modification quelconque. En effet, comment se persuader que Fénelon ait jamais adressé à ce monarque, même sous le voile de l'anonyme, une lettre pleine des plus vives remontrances, sans les revêtir de ces formes douces et insinuanes qu'il connoissoit mieux que personne, et qui sont toujours nécessaires pour faire goûter aux meilleurs princes des vérités si sévères? On conçoit bien que Fénelon, dans un moment où il étoit vivement frappé de quelques abus qu'il croyoit remarquer dans la conduite de Louis XIV et dans son gouvernement, ait eu la pensée de lui adresser à ce sujet des représentations. On conçoit même que, dans le moment où il jetoit sur le papier ses premières idées, la vivacité du sentiment qui l'inspiroit se soit naturellement communiquée à son style. Mais que Fénelon se soit jamais décidé à envoyer au monarque des observations si peu mesurées, et par conséquent si évidemment incapables d'atteindre le but qu'il se proposoit, c'est ce qu'on ne peut supposer avec tant soit peu de vraisemblance. Une pareille supposition paroît inconciliable avec le caractère de Fénelon, c'est-à-dire, de l'homme de son siècle qui a le mieux connu et le plus constamment observé toutes les bienséances religieuses et sociales. Du moins faut-il reconnoître qu'une supposition si peu vraisemblable en elle-même, ne peut être admise sans les preuves les plus décisives. Or il est certain que ces preuves manquent absolument.

Si l'on pèse attentivement ces réflexions, il doit, ce semble, passer pour constant, que la lettre dont il s'agit est un simple projet, auquel on peut douter que Fénelon ait donné aucune suite, et dont il eût certainement désavoué la publication.

## 24. +

## DE FÉNELON A LOUIS XIV.

Remontrances à ce prince sur divers points de son administration

LA personne, Sire, qui prend la liberté de vous écrire cette lettre, n'a aucun intérêt en ce monde. Elle ne l'écrit ni par chagrin, ni par ambition, ni par envie de se mêler des grandes affaires. Elle vous aime sans être connue de vous; elle regarde Dieu en votre personne. Avec toute votre puissance vous ne pouvez lui donner aucun bien qu'elle désire, et il n'y a aucun mal qu'elle ne souffrît de bon cœur pour vous faire connoître les vérités nécessaires à votre salut. Si elle vous parle fortement, n'en soyez pas étonné, c'est que la vérité est libre et forte. Vous n'êtes guère accoutumé à l'entendre. Les gens accoutumés à être flattés prennent aisément pour chagrin, pour àpreté et pour excès, ce qui n'est que la vérité toute pure. C'est la trahir, que de ne vous la montrer pas dans toute son étendue. Dieu est témoin que la personne qui vous parle, le fait avec un cœur plein de zèle, de respect, de fidélité, et d'attendrissement sur tout ce qui regarde votre véritable intérêt.

Vous êtes né, Sire, avec un cœur droit et équitable; mais ceux qui vous ont élevé, ne vous ont donné pour science de gouverner, que la défiance, la jalousie, l'éloignement de la vertu, la crainte de tout mérite éclatant, le goût des hommes souples et rampans, la hanteur, et l'attention à votre seul intérêt.

Depuis environ trente ans, vos principaux ministres ont ébranlé et renversé toutes les anciennes maximes de l'État, pour faire monter jusqu'au comble votre autorité, qui étoit devenue la leur parce qu'elle étoit dans leurs mains. On n'a plus parlé de l'État ni des règles; on n'a parlé que du Roi et de son bon plaisir. On a poussé vos revenus et vos dépenses à l'infini. On vous a élevé jusqu'au ciel, pour avoir effacé, disoit-on, la grandeur de tous vos prédécesseurs ensemble, c'est-à-dire, pour avoir appauvri la France entière, afin d'introduire à la cour un luxe monstrueux et incurable. Ils ont voulu vous élever sur les ruines de toutes les conditions de l'État : comme si vous pouviez être grand en ruinant tous vos sujets sur qui votre grandeur est fondée. Il est vrai que vous avez été jaloux de l'autorité, peut-être même trop dans les choses extérieures; mais pour le fond, chaque ministre a été le maître dans l'étendue de son administration. Vous avez cru gouverner, parce que vous avez réglé les limites entre ceux qui gouvernoient. Ils ont bien montré au public leur puissance, et on ne l'a que trop sentie. Ils ont été durs, hautains, injustes, violens, de mauvaise foi. Ils n'ont connu d'autre règle, ni pour l'administration du dedans de l'État, ni pour les négociations étrangères, que de menacer, que d'écraser, que d'anéantir tout ce qui leur résistoit. Ils ne vous ont parlé, que pour écarter de vous tout mérite qui pouvoit leur faire ombrage. Ils vous ont accoutumé à recevoir sans cesse des louanges outrées qui vont jusqu'à l'idolâtrie, et que vous auriez dû, pour votre honneur, rejeter avec indignation. On a rendu votre

nom odieux, et toute la nation française insupportable à tous nos voisins. On n'a conservé aucun ancien allié, parce qu'on n'a voulu que des esclaves. On a causé depuis plus de vingt ans des guerres sanglantes. Par exemple, Sire, on fit entreprendre à Votre Majesté, en 1672, la guerre de Hollande pour votre gloire, et pour punir les Hollandais, qui avoient fait quelque raillerie, dans le chagrin où on les avoit mis en troublant les règles du commerce établies par le cardinal de Richelieu. Je cite en particulier cette guerre, parce qu'elle a été la source de toutes les autres. Elle n'a eu pour fondement qu'un motif de gloire et de vengeance, ce qui ne peut jamais rendre une guerre juste; d'où il s'ensuit que toutes les frontières que vous avez étendues par cette guerre sont injustement acquises dans l'origine. Il est vrai, Sire, que les traités de paix subséquens semblent couvrir et réparer cette injustice, puisqu'ils vous ont donné les places conquises : mais une guerre injuste n'en est pas moins injuste pour être heureuse. Les traités de paix signés par les vaincus ne sont point signés librement. On signe le couteau sous la gorge : on signe malgré soi pour éviter de plus grandes pertes : on signe, comme on donne sa bourse, quand il la faut donner ou mourir. Il faut donc, Sire, remonter jusqu'à cette origine de la guerre de Hollande, pour examiner devant Dieu toutes vos conquêtes.

Il est inutile de dire qu'elles étoient nécessaires à votre État : le bien d'autrui ne nous est jamais nécessaire. Ce qui nous est véritablement nécessaire, c'est d'observer une exacte justice. Il ne faut pas même prétendre que vous soyez en droit de retenir toujours

certaines places, parce qu'elles servent à la sûreté de vos frontières. C'est à vous à chercher cette sûreté par de bonnes alliances, par votre modération, ou par les places que vous pouvez fortifier derrière; mais enfin, le besoin de veiller à notre sûreté ne nous donne jamais un titre de prendre la terre de notre voisin. Consultez là-dessus des gens instruits et droits; ils vous diront que ce que j'avance est clair comme le jour.

En voilà assez, Sire, pour reconnoître que vous avez passé votre vie entière hors du chemin de la vérité et de la justice, et par conséquent hors de celui de l'Évangile. Tant de troubles affreux qui ont désolé toute l'Europe depuis plus de vingt ans, tant de sang répandu, tant de scandales commis, tant de provinces saccagées, tant de villes et de villages mis en cendres, sont les funestes suites de cette guerre de 1672, entreprise pour votre gloire et pour la confusion des faiseurs de gazettes et de médailles de Hollande. Examinez, sans vous flatter, avec des gens de bien, si vous pouvez garder tout ce que vous possédez en conséquence des traités auxquels vous avez réduit vos ennemis par une guerre si mal fondée.

Elle est encore la vraie source de tous les maux que la France souffre. Depuis cette guerre, vous avez toujours voulu donner la paix en maître, et imposer les conditions, au lieu de les régler avec équité et modération. Voilà ce qui fait que la paix n'a pu durer. Vos ennemis, honteusement accablés, n'ont songé qu'à se relever, et qu'à se réunir contre vous. Faut-il s'en étonner? vous n'avez pas même demeuré dans les termes de cette paix que vous aviez donnée avec  
tant

tant de hauteur. En pleine paix vous avez fait la guerre et des conquêtes prodigieuses. Vous avez établi une chambre des réunions, pour être tout ensemble juge et partie : c'étoit ajouter l'insulte et la dérision à l'usurpation et à la violence. Vous avez cherché, dans le traité de Westphalie, des termes équivoques pour surprendre Strasbourg. Jamais aucun de vos ministres n'avoit osé, depuis tant d'années, alléguer ces termes dans aucune négociation, pour montrer que vous eussiez la moindre prétention sur cette ville. Une telle conduite a réuni et animé toute l'Europe contre vous. Ceux mêmes qui n'ont pas osé se déclarer ouvertement, souhaitent du moins avec impatience votre affoiblissement et votre humiliation, comme la seule ressource pour la liberté et pour le repos de toutes les nations chrétiennes. Vous qui pouviez, Sire, acquérir tant de gloire solide et paisible à être le père de vos sujets et l'arbitre de vos voisins, on vous a rendu l'ennemi commun de vos voisins, et on vous expose à passer pour un maître dur dans votre royaume.

Le plus étrange effet de ces mauvais conseils, est la durée de la ligue formée contre vous. Les alliés aiment mieux faire la guerre avec perte, que de conclure la paix avec vous, parce qu'ils sont persuadés, sur leur propre expérience, que cette paix ne seroit point une paix véritable, que vous ne la tiendriez non plus que les autres, et que vous vous en serviriez pour accabler séparément sans peine chacun de vos voisins, dès qu'ils se seroient désunis. Ainsi, plus vous êtes victorieux, plus ils vous craignent et se réunissent pour éviter l'esclavage dont ils se croient menacés. Ne pouvant vous vaincre, ils prétendent du moins

vous épuiser à la longue. Enfin ils n'espèrent plus de sûreté avec vous, qu'en vous mettant dans l'impuissance de leur nuire. Mettez-vous, Sire, un moment en leur place, et voyez ce que c'est que d'avoir préféré son avantage à la justice et à la bonne foi.

Cependant vos peuples, que vous devriez aimer comme vos enfans, et qui ont été jusqu'ici si passionnés pour vous, meurent de faim. La culture des terres est presque abandonnée; les villes et la campagne se dépeuplent; tous les métiers languissent, et ne nourrissent plus les ouvriers. Tout commerce est anéanti. Par conséquent vous avez détruit la moitié des forces réelles du dedans de votre État, pour faire et pour défendre de vaines conquêtes au dehors. Au lieu de tirer de l'argent de ce pauvre peuple, il faudroit lui faire l'aumône et le nourrir. La France entière n'est plus qu'un grand hôpital désolé et sans provision. Les magistrats sont avilis et épuisés. La noblesse, dont tout le bien est en décret, ne vit que de lettres d'État. Vous êtes importuné de la foule des gens qui demandent et qui murmurent. C'est vous-même, Sire, qui vous êtes attiré tous ces embarras; car, tout le royaume ayant été ruiné, vous avez tout entre vos mains, et personne ne peut plus vivre que de vos dons. Voilà ce grand royaume si florissant sous un roi qu'on nous dépeint tous les jours comme les délices du peuple, et qui le seroit en effet si les conseils flatteurs ne l'avoient point empoisonné.

Le peuple même (il faut tout dire), qui vous a tant aimé, qui a eu tant de confiance en vous, commence à perdre l'amitié, la confiance, et même le



respect. Vos victoires et vos conquêtes ne le réjouissent plus; il est plein d'aigreur et de désespoir. La sédition s'allume peu à peu de toutes parts. Ils croient que vous n'avez aucune pitié de leurs maux, que vous n'aimez que votre autorité et votre gloire. Si le Roi, dit-on, avoit un cœur de père pour son peuple, ne mettroit-il pas plutôt sa gloire à leur donner du pain, et à les faire respirer après tant de maux, qu'à garder quelques places de la frontière, qui causent la guerre? Quelle réponse à cela, Sire? Les émotions populaires, qui étoient inconnues depuis si longtemps, deviennent fréquentes <sup>(1)</sup>. Paris même, si près de vous, n'en est pas exempt. Les magistrats sont contraints de tolérer l'insolence des mutins, et de faire couler sous main quelque monnoie pour les apaiser; ainsi on paie ceux qu'il faudroit punir. Vous êtes réduit à la honteuse et déplorable extrémité, ou de laisser la sédition impunie, et de l'accroître par cette impunité, ou de faire massacrer avec inhumanité des peuples que vous mettez au désespoir, en leur arrachant, par vos impôts pour cette guerre, le pain qu'ils tâchent de gagner à la sueur de leurs visages.

Mais, pendant qu'ils manquent de pain, vous manquez vous-même d'argent, et vous ne voulez pas voir l'extrémité où vous êtes réduit. Parce que vous avez toujours été heureux, vous ne pouvez vous imaginer que vous cessiez jamais de l'être. Vous craignez d'ouvrir les yeux; vous craignez qu'on ne vous les ouvre: vous craignez d'être réduit à rabat-

(1) Il y eut en 1634 des émeutes causées par la cherté des grains.

tre quelque chose de votre gloire. Cette gloire, qui endureit votre cœur, vous est plus chère que la justice, que votre propre repos, que la conservation de vos peuples qui périssent tous les jours des maladies causées par la famine, enfin que votre salut éternel, incompatible avec cette idole de gloire.

Voilà, Sire, l'état où vous êtes. Vous vivez comme ayant un bandeau fatal sur les yeux; vous vous flattez sur les succès journaliers, qui ne décident rien, et vous n'envisagez point d'une vue générale le gros des affaires, qui tombe insensiblement sans ressource. Pendant que vous prenez, dans un rude combat, le champ de bataille et le canon de l'ennemi <sup>(2)</sup>, pendant que vous forcez les places, vous ne songez pas que vous combattez sur un terrain qui s'enfonce sous vos pieds, et que vous allez tomber malgré vos victoires.

Tout le monde le voit, et personne n'ose vous le faire voir. Vous le verrez peut-être trop tard. Le vrai courage consiste à ne se point flatter, et à prendre un parti ferme sur la nécessité. Vous ne prêtez volontiers l'oreille, Sire, qu'à ceux qui vous flattent de vaines espérances. Les gens que vous estimez les plus solides sont ceux que vous craignez et que vous évitez le plus. Il faudroit aller au-devant de la vérité, puisque vous êtes roi, presser les gens de vous la dire sans adoucissement, et encourager ceux qui sont trop timides. Tout au contraire, vous ne cherchez qu'à ne point approfondir; mais Dieu saura bien

(2) Allusion aux batailles de Steinkerque en 1692, et de Nerwinde en 1693, où la victoire se réduisit à prendre le champ de bataille et le canon de l'ennemi.

enfin lever le voile qui vous couvre les yeux, et vous montrer ce que vous évitez de voir. Il y a long-temps qu'il tient son bras levé sur vous : mais il est lent à vous frapper, parce qu'il a pitié d'un prince qui a été toute sa vie obsédé de flatteurs, et parce que, d'ailleurs, vos ennemis sont aussi les siens. Mais il saura bien séparer sa cause juste, d'avec la vôtre qui ne l'est pas, et vous humilier pour vous convertir; car vous ne serez chrétien que dans l'humiliation. Vous n'aimez point Dieu; vous ne le craignez même que d'une crainte d'esclave; c'est l'enfer, et non pas Dieu que vous craignez. Votre religion ne consiste qu'en superstitions, en petites pratiques superficielles. Vous êtes comme les Juifs dont Dieu dit : *Pendant qu'ils m'honorent des lèvres, leur cœur est loin de moi* <sup>(a)</sup>. Vous êtes scrupuleux sur des bagatelles, et endurci sur des maux terribles. Vous n'aimez que votre gloire et votre commodité. Vous rapportez tout à vous, comme si vous étiez le Dieu de la terre, et que tout le reste n'eût été créé que pour vous être sacrifié. C'est, au contraire, vous que Dieu n'a mis au monde que pour votre peuple. Mais hélas! vous ne comprenez point ces vérités : comment les goûteriez-vous? Vous ne connoissez point Dieu, vous ne l'aimez point, vous ne le priez point du cœur, et vous ne faites rien pour le connoître.

Vous avez un archevêque <sup>(3)</sup> corrompu, scandaleux, incorrigible, faux, malin, artificieux, ennemi de toute vertu, et qui fait gémir tous les gens de bien.

(a) *Isai.* xxix. 13.

(3) François de Harlai de Champvalon, archevêque de Paris, mort le 6 août 1695.

Vous vous en accommodez, parce qu'il ne songe qu'à vous plaire par ses flatteries. Il y a plus de vingt ans, qu'en prostituant son honneur, il jouit de votre confiance. Vous lui livrez les gens de bien, vous lui laissez tyranniser l'Église, et nul prélat vertueux n'est traité aussi bien que lui.

Pour votre confesseur <sup>(4)</sup>, il n'est pas vicieux; mais il craint la solide vertu, et il n'aime que les gens profanes et relâchés : il est jaloux de son autorité, que vous avez poussée au-delà de toutes les bornes. Jamais confesseurs des rois n'avoient fait seuls les évêques, et décidé de toutes les affaires de conscience. Vous êtes seul en France, Sire, à ignorer qu'il ne sait rien, que son esprit est court et grossier, et qu'il ne laisse pas d'avoir son artifice avec cette grossièreté d'esprit. Les Jésuites mêmes le méprisent, et sont indignés de le voir si facile à l'ambition ridicule de sa famille. Vous avez fait d'un religieux un ministre d'État. Il ne se connoît point en hommes, non plus qu'en autre chose. Il est la dupe de tous ceux qui le flattent et lui font de petits présens. Il ne doute ni n'hésite sur aucune question difficile. Un autre très-droit et très-éclairé n'oseroit décider seul. Pour lui, il ne craint que d'avoir à délibérer avec des gens qui sachent les règles. Il va toujours hardiment sans craindre de vous égarer; il penchera toujours au relâchement, et à vous entretenir dans l'ignorance. Du moins il ne penchera aux partis conformes aux règles, que quand il craindra de vous scandaliser. Ainsi, c'est un aveugle qui en conduit un autre, et,

(4) Le P. de La Chaise, Jésuite, mort en 1709.

comme dit Jésus-Christ, *ils tomberont tous deux dans la fosse* <sup>(a)</sup>.

Votre archevêque et votre confesseur vous ont jeté dans les difficultés de l'affaire de la régale, dans les mauvaises affaires de Rome <sup>(5)</sup>; ils vous ont laissé engager par M. de Louvois dans celle de Saint-Lazare, et vous auroient laissé mourir dans cette injustice, si M. de Louvois eût vécu plus que vous <sup>(6)</sup>.

On avoit espéré, Sire, que votre conseil vous tire-roit de ce chemin si égaré; mais votre conseil n'a ni force ni vigueur pour le bien. Du moins madame de

(a) *Matth.* xv. 14.

(5) Ceci est confirmé par l'abbé Fleury, dans ses notes sur l'assemblée de 1682. (*Nouveaux Opuscules*, édit. de 1818, pag. 208 et suiv.) Voyez aussi les *Mémoires* du P. d'Avrigny, 19 mars 1681.

(6) Ce ministre mourut le 16 juillet 1691. Pour l'intelligence de ce pas-sage, il faut se souvenir que le marquis de Nêrestang, grand-maître de l'ordre de Saint-Lazare, ayant donné sa démission le 26 janvier 1672, l'ordre offrit la grande maîtrise à Louis XIV. Ce prince, n'ayant pas jugé à propos de l'accepter, nomma le marquis de Louvois vicaire-général, le 4 février suivant. Louvois fit réunir à l'ordre, par la seule autorité royale, qui, de l'aveu même de MM. de Saint-Lazare, ne pouvoit en disposer sans le concours de l'autorité ecclésiastique, les maisons, droits, biens et reve-nus qui avoient été ci-devant possédés par tous autres ordres hospitaliers-militaires, séculiers ou réguliers, éteints, supprimés ou abolis; il créa des commanderies qu'il laissa vacantes, et dont il perçut les revenus; enfin il exigea, pour la réception de chaque chevalier, deux cents écus d'or, au lieu de cent qu'on donnoit auparavant. L'édifice de grandeur élevé par Louvois croula avec ce ministre. Il n'avoit pu obtenir du Pape la confirmation de son titre de vicaire-général. Vingt années du plus grand pouvoir et de la plus grande autorité ne purent arrêter les réclamations qui se reprodui-soient à tous les instans: elles triomphèrent enfin, et par l'édit de 1693, le Roi désunit tous les biens qu'il avoit réunis en 1672 à l'ordre de Saint-Lazare. Voyez l'*Hist. des Ordres de N. D. du Mont-Carmel et de S. Lazare*, par Gautier de Sibert, 1772, in-4<sup>o</sup>; et le *Rapport* fait à l'as-ssemblée du clergé de 1772, par M. de Brienne, archevêque de Toulouse, (*Proc. verb. du Clergé*, tom. VIII, 2<sup>e</sup> part. pag. 1990 et 1991.) d'où cette note est tirée. Elle servira aussi d'éclaircissement au n. iv d'une *Consul-tation* de Fénelon, imprimée tom. III des *OEuvres*, pag. 443.

M. et M. le D. de B. <sup>(7)</sup> devoient-ils se servir de votre confiance en eux pour vous détromper; mais leur foiblesse et leur timidité les déshonorent, et scandalisent tout le monde. La France est aux abois; qu'attendent-ils pour vous parler franchement? que tout soit perdu? Craignent-ils de vous déplaire? ils ne vous aiment donc pas; car il faut être prêt à fâcher ceux qu'on aime, plutôt que de les flatter ou de les trahir par son silence. A quoi sont-ils bons, s'ils ne vous montrent pas que vous devez restituer les pays qui ne sont pas à vous, préférer la vie de vos peuples à une fausse gloire, réparer les maux que vous avez faits à l'Église, et songer à devenir un vrai chrétien avant que la mort vous surprenne? Je sais bien que, quand on parle avec cette liberté chrétienne, on court risque de perdre la faveur des rois; mais votre faveur leur est-elle plus chère que votre salut? Je sais bien aussi qu'on doit vous plaindre, vous consoler, vous soulager, vous parler avec zèle, douceur et respect; mais enfin il faut dire la vérité. Malheur, malheur à eux s'ils ne la disent pas, et malheur à vous si vous n'êtes pas digne de l'entendre! Il est honteux qu'ils aient votre confiance sans fruit depuis tant de temps. C'est à eux à se retirer si vous êtes trop ombrageux, et si vous ne voulez que des flatteurs autour de vous. Vous demanderez peut-être, Sire, qu'est-ce qu'ils doivent vous dire; le voici: ils doivent vous représenter qu'il faut vous humilier sous la puissante main de Dieu, si vous ne voulez qu'il vous humilie; qu'il faut demander la

(7) Madame de Maintenon et M. le duc de Beauvilliers.

paix, et expier par cette honte toute la gloire dont vous avez fait votre idole; qu'il faut rejeter les conseils injustes des politiques flatteurs; qu'enfin il faut rendre au plus tôt à vos ennemis, pour sauver l'État, des conquêtes que vous ne pouvez d'ailleurs retenir sans injustice. N'êtes-vous pas trop heureux dans vos malheurs <sup>(8)</sup>, que Dieu fasse finir les prospérités qui vous ont aveuglé, et qu'il vous contraigne de faire des restitutions essentielles à votre salut, que vous n'auriez jamais pu vous résoudre à faire dans un état paisible et triomphant? La personne qui vous dit ces vérités, Sire, bien loin d'être contraire à vos intérêts, donneroit sa vie pour vous voir tel que Dieu vous veut, et elle ne cesse de prier pour vous.

(8) Ceci prouve encore que cette lettre a été écrite après la bataille navale de La Hogue, en 1692, premier malheur de Louis XIV, et même après la prise de Pondichéry par les Hollandais, en 1693, qui pouvoit obliger le Roi aux restitutions dont parle Fénelon.

~~~~~

## 25.

### DU MÊME AU P. LAMI, BÉNÉDICTIN.

Il remercie ce religieux de lui avoir envoyé son dernier ouvrage sur la vérité de la religion

A Versailles, 29 janvier (1695.)

JE vous suis très-obligé, mon révérend père, de la bonté avec laquelle vous continuez à me faire part de vos travaux, qui sont très-édifiants. Je vais lire celui que vous m'avez fait la grâce de m'envoyer sur la *vérité de la religion* <sup>(1)</sup>, et je commence même déjà

(1) Cet ouvrage du P. Lami a pour titre : *De la Vérité évidente de la religion chrétienne*. Paris, 1694, 11-12.

à voir avec plaisir que vous y avez ramassé les principaux fondemens de la foi chrétienne. Continuez, je vous supplie, à m'honorer de votre souvenir, et surtout à prier Dieu pour moi. Vous ne pouvez accorder ce secours à un homme qui soit plus sincèrement que moi, mon révérend père, votre, etc.

26 \*\*.

DU DUC DE BOURGOGNE AU PAPE INNOCENT XII.

Il demande à Sa Sainteté, en faveur de l'archevêque de Cambrai, une diminution des droits ordinaires perçus à l'occasion des bulles (1).

Versailles, 9 février 1695.

TRÈS-SAINT PÈRE,

C'est une grande joie pour moi que de commencer à assurer Votre Sainteté du respect filial que j'ai pour elle, et du zèle avec lequel je suis attaché au saint siège. L'abbé de Fénelon mon précepteur, qui a pris de grands soins pour m'inspirer ces sentimens de religion, vient d'être nommé par le Roi mon seigneur à l'archevêché de Cambrai : il a beaucoup de naissance, mais très-peu de biens; et je serois fort obligé

(1) L'argent que l'on envoyoit à Rome pour les causes ecclésiastiques a souvent fourni un prétexte aux déclamations des ennemis de l'Eglise Romaine. A les entendre, toute la chrétienté s'épuisait d'or pour enrichir le trésor pontifical. Le prélat J. Marchetti a démontré la fausseté de leurs assertions, dans son ouvrage intitulé : *Del danaro straniero che viene a Roma, e che ne va per cause ecclesiastiche*, 1800, in-8°. Il y prouve, par des calculs et des faits sans réplique, que tout cet argent étoit principalement employé aux frais des missions dans les pays infidèles, et que les recettes ne suffisant point, le saint siège a été souvent obligé de recourir à des emprunts considérables pour subvenir à ces dépenses.



à Votre Sainteté si elle avoit la honte d'accorder le *gratis* à un homme qui m'a rendu de si utiles services. Cette première grâce est une des plus touchantes que Votre Sainteté puisse me faire.

Je suis,

TRÈS-SAINTE PÈRE,

de Votre Sainteté,

le très-humble et très-dévoit fils,

LOUIS, DUC DE BOURGOGNE.

27. †

DE L'ABBÉ J. J. BOILEAU A FÉNELON.

Il le félicite de sa nomination à l'archevêché de Cambrai (1).

(1635.)

NE connoissant personne dans l'église de Cambrai, monseigneur, souffrez que je m'adresse à vous, que je dois regarder désormais comme l'ange de cette église, pour me conjurer avec elle du bonheur dont elle va jouir. Le grand sujet de joie pour de vrais fidèles, c'est d'avoir un pasteur selon le cœur de Jésus-Christ : un pasteur de ce caractère ne pense qu'à paître son troupeau dans la vérité et dans la justice, et ne pense jamais à se paître lui-même, en sa-

† *Lettr. de M. B. sur différens sujets*, etc. 1737, pag. 85.

(1) Cette lettre, assez lourdement écrite, et par conséquent peu intéressante par elle-même, offre néanmoins un témoignage remarquable des sentimens d'estime dont l'abbé Boileau étoit pénétré pour Fénelon, quoiqu'il fût bien loin de partager ses opinions. Tant sur l'article du jansénisme, que sur la spiritualité.

tatisfaisant sa cupidité. Un tel pasteur a toute la lumière requise pour ramener dans la voie les brebis qui s'égarèrent, et pour y conduire celles qui y marchent. Il a de la force pour porter celles qui sont fatiguées, de l'adresse et de la compassion pour traiter celles qui sont blessées, de la vigilance et du courage, soit pour repousser les loups du bercail, soit pour leur arracher leur proie, aux termes d'un prophète, ne fût-ce qu'une cuisse sanglante ou la peau déchirée. Un tel pasteur a la charité, la prudence, et le rare secret de discipliner et de réunir les chiens gardiens du troupeau, qui s'entrebattent quelquefois, au lieu de défendre les ouailles qu'on leur a confiées. J'ose promettre maintenant, avec la grâce de Jésus-Christ, un tel pasteur au diocèse de Cambrai; et par l'intérêt que vous allez prendre à ce diocèse, monseigneur, je crois que vous voudrez bien recevoir mon compliment et dégager ma parole.

D'autres pourront vous témoigner leur joie de la qualité de prince de l'Empire, que cette église vous va procurer; pour moi, je me renferme à me réjouir du bien que vous allez procurer à cette église. Vous ne me pardonneriez pas des sentimens trop humains. Je les ai pourtant ces sentimens, je l'avoue; mais si je n'ai pas assez de foi pour les anéantir dans mon cœur, je dois au moins avoir assez de discrétion pour les supprimer en vous en parlant. Vous connoissez trop bien, monseigneur, l'éminence et les devoirs de l'épiscopat, pour vous laisser flatter par le foible éclat d'une dignité séculière. Être établi par le Saint-Esprit pour conduire au royaume éternel l'Église rachetée par le sang d'un Dieu, être le vicaire de l'au-

torité et de l'amour de Jésus-Christ envers les hommes, c'est là ce qui pourroit flatter une ame noble qui sent la solide grandeur : c'est ce qui la pourroit élever jusqu'au ciel, selon l'expression de l'Écriture, si les périls et les obligations de ce ministère auguste ne la faisoient rentrer jusqu'au centre de la terre. Un apôtre, qui, par un saint orgueil, regarde comme du fumier tout ce qu'il y a de grand dans le monde, quand il le compare avec le don de Jésus-Christ; un apôtre tremble, s'humilie profondément, ne croit jamais s'être assez mortifié dès qu'il pense à l'engagement qu'il a contracté, et dont il doit rendre dans quelques instans un compte si redoutable.

Fussiez-vous Timothée, monseigneur; fussiez-vous Paul, vous gémiriez, je m'assure, sous ce fardeau majestueux, mais accablant, dont vous venez d'être chargé. L'étendue et la sublimité de vos lumières, la pureté de vos mœurs, me donnent une extrême confiance; mais je vous avoue que votre périlleuse dignité et mon attachement me donnent quelque alarme. L'espérance et la crainte seroient moins vives, et je serois plus tranquille, si je n'étois pas au point où je le suis, monseigneur, votre, etc.

28. †

#### DE FÉNELON A SANTEUL.

Il le remercie du recueil de ses vers que ce poète lui avoit envoyé.

(1695.)

JE n'ai jamais été plus touché que je le suis, monsieur, de votre muse et des présens qu'elle me

fait ; mais vous devez excuser un silence qui ne vient que de mes embarras. Il y a six semaines que j'ai fait banqueroute au Parnasse, pour n'entendre parler que d'avocats et de banquiers. Jugez par là, monsieur, combien Apollon a de grâce pour moi dans le recueil de vos vers <sup>(1)</sup>. Je vais m'y délasser, après avoir lu tout ce qu'il y a de plus dégoûtant dans le style de procédure. Les louanges que vous me donnez m'enseignent ce que je dois faire, et je les reçois avec reconnaissance sur le pied d'instructions. Personne n'est, monsieur, plus véritablement que moi, votre, etc.

(1) Le recueil des poésies de Santeul fut imprimé en 1694. La suite de cette lettre indique que c'est une réponse au compliment que le poète avoit fait à Fénelon sur sa nomination à l'archevêché de Cambrai. A cette époque, Fénelon fut en effet obligé de se livrer à l'étude peu attrayante de la procédure et du droit canon, pour répondre aux difficultés que faisoit l'archevêque de Reims contre l'érection de Cambrai en métropole. Cette lettre est imprimée dans la *Vie et les bons mots de Santeul*.

~~~~~

## 29.

### DE M. DE PONTCHARTRAIN, CONTROLEUR- GÉNÉRAL DES FINANCES, A FÉNELON.

Sur les offres généreuses que faisoit l'archevêque de Cambrai, pour subvenir aux besoins de l'Etat.

A Fontainebleau, 23 octobre 1695 (1).

J'AI rendu compte au Roi des lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 7 et le 19 de ce mois, et du Mémoire qui étoit joint à la première. Sa Majesté est si persuadée de votre zèle pour le

(1) Sur l'occasion et le sujet de cette lettre, voyez l'*Hist. de Fénel. Pièces justif.* du liv. II, n. 6.

bien de son service, qu'elle ne doute point que vous n'ayez fait tout ce qui a dépendu de vous, pour porter le clergé de la partie de votre diocèse située dans les intendances de MM. de Bagnols et Bignon, à lui accorder, à titre de capitation, une somme dont elle pût être satisfaite. Elle accepte volontiers celle de 42,000 livres que ce clergé offre de payer par an, tant que la guerre durera; elle m'a commandé de vous faire savoir que son intention n'est pas que vous y contribuiez plus que la part que votre archevêché doit payer, à proportion de la cote des autres bénéfices. Elle a vu avec plaisir l'offre que vous lui faites d'augmenter votre cote de la capitation de la pension entière qu'elle vous donne en qualité de précepteur de messeigneurs les enfans de France; mais elle n'a pas besoin de ce nouveau témoignage de votre zèle pour être bien persuadée de votre attachement à sa personne et au bien de son État. Prenez, s'il vous plaît, la peine de donner les ordres nécessaires pour que la répartition de cette somme soit faite de manière que personne n'ait sujet de s'en plaindre, et de tenir la main à ce que le paiement s'en fasse pour cette année à Noël prochain au plus tard, et pour les années suivantes, dans les temps portés par ma lettre du 10 juillet dernier. Je suis, etc.

PONTCHARTRAIN.

## 50 † R.

## DE FÉNELON A L'ABBÉ FLEURY.

Projet d'études pour le Duc de Bourgogne jusque vers la fin de l'année 1695 (1).

JE crois qu'il faut, le reste de cette année, laisser M. le Duc de Bourgogne continuer ses thèmes et ses versions, comme il les fait actuellement. Ses thèmes sont tirés des Métamorphoses : le sujet est fort varié ; il lui apprend beaucoup de mots et de tours latins ; il le divertit ; et comme les thèmes sont ce qu'il y a de plus épineux, il faut y mettre le plus d'amusement qu'il est possible.

Les versions sont alternativement d'une comédie de Térence et d'un livre des odes d'Horace. Il s'y plaît beaucoup ; rien ne peut être meilleur ni pour le latin, ni pour former le goût. Il traduit quelquefois les fastes de l'Histoire de Sulpice Sévère, qui lui rappelle les faits en gros dans l'ordre des temps. Je m'en tiendrois là jusqu'au retour de Fontainebleau.

Pour les lectures, il sera très-utile de lire, les jours de fêtes, les livres historiques de l'Écriture.

On peut aussi lire le matin, ces jours-là, l'*Histoire monastique d'Orient et d'Occident* de M. Bulteau, en choisissant ce qui est le plus convenable : de même, des vies de quelques saints particuliers. Mais s'il s'en ennuyoit, il faudroit varier.

On peut aussi le matin lui lire, en les lui expliquant,

† *Vie de Fénel.* par le P. Querbeuf, 1787, pag. 246 et suiv.

(1) Voyez, sur cette lettre et la suivante, l'*Hist. de Fénel.* liv. I, n. 39.  
des

des endroits choisis des auteurs *de re rustica*, comme le vieux Caton et Columelle, sans l'assujétir à en faire une version pénible. On peut faire de même des *Jours et des OEuvres* d'Hésiode, de l'*Économique* de Xénon. Il a lu les *Géorgiques*, il n'y a pas long-temps, et les a traduites : il faut lui montrer légèrement quelques morceaux de la *Maison rustique* et du livre de La Quintinie, mais sobrement; car il ne saura que trop de tout cela. Son naturel le porte ardemment à tout le détail le plus vétilleux sur les arts et sur l'agriculture même.

Je ne crois pas qu'il ait encore l'esprit assez mûr et assez appliqué aux choses de raisonnement pour lire ni avec plaisir ni avec fruit des plaidoyers. Je suis persuadé qu'il faut remettre ces lectures à l'année prochaine.

Pour l'histoire, on pourroit lire les après-midi ce qu'il n'a point achevé de l'*Histoire* de Cordemoi, ou, pour mieux faire, le porter doucement à continuer, jusqu'à la fin du second volume de cette Histoire, l'extrait qu'il a fait lui-même jusqu'au temps de Charlemagne; ensuite on peut lui montrer quelque chose des auteurs de notre histoire jusqu'au temps de saint Louis, dont il a lu la vie écrite par M. de La Chaise <sup>(1)</sup>. Ces auteurs sont assez ridicules pour le divertir, le lecteur sachant choisir, et remarquer ce qui est plaisant et utile. J'ai même fait faire un extrait de ces auteurs, qu'on peut lui lire toutes les fois qu'il voudra travailler à son extrait. Il faut lui accourcir un

(1) Jean Filleau de la Chaise, écrivain attaché à Port-Royal, composa son *Histoire de saint Louis* sur des notes laissées par Lenain de Tillemont. Elle parut en 1688, 2 vol. in-4°.

peu le temps de l'étude, et lui ménager quelque petite récompense.

On peut aussi diversifier ce travail par un autre qu'il a commencé, qui est un abrégé de toute l'histoire Romaine, avec les dates des principaux faits à la marge : cela l'accoutumera à ranger les faits, et à se faire une idée de la chronologie.

On peut aussi travailler avec lui, comme par divertissement, à faire diverses tables chronologiques, comme nous nous sommes divertis à faire des cartes particulières.

Je crois qu'on pourroit, au retour de Fontainebleau, commencer la lecture de l'histoire d'Angleterre par le Mémoire de M. l'abbé de Fleury; puis on liroit l'Histoire de Duchesne <sup>(2)</sup>.

(2) André Duchesne, célèbre historien, a composé une *Histoire d'Angleterre*, in-fol. oubliée aujourd'hui.

31<sup>+</sup> R.

DU MÊME AU MÊME.

Plan d'études pour l'année 1696.

A Cambrai, 19 mars (1696.)

JE suis d'avis, monsieur, que nous suivions, autant qu'il sera possible, pendant cette année, votre projet d'études.

Pour la religion, je commencerois par les livres Sapientiaux; mais je ne croirois pas qu'on dût se borner à la Vulgate pour la Sagesse et pour l'Ecclésiastique. Je crois qu'on peut se servir de quelque traduction moins imparfaite. Pour les livres poéti-



ques, on peut en faire un essai; mais comme les autres livres tiendront quelque temps, parce qu'il est bon de les expliquer à mesure qu'on les lira, je regarde la lecture des livres poétiques comme étant encore un peu éloignée.

J'approuve fort la lecture des lettres choisies de saint Jérôme, de saint Augustin, de saint Cyprien et de saint Ambroise. Les Confessions de saint Augustin ont un grand charme, en ce qu'elles sont pleines de peintures variées et de sentimens tendres : on pourroit en passer les endroits subtils et abstraits, ou s'en servir pour faire de temps en temps quelque petit essai de métaphysique. Mais vous savez mieux que moi qu'il ne faut rien presser là-dessus, de peur de rebutter par des opérations purement intellectuelles un esprit paresseux, impatient, et en qui l'imagination prévaut encore beaucoup. Quelques endroits choisis de Prudence et de saint Paulin seront excellens. *L'Histoire des variations* sera bonne; mais il me semble qu'elle auroit besoin d'être précédée par quelque histoire de l'origine et du progrès des hérésies dans le dernier siècle. Si Varillas étoit moins romancier, il seroit notre homme : il a traité les évènements qui regardent l'hérésie dans toute les parties de l'Europe depuis le temps de Wicief. Vous trouverez peut-être quelque autre auteur plus convenable. Je ne sais si Sleidan est traduit en français; il n'y a pas moyen de le faire lire en latin.

Pour les sciences, je ne donnerois aucun temps à la grammaire, ou du moins je lui en donnerois fort peu : je me bornerois à expliquer ce que c'est qu'un nom, un pronom, un substantif, un adjectif et un

relatif, un verbe substantif, neutre, passif, actif et déponent. Nous avons un extrême besoin d'être sobres et en garde sur tout ce qui s'appelle curiosité.

Pour la rhétorique, je n'en donnerois point de préceptes; il suffit de donner de bons modèles, et d'introduire par là dans la pratique. A mesure qu'on fera des discours pour s'exercer, on pourra remarquer l'usage des principales figures, et le pouvoir qu'elles ont quand elles sont dans leur place.

Pour la logique, je la diffèrerois encore de quelques mois. Je ferois plutôt un essai de la jurisprudence, mais je ne voudrois la traiter d'abord, que d'une manière positive et historique.

Je ne dirois rien présentement sur la physique, qui est un écueil.

Pour l'histoire, celle d'Allemagne, faite par Heiss, est déjà lue. Je laisserois le reste au mémoire que M. Le Blanc <sup>(1)</sup> nous promet. Il comprendra les extraits nécessaires de Wicquefort <sup>(2)</sup>, et ce qu'il y a de bon dans les petites Républiques <sup>(3)</sup>. Au reste, après y avoir pensé plus que je n'avois fait, je crois qu'il n'est à propos de commencer la lecture d'aucun mémoire de M. Le Blanc, que quand on les aura presque tous: c'est une matière qu'il est important de traiter de suite. Il ne faut pas perdre de vue ce qu'on vient de lire d'un

(1) Auteur du *Traité des Monnoies de France*. Il avoit été choisi pour enseigner l'histoire aux enfans de France, et mourut subitement à Versailles en 1698.

(2) Fénelon indique sans doute ici *l'Ambassadeur et ses fonctions*, ouvrage estimé de Wicquefort, qui parut en 1681, 2 vol. in-4°.

(3) C'est une collection de 62 vol. in 24, imprimés en Hollande dans le dix-septième siècle. Ils traitent de la géographie, du gouvernement, etc. de la plupart des Etats, tant anciens que modernes.

pays, pour être en état de bien juger de ce qu'on va lire d'un pays voisin : c'est cet assemblage et ce coup-d'œil général qui fait la comparaison de toutes les parties, et qui donne une juste idée du gros de l'Europe.

Pour l'histoire des Pays-Bas, Strada est déjà lu, ce me semble. On pourroit parcourir Bentivoglio. Gro-tius ne se laisse pas lire : on pourroit néanmoins le parcourir aussi, et lire les plus importants morceaux. On pourra s'épargner une partie de cette peine, si M. Le Blanc traite les Pays-Bas, en nous donnant les extraits qui méritent d'être rapportés.

Vous voyez, monsieur, que je suis plus libre à Cambrai qu'à Versailles, et que je fais mieux mon devoir de loin que de près. Ne prenez, de tout ce que je vous propose, que ce que vous jugerez convenable, et ne vous gênez point. Il sera bon que vous preniez la peine de communiquer cette lettre à M. l'abbé de Langeron <sup>(4)</sup>, par rapport aux heures où il travaille auprès de M. le Duc de Bourgogne.

J'ai fait ici l'ouverture du jubilé, et j'ai déjà prêché deux fois. Il me paroît que cela fait plusieurs biens : je tâche de donner aux peuples les vraies idées de la religion, qu'ils n'ont pas assez ; j'acquies de l'autorité ; je les accoutume à des maximes qui autorisent les bons confesseurs ; enfin je donne aux prédicateurs l'exemple de ne chercher ni arrangement ni subtilité, et de parler précisément d'affaires. Priez Dieu, mon cher monsieur, afin que je ne sois pas une cymbale qui retentit en vain. Aimez-moi toujours comme je vous aime et vous révère.

(4) Il étoit lecteur du Duc de Bourgogne.

## 52.

## MÉMOIRE

SUR L'ÉDUCATION DES DUCS DE BOURGOGNE,  
D'ANJOU ET DE BERRI,

rédigé en 1696 par le marquis de Louville, gentilhomme de la manche du Duc d'Anjou (1).

LA manière dont on élève les enfans de France, par rapport à leur santé, n'est pas approuvée des médecins; et il a fallu que M. le duc de Beauvilliers ait beaucoup pris sur lui, et que le Roi ait autant de confiance en lui qu'il en a, pour lui avoir permis d'en user comme il a fait à cet égard.

Ils vivent d'une manière très-commune, mangent autant qu'ils veulent à tous leurs repas; mais on ne leur sert que des choses saines. Le matin, ils ne mangent que du pain sec, et boivent un grand verre d'eau et de vin, ou d'eau pure; ce qui est à leur choix.

À dîner et à souper, ils mangent autant qu'ils

(1) Quoique ce *Mémoire* ne soit pas l'ouvrage de Fénelon, il tient de trop près à son histoire pour paroître déplacé dans notre collection. Nous le publions sur le manuscrit autographe du marquis de Louville, appartenant à M. le comte Scipion du Roure, qui a bien voulu nous en communiquer une copie authentique. L'original ne porte aucune date; mais on voit, par la suite du *Mémoire*, qu'à l'époque où il fut rédigé, l'éducation des Ducs de Bourgogne et d'Anjou étoit déjà fort avancée, que l'archevêque de Cambrai étoit encore auprès d'eux, qu'ils *savoient déjà en perfection le latin, l'histoire ancienne et moderne*, etc. qu'ils *écrivoient très-facilement et très-purement*, soit en latin, soit en français; enfin qu'ils commençoient à étudier la jurisprudence. Ce concours de circonstances indique assez clairement l'année 1696, comme on peut s'en convaincre en comparant le *Mémoire* du marquis de Louville avec le *Projet d'études* qu'on vient de voir sous la date du 19 mars de la même année.

veulent de toutes les choses qu'on leur présente, et l'on a seulement attention à leur faire manger beaucoup de pain, et fort peu de fruit cru.

Il y a trois jours de la semaine qui sont des jours de ragoût, c'est pour leur dîner seulement; et ces jours-là on leur sert, entre le bouilli et le rôti, des fricassées de poulets, des tourtes, du blanc-manger, et autres choses semblables; mais jamais, ou très-peu souvent, des ragoûts ni des viandes salées.

Les autres jours, ils ne mangent que du bœuf à dîner, et leur rôti ne consiste qu'en quelques poulets, poulardes ou perdrix.

Pour le souper, il est toujours égal; on leur sert ou un gigot de mouton, ou une longe de veau, ou un aloyau, avec quelque gibier ou volaille, sans aucun ragoût, et pour le fruit, un seul massepain, ou quelque écorce d'orange.

En carême, ils font plus ou moins de jours maigres, selon leur âge. M<sup>sr</sup> le Duc de Bourgogne commencera à faire le carême prochain tout entier; mais pour messeigneurs ses frères, ils feront encore gras trois fois la semaine. Ils font maigre tous les vendredis et samedis, et ces jours-là, aussi bien qu'en carême lorsqu'ils font maigre, ils mangent toujours en particulier, afin qu'on puisse leur servir, sans choquer la bienséance, précisément ce qu'ils doivent manger. La raison de ceci est que le maigre étant moins sain, et ordinairement d'un plus haut goût et plus assaisonné que le gras, il seroit à craindre qu'ils n'en mangeassent trop; et l'on a aussi une fort grande attention à ne leur donner en maigre que des choses très-saines, et beaucoup de fritures.

A leur collation , ils ne mangent , non plus que le matin , qu'un morceau de pain sec , et tout au plus quelque biscuit , et boivent un verre d'eau.

Ils boivent du vin à dîner et à souper , s'ils en veulent (car quelquefois ils n'en veulent point) ; c'est toujours du vin de Bourgogne , et n'en boivent que deux coups. Jamais ils ne boivent ni bière , ni cidre , ni vin de liqueurs , ni eaux rafraîchissantes d'aucune espèce , à moins que ce ne soit dans leurs parties de plaisir , qui arrivent rarement , ou quand ils mangent chez M. le duc de Beauvilliers. Ils ne boivent point encore à la glace , parce que M<sup>sr</sup> le Duc de Bourgogne ne l'aime pas.

Voilà ce qui regarde leur boire et leur manger ; mais pour les exercices que l'on leur fait faire , ils sont tels , qu'aucun bourgeois de Paris ne voudroit hasarder un pareil régime sur ses enfans ; et il faut avouer qu'à moins qu'ils ne soient aussi sains que ceux-ci le sont , il ne seroit pas sûr de le hasarder. Jamais ils ne se couvrent lorsqu'ils sont dehors , à moins qu'ils ne soient à cheval , ou qu'il ne pleuve ; car , quelque chaud , quelque froid , ou quelque vent qu'il fasse , ils ont presque toujours la tête nue , et ils y sont déjà tellement accoutumés , qu'ils ne peuvent plus mettre leur chapeau , et qu'ils n'en ressentent pas la moindre incommodité. Jamais on ne leur fait aucun remède , et ils n'ont jamais été ni saignés ni purgés ; ils ont cependant eu quelquefois la fièvre , mais on leur a donné du quinquina. S'ils avoient quelque autre maladie plus pressante , je ne doute pas qu'on ne suivît en ce cas-là l'avis des médecins.

Da us leurs promenades , qui arrivent régulière-

ment tous les jours été et hiver, quelque temps qu'il fasse, ils marchent et courent tout autant qu'ils veulent, soit à pied, soit à cheval, et se mettent assez souvent en sueur, sans qu'on leur fasse jamais changer de chemise. Il n'y a que le seul cas de la paume qui soit excepté, parce que pour lors ils changent de chemise, mais on ne les frotte ni on ne les couche.

Ils font presque tous les jours des courses à perdre haleine, chassent à pied, quelquefois des journées entières; ce qui arrive quand ils sont à Fontainebleau; ils y courent le cerf, depuis quatrè ans, pendant plusieurs heures. En un mot, on les élève comme s'ils devoient être un jour des athlètes, et M. le duc de Beauvilliers est tellement persuadé qu'un prince infirme n'est bon à rien, surtout en France où il faut qu'ils commandent leurs armées en personne, que tous les accidens que l'on peut envisager sur cela ne l'ont jamais pu détourner de son projet; et jusques ici, grâce à Dieu, il ne leur en est encore arrivé aucun, et ils sont au contraire d'une santé si parfaite et d'un tempérament si robuste, qu'ils ne se plaignent jamais de la moindre incommodité. Il arrive quelquefois seulement qu'ils sont enrhumés; mais ils n'en courent pas moins, à moins que leurs rhumes ne soient très-considerables, et l'on ne s'en embarrasse jamais.

Voici la disposition de leur journée :

Ils se lèvent tous trois presque à la même heure, c'est-à-dire, à sept heures trois quarts précisément, et sont levés et ont prié Dieu à huit heures et un quart.

Ils vont ensuite à la messe, et de là au lever de

Monseigneur ; ils n'y sont qu'un moment , et passent ensuite chez le Roi , où ils restent jusqu'à neuf heures et demie , qui est à présent l'heure que le Roi va à la messe. Ils retournent ensuite chez eux , chacun en leur particulier , et ils y font ce qu'ils veulent avec leurs gentilshommes de la manche et premier valet de chambre , qui sont les seuls qui avec leurs sous-gouverneurs , ou sans eux , restent avec les princes dans leur cabinet.

A dix heures commence l'étude , qui dure jusques à midi.

A midi , ils vont dîner , et dînent tous trois ensemble. C'est M. le duc de Beauvilliers qui les sert quand ils mangent à leur petit couvert ; ce qui leur arrive tous les soirs et tous les jours maigres : mais , quand ils mangent en public , c'est le maître d'hôtel avec le service ordinaire. Ils sortent de table un peu devant midi trois quarts , et ne passent jamais les trois quarts. Ils retournent ensuite chez eux , chacun en leur particulier , avec leurs sous-gouverneurs et gentilshommes de la manche , et là ils écrivent , dessinent et dessinent jusqu'à deux heures.

A deux heures , ils jouent à quelque jeu avec leur gentilhomme de la manche ou leur sous-gouverneur , comme au trictrac , échecs , aux cartes , etc. Cela dure trois quarts d'heure ; ensuite de quoi vient l'étude si c'est en été , et la promenade si c'est en hiver , parce qu'il fait trop chaud en été pour se promener à deux heures trois quarts , et qu'il est nuit en hiver à cinq heures. Ainsi , dès le mois de septembre , la promenade commence à deux heures trois quarts , et dure jusqu'à cinq heures , et au mois de mai l'étude



commence à deux heures trois quarts, et la promenade à cinq heures.

A cinq heures donc, si c'est en hiver, l'étude recommence, et dure jusques à sept heures. A sept heures, ils font une lecture à leur choix de choses qui les divertissent, et elle dure trois quarts d'heures, jusques à l'heure de leur souper.

A sept heures trois quarts, ou à huit heures quand il y a appartement, (ce qui n'arrive guère que deux fois la semaine pendant l'hiver) ils se mettent à table pour souper, et après leur souper ils vont chacun dans leur cabinet, où ils jouent encore, avec leur sous-gouverneur et gentilhomme de la manche, à toute sorte de jeux, de cartes, trictrac, échecs, billard, etc.

A neuf heures ou neuf heures et un quart, selon que leurs maîtres ont été contens d'eux, ils se couchent, et quelquefois plus tôt par punition.

A la promenade, ils y vont tous trois ensemble, à moins qu'ils n'aient fait quelque chose; auquel cas on les sépare, et celui qui a manqué est retenu chez lui, où l'on prend soin de le laisser ennuyer.

Quand ils vont à la promenade ou à la chasse, à pied ou à cheval, ils ont toujours trois ou quatre petits seigneurs avec eux, qui se joignent à leur suite ordinaire; mais pendant tout le reste de la journée, chez eux ou ailleurs, ils sont toujours avec leurs seuls domestiques, et jamais ni jeunes gens ni pages n'en approchent.

Ils ne se parlent jamais bas l'un à l'autre, ni aucun jeune homme à eux, pendant la promenade ou la chasse; et de leurs domestiques, il n'y a que leurs

sous-gouverneurs, gentilshommes de la manche, premier valet de chambre, précepteur, et sous-précepteur, ou le confesseur, quand il y est, qui osent leur parler bas et en particulier; et si c'est quelque chose qui mérite attention, ils doivent, tous tant qu'ils sont, en rendre compte à M. le duc de Beauvilliers.

Quand quelqu'un des princes fait quelque chose en public qui peut être désapprouvé, M. le duc de Beauvilliers, et en son absence le sous-gouverneur ou les principaux de ses domestiques qui se trouvent auprès de lui, l'en avertissent tout bas; et quand il arrive que le prince, étant bien averti, ne profite pas de l'avis qu'on lui donne, la punition suit de près et infailliblement; et comme ceux qui sont préposés pour leur éducation n'ont auprès d'eux qu'une autorité dépendante de celle de M. le duc de Beauvilliers, et qu'ils peuvent par conséquent en faire moins de cas, M. le duc de Beauvilliers est plus exact et plus rigoureux à leur faire subir les punitions dont leurs principaux domestiques les ont menacés de sa part, que celles dont il les a menacés lui-même lorsqu'il a été présent à leurs fautes. Quand ils font des fautes en particulier, c'est-à-dire, dans leur domestique, on les ménage moins, et on les reprend plus librement que l'on ne fait en public.

Le temps de Fontainebleau est pour eux une espèce de temps de vacances: ce n'est pas qu'ils n'y étudient comme ailleurs, au moins une fois par jour; mais c'est qu'ils y chassent presque tous les jours, ou avec le Roi et avec le roi d'Angleterre, ou avec Monseigneur, etc. et que cela abrège souvent leurs

études, par le temps qu'elles prennent sur leurs journées.

Jamais les fêtes ni les dimanches ne les exemptent de l'étude, non plus que de la promenade; il n'y a que les grandes fêtes de l'année où l'on les dispense de l'étude, à cause du long temps qu'ils sont à l'église ce jour-là; cela n'arrive que cinq ou six fois par an. Pour les autres fêtes ou dimanches, il n'entendent qu'une messe basse comme à l'ordinaire, et vont seulement à vêpres ou au salut; mais ce n'est qu'à l'un des deux.

Les jours de fêtes et de dimanches, leurs études regardent la religion, aussi bien que leurs lectures. Les thèmes, par exemple, qu'ils font, sont sur des livres de piété; et les traductions, de l'Écriture sainte, et des pères de l'Église qui ont le mieux écrit en latin.

Ils apprennent le latin par l'usage, et non par les règles de la grammaire, à l'exception des premiers commencemens. La raison qui a fait préférer cette conduite à l'autre, est qu'on veut leur ôter tout ce qu'il y a de pénible et de fatigant dans l'étude, afin de la leur rendre agréable; et l'on y a si bien réussi, qu'ils vont à l'étude avec presque autant de plaisir qu'à la promenade. Il est vrai que les deux aînés ont naturellement du goût pour les belles-lettres, et savent déjà le latin en perfection. Ils y écrivent très-facilement et très-purement, font des fables et des dialogues qu'ils s'envoient l'un à l'autre, que non-seulement ils mettent en bon latin, mais dont ils composent eux-mêmes les matières. Ils font des extraits français des livres latins, et des extraits latins

des livres français. On ne veut point qu'ils fassent de vers ni latins ni français, parce qu'il est ridicule à un prince de vouloir passer pour poète; mais ils traduisent tous les poètes, et par la connoissance qu'on leur donne du bon latin, on leur en fait sentir toutes les beautés. Ils ont déjà traduit Virgile, Ovide et Horace tout entiers, et ils feront ainsi de tous les autres.

Leurs études sont différentes, comme l'on peut juger, par rapport à leur âge; mais, à cela près, elles seront presque les mêmes: il y aura pourtant quelque différence dans celles de M<sup>sr</sup> le Duc de Bourgogne, à qui l'on prend bien soin d'apprendre bien des choses qui ne peuvent convenir qu'à la première place. On leur donne une grande horreur de la pédanterie, et l'archevêque de Cambrai, leur précepteur, est persuadé qu'il vaudroit mieux qu'un prince fût tout-à-fait ignorant en ce qui regarde les belles-lettres ou les arts, que de les savoir d'une manière pédante; parce qu'il est ridicule à un prince d'être caractérisé par aucune chose que ce puisse être, lorsqu'elle ne convient pas essentiellement à son état, n'y ayant que trois choses, pour ainsi dire, qu'il lui soit permis de savoir à fond, l'histoire, la politique, et commander ses armées: c'est aussi ces trois choses-là que l'on tâchera de leur bien apprendre. Pour tout le reste, on ne veut pas qu'ils y excellent, quand ils le pourroient faire.

Ainsi on leur fait comprendre que rien n'est plus ridicule à un prince, que de vouloir passer pour poète, pour grammairien, pour mathématicien, pour peintre, pour philosophe, pour musicien, pour théologien, et même pour savant; n'y ayant rien dans tout

cela qui soit digne d'eux, et qu'ils n'aient de commun avec une infinité de gens, et même de sottes gens. Mais on veut cependant que, sans se piquer de toutes ces sortes de connoissances, ils en sachent plus qu'aucun de leurs courtisans, et qu'ils en aient une assez grande teinture pour pouvoir parler de toutes ces choses avec ceux qui en parlent. Ainsi, sans les jeter dans des discussions inutiles, qui font perdre un temps infini, si précieux pour les personnes de ce rang, on leur apprendra tout ce qu'il y a de beau et de curieux et d'utile à savoir dans tous les arts et dans toutes les sciences.

Ils savent déjà, par exemple, j'entends les deux aînés, la géographie et la sphère parfaitement, plus d'histoire ancienne et moderne et de toutes sortes de pays, qu'aucun homme qu'il y ait à la cour, de quelque âge qu'il soit; toutes les fables, un peu de peinture, de sculpture, d'architecture, les fortifications, l'anatomie; et ils commencent à apprendre le droit, non pas comme dans les écoles, mais par la lecture des livres qui en traitent, et qu'on leur explique avec soin. On leur apprendra ensuite, pendant un an ou deux, en continuant le reste de leurs études, et pendant le temps de leurs exercices, de la philosophie ancienne et moderne tout ce qu'il est nécessaire qu'ils en sachent, aussi bien que des mathématiques, que l'on apprendra moins à fond à M<sup>sr</sup> le duc de Bourgogne qu'aux deux autres, de peur qu'elles ne lui fissent perdre un temps infini à des recherches vaines, et qui le rendroient peut-être trop particulier; joint qu'étant obligé d'apprendre plusieurs choses dont il est inutile que messei-

gneurs ses frères soient instruits si à fond , ils auront plus de temps que lui à donner à ces sortes d'études.

On commence , par exemple , déjà à lui apprendre tout ce qui regarde la politique et le commerce , non pas en lui en donnant des préceptes généraux et frivoles , comme on fait dans les classes , mais en lui lisant tout ce qui a été écrit sur ces matières , en toutes sortes de temps et en toutes sortes de pays , par les têtes les plus saines , et en lui faisant faire toutes les réflexions qui conviennent au sujet que l'on traite. Il y a même un des plus habiles hommes de ce siècle , qui est chargé de composer pour l'instruction de ce prince un livre que l'on ne donnera point au public , qui sera pour ainsi dire un tableau en raccourci de tout ce qui s'est passé en Europe depuis la destruction de l'Empire Romain , qui expliquera l'origine des peuples qui la composent aujourd'hui , les changemens et révolutions des États , les progrès qu'ils ont faits , la nature de leurs commerces , leurs décadences , les noms et les caractères de tous les princes qui ont régné dans cette partie du monde qui nous intéresse le plus , leurs intérêts , leurs maximes , les changemens mêmes qui sont survenus dans leurs intérêts et dans leurs maximes , par une suite exacte et chronologique ; le tout expliqué plus au long et dans un plus grand détail à mesure que les temps nous approchent. Et ce qui rendra cet ouvrage d'une curiosité et d'une utilité infinie , c'est que , n'étant fait que pour le prince seul , et sous la direction et les yeux de M. le duc de Beauvilliers , qui est ministre d'État , il sera rempli de tous les traités faits entre toutes les nations de l'Europe , des infractions qui y  
auront

aurent été faites, et des causes et suites de toutes les guerres, des malheurs qui en sont arrivés, ce que l'on auroit pu faire pour les éviter. On y rapportera, par exemple, plusieurs lettres des princes et de leurs principaux ministres, qui découvriront les causes secrètes qui les ont fait agir, les vues particulières qu'ils ont eues, souvent fort différentes du bien de l'État dont ils ont eu la conduite, et de celui de leur maître; jusques aux instructions originales que certains princes ont laissées à leurs enfans, comme dans l'article Espagne, par exemple, les instructions de Charles-Quint, et les testamens de Philippe II, Philippe III et Philippe IV. En un mot, ce sera un livre universel, qui embrassera tout ce qu'il est nécessaire que M<sup>sr</sup> le Duc de Bourgogne sache pour bien connoître non-seulement l'État dont il doit être un jour le maître, mais tous ceux de ses voisins; et la vérité y étant toute nue et sans égards, on peut aisément juger de quelle utilité il lui peut être.

Quelquefois même on tient des conversations devant lui dans lesquelles on le fait entrer; on examine les fautes qui ont été faites; on lui laisse former ses objections; on lui propose divers partis, et il est obligé de donner son avis le premier: on lui fait remarquer les fautes qui ont été faites, ce qui les a causées, le caractère des princes qui les ont faites. On lui donne de l'aversion pour les fausses maximes de la politique moderne de Machiavel et autres; on lui fait comprendre qu'elle doit être toujours fondée sur la justice et sur la probité, et on lui donne mille exemples de princes qui se sont très-mal trouvés d'avoir suivi d'autres maximes qu'ils croyoient bonnes.

Pour mieux lui faire connoître le caractère des princes qui ont régné dans tous les temps, on lui fait faire des dialogues des morts, où l'on fait venir les princes contemporains sur la scène; ils s'y disent leurs vérités; ils se reprennent fort naturellement de leurs défauts; ils se découvrent sans crainte les motifs qui les ont fait agir : on y fait aussi des portraits de leurs ministres, on les y démasque; enfin on n'omet rien de tout ce qui peut contribuer à une connoissance exacte et entière de l'histoire ancienne et moderne; et les réflexions qui succèdent à la lecture de ces dialogues, aident à former l'esprit et le jugement du prince, et lui inculquent les véritables maximes qu'il doit avoir, et toujours un grand amour pour la vertu sincère et solide, et une grande horreur du vice.

C'est pendant leurs quatre heures d'études du soir et du matin, et quelquefois à leurs momens perdus, que l'on instruit les princes de toutes ces diverses choses, que l'on prend soin de varier et de leur faire souhaiter; et l'étude du latin n'en remplit que la plus petite partie, qui ne va pas à plus d'une heure et demie pour les deux études.

On ne leur fait jamais rien apprendre par cœur, à moins qu'ils ne le souhaitent, à cause que cela occupe un grand temps, et que la mémoire de M<sup>gr</sup> le Duc de Bourgogne est si prodigieuse, que, sans qu'il s'en mette en peine, il lui est impossible de rien oublier de tout ce qu'on lui a appris; et l'on ne peut s'empêcher de dire ici une chose qui est très-singulière, c'est que dans la tête de ce jeune prince il y a une chronologie sûre pour toute sa maison :



dès que ses domestiques entre eux sont en dispute sur un point d'histoire, sur quelque morceau de la fable, sur quelque tableau ou pièce de tapisserie qui demande explication, ou enfin sur quelque autre chose que ce puisse être dont il ait eu connoissance, on s'adresse à lui pour le savoir, et il le sait toujours plus sûrement que ceux qui le lui ont montré.

On ne leur apprendra aucune autre langue morte que le latin; mais ils le sauront parfaitement. Ce n'est pas qu'on se soucie qu'ils la parlent, mais seulement qu'ils puissent écrire avec pureté et élégance, et qu'ils entendent tous les auteurs avec facilité.

Le matin ils font ordinairement des thèmes, et le soir des versions.

Pour les langues vivantes, on se soucie peu qu'ils les sachent, ces princes-là ne voyageant jamais, et tous ceux qui viennent à la cour sachant parler français ou latin. On veut cependant qu'ils sachent l'italien et l'espagnol; mais on ne leur apprendra ces deux langues, qu'après qu'ils sauront très-parfaitement le latin, qu'ils pourroient corrompre, par la conformité qu'il a avec ces deux langues.

Ils n'apprendront à jouer d'aucun instrument, parce qu'on craint que cela ne leur fit perdre trop de temps, et que cela ne les rendît trop particuliers. Quant à présent, ils n'apprennent encore qu'à danser, à écrire et à dessiner; mais ils vont incessamment apprendre les mathématiques, à faire des armes et à voltiger, et dans un an ou un an et demi les deux aînés apprendront à monter à cheval, et les autres exercices qui en dépendent. Jamais M. le duc de Beauvilliers n'a donné ni fouet ni férules à aucun

des trois princes, et il prétend que ces sortes de punitions ne conviennent point à des enfans de ce rang-là : il ne songe au contraire qu'à s'en faire aimer, afin de leur être utile, et il les châtie avec la dernière douceur. Cependant il y a un certain nombre de punitions qui se succèdent les unes aux autres, dont il se sert à mesure qu'ils font quelque faute.

Il y a sur cela une chose qui est digne de remarque, c'est que jamais ils n'ont encore été punis pour leurs études, parce qu'ils s'y portent toujours avec plaisir, par le soin qu'on a pris de les leur rendre agréables, et que ce temps-là ne leur est point à charge.

Quand on leur accorde quelque grande partie de plaisir, pour lors il n'y a ce jour-là qu'une étude : on leur fournit tous les plaisirs qui sont le plus de leur goût, qui sont toujours des chasses, et on leur donne aussi un grand dîner.

Voilà précisément comment les princes sont élevés; et si ceux qui ont souhaité d'en être instruits ont encore quelques questions à faire sur cet article, on y répondra avec le même plaisir.

Je n'ai rien dit, dans tout ceci, de ce qui regarde l'éducation chrétienne qu'on leur donne, parce qu'elle est répandue sur le tout; et l'on songe bien plus à les rendre chrétiens par les sentimens vertueux qu'on leur inspire, et l'éloignement de tous ceux qui leur pourroient donner de mauvais exemples, que par des pratiques extérieures et pénibles, qui ne produisent ordinairement d'autre effet dans tous les enfans qui en sont accablés, que de leur donner, pour tout le

reste de leur vie, de l'éloignement, et quelquefois même de l'horreur pour la piété; et l'on peut dire sans flatterie, parce que c'est une chose connue dans toute l'Europe, que jamais princes n'ont été élevés plus chrétiennement que ceux-ci.

---

55.

DE FÉNELON AU P. LAMI.

Il souhaite relire l'ouvrage de ce père contre Spinoza, et offre de l'approuver.

A Cambrai, 27 avril (1696.)

JE serai très-aise, mon révérend père, de relire, avec toute l'application dont je suis capable, votre ouvrage contre Spinoza. La matière est très-importante. L'esprit d'irréligion se glisse de plus en plus. Dieu vous a donné l'intelligence et l'amour de la vérité. Envoyez-moi donc votre livre, et je vous donnerai avec zèle mes petites remarques, avec une approbation si vous le souhaitez <sup>(1)</sup>. Je révère votre vertu; j'aime et j'honore votre personne; et je serai toute ma vie très-cordialement, mon révérend père, etc.

(1) Cet ouvrage a pour titre : *Le nouvel Athéisme renversé*; il parut effectivement en 1696, avec une approbation de Fénelon datée du 14 juin de cette même année. Nous avons rapporté cette approbation dans l'*Avertissement* de la première classe des *OEuvres*, tom. I, pag. xxx.

## 54.

DU DUC DU MAINE <sup>(1)</sup> A FÉNELON.

Il demande au prélat de continuer à le fortifier par ses exhortations.

Au camp de Gros (2), ce 18 juillet 1696.

Vos lettres, monsieur, me font toujours le même plaisir, par des raisons bien solides; car c'est de cette piété simple, gaie sans scrupule et sans relâchement, de laquelle j'ai besoin. Ma volonté est toujours ferme; mais, pour me donner quelque liberté. il me faut, je crois, être plus confirmé encore dans le chemin de la vertu. La miséricorde immense, sans laquelle nous ne pouvons être sauvés, m'effraie, quand je considère, d'un autre côté, le peu de bien que je fais. Ne vous rebutez donc point, monsieur, de me fortifier là-dessus; car j'ai en vous une confiance extrême, et une très-grande vénération et soumission pour toutes vos lumières. Vous me permettrez aussi d'y joindre bien de l'amitié pour votre personne.

L. A. DE BOURBON.

(1) Louis-Auguste de Bourbon, fils de Louis XIV et de M<sup>me</sup> de Montespan, étoit né en 1670. Il fut marié en 1692 à Anne-Louise-Bénédicté de Bourbon, petite-fille du grand Condé. Il est vraisemblable que M<sup>me</sup> de Maintenon, après avoir élevé le Duc du Maine dans l'amour et la pratique de la religion, l'introduisit aussi dans la société de Fénelon, et lui inspira les sentimens d'estime et de confiance dont elle fut elle-même si longtemps pénétrée pour l'archevêque de Cambrai.

(2) Petite ville de Hesse, à six lieues de Cassel.

55. †

DE FÉNELON A M. DE NOAILLES,  
 ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Il approuve l'*Ordonnance* de ce prélat contre l'*Exposition de la foi*, et ne croit pas devoir publier une censure de cet ouvrage dans le diocèse de Cambrai.

A Cambrai, 9 septembre 1696.

VOUS n'avez point ménagé les termes, monseigneur, et vous vous êtes servi des plus forts dans votre condamnation. Je l'ai fait lire à des gens de ce pays, qui n'en sont pas aussi contens que moi, et à qui je n'ai pu arracher une seule parole sur votre *Ordonnance* <sup>(1)</sup> : leur silence parle assez. Je crois qu'ils l'auroient rompu, s'ils eussent cru le pouvoir faire en ma présence. Si ces gens-là étoient modérés, ils devroient être bien contens de tout ce que vous dites, suivant la tradition, sur l'autorité des derniers ouvrages de saint Augustin, sur la grâce efficace, sur l'amour de Dieu, et sur l'injustice des esprits inquiets qui accusent témérairement d'erreur les personnes

(1) Cette *Ordonnance* est du 20 août 1696. On sait que la partie dogmatique avoit été rédigée par Bossuet, et elle est imprimée dans ses *OEuvres*, tom. VII, pag. 561 et suiv. Voyez à ce sujet l'*Hist. de Bossuet*, liv. XI, n. 13; et les *Mémoires* du P. d'Avrigny, 20 août 1696.

Nous avons sous les yeux plusieurs lettres écrites à cette époque à l'archevêque de Paris par le cardinal d'Estrées, par l'évêque de Chartres, M. Tronson et le duc de Beauvilliers, qui donnent de grands éloges à cette *Ordonnance*. La lettre de Fénelon fut publiée en 1712 par le cardinal de Noailles, qui crut pouvoir en tirer avantage pour se justifier du reproche de jansénisme. Voyez ci-après les lettres de Fénelon au P. Le Tellier du 27 juin 1712, et au P. Daubenton du 15 juillet suivant; et dans la première section ci-dessus, le *Mémoire* joint à la lettre 165, tom. I, p. 519.

les plus catholiques. Vous pourriez bien, monseigneur, avoir le sort des personnes qui ne flattent aucun parti, et qui les blessent tous. Pour moi, j'imiterois avec joie votre bon exemple par une censure conforme à la vôtre, si je ne savois certainement que Gaspard Migeot n'a point imprimé le livre <sup>(2)</sup>, qu'il n'est point répandu en ce pays, et que la source vient de France. Je n'aime point à écrire sans nécessité, et je veux même ménager les esprits de cette frontière, qui ne sont déjà que trop échauffés. Il faut, ce me semble, beaucoup supporter des gens qui sont dans quelque excès sur la doctrine, quand ils sont d'ailleurs soumis à l'Église de bonne foi, et qu'ils ne répandent aucun ouvrage qui altère la foi.

Je compte toujours, monseigneur, d'avoir l'honneur de vous voir vers la fin de ce mois. Préparez-vous à la patience dans le besoin où je suis de vous dérober du temps <sup>(3)</sup>. Je n'ignore pas vos grandes occupations; mais je n'ignore pas aussi votre zèle pour l'Église et votre bonté pour moi. J'ai su la marque touchante que vous m'en avez donnée depuis mon départ de Paris. Vous auriez déjà eu de mes nouvelles, si mon copiste ne fût tombé malade. Personne ne sera jamais avec plus de zèle, plus d'attachement et de respect que moi, absolument dévoué, monseigneur, à votre personne.

(2) Le livre condamné par l'Ordonnance de M. de Noailles avoit pour titre : *Exposition de la foi, touchant la grâce et la prédestination. A Mons, chez Gaspard Migeot, 1696.* L'ouvrage étoit de Martin de Barcos, neveu du fameux abbé de Saint-Cyran, et avoit été imprimé à Paris.

(3) Fénelon étoit alors occupé à rédiger l'*Explication des Maximes des saints*, qu'il communiqua à M. de Noailles bientôt après, lorsqu'il revint à Versailles.

## 56. †

## DU MÊME A SANTEUL.

Sur une nouvelle pièce de vers composée par ce poète.

A Versailles, 18 octobre 1696.

JE vous suis fort obligé, monsieur, des beaux vers dont vous m'avez fait part. Peu s'en faut que je ne sache bon gré à M. l'abbé Aubery <sup>(1)</sup>, de nous avoir procuré cet ouvrage par le changement que vous lui reprochez. M. de Meaux ne peut plus se plaindre sur le mélange des fausses divinités, à moins qu'il ne s'avise encore de dire que vous faites parler votre sainte comme Virgile fait parler Junon. Pour moi, j'ai trouvé, monsieur, que vos vers ont une politesse qui ne devoit point craindre celle que vous dites qui est à Versailles : je les ai lus avec avidité, et la pente étoit si roide, que je n'ai pu m'arrêter depuis le commencement jusques à la fin. Quand vous ne faites rien de nouveau, on est tenté de dire :

Cur pendet tacita fistula cum lyra?....  
 Spiritum Phœbus tibi, Phœbus artem  
 Carminis, nomenque dedit poetæ (a).

Après ce latin, il ne me reste plus, monsieur, qu'à revenir au français pour vous assurer que je suis, etc.

† *Santoli Oper.* tom. II, pag. 95.

(1) M. Aubery, abbé de Sainte-Hunégonde, avoit engagé Santeul à composer des hymnes en l'honneur de cette sainte, et quand elles furent composées, il négligea de les faire chanter. Santeul lit à cette occasion une pièce de vers intitulée : *Divæ Hunegundis Querimonia*, dans laquelle la sainte elle-même se plaint à l'abbé Aubery de sa négligence.

(a) HOR. *Carm.* lib. III, Od. XIX, v. 29; et lib. IV, Od. VI, v. 29, 30.

## 37.

## DU MÊME AU P. LAMI.

Il lui renvoie un manuscrit que ce religieux lui avoit confié pour l'examiner.

A Cambrai, 3 janvier (1697.)

JE vous renvoie, mon révérend père, le manuscrit que vous avez eu la bonté de me confier. Je l'avois lu à demi quand je partis d'ici pour aller à Fontainebleau, et j'oubliai de l'emporter avec moi, comme je l'avois résolu, pour achever de le lire dans mon voyage. Je l'ai retrouvé à Versailles, où j'ai lu avec plaisir toutes les choses édifiantes dont il est rempli. La matière qui excite si justement votre zèle a besoin de plusieurs éclaircissemens dogmatiques, qui ne peuvent point être faits dans des méditations de piété affectueuse, et faute desquels les personnes savantes ne peuvent trouver une suffisante conviction : mais la simple lecture fait assez voir de quoi votre cœur est plein <sup>(1)</sup>.....

Pour le clerc que j'ai vu, j'en suis fort édifié, et j'espère qu'il servira Dieu. Mais, pour lui donner des conseils décisifs, je crois qu'il faudra le revoir, et c'est ce que je ferai quand je retournerai à Versailles. Je tâcherai aussi, mon révérend père, de vous aller chercher dans votre solitude, où je vous souhaite, avec la santé du corps, cette paix de l'âme qui vient

(1) On a coupé à dessein une partie de cette lettre dans l'original, sans doute parce que Fénelon y parloit de l'affaire du quietisme, qui commençoit à lui donner des inquiétudes.



d'un détachement sincère des créatures, et d'une union constante avec Dieu.

Personne n'est avec une estime plus sincère et plus forte que moi, votre, etc.

.....

58 \*\* R.

DU MÊME A M. LESCHASSIER,

DIRECTEUR DU SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE.

Ses inquiétudes à l'occasion d'une maladie de M. Tronson, et son estime pour MM. de Saint-Sulpice.

Lundi, 18 février 1697.

JE viens, monsieur, de voir M. Tronson; il a une oppression de poitrine qui me fait peur. Il est loin des secours nécessaires. Je l'ai fort exhorté à venir à Paris, et il m'a paru disposé à le faire: il attend des nouvelles de M. Helvétius; mais une décision d'un médecin, qui décidera sur une lettre et sans voir le malade, est un fondement bien mal assuré. Le meilleur seroit, ce me semble, que M. Tronson vînt à Paris. S'il continue à être malade, il sera mieux à Paris qu'à Issy; s'il se porte mieux, il pourra sans embarras retourner à sa campagne. En cas qu'il veuille venir ici, un carrosse de louage mal fermé ne lui convient pas. J'offre le mien dont il pourra se servir comme de ce qui est à lui; j'ai même des chevaux qui ne me servent de rien, et dont vous pouvez disposer: il n'y a qu'à m'avertir sans façon. La personne de M. Tronson m'est très-chère; j'aime et je révère votre communauté. Le plus grand plaisir que vous me puissiez faire est de disposer librement de tout ce qui m'appartient. Comp-

tez que je suis à vous, monsieur, personnellement avec vénération, et attaché par le cœur à votre maison. Je m'en retourne à Versailles cet après-midi, et je repasserai par Issy pour voir l'état de M. Tronson : si vous avez quelque chose à y mander, faites-le-moi savoir, s'il vous plaît.

~~~~~

39 \*\* R.

DU MÊME A M. \*\*\*.

Sur la conclusion de la paix, et les moyens de la rendre utile aux frontières.

A Cambrai, 25 septembre (1697.)

JE ne crois point, monsieur, qu'il y ait d'occasion plus naturelle de se réjouir avec vous, que celle de la paix <sup>(1)</sup>. On mande de l'armée qu'elle fut signée le 21 de ce mois; la voilà faite très-heureusement. Je suis très-assuré que vous êtes bien soulagé par là, et que vous en souhaitez toutes les suites les plus solides. Notre frontière auroit grand besoin de la ressentir pour la vente des blés. Castel-Rodrigo <sup>(2)</sup>, par des intérêts personnels, commença à empêcher que les blés de la Flandre française ne passassent en Hollande. Les Hollandais achetoient tous les blés, et par le chemin de la mer nous renvoyoient des blés moins chers et moins bons. Si on rouvroit le chemin de l'Escaut, le voisinage et la bonté de nos grains les rappelle-

(1) La paix de Riswick fut signée la nuit du 20 au 21 septembre 1697, avec l'Angleterre, l'Espagne et la Hollande. Le traité avec l'Empereur ne fut signé que le 30 octobre suivant.

(2) Le marquis de Castel-Rodrigo avoit été gouverneur des Pays-Bas espagnols avant l'Electeur de Bavière.

roient ; tout le pays en profiteroit : car, pendant la paix, nos blés pourrissent faute de débit, même au plus vil prix. Il seroit aisé d'arrêter ce commerce, dès que le Roi voudroit réserver nos blés ; et hors de ce cas il lui seroit fort utile d'attirer dans ce pays de l'argent de Hollande, pour faciliter le paiement de ses droits, et pour faire aimer de plus en plus son gouvernement à des peuples nouvellement conquis. Je hasarde ceci, monsieur, et je vous laisse à en faire usage, ou non, comme vous le jugerez à propos. M. l'Électeur <sup>(3)</sup>, selon les apparences, donneroit la liberté pour ce commerce.

Je vous souhaite, monsieur, et à madame la D. de B. une pleine consolation dans la visite de Montargis.

(3) Maximilien, électeur de Bavière, gouverneur des Pays-Bas espagnols depuis 1692.

---

## 40.

### DE M. TRONSON A FÉNELON.

Sur les progrès du jansénisme dans les Pays-Bas, et sur un ecclésiastique que Fénelon désiroit avoir pour la direction de son séminaire

(Mars) 1698.

COMME vous continuez à nous donner des marques de votre bonté et de votre confiance, il est bien juste que nous continuions à vous témoigner notre reconnaissance. Je vous rends donc mille grâces, monseigneur, de la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire <sup>(1)</sup>.

(1) Voyez, dans la VII<sup>e</sup> section, la lettre du 28 février 1698, à laquelle celle-ci répond.

Ce que vous me mandez des sentimens d'une grande partie des docteurs des Pays-Bas en faveur du jansénisme, des liaisons qu'ils ont à Paris, de leur autorité et de leur crédit à Rome, et tout le reste que vous m'écrivez sur ce sujet, me semble tout-à-fait considérable, et les suites en paroissent bien à craindre et très-dangereuses. Je crois comme vous, qu'on ne peut trop porter tout ce qu'il y a de théologiens zélés, et qui ont de la droiture et de la modération, à redoubler leur vigilance, et à bien peser les conséquences de ces étroites unions et de ces secrètes correspondances. Les docteurs que je connois ne s'y endorment pas. Je ne manquerai pas, dans l'occasion, de me servir utilement de l'avis que vous me donnez.

Je pense vous devoir dire, monseigneur, que M<sup>sr</sup> de Chartres ne s'endort point sur tout ce qui lui paroît Jauséniste. Il a encore parlé là-dessus, il n'y a pas long-temps, d'une manière aussi forte et aussi juste qu'on le puisse désirer.

Il faut que je vous dise encore à mon égard, puisque je sais que vous prenez quelque intérêt à ma santé, qu'elle n'est guère bonne, que l'incommodité de mes jambes est bien augmentée, que la fluxion dessus les yeux revient de temps en temps. Il m'est difficile de lire beaucoup de suite, et de m'appliquer aussi long-temps que je le souhaiterois. J'ai pourtant lu presque entièrement, mais à diverses fois, vos deux derniers imprimés <sup>(2)</sup>, dont j'ai ouï parler avan-

(2) C'étoit probablement la *Réponse à la Déclaration*, et au *Summa doctrinæ*, ou bien la *Dissertation sur les véritables oppositions entre la doctrine de M. de Meaux*, etc. Voyez l'avertissement du tom. IV des *OEuvres*, n. 11 et suiv.

tageusement pour vous. Je n'ai vu qu'en passant le nouveau livre de l'*Histoire du Jansénisme* <sup>(3)</sup>, sans que j'aie eu le temps de me le faire lire. J'accepte l'offre que vous me faites de me l'envoyer, et je le recevrai avec plaisir.

Quant à M. Sabatier, j'ai bien de la douleur de n'avoir rien à vous dire, monseigneur, qui puisse répondre au désir que vous auriez de l'avoir pour votre séminaire. Il se trouve si fort lié à M<sup>sr</sup> d'Autun, qui a pour lui une estime et une amitié toute particulière, que je ne vois nulle apparence de réussir dans la proposition que vous souhaitez que je lui fasse. Cependant, si nous voyons dans ses dispositions ou dans celles du prélat quelque ouverture pour lui exposer votre désir, nous en profiterons volontiers, et il ne tiendra pas à nous que vous ne soyez satisfait. En tout cas, peut-être ne serons-nous pas toujours dans la disette où nous sommes présentement.

Au reste, nous prions et prions bien notre Seigneur pour votre grande affaire. Nous en attendons le jugement avec quelque impatience; et cependant je loue et bénis de bon cœur sa divine bonté, pour les dispositions édifiantes où il vous met sur le succès qu'il lui voudra donner. Permettez-moi, je vous supplie, de vous confirmer les assurances que je vous ai assez souvent données du profond respect avec lequel je suis, etc.

(3) C'est sans doute l'*Histoire abrégée du Jansénisme*, (par Jean Louail, et M<sup>lle</sup> de Joncoux) qui parut en 1698. Voyez Moréri, art. LOUAIL. Dans la *Bibliothèque histor. de la France*, on dit que cette *Histoire* est de Jacques Fouillou, mort en 1736.

41 \*\* R.

DE FÉNELON A M. TRONSON.

Il lui redemande quelques papiers, et lui parle de nouvelles importantes qu'il a apprises dans un voyage à Bruxelles.

Au Château-Cambresis, 4 octobre (1699.)

IL y a long-temps, monsieur, que je me suis privé de la consolation de tout commerce avec vous, afin de ne vous commettre en rien, et de ménager les intérêts de Saint-Sulpice, qui me sont très-chers. Mais je ne crois pas manquer à cette règle de discrétion, en vous écrivant par une voie très-secrète, et ne le faisant que pour vous supplier de confier à l'ami qui vous rendra cette lettre, les papiers que j'ai laissés entre vos mains. Ils passeront de celles de cet ami avec une entière sûreté dans les miennes. Vous n'avez aucun usage à faire de ces paperasses, et Dieu sait avec quelle joie je vous les laisserois plus long-temps, si vous le désiriez : mais comme je suis persuadé qu'elles vous sont très-inutiles, je vous supplie, monsieur, d'avoir la bonté de me les renvoyer.

Je reviens d'un voyage que j'ai fait à Bruxelles, où j'ai su bien des choses très-importantes, dont le détail pourra passer jusqu'à vous par un canal sûr. Il faut que je vive en ce pays, comme un homme qui n'a ni yeux ni oreilles sur certaines choses. Ma santé ne fait que croître dans le travail, et j'ai soutenu depuis trois mois, en visites, des fatigues dont je me croyois très-incapable. Dieu donne la robe selon le froid. Je souhaite de tout mon cœur, monsieur, que  
votre

votre santé, qui est plus utile que la mienne, se conserve de même. Ce qui me fait une véritable peine dans mon éloignement, c'est que je ne puis vous embrasser, et vous entretenir cordialement. Du reste, j'ai, Dieu merci, le cœur dans une paix profonde, et je ne pense qu'à mes fonctions. Priez pour moi, je vous en conjure, et faites prier les bonnes âmes. Je demande à M. Bourbon <sup>(1)</sup>, que je salue de tout mon cœur, neuf messes à Lorette <sup>(2)</sup>, que je lui paierai par un petit présent à la chapelle, de ce qu'il jugera le plus convenable au lieu. Je serai, monsieur, avec tendresse et vénération jusqu'au dernier soupir de ma vie, etc.

(1) Directeur au séminaire, et secrétaire de M. Tronson.

(2) Chapelle du séminaire de Saint-Sulpice à Issy près Paris, construite sur le modèle de celle de Lorette en Italie.

---

## 42.

### DE M. TRONSON A FÉNELON.

Il le remercie de la continuation de son amitié, et lui témoigne sa crainte de le voir engagé dans de nouveaux embarras.

Octobre 1699.

LES bonnes nouvelles que vous me donnez de votre santé m'ont causé une véritable joie. Elle a été beaucoup augmentée par la manière obligeante dont vous me faites l'honneur de m'écrire, qui me fait assez connoître la continuation de votre amitié, et que la cessation de tout commerce n'a été qu'un effet de votre bonté, qui a voulu éviter de me commettre en rien, et a cru devoir ménager les intérêts

de Saint-Sulpice qui lui sont chers. C'est une grâce dont je ne puis assez vous remercier, et que je souhaiterois bien être en état de pouvoir dignement reconnoître. Plût à Dieu que cette lettre, que je remets avec les papiers que vous désirez entre les mains de votre ami qui m'a apporté la vôtre, vous pût faire connoître tous les sentimens de mon cœur ! vous verriez combien sincèrement il est à vous.

Si les nouvelles de la parfaite santé dont Dieu vous fait jouir au milieu des fatigues de votre visite et des travaux de votre diocèse me donnent bien de la joie, celles que vous avez apprises dans le voyage que vous avez fait à Bruxelles m'ont extrêmement affligé; car je comprends combien on en doit craindre les suites, et combien, si Dieu n'y met la main, elles seront funestes à l'Église. J'en ai déjà su tout le détail, et peut-être trouverai-je occasion de m'en servir utilement. Je ne doute pas que vous n'ayez extrêmement à souffrir; mais il faut espérer que celui pour lequel vous travaillez, vous donnera abondamment ce qui vous sera nécessaire pour l'accomplissement de tous ses adorables desseins. Je joindrai volontiers mes prières à celles que vous souhaitez qu'on fasse à Lorette, et dont il ne tiendra pas à M. Bourbon que vous ressentiez les effets. Soyez bien persuadé, je vous supplie, de l'attachement sincère et du profond respect avec lequel je suis, etc.



## 45.

DE M. LE TELLIER, ARCHEVÊQUE DE REIMS,  
AU MÊME <sup>(1)</sup>.

Il lui envoie un recueil de pièces qui regardent les deux archevêchés.

A Versailles, ce 18 novembre 1699.

JE viens de faire imprimer un recueil qui regarde autant votre archevêché que le mien. Vous en trouverez dans ce paquet quelques exemplaires, que vous serez peut-être bien aise de faire conserver dans vos archives et dans celles de votre chapitre. Je suis d'ailleurs obligé à vous faire connoître que j'ai satisfait à la clause apposée dans la bulle et dans le décret d'union de l'abbaye de Saint-Thierry à mon archevêché, en renonçant, comme je l'ai fait, et mon chapitre après moi, à tous droits de juridiction métropolitaine sur votre église et sur celles de Tournai, d'Arras, de Saint-Omer et d'Ypres <sup>(2)</sup>. J'ai cru que cette voie vous seroit plus agréable que celle d'une signification, que j'aurois pu vous faire faire de l'accomplissement de cette clause; c'est pour cela que je l'ai choisie. Elle me fournit une occasion favorable de vous assurer que je suis toujours très-véritablement, etc.

L'AR. DUC DE REIMS.

(1) L'original de cette lettre, ainsi que de la réponse de Fénelon, est aujourd'hui dans les archives de la ville de Cambrai.

(2) On trouvera de plus amples détails sur cette affaire dans la *IV<sup>e</sup> section* de cette Correspondance, où nous avons placé le *Mémoire* que Fénelon composa en 1695 contre les prétentions de l'archevêque de Reims. Nous n'avons pu, malgré nos recherches, découvrir un exemplaire du recueil dont il est parlé dans cette lettre.

## 44.

DE FÉNELON A M. LE TELLIER,  
ARCHEVÊQUE DE REIMS.

Il remercie ce prélat du recueil de pièces qu'il lui a envoyé.

A Cambrai, 20 novembre (1699.)

JE viens de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, avec les exemplaires de votre nouvel imprimé. L'exactitude ne sauroit être plus grande qu'elle l'est dans ce recueil de pièces. Je vous dois et je vous fais avec plaisir un remerciement sur la manière dont il vous a plu de m'en faire part. C'est avec une parfaite sincérité que je suis, etc.

## 45.

## DU CARDINAL GABRIELLI A FÉNELON.

Il lui témoigne la plus haute estime, et lui offre ses services.

Romæ, 9 januarii 1700.

Illustrissime et reverendissime Domine,

LÆTITIA longè majori effieri soleo de amicorum consolationibus, quàm de meis honoribus : in his enim partem habet etiam fortuna, in illis duntaxat affectus. Quidquid enim exultationis in hac mea ad cardinalatum promotione, (quæ præter omnem meam expectationem et desiderium, ac prorsus ex inopinato contigit) expertus sum, id ex hoc uno potissi-

mum capite profluxit, nempe ex certa prævisione lætitiæ, quam exinde perceptura erat Dominatio vestra illustrissima, cujus totus ego ex asse sum. Hæc namque est jugis consolatio mea, (Deus scit quod non mentior) intentis mentis meæ oculis assidue admirari, et mecum animo indesinenter revolvere præclarissimas vestri heroici pectoris dotes, eximiam religionem, ac pietatem extremis probationibus tentatam, et ubique summis præconiis celebratam, pastoralementem vigilantiam apostolicis temporibus dignam, omnigenam doctrinam ac eruditionem locupletissimè comprobata, invictum animi robur, ac, ut verbo rem absolvam, virtutum universarum complexionem omni invidiâ majorem. Plura alia gravissima, quæ hyperbolicum aliquid sonare videntur, hæc mihi attenda forent, quæ Dominatio vestra illustrissima ex domino abbate de Chanterac intelliget. Nunc mihi superest, quàm maximè anhelare jussiones vestras, et ex intimo cordis protestari nihil in hac vita jucundius, nihil gratius mihi accidere posse, quàm frequentes nuntios audire de vestra amplissima Dominatione, quam in studio et observantia mea perpetuò primam habeo; omnesque res, si quæ ad me delatæ erunt, quas pertinere intelligam ad dignitatem atque amplitudinem vestræ spectatissimæ personæ, omni meâ curâ, diligentia, operâ, studio denique omni meo ita complectar, ut vos ex ipsis operibus meis evidenter comprobetis, quòd æternum maneo Dominationis vestræ illustrissimæ et reverendissimæ

Servus verus,

JOANNES MARIA Cardinalis GABRIELLIUS.

## 46.

## DU MÊME A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il raconte à cet abbé les circonstances de sa promotion au cardinalat.

Romæ, 9 januarii 1700.

GEMINIS litteris Dominatio tua illustrissima, vergente ad finem anno proximè superiori, me honorare dignata est; altera, die 25 novembris conscripta, altera verò, die 4 decembris. Ex acceptissima prima tua epistola incredibilem hausi voluptatem de optimis nuntiis jam aliunde publicâ famâ mihi notis, domini mei Sebastiani (*arch. Camerac.*), cujus eximiorum meritorum memoria meo e pectore non priùs elabetur, quàm hæc anima : eadem quippe mihi erit et vivendi, et de eo assiduè cogitandi, ac loquendi meta. Non parum quoque delectamenti mihi conciliavit illa prælibatæ tuæ primæ epistolæ particula de libro F. D. Julii <sup>(1)</sup>, nuper istis in regionibus edito, cujus si unicum exemplar absque gravi tuo incommodo obtinere possem, id mihi pergratissimum foret.

(1) Nous conjecturons que le livre dont il est ici question est la Défense du cardinal Sfondrate, intitulée : *Dispunctio notarum XL, quos scriptor anonymus Em. card. Cælestini Sfondrati libro cui titulus : Nodus prædestinationis, quantum homini licet, dissolutus, inussit; Coloniae Agrippinæ, 1698.* L'auteur de ce livre étoit le card. Gabrielli; ce qui nous fait penser qu'il se désigne lui-même par le nom de *Julius*, dans cette lettre et dans quelques-unes des suivantes. D'autres personnages y sont aussi désignés par des noms supposés. Toutes nos recherches n'ont pu nous procurer que la clef d'un fort petit nombre. Nous mettrons entre parenthèses, à la suite des faux noms, les personnages sur lesquels tombent nos conjectures.

Alterius tuæ epistolæ argumentum, potius consolatorium quàm gratulatorium esse debebat. Sperabam nanque, me exacto generalatûs munere, in solitudine, quam maximè amabam, liberum ab omni cura deinceps mihi et Deo vacaturum, cùm ex improvviso, nihil mihi tale cogitanti, affertur nuntius de mea in amplissimum cardinalium collegium cooptatione. Dum enim consistorium die 14 novembris habebatur, et cardinalium creatio peragebatur, ego omnium harum rerum penitus inscius, disputationi thesium de theologia polemica, in collegio Urbano de Propaganda fide, pro meo munere actu præsidebam. Vix adduci potui, ut quinto hac de re misso nuntio fidem præstarem, adeo alienus ab hoc negotio degebam. Elegeram siquidem, ut cum meo S. P. Bernardo loquar, abjectus esse in domo Dei mei, et in convivio ejus recumbere in novissimo loco; sed placuit dicere ei qui me invitavit: Amice, ascende superiùs. Timeo tamen, ne fortè contingat, serò miserabilem illam emittere vocem: A facie iræ et indignationis tuæ elevans allisisti me. Verùm, ut plures amici mihi ex eodem sancto abbate reposuerunt: Digitus Dei fuit iste, suscitans de pulvere egenum, et de stercore erigens pauperem, ut sedeat cum principibus.

Cæterùm candidè, pro more meo, sensum hunc meum aperire debeo. Pro certo habeat Dominatio tua, quòd D. Julius (*card. Gabriellius*) non in aliud (præter Deum) refundere potest suæ exaltationis causam, quàm in commodatam a se advocationem domino Sebastiano (*arch. Cameracensi.*) Scio quod loquor. Non possum plura fidere chartæ. Hoc unum

scias, et obstupescas. A tribus mensibus, D. Basilius (*Innocentiús XII*) quibusdam apertè et rotundis verbis declaravit, se velle facere monachum (*cardinalem*) D. Sebastianum (*arch. Cameracensem*)<sup>(2)</sup>; sed hæc publica declaratio fortè negotii exitum interturbavit. Jam noverit Dominatio tua, quomodo, die 22 novembris, qua in ecclesia, (nempe in illa ubi altero anno pro die festo sancti Bernardi scena illa adornata ex suggestu fuit) qua in functione, quibus præsentibus delatum fuerit Morinundum (*in Galliam*) istud nuntium de mea promotione, cui post decem dies supervenit promotio domini cardinalis Radolovik, archiepiscopi Theatini. Dominus Erasmus (*abbas Bossuet*), ut mihi certà et fideli revelatione constat, ante suum ab Urbe discessum, palàm jactitavit, se tot ac tanta maledicta contra Julium (*cardinal. Gabriellium*) D. Basilio (*Innocentio XII*) evomuisse, ut illius res omnino desperatæ et deploratæ essent. Sed alia Dei, alia malignantium consilia sunt. Hæc omnia penitus secreta serves, et tantummodo credas illa domino meo Sebastiano (*arch. Cameracensi*), cujus unius gratiam pluris facio, quàm omnium hominum totius mundi. Proinde te recipio in vadem conservationis gratiæ ejusdem mei domini, cujus

(2) On peut bien penser que Louis XIV n'auroit pas donné son agrément pour ce choix. Une lettre du M. de Torci au M. de Louville, qui accompagna Philippe V en Espagne, quelques mois après, lève tout doute à cet égard. « Le Roi, écrivait-il au mois de juin 1701, craint que » Sa Majesté Catholique n'ait d'elle-même l'intention de nommer M. de » Cambrai au cardinalat. *Ce n'est*, m'a-t-il dit, *qu'une crainte sans fon-* » *dement*; néanmoins il en écrit à son petit-fils. Vous voyez où cela iroit, » si vous vous laissiez aller. Veillez donc à empêcher cette résolution, et » à la faire rejeter bien loin, si le nonce Baraquin la suggéroit. » (*Mém. de Louville*; 1818 : ch. VI, tom. 1<sup>er</sup>, pag. 170.)

jussa, quæso, mihi impetres; et interim me tuis precibus apud Deum commendo.

---

47.

DE FÉNELON AU P. LAMI.

Il lui rend raison du silence qu'il a gardé à son égard depuis long-temps (1).

A Cambrai, 4 février (1700.)

IL y a un temps infini, mon révérend père, que je n'écris plus à personne hors de ce diocèse, sans une absolue nécessité : mais comme je crains que vous ne pensiez que j'ai cessé d'être pour vous tel que je dois être, je crois devoir interrompre mon silence, pour vous assurer que je vous honorerai et chérirai toute ma vie. Rien ne me feroit plus de plaisir, que de pouvoir vous en donner des marques solides. Je crois que le silence que je garde sera de votre goût, et que vous trouverez qu'il convient à mon état. Je me borne à mes fonctions. Priez pour moi, je vous en conjure, et procurez-moi les prières des bonnes ames auxquelles vous pouvez inspirer cette charité. Comme vous n'avez pas les mêmes raisons que moi de vous abstenir d'écrire, je ne crains pas de vous demander des nouvelles de votre santé, sur lesquelles je ne modère pas autant ma curiosité, que sur beaucoup d'autres choses.

(1) On voit, par cette lettre et par plusieurs autres, que Fénelon, depuis la condamnation de son livre, au mois de mars 1699, avoit pris le sage parti de se renfermer dans l'exercice des devoirs de son ministère, et d'éviter toutes les relations qui auroient pu le compromettre, lui ou ses amis.

Je serai toute ma vie, mon cher père, tout à vous avec une cordiale vénération.

48.

DU CARDINAL GABRIELLI A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il lui témoigne son estime et sa vénération pour l'archevêque de Cambrai.

Romæ, 6 februarii 1700.

GRATISSIMÆ mihi semper accident litteræ Dominationis vestræ illustrissimæ; tametsi eas alio in argumento jucundiori et lætiori versari mallet. Hoc unum siquidem mihi in deliciis erit, assiduè præmentis oculis habere, suspicere, venerari ac colere dominum meum <sup>(1)</sup> Sebastianum (*arch. Camerac.*), eique in omnibus obsequi. Hujus etenim incomparabilem zelum in arcendo e sui gregis pabulo pestiferorum librorum virus, heroicam constantiam in perferendis serenâ fronte adversis, eludendisquæ mirâ prudentiâ insidiosis machinationibus, ac confundendis pertinacissimis æmulis plenis contentione et malignitate, dolosque totâ die meditantibus, numquam satis demiror. Multæ porrò, ut monet Sapiens, sunt insidiæ dolosi, et bona in mala convertens insidiatur, et in electis imponit maculam. Grates modò cum patiente referendæ sunt Altissimo, qui dissipavit cogitationes malignorum, ne possint implere manus eorum, quod cœperant, et consilium pravorum dissipavit. Hæc omnia, et quæ deinceps Dominatio vestra mihi significare dignabitur, quàm sanctè arcana ser-

(1) Voyez la note (1) de la lettre 46, ci-dessus, pag. 390.



vabo, nec nisi alicui D. Sebastiani (*arch. Camerac.*) exploratissimo ac prudentissimo amico quàm cautissimè aperiàm, quemadmodum heri præstiti cum eminentissimo domino meo cardinali Radoloviko, nostro communi amico. Quid in hac curia sparserint in D. Sebastianum (*arch. Camerac.*) ejusdem adversarii, non satis mihi perspicuum est, ut pote qui a die meæ promotionis, 14 novembris, meo cœnobio egredi non potuerim usque ad 3 labentis mensis diem, quâ purpureo galero, unâ cum eminentissimis meis Radoloviko et Sperello, à summo Pontifice in consistorio secreto donatus fui, et tunc incidenter hæc pauca duntaxat verba excepi a quodam *Monacho (cardinali)* adversæ partis, nimirum, se nolle ampliùs immisceri quibusdam rebus sibi a D. Erasmo (*abb. Bossuet*) in D. Sebastianum (*arch. Camerac.*) descriptis. Quæ autem Dominationi vestræ de *piïssimo* illo *Monacho (cardinali)* perinde ac si iste de sana D. Sebastiani (*arch. Camerac.*) mente in rebus fidei subdubitet, indicata fuere, solerter investigabo, et meâ vel alterius communis amici operâ, quidquid dubietatis fortasse in eo supererit, ab illius mente eliminare studebo. Inter hæc D. Julianus (*Norisius*) velis remisque contendit D. Basilii (*Imocentii XII*) locum occupare, singulosque prehensare affectat; sed id, uti spero, ei ex sententia non succedet, nec ipse aliquot abhinc diebus commodâ utitur valetudine. Vale interim, illustrissime domine, et plurimam meo nomine salutem dilectissimo meo D. Sebastiano (*arch. Camerac.*) impertias.

## 49.

DE FÉNELON AU P. \*\*\* (1).

Témoignages d'amitié. Sa soumission au décret qui condamne son livre.

A Cambrai, 9 mars 1700.

In solis tu mihi turba locis (a).

MALGRÉ les nombreuses occupations que me donne tous les jours mon ministère, je ne saurois, mon bon père, en passer un seul sans penser à vous; et soyez bien assuré que si je mets quelquefois un peu de retard dans mes réponses, c'est que je ne puis faire autrement. Vous avez reçu des nouvelles de notre bon duc, m'a-t-on dit, et j'ai entendu dire qu'il avoit dessein de vous appeler près de lui incessamment. C'est une chose que j'approuve fort, non parce que je la lui ai conseillée, mais parce qu'elle deviendra utile, du moins je l'espère, à tous les deux.

Rome a parlé, mon révérend père; c'est à moi à me soumettre et à m'humilier. Que M. de Meaux jouisse de sa victoire; il le peut: je ne l'en estimerai pas moins pour cela. Celui qui lit au fond des cœurs nous jugera un jour, et c'est à son tribunal que je l'attends.

Recevez mes sincères amitiés, mon bon père, et me croyez pour la vie, votre, etc.

(a) TIBULL. lib. IV, *Eleg.* XIII, v. 12.

(1) L'original fait partie de la collection précieuse d'autographes de M. le marquis de Dolomieu, qui nous a permis d'en prendre copie.

## 50.

## DU CARDINAL GABRIELLI A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Sur un ouvrage du P. Massoulié, et un écrit contre le cardinal Sfondrate.  
Diverses nouvelles du temps.

Romæ, 1 maii 1700.

GRATISSIMÆ mihi acciderunt novissimæ litteræ Dominationis tuæ illustrissimæ, quibus de tua optima valetudine, et D. meo Sebastiano (*arch. Camerae.*) inter audacissimorum hostium insultus semper imperterritito et immoto me admones.

Inclusam tibi hîc transmitto epistolam funebrem, etc. compositam a patre Massoulié, qui a quindecim diebus mihi detulit librum a se conscriptum gallico idiomate, de materia orationis <sup>(1)</sup>, etc. typis Parisiensibus editum, et D. illi archiepiscopo dicatum, quem sexennio antè jussu reverendissimi patris Ferrarii, magistri sacri palatii apostolici, nunc cardinalis, recognoveram, et elucubraveram approbationem in eodem libro impressam; qua de re memini, me non semel cum Dominatione tua collocutum hîc Romæ fuisse. Nec mea nunc fefellit opinio, nimirum, quòd totus ille liber propter *capsulam* <sup>(2)</sup> esset immutandus, quod factum adverto, ut ex ipsis parergis liquet. Non ampliùs propter gravissimas causas publici juris sient extremæ tabulæ Juliani (*Norisii*), ubi inter plura reflexione digna, sesquipedalibus litteris delineatur intestinum et immortale odium

(1) Cet ouvrage du P. Massoulié, Dominicain, est intitulé: *Traité de la véritable Oraison*; il fut imprimé à Paris en 1699, et dédié à M. de Noailles, archevêque de cette capitale.

(2) *Capsula* désigne l'affaire du livre des *Maximes des Saints*.

in doctores, et proinde nomen *Divini* istis in regionibus sibi pepererat, et viam ad Basili (Papæ) locum invadendum, variis artibus et reconditis moliminibus, etiam a D. Erasmo (*abb. Bossuet*) fabricatis, et nunc patefactis, sibi paraverat.

Dominus Eugenius pluries mihi dixit, quòd a multo tempore expectat a D. Cyrillo (*abb. de Chanterac*) responsum ad quamdam suam epistolam ei scriptam pro quodam negotio D. canonici La Templerie, cui nomine meo salutem plurimam dicas.

Unica ex omnibus patens fuit causa, quare monachi (*cardinales*) Morimundo (*Galliâ*) profecti in Claravallum (*Roman*) sese intempestivè receperint, scilicet, celebratio capituli generalis pro electione novi Basili (*Papæ*), de cujus salute jam conclamatum esse ipsi putabant.

A viro fide dignissimo et præcipuo, tempore insectationis *capsulæ* in Morimundo degente, apud D. Alphonsum certior factus sum, quòd Gaspar et Eusebius propter illam insectationem præ manibus se habere credebant monachatum (*cardinalatum*) a D. Basilio (*Innocentio XII*) sibi impartendum.

Non mihi nova advenerant, quæ mihi significat D. Cyrillus de capitulo generali in Morimundo sub finem ineuntis mensis celebrando <sup>(3)</sup>, et de persecutione movenda in doctores obtentu doctrinæ ab ipsis assertæ in materia gratiæ et prædestinationis, ex quibus capitibus potissimum incessetur liber Julii (*ipsius card.*

(2) L'assemblée du clergé de France, qui commença le 25 mai. On avoit dessein d'y censurer quelques propositions des cardinaux Sfondrate et Gabrielli, qui furent ensuite retranchées. Voyez l'*Hist. de Bossuet*, liv. XI, n. 5; tom. IV.

*Gabriellii*), qui nihili penitus facit eorum astus et dolos. Ipsi enim pro more suo pugnabunt textibus mutilatis, obtruncatis, interpolatis, concisus, et mendaciis; et proinde similes gerræ et offuciæ nullum ei facessent negotium, maximè quòd sententiæ illæ de gratia et prædestinatione non adhuc ab Ecclesia proscriptæ sunt, et palàm in catholicis scholis edocentur et propugnantur. Doctores hisce de rebus jam præmoniti sunt, et D. Stanislaus mihi ostendit prima quædam folia cujusdam libelli Coloniae impressi, cum hac epigraphè : *Augustiniana Ecclesiæ Romanæ doctrina a cardinalis Sfondrati NODO extricata, per varios sancti Augustini discipulos, illustrissimis et reverendissimis Ecclesiæ principibus, archiepiscopis, episcopis, cæterisque totius cætûs ecclesiastici ordinibus Cleri Gallicani in comitiis generalibus in palatio regio ad Fanum S. Germani proximè congregandis nuncupata. Coloniae, typis Jæredum Cornelii ab Eymond : cum approbationibus. 1700* <sup>(4)</sup>. In præfatione hujus libelli enumerantur quædam scriptiones in librum cardinalis Sfondrati adornatæ, plures proferuntur propositiones censurâ dignæ ex eo libro extractæ, sed fœdè mutilatæ et detruncatæ : adducuntur quidam textus responsionis seu defensionis libri Sfondrati, planè insulsissimæ, fortè ab ipsis adversariis excogitatæ : recensentur ibi nomina plurium cardinalium, principum et regularium, ejusdem libri fautorum; sed ubique altissimum de me et meo libro si-

(4) Ce livre est un recueil d'écrits de divers auteurs, entre lesquels on cite Claes, docteur de Louvain, et du Vaucel, qui a été si long-temps l'agent des Jansénistes à Rome. Voyez le *Dict. de Moréri*, art. VAUCEL; et l'*Hist. de Bossuet*, liv. XI, n. 2, etc.

lentium. Marcellus et Calixtus subirati videntur in Julium (*card. Gabriell.*), et in principio se veluti ab eo læsos ostendebant. Calixtus tamen sensim in Julium propendere videtur, et hoc mane ei visitationem restituit. Marcellus verò hætenus domi moratur, et neminem recipit. Sparsus fuit per Urbem rumor, quod quamprimùm D. Faustus <sup>(5)</sup> Morimundum petet, aliquot mensibus pro suis domesticis negotiis moraturus.

Anno proximè elapso omni jucunditate me complevit lectio duplicis libelli <sup>(6)</sup> D. Sebastiani (*Camerae.*) a Dominatione tua indicati, et a plerisque etiam hæc eximiè commendati; et summopere miror, quomodo exhinc arripiatur ansa exagitandi D. Sebastianum, quem propter hos libellos a nemine reprehensum, quin potiùs summè laudatum accepi. Quæso, Dominatione vestra humillimam meo nomine reverentiam domino meo Sebastiano præstet, meque illi maximopere devinctum significet; et interim temporis angustiis coarctatus ex toto corde maneo, etc.

(5) *Marcellus* et *Calixtus*, sont vraisemblablement les cardinaux d'Estrées et de Janson; et *Faustus* le cardinal de Bouillon.

(6) Il indique sans doute le traité *de l'Education des Filles*, publié par Fénelon en 1687, réimprimé en 1696; et le *Télémaque*, imprimé sans son aveu en 1699.

---

## 51.

### DE MM. DE BRISACIER ET TIBERGE A FÉNELON.

Ils lui témoignent le désir d'avoir son avis sur la lettre qu'ils viennent d'écrire au Pape concernant l'affaire des cérémonies chinoises.

A Paris, 19 juin 1700.

IL y a long-temps que vous n'avez entendu parler de nous. Ne croyez pas cependant que nous ayons  
rien

rien perdu de l'estime et du respect que nous avons toujours eu pour votre personne, et faites-nous la justice d'être bien persuadé que nous conserverons toujours les mêmes sentimens à votre égard. Oserions-nous compter aussi, monseigneur, sur la continuation de vos bontés, et prendre avec confiance la liberté de vous envoyer un exemplaire de la lettre que nous avons écrite au Pape sur les superstitions des cérémonies de la Chine, et que nous avons été forcés de rendre publique en France pour servir de réponse à plusieurs écrits des Jésuites, et surtout à la dernière lettre du P. Le Comte à M. le Duc du Maine? Il nous a semblé que c'étoit pour nous un devoir indispensable de ne rien écrire dont nous n'eussions l'honneur de vous faire part, et que personne ne pouvoit mieux que vous, monseigneur, nous dire le jugement qu'on en doit porter, soit par les lumières dont vous êtes rempli, soit par l'amitié (si nous l'osons dire ainsi) dont vous nous honorez depuis si long-temps. Nous recevrons avec docilité tous vos avis, et nous serons sans chargement avec un profond respect, etc.

---

52.

DE FÉNELON AU P. LAMI.

Sur l'ouvrage de ce religieux, intitulé : *De la Connoissance de soi-même*, dont il venoit de paroître une nouvelle édition.

A Cambrai, 14 novembre 1700.

Je n'ai le temps, mon révérend père, que de vous dire combien j'ai eu de joie d'apprendre de vos nouvelles par M. l'abbé de Langeron. Ce qu'il m'a dit de

vosre bonne santé, et de la continuation de vosre amitié pour moi, m'a fait sentir un vrai plaisir dans un temps où je n'en sens guère. Je ne vous dis rien sur vosre livre contre le P. Malebranche. Le succès qu'il a eu, dans un temps où il paroissoit devoir être si violemment contredit, est le plus grand de tous les éloges qu'il pouvoit recevoir. Cette date est bien importante pour le motif propre de la charité. Je souhaite qu'elle vous consume en Jésus-Christ, et que nous n'ayons plus, ni vous ni moi, d'autre vie que celle de la nouvelle créature cachée dans le sein du Père. Tout à vous, mon cher père, à jamais.

## 55.

## DU P. LAMI A FÉNELON.

Il lui demande sa protection pour un jeune ecclésiastique, et lui parle de trois lettres récemment publiées par le P. Malebranche, contre le traité *de la Connoissance de soi-même*.

Ce 3 décembre (1700.)

LA bonté dont vosre grandeur m'honore, me donne la confiance de lui demander l'honneur de sa protection pour le jeune homme qui aura celui de lui rendre cette lettre. Il est d'honnête famille, élevé à Paris avec soin : il y a fait ses études, et soutenu une thèse avec succès à la fin de son cours de philosophie. On l'avoit destiné à l'état ecclésiastique, où il étoit entré par la tonsure ; il portoit le surplis dans une paroisse de Paris, et étoit prêt, il y a trois ans, d'entrer en théologie, lorsqu'un jour il se vit inopinément enlevé par des soldats, et mené malgré lui à la guerre. Quelques mouvemens que ses parens se



soient donnés, ils n'ont pu jusques ici l'en retirer. Il a seulement obtenu de venir passer ici six semaines, pendant lesquelles il a vécu auprès de M. son oncle, ecclésiastique très-édifiant de cette ville, avec une régularité, une application à l'étude et aux exercices de piété, qui a fait souhaiter à tout le monde de le voir en liberté de s'y donner tout entier comme il en a le dessein. M. son oncle a fait ce qu'il a pu pour la lui procurer; mais dans le temps qu'il espéroit d'y réussir, ce jeune homme a reçu ordre de retourner à Cambrai où est sa garnison. Dans ce contre-temps, M. son oncle, persuadé que M. le gouverneur de Cambrai pourroit très-facilement faire donner la liberté à son neveu, dans une réforme que l'on va faire à son régiment, m'engage, monseigneur, à vous prier très-humblement, comme je le fais avec bien du respect, d'en vouloir dire un mot à M. de Montberon. Il se fera un plaisir de vous faire rendre un soldat qu'on a témérairement enlevé du camp de l'Église de Jésus-Christ, et vous avez particulièrement droit de le répéter en qualité d'un des principaux chefs de cette milice. Il y a tout sujet de croire que c'est un bon soldat que vous lui rendrez : il a de l'esprit; les inclinations en sont bonnes; et il ne paroît pas que le métier qu'il a fait depuis trois ans ait entamé son innocence. A toutes ces raisons j'ajoute, monseigneur, que M. son oncle a pour votre personne une vénération, et un attachement à vos intérêts que je ne puis vous exprimer. Il s'appelle M. de Montayau, fort ami de MM. de Royal-Pré et Dupuy.

Il faut profiter de cette occasion, monseigneur, pour vous dire qu'il paroît depuis peu trois lettres

du P. Malebranche contre l'auteur de la *Connoissance de soi-même* <sup>(1)</sup>. M. le chancelier lui avoit refusé son privilège ; mais il a trouvé le moyen de les faire imprimer sans cela. Il accuse cet auteur d'avoir admis dans le dernier chapitre du troisième tome de la *Connoissance de soi-même*, un *désintéressement qui est le fondement de la folle et brutale indifférence des Quiétistes*. L'auteur prétend bien qu'il ne s'y en trouve pas la moindre trace, et que ce père lui donne dans ses *Lettres* des sujets infinis de prises. Il y répond actuellement, et il me dit dernièrement que, si vous le trouviez bon, il se donneroit l'honneur de vous envoyer ses réponses, avant que de les faire imprimer. Ce qu'il y a d'assez plaisant, c'est que, depuis près de cinq mois que les *Lettres* du P. Malebranche paroissent manuscrites, l'auteur n'en a encore pu voir qu'une, et quelques extraits des deux autres, le père ne lui en ayant point envoyé. J'ai eu l'honneur de vous en écrire deux, depuis un mois, que je crois que vous aurez reçues.

Voici encore un petit mot du XIII<sup>e</sup> chapitre de *L'Esprit des religieuses du Saint-Sacrement*. Ce chapitre a pour titre : *De l'abandon de l'ame au bon plaisir de Dieu*.

« Il faut nécessairement demeurer tout abandonné à la disposition divine, pour le temps et pour l'éternité, sans vous mettre en souci de vos inté-

(1) Le P. Lami, comme nous l'avons déjà observé, venoit de donner une nouvelle édition de son traité de la *Connoissance de soi-même*, ouvrage dans lequel il attaquoit fortement le système du P. Malebranche sur la nature et la grâce. Il se proposoit également de répliquer aux trois lettres que ce célèbre Oratorien venoit de publier pour sa défense ; mais on verra, par la lettre suivante, que les supérieurs du P. Lami crurent devoir mettre fin à cette controverse, en lui défendant de répondre au P. Malebranche. Voyez l'*Hist. de Fencl.* liv. IV, n. 38.

» rêts; mais seulement demeurer en foi sous la con-  
 » duite de Dieu, ... n'ayant pour toute disposition dis-  
 » tincte, qu'une humble soumission au bon plaisir de  
 » Dieu, qu'un acquiescement simple à ses adorables  
 » conduites; trouvant bon qu'il fasse de vous, comme  
 » de son ouvrage, tout ce qu'il lui plaira, sans vous  
 » regarder vous-même, ni ce que vous êtes, ni ce  
 » que vous deviendrez. »

Je suis avec infiniment plus de zèle et de respectueux attachement, que je ne puis vous le dire.

---

### 34.

#### DE FÉNELON AU P. LAMI.

Il s'étonne que le P. Malebranche continue d'écrire contre le P. Lami, à qui ses supérieurs venoient d'imposer silence. Il l'exhorte cependant à garder le silence, et à prier pour le nouveau Pape.

A Cambrai, 13 décembre 1700.

JE suis surpris, mon révérend père, qu'on laisse écrire le P. Malebranche contre vous, et qu'en même temps on vous impose silence. Quelle autorité engage votre père général à vous lier les mains, pendant qu'on vous frappe, et qu'on vous impute des principes qui ont des conséquences impies? Vous avez raison d'obéir, et c'est dans votre silence qu'est votre force. Mais il faut que quelque personne puissante ait parlé au père général. D'ailleurs je ne comprends pas comment le P. Malebranche veut écrire contre un auteur, à qui on a fermé la bouche. L'amour-propre bien éclairé sur ses intérêts (s'il y en avoit un tel au monde) suffiroit pour ne prendre jamais un si mauvais parti. Je plains votre adversaire, de ce qu'il se fait tort par cette

conduite, et je vous trouve fort heureux de n'avoir qu'à vous taire, en obéissant. Nous devons quelquefois à la vérité, de parler pour elle, faute de quoi nous manquerions à un devoir pressant : mais elle n'a jamais besoin de nous, et elle est dans les mains de Dieu, ou, pour mieux dire, elle est Dieu même, qui n'a jamais besoin de personne. Votre père général aura eu, selon les apparences, de fortes raisons pour vous empêcher d'écrire plus long-temps.

Pour le roi d'Espagne, son état est bien grand, mais bien périlleux. Prions pour lui, afin qu'il fasse les biens, et qu'il ne fasse aucun des maux que sa place le met à portée de faire. Beaucoup de jeunesse et d'autorité sont bien redoutables, quand elles se trouvent ensemble. Encore une fois, prions pour lui.

Ne prions pas moins pour le nouveau Pape <sup>(1)</sup>, afin qu'il soit plein de l'esprit de grâce, non-seulement pour remédier aux abus extérieurs sur la discipline, mais encore afin qu'il inspire au troupeau de Jésus-Christ l'amour des vertus intérieures et de la prière, faute de quoi la discipline extérieure n'est que comme la lettre de la loi, une vaine apparence de religion. Pour moi, je n'ai à parler qu'à Dieu, et mon état me dispense de parler aux hommes, excepté mes diocésains. Votre attention et votre sensibilité pour tout ce que vous croyez qui peut avoir quelque rapport à moi, me touche vivement : mais rien de ce monde ne me regarde. Ce qui peut m'être utile et consolant, c'est

(1) Innocent XII étoit mort le 27 septembre précédent, et avoit été remplacé le 23 novembre par le cardinal Jean-François Albani, qui prit le nom de Clément XI. La lettre suivante du cardinal Gabrielli donne des détails très-intéressans sur l'élection de ce pontife.

qu'un ami tel que vous continue à m'aimer, et à prier pour moi. De mon côté, je ne cesserai jamais de prier pour vous, de vous honorer, et de vous aimer très-cordialement.

35.

DU CARDINAL GABRIELLI A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il s'étoime qu'on ait obligé Fénelon à renouveler en 1700 le témoignage public de sa soumission au décret du saint siège contre le livre des *Maximes*. Il fait l'éloge du nouveau Pape, et raconte plusieurs circonstances touchantes de son élection.

Romæ, 22 januarii 1701.

SUMMOPERE me exhilaravit humanissima Dominationis tuæ illustrissimæ epistola, tam fausta mihi afferens nuntia de D. meo Sebastiano (*archiep. Camerac.*) et de restituta tibi optima valetudine, quam ab omnium bonorum largitore Deo diuturnam tibi apprecor.

Ad alteram Mandati <sup>(1)</sup> D. Sebastiani (*Camerac.*) jam ab biennio undequaque disseminati, impressionem et promulgationem tua in epistola contentam obstupui; et minimè diffido, quòd his quoque Deus dabit finem, quo magis nunc fortè ignotum, eo magis D. Sebastiano (*Cameracensi*) feliciorum, et suis æmulis molestiorum. Jam de attentatis proximè elapso autumno <sup>(2)</sup>, in Morimundo (*Gallia*), quoad gravissi-

(1) On a vu dans l'*Avertissement* de la 1<sup>re</sup> classe, 11<sup>e</sup> section des *OEuvres*, n. 29, (tom. IV, pag. lxi.) que Fénelon avoit été obligé à ce nouvel acte de soumission, par une lettre de M. de Barbezieux, ministre et secrétaire d'Etat.

(2) Ceci se rapporte à l'assemblée du clergé de 1700, et à la *Relation* de l'affaire du livre des *Maximes*, faite par Bossuet dans cette assemblée.

mas materias et dignissimas personas commissis probè instructus fui, et desievi coram Deo insanas hominum cogitationes. D. Sebastianus apud omnes optimè audit, ejusque animi præclarissimæ dotes, pietas, eruditio, doctrina, robur, constantia, pastoralis zelus, publico ubique efferuntur præconio; et Julius (*ipse Gabriellius*) cum omnibus indiscriminatim, et assidue et palàm de D. Sebastiano elogia concinnat.

Complura in tuis litteris perlego de novi Pontificis meritis et electione, et quidem condigna et egregia, sed infrà tanti viri prærogativas, et talis electionis dignitatem: non quòd velim eloquentiæ tuæ vires extenuare, sed quia thema istud omni laude longè superius est; et ob id tanti viri et tam eximiæ electionis conditiones vix fidem ab auditoribus obtinebunt.

Ipse Urbini, anno 1649, die 22 julii, nobilibus parentibus ortus est. Ab infantia, maxima probitatis, ingenii, prudentiæ et comitatis specimina præ se tulit, ingentemque de se præbuit expectationem. Septemdecim annos natus canonicatu basilicæ S. Laurentii in Damaso ab Alexandro septimo cohonestatus fuit, et omni litterarum genere præcipuè græcarum, et sacræ theologiæ excultissimus, ac utriusque juris, philosophiæ ac theologiæ laureas vigesimo ætatis anno adeptus, ad varios prælaturæ gradus, et ad complurium civitatum ditionis ecclesiasticæ gubernia a Clemente nono destinatus fuit. His muneribus eximie perfunctus, et communi Statùs ecclesiastici aulæque Romanæ plausu celebratus, Romam redux ab Innocentio undecimo basilicæ Vaticanæ vicarius constitutus. et postmodum a Brevium secretis destinatus, eidem Pontifici, et aliis duobus successoribus eodem in

munere inservivit; atque ab iisdem ad graviora quæque christianæ reipublicæ negotia adhibitus, tam præclarè se gessit, ut ab ejus ore prælaudati Pontifices unicè penderent. Est quippe indolis suavissimæ, famæ integerrimæ, inculpatae vitæ, capacissimæ mentis, mirificæ solertiæ, exactissimæ statuum ac negotiorum principum christianorum peritiæ, et maximè incomparabilis beneficentiæ omnibus præcipuè doctis viris paratissimæ, quâ omnes sibi devinctissimos repente ipso primo affatu reddit, omni procul semotâ affectatione ac verbositate. Excelsis ac inclytis his donis condecoratus, ab Alexandro octavo sacrâ purpurâ insignitus fuit; ac in reipublicæ ministerio confirmatus, candidis suis moribus, ac beneficiis erga omnes profusis tot sibi amicos paravit, quot ferè homines novit.

Deveniam modò ad ejusdem in summum Pontificem exaltationem. Die 19 novembris, nulla affulgebat de creatione summi Pontificis spes; vota electorum erant adeo inter se diversa ac dissona, ut communis omnium opinio esset de protrahenda ad plures menses Papæ electione; cùm vespere ejusdem diei, evulgatâ in conclavi regis Hispaniarum morte, obortus quidam rumor de necessitate quæ novi Pontificis declarationem quàm primùm postulabat, ut laboranti his rerum angustiis christianæ reipublicæ quantociùs succurreretur. Ab aliquibus cardinalibus illico arrepta de Pontifice creando tractatio, expensi quidam candidati, sed variis de causis rejecti. Propositus fuit in medium cardinalis Albanus, et unius horæ spatio comperta fuere vota requisitum numerum excedentia. Horâ ejusdem noctis sextâ, per conclave nuntius de futura in crastinum Pontificis electione innotuit. Horum omnium

ignarus cardinalis Albanus sua in cella quiescebat, cùm sub sequentis diei auroram de re tota instructus, impossibile dictu est, quæ dixerit, quæ peregerit per totos tres sequentes dies, ad avertendos cardinalium animos a meditata electione. Mane diei 20, admoniti *monachi Morimundi* hujus resolutionis, cùm sibi certò persuasissent, hujusmodi opus non nisi ipsis auctoribus inchoandum et perficiendum, vel ipsis adversantibus concludi nullatenus posse; cùm contra sententiam suam rem peragi et jam conclusam viderunt, ad artes quibus hanc rem vel turbarent, vel electum sibi propitium redderent, convolarunt, et bene conscii beneficio dilationis, et temporis morâ injectâ sæpe dissolvi, palàm querebantur de tam inopinata electione; et cùm nihil haberent, quod eligendo objicerent, declararunt quòd etiam ipsi in idem consentirent, sed quòd res tota priùs deferenda esset *Demetrio*, ab Urbe itinere duorum dierum per expeditissimum cursorem conficiendo distant. Hoc prætextu dilata per quatuor dies electio fuit, quamvis gravissimi viri testati fuerint, nullum ad *Demetrium* cursorem missum; sed hoc jactatum, ut tempus meditatatum opus dirimeret <sup>(2)</sup>. Inter hæc plerique electo-

(2) Une lettre du cardinal d'Estrées au marquis de Villars, du 28 novembre 1700, donne, sur l'élection du pape Clément XI, quelques détails qui serviront à éclaircir ce passage de la lettre du cardinal Gabrielli. En voici l'extrait : « Vous aurez déjà su le jour de l'élection, et l'enthousiasme avec lequel tout le sacré collège y a concouru. Il ne lui a pas manqué une voix; il y en eut cinquante-cinq; des cardinaux tous plus vieux que lui; tous les papables, dont le nombre étoit fort grand, se sont rendus sans combattre; et si nous n'avions suspendu quatre jours la conclusion de cette affaire, pour faire voir qu'on ne pouvoit la terminer sans que l'ambassadeur du Roi n'eût déclaré ses intentions, et conserver le respect dû à sa couronne, ce sujet d'ailleurs étant agréable



res fremebant, et apertè contestati sunt se nec ampliùs horam expectaturos ad electionem peragendam. Quod verò cardinalium animos maximè angebat, et suspensos tenebat, erat constantissima et ferè insuperabilis renitentia et contradictio cardinalis Albani, qui cellæ suæ inclusus, nullum ad sermonem admittebat. Cogitatum fuit confessarium ad ipsum inducere, qui ei exponeret cardinales omnes ab ejus electione omnino removeri non posse, nec ipsum absque gravis peccati reatu in his rerum circumstantiis hanc supremam dignitatem declinare posse. Ad has voces sæpius per confessarium repetitas, ejusque auribus inculcatas, visus est cardinalis Albanus aliquantisper asperitatem, et pontificatùs horrorem deponere. Tum ad insigniores Urbis theologos scriptum fuit, ut suam sententiam hac de re promerent, et scriptis mandarent, quæ deinde confessarius ad D. cardinalem

» à Sa Majesté, la chose auroit commencé et fini en douze heures. Mais  
 » la bienséance et la réputation que MM. les cardinaux de la maison d'Au-  
 » triche n'ont pas ménagée, nous obligea de faire suspendre l'action du  
 » conclave jusques aux réponses de M. de Monaco : cette conduite a été  
 » approuvée dans le public; et quoiqué contredite sourdement par quel-  
 » ques cardinaux, qui croyoient qu'on blessoit la liberté de l'élection, elle  
 » a été soutenue jusques au bout. Je vis le Pape avant hier. Il témoigna  
 » beaucoup de reconnoissance pour le concours de notre nation, prescrit  
 » en des termes si obligeans par Sa Majesté. » (*OEuvres du duc de Saint-*  
*Simon*, Strasbourg, 1791; notes du tom. IX, pag. 239.) Sans s'être en-  
 tendus, les deux cardinaux, comme on le voit, sont d'accord sur les faits.  
 Le cardinal Gabrielli désigne visiblement, par *Monachi Morimundi*, les  
 cardinaux français; et par *Demetrius*, le prince de Monaco, ambassadeur  
 de France. Celui-ci avoit quitté Rome pendant le conclave, à l'occasion  
 d'une émeute où il avoit été insulté, et s'étoit retiré à San-Quirico en  
 Toscane. (Phelipeaux, *Relation du Quiétisme*, tom. II, pag. 308 et suiv.)  
 Mais bientôt il eut ordre du Roi de retourner à Rome. Voyez sur cette  
 affaire le bref de Clément XI à Louis XIV, du 2 décembre 1700; et les  
*Mém. pour servir à l'Hist. ecclès. du XVIII<sup>e</sup> siècle*: 1815; tom. I, *Introd.*  
 pag. xxxiv.

Albanum detulit, qui nihil ad hæc respondens obmutuit, et totus lacrymis obrutus, luctu et suspiriis concidebat, ac feбри validâ vexatus medicorum curâ premebatur. Demum, post scrutinium vespertinum diei 22 novembris, resolutum fuit ad electionem novi Pontificis proximo mane devenire, parataque omnia ad hujusmodi functionem necessaria. Mane ejusdem diei cardinales, longioris moræ impatientes, agmine facto, in cellam cardinalis Albani irruperunt, quem vultu pallidum et totum lacrymis perfusum intuiti, in sacram capellam pertraxerunt. Omnes cardinales in conclavi erant quinquaginta octo, et post celebratum a singulis sacrum de Spiritu sancto, deventum fuit ad electionem, quæ in primo ipso scrutinio completissima, et cum omnibus votis apparuit, nimirum vota quinquaginta septem cardinali Albano obtigerunt. Datis schedulis, eisque enumeratis, et de more recognitis, D. cardinalis Decanus, sacri collegii aliis cardinalibus comitatus, ad D. cardinalem Albanum accessit, eique electionem de ipso plenissimè, et ne uno quidem refragante, factam aperuit, illiusque consensum in electionem tam canonicam et legitimam expetiit. Ad has voces exhorrere visus est cardinalis Albanus, et ingente lacrymarum copiâ abortâ, vix verbum proferre poterat, omnibus aliis cardinalibus in fletum effusis. Postea a cæremoniarum magistris electus in pedes erectus altare versùs petere volebat, sed nimio tremore concussus, gressum figere non poterat; sed ab aliis adjutus ante altare sese prostravit, et diu ibi jacens, suspiriis et fletu colliquescebat, non desinentibus aliis cardinalibus lacrymas effundere, et metu torqueri de electi dissensu. Prolixo temporis in-

tervallo transacto, ope eorumdem ceremoniarum magistrorum electus in pedes sublevatus, lacrymarum imbre vix permittente, clarissimè contestatus est, sese ad consensum suæ electioni præstandum, hæc præcisè ratione adigi, ne gravi culpâ se obstringeret, ut plures magni nominis theologi per suas lucubrationes gravissimis auctoritatibus et rationibus demonstrarant; mox binas sententias sancti Gregorii Magni, et alteram sancti Leonis, quibus acceptationem summi pontificatûs expresserant, pronuntiavit. Pro certo habeat Dominatio tua, me talia admirantem vix oculis meis credidisse, et manifestè hæc nostrâ tempestate conspexisse, Ecclesiam eodem Spiritu ac nascentem et primitivam animatam, mentique meæ observatum fuisse illud sancti Cypriani de sancti Cornelii papæ electione elogium <sup>(a)</sup>: « Episcopatum nec pos- » tulavit, nec voluit, nec invasit. Non quidem vim » fecit, ut episcopus fieret; sed ipse vim passus est » ut episcopatum coactus exciperet. » Utinam hæretici, et alii Romanæ Ecclesiæ subinfesti, propriis oculis aspexissent hanc electionem undequaque sanctissimam, tum ex parte electorum, ex quibus saltem quindecim electo ætate majores communiter eâ dignitate dignissimi censebantur; tum ex parte electi omnibus animi corporisque dotibus exornatissimi; tum ex parte electionis, quæ per quatuor diès protracta, rarissimo exemplo, plenissimè, ne uno quidem dissentiente, imò omnibus mirè exultantibus, conclusa fuit, adeo ut inservire et statui possit pro exemplari electionis canonicæ, legitimæ ac pacificæ. Ad hoc etiam

(a) *Epist.* III, *ad Anton.* pag. 68 edit. Baluz.

accessit, quòd hujusmodi electio terminata fuit absque ulla prorsus prævia conventionè, aut alicujus nationis satisfactione, quæ aliàs permittebantur, neque indignæ reputabantur; quod maximopere displicuit monachis Morimundi (*card. Galliæ*), qui tanquam alii de collegio, absque ulla prærogativa, aut super alios cardinales partialitate, et electi benemerentia, vel inviti concurrerunt: quod ego maximi facio. Hoc totum evidentissimum est, et magis magisque omnibus patefactum est, ex subsequenti ministrorum prorsus indifferentium, et nulli parti adscriptorum, deputatione ab ipso Pontifice facta. Idem summus Pontifex, a die electionis usque in præsentem diem, non desinit identidem in fletus prorumpere, nec pristinam hilaritatem recuperare potest, quod et omnibus displicet, ipsique medici improbant, propter bonæ valetudinis jacturam. Nihilominus sanctus Pater nec temporis momentum transigit, quo Ecclesiæ universæ bono non prospiciat: semper in actione est; eadem humanitate et affabilitate, quâ priùs, cunctos amplectitur, nullumque inæstum dimittit; in functionibus ecclesiasticis assiduus est, easque explet mirâ gravitate, modestiâ, ac pietate; et vultus personæque majestas verè pontificalis universos ædificat et allicit, omni penitus seclusâ affectatione. Communis est omnium certa spes, quod SS. D. N. Clemens XI, ceu pater et princeps, summo zelo, æquitate ac vigiliantiâ, omnem, quæ sub cœlo est, Ecclesiam rector sit, et deformatam christianæ reipublicæ faciem pristino decori redditurus. Rogo demum Dominationem tuam, ut meo nomine salutem plurimam dicas meo venerabili, dilectissimo domino et amico D. Sebastiano (*Cameracensi*) quem

semper præ mentis oculis habeo, et in cordis visceribus gero; eique constanter attesteris, mihi comperitissimum esse, quòd summus Pontifex ipsum plurimi facit et maximopere diligit, qua de re mihi complura, eaque evidentissima suppetunt argumenta. Piaculum censerem, si silentio præterirem, quod mihi tum antea, tum post obitum D. Basilii (*Innocentii XII*) persuasissimum fuit, nimirum, Deum nunquam permisurum fuisse, quòd Basilio (*Innocentio*) succederet monachus (*cardinalis*) aliquis, qui manus suas iniquavit in sigillo contra thecam D. Sebastiani (*librum Camerac.*), et hoc ipsum pluries amicis meis insinuavi, quamvis multi monachi abbatix sancti Dionysii (*cardinales infensi archiep. Camerac.*) communiter promulgarentur Basili: (*Innocentii XII*) loco proximi; quod et postea reapse divinà ope, ac justo supremi Numinis judicio executum video; tametsi non hoc solum coelestis justitiæ prodigium ca in re admiratus fuerim. Quæso, de nimia prolixitate me excusatum habeas, illustrissime domine, cui omne bonum a Deo optimo maximo exopto.

---

## 56.

### DE FÉNELON AU P. LAMI.

Sur un nouvel ouvrage de ce religieux, et sur un extrait des *Homélies* du P. Le Nain. Le prélat fait l'éloge du silence du P. Lami à l'égard du P. Malebranche.

A Cambrai, 23 janvier 1701.

JE viens, mon révérend père, de recevoir dans ce moment la lettre que vous m'avez fait la grâce de

m'écrire en date du 19 de ce mois. Elle m'apprend que vous m'envoyez, par quelque voie sûre, un ouvrage que vous avez fait nouvellement. Il sera le très-bien-venu, et je l'attends avec impatience. On ne sauroit trop vous louer de votre silence à l'égard du P. Malebranche, pour obéir à votre général <sup>(1)</sup>. Se taire et obéir sont deux choses fort édifiantes. Qu'importe que le public ne sache pas le tort de ce père? Il est bon même de le cacher. C'est peu pour un chrétien, que d'avoir raison; un philosophe a souvent cet avantage : mais avoir raison, et souffrir de passer pour avoir tort, et laisser triompher celui qui a tout le tort de son côté, c'est vaincre le mal par le bien. Ce silence si humble et si patient, dans lequel on se renferme après avoir rendu témoignage à la vérité, pendant que le supérieur l'a permis, est encore plus convenable à un solitaire comme vous, mon révérend père, qu'aux personnes qui ne sont pas entièrement hors du monde. On fait plus pour la vérité en édifiant, qu'en disputant avec ardeur pour elle. Prier pour les hommes qui se trompent, vaut mieux que les réfuter.

L'extrait des *Homélie*s du P. Le Nain <sup>(2)</sup> est très-

(1) On a déjà vu que les supérieurs du P. Lami lui avoient défendu de continuer à écrire contre le P. Malebranche.

(2) Le P. Lami avoit envoyé à Fénelon l'extrait suivant des *Homélie*s sur *Jérémie*, publiées par le P. Le Nain, religieux de la Trappe, frère du célèbre Tillemont. Cet extrait est en faveur de l'amour désintéressé.

« Mais quel remède cette ame accablée sous le poids de cette dure et affligeante certitude peut-elle trouver, sinon dans le sein de la miséricorde de celui-là même dont la justice l'a remplie de frayeur?....

» Cependant, quelque affligée que soit cette ame, elle s'appuie sur les bontés infinies de Dieu : elle se console sur les marques qu'elle a déjà reçues de son amour; et de quelque manière qu'il la traite dans le temps et dans l'éternité, elle ne reconnoît point d'autre béatitude, que de se  
remarquable.

remarquable. C'est un langage fondé sur une vérité qui est de tous les temps. Tel a parlé ce langage par sentiment ou par imitation, qui n'en a jamais pénétré le sens, et qui s'effarouche dès qu'on le lui explique. Ce langage est même souvent excessif; mais on sait bien à quoi il se réduit, selon l'intention des bonnes âmes.

M. l'abbé de Langeron vous remercie de tout son cœur, et sera ravi de voir ce que vous nous envoyez. Nous vous aimons ici, et nous vous révérons de tout notre cœur. Pour moi, mon révérend père, je suis tout à vous sans réserve en notre Seigneur Jésus-Christ.

» consacrer entièrement à son service, de vouloir bien dépendre en toutes  
 » choses de ses divines volontés, de s'abandonner à lui sans réserve, et de  
 » reposer en paix dans le sein de ses miséricordes, qui sont son unique  
 » refuge et son unique espérance. *Si j'étois, ô mon Dieu, assez infortunée,*  
 » *lui dit-elle, pour ne vous pas aimer dans l'éternité, au moins j'au-*  
 » *rai la consolation de vous aimer dans le temps, de toute la plénitude de*  
 » *mon cœur; et après cela, vous ferez de moi ce qu'il vous plaira.* »  
 (Hom. 57.)

---

### 57.

#### DU P. LAMI A FÉNELON.

Ce père souhaite que le prélat serve l'Eglise par ses ouvrages. Il lui parle d'une célèbre béate, produite par le parti janséniste comme une fille à miracles.

3 février (1701.)

JE suis bien honteux d'avoir excité votre *attente* et même votre *impatience* pour un ouvrage que vous trouverez assurément peu digne de votre attention. Dès-là je rougis pour lui, quand il aura l'honneur

de paroître devant votre grandeur; car je n'avois pris la liberté de vous l'envoyer, que pour vous faire toujours un peu souvenir de mon respectueux attachement, et pour avoir l'honneur de me rendre auprès de vous, au moins par quelque chose de moi-même, ne le pouvant par le tout. Je rougis d'écrire, monseigneur, pendant que vous gardez le silence; et si toutes les fois que je veux prendre la plume, je songeois bien à la justesse, à la netteté, à la facilité, à l'éloquence, à la solidité, à l'onction de celle que vous laissez reposer, je n'aurois jamais la force de soutenir la mienne. Mais, monseigneur, croyez-vous donc pouvoir en conscience supprimer un aussi grand talent? N'est-ce point assez de ne pas écrire sur les matières que l'on a agitées? Faut-il supprimer les lumières que Dieu vous donne sur tant d'autres sujets? Croyez-vous n'être redevable qu'à votre diocèse? Tout le corps de l'Église n'est-il pas confié à tous les évêques? Au moins écrivez donc pour vos diocésains, et qu'il ne tienne qu'aux autres d'en profiter. Je sais que vous lui rompez souvent de vive voix le pain de la parole; mais vous n'êtes ni immortel ni d'une santé inaltérable, et il me paroît que votre charité et votre soin pour votre troupeau doit s'étendre au-delà même de votre carrière, et que vous devez songer à leur parler après même que vous ne serez plus. Pardon, monseigneur, de ma liberté. Il y avoit trop long-temps que j'avois cela sur le cœur, et je ne fais en cela que servir d'interprète à mille gens qui le pensent et le disent comme moi. Tout ce que vous me faites l'honneur de me dire sur le chapitre du R. P. Malebranche me fait regretter



jusqu'aux pensées que j'ai eues de faire connoître son tort. Que vous seriez propre, monseigneur, à me détourner du mal et à me porter au bien, si j'avois l'avantage d'être plus près de vous!

Dans mon dernier voyage de Paris, j'ai eu la curiosité de voir M<sup>lle</sup> Rose <sup>(1)</sup>, cette fameuse béate de M. Boileau, qui fit, il y a quatre ou cinq ans, tant de bruit à Paris. Elle y est revenue, il y a près d'un an, et y passe présentement pour une fille miraculeuse, c'est-à-dire qui fait des prodiges, et qui pénètre les dispositions des cœurs. MM. Boileau et Duguet passent pour ses garans, et elle m'a dit elle-même qu'elle est toujours sous la direction du premier. J'ai passé près d'une heure et demie avec elle; pendant ce temps, elle ne m'a guère entretenu que de ses miracles, ou des maladies surnaturelles qu'elle eut la première fois qu'elle vint à Paris. Elle me les dépeignit comme des convulsions périodiques, pendant lesquelles elle n'apercevoit rien de ce qui se passoit au dehors, et ne sentoit rien des remèdes qu'on lui faisoit : mais son esprit étoit tout occupé de Dieu. Elle m'assura que désormais il ne lui arriveroit plus

(1) Cette fille étoit une espèce de béate, de bonne ou de mauvaise foi, que le parti janséniste avoit cherché à produire à Paris, quelques années auparavant, en lui attribuant le don des miracles. Le premier voyage n'avoit pas été fort heureux, malgré l'appui des partisans les plus distingués de Port-Royal; le second le fut encore moins. Voici ce qu'en rapporte, dans son *Journal*, le marquis de Dangeau : « M le cardinal de » Noailles a chassé du diocèse de Paris une prétendue dévote qu'on appelle » Sœur Rose; on dit qu'elle s'appeloit autrefois Sœur Sainte-Croix, et que » même elle avoit encore un autre nom. Elle logeoit au Luxembourg, » chez madame de Vibraye. Il y avoit plusieurs gens très-vertueux et très- » sages persuadés de la sainteté de cette créature; on en faisoit des contes » extraordinaires et merveilleux : d'autres gens en parloient comme d'une » fripponne. » (27 février 1701; tom. II, p. 250, édit. de M<sup>me</sup> de Genlis.)

rien de semblable ; et sur ce que je lui demandai quelle assurance elle en avoit , puisque Dieu étoit toujours le maître de faire sur son corps les impressions qu'il y avoit déjà faites , elle me fit entendre que c'étoit le temps des épreuves , et que ce temps étoit passé. Après cela , elle en vint au chapitre de ses miracles , et m'en conta plusieurs que j'avois déjà appris d'ailleurs , me disant néanmoins qu'elle voudroit qu'ils ne fussent point connus , qu'elle souhaiteroit être cachée ; qu'on l'importunoit , qu'on ne lui parloit que de faire des guérisons ; et sur cela elle me demanda si l'on pouvoit lui commander de faire des miracles. Je lui dis que je ne comprenois pas que cela pût tomber dans l'esprit de personne ; qu'on pouvoit bien lui commander de prier pour les malades , et laisser le reste au bon plaisir de Dieu. *C'est ce que je dis aussi* , reprit-elle ; *pour entreprendre de faire un miracle , il faut s'y sentir porté par l'esprit de Dieu*. Enfin fatigué , je vous l'avoue , du chapitre de ses miracles , je la priai de me faire part de ses sentimens de piété et de ses voies d'oraison ; mais elle déclina toujours ce chapitre ; et comme j'y revins deux ou trois fois , elle me répondit qu'elle n'avoit pas le loisir de prier , et que , depuis le matin jusqu'au soir , on l'occupoit et on la sollicitoit pour des malades. Je lui dis : Mais au moins vous ne perdez point la présence de Dieu pendant tout cela. Elle me répliqua que l'esprit avoit toujours son vol. Je ne doutai point qu'elle ne l'entendît de son vol vers Dieu. Quoi qu'il en soit , il me paroît toujours que son esprit naturel voltige beaucoup ; car elle tient peu ferme sur un même sujet , et elle me donna

bien des fois le change. Enfin, désespérant de la pouvoir amener où je voulois, je pris congé d'elle. Elle me dit néanmoins qu'elle devoit faire un voyage à Saint-Denis, et que nous pourrions nous y voir encore une fois. Je suspends donc mon jugement jusqu'à cette seconde entrevue, particulièrement en considération de ses deux garans. Cependant jusques ici l'esprit m'en paroît peu arrêté, et elle parle beaucoup. Il y a des gens qui en sont épris au-delà de tout ce qu'on peut imaginer; épris, dis-je, de sa sainteté, car tout son air, son visage et ses paroles ont quelque chose de hagard. Mais voilà trop abuser de votre patience, et d'un temps qui vous est si précieux. Je suis avec une vénération infinie, etc.

Je viens de tomber sur un mot du P. *Quesnel* qu'il faut encore que je vous transcrive ici <sup>(2)</sup> : « Ne cherchons que la gloire de Jésus-Christ dans notre propre salut; ne désirons d'être glorifiés qu'en lui, en lui rapportant tout le bien qu'il fait en nous; c'est la justice qu'un membre doit à son chef. Un chrétien doit désirer chrétiennement les vertus chrétiennes; c'est-à-dire, regarder principalement le dessein que Dieu a d'honorer son Fils, et de s'honorer en lui, en nous rendant conformes à son image par l'imitation de ses vertus, pour la perfection de son corps mystique, dans lequel toute la religion de la vie bienheureuse sera renfermée. »

(2) On voit, par ce passage et par plusieurs autres des lettres du P. Lami, que ce religieux saisissoit avec empressement toutes les occasions de se confirmer dans l'opinion de l'archevêque de Cambrai sur l'amour désintéressé.

Sur le dernier verset du premier chapitre de la *seconde Épître aux Thessaloniens*.

58. †

DE FÉNELON AU PAPE CLÉMENT XI.

Il le félicite sur son élection.

Cameraci, 6 maii 1704 (1).

SANCTISSIME PATER,

Quod me jamdudum decuit silentium, etiamnum in tanta lætitiæ causa me decere putaveram. Quapropter, dum tot alii certatim plauderent, mirificam vestram electionem coram Deo tacitus mirabar. Verùm a quibusdam fide dignis viris jam certior factus paterno pectore nondum elapsam esse benevolentiam, quâ me dignata est superioribus annis Beatitudo vestra, mihi temperare nequeo, quin gratum et devinctum animum, summa cum reverentia, significem. Quæ verò me attinent, tempore alienissimo commemorare puderet : namque matris Ecclesiæ triumphus dolere vetat. Jam (nec vana fides) candidissimi nascentis Ecclesiæ dies iterum illuxisse mihi videntur. Flores apparuerunt in terra nostra. Non semetipsum clarificavit, ut pontifex fieret, qui repentino et unanini omnium voto per triduum vim passus est <sup>(2)</sup>. Non sic homines, non sic. A Domino factum est istud, et est mira-

(1) Cette lettre est la quizième du recueil publié en 1823 par M. Labouderie. Quoique la minute originale soit datée du 23 février, nous la mettons comme lui au 6 mai. La lettre qui suit fait croire que c'est la vraie date

(2) Voyez la lettre 55, ci-dessus, pag. 409.

bile in oculis nostris. Sciant gentes, quia manus tua hæc, et tu, Domine, fecisti eam. Patrem luminum oro, ut qui cœpit opus bonum, perficiat usque in diem Christi Jesu. Adsit constans et prospera valetudo; aurei anni affluent; tardo pede accedat virens et veneranda senectus. Mediis in scopulis ac tempestatibus frontem serenet pax illa, quam mundus neque dare neque auferre potest. Eluceat Spiritûs sancti gaudium. Sis, ô Pater, sis omnibus omnia factus, ut omnes Christo lucrifacias. Audiant hæretici, eosque pudeat matrem in ipsa senectute decoram ac fecundam sprevisse. Audiant impii, et sponsæ a sponso promissum æternæ juventutis florem mirentur. Neque deinceps in ipso matris sinu audiantur hæc deflendæ voces: Ego quidem sum Pauli, ego autem Apollo, ego verò Cephæ; sed omnes sint perfecti in eodem sensu, et in eadem sententia, consummandi in unum. Hoc oro diu noctuque; hoc contra spem in spem credo. Neque enim, post insperatam illam, et desuper datam electionem, credentibus et orantibus quidquam impossibile videtur. Evangelizantis pacem beatos pedes aman- tissimè amplexus, apostolicam benedictionem intima cum observantia et singulari animi demissione peto.

Ero æternum,

Sanctissime Pater,

Beatitudinis vestræ

humillimus et obedientissimus servus ac filius,

FR. ARCH. DUX CAMERACENSIS.

## 59.

## DU CARDINAL GABRIELLI A FÉNELON.

Il lui raconte plusieurs traits remarquables de la piété et de l'humilité du nouveau Pape.

Romæ, 7 junii 1701.

DIE 4 vertentis mensis, sub vesperum, recepi humanissimas litteras Dominationis vestræ illustrissimæ, iisque inclusas hesterno mane in consistorio secreto apud S. Petrum tradidi clam domino meo cardinali Paulutio, ipsumque enixè rogavi, ut quàm primùm summo Pontifici directam ac inscriptam epistolam offerret, quod e vestigio se facturum esse sanctè spondit. Equidem Dominationi vestræ illustrissimæ me summè obstrictum contestari debeo propter benignissimas vestras litteras, quæ me incredibili consolatione perfuderunt; repetere etenim impræsentiarum libet quod aliàs significavi, nimirum, sicuti nihil mihi gratius contingere potest, quàm mente revolvere, et ore omnibus indiscriminatim deprædicare dignissimi archiepiscopi et ducis Cameracensis eximia merita et egregias dotes; ita nil mihi jucundius accidere potest, quàm ejus perlegere litteras, ac de eo descripta percipere nuntia. Reverendissimus dominus episcopus Porphyriensis, sacrarii pontificii præfectus, nuper Romam ex balneis Aquisgranensibus, Leodio, ac Lovanio redux, mihi retulit illis in regionibus undequaque personare celebrem famam vestræ conspicuæ pietatis, clarissimæ sapientiæ, et vigilantissimi zeli pastoralis, cum omnimodo silentio, et totali oblivione præteritarum

controversiarum. D. quoque abbas de Montgaillard, nepos reverendissimi episcopi Sancti-Pontii, consanguineus et amicus vester, non diu differet vivâ voce vobis exponere sermonem quem ipse de Dominatione vestra habuit cum summo Pontifice, vestræ personæ dignissimo æstimatore. Quocum ego etiam non desinam quamcumque arripere occasionem eandem dignè commemorandi, quotiescumque sese occasio obtulerit.

Interim nonnulla hic subtexam de D. nostro Papa, qui adhuc mœrorem non deponit de dignitate sibi penè per vim illata, sed identidem suspiriis et gemitibus exaggerat et deplorat sibi et Ecclesiæ, ut ipse ait, adversam sortem suæ exaltationis. Superiori mense, inter recitandum officium sancti Petri Cælestini, a lacrymis temperare non poterat, deflens quod sanctus ille vir æternâ beatitudine fruitur ob pontificatûs abdicationem; ipse verò, propter ejus acceptationem, incertus salutis manet. Hæc sunt assidua animi ejus humillima sensa, quæ nihilominus minimè interrumpunt indefessam et continuam ipsius vigilantiam et curam super universam Ecclesiam, innatam ejus erga omnes benignitatem et indulgentiam, atque suavissimam indolem cum pontificia majestate ac gravitate absque ullo artificio conjunctam. In sollemni supplicatione pro festo sanctissimi Corporis Domini, non in sella gestatoria evehi voluit; sed pedibus, capite penitus nudato, incessit, nunquam oculum a venerabili sacramento divertens, nec lacrymas temporis momento cohibens, quæ magnâ vi abortæ totam faciem jugiter rigabant. Octavâ ejusdem solennitatis recurrente die, interesse decrevit supplicationi a clero basilicæ Vaticanæ instructæ, et

nihili duxit objectiones magistrorum cæremoniarum, qui opponerent nullum hujus rei antecessorum Pontificum extare exemplum, ritumque ac cæremonias hoc in casu adhibendas nullatenus constare. Ipse enim, in sententia perstans, pedibus comitari voluit augustissimum sacramentum, facem accensam dexterâ gestans, capite prorsus detecto, oculisque solo defixis, universo populo inspectante et admirante. Quadragesimali tempore, pluries nosocomia invisit, ægrotis cibaria præbuit, eos omni ope spirituali et temporali adjuvit, nonnullis cum morte colluctantibus sacramentum extremæ Unctionis administravit, eorumdemque animas usque ad extremum halitum, precibus in Rituali Romano descriptis, genibus flexis, commendavit; nec omisit in Vaticana basilica publicè quorumcumque fidelium sacramentales confessiones per plures horas excipere. Hæc insignia pietatis humilitatisque pontificiæ opera, aliæque functiones ecclesiasticæ, maximâ devotione ac gravitate omnis affectationis quantumcumque exilis et minimæ nescia, quantæ ædificationis consolationisque omnibus, nedum fidelibus, verùm etiam heterodoxis, hanc in Urbem assiduò confluentibus sint, paucis exprimi non potest. Unde tum basilicæ, tum sacellum seu capella pontificia, ubi Pontifex sacris functionibus nunquam non interest, semper redundant exteris cuiuscumque conditionis, qui admirari et efferre non cessant Præsidis majestatem, gravitatem, modestiam, ac devotionem ex intimo ejus corde evidenter emanantem, clarisque elogiis ubique deprædicant, quod caro et sanguis nihil hactenus ipsi revelaverit. Hæc pauca pro temporis angustia litteris consigno, longè



quamplura eaque potiora famæ beneficio evulgata prætermitto. Interea Dominationem vestram illustrissimam pro viribus rogo et obtestor, ut vestra jussa mihi frequenter impertiatis, ac vestris nuntiis animum meum vestris præclarissimis meritis propensissimum sæpius reficiatis; ac nomine meo D. abbatem de Chanterac plurimum salvere jubeatis; demumque in perpetuum maneo, etc.

---

60.

DU CARDINAL PAULUCCI A FÉNELON.

Il lui fait part des sentimens d'estime et de bienveillance du Pape à son égard.

Romæ, die 15 junii 1701.

DEDI Sanctissimo Domino nostro illustrissimæ Dominationis tuæ litteras, quas ipse libenter admodum legit, atque ex pontificio Brevi <sup>(1)</sup>, quod ad te dari Sua Sanctitas jussit, planè cognosces, quàm paterno erga te inclytamque istam Ecclesiam animo sit. Percujundum mihi sanè erit, si in his ac in omnibus rebus, quæ illustrissimæ Dominationis tuæ commoda dignitatemque respicient, declarare tibi reipsa potero, et quanti faciam eximiam virtutem tuam, et quàm de tua singulari pietate, perpetuaque in hanc sanctam sedem observantia præclarè sentiam. Interim verò illustrissimæ Dominationis tuæ manus deoscolor.

F. Card. PAULUTIUS.

(1) Nous n'avons pas ce Bref.

## 61.

## DE FÉNELON A L'ABBÉ DE LANGERON.

Il le remercie de quelques remontrances, et lui parle, entr'autres affaires, d'un procès relatif à la terre de Salaguac.

A Cambrai, 20 juillet (1701.)

Vos remontrances, mon très-cher enfant, me firent quelque légère peine sur-le-champ; mais il étoit bon qu'elles m'en fissent, et elles ne durèrent pas. Je ne vous ai jamais tant aimé. Vous manqueriez à Dieu et à moi, si vous n'étiez pas prêt à me faire de ces sortes de peines toutes les fois que vous croirez me devoir contredire. Notre union roule sur cette simplicité, et l'union ne sera parfaite que quand il y aura un flux et reflux de cœur sans réserve entre nous.

Je suis ravi d'apprendre que vous êtes content du livre du P. Desch. <sup>(1)</sup> que vous lisez, et de M. de Précelles avec lequel vous avez raisonné. Puisque ce dernier veut faire réimprimer son petit ouvrage, je serai volontiers chargé de cette commission. Vous n'avez qu'à m'envoyer l'écrit, je trouverai bien moyen de le faire imprimer à Bruxelles. De mon côté, je tâche de ne perdre pas mon temps sur cette matière. Nous en parlerons, si Dieu permet que vous reveniez nous voir l'hiver prochain. Dans les occasions qui le

(1) C'est sans doute l'ouvrage intitulé : *De Hæresi Janseniana*, imprimé en 1654, du P. Etienne Agard des Champs, Jésuite, mort le 31 juillet 1701.

mériteront, vous pourrez conférer avec M. de Précelles, qui me paroît un vrai bon homme sur les choses qu'il a faites pour moi.

J'ai écrit à M. Sabatier <sup>(2)</sup>, pour lui proposer d'écrire à M. son supérieur de Paris sur les offres que je lui fais; il faut attendre sa réponse. En attendant, je vous conjure de jeter les yeux avec M. Brenier sur quelque sujet qui pût conduire notre séminaire, en cas que M. Sabatier me manque. Vous savez les avantages que je ferois à un bon sujet.

Je n'écris point à notre B. P. duchesse (*de Beauvilliers*), n'en ayant pas le temps aujourd'hui; mais je compte que tout ce que je vous mande est pour elle comme pour vous. M. de Bagnols m'a parlé du mariage de M. le duc de Mortemart, comme un homme surpris qu'il épouse M<sup>lle</sup> de Caderousse, parce qu'il a toujours vu les affaires de cette maison fort embrouillées. Je suppose que des gens habiles en ont examiné le fond pour M. le duc de Mortemart <sup>(3)</sup>.

Vous aurez de l'argent dès que vous en donnerez l'ordre; je voudrois seulement avoir un état de ce que vous avez payé pour moi, de ce qui vous a été remboursé, et de ce qui vous reste dû.

Je vais être fainéant pendant les moissons, qui ne finiront qu'avec le mois d'août. Je compte d'employer en visites les mois de septembre et d'octobre. Je serai revenu ici pour la Toussaint; c'est alors, ce me semble, que vous m'avez fait espérer de nous venir

(2) Voyez, dans la 1<sup>re</sup> section, quelques lettres sur l'affaire du séminaire de Cambrai.

(3) Ce mariage n'eut pas lieu. Le duc de Mortemart épousa, le 20 décembre 1703, Marie-Henriette de Beauvilliers, fille du duc de ce nom.

revoir. Vous verrez en ce temps-là en quel état seront les choses.

Embrassez, autant que vos petits bras le pourront faire, le grand abbé (*de Beaumont.*) Je serois ravi de l'embrasser moi-même; car je l'aime comme si nous avions passé des années ensemble. Ne m'oubliez point quand vous verrez M. de Harlai. Ce que je sens pour lui ne fait que croître et embellir tous les jours. J'ai reçu de M. de Croisilles <sup>(4)</sup> une lettre si tendre, que j'en suis pénétré. Je lui écris tout le moins que je puis, parce qu'il veut toujours me répondre de sa main, malgré ses mauvais yeux.

Le livre du P. Deschamps est ici; je le lirai dès que j'en aurai le temps.

Voici, en peu de mots, tout le fait pour M. d'Arros. Il étoit question d'un pacte mutuel entre deux personnes de ma famille, de l'an 1460. On prétendoit chez nous, qu'en vertu de cet acte, la terre de Salagnac <sup>(5)</sup> n'avoit pu passer, par les femmes, de notre famille dans celle des Birons. Mon père avoit commencé ce procès; mon frère, qui n'a pas été héritier de mon père, a voulu hasarder le jugement de ce procès, et l'a fait juger, il y a plus de vingt ans, au Parlement de Bourdeaux, sous mon nom, me faisant prendre la qualité d'héritier sous bénéfice d'inventaire de mon père. Il l'a fait sans m'en avertir. Un procureur a été chargé de faire juger l'affaire pour moi, sans aucune procuration, ni lettre, ni ordre

(4) Frère du maréchal de Catinat.

(5) Voyez, dans la *Correspondance de famille*, les lettres 45 et 46, et le *Mémoire* qui les suit, où il est question de la terre de Salagnac, ci-dessus, pag. 64 et suiv.

verbal, ni consentement même de ma part, et à mon insu. Mon frère lui a donné les pièces, qui sont d'anciens titres de la famille, et qui ont été produites au procès. Vous remarquerez, s'il vous plaît, deux choses :

L'une, que la succession de mon père me seroit très-onéreuse; qu'il m'a fait son héritier par son testament; que je n'ai jamais pris des lettres de bénéfice, et qu'il m'importe beaucoup de ne paroître point avoir agi comme héritier bénéficiaire, sans lettres de bénéfice.

La seconde chose est qu'il me paroît bien étrange qu'on puisse faire condamner aux dépens un homme à son insu. Ne tient-il qu'à charger, à deux cents lieues de moi, un procureur d'agir, sans procuration et sans lettre? Qui est-ce qui sera en sûreté, si un homme est lié ainsi sans l'avoir voulu? Le procédé de mon frère mériteroit que la chose retomât sur lui.

D'un autre côté, on croira que le procureur n'agissoit pas sans quelque pouvoir, puisqu'il avoit des titres de notre famille. M. d'Arros est d'un nom illustre; il est pauvre; il est mon parent. La somme n'est pas grande; on la trouvera petite à proportion de mon revenu. Ayez la bonté de dire le fait à M. de Mondion; après quoi je suivrai ce que vous croirez à propos.

Mille complimens du fond du cœur à M<sup>lle</sup> de Langeron; je l'aime et l'honore infiniment. Tout à mon très-cher enfant sans réserve.

## 62.

## DU MÊME AU MÊME.

Sur quelques affaires de famille, et sur une préface mise à la tête du  
*Télémaque.*

A Cambrai, 18 septembre 1701.

J'AI reçu, mon très-cher enfant, une lettre pour vous, que j'ai ouverte, pour voir si c'étoit quelque chose qui le méritât, et que je n'ai point lue dès que j'ai aperçu dans les premières lignes, qu'il ne s'agissoit de rien où je dusse entrer. Bullot vous dira que nous nous portons bien. La capitation me retiendra ici jusque vers la fin de ce mois. Alors j'irai faire mes visites jusqu'à la Toussaint. Je prie Dieu qu'il vous rende tout ce que vous avez fait pour le bon abbé de Ch. (*Chanterac.*) Il auroit été bien embarrassé sans vous. Je commence à être en peine de lui et de son procès. Suivant vos lettres, il devoit être jugé incessamment, et je n'en reçois aucune nouvelle; ce long silence m'alarme un peu. Vous savez que je ne suis plus si tranquille, et que peu de chose suffit pour me blesser le cœur. Ce que je voudrois le plus que vous pussiez trouver dans M. de Saint-Remi <sup>(1)</sup>, seroit un fonds sincère de religion. Je ne demanderois pas tant une dévotion toute dressée, qu'un cœur droit, et sans hauteur contre la simplicité évangélique. J'ai tout écrit à M<sup>me</sup> la duchesse d'Arenberg, qui est charmée de vos soins. Vous pouvez-vous souvenir

(1) Voyez sur cet abbé, dans la *Correspondance de famille*, la lettre 54, ci-dessus, pag. 84.

de la préface sur *Télémaque*. « C'est dommage que » Dieu ne puisse être servi de la sorte, et que la » foiblesse de la nature fasse que l'amour-propre » soit la base de toutes les vertus <sup>(2)</sup>. » Voilà une étrange théologie. Il croit que l'amour de charité est une vision de quelques contemplatifs qui avoient la tête échauffée : c'est avoir le cœur un peu froid. Je souhaite fort que la bonne duchesse (*de Mortemart*) retrouve à Saint-Denis le calme, la santé, l'embonpoint. Quelle nouvelle a-t-elle de son fils? Mille amitiés à M<sup>lle</sup> de Langeron et au grand abbé (*de Beaumont*.) Tout à vous sans réserve.

(2) Préf. du *Télémaque*, *La Haye*, *Moetjens*; 1701.

---

## 65<sup>+</sup> A.

### DU MÊME AU MARQUIS DE LOUVILLE <sup>(1)</sup>.

Sur la conduite que le marquis doit tenir en Espagne, principalement à l'égard de Philippe V. Instructions pour le jeune prince.

A Cambrai, 10 octobre 1701.

IL y a long-temps, monsieur, que je diffère à vous répondre. Les raisons en seroient trop longues, et in-

(1) La plus grande partie de cette lettre a été insérée dans les *Mémoires de Louville*, chap. 111, tom. I; Paris, 1818. M. le comte Scipion du Roure, éditeur de ces *Mémoires*, a bien voulu nous communiquer une copie authentique de la lettre entière dont il a l'original, que nous avons vu nous-mêmes parmi les autres pièces qui ont servi à la rédaction des *Mémoires*. C'est vraisemblablement la seule pièce qui reste de la correspondance qui a dû exister, entre Fénelon et le marquis de Louville, sur les affaires d'Espagne. La comtesse du Roure, arrière petite-fille et unique héritière du marquis de Louville, découvrit cette pièce, il y a quelques années, au château de Louville, en Beauce, parmi d'autres papiers venus du marquis.

utiles à expliquer : elles n'ont aucun rapport à vous. Je vous aime et vous honore toujours du fond du cœur. Vos lettres sont arrivées ici sans accident ; ne soyez en peine de rien. J'ai pensé à un canal encore plus assuré : c'est celui du P. de Montazet, provincial des Carmes chaussés à Bordeaux. C'est un homme de condition et de mérite, très-secret, très-sage, et fort ami de M. l'abbé de Chanterac. Il est, je crois, proche parent de M. de Montviel qui est avec vous. Mais il ne faut point vous ouvrir à M. de Montviel là-dessus. Le bon père ne sera même d'aucun secret. Il saura seulement que son ami M. l'abbé de Chanterac recevra quelquefois par son canal quelque lettre d'Espagne, et il est trop discret pour en parler. Vous n'aurez qu'à mettre *à monsieur, monsieur l'abbé de Chanteraque*. Cette orthographe, différente du vrai nom *de Chanterac*, avertira d'abord le bon père de faire tenir soigneusement la lettre, et il ne saura pourtant point qu'elle sera pour moi. Il l'enverra par la poste à Paris, à un neveu de son nom, qui est aussi neveu de M. l'abbé de Chanterac, et qui est homme de bon esprit, soigneux, et très-affectionné pour son oncle. Les lettres des particuliers inconnus ne courent aucun risque par la poste depuis Bordeaux jusqu'à Paris. Le neveu de M. l'abbé de Chanterac donnera les lettres à M<sup>me</sup> de Chevy ma nièce, qui ne les mettra jamais à la poste, mais qui me les enverra soigneusement par les fréquentes voies particulières et très-sûres que nous avons depuis Paris jusqu'ici. Vous n'aurez donc, monsieur, qu'à faire votre paquet, où vous mettrez *à monsieur, monsieur l'abbé de Chanteraque*, puis vous ferez une seconde enveloppe, où vous mettrez *au*



*R. P. de Montazet, provincial des Carmes chaussés, à Bordeaux.* Le père, après avoir ôté l'enveloppe qui sera pour lui, y en remettra une autre à *monsieur de Montazet* son neveu, à Paris. Madame de Chevry enverra ici ce paquet par voie sûre sous son enveloppe, et M. l'abbé de Chanterac sera bien averti que les lettres qui viendront ainsi de Paris avec cette orthographe *de Chanteraque*, ne seront pas pour lui, mais pour moi. C'est l'homme du monde le plus sage et le plus affectionné. Ainsi il exécutera tout très-religieusement, et sans vouloir rien pénétrer. De plus, comme vos lettres viendront dans le paquet de madame de Chevry, ce sera moi qui ouvrirai toujours le paquet, et je ne donnerai à M. l'abbé de Chanterac aucune des lettres où il y aura cette orthographe *de Chanteraque*, et je les ouvrirai. Voilà, monsieur, bien des précautions pour le plus innocent de tous les secrets ! Nous ne voulons, ni vous ni moi, nous en servir pour aucune intrigue, ni vue humaine. Il ne s'agit que de commerce d'amitié, de consolation et d'épanchement de cœur. Si les maîtres le voyoient, ils ne verroient que franchise, droiture et zèle pour eux.

Je vous dirai, sans rien savoir, par aucun canal, de ce qui peut se passer dans votre cour, que vous ne sauriez trop vous borner à vos fonctions précises, ni trop vous défier des hommes. C'est par excès d'amitié, que je me mêle de vous parler ainsi. Rendez votre esprit patient ; défiez-vous de vos premières et même de vos secondes vues ; suspendez votre jugement ; approfondissez peu à peu. Ne faites de mal à personne, mais fiez-vous à très-peu de gens. Point de plaisanterie sur aucun ridicule ; nulle impatience

sur aucun travers ; nulle vivacité pour vos préjugés contre ceux d'autrui. Embrassez les choses avec étendue pour les voir dans leur total , qui est leur seul point de vue véritable. Ne dites jamais que la vérité ; mais supprimez-la toutes les fois que vous la diriez inutilement par humeur ou par excès de confiance. Evitez , autant que vous le pourrez , les ombrages et les jalousies. Si modeste que vous puissiez être , vous n'apaiserez jamais les esprits jaloux. La nation au milieu de laquelle vous vivez est ombrageuse à l'infini , et l'est avec une profondeur impénétrable. Leur esprit naturel , faute de culture , ne peut atteindre aux choses solides , et se tourne tout entier à la finesse : prenez-y garde. Songez aussi à tout ce que vous écrivez. N'écrivez que des choses sûres et utiles ; ne donnez les douteuses que pour douteuses. Ecrivez simplement , et avec une certaine exactitude sérieuse et modeste , qui fait plus d'honneur que les lettres les plus élégantes et les plus gracieuses. Proportionnez-vous au maître que vous servez. Il est bon , il a le cœur sensible au bien ; son esprit est solide , et se mùrira tous les jours : mais il est encore bien jeune. Il n'est pas possible qu'il ne lui reste , malgré toute sa solidité , certains goûts de cet âge , et même un peu de dissipation. Il faut l'attendre , et compter que chaque année lui donnera quelque degré d'application et quelque autorité. Ne lui dites jamais trop à la fois ; ne lui donnez que ce qu'il vous demandera. Arrêtez-vous tout court , dès que vous douterez s'il en est fatigué. Rien n'est si dangereux que de donner plus d'aliment qu'on n'en peut digérer : le respect dû au maître , et son vrai bien qu'on désire , demandent

une délicatesse, un ménagement et une douce insinuation que je prie Dieu de mettre en vous. S'il vous paroît ne désirer point vos avis, demeurez dans un respectueux silence, sans diminuer aucune marque de zèle et d'affection : il ne faut jamais se rebutter. Quand même la vivacité de l'âge le feroit passer au-delà de quelque borne, son fonds est bon, sa religion est sincère, son courage est grand, et il aimera toujours les honnêtes gens qui désireront son vrai bien, sans le fatiguer par un zèle indiscret. Ce que je crains pour lui, c'est le poison de la flatterie, dont les plus sages rois ne se garantissent presque jamais. Ce piège est à craindre pour les bons cœurs. Ils aiment à être approuvés par les gens de mérite, et les hommes artificieux sont toujours les plus empressés à s'insinuer par des louanges flatteuses. Dès qu'on est en autorité, on ne peut plus se fier à la sincérité d'aucune louange. Les mauvais princes sont les plus loués, parce que les scélérats, qui connoissent leur vanité, espèrent de les prendre par ce côté foible. On a bien plus à craindre et à espérer auprès d'eux, qu'auprès des bons princes, parce qu'ils sont capables de prodiguer les honneurs et de pousser loin la violence. Jamais empereurs ne furent autant loués que Caligula, Néron, Domitien. Si les meilleurs rois y faisoient bien réflexion, ces exemples les rendroient timides sur les louanges les mieux méritées. Ils craindroient toujours d'y être trompés, et prendroient le parti le plus sûr, qui est de les rejeter toutes. Les vrais honnêtes gens admirent peu, et louent même avec simplicité et modération les meilleures choses. Cela est bien sec pour les princes, accoutumés aux exclamations, aux applau-

dissemens, à l'encens prodigué sans cesse. Les malhonnêtes gens ne louent un prince que pour en tirer quelque bienfait. C'est l'ambition qui se joue de la vanité, et qui la flatte pour la mener à ses fins. C'est le tailleur qui appelle M. Jourdain *monseigneur*, pour lui attraper un écu <sup>(2)</sup>. Un grand roi doit être indigné qu'on le suppose si vain et si foible. Nul homme ne doit être assez hardi pour le louer en face; c'est lui manquer de respect. Vous savez que Sixte V défendit sévèrement de le louer.

Un roi n'a plus d'autre honneur ni d'autre intérêt que celui de la nation qu'il gouverne. On jugera de lui par le gouvernement de son royaume, comme on juge d'un horloger par les horloges de sa façon, qui vont bien ou mal.

Un royaume est bien gouverné, quand on travaille sans relâche, autant qu'on le peut, à ces choses : 1° à le peupler; 2° à faire que tous les hommes travaillent selon leurs forces pour bien cultiver les terres; 3° à faire que tous les hommes soient bien nourris, pourvu qu'ils travaillent; 4° à ne souffrir ni fainéans ni vagabonds; 5° à récompenser le mérite; 6° à punir tous les désordres; 7° à tenir tous les corps et tous les particuliers, quelque puissans qu'ils soient, dans la subordination; 8° à modérer l'autorité royale en sa propre personne, de façon que le Roi ne fasse rien par hauteur, par violence, par caprice ou par foiblesse, contre les lois; 9° à ne se livrer à aucun ministre ni favori. Il faut écouter les divers conseils, les comparer, les examiner sans prévention; mais il

(2) Voy. MOLIERE, *le Bourgeois gentilhomme*, act. II, sc. IX.

ne faut jamais se livrer aveuglément, en aucun genre, à aucun homme : c'est le gâter, s'il est bon ; c'est se trahir soi-même, s'il est mauvais.

Par cette conduite, un roi fait véritablement les fonctions de roi, c'est-à-dire, de père et de pasteur des peuples. Il travaille à les rendre justes, sages et heureux. Il doit croire qu'il ne fait son devoir, que quand il est la houlette à la main à faire paître son troupeau, à l'abri des loups. Il ne doit croire son peuple bien gouverné, que quand tout le monde travaille, est nourri, et obéit aux lois. Il y doit obéir lui-même ; car il doit donner l'exemple, et il n'est qu'un simple homme comme les autres, chargé de se dévouer pour leur repos et pour leur bonheur.

Il faut qu'il fasse obéir aux lois et non pas à lui-même. S'il commande, ce n'est pas pour lui, c'est pour le bien de ceux qu'il gouverne. Il ne doit être que l'homme des lois et l'homme de Dieu. Il porte le glaive pour se faire craindre des méchans. Il est dit que *tous les peuples craignirent le Roi, voyant la sagesse qui étoit en lui* <sup>(a)</sup> : (c'est Salomon.) Rien ne fait tant craindre un roi, que de le voir égal, ferme, se possédant, ne précipitant rien, écoutant tout, et ne décidant jamais qu'après un examen tranquille.

Si un jeune prince est assez heureux pour n'avoir ni favori ni maîtresse, et s'il ne croit aucun de ses ministres, qu'autant qu'il reconnoît devant Dieu que son avis est meilleur que celui des autres, il sera bientôt craint, révééré et aimé. Il doit être fort attentif aux bonnes raisons d'un chacun, mais il ne doit ja-

(a) III Reg. III. 28.

mais se laisser décider ni par la qualité des personnes, ni par certains tons décisifs qui imposent. Il doit accoutumer les premières personnes à proposer simplement leurs pensées, et à attendre en silence sa résolution. Cet ascendant sur ceux qui l'approchent est le point capital; mais il ne peut le prendre tout à coup. Un jeune roi, quoiqu'il ne soit pas moins roi et maître qu'un autre plus âgé, ne peut avoir la même autorité sur les hommes. Par exemple, le Roi Catholique sera fort heureux s'il peut, dans quarante ans, se faire obéir comme le Roi notre maître est maintenant obéi dans tout son royaume. Un jeune roi qui arrive dans un royaume où il est étranger, et d'une nation que l'Espagnole regardoit comme ennemie, doit se faire à la nation, se plier aux coutumes, s'accommoder aux préjugés, surtout s'instruire des lois du pays, et les garder religieusement. A mesure que son application et son expérience croîtront, il verra croître aussi son autorité. D'abord il doit se ménager et n'entreprendre que les choses d'une nécessité absolue. Ce qu'il est impossible de redresser aujourd'hui, se redressera dans dix ans, peu à peu et presque de soi-même. Qu'il écoute facilement, mais qu'il ne croie que sur des preuves claires. Qu'on ne gagne jamais rien ni à lui parler le premier, ni à lui parler le dernier. Le premier et le dernier parlant doivent être égaux; c'est le fond des raisons qui doit décider. Qu'il étudie les hommes; qu'il ne se fie jamais aux flatteurs; qu'il examine les talens de chacun; que les bonnes qualités d'un homme ne lui fassent jamais perdre de vue ses défauts; qu'il craigne de s'engouer. Chaque homme a ses défauts; dès qu'on n'en voit pas dans un homme,

on le connoît mal, et on ne doit plus se croire. La grande fonction d'un roi est de savoir choisir les hommes, les placer, les régler, les redresser. Il gouverne assez, quand il fait bien gouverner par ses subalternes.

Si le Roi doit tant prendre sur lui, être si modéré, si appliqué, que ne doivent pas faire ceux qui ont l'honneur d'être auprès de lui ! Je prie Dieu tous les jours pour Sa Majesté, et aussi pour vous, monsieur, que j'aime et que j'honore du fond de mon cœur.

J'oubliois de vous dire, que personne n'est plus persuadé que moi que le Roi Catholique est né avec une parfaite valeur, et même avec de grands sentimens d'honneur en toutes choses. J'en ai vu des marques dès sa plus tendre enfance. J'avoue que c'est un grand point à un roi, que d'être intrépide à la guerre. Mais le courage de la guerre est bien moins d'usage à un si grand prince, que le courage des affaires. Quand se trouvera-t-il au milieu d'un combat ? Peut-être jamais. Il sera au contraire tous les jours aux prises avec les autres et avec lui-même au milieu de sa cour. Il lui faut un courage à toute épreuve contre un ministre artificieux, contre un favori indiscret, contre une femme qui voudra être sa maîtresse. Il lui faut du courage contre les flatteurs, contre les plaisirs, contre les amusemens qui le jeteroient dans l'inapplication. Il faut qu'il soit courageux dans le travail, dans le mécompte, dans le mauvais succès. Il faut du courage contre l'importunité, pour savoir refuser sans rudesse et sans impatience. Le courage de guerre, qui est plus brillant, est infiniment inférieur à ce courage de toute la vie et de toutes les heures. C'est

celui-là qui donne la véritable autorité ; qui prépare les grands succès, qui surmonte les grands obstacles, et qui mérite la véritable gloire. François I<sup>er</sup> étoit un héros dans une bataille ; mais c'étoit la foiblesse même entre ses maîtresses et ses favoris. Il dépensoit honteusement dans sa cour toute la gloire qu'il avoit gagnée à Marignan. Aussi tout alloit de travers, et rien ne réussissoit. Charles dit le Sage ne pouvoit aller à la guerre à cause de ses infirmités ; mais sa bonne et forte tête régloit la guerre même : il étoit supérieur à ses ministres et à ses généraux. Le Roi notre maître s'est acquis plus d'estime par sa fermeté pour régler les finances, pour discipliner les troupes, pour réprimer les abus, et par les ordres qu'il a donnés pour la guerre, que par sa présence dans plusieurs sièges périlleux. Son courage patient à Namur y fit plus que la valeur même de ses troupes.

Dites toutes ces choses, monsieur, comme vous le jugerez à propos. Je vous les donne telles que je les pense. Vous saurez les accommoder au besoin, et je ne doute point que vous n'ayez parfaitement à cœur la réputation et le bonheur du roi auquel vous êtes attaché. Pour moi, je souhaite ardemment qu'il soit un grand roi et un vrai saint, digne descendant de saint Louis.

Je vous ai proposé l'ordre à garder pour les enveloppes, afin qu'il y en ait le moins qu'il se pourra. Le bon père de Montazet trouvera sous l'enveloppe qui s'adressera à lui la lettre pour M. l'abbé de Chanteraque. Il en remettra une autre pour son neveu à Paris. De là jusqu'ici tout marchera en sûreté. La multitude des enveloppes donne du soupçon, parce qu'on



sent les cachets, et que les paquets en sont même plus épais. De la façon que je vous propose de faire, il n'y aura jamais que deux enveloppes. Si vous aviez quelque adresse à nous marquer bien sûre à Madrid, avec une orthographe pour un quelqu'un de ce pays-là, comme celle que je vous propose pour M. l'abbé de *Chanteraque* au lieu de *Chanterac*, les lettres iroient tout de même jusqu'à vous, sans qu'il parût jamais à la poste qu'elles sont pour vous, et sans courir risque qu'elles fussent jamais ouvertes par celui à qui elles paroïtroient s'adresser. Mais je ne vous conseille pas de montrer le moindre air de mystère à des gens qui pourroient soupçonner qu'il y en a, et s'en prévaloir en vous trahissant. Le cachet de ce paquet-ci est un oiseau avec une couronne en chef, deux oiseaux pour support et un casque.

Je serai toute ma vie, monsieur, sans réserve, etc.

---

## 64.

### DU MÊME A L'ABBÉ DE LANGERON.

Il lui rend compte de sa conduite envers l'évêque de Chartres, et le charge de diverses commissions.

A Cambrai, onze octobre 1701.

LE curé de Versailles <sup>(1)</sup> m'a écrit que M. de Chartres ayant su que M<sup>lle</sup> de Châteigneraye étoit ma parente, il avoit pris de grands soins d'elle; qu'il le chargeoit *de me faire bien des complimens, et de m'assurer d'un attachement sincère et cordial.* J'ai répondu

(1) François Hébert, depuis évêque d'Agen.

que <sup>(2)</sup> j'étois édifié de la charité qu'on avoit témoignée à cette pauvre demoiselle; que je priois le curé de faire mille remerciemens pour les complimens dont il s'étoit chargé vers moi, et que ceux dont je le suppliois de se charger aussi, étoient très-sincères. Cela n'est-il pas assez court?

Notre capitation est conclue à trente mille francs. Il a fallu que M. de Chamillard ait décidé. Tout s'est passé ici de manière que le clergé a sujet d'être bien content de M. de Montberon et de moi. Je pars pour Tournai, bien fâché de n'avoir pu partir plus tôt, dans l'impatience de revenir vous recevoir à la Tous-saint.

Ne hésitez point à conclure pour madame la duchesse d'Aremberg avec M. de Saint-Remi. Vos pouvoirs sont pleins, et il vaudroit mieux vous en servir sans attendre une réponse, que de laisser échapper un bon sujet qu'on ne pourroit remplacer. La duchesse a donné à M. d'Audigier partant un canonicat de Leuze. Cela est noble, et mérite d'être dit au successeur; mais je ne sais si le prédécesseur justifie par son mérite ce choix devant Dieu. Il n'est point venu me voir en passant:

Je prie l'abbé de Beaumont de voir pour l'amour de moi M. l'abbé Pucelle. Je dois quelque chose à la famille de feu M. de Croisilles <sup>(3)</sup>, sur tout ce qui est arrivé à M. le maréchal de Catinat. Si Pauta (*l'abbé de Beaumont*) oublie l'agenda que je lui ai

(2) Voyez, dans la *Correspondance sur le Quietisme*, la lettre de Fénelon au curé de Versailles du 27 septembre 1701.

(3) On déjà vu que M. de Croisilles étoit frère du maréchal de Catinat. L'abbé Pucelle étoit son neveu, fils d'une sœur du maréchal.

donné, je le livrerai aux plus noires vapeurs, et je n'aurai plus aucun soin de lui défiger le sang. C'est un homme perdu, comme le malade imaginaire livré à tous les maux en *ie* <sup>(4)</sup>.

Quelque impatience que j'aie de revoir et d'embrasser mon cher gavache, j'aimerois mieux en être privé, que de l'ôter à la bonne P. D. (*duchesse de Beauvilliers*), ou à M<sup>lle</sup> de L. (*Langeron*) dans leur besoin. Excepté ces deux cas, il n'est rien tel que d'enlever. Panta, le grand Panta, n'a qu'à le prendre sur ses épaules. Je voudrois qu'il eût des bottes de sept lieues. Si j'en avois, j'irois une fois la semaine à Saint-Denis; il n'y paroîtroit pas. Je verrois aussi la digne sœur de Pantaléon (*M<sup>me</sup> de Chevry*), et celle du P. abbé (*M<sup>lle</sup> de Langeron*), et le grand abbé, et le joyeux Calas. On dit que vous *pergréguez* tous ensemble. Ces mœurs antiques pour les cènes ne m'édifient pas. La Toussaint s'approche; employez bien le temps, et revenez nous voir : nous philosopherons l'hiver. Dieu sur tout.

J'ai reçu une lettre du père Sanadon qui est très-bonne; vous en seriez tous deux bien contens. Je prie mon Panta de n'oublier pas des amitiés à M<sup>lle</sup> de Pagny.

Depuis cette lettre écrite, je vous ai mandé que M<sup>me</sup> la duchesse d'Aremsberg accepte à toute condition pour la table et pour les appointemens M. l'abbé de Saint-Remi. Je vous envoie une lettre d'elle pour M. l'abbé de L. et celle qu'elle m'écrit. Ma pensée seroit que M. l'abbé de Saint-Remi vint à peu près

(4) V. y. MOLIÈRE, *le Malade imagin.* act. III, sc. VI.

en même temps que vous, et que nous le gardassions ici quinze jours, après quoi nous l'enverrions à Enghien.

J'envoie au cher Panta 600 livres pour ma sœur, que M. le marquis de Montberon lui donnera.

J'apprends dans ce moment que l'abbé du Câteau est mort cette nuit. Voilà un embarras pour moi; il n'y a point de prier. Dom Charles, comme sous-prier, se fera valoir. Il a un grand zèle pour l'élection, et voudroit bien gouverner en qualité d'abbé, pour le bien, dit-il, de la maison.

Je vous envoie ma lettre pour Louville <sup>(5)</sup>; mettez-y le cachet que vous me faites promettre.

Souvenez-vous des ouvrages de M. du Bellay <sup>(6)</sup>, *Carithée*, etc.; j'en ai un vrai besoin. Tendrement aux deux abbés; embrassez pour moi le grand. Mille complimens à M<sup>lle</sup> de Langeron et à ma nièce.

(5) C'est sans doute la lettre précédente.

(6) Jean-Pierre Canus, évêque de Belley, mort à Paris en 1652, fit plusieurs romans spirituels qu'il composa pour les opposer aux romans profanes qui étoient alors en vogue. Il est auteur d'un grand nombre d'ouvrages, dont quelques-uns ont des titres aussi singuliers que le style dont ils sont écrits.

---

## 65.

### DU CARDINAL GABRIELLI A FÉNELON.

Sur les sentimens d'estime du Pape pour l'archevêque de Cambrai, et sur un agent du parti janséniste à Rome.

Romæ, die 23 octobris 1701.

ALIQUANDIU distuli jucundissimæ epistolæ Dominationis vestræ illustrissimæ respondere, ex materiæ

quidem inopia, nullatenus autem ex diminutione affectûs, quem dignissimæ personæ vestræ, mihi tot titulis dilectissimæ, jamdiu integrum ac inviolabilem devovi. Interea mecum ipse mente frequenter revolve inmensum solatium, quo Dominationem vestram illustrissimam meritò perfundendam novi, ex Brevi amantissimo et gravissimo SS. D. N. Papæ ad vos directo, quod tamen mihi tenui admirationi fuit, ut pote qui pro comperto habeo altissimam existimationem quam de vestris eximiis meritis condignè fovet beatissimus Pater, et ob id vobis ex intimo cordis gratulor.

Abbas ille mihi clam indicatus a Dominatione vestra illustrissima notissimus in hac aula erat <sup>(1)</sup>, ejusque factionis apertum studium cunctis exploratum, atque adeo nihil inde timeri poterat. Summus Pontifex sagacissimæ mentis, et emunctissimæ naris princeps, ab hujusce tincturæ hominibus falli omnino neciscus, talem de ipso ad amussim efformaverat ideam, qualem graphicè delineatam ejusdem imaginem in limatissimis vestris litteris perspexi. Ea enim externa benevolentia signa ipsi exhibita aliò prorsus tendebant, nec illius amicis proficua, nec illi exosis noxia.

Mitto Dominationi vestræ illustrissimæ exemplar Homiliæ, die festo Principum Apostolorum, inter missarum solemnias, in basilica Vaticana, a SS. D. N. pontificalibus insignibus decorato, cum summa gravitate et majestate habitæ <sup>(2)</sup>, adstante sacro collegio cardinalium, et cœtu complurium antistitum sacris

(1) C'est vraisemblablement le docteur Heinebel, envoyé à Rome par les rigoristes de Louvain, pour l'affaire du Formulaire.

(2) On a imprimé en 1729, in-fol. les Homélie prononcées par le pape Clément XI, lorsqu'il officioit aux fêtes solennelles.

vestibus indutorum, et coram christianorum principum ministris, et immensa populi omnis generis multitudine. Dum autem jussiones vestras anxius præstolor, ex animo glorior subscribi, etc.

66.

DE FÉNELON AU CARDINAL GABRIELLI <sup>(1)</sup>.

Sur le bruit qui se répandoit de la révocation du légat désigné pour aller examiner sur les lieux la nature des cérémonies chinoises, et les inconvéniens de cette révocation. Opinions hardies des docteurs de Louvain sur le jansénisme, et nécessité de réprimer leur témérité.

Cameraci, 31 januarii 1702.

QUAMQUAM grandis epistola summâ taciturnitate occultari debet, de hoc tamen adjuncto epistolio altius silentium Eminentiam vestram oro impensissimè.

1° Jesuitarum adversarii ovantes prædicant legatum de investigando Sinensium cultu designatum revocari; hanc quidem fuisse benignioris Pontificis industriam et indulgentiam, ne Societas tanti sceleris convicta, æterno opprobrio afficeretur, sed sanctissimum Patrem, reclamante ferè unanimi sacro collegio, ab incœpto tandem desistere, reosque pro merito mox damnatos iri. Jesuitarum causam orare non est animus: sed rumorem hunc latè tantâ confidentiâ disseminatum, me ægerrimè tulisse fateor. Aut in instituenda, aut in revocanda tam solenni legatione, tantus Pontifex flexilioris et fluctuantis ingenii atque animi argueretur. Ipsi auctores immutandi consilii, in

(1) La minute originale de cette lettre ne marque point à qui elle est adressée; mais on ne peut douter que ce ne soit au cardinal Gabrielli, si on la compare avec celle du 30 avril de cette même année, que nous donnerons à son rang.

hoc sibi fortè clam gratularentur, quod tum paulò minor videretur summa gentium admiratio, et illa quam sibi metuunt Pontificis auctoritas. Insuper et fausto omine Alexandri septimi decretum de cultu Sinensi rescindi gauderent. Enim verò is ipse qui Jesuitarum præstigiis illusus Sinicæ idololatriæ favisset, quidni et pari illusionem fuisset adversatus Augustino Hipponensi in Yprensi redivivo?

2° Tametsi de controversiis Lovaniensium parcissimè loquor, hos tamen frequens audio liberrimè disceptantes. Alii affirmant Pontificum bullas contra Baium et Jansenium subreptitias esse, atque adeo nullas. Alii queruntur se nihil intentatum reliquisse, ut sedes apostolica quis sit præcisè bullarum sensus ingenuè declararet. Nodum secet, inquiunt: expressè definiat quænam sit urgentis præcepti actualis possibilitas, dum actualiter deest gratia efficax ad actum præcepti pernecessaria. Expressè definiat quænam sit actualis dissentendi potestas, dum actualiter adest gratia illa per se, id est ex sua natura sive essentia, efficax, *indeclinabilis, insuperabilis, et omnipotentissima*. Nos sedem apostolicam a viginti annis compellamus, provocamus, fatigamus, ut nostram doctrinam aut condemnet aut ratam habeat. Tacet, et consentire videtur. Quin etiam doctissimi cardinales, ne in tuenda Augustini doctrina spondeamus animum, clam nos adhortantur. Porrò summi Pontifices plus suæ auctoritati, quàm doctrinæ consulentes, ab omni peremptorio decreto temperant, ne fragilis, et procellis jamdudum quassata infallibilitas, huic scopulo illidatur. Unde vagis ambiguisque responsis utrarumque partium animos demulcent. His equidem nullatenus

obsequor. Imò candidus et dolens obsto, citra tamen haud decentis controversiæ periculum, et quoniam dies mali sunt, tempus redimo.

5° Nuper in lucem prodiit in nostro Belgio libellus, quo auctor pro virili suadet, ut professores Lovanii suis cathedris pellantur, qui quatuor Cleri Gallicani de pontificia potestate Propositiones amplecti et docere recusabunt. Quocirca vult institui formularium, quo singuli doctores Ultramontensium placita, tanquam regum potestati et securitati infensissima, ejurare cogantur. Hinc liquet, quo animo factio illa Pontificum totiusque curiæ Romanæ gratiam captet.

4° Dictitant D. Casonium, factum nuper sancti Officii assessorem, sibi esse addictissimum, ac brevi cardinalem fore <sup>(2)</sup>; hunc scientiâ, ingenio, eloquentiâ, singulari denique apud sanctissimum Patrem gratiâ pollere.

5° Horum studia, odia, ingenium, vires, machinationes, suffugia, artes, fautores, patronos, scripta, dicta jampridem novi. Perspectum habeo quid in Galliis, quid in Belgio sit illis præsidii; quid valeant antesignani, quid asseclæ. Quo plus se metui sentiunt, eo plus audent. At verò, si se minimum metui sentirent, brevi sanè vilesceret meticulosa et enervis illa factio. Contrà, quo plus timet Ecclesia mater, eo minus ipsa timetur.

Somma cum observantia, devotoque animi cultu ero perpetuum, etc.

(2) Cette espérance des Lovanistes se réalisa en 1706.



## 67.

## DU MÊME A LA MARÉCHALE DE NOAILLES.

Il l'assure de la continuation de son estime et de son attachement.

A Cambrai, 30 mars 1702.

JE suis aussi touché que je dois l'être, madame, de cette lettre si obligeante, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Elle ne me surprend point, en m'apprenant que M. l'abbé de Maulevrier vous avoit dit autrefois que je n'écrivois point sans nécessité. En effet, depuis quatre ou cinq ans, j'ai tâché de suivre cette règle : mais je n'ai jamais cru pouvoir me dispenser de répondre aux lettres qu'on m'écriroit; il ne m'est jamais entré dans l'esprit, d'exiger d'aucun de mes amis, qu'il ne me donnât plus de ses nouvelles. Si je n'ai point eu l'honneur de vous écrire, ce n'est pas que j'aie cessé de vous souhaiter de tout mon cœur, en toutes occasions, toutes sortes de bonheur dans votre personne et dans votre famille; c'est seulement que le silence m'a paru un parti si naturel, et si convenable pour moi, qu'il n'avoit aucun besoin d'excuse. Comment pourrois-je être peiné contre vous, madame, de qui je n'ai jamais reçu que des choses obligeantes, puisque je ne connois, Dieu merci, personne en ce monde, sans exception, contre qui je ressente la moindre peine? C'est avec une parfaite reconnaissance que je reçois le renouvellement des bontés auxquelles vous m'aviez accoutumé. Vous avez souhaité une lettre que le cœur eût écrite, et où l'esprit n'eût aucune part. Je vous obéis, madame; celle-

ci n'a rien que de simple et de naturel. Vous ne me ferez pas justice, si vous doutez de la parfaite sincérité, du zèle et du respect avec lequel je suis pour toute ma vie, etc.

---

68.

DU CARDINAL GABRIELLI A FÉNELON.

Il rapporte les témoignages d'estime donnés par le Pape à l'archevêque de Cambrai et à son zèle pour la saine doctrine.

Romæ, die 30 aprilis 1702.

SPARSUS per Urbem rumor de nonnullis liberculis per aliquot Lovanienses nuperrime editis, tanquam apostolicæ sedi vehementer injuriosis, spem mihi injecit. aliquo post tempore, exinde pandendum mihi aditum ad disserendum de meritissima persona Dominationis vestræ illustrissimæ cum sanctissimo D. N. Papa, ut re verâ ex voto cessit. In longum namque protractus fuit sermo, cujus potiora momenta incertæ chartæ fidere prudentia non sinit. Per pauca levissimè quidem, et per transennam, sed candidè ac sincerè percurram. Constanter pergit summus Pontifex maximi facere et summo in pretio habere notissimam probitatem, profundam sapientiam, exactissimum obsequium erga sanctam sedem, invictam animi magnitudinem, ac indefessum zelum pastorem Dominationis vestræ illustrissimæ, et per singulas eas prærogativas evidenti internæ benevolentia significatione latè excurrit, aliaque nonnulla attigit alto silentio premenda. Hic me continere non potui, quin, exorata prius rei taciturnitate, ipsi indicarem opusculum mihi a Do-

minatione vestra illustrissima transmissum, sensumque meum super eximia ac planè admirabili ejus doctrina aperirem. Subjunxi, me illi copiam ejusdem scripti facturum, ut a vobis hoc mihi vetitum fuisset. Hoc sibi perquam gratum esse respondit Pontifex, mihi que semel atque iterum injunxit, ut hac de re permissionem a Dominatione vestra illustrissima exquirerem, quam equidem anxie præstolor, veniæ tamen petitionem de innocenti et proficua arcani mihi commissi revelatione præmittens.

Vanitatem gloriantium de revocatione legati ad Sinas destinati dissipabit quàm primùm ejusdem legati ab Urbe discessus. Temeritatem verò effluentium subreptionem et nullitatem bullarum contra Baium et Jansenium editarum, jam redarguit recens damnatio voluminum his fabellis respersorum. Quæstus autem illi de majori dilucidatione difficultatum ad Christi gratiam spectantium vetus cantilena est, quam apostolica sedes meritò semper despexit, et sanctus Cælestinus papa celebri efflato in calce suæ epistolæ ad Galliæ episcopos <sup>(1)</sup> datæ elusit. Verumtamen ut obstruatur os loquentium iniqua, et disseminantium periculosa per Belgium et Galliam, hortor atque exoro Dominationem vestram illustrissimam, ut publici juris faciat sapientissimum suum opusculum mihi maxime probatum, ne tanto præsidio veritas destituatur; præcipuè cum summus Pontifex illud jam typis editum credidit, quando ei ipsum primò nominavi. Quæso, nomine meo plurimam salutem dicas domino abbati de Chanterac; et interea æternum ero, etc.

(1) Voyez le chap. XIII de saint Célestin. *Append.* tom. X *Op. r.* S. August. pag. 134.

## 69.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC AU CARDINAL  
GABRIELLI <sup>(1)</sup>.

Sur une entrevue récente de Fénelon avec le Duc de Bourgogne. Conduite des adversaires de l'archevêque de Cambrai dans l'assemblée de 1700; procédés du cardinal de Noailles et de l'évêque de Chartres; détails sur le *Télémaque*.

(Vers le milieu de 1702.)

Jucundissimè legi, quæ vestra Eminentia ad nostrum archipræsulem de me, singulari cum benignitate, scribere dignata est. Neque sanè ullis vocibus exprimere possem, quantum demiror hanc vestram constantem erga me benevolentiam. Verùm ut pro tenuitate mea gratum animum significem, et huic, quâ jam in antistitem inclinaris, amicitiaè novum incentivum adjiciam, quæ apud nos non ita pridem evenere, quàm brevissimè potero, expediam.

Dux Burgundiæ, indolis egregiæ, perspicacis ingenii, et sinceræ in Deum pietatis princeps, magistrum plurimi facit, et constantissimè amat. Cùm autem profecturus esset in Belgium, Regem avum exoravit, ut sibi liceret hunc in itinere videre et alloqui. Annuit Rex suapte naturâ benignus, et solâ adversariorum instigatione malè affectus in præsulem. Sed timuit Princeps, ne antistes, in perlustrandis suæ diœceseos parochiis frequens, tum temporis Cameraco forsan abesset. Neque frustra; namque jamjam profi-

(1) La minute de cette lettre est toute entière de la main de Fénelon, avec des ratures et des corrections qui prouvent qu'il la rédigea lui-même.

ciscebatur. Subitò Cameracum advenit nuntius, quem Princeps ex itinere jam incepto veredariis celerrimè præmiserat, ut epistolam propriâ manu scriptam ad archiepiscopum ferret <sup>(2)</sup>. Venabat regius discipulus, ne præsul verecundiùs abscederet : asseverabat dulcissimis vocibus se illius videndi desiderio flagrare. Transiit, vidit, et allocutus est ; sed parcè, ac palàm, ne recrudescerent adversariorum iræ <sup>(3)</sup>. Hoc nuntium longè latèque sparsum jucundissimè audivit et Belgium, et Lutetia, et Gallia omnis. Singuli quippe cordati homines id optimè factum prædicant, et summæ Principis laudi ducunt. Soli adversarii hoc indigno animo tulisse videntur.

Nunc autem, eminentissime Domine, alia ex ordine narranda, et ab origine repetenda puto. Nemo nescit eo usque devenisse adversariorum potentiam, et episcoporum obsequium, ut primum in plerisque provinciarum conventibus, ac postea in generali Cleri Gallicani conventu, dictante Meldensi episcopo, dixerint Cameracensem fuisse quidem amplexum damnatos errores, sed tamen in eo laudandum, quod hos demisso animo tandem abjecerit. Apertè docuerunt, eam esse *naturam hominis, amorisque essentiam, ut suo objecto potiri, ac beari semper velit* <sup>(4)</sup>. Quemlibet amorem repudiarunt, ut Quietisticæ illusionis fontem, nisi essentiali beatitudinis motivo exstimaletur ad amandum. Nullus non est motus lapis,

(2) C'est la lettre 37 de la 1<sup>re</sup> section. Voyez tom. I, pag. 130.

(3) On trouve quelques détails sur cette entrevue, dans les *Lettres spirituelles* de Fénelon à la comtesse de Montberon, avril et mai 1702.

(4) *Relation des actes et délibérations* du clergé concernant le Bref qui condamne le livre des *Maximes des Saints*. Voyez *OEuvr. de Bossuet*, tom. XXX, pag. 462.

ut archiepiscopi apologetica cum libello Romæ damnato pariter damnata vulgò reputentur, et ascetica tot sanctorum doctrina sordescat. Verùm in hoc apertè secum pugnarunt; namque Cameracensis in apologeticis quidem sexcenties, et postremò in provinciali conventu, expressissimè declaravit, se nulli damnato errori unquam adhæsisse. Si in ea percelebri affirmatione mentitus est ipsi Spiritui sancto, quare laudatur? Subdola hypocrisis et obstinata superbia, opprobria, non laudes merentur. At contrà, si de sua submissione verè laudandus est, ut prædicarunt, quare illum fraudis arguunt, dum affirmant ipsum credidisse, quod se unquam credidisse negat? Sed quo jure intinum ipsius sensum, ipso reclamante, sinistrè detorquent? Sciuntne melius ipso, quid ipse intra se senserit? Nonne Deus solus est cordium scrutator? *Quis enim hominum scit, quæ sunt hominis, nisi spiritus hominis, qui in ipso est* <sup>(a)</sup>? Hæcine est fraterna charitas, quæ non cogitat malum? Si dixissent tantummodo viginti tres propositiones *respectivè* sumptas quid erroneum sonare, pontificio Brevi reverenti et moderato animo adhæsissent. Hoc ipse archipræsul docilis et ingenuus libentissimè præstitit. Nullus horum fratrem de his quæstionibus disserentem unquam audiit. Imò omnes norunt fratrem ab exordio controversiæ in apologeticis luculentissimè declarasse, quantum studuerit singulos errores damnatos confutare. Num decuisset fratres fratrem patri obsequentem purgare, illique mentem candidissimè aperienti fidem adhibere? Hinc laudant: illinc frau-

(a) *I Cor. II. 11.*

dis arguunt. Plus secum, quàm cum ipso pugnant. Verùm id non fuit nisi ex industria factum. Si archiepiscopus Quietisticos errores nunquam amplexus est, imò nunquam non impugnatos voluit, agitur tantùm de textu libelli, quem archipræsul bono animo candidissimè scripserat, quem D. cardinali Noallio crediderat castigandum, quem theologi insignes, a D. cardinali delecti, purum et utilem judicaverant, quem quinque doctissimi Ecclesiæ Romanæ theologi (exceptâ unâ voculâ additiâ INVOLONTAIRE, quam auctor a suo autographo prorsus alienam ab initio declaraverat) orthodoxum, et rectè sonantem arbitrati sunt. Num fuit indulgendum auctori, si de suo opusculo cum tot tantisque viris benignius sensit? Num decuisset fratres hoc unum clam et pacifico animo a fratre petere, scilicet ut additiunculis opus castigans, illud solummodo illustrare videretur? Qua de causa tantâ asperitate in fratrem invecti sunt? Itaque jam nihil est mirum, si ex propalata libelli censura, neque auctor apud bonos sapientesque tantillum viluerit, neque adversarii de sua acerbitate purgati fuerint. Sed quo plus innocenti et afflicto antistiti laus omnium bonorum impenditur, eo plus exstimulatur adversariorum indignatio.

Nunc verò conantur ipsum, modò tot æramnis fessum ad se trahere, modò inani quâdam pacis et honoris spe lactare, ut perspectâ illorum benignitate, omnibus persuasum sit eos non nisi ex urgenti necessitate asperius egisse. Præterea vellent ut ipse antistes tandem aliquando, quasi resipiscens eorum patrocinium et aulicum favorem captare videretur. Hinc D. cardinalis Noallius non ita pridem denegavit abs-

cedendi licentiam cuidam doctori Sorbonico, quem archiepiscopus noster, suis sumptibus, per totum studiorum curriculum in Sorbonæ exercitiis foverat, et in regendo clericorum seminario adiutorem accire voluit. Otiatur autem Parisiis doctor ille, qui Cameraci pernecessarius esset. Id autem omnes ex industria factum putant; scilicet ut archipræsul negatum doctori exitum a D. cardinali petere cogeretur.

Postea verò Carnotensis episcopus, qui immensâ præ cæteris omnibus apud Regem gratiâ pollet, variis artibus antistitem nostrum pellexit, ut discissa inter illos necessitudo resarciretur. Eo fine quidam utriusque amicus vivâ voce nihil intentatum reliquit, plurima commoda Cameracensi in eo negotio peragendo clam ostentans. Quin etiam pastor Versaliensis, quo fidissimo amico Carnotensis utitur, ad Cameracensem archiepiscopum his ferè verbis iterum atque iterum scripsit. Sanctus præsul jubet de hoc te per me fieri certiozem. Te impensissimè colit, ac reveretur: intra paucos dies id ipsum ad te suâ manu scripturus est. Hoc unum scire vellem, nimirum an litteræ, quo scripta essent animo, excipiendæ sint. Summopere cupit, ut velis in pristinam nempe intimam amicitiam concurrere. Rescribe velim aliquid tanto affectu dignum, quod ipsi legendum præbeam. Hæc verò, nec plura reposuit archiepiscopus: Si scribat ad me D. Carnotensis episcopus, de responso ne cures quidquam. Absit ut a fraterna concordia tantulum unquam recesserim, aut sim alienus: meâ responsione, uti spero, contentus erit, ipsaque ædificationi vertetur. Hæc pia et humanissima responsio, Carnotensi visa est, ut opinor, nimis jejuna oratio. Captabat enim re-



sponsum, quo videri posset archiepiscopus, tum fateri se tot aspera non immeritò tulisse, tum patronum emendicare ad ineundam aulæ gratiam. Cùm autem id minimè assequeretur, conticuit, neque tanto apparatu promissæ litteræ huc advenerunt. Profectò sentiunt adversarii, se in lubrico positos; dum priorem acerbiter retinent, unanimi omnium voce vituperantur. At verò si ad reconciliationem candidè peragendam, fratrem, ut deceret, ultro accerterent, sibi metuerent hæc duo incommoda. 1<sup>o</sup> Optimi quique viri, ut jam affecti sunt, inclamarent hos sibi malè conscios facti tandem aliquando pœnitere: 2<sup>o</sup> oculos læderet fulgor æmuli; namque huic reduci plauderent populus atque proceres. Noster autem antistes, nunc omnibus piis probisque charus, repente vilesceret, si adversariis turpissimè assentans, eorum adversùm se gesta approbare, et aulicum favorem aucupari videretur. Quamobrem omnia sua dicta et facta ita temperare studet, ut nullam animi ægritudinem, imò fraternam concordiam pro tempore et loco libentissimè demonstret, sed hos fines nusquam excedat. In suo munere pastoralis obeundo totus tranquillè vivit, quasi oblitus omnium quæ jam sibi sunt extranea. Hæc autem simplex et humilis animi æqualitas, quam superbiæ arguunt, hos urit, ac miserè torquet.

Adhuc supersunt pauca de Telemacho dicenda. Hoc opus antistes instar Iliados aut Odysseæ, aut Æneidos, olim scripserat, ita ut poemati nihil præter metrum decesse videretur. Id autem veluti carmen luserat, ut regii pueri aures demulcens, sensim instillaret purissima et gravissima de administratione regni præ-

cepta. Absit verò , ut poematis specie satiram scribere voluerit <sup>(5)</sup>.

(5) La suite de cette lettre est perdue. Voyez la réponse du cardinal Gabrielli, ci-après, lettre 78, pag. 478.

## 70.

### DU CARDINAL SACRIPANTE A FÉNELON.

Il donne au prélat des témoignages de son estime, et lui offre ses bons offices pour les bénéfices du diocèse de Cambrai dont la collation appartenoit au Pape.

Roma, 16 maggio 1702

IL concetto che sempre hò avuto della gran virtù e pietà di V. S. illustrissima, palesato da me al signor abbate di Chanterac nel tempo che si trattene in questa corte, si è accresciuto via più nell' animo mio per la di lei eroica rassegnazione a sentimenti e decreti della santa sede. Onde siccome sono stato sempre dispostissimo a servire al merito di V. S. illustrissima; cosi nella congiuntura che s'è compiaciuta porgermene nella vacanza del canonicato di cotesta metropolitana, con raccomandare tre soggetti, hò adempite

Rome, 16 mai 1702.

La haute idée que j'ai toujours eue de votre grande vertu et de votre piété, comme je l'ai témoigné à M. l'abbé de Chanterac pendant son séjour à Rome, s'est accrue beaucoup dans mon esprit à cause de l'héroïque soumission que vous avez montrée pour les décrets du saint siège. Ayant donc toujours été très-disposé à rendre service à Votre Grandeur, j'ai saisi l'occasion qu'elle m'a donnée de le faire, en me recommandant trois sujets pour la nomination à un canonicat vacant dans son église métropoli-

le mie parti, con presentare la lettera stessa scrittami da lei a Nostro Signore, il quale hà destinato il canonicato suddetto al signor Antonio Boulanger, nominato da lei in primo luogo, col decreto della vacazione dell' incompatibili: avendo Sua Santità in cio voluta manifestare la sua clementissima propensione verso lei, distinguere la sua raccomandazione, e deferire all' attestazione fatta delle qualità del soggetto preeletto tra vintidue concorrenti, che aspiravano al canonicato. Sono però a portare a V. S. illustrissima la notizia di tal provista, che ho procurato farle pervenire anco per altra parte, non avendola potuta comunicare al suo agente, per non sapere chi sia; ma ne farò fare nuove diligenze per trovarlo, affinche si procuri che sia segnata la supplica da Nostro Signore. Intanto ella si compiacerà far palese questa provista, secondo il solito che si pratica ne' beneficj, ne' quali

taine. J'ai présenté à Sa Sainteté la lettre que vous m'avez écrite touchant cette affaire, et elle a destiné ce canonicat au sieur Antoine Boulanger, que vous avez mis le premier sur votre liste, en déclarant vacans les bénéfices incompatibles. Sa Sainteté a voulu par là montrer sa bienveillance envers vous; distinguer votre recommandation, en choisissant, parmi vingt-deux aspirans à ce canonicat, un sujet dont vous aviez attesté les bonnes qualités. J'ai cru devoir cependant donner avis à Votre Grandeur, qu'on avoit pourvu à ce canonicat, quoique je l'eusse déjà fait d'autre part, parce que je n'ai pu avertir son agent, ne le connoissant pas: mais je ferai de nouvelles recherches pour le trouver, afin qu'il obtienne la signature de la supplicque par Sa Sainteté. Je vous prie de rendre publique cette nomination, comme cela se pratique ordinairement

entrano li concordati di Germania, non essendo ancora spirato, tutto ch'è vicino il termine del trimestre, per essere la vacanza seguita nel mese di marzo, o ne' primi giorni di esso.

Non si manco di stare avvertito alli soggetti che propone, lo spedizioniere Thiery nelle vacanze che succedono; ma per caminare con sicurezza maggiore, particolarmente in quelle di beneficj qualificati, se V. S. illustrissima averà la bontà di significare li soggetti piu meritevoli, li rappresenterò a Nostro Signore, dal quale i averanno in benigna considerazione, siccome da me si averà tutta l'attenzione per la retta distribuzione di esti beneficj, secondo la santa mente di Sua Beatitudine, e pio desiderio di V. S. illustrissima. Baciandoli in tanto le mani, etc.

G. Card. SACRIPANTE.

pour les bénéfices qui entrent dans les concordats de Germanie, parce que le trimestre n'est point encore expiré, quoiqu'il soit proche de son terme, la vacance ayant eu lieu dans le mois de mars, ou dans les premiers jours dudit mois.

Il ne faut pas manquer d'indiquer à l'expéditionnaire Thiery les sujets que vous proposez dans les vacances qui surviennent : mais afin de procéder plus sûrement, surtout par rapport aux bénéfices qualifiés, si Votre Grandeur a la bonté de me désigner les sujets les plus méritans, je les présenterai à Sa Sainteté, dont ils éprouveront toutes sortes de bontés; comme de mon côté je serai attentif à ce que la distribution de ces bénéfices se fasse avec équité, selon les saintes intentions du souverain Pontife, et les pieux désirs de Votre Grandeur. Je suis, etc.

J. Card. SACRIPANTE.

74<sup>†</sup> R.

## DU PRINCE DE BOURNONVILLE A FÉNELON.

Sur la conduite ferme et prudente du Duc de Bourgogne pendant la campagne de cette année.

Au camp de Domburg, le 14<sup>e</sup> de juin 1702.

PERMETTEZ-MOI, monsieur, d'avoir l'honneur de vous envoyer le détail de ce qui s'est passé dimanche 11<sup>e</sup> de ce mois. Je puis vous dire en vérité, et sans aucune flatterie, qu'on ne peut s'y prendre de meilleure grâce, avec plus de gaieté, de fermeté et de présence d'esprit, que fait M<sup>sr</sup> le Duc de Bourgogne. C'est une justice qu'on doit à la vérité, et que je suis bien aise de pouvoir vous mander, par le plaisir qu'elle vous fera <sup>(1)</sup>. Je suis certainement plus que personne du monde, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Le prince DE BOURNONVILLE.

<sup>†</sup> *Vie de Fénel.* par Querbeuf, pag. 634.

(1) Ce témoignage est confirmé par tous les Mémoires du temps, comme on le voit dans l'*Hist. de Fénel.* liv. VII, n. 7. Voyez aussi plus bas la lettre 81, du maréchal de Tallard à Fénelon, du 21 novembre 1702.

## 72. †

## DU P. DE LA CHAISE A FÉNELON (1).

Il demande au prélat son avis sur la question des cérémonies chinoises.

A Paris, le 12 septembre 1702.

Il me revient de Rome, par plusieurs endroits, que quelques personnes, qui se mettent moins en peine d'édifier l'Église que de décrier notre compagnie, ont osé y écrire à Sa Sainteté même, que toute l'Église Gallicane se soulevoit contre le saint siège, sur sa lenteur à condamner les opinions des missionnaires de la Chine; et que si elle ne cassoit promptement le décret par lequel le pape Alexandre VII, pour faciliter les progrès de la vraie foi, avoit réglé les cérémonies qu'on pouvoit ou qu'on devoit y conserver, cela causeroit toujours le plus grand obstacle qu'on trouve aujourd'hui à la conversion des hérétiques de France. Je ne crois pas que vous soyez de ce sentiment, ni que vous ayez autorisé ceux qui se sont voulu faire caution de tous les évêques du royaume, auprès de Sa Sainteté, sur un point si fausement et si malignement inventé. Vous savez le contraire, monseigneur, puisqu'il est certain et manifeste qu'on ne pourroit faire de plus grand plaisir aux Protestans, ni rien de plus propre à les entretenir dans le schisme, que de leur faire voir dans les décrets et dans les décisions des papes, cette contradiction que

(1) Cette même lettre fut adressée à cette époque, par le P. de La Chaise, à plusieurs évêques. Voy. les *OEuvr. de Bossuet*, tom. XXXVIII, pag. 341.

les novateurs y cherchent avec tant de soin, et de laisser croire à tout le monde, que l'Église a souffert, durant plus de cent ans, des idolâtries à la Chine, dont elle étoit bien informée. Vous voyez, monseigneur, combien ces exagérations sont de mauvaises voies de solliciter le saint siège, pour lui ôter, s'il se pouvoit, la liberté de rendre encore un jugement avantageux à la religion, auquel les Jésuites seront assurément toujours les plus soumis, puisque de cette soumission dépend tout le fruit du zèle avec lequel notre compagnie sacrifie un si grand nombre de ses meilleurs sujets au ministère de l'Évangile dans les pays infidèles. Le sentiment d'un prélat de votre mérite et de votre capacité seroit d'un grand poids dans cette occasion, et je vous supplie très-humblement de vouloir bien me le marquer par la réponse dont vous daignerez m'honorer. Vous le devez au bien de l'Église, et j'ose attendre cette marque de votre zèle et de votre bonté. Je suis très-respectueusement, etc.

75. †

DE FÉNELON AU P. DE LA CHAISE <sup>(1)</sup>.

Il approuve la sage lenteur du Pape dans l'affaire des cérémonies chinoises.

Septembre 1702.

PUISQUE vous me pressez de vous dire ce que je crois des bruits que vous m'assurez qu'on répand à Rome, je vais le faire sincèrement.

(1) L'original de cette lettre est à la bibliothèque de la ville de Grenoble ; M. le cardinal de Bausset en a eu une copie d'après laquelle il l'a publiée dans la troisième édition de *l'Hist. de Fenel* liv. IV, n. 28.

1° Je ne comprends pas qui est — ce qui a écrit à Sa Sainteté même, « que toute l'Église Gallicane se » soulevoit contre le saint siège, sur sa lenteur à con- » damner les opinions des missionnaires de la Chine; » et que si elle ne cassoit promptement le décret par » lequel Alexandre VII, pour faciliter le progrès de » la vraie foi, avoit réglé les cérémonies qu'on pou- » voit ou qu'on devoit y conserver, cela causeroit » toujours le plus grand obstacle qu'on trouve au- » jourd'hui à la conversion des hérétiques de France. » Pour moi, je serois très-fâché qu'on crût que je suis soulevé contre le saint siège, sur la lenteur du Pape en cette occasion; et il me semble qu'on fait tort aux autres évêques, quand on leur attribue un tel sentiment. On connoît mal l'autorité de l'Église-mère, et la sage fermeté du Pape, quand on espère lui faire ainsi la loi. Il ne s'agit en cette affaire, comme nous l'allons voir, d'aucun point doctrinal, mais seulement d'une très-importante question de fait, sur des missions dont tous les ouvriers sont envoyés immédiatement par le saint siège. N'est-il pas naturel que le Pape règle ses propres missions? N'est-ce pas le moins qu'on puisse donner à un juge dont le tribunal est si élevé, que de lui laisser le temps qu'il croit nécessaire pour instruire exactement le procès qu'il doit juger? Quoique je demande tous les jours à Dieu, qu'il donne bientôt la paix à son Église, j'attends sans impatience que le Pape ait achevé ses informations pour assurer la gravité de son jugement.

2° Il ne s'agit point de condamner les opinions des missionnaires de la Chine; on ne dispute sur aucun point dogmatique. D'un côté, les Jésuites ne croient



pas moins que leurs adversaires, que ce culte doit être retranché, s'il est religieux; d'un autre côté, leurs adversaires ne reconnoissent pas moins qu'eux, que ce culte ne devoit point être retranché, de peur de troubler tant d'églises naissantes, et de casser le décret d'un pape comme favorable à l'idolâtrie, supposé que ce culte fût purement civil. Tout se réduit donc à une pure question de fait. Les uns disent : Un tel mot chinois signifie le ciel matériel; les autres répondent : Il signifie aussi le Dieu du ciel. Les uns disent : Voilà un temple, un autel, un sacrifice; les autres répondent : Non, ce n'est, suivant les mœurs et les intentions des Chinois, qu'une salle, qu'une table, et qu'un honneur rendu à de simples hommes, sans en attendre aucun secours. Qui croirai-je? Personne. Chacun, quoique plein de lumières, peut se prévenir et se tromper. Les relateurs non suspects assurent qu'il faut une très-longue étude pour bien apprendre la langue chinoise. Les mœurs et les idées de ces peuples, sur les démonstrations de respect, sont infiniment éloignées des nôtres. D'ailleurs nous savons, par notre propre expérience, que les signes qui expriment le culte religieux peuvent varier selon les temps et les usages de chaque nation. Le même encens qui exprime le culte suprême, quand on le donne à l'Eucharistie, ne signifie plus le même culte, dans le même temple et dans la même cérémonie, quand on le donne à tout le peuple, et aux corps mêmes des défunts. On rend dans nos églises le Vendredi-saint, à un crucifix d'argent ou de cuivre, des honneurs extérieurs qui sont plus grands que ceux qu'on rend à Jésus-Christ même dans l'Eucharistie, quand on

l'expose sur l'autel. L'officiant ôte ses souliers le Vendredi-saint, et tout le peuple se prosterne dans la cérémonie de l'adoration de la croix. Ainsi on donne les plus grands signes de culte en présence du moindre objet, et l'on donne des signes de culte qui sont moindres en présence de l'objet qui mérite le culte suprême. Quel Chinois ne s'y méprendroit pas, s'il venoit à examiner nos cérémonies? Les Protestans mêmes, qui sont si ombrageux sur le culte divin, et qui auroient horreur de saluer en passant une image du Sauveur crucifié, ont réglé néanmoins que chaque proposant se mettra à genoux devant le ministre qui doit lui imposer les mains. Autrefois c'étoit adorer une image que de se baiser la main devant elle. *Adorare* n'est autre chose que *manum ori admovere*. Aujourd'hui un homme ne seroit point, suivant nos mœurs, censé idolâtre, s'il avoit porté la main à sa bouche devant un autre homme en dignité, ou devant son portrait. Fléchir le genoux est chez nous un signe de culte bien plus fort, que de baiser simplement la main pour saluer; et cependant la génuflexion est un honneur qu'on rend souvent aux rois, sans aucune crainte d'idolâtrie. Il est donc évident, par tant d'exemples, que les signes du culte sont par eux-mêmes arbitraires, équivoques, et sujets à variation en chaque pays : à combien plus forte raison peuvent-ils être équivoques entre des nations dont les mœurs et les préjugés sont si éloignés!

Toutes ces réflexions ne prouvent point que le culte chinois soit exempt d'idolâtrie; mais elles suffisent pour faire suspendre le jugement des personnes neutres. Elles ne donnent pas gain de cause aux Jésuites;

mais elles justifient la sage lenteur, ou pour mieux dire, la conduite précautionnée du Pape. Que ceux qui savent à fond la langue et les mœurs chinoises aient impatience de voir ce culte condamné, s'ils le croient idolâtre; pour moi, qui ne sais aucune de ces choses, je suis édifié de voir que le Pape veut s'assurer sur les lieux, par son légat, des faits qui sont décisifs sur une pure question de fait.

5° Quelle lenteur peut-on reprocher au Pape? Il s'agit de casser un décret d'Alexandre VII, qui fut dressé après avoir ouï les parties; de flétrir tant de zélés missionnaires comme fauteurs de l'idolâtrie, et de faire un changement qui peut ébranler la foi naissante dans un si grand empire. Le Pape ne doit-il pas craindre la précipitation, aussi bien que la lenteur, dans une affaire si importante? Que seroit-ce si l'on venoit, dans la suite, à reconnoître avec évidence, par un témoignage décisif de toute la nation chinoise, qui expliqueroit sa propre langue, ses propres coutumes, ses propres intentions, que le culte contesté est purement civil, et que la religion n'y a aucune part? Que seroit-ce si le Pape paroissoit avoir cassé par précipitation le décret de son prédécesseur, avoir troublé tant d'églises naissantes, et avoir flétri sans raison tant de saints missionnaires? Que diroient alors les impies et les hérétiques? Le Pape se consoleroit-il en disant: J'ai craint le soulèvement de toute l'Église Gallicane sur ma lenteur? De plus, je ne vois aucune lenteur dans tout ce que le Pape a fait. D'abord il a voulu revoir ce qui avoit précédé son pontificat, pour en pouvoir répondre devant Dieu et devant les hommes. Cette précaution n'est-elle pas

digne de lui? Ensuite il a choisi un prélat pieux et éclairé pour examiner à fond, sur les lieux, une question de fait qui dépend des coutumes et des intentions des Chinois, infiniment éloignés de tous nos préjugés. N'est-ce pas aller au but par le chemin le plus droit, le plus court et le plus assuré? N'est-ce pas montrer un cœur exempt de partialité et de préventions? Puisque personne ne cherche que l'éclaircissement de la vérité, personne ne doit craindre le voyage du légat, qui va la découvrir sur les lieux. De quoi est-on en peine? L'Église Romaine n'attend cet examen que pour donner plus de poids et de certitude à sa décision. Après avoir éclairci les faits décisifs, elle ne tolérera point un culte idolâtre. Qui est-ce qui veut être plus zélé ou plus éclairé qu'elle?

4° Peut-on dire sérieusement, que la lenteur du Pape à casser le décret d'Alexandre VII est le plus grand obstacle qu'on trouve aujourd'hui à la conversion des hérétiques de France? Il est vrai que les hérétiques attendent avec impatience cet exemple de variation dans l'Église Romaine; mais ils le font, comme ils souhaitent tout ce qui peut se tourner contre elle. Ils seroient ravis de pouvoir dire : Cette Église est enfin convaincue, par son propre aveu, d'avoir autorisé l'idolâtrie par un décret solennel; au contraire, ils seroient réduits à se taire, et le scandale cesseroit, si on trouvoit dans l'examen des faits, que ce culte est purement civil. Il est vrai que, s'il est idolâtre, il faut, quoi qu'il en puisse coûter, arracher la racine d'un si grand mal. Je cesserois d'estimer les Jésuites, si je ne les croyois pas sincèrement disposés à sacrifier tout pour un point si essentiel à la reli-

gion. Mais si on se trouve actuellement dans ce cas extrême, il me semble qu'on doit casser le décret d'Alexandre VII, comme on se fait couper un bras gangrené, pour sauver sa vie. Il seroit même à souhaiter en ce cas, si je ne me trompe, que le Pape usât d'une absolue autorité, pour faire exécuter sans bruit sur les lieux le changement qui seroit nécessaire, et pour imposer un perpétuel silence en Europe à toutes les parties, de peur que les accusateurs ne triomphassent des accusés, et que leur triomphe ne devînt, malgré eux, par contre-coup, celui des libertins et des hérétiques.

Enfin, mon révérend père, si vous me demandiez ce que je pense du fond de la question, je vous répondrois que j'attends d'apprendre, par la décision du Pape, ce qu'il en faut penser. Il apprendra lui-même, par son légat, quelle est la véritable intention des Chinois, pour rendre ce culte ou religieux ou purement civil; et c'est ce que j'ignore.

Plût à Dieu que les Jésuites et leurs adversaires n'eussent jamais publié leurs écrits, et qu'on eût épargné à la religion une scène si affreuse! Plût à Dieu qu'ils eussent donné, de concert et en secret, leurs raisons au Pape, et qu'ensuite ils eussent attendu en paix et en silence sa décision!

Je suis toujours avec une parfaite sincérité, etc.

## 74.

## DE FÉNELON AU CARDINAL GABRIELLI.

Sur les intrigues des Jansénistes dans l'affaire des cérémonies chinoises,  
et sur un édit récent des Etats-généraux de Hollande.

Cameraci, 26 septembris 1702.

MULTUM equidem vereor ne vestræ Eminentię lucubrationes toti Ecclesię profuturas, litteris interrumpam : verum, ut opinor, operę pretium est, ut ipsa quã primùm legat quid regius confessarius ad me scripserit, et quid ipse responderim, ad refellendos eos qui inclamitant Sanctissimi Patris cunctationes in rescindendo Alexandri VII de cultu Sinensium decreto, fore christianę reipublicę exitiosissimas. Uni vestrę Eminentię liberrimè loquar. Fabium, qui cunctando restituit rem, haud decet ponere rumores ante salutem. Enim verò qui futuram legati inquisitionem tantoperè declinare student, sibi metuere videntur, ne pateat iniqua criminatio. Quotquot verò sunt pii et cordati viri, qui pacem ac veritatem diligunt, tot sunt qui summi Pontificis prudentiam et æquitatem laudant, quòd singula maturo legati examine explorari velit, ut gravior ac tutior sit sedis apostolicę sententia. Neque sanè unquam rectores seminarii Missionum exterarum præproperum iudicium tantã confidentiã exigent soli. Jansenistę, imperiosa factio, palàm queruntur Pontificem moras ex industria nectere, ut horrendę idololatrię fautores impunè abeant. Ipsi verò omnia susdeque vertunt, ut Alexander septimus tum in decreto de Sinensi

cultu, tum in bulla contra *Augustinum* Jansenii, errasse videatur. Jam mos ille pessimus penè invaluit, ut, instigante hâc sectâ, judicia sedis apostolicæ Gallorum minis et clamoribus anticipentur. Sic, inverso ordine, Ecclesia magistra non doceret cæteras, sed disceret a Gallicana quid esset definiendum. Petrus fratres non confirmaret, sed confirmaretur a fratribus. Hanc autem ordinis inversionem, incolumi tanto Pontifice, nullam fore speramus. Quin etiam si quid Jesuitæ (quod quidem me peplus latet) in Sinensi negotio hallucinati fuissent, summopere optandum mihi videretur, ut illiciti cultûs perniciës amputaretur a legato, citra opprobrium Societatis hostiumque triumphum. Quomodo autem Jansenistæ in apostolicam sedem affecti sint, jam omnino compertum habemus ex illo Hagæ Comitûs 17 augusti dato edicto <sup>(1)</sup>, quod Eminentia vestra haud dubiè jam perlegit. Hæreticæ reipublicæ patrocinium sibi comparant, ne mandatis apostolicis parere cogantur, atque ut vicarius apostolicus in alterius locum jure suffectus pellatur foras. Dum Patri Sanctissimo quidquam persuasum iri sperant, centum artibus blandiuntur. Ubi verò nulla exorandi spes affulget, insultant. Metuis, proculcant : terres, meticulosi corruunt. Patrem luminum enixè rogo, ut Christi vicarium foveat, confirmet, dirigat, diuque servet incolumem.

(1) Cet édit, rendu le 17 août 1702, par les Etats-généraux de Hollande, défendoit l'exercice des fonctions spirituelles à M. Cock, nommé depuis peu vicaire apostolique par *interim*, à la place de Pierre Codde, archevêque de Sébaste, suspendu de ses fonctions à cause de son opposition au Formulaire d'Alexandre VII. Voyez les *Mém. chron. sur l'Hist. ecclés.* par le P. d'Avrigny, 7 mai 1702; et ci-après une lettre de Fénelon du 12 juin 1705.

Singulari cum observantia, devotione, et gratitudine animi ero perpetuum, etc.

---

75.

DU MÊME A MM. DE BRISACIER ET TIBERGE,  
DIRECTEURS DU SÉMINAIRE DES MISSIONS-ÉTRANGÈRES.

Il approuve la sage lenteur du Pape dans l'affaire des cérémonies chinoises.

A Cambrai, 5 octobre 1702.

IL est vrai qu'on m'a écrit pour me demander ma pensée sur les bruits qui ont été, dit-on, répandus à Rome, que la lenteur du Pape à juger la question du culte de la Chine impatientoit l'Église Gallicane, et empêchoit la conversion des hérétiques. J'ai répondu selon ma conscience; et voici à quoi se réduit ma réponse. Il me semble que le moins qu'on puisse attendre d'un pape pieux, ferme et éclairé, c'est qu'il ne voudra, pour aucune considération humaine, ni prolonger le scandale, ni tolérer un seul moment l'idolâtrie, si elle est bien prouvée. Ainsi j'attends sans impatience sa décision, le croyant également éloigné de toute précipitation et de toute lenteur. Il est naturel qu'il veuille s'assurer de la vérité des faits, que les parties rapportent si diversement. Il s'agit des mœurs des Chinois, très-éloignées des nôtres, et de l'intention que ces peuples ont en faisant les cérémonies sur lesquelles on dispute. Il n'appartient qu'au juge de décider, si les informations sont suffisantes, ou non, pour pouvoir prononcer. Pour moi, messieurs, qui ne connois ni les mœurs, ni les intentions des Chinois, je ne puis savoir ce qu'il faut désirer.



Quand le Pape aura jugé l'affaire, je conclurai qu'il aura trouvé les faits suffisamment éclaircis. Quand au contraire il retardera le jugement, je supposerai qu'il n'aura point trouvé les preuves concluantes. A l'égard des hérétiques de France, je dois les connoître, ayant été chargé de leur instruction pendant toute ma jeunesse, tant à Paris qu'à La Rochelle et ailleurs. Je ne doute pas que le grand éclat de cette affaire n'ait attiré leur attention : mais leur disposition n'est pas de chercher ce qui pourroit lever leur scandale, et faciliter leur réunion avec l'Eglise catholique. Au contraire, ils seroient ravis de pouvoir dire à ceux qui veulent les convertir, que l'Eglise Romaine est enfin convaincue, par son propre aveu, d'avoir autorisé depuis environ cinquante ans, par le décret d'un pape, l'idolâtrie manifeste des chrétiens chinois. Mais leur critique ne doit, ce me semble, ni avancer ni retarder le jugement. Il ne s'agit que du fond de ce culte, qui ne doit pas être toléré un seul moment, s'il est idolâtre, et auquel il faut bien se garder de donner aucune atteinte, pour complaire aux hérétiques, si les preuves de l'idolâtrie n'ont rien de concluant. Tout Calviniste un peu raisonnable, qui entend parler d'une prétendue idolâtrie, ne sauroit être scandalisé qu'on veuille vérifier ce fait avant que de condamner les accusés. Voilà, messieurs, ce que je pense, sans prévention ni partialité. Vous savez que j'ai toujours aimé et révééré votre œuvre et votre maison. Je conserve pour vos personnes toute l'estime qui est due à votre mérite et à votre piété. C'est avec ce sentiment très-sincère que je veux être parfaitement toute ma vie, etc.

## 76.

## DU MÊME AU CARDINAL GABRIELLI.

Il lui envoie une copie de la lettre précédente.

(Octob. 1702.)

EPISTOLAM directorum seminarii, quod exterarum Missionum Parisiis vocant, hisce diebus accepi. Admonentur, ut aiunt, me esse aut jam compulsam, aut brevi compellendam, ut scribam, moras Sanctissimi Patris in damnando Sinensi cultu, haud mihi videri conversioni hæreticorum obfuturas. Contrà verò, ipsi directores pro virili objiciunt hanc controversiam esse quàm primùm dirimendam. Quin etiam monent, ne quid præter solius conscientiæ dictata, obsequioso in responso, adversariis indulgeam. Anni lubens; utrisque enim partibus haud veritus sum significare sine fuce quid sentiam. Quemadmodum autem ad vestram Eminentiam exemplar mei ad regium confessarium responsi non ita pridem miseram <sup>(1)</sup>, ita et nunc persimilis ad directores responsi exemplar mittendum arbitror. Quam quidem diligentiam a me deberi puto tum negotio gravissimi momenti, tum singulari huic et constantissimæ erga me benevolentiam, quæ sanè vetat quidquam quod ego fecero, aut me attinet, unquam a colendissimo Ecclesiæ Romanæ principe ignorari. Summa cum reverentia et gratitudine ero perpetuum, etc.

(1) Voyez ci-dessus la lettre 74.

## 77.

## DU CARDINAL GABRIELLI A FÉNELON.

Il apprend au prélat qu'il a offert au Pape son nouvel opuscule sur le jansénisme; mais il ne croit pas pouvoir le faire imprimer en Italie.

Romæ, 20 octobris 1702.

ADVERSA corporis valetudo, quâ postremis his mensibus summus Pontifex identidem laboravit, mihi opportunitatem præcidit eidem exhibendi vestræ illustrissimæ Dominationis lucubrationem, quam haud dudum ipsi pristinam assecuto salutem obtuli. Hanc hilari lætoque vultu ipse recepit, et cum primùm per occupationes gravissimas æquè ac molestissimas liceret, se illam avidè perlecturum asseruit.

Quàm libentissimè Dominationi vestræ illustrissimæ vices rependerem pro edito meo libello *Dispunctio-num* <sup>(1)</sup>, *Coloniæ*, etc. easque omnes cautelas vestris in litteris adnotatas quàm sanctè observandas in vestri opusculi impressione curarem, si intra Italiam istud præstari posset. Cum enim illum meum libellum primò cudi Papa Innocentius XII recolendæ memoriæ vehementer optaret; hoc non nisi extra Italiam peragi potuit, quandoquidem absque nomine et notitia veri auctoris nullum penitus scriptum hîc typis mandandum permittitur; quod mihi maximopere displicet.

(1) C'est l'ouvrage composé par le cardinal Gabrielli pour la défense du cardinal Sfondrate, et qui fut imprimé en 1698, par les soins de Fénelon. On en a vu le titre dans la note (1) de la lettre 46, ci-dessus, page 390.

In Urbe quoque notissimi et pervulgati sunt astus artesque illius tincturæ hominum, quos in vestra epistola affabrè delineatos intueor. Et profectò hujusce farinae scriptorum libri sæpe in his sacris congregationibus configuntur; sed cùm ii crambem centies re-coctam, et sexcenties eversam regerant, mihi meritò despiciendi, et silentio confutandi videntur, ne ex datis responsionibus sese in pretio haberi, negotiumque non modicum aliis facessere sibi blandiantur.

SS. D. N. Papa, divinâ ope, modò fruitur integrâ valetudine, quâ si minùs commodâ quandoque utitur, hoc non nisi ex assidua diu noctuque applicatione gignitur. Cætera in meis ad D. abbatem de Chanterac litteris excipiet Dominatio vestra, cui ex intimo cordis felicitates omnes apprecor.

---

## 78.

### DU MÊME A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Témoignages d'estime et d'admiration pour l'archevêque de Cambrai;  
éloge du *Télémaque*.

Romæ, 20 octobris 1702.

OPERIBUS ipsis potiùs, quàm verbis, optarem meum erga Dominationem tuam illustrissimam constans studium demonstrare, si tuas jussiones mihi impertire dignareris. Jamdiu mihi notum erat, serenissimum Burgundiæ Ducem impensissimè colere, et maximi pro merito facere illustrissimum D. archiepiscopum Cameracensem, a quo ipse pietatem eximiam, illibatam doctrinam, ac multiplicia documenta tanto principe digna, immortalia planè ac nunquam e regio

animo obliteranda beneficia hausit; idque ipsum celsissimus idem Dux egregio et prorsus insigni argumento tuis in litteris disertè enucleato, et a me jucundissimè perlecto, in media Galliarum et Belgii luce æmulis oculis haud dubiè ingratà declaravit. Cæcuntiant adversarii D. archiepiscopi, et cùm proximum suum odisse non desinunt, puram et defæcatam divini amoris ideam dediscere et ignorare pergant, et oculis malitià ac livore adversùs collegam suum obtenebratis, a genuina et sincera Dei dilectione aberrare non cessent, suisque dictis ac factis invicem collidantur. Gratulor verò ex animo D. archiepiscopo Cameracensi, qui incomparabili prudentià erga suos æmulos se gerit, christianæ charitatis tenax, ac timoris cupiditatisque nescius; sicque plaudentibus amicis, bonisque viris exultantibus de suorum hostium insidiis, et hamatis donis invictè pariter, ac temperatè triumphat.

Fraus famuli amanuensis, Telemachum bibliopokæ prodentis, ejusdem operis auctori laudi et gloriæ cessit; nam ipsum opusculum, in tua epistola informe et deformatum appellatum, apud eruditos ex ungue leonem conjicientes summo in pretio haberi jampridem accepi.

Quo verò ad editionem illius libelli a te indicati, operà D. archiepiscopi impeditam, hoc factum ex hoc præcisè capite approbo, quod illationem, quam ejus auctor exinde eruere contendebat, (quamvis neque istud adeo læsivum credam) minimè commendem. Cæterùm si aliunde veritas elucescat, ei repagulum certè non objicerem, et hoc in negotio ejusdem modò sum sententiæ, quàm aliàs Romæ vivà voce tibi non

semel exposui. Nihil namque veritas erubescit, inquietabat Tertullianus, nisi solummodo abscondi. Dum autem alias tuas litteras præstolor, optimè te valere exopto.

---

79.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE LANGERON.

Détails relatifs à un petit écrit de Fénelon sur la prière. Différentes clefs pour l'intelligence de la doctrine de saint Augustin sur les matières de la grâce.

A Cambrai, 15 novembre 1702.

J'AVOIS oublié, mon très-cher fils, de vous mander que le P. Sanadon m'a écrit que M. de Meaux avoit dit à un de ses amis, qu'il paroissoit depuis peu un écrit de spiritualité composé par moi, dans lequel je recommençois à insinuer adroitement toutes mes erreurs. Je ne saurois m'imaginer sur quel fondement il parle de la sorte; car je n'ai donné au public aucun ouvrage de spiritualité, surtout depuis notre dispute. Il est vrai qu'auparavant on avoit imprimé, à mon insu, quelque discours *sur la prière* <sup>(1)</sup>, qui étoit tiré de quelque copie informe de ce que j'avois écrit ou prononcé. Mais M. de Meaux avoit vu cet imprimé, il y a plus de sept ou huit ans, et n'y avoit rien trouvé de mauvais. Pour moi, je n'ai point ce petit livre, et je ne saurois dire ce qui y est, tant j'y ai peu pris de part. S'il contenoit quelque proposition douteuse, M. de Meaux n'auroit pas manqué de me la

(1) Il parle vraisemblablement de l'*Entretien sur la prière*, qui fut depuis inséré dans le recueil des *Sermons* de l'archevêque de Cambrai. Voyez ci-dessus, tom. XVII, pag. 317 et suiv.

reprocher

reprocher dans notre dispute. Je voudrois bien que vous fissiez savoir ceci en secret au père Sanadon.

Pour les clefs de saint Augustin, je crois que la principale de toutes est d'exposer exactement le véritable état de la question entre lui et les hérétiques, tant Pélagiens que Semi-Pélagiens. Pour les Pélagiens, 1° ils ne reconnoissoient que le nom de grâce, qu'ils donnoient aux forces et aux lumières naturelles, parce que ce sont des dons de Dieu. 2° Tout au plus ils n'admettoient que certains secours extraordinaires pour faire plus facilement le bien. Pour les Semi-Pélagiens, je ne crois pas qu'on puisse trouver, dans les lettres de saint Prosper et d'Hilaire, rien de réel que ces deux points. 1° Ils nioient toute prédestination ou prédilection de Dieu, c'est-à-dire, toute élection différente de la vocation générale, et ne vouloient en Dieu qu'une volonté indifférente pour le salut de tous, d'où il résultoit en chacun ce qui étoit décidé par son libre arbitre. 2° Ils vouloient qu'en conséquence de cette volonté égale, Dieu donnât la grâce à tous ceux qui, par les forces naturelles de leur libre arbitre, commençoient à croire et à prier : en sorte que tout le discernement vint de cette source du libre arbitre. L'Église n'a adopté la doctrine de saint Augustin, que dans ces points précis où il parloit pour elle contre les hérétiques. De plus, la méthode de saint Augustin est d'écarter toujours toute question incidente, et de se renfermer dans les seuls points contestés. Aussi ce père n'a-t-il rien dit qui ne se réduise aux points ci-dessus marqués.

I. Il a voulu que la grâce ne fût pas donnée également à tous, comme la nature, et qu'elle ne fût pas

donnée à nos mérites précédens, parce que les Pélagiens croyoient que Dieu accordoit des lumières et des facilités à ceux qui faisoient déjà le bien par leurs propres forces. Il allègue l'exemple des enfans mourans sans baptême, qui est décisif pour prouver que la grâce n'est pas donnée également, comme la nature. En effet, ces enfans ont reçu la nature sans recevoir la grâce. Saint Augustin évite d'entrer dans les autres exemples moins clairs. Mais il est pourtant vrai qu'à l'égard même des adultes la grâce est inégalement donnée, puisque les uns sont élus, et les autres ne sont qu'appelés : mais c'est ce que les Pélagiens eussent rejeté. C'est pourquoi saint Augustin se retranche dans l'exemple décisif des enfans qui sont privés du baptême, *Deo nolente* <sup>(a)</sup>. Voilà ce qui prouve que la grâce n'est pas donnée d'une manière égale et universelle, comme la nature ; qu'ainsi elle est grâce, c'est-à-dire donnée gratuitement, sans aucun mérite qui ait précédé.

II. Il soutient que la grâce n'est point donnée par rapport aux mérites conditionnellement futurs, dans un état qui n'arrivera jamais. Il n'y a aucun homme qui n'eût de tels mérites et de tels droits sur la grâce, par rapport à cent cas futurs conditionnellement, dont la condition ne s'accomplira jamais. Ce seroit éluder la gratuité des grâces, et rentrer sous ce nom dans une généralité de grâces, qui se confondroit avec la nature. De plus, il faut toujours revenir au point essentiel. Ces mérites conditionnels seroient-ils acquis sans grâce ? Si cela est, ce seroit la nature à qui

(a) *Ep. ccxvii, ad Vital. n. 19; tom. II, pag. 805.*



la grâce seroit due, et qui en décideroit la distribution. C'est pourquoi ce père revient toujours à dire que c'est la grâce qui attire le mérite, et que ce n'est aucun mérite qui attire la grâce. Du reste, il est évident que ces mérites conditionnellement futurs, rejetés par saint Augustin, sont très-différens de ceux que certains théologiens admettent aujourd'hui. 1° Saint Augustin ne nie jamais que Dieu voie les futurs conditionnels. 2° Ces théologiens ne veulent de mérites conditionnellement futurs, que par le secours de la grâce. 3° Il ne s'agit pas des mérites conditionnellement futurs dont Dieu n'a pas voulu la condition, et qui, retombant dans une vague possibilité, ne peuvent faire aucun vrai ni mérite ni démérite. Il s'agit, chez ces théologiens, de futurs conditionnels moyennant la grâce, que Dieu a voulu rendre par elle absolument futurs; et c'est à quoi cadre juste ce que l'apôtre enseigne, et que saint Augustin répète si souvent : *Quos præscivit, hos et prædestinavit* <sup>(a)</sup>. Je ne dis pas que Dieu se borne à prédestiner ceux qu'il prévoit qui coopéreront; je dis seulement que Dieu se sert de sa prescience, pour assurer l'effet de sa prédestination purement gratuite.

III. Saint Augustin établit une prédestination, ou prédilection, ou élection au-dessus de la vocation générale et indifférente. C'est une préparation de moyens par lesquels sont très-certainement délivrés tous ceux qui sont délivrés <sup>(2)</sup>.

1° Quand saint Augustin dit : *Dieu fait que nous*

(a) *Rom.* VIII. 29.

(2) Voyez les *Lettres* de Fénelon au P. Lami, sur la même matière, tom. III des *OEuvres*, pag. 330 et suiv.

*fassions*, etc., *il donne le vouloir*, etc., *il opère la volonté*, etc.; il s'explique en disant qu'*il persuade*, qu'*il aide*, qu'*il fortifie*, qu'*il prépare*. En effet, il est vrai de dire que celui qui prévient, qui excite, qui conseille, qui persuade, qui aide, qui donne les forces nécessaires pour agir, qui agit et concourt dans l'acte, en est non-seulement une véritable, mais encore la première et principale cause.

2° Ce père ne dit jamais que Dieu détermine nécessairement la volonté. Il auroit dû même se servir du terme de *cogere*, qui dans le vrai latin ne signifie qu'une détermination invincible.

3° Tout au contraire, il convient de l'idée que les Pélagiens avoient de la liberté, et suppose toujours qu'elle est dans l'homme avec la grâce, telle que ces hérétiques la vouloient conserver.

4° Il ne dit jamais ce qui auroit en deux mots tranché le nœud de la difficulté, savoir, qu'on est nécessité comme les bienheureux, sans être contraint. Au contraire, il veut un accord de la liberté telle que les Pélagiens la vouloient, et que les Manichéens l'avoient niée, avec la grâce, que très-peu de gens pouvoient comprendre. Si tout eût consisté dans l'exemption de contrainte sous la grâce, il n'auroit fallu que deux mots, que tout le monde eût d'abord compris.

5° Il dit que l'homme fait le bien *indéclinablement*, *invinciblement*, etc. Ce n'est pas que la grâce vainque le libre arbitre, mais seulement qu'elle surmonte la concupiscence, pour rendre à l'homme la même liberté qu'avoit Adam innocent. Si ces termes *indeclinabiliter*, *insuperabiliter*, *invictissimè*, etc. tom-

boient sur la nature ou essence de la grâce médicinale, par rapport au libre arbitre, le libre arbitre indéclinablement vaincu ne seroit plus libre : *indéclinabilité* et *nécessité* sont termes évidemment synonymes. Si la grâce comme cause est indéclinablement victorieuse de la volonté, elle est nécessitante, puisqu'elle est indéclinablement et invinciblement déterminante; donc elle ne rend pas la liberté d'Adam, mais elle l'ôte.

6° Quand il est dit que Dieu opère par une volonté toute-puissante, *omnipotentissimâ voluntate*, il ne faut pas croire que ce soit la toute-puissance de Dieu qui soit cause précise et réelle de la détermination de la volonté. Il n'y a aucun pouvoir de s'abstenir de ce qui est déterminé par la toute-puissance de Dieu. En ces endroits, saint Augustin ne parle pas d'une opération de grâce toute-puissante pour déterminer la volonté humaine, mais seulement d'une *volonté toute-puissante*; ce qui tombe précisément sur la prédestination, et non sur la nature de la grâce.

7° Ce qui décide avec évidence, c'est que saint Augustin dit pour Saül, Achitophel, Pharaon, Nabuchodonosor, que la volonté de Dieu fait tout ce qu'il lui plaît sur la terre comme dans le ciel, d'une manière invincible, indéclinable, toute-puissante. Ce n'est point par un principe qui de sa nature détermine la volonté, puisqu'on ne pourroit le dire sans impiété à l'égard des péchés des impies : donc il ne s'agit que d'une volonté fondée sur la prescience, qui par une nécessité conséquente et identique a indéclinablement son effet. Réellement Dieu sait et choisit les moyens par lesquels ce qu'il veut arrivera indéclinablement : il voit ce futur, qui est déjà présent à son égard. Or il

est impossible que ce qu'il voit actuellement présent, qu'il veut, et qu'il fait, manque d'arriver. Voilà la seule indéclinabilité ou nécessité qu'on peut admettre, je veux dire celle qui est purement conséquente. Celle qui viendrait de la nature ou essence de la grâce, comme d'une cause du vouloir humain, seroit antécédente, et ne laisseroit point la liberté avouée par saint Augustin aux Pélagiens. Pourquoi vouloir ajouter cette indéclinabilité de la part de la cause, qui est antécédente; et pourquoi ne se contenter pas de celle qui ne vient que de la prescience et volonté de Dieu, qui est purement conséquente, et qui suffit pour rendre véritables, dans toute la rigueur de la lettre, toutes les plus fortes expressions de saint Augustin? Pourquoi ne se contenter pas d'une indéclinabilité qui est commune au bien et au mal, puisque celle dont parle saint Augustin doit, selon lui, convenir à l'un et à l'autre, et qu'il ne dit rien de l'un, qu'il ne dise de l'autre aussi fortement?

8° Le secours *sine quo non*, n'est point *sine quo non* par sa propre nature. Pendant tout le temps qu'Adam a persévéré, il a été un secours *quo*; mais, sans diminuer, il n'a pas été *quo* pour le temps de sa chute, c'est-à-dire qu'il n'a pas été *quo* pour sa persévérance finale. C'est pour cette seule persévérance finale, que saint Augustin a distingué ces deux sortes de secours. L'un n'a pas été *quo* pour cet effet, parce que Dieu n'avoit point de volonté prédestinante pour Adam innocent; l'autre secours, qui est celui des élus en Jésus-Christ, est *quo*, parce qu'il est joint à une volonté prédestinante en leur faveur. A l'égard de l'homme sain, Dieu, en lui donnant la grâce suf-

fisante pour pouvoir persévérer, le laissoit sans prédestination à son libre arbitre ainsi secouru : mais pour l'homme foible et malade, Dieu veut assurer sa persévérance, en lui donnant le secours précis, avec lequel il voit qu'il persévèrera. Or ce que Dieu voit déjà présent, qu'il veut, et qu'il fait, ne peut jamais ne point arriver. Il y a contradiction, que ce qu'il voit, veut, et fait, ne soit pas; mais ce n'est qu'une nécessité conséquente, qui ne peut blesser la parfaite liberté de l'homme. Voilà le secours *quo*; il est *indéclinable* conséquemment : car il est impossible que le consentement de la volonté n'arrive pas, si Dieu le voit présent, le veut, et le fait dès l'éternité. On n'a pas besoin d'admettre un autre secours *quo*.

9° J'avoue que le secours nécessaire à l'homme malade pour persévérer, doit être plus fort que celui dont il avoit besoin étant sain; mais ce surplus ne va qu'à lui rendre sa liberté. Tout ce qui est médicinal n'est que pour le pouvoir, c'est-à-dire, pour remettre l'homme dans l'équilibre, et dans la main de son conseil, où étoit Adam, et dont la concupiscence l'avoit fait déchoir. En ce sens, la grâce médicinale est victorieuse, indéclinable, toute-puissante si vous voulez; mais elle n'est victorieuse que de la concupiscence, pour mettre l'homme en liberté de vouloir ou ne vouloir pas. Elle fait seulement que la concupiscence ne peut plus l'entraîner, et le laisse choisir.

10° Ce n'est point précisément la force de la grâce médicinale qui fait qu'elle est un secours *quo*, qui agit *indéclinablement*; car, comme je viens de le dire, tout ce qui est médicinal ne va qu'à sup-

pléer le pouvoir qui manque à l'homme malade pour être libre comme l'homme sain. Quelque degré de force que vous supposiez dans une grâce médicinale, vous ne la pouvez rendre victorieuse que de la concupiscence, et non du libre arbitre. Enfin, quelque force que vous supposiez dans la grâce, si vous ne la rendez pas cause nécessitante, il faut avouer que, malgré toute sa congruité et toutes ses délectations, elle laisse encore la volonté libre de consentir ou de dissentir. Cette vérité de foi étant posée, où trouverez-vous l'indéclinabilité de la grâce qui la constitue un secours *quo*? Il est impossible de la trouver. Vous ne pouvez même trouver aucune infailibilité de l'effet. Qui dit infailibilité, dit une impossibilité qu'une cause soit frustrée de son effet. Il faut une liaison nécessaire entre la cause et l'effet; autrement l'effet ne peut être infailible. Ce qui est purement contingent n'a en soi aucune infailibilité; si l'effet n'arrive point, il n'y a aucune contradiction: donc il peut ne pas arriver; donc celui qui l'affirme peut se tromper; donc cet effet n'est point infailible; il faut donc une nécessité qui fonde l'infailibilité de l'effet. Si c'est une nécessité qui vienne de la nature de la cause, savoir la grâce, voilà une nécessité antécédente, et la foi est renversée. Si ce n'est que la nécessité que ce que Dieu voit par avance comme présent, arrive, ce n'est qu'une nécessité conséquente qui sauve la pleine liberté. La congruité ne fonde aucune réelle infailibilité ou indéclinabilité, à moins qu'elle ne retombe dans la grâce nécessitante. Il n'y a donc d'autre infailibilité de la persévérance finale de l'élu, sinon que Dieu ne peut

se tromper, et que ce qu'il voit ne peut ne pas être.

IV. Saint Augustin prouve que l'homme, sans la grâce prévenante, ne peut ni commencer à croire, ni commencer à prier. D'où il s'ensuit que, quand il donne la grâce à l'un et non à l'autre, ou bien à l'un plus qu'à l'autre, ce discernement vient d'une volonté purement gratuite, dont on ne doit chercher dans l'homme aucune raison. C'est sur ce seul point que tombe *O altitudo!* etc.

Je conclus de tout ceci que, quand on se renferme dans la nécessité de la grâce, et dans la prédestination purement gratuite qui la prépare, on a entendu tout l'essentiel de saint Augustin.

Au reste, que Dieu ait prédestiné ou non les anges, et qu'il ait donné aux uns plus qu'aux autres, ou non; (outre que saint Augustin semble en douter) de plus, c'est ce qui n'importe en rien : car il est toujours certain qu'il n'y avoit aucune prédestination pour Adam innocent, et qu'il y en a une pour ses enfans élus; ce qui suffit pour établir nettement la distinction du secours *sine quo non*, ou sans prédestination d'Adam, et du secours *quo*, ou joint à une prédestination de ses enfans élus. Voilà à quoi se réduit toute la preuve de saint Augustin contre les Semi-Pélagiens, qui rejetoient toute prédestination ou prédilection gratuite, pour mettre le discernement des élus dans des mérites de foi et de prière, qui précédoient toute grâce.

Je vous conjure de savoir, par M. de Harlai, si les filles de la Visitation de Melun sont bien fondées, et si leurs affaires sont en bon état. Une famille que je considère beaucoup a intérêt de le savoir au plus tôt.

## 80.

## DU MÊME AU MÊME.

Sur deux ecclésiastiques au sort desquels il s'intéressoit.

A Cambrai, 17 novembre 1702.

DEPUIS cette horrible lettre écrite, j'ai appris ce qui est arrivé à MM. Le Fèvre et Chalmette <sup>(1)</sup> : j'en suis véritablement affligé, surtout pour le dernier. Je vous conjure de lui faire offrir tout ce qui dépend de moi. S'il veut venir ici, je lui donnerai le choix de demeurer ou céans, ou au séminaire. S'il ne veut pas venir ici, je lui paierai volontiers une pension dans son pays, et partout où il ira. Mais faites-lui parler, sans vous exposer à lui parler vous-même. Tout ceci m'alarme pour vous, et c'est ce qui m'attriste le plus. Je crains que, dans l'excès d'aigreur où l'on est, on ne prenne quelque parti d'autorité contre vous, pour me causer la plus grande douleur, pour épouvanter ce qui me reste d'amis, et pour me déconcerter. Au nom de Dieu, ne paraissez en aucune affaire, si petite qu'elle puisse être. Il ne leur faudroit qu'un très-léger prétexte. Vous savez que la passion, quand elle a l'autorité, ne garde point de mesures. Je vous conjure donc d'être simple là-dessus, et de ne faire rien sans voir avec la B. D. (*la duchesse de Beauvilliers*) s'il n'y a rien de trop pour les conjonctures présentes. Je vous

(1) En comparant cette lettre avec plusieurs autres de la même époque, on voit que Fénelon avoit des vues sur ces deux ecclésiastiques pour l'organisation de son séminaire. Voyez, dans la *Correspondance de famille*, les lettres 52, 53 et 58, à l'abbé de Beaumont, ci-dessus, pag. 79 et suiv.



écrit par la voie de M. le marquis de Janson, qui revient de l'armée.

Voilà une lettre de madame de Montberon, qui m'a été donnée toute ouverte; je vous l'envoie de même.

---

## 81.

### DU MARÉCHAL DE TALLARD A FÉNELON.

Sur la conduite du Duc de Bourgogne pendant la dernière campagne.

A Metz, ce 21 de novembre 1702.

JE reçus hier, monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 12 de ce mois. Je fais tout le cas que je dois d'une marque de l'honneur de votre souvenir : elles me sont précieuses, et je vous supplie très-humblement, monsieur, d'être persuadé que je penserai comme cela toute ma vie.

M. le Duc de Bourgogne a été si au goût de tout le monde, que je regarderois comme une chose bien flatteuse pour moi, d'avoir eu le bonheur d'être au sien.

J'ai bien fait du chemin depuis que ce prince est parti de l'armée; mais je ne suis point content de mes voyages, puisqu'ils n'aboutissent point à me faire repasser à Cambrai, et que je n'aurai point occasion cette année de vous assurer moi-même que je mérite les bontés que vous me témoignez, et que j'ai l'honneur d'être avec tout le respect qui vous est dû, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

TALLARD.

## 82.

## DU CARDINAL GABRIELLI A FÉNELON.

Sur un édit des Etats-généraux de Hollande, et sur la lenteur du Pape dans l'affaire des cérémonies chinoises.

Romæ, 27 novembris 1702.

Duo ex geminis litteris Dominationis vestræ illustrissimæ mihi nuper comperta sunt, sanè scitu dignissima. Alterum, de edicto Hagæ Comitibus 17 augusti proximè elapsi impresso <sup>(1)</sup>; alterum, de objurgata palàm istis in regionibus summi Pontificis in damnandis Sinensium ritibus mora. Utrumque mihi paucis perstringendum. Primum præterire cogit congregationis de Propaganda fide, cui hactenus adscriptus non sum, ignota ea de re sententia, quamquam mihi penitus, et jamdiu perspectum, planèque huic aulæ cognitum est, Jansenianæ factionis in Belgio et finitimis locis prædominantis ingenium et indoles. Alterum funditus promere vetant tum sacramentum in hac suprema Inquisitione a me præstitum, tum egregiè præoccupata in vestris disertissimis litteris momenta omnia, quæ illi falso rumori excindendo quomodo conducere possunt. Unum duntaxat reponere hic libet, quod in casu non absimili olim Stephanus quintus papa, in epistola secunda ad Orientales episcopos, descripsit, inquitens <sup>(a)</sup> : « Romana Ecclesia in » star speculi et exemplaris reliquis ecclesiis consti-

(1) Voyez sur cet édit la note de la lettre 74, ci-dessus, pag. 473.

(a) LABBEZ, *Concil.* tom. IX, pag. 373.

» tuitur; et quodcumque definierit, in sempiternum  
 » manet incorruptum, et hac de causa sententias  
 » cum magna inquisitione ferre decet. » Istud autem  
 consultissimum documentum, et necessariam ferè  
 praxim hac in controversia potissimum observandam,  
 evincit Dominatio vestra illustrissima, tot gravissimis  
 ac solertissimis rationibus, ut præsens apostolicæ se-  
 dis œconomia extra detractorum cavillos posita sit.  
 Quamobrem prælaudatæ epistolæ vestræ summo Pon-  
 tifici jam a patribus Societatis exhibitæ fuerunt, et  
 in italicum idioma versæ ab iisdem communicatæ  
 aliis plurimis, mihi que sunt, et quomodolibet hujus-  
 modi lucubrationes vertantur, mirificè sapiunt palato  
 meo; idcirco mihi gratissimæ semper erunt, unâ cum  
 jussionibus vestris, quas dum enixè efflagito, æternum  
 ero, etc.

---

 85.

DE FÉNELON A M. DE SACY,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Il remercie cet académicien de son *Traité de l'Amitié* qu'il lui avoit  
 envoyé.

A Cambrai, 26 janvier 1703.

LE présent qu'il vous a plu de me faire, monsieur,  
 et la lettre très-obligeante dont vous l'avez accom-  
 pagné, me touchent vivement. Le livre ne sauroit  
 mieux expliquer l'amitié, que la lettre la fait sentir.  
 Après avoir lu la lettre avec grand plaisir, je me

promets d'en goûter un nouveau en lisant le livre. Mais je vous déclare que je serai un lecteur peu critique; car je suis déjà entièrement prévenu pour l'ouvrage et pour l'auteur. Je me réjouis pour l'Académie de l'acquisition qu'elle a faite <sup>(1)</sup>, et pour moi de la liaison que ce choix m'a donnée avec vous. Jugez par là, monsieur, avec quelle sincérité je suis, etc.

(1) M. de Sacy avoit été nommé membre de l'Académie en 1701.

## 84.

### DU P. LAMI A FÉNELON.

Consolation qu'il a ressentie en s'entretenant du prélat avec la duchesse de Mortemart. Projet d'un *Traité de l'amour de Dieu*. Sur une béate produite à Paris par les Jansénistes. Visite du Duc de Bourgogne à l'abbaye de Saint-Denis.

(1703.)

IL n'y a pas moyen d'attendre le retour de M. l'abbé de Beaumont pour donner à votre Grandeur de nouvelles assurances de mon respectueux attachement. Elles n'ont été quelque temps suspendues, que par la crainte de vous être incommode. Je me souviens bien que ma dernière lettre étoit trop chargée. Je prenois la liberté de vous y faire des questions, de vous demander des instructions, des éclaircissemens sur la nature de la grâce <sup>(1)</sup>, etc. Ne méritois-je pas bien qu'un juste silence me fît sentir cet excès, et me donnât de la retenue? Cependant, monseigneur, il

(1) La lettre de Fénelon au P. Lami sur la nature de la grâce a été donnée, avec plusieurs autres sur la même matière, au tom. III des *OEvres*, pag. 279 et suiv.

est certain que la violence que je me suis faite n'a servi qu'à me rendre votre idée plus présente et plus vive, et qu'à me donner plus d'application à profiter des occasions de parler au moins de vous. Une illustre personne <sup>(2)</sup>, qui, depuis quelques mois, a fait en cette ville un séjour assez considérable, pourroit bien vous en rendre témoignage; car, comme elle vous honore, je n'ai point appréhendé de lui être incommode, en lui demandant de fréquentes audiences sur votre sujet. Je ne puis mieux commencer que par là à me rendre à l'ordre que vous me faites l'honneur de me donner de vous dire de mes nouvelles: car il est vrai que ces conférences m'ont fait un bien que je ne puis vous exprimer. C'est une personne qui a beaucoup de grâce, et qui est d'une simplicité, d'une droiture et d'une fermeté pour Dieu, qui se font sentir, et qu'on ne peut voir sans en être ravi, touché, édifié. Dans le sentiment actuel de cette grâce, je vous avoue, monseigneur, que je n'avois pas grand mérite à sacrifier à l'oraison l'étude et les raisonnemens; ils me paroissent alors fort insipides, et je conçois parfaitement le sens de cette parole: *Si dederit homo omnem substantiam suam pro dilectione, quasi nihil despiciet eam* <sup>(a)</sup>. Mais le cœur humain, et surtout le mien, est sujet à de grandes alternatives, et les hivers sont chez lui bien plus longs que les étés. On y manque souvent de bois, et l'on est obligé de travailler pour s'échauffer, et quelquefois même de travailler sans s'échauffer. Voilà, monseigneur, la

(2) La duchesse de Mortemart, qui alloit de temps en temps faire des retraites au monastère de la Visitation de Saint-Denis.

(a) *Cant.* VIII. 7.

plus ordinaire cause de mes griffonnages, et je vous assure que je les quitterois avec bien du plaisir, si vous vouliez m'obtenir la grâce de me soutenir pour Dieu dans la désoccupation, ou du moins de supporter tranquillement les retardemens de Dieu. Il a pourtant fallu m'en faire une nécessité depuis près de six mois; car j'ai eu des étourdissemens qui m'ont ôté la liberté de l'application d'esprit, et qui m'ont obligé de chercher quelque appui dans celle du cœur, me sentant encore trop foible pour me soutenir dans un dénuement universel.

Il y a cependant long-temps que, pour me servir de votre terme, *j'ai sur le métier un Traité de l'amour de Dieu* <sup>(3)</sup>, qui a pour but de faire voir que la perfection de la vie spirituelle est comprise dans l'amour; mais je ne touche nullement la question du motif. Chacun s'en formera l'idée qu'il lui plaira.

Je le commence par un discours, où (pour donner une idée de Dieu qui ait rapport au traité) par quelques traits des mœurs des chrétiens, je démontre l'existence d'un Dieu infiniment aimable; je le fais regarder comme le Dieu du cœur, et l'unique terme qui peut calmer tous ses mouvemens. Mais il faudroit avoir l'honneur d'être auprès de vous, pour ne rien dire que de juste sur tout cela, et pour apprendre de vous à travailler à sa propre perfection, comme vous faites à celle de votre troupeau, malgré la stérilité apparente du champ que l'on cultive.

Que d'évêques se tiendroient heureux d'avoir la paix dans leurs diocèses, et d'y être autant honorés

(3) C'est vraisemblablement le *Traité de la connoissance et de l'amour de Dieu*, ouvrage posthume du P. Lami, publié en 1712.

que vous êtes dans le vôtre ! Mais votre bon cœur ne se contente pas de cela ; il s'afflige si Dieu n'est pas autant honoré qu'il le mérite. Heureux le troupeau dont le pasteur déplore l'insensibilité ! Au nom de Dieu, monseigneur, que j'aie un peu de part à ce bonheur. Continuez, s'il vous plaît, à intercéder pour moi, puisque personne n'est plus de votre troupeau par les dispositions du cœur, et par le profond et tendre respect avec lequel je suis, etc.

Je ne sais si vous savez que la demoiselle *Rose* <sup>(4)</sup> est enfin retournée en son pays, dans un bon carrosse que ses amis lui ont donné, après avoir perdu toute espérance de la garder en ce pays-ci ; car, après l'ordre qu'elle reçut à Pâque, de sortir de Paris, madame de Vibraye l'ayant menée à Vibraye, au pays du Maine, M. du Mans a reçu ordre de la cour de la faire examiner. Il a donné cette commission à M. *Thiers* <sup>(5)</sup>, curé de Vibraye, qui, à ce qu'on dit, l'a interrogée en forme. L'interrogatoire va paroître. Un des articles est qu'interrogée si elle avoit été mariée, elle a répondu que non ; et sur ce qu'on lui en a voulu donner des preuves, elle a répliqué que si elle l'avoit été, il y avoit eu des protestations. Il y en a qui disent qu'elle s'est vantée d'aller à Rome, pour faire condamner les idolâtries des missions chinoises.

Je ne puis finir sans avoir l'honneur de vous dire

(4) Voyez, sur cette fille, la lettre 57 et la note (1), ci-dessus, pag. 419.

(5) Jean-Baptiste Thiers, bachelier de Sorbonne, célèbre par une multitude d'écrits piquans et pleins d'érudition. Il mourut au mois de mars 1703.

que M<sup>sr</sup> le Duc de Bourgogne, ayant passé deux fois par ici dans un voyage qu'il a fait à Chantilli, entra dans notre église sans qu'on s'y attendît, et alla se mettre en prière sur le marchepied du grand autel, où il fut assez long-temps. Notre communauté eut le loisir de s'assembler, et de le trouver dans cette édifiante situation, et nous eûmes la consolation de le voir se relever avec le recueillement peint sur son visage. On prit la liberté de lui offrir quelque rafraîchissement; mais il en remercia avec bien de la bonté, disant qu'il étoit jeûne ce jour-là. Je ne doute pas que cela ne vous fasse plaisir.

M. Duchesne, son médecin, étoit venu dès le matin dîner céans. Je lui tins compagnie, et je connus bientôt qu'il vous honore d'une manière fort distinguée. Tout ce qu'il me dit sur cela me fit un plaisir infini : il me pria fort, et je lui promis bien de vous le faire savoir.

---

## 85.

### DE FÉNELON A L'ABBÉ \*\*\* (1).

Sur divers ouvrages qui faisoient alors du bruit.

(1703.)

JE voudrois bien, mon cher abbé, que M. Desprez fît une grande attention à l'*Addition* sur l'*Histoire du*

(1) Nous ignorons à qui ce billet étoit adressé, et sa date précise. On voit, par le contenu, qu'il a dû être écrit en 1703, peu de temps après la publication de l'*Addition à l'Histoire du Nestorianisme*, par le P. Doucin, Jésuite, qui parut cette année.



*Nestorianisme* <sup>(2)</sup> : elle est très-importante. Il faudroit même savoir par qui cet ouvrage a été approuvé. Je voudrois bien que vous pussiez m'envoyer les objections de M. B. en les réduisant à un seul argument en forme.

J'ai vu, il n'y a pas long-temps, une *Théologie* assez nouvelle <sup>(3)</sup> d'un père de l'Oratoire nommé *Juénin*, qui mériteroit un grand examen. Elle est répandue partout, principalement à Paris, où elle a été imprimée et approuvée. Il faudroit aussi examiner le livre du P. Quesnel <sup>(4)</sup> approuvé à Châlons.

Je voudrois ravoir au plus tôt mes deux dissertations, dont j'ai besoin pour achever mon travail. On pourroit les renvoyer par un cocher du carrosse, avec parole qu'on lui donneroit ici un écu.

(2) *L'Histoire du Nestorianisme*, composée par le P. Doucin, Jésuite, parut en 1699, in-4°. *L'Addition*, qui parut en 1703, a pour objet de montrer quel a été l'ancien usage de l'Eglise dans la condamnation des livres, et ce qu'elle a exigé des fidèles à cet égard. Cette *Addition* ne porte point d'approbation, mais seulement le privilège du Roi. Elle n'a que 60 pages in-12. On peut voir l'analyse de *l'Histoire* et de *l'Addition*, dans les *Mémoires de Trévoux*; septembre 1703, pag. 1539, etc.

(3) Cette Théologie, intitulée : *Institutiones theologicæ ad usum seminariorum*, fut imprimée pour la première fois à Lyon, en quatre vol. in-12, en 1694. La première édition fut suivie de deux autres, imprimées hors de France; mais l'auteur lui-même donna en 1700 une édition beaucoup plus complète, et augmentée de quelques traités. Cette nouvelle édition, qui a servi de modèle à toutes celles qui ont paru depuis, se composoit de sept vol. in-12; elle étoit imprimée à Paris, et dédiée à l'assemblée du clergé, qui se tenoit alors dans cette ville. Les craintes de Fénelon au sujet de cette Théologie n'étoient que trop bien fondées : car elle fut depuis condamnée par le saint siège et par plusieurs évêques de France. Voyez plus bas la lettre de M. de Bissy à Fénelon, du 26 janvier 1711. Voyez aussi les *Mémoires de Trévoux*; mai 1709, pag. 844, etc.

(4) *Les Réflexions morales sur le nouveau Testament*, approuvées en 1695 par M. de Noailles, alors évêque de Châlons, et depuis archevêque de Paris. Elles furent condamnées d'abord en 1708, par un simple bref; puis en 1713, par la bulle *Unigenitus*.

## 86.

## DU MÊME A L'ABBÉ DE LANGERON.

Sur un Mandement qu'il préparoit contre le *Cas de conscience*. Quelques principes sur l'infailibilité de l'Eglise touchant les faits dogmatiques; conditions sans lesquelles il ne croit pas pouvoir publier son Mandement.

A Cambrai, 24 mai 1703.

Vos lettres, mon très-cher fils, m'ont fait quitter mes visites pour venir ici vous répondre, et travailler selon vos vues. Voici ce qui me passe par l'esprit.

I. Je m'en vais travailler à un Mandement <sup>(1)</sup>; mais il me faut un peu de temps, pour tâcher de le bien faire : il doit être très-différent d'une dissertation. La dissertation doit creuser jusqu'au premier principe métaphysique, et se sentir de l'abstraction de l'École; le Mandement doit être sensible, populaire, et néanmoins décisif. J'y ferai ce que je pourrai, et Dieu fera par moi ce qu'il voudra. Mais plus les lecteurs ont de peine à entrer dans ce que je crois démonstratif, plus je dois être retenu pour ne vouloir pas tenter témérairement une chose impossible. J'aime bien mieux demeurer dans mon profond silence, que d'en sortir pour dire des choses qui seront contredites même par le bon parti, et qui par conséquent ne serviront de rien à la bonne cause. M. l'évêque de Chartres parlera autrement que moi; d'autres nous contrediront tous deux : ce sera la confusion des langues. Je ferai

(1) On sait que la plupart des évêques de France adhèrent, par leurs Mandemens, au Bref du 12 février 1703 contre le *Cas de conscience*. Fénelon publia le sien le 10 février 1704.

moins de tort à la vérité en la taisant, qu'en la proposant pour la faire mépriser et confondre par ceux-là mêmes qui veulent la soutenir. Je vois qu'on fait le plus grand de tous les éclats pour soutenir l'infailibilité de l'Église dans le jugement des textes doctrinaux, sans savoir précisément où l'on veut mettre cette infailibilité. Si j'étois en la place des Jansénistes, je demanderois aux évêques des déclarations précises et uniformes de ce qu'on demande d'intérieur, au-delà du respect et de la déférence sincère, qui fait garder le silence, quand on croit voir que l'Église, certainement faillible hors des bornes de la révélation, s'est trompée dans une question de fait grammatical et non révélé. Il n'y auroit pas trois évêques, ni peut-être deux, qui se trouvassent d'accord pour leur répondre. Cette contrariété ou incertitude déshonorerait la cause de l'Église. Ainsi j'avoue que je tremble pour la vérité : elle ne fut jamais en si grand péril. Le Roi frappe ; mais l'Église n'éclaircit rien : on suppose toujours que tout est éclairci. Veut-on donner de plus en plus au jansénisme l'avantage qui a séduit presque le monde entier en sa faveur, je veux dire qu'on le montre persécuté pour un fantôme qu'on n'ose éclaircir ? Parlera-t-on de l'inséparabilité du fait et du droit, comme de la pierre philosophale, ou de la quadrature du cercle, ou du mouvement perpétuel ?

Il me convient moins qu'à un autre de parler. On m'accusera de vengeance contre les Jansénistes ; ils remettront sur la scène le quiétisme. Je soulèverai tout le clergé de mon diocèse et des deux Universités voisines. Je me trouverai seul, contredit par les au-

tres évêques, et même par M. de Chartres : on sera ravi de dire que j'ai été trop loin.

Il n'y a que deux choses qui puissent autoriser mon Mandement : l'une, que le Roi fasse savoir aux évêques qu'il attend cette démarche de leur zèle, et que je ne sois pas le premier évêque d'une certaine façon à publier mon Mandement ; l'autre que je sois assuré de convenir avec M. de Chartres. Je ne songe point à entrer en négociation avec lui, pour agir de concert ; mais les amis communs, tel que M. de Précelles, doivent, ce me semble, supposé qu'ils le puissent, nous faire convenir sans négociation immédiate, pour accorder parfaitement nos deux ordonnances. Qu'on nous fasse convenir de tous les principes et de toutes les conséquences ; qu'en un mot on s'assure que nos deux Mandemens seront entièrement d'accord : j'offre d'envoyer au plus tôt le projet du mien. M. de Précelles, qui connoît celui de M. de Chartres, verra tout ce qu'il croira devoir demander qu'on retouche dans l'un et dans l'autre. Il me trouvera plein de confiance et de facilité pour profiter de ses avis. S'il peut mettre à l'uni les deux Mandemens, je tiendrai le mien tout prêt, et je le publierai trois jours après que M. de Chartres aura publié le sien. Sans cela je ne dois rien hasarder. Il ne convient ni à ma situation, ni à la délicatesse d'une vérité si obscurcie et si importante, que je fasse l'aventurier. Les évêques se contrediront comme les vieillards témoins contre Susanne.

II. Je ne puis m'empêcher de dire que le sentiment que vous me proposez, savoir que le fait n'est pas précisément le dogme révélé, mais que c'est comme une conclusion théologique, ne me paroît pas un sen-

timent soutenable. 1° La conclusion théologique est une conséquence immédiate et évidente du principe révélé. Ce qu'on veut nommer un fait, savoir l'orthodoxie ou hétérodoxie d'un texte, ne consiste qu'à savoir si c'est la révélation même, ou quelque chose de contradictoire. Il ne s'agit d'aucune conséquence du principe révélé, mais de la propre substance du principe révélé même, pour savoir si c'est lui ou non. 2° L'Église ne peut sortir de la révélation, pour en tirer une conséquence évidente, que comme des géomètres tireront une proposition d'une autre déjà donnée, en démontrant que l'une sort de l'autre. Mais dès-lors l'Église n'agit plus que par raisonnement naturel et purement humain. On peut opposer des argumens au sien, et lui disputer sa prétendue démonstration ou évidence. Elle n'aura tout au plus à cet égard qu'une infailibilité naturelle, semblable à celle des géomètres. Elle pourra condamner ceux qui ne se rendront pas, comme des esprits opiniâtres, présomptueux, de mauvaise foi; elle déclarera leur opinion erronée: mais elle ne pourra jamais les qualifier d'hérétiques; ce ne sera plus qu'une dispute philosophique. Il ne sera pas impossible qu'elle n'y ait tort, et qu'elle ne prenne une fausse lueur pour une évidence. Dès que l'Église sera réduite à alléguer une évidence naturelle du fait, les Jansénistes prendront droit de cet aveu décisif, et ils offriront cent démonstrations pour prouver que cette prétendue évidence n'est qu'une chimère. Il ne sera plus question de foi divine. Voilà le point principal abandonné, décrédité, et tourné à jamais en ridicule. On disputera cent ans à pure perte sur la prétendue évidence du fait.

III. Je crois devoir dire que ce que j'ai lu de l'*Appendix* de M. d'Argentré <sup>(2)</sup> ne me paroît pas plus solide.

1° Ce qu'il dit sur les auteurs que l'Église fait nommément anathématiser, se tourne clairement contre lui. Son dessein est d'établir l'infailibilité de l'Église dans les jugemens de ce qu'on nomme faits. Or il est évident que l'Église ne peut être infailible sur la pensée ou intention personnelle des auteurs. Cependant, dira-t-on, l'Église oblige à anathématiser les personnes, comme hérétiques : donc elle oblige à prononcer des anathèmes, sans être infailible dans ces anathèmes qu'elle oblige à prononcer. Il en est de même des textes que des personnes, disent les Jansénistes : l'Église prononce sans infailibilité sur l'un comme sur l'autre, en se fondant sur l'évidence qu'elle croit trouver dans le fait, et qu'elle peut n'y trouver pas réellement, quoiqu'elle le croie.

2° Il veut que tous ceux qui ont approuvé dans un sens très-pur une mauvaise locution d'un hérétique, soient demi-sectaires de cette secte-là. Par exemple, il veut que Jean d'Antioche et Théodoret aient été Demi-Nestoriens, pour avoir admis ou excusé les locutions de Nestorius, quoiqu'ils crussent exactement tout le dogme du concile d'Éphèse, et qu'ils ne crussent aucune des erreurs de Nestorius. Il est vrai que l'Église peut assujétir ses enfans à rejeter les locutions fausses ou ambiguës; mais un particulier pourroit croire qu'un auteur dont le livre est con-

(2) Fénelon parle de l'*Appendix* qui termine l'ouvrage de M. d'Argentré, intitulé : *Elementa theologica*. (Paris, 1702, in-4°.) Cet *Appendix* a pour objet l'autorité de l'Église touchant la condamnation des hérétiques et de leurs livres.

dammé, a entendu ses locutions dans un bon sens, quoiqu'elles fussent mauvaises dans leur sens propre et naturel. Alors ce particulier ne défendrait point la locution condamnée, mais seulement la pensée personnelle de l'auteur, qu'il croiroit avoir employé dans un bon sens une mauvaise locution. Ce particulier ne seroit point demi-sectaire. M. d'Argentré rapporte lui-même des passages décisifs, qui montrent que, dans un tel cas, on a reconnu que de tels particuliers étoient orthodoxes.

3° Quand on a parlé de Demi-Ariens, de Demi-Pélagiens, etc. on a toujours entendu de véritables hérétiques, qui soutenoient une partie des dogmes impies d'Arius et de Pélage. Pourquoi nous venir faire une espèce de demi-sectaires sans fondement? M. d'Argentré affecte de justifier sur le dogme tous ceux qui ont favorisé les hérésiarques, pour pouvoir montrer qu'ils ont été demi-hérétiques de ces hérésies, dès qu'ils n'ont pas voulu condamner les hérésiarques. Les Jansénistes lui répondront toujours, que l'Église a eu raison de les regarder comme des hérétiques déguisés, puisqu'ils ne vouloient condamner ni des textes évidemment impies, ni les personnes des hérésiarques évidemment endurcies dans leur rébellion. La vérité est que l'Église ne condamne les noms et les personnes des auteurs qu'indirectement, et par une conséquence fondée sur la notoriété humaine. L'anathème infallible ne tombe que sur l'hétérodoxie du texte. Faute d'avoir démêlé cela, M. d'Argentré ne prouve rien, et donne prise. Il faut toujours se renfermer exactement, pour l'infaillibilité, dans les bornes précises de la révélation. Ce n'est point l'outre-

passer, que de décider qu'un texte long ou court, qu'on met entre un *si quis dixerit* et un *anathema sit*, pour former un canon de foi, exprime la vérité révélée, ou bien est une parole contradictoire à la révélation; autrement l'Église auroit excédé les bornes de la révélation, et par conséquent de son infaillibilité, toutes les fois qu'elle auroit prononcé des canons ou anathématismes. Il ne s'agit point d'une liaison entre le droit et le fait. L'orthodoxie ou hétérodoxie d'un texte n'est point le fait : c'est le véritable droit. Ainsi il y a identité, et non pas connexion entre les deux choses. Il n'est pas étonnant qu'on ne trouve point la connexion qu'on cherche. C'est l'identité qu'il ne faut pas laisser échapper. L'illusion prise dans sa source consiste en ce qu'on veut toujours séparer le sens où l'on met le droit, d'avec le texte où l'on met le fait : mais le sens séparé du texte est une chimère ridicule. Par cette distinction, on éluderait tous les canons de foi. Le dogme de foi, ou point de droit, n'est point un sens en l'air et hors de toute parole : ce qu'on appelle la révélation, le dogme et le droit, est toujours quelque parole, ou quelque composé de termes et de sens. Quand on ne va point jusque-là, on n'entend qu'à demi; on est toujours flottant, et ébranlé par les objections.

En un sens, cette affaire paroît aller assez bien; mais en un autre, elle va très-mal. Beaucoup d'autorité; nul but, nulle décision claire et précise; nulle liaison, nulles mesures entre les chefs pour l'uniformité, ce qui est capital en toute matière, et singulièrement en celle-ci, qui paroît neuve, embrouillée, subtile, pleine d'écueils cachés, et où de mauvaises mains ont



gâté l'ouvrage en donnant prise. L'endroit honteux de cette cause est *la foi humaine* <sup>(3)</sup> de M. de Péréfixe. Ces mots de M. de Marca, *pertinet ad partem dogmatis*, approchent du but; mais ce n'est pas assez.

Si le bref n'est point accepté, il n'y aura qu'à faire des Mandemens, sans parler du bref. M. de Meaux refusera-t-il d'en faire un, et de s'expliquer <sup>(4)</sup>? J'offre de démontrer que les Jansénistes peuvent prétendre qu'on les persécute injustement, s'il ne s'agit point de la foi, et qu'il n'y a aucun milieu réel entre leur silence respectueux bien entendu, et la foi divine. Ce n'est plus qu'une dispute philosophique, toute séparée de la foi, dès qu'on se retranchera dans une évidence humaine, dont ils offriront de démontrer la fausseté : ce n'est plus qu'une dispute de logique ou grammaticale. Il est ridicule et odieux tout ensemble, qu'elle fasse tant de scandale, et qu'on ait fait jurer tant de gens, qu'ils croient ce qui n'est que de raisonnement humain. Je voudrais bien voir l'Ordonnance de M. de Péréfixe, où il se retranchoit dans la foi humaine ecclésiastique. Ce fut une fâcheuse plaie faite à la vraie autorité de l'Église.

Plus j'y pense, plus je crois voir clairement que je dois désirer de ne sortir point de mon silence sans les conditions suivantes :

(3) Expression du Mandement de M. de Péréfixe, archevêque de Paris, pour la signature du Formulaire, du 7 juin 1664. Voyez les *Mémoires sur l'Hist. ecclés.* du P. d'Avrigny, tom. II, à cette date.

(4) Ce passage et un autre encore plus fort de la lettre suivante montrent que le silence de Bossuet, dans l'affaire du *Cas de conscience*, le faisoit alors soupçonner de n'être pas très-prononcé contre les nouvelles doctrines. On ignoroit à cette époque les raisons qui obligeoient Bossuet à garder le silence. Voyez l'*Hist. de Bossuet*, liv. XIII, n. 2, etc.

1° Que le Roi invite ou fasse inviter les évêques à faire des Mandemens; faute de quoi il ne me conviendrait d'en faire un que des derniers, après que tous les autres auroient passé devant.

2° Que le Roi fasse entendre, non dans une lettre, mais par les discours de gens autorisés, qu'il espère l'uniformité, et que le Mandement de M. de Chartres est selon l'esprit du Pape, auquel Sa Majesté se conforme. En ce cas, tous les évêques ou du moins le torrent prendra le Mandement de Chartres pour modèle. Quand le P. de La Chaise le dira à dix ou douze évêques de la part du Roi, et que M<sup>me</sup> de Maintenon appuiera en parlant à quelques-uns, tout ira bien.

3° Que je sache bien précisément, et sans danger de variation, par les amis de M. de Chartres, tout ce que son Mandement devra contenir; qu'on vous l'explique à fond, et, s'il se peut, que vous le lisiez en secret, afin que nous soyons pleinement assurés de convenir dans tous les points importans, sur une matière si délicate.

4° Que la publication du Mandement de M. de Chartres précède la publication du mien de quelques jours. Je suivrai de près.

Si Dieu vouloit que je m'exposasse pour la vérité, je ne devrois pas hésiter un moment à le faire; mais je ferois encore plus de tort à la vérité qu'à moi, en la disant hors de propos tout seul, le public étant prévenu des sophismes des Jansénistes, et leurs adversaires mêmes me contredisant. En ce cas, il vaudroit mieux taire la vérité, que de la commettre.

Pour M. de Chartres, il ne me convient point de le rechercher. Il est même important au succès de

cette affaire que les protecteurs du jansénisme ne puissent faire soupçonner au Roi aucune liaison entre nous deux. Mais nous pouvons, sans aucun commerce ni négociation entre nous, faire précisément les mêmes choses pour l'intérêt de la saine doctrine, par les mesures que des amis communs peuvent prendre avec lui et avec moi.

M. Robert me mande que son ami *n'a garde de reculer*, et qu'ils viendront tous deux au Câteau, d'abord après notre concours. Faudra-t-il faire sans vous cette conférence? J'en serois affligé.

J'attends de vos nouvelles pour savoir ce que pensent précisément MM. de Précelles et Boucher; ce que M. de Chartres a mis dans sa tête et dans son Mandement; ce que dit M. de Meaux et ce qu'il veut faire, comment il se porte; enfin ce qu'on fera sur la réception du bref, et les autres choses qui mériteront d'être mandées, comme, par exemple, l'état de l'affaire de Rouen <sup>(5)</sup>.

Le retour de mon courrier à pied, ou au pis aller le bon Put (*M. Dupuy*) nous apportera vos nouvelles là-dessus.

Je croirois très-important que vous eussiez une conférence secrète avec M. l'évêque de La Rochelle <sup>(6)</sup>. M. Chalmette lui écrit pour la lui proposer. S'il l'accepte, ayez la bonté de vous trouver au rendez-vous, rue du Temple, chez M. Chalmette, cousin du nôtre. Je ne vois aucun inconvénient que vous vous ouvriez

(5) C'est l'affaire de l'abbé Couet, grand-vicaire de Rouen, l'un des signataires du *Cas de conscience*, et alors soupçonné d'en être l'auteur. Voyez l'*Hist. de Bossuet*, liv. XIII, n. 4.

(6) Etienne de Champflour, nommé à l'évêché de La Rochelle le 31 décembre 1702, fut sacré le 10 juin 1703.

très-simplement à ce bon prélat, non-seulement sur la doctrine, mais encore sur l'importance extrême qu'on parle avec uniformité, et que nous puissions dire précisément les mêmes choses que M. de Chartres. Afin que nous puissions dire comme lui, il faut qu'il dise bien. Témoignez à M. de La Rochelle combien je révère sa personne. S'il est bientôt sacré, il faudra qu'il se prépare à faire un bon Mandement.

Ce qu'il y a de meilleur dans les brefs du Pape, c'est qu'ils renversent de fond en comble l'objection tirée de la paix de l'Église faite en 1669, et de la conduite du saint siège, pour se contenter, depuis trente-trois ans, du silence respectueux sur le fait de Jansénius. La réponse du Pape décide bien mieux que toutes celles de M. Du Mas <sup>(7)</sup>. Mais ce n'est pas tout que de réfuter et de confondre : quand est-ce qu'on voudra bien établir, développer, instruire à fond, en posant les principes?

Lisez de tout ceci à M. de La Rochelle et à M. de Précelles, tout ce que vous jugerez utile. Outre que je les crois très-discrets, très-sûrs, et pleins de bonne intention, de plus je n'ai aucun mystère à faire de tout ce que je pense.

Il est capital que ni vous ni aucun de nos amis ne puisse être soupçonné ni de discourir, ni de s'intriguer dans cette affaire.

L'abbé de Saint-Sépulchre <sup>(8)</sup> est très-mal. Il sou-

(7) Hilaire Du Mas, docteur de Sorbonne, est auteur d'une excellente *Histoire des cinq Propositions de Jansénius*, de la *Défense de cette Histoire*, et d'autres ouvrages contre les Jansénistes. Il mourut vers 1742

(8) Abbaye de Bénédictins à Cambrai. Cet abbé, nommé Louis de Marbais, fut très-zélé pour le maintien de la discipline : il fit construire une nouvelle église d'une architecture élégante, et mourut le 1<sup>er</sup> juin 1703,

haite ardemment la consolation de voir, avant sa mort, son prieur en sa place. Le prieur a beaucoup de mérite. J'écris fortement au P. Magnan, afin que le P. de La Chaise fasse un effort auprès du Roi, pour obtenir cette grâce. Je vous conjure de faire en sorte que M. l'abbé de Maulevrier sollicite vivement : embrassez-le tendrement pour moi. Je voudrais même que le P. de La Chaise sût que je vous ai supplié de l'aller voir pour cette affaire, où je m'intéresse beaucoup, mais que vous n'avez pas cru le devoir faire dans une conjoncture où il faut ôter tout prétexte de dire que nous nous donnons du mouvement contre les Jansénistes.

Voilà un horrible et sacré libelle. Pardon, mon très-cher fils; mille et mille fois tout à vous, comme vous savez.

âgé de soixante-six ans. Joseph Damaiues, prieur, dont il est ici question, lui succéda le 14 août suivant.

---

## 87.

### DU MÊME AU MÊME.

Sur l'arrestation récente du P. Quesnel et de quelques autres Jansénistes par ordre du roi d'Espagne. Nécessité d'établir clairement dans les Mandemens la soumission intérieure due aux jugemens de l'Eglise sur le sens des livres. Mesures à prendre contre le jansénisme.

A Cambrai, 4 juin 1703.

JE commence par vous dire, mon très-cher fils, que M. Robert me mande que le pénultième de mai on a surpris à Bruxelles le P. Gerberon, le P. Ques-

nel et M. Brigode <sup>(1)</sup>, et qu'on les a mis dans la tour de l'archevêché par ordre du Roi, après avoir saisi tous leurs papiers. Il ajoute qu'on avoit dit que M. Quesnel s'étoit sauvé par une porte de derrière, mais qu'il croit qu'il a été pris comme les deux autres. On trouvera apparemment bien des gens notés dans leurs papiers, et il seroit capital qu'on chargeât des gens bien instruits et bien intentionnés d'un tel inventaire. Il faudroit, pour bien faire, y poser un scellé, et faire transporter le tout à Paris, pour examiner les choses à fond. Je conçois, par les choses que M. Robert m'a dites très-souvent, que ces gens-là avoient un commerce très-vif avec les premières têtes de Paris, et qu'ils savoient beaucoup de choses secrètes, mais de source. Il faudroit interroger les domestiques et autres affidés de la maison où ils ont été pris, pour savoir où sont tous leurs papiers; car des gens précautionnés, et accoutumés à l'intrigue, auront, selon toutes les apparences, mis dans quelque autre lieu écarté et de confiance, les choses les plus capitales. Voilà notre entrevue du Câteau rompue.

Le Mémoire latin que vous m'avez envoyé ne m'a paru qu'un galimatias; mais je me suis défié de ma pensée. Je l'ai montré à Panta (*l'abbé de Beaumont*) et à M. Chalmette, qui en jugent encore plus désavantageusement que moi. On ne peut rien faire avec de tels raisonneurs, s'ils ne se réduisent à un parti clair et décisif. Ils sont entêtés de leur foi humaine, qui est insoutenable, et contre laquelle leurs adversaires feront sans peine les plus fortes démonstrations.

(1) Voyez *Causa Quesnelliana*, Bruxell. 1705; et les *Mém. sur l'Hist. ecclés.* par le P. d'Avrigny, 10 mai 1703.

L'autorité des brefs, des arrêts, des lettres de cachet, ne suppléeront jamais. On est toujours bien foible, quand on se met dans le tort. Cinq cents Mandemens, qui demanderont la croyance intérieure, sans rien développer, sans rien prouver, sans rien réfuter, ne feront que montrer un torrent d'évêques courtisans. On n'a déjà que trop vu de ces sortes de placards. Ce n'est pas établir l'autorité, c'est l'avilir et la rendre odieuse; c'est donner du lustre au parti persécuté. Il ne faut des coups d'autorité que contre les principales têtes, pour abattre les chefs du parti; encore ne le faut-il faire qu'en bornant le Roi à appuyer le Pape, et on ne doit jamais frapper qu'à mesure qu'on instruit. Si on peut trouver des gens comme M. Boileau, M. Duguet et le P. de La Tour, dans les papiers saisis à Bruxelles, il faut les écarter, et ôter toute ressource de conseil à M. le cardinal de Noailles. Si M. l'archevêque de Reims <sup>(2)</sup> n'est pas attaqué sur sa lettre à M. Vivant, il faudroit au moins lui faire dire d'aller résider dans son diocèse. Les docteurs du parti seroient étonnés faute de chef. Vous me direz que tout cela ne leur fera pas changer de sentimens : j'en conviens; mais, d'un côté, cela les découragera pour les occasions où l'on pourroit avoir besoin de faire délibérer la Faculté; d'un autre côté, cela changera la face des études. La mode ne sera plus, pour les jeunes gens décidés par la faveur, de se jeter dans les principes de cette cabale abattue. Enfin cela encourageroit Rome, qui a besoin d'être encouragée. On peut juger de ce que fera ce parti,

(2) Charles-Maurice Le Tellier. Ce prélat faisoit de longs séjours à Paris.

si jamais il se relève, puisqu'il est si hardi et si puissant, lors même que le Pape et le Roi sont d'accord pour l'écraser. Un homme du parti, que vous connoissez ici, me disoit il y a trois jours : Ils ont beau enfoncer ; plus ils chercheront, plus ils trouveront de gens attachés à la doctrine de saint Augustin ; le nombre les étonnera.

Vous ne me mandez rien ni de la santé de M. de Meaux, ni de ses opinions, ni de son procédé, ni du parti qu'il prendra pour se déclarer par quelque acte public. Si on fait des Mandemens, il faudra bien qu'il parle, ou que son silence découvre son fond <sup>(3)</sup>.

Je travaille à un projet de Mandement, et je fais une grande attention à toutes les vues que vous me donnez ; mais je ne puis épuiser toutes les objections tirées des monumens de l'antiquité : ce seroit un gros livre. Il faut seulement donner des principes généraux, et en faire l'application à quelque point principal. Je puis ajouter que, si ces principes sont contestés, j'offre de montrer la vérité en détail à ceux qui les contesteront. J'avoue qu'un Mandement ou Ordonnance peut avoir une certaine étendue au-delà des bornes ordinaires ; mais il ne faut pas pousser cela trop loin, ni faire un gros livre, qui courroit risque d'en être moins lu, et moins entendu du public. Dès que cet ouvrage sera achevé, je vous l'enverrai.

Je suis ravi de ce que M. de La Tour pense bien, et veut bien inculquer les choses à M. Desprez. Il faut

(3) Voyez la note (4) de la lettre précédente, ci-dessus, pag. 507, et l'*Hist. de Fenel.* liv. V, n. 1.



de plus en plus le soutenir, et faire entrer dans les vrais principes M. de Précelles; mais je vous recommande deux choses, mon très-cher fils : la première est de ne vous commettre en rien. Comptez qu'en cette conjoncture on vous observera plus que jamais, qu'on seroit ravi d'avoir un prétexte de donner une nouvelle scène, qui fit diversion, et qu'on soupçonneroit même très-facilement que c'est moi qui attise le feu en secret. Ainsi ne faites aucun pas que pour le vrai besoin; bornez-vous à parler de temps en temps à M. de La Tour pour M. Desprez, et à M. de Précelles. Ma seconde demande est qu'il paroisse bien clairement à M. de Précelles et à M. de La Tour, que je cherche, pour le seul intérêt de la vérité, de m'assurer d'une conformité de principes dans les Mandemens; mais que d'ailleurs je ne recherche ni négociation, ni liaison personnelle, ni aucune des choses qui tendent à quelque renouement. Mandez-nous, dès que vous le pourrez et comme vous le pourrez, en termes mystérieux sans apparence de mystère, ce que M. de Précelles aura dit sur moi, et ce qu'on lui aura répondu <sup>(4)</sup>. Le capital est qu'on entre bien dans le vrai principe. La raison du canon est bonne; mais il faut remonter jusqu'au principe, faute de quoi le canon ne prouveroit pas plus que le reste <sup>(5)</sup>. Ce qui m'embarrasse, c'est que je sors d'une nombreuse ordination, dont les examens m'ont tenu long-temps, et que je tombe dans un concours très-pénible, où j'aurai plus de trente-six cures à donner, et plus de six-

(4) Ceci a rapport à l'évêque de Chartres. Voyez la lettre précédente, pag. 502.

(5) Voyez la même lettre, pag. 505 et suiv.

vingts concourans. Cela me reculera encore de dix ou douze jours au moins.

N'oubliez pas de faire savoir au bon duc (*de Beauvilliers*) et au P. de La Chaise, ce qu'on doit chercher dans les papiers saisis à Bruxelles. Ce coup, joint à la déclaration imprimée du Pape sur l'archevêque de Sébaste <sup>(6)</sup>, va consterner tout le parti dans les Pays-Bas. Ils disent que le Pape s'expose à causer un schisme.

Mille complimens du fond du cœur à M<sup>lle</sup> de Langeron, dont la santé et la consolation me sont très-chères. La pauvre Princesse, dont vous savez que la conduite n'est pas toujours bien régulière, a trouvé un matin dont elle aura bientôt postérité. Il faut attendre après sa couche pour l'envoyer à son futur maître, que je salue et que je voudrois bien embrasser.

L'abbé de Saint-Sépulcre est mort avec un courage simple, et une paix dont je suis plus édifié que je ne le puis dire. Je vous conjure de remuer M. l'abbé de Maulevrier, le P. Magnan, et l'arrière ban de la Société, pour procurer sa place à son prieur, qui a un vrai mérite, et de qui j'espère de grands biens pour cette maison <sup>(7)</sup>. Mille assurances d'amitié et de sincère attachement à M. l'abbé de Maulevrier.

Bonsoir, mon très-cher fils; je crains bien que nous ne nous verrons pas si tôt; mais la volonté de Dieu soit faite. Les bras du véritable amour sont

(6) Pierre Codde, vicaire apostolique en Hollande, suspendu de ses fonctions par le Pape le 7 mai 1702. Il fut enfin déposé par un décret du 3 avril 1704. Voyez les *Mém. sur l'Hist. eccles.* du P. d'Avrigny, 7 mai 1702, et ci-après la lettre du 12 juin 1705.

(7) Voyez la note (8) de la lettre précédente, pag. 510.

bien longs pour s'embrasser de loin : cet amour immense rapproche et réunit tout. Vous verrez ma lettre à la bonne duchesse (*de Mortemart*) selon les apparences ; montrez-lui celle-ci. Qu'elle suive en toute liberté son cœur pour le voyage de Cambrai.

J'ai reçu et lu le *Commonitorium* de M. de Précelles envoyé à Rome. Je ne saurois entrer dans ses opinions, et il me semble que je les réfuterois sans peine.

Renvoyez-moi, par la première occasion, ma dissertation, dont j'ai besoin pour mon travail.

.....

# TABLE

## DU TOME SECOND.

---

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR.

Page v

### CORRESPONDANCE DE FÉNELON

#### AVEC SA FAMILLE.

1. *Au marquis Antoine de Fénelon, son oncle.* Il lui parle des dispositions de son frère aîné, de quelques affaires de famille, et de sa confiance en M. Tronson. 3
2. *Au même.* Sur la mort du marquis de Saint-Abre, oncle maternel de Fénelon, et sur quelques démarches qu'on vouloit faire en sa faveur. 6
3. *A la marquise de Laval.* Il lui fait le récit de sa pompeuse entrée à Carenac. 9
4. *A la même.* Sur un plaidoyer burlesque qu'il a entendu à Sarlat. 11
5. *A la même.* Il s'abandonne entièrement à elle pour le soin de quelques affaires temporelles. 13
6. *A la même.* Il expose à la marquise l'état de gêne où il se trouve. 14
7. *A la même.* Il l'engage à expédier promptement quelques affaires de famille. 16
8. *A la même.* Il l'engage à accepter une place de dame d'honneur chez la princesse de Condé. 17
9. *A la même.* Il la presse de nouveau d'accepter la place de dame d'honneur. 20
10. *A la même.* Sur les raisons qui empêchent la marquise d'accepter la place qu'on lui offre, et sur les embarras domestiques de Fénelon. 23
11. *A la même.* Il la prie de ne compter aucunement sur lui pour solliciter une charge en faveur de son fils. 25
12. *A la même.* Témoignages d'amitié. 26
13. *A la même.* Il désire avoir un compte exact de ce qu'il doit à la marquise. 27
14. *Au chevalier (depuis comte) de Fénelon, son frère.* Il lui témoigne l'intérêt qu'il prend à tout ce qui peut le toucher. 28
15. *A la marquise de Laval.* Il approuve les dispositions du chevalier de Fénelon, son frère, à l'égard de la marquise. 29
16. *A la même.* Il désire qu'elle termine promptement ses affaires, et qu'elle fasse élever son fils avec un de ses neveux 30

17. <i>A la même.</i> Il désire qu'on règle au plus tôt les affaires de son père de Carenac.	Page 32
18. <i>A la même.</i> Il fait à la marquise les offres les plus généreuses, au milieu des embarras extrêmes où il se trouve.	33
19. <i>A la même.</i> Sur une fâcheuse affaire arrivée à son frère de Salagnac.	35
20. <i>A la même.</i> Sur la même affaire.	36
21. <i>A la même.</i> Sur la même affaire.	37
22. <i>A la même.</i> Il desire avoir un entretien avec elle, et la prie de prendre quelques informations.	38
23. <i>A la même.</i> Il assure n'avoir introduit madame Guyon en aucun lieu.	39
24. <i>A la même.</i> Sur la même affaire de son frère de Salagnac.	40
25. <i>Au chevalier (depuis comte) de Fénelon, son frère.</i> Il lui suggère les motifs qu'il peut alléguer en sollicitant une faveur.	42
26. <i>A la marquise de Laval.</i> Sur la même affaire de M. de Salagnac, frère de Fenelon. Sa générosité envers la marquise.	43
27. <i>A la même.</i> Il promet d'observer toutes les précautions prescrites par la prudence dans l'affaire du quiétisme.	44
28. <i>A la même.</i> Sur l'affaire de son frère de Salagnac.	46
29. <i>A la même.</i> Ses dispositions présentes par rapport à l'affaire du quiétisme.	<i>Ibid.</i>
30. <i>Au chevalier (depuis comte) de Fénelon, son frère.</i> Il le charge de faire ses remerciemens à M. de Luxembourg, et l'exhorte à une piété solide.	47
31. <i>A la marquise de Laval.</i> Il la prie de dissuader M. de Salagnac d'une fausse démarche.	48
32. <i>A la même.</i> Quelques affaires l'amenant à Paris, il la prie de lui donner à dîner.	49
33. <i>A la même.</i> Sur quelques préventions qu'elle avoit conçues contre lui.	51
34. <i>A la même.</i> Il la remercie pour les offres obligeantes qu'elle lui faisoit.	<i>Ibid.</i>
35. <i>A la même.</i> Il lui apprend sa nomination à l'archevêché de Cambrai.	53
36. <i>A la même.</i> Il lui fait part de ses projets pour le choix de ses domestiques.	<i>Ibid.</i>
37. <i>Au chevalier (depuis comte) de Fénelon, son frère.</i> Il lui apprend les bruits qui se répandent de son mariage avec la marquise de Laval.	54
38. <i>A la marquise de Laval.</i> Sur quelques arrangemens domestiques.	55
39. <i>A la même.</i> Il ne croit pas pouvoir rien demander présentement au Roi pour son frère.	56
Mémoire au maréchal de Noailles, en faveur du chevalier de Fénelon, exempt des gardes du Roi.	57
40. <i>Au comte de Fénelon, son frère.</i> Avis sur la manière de se conduire à l'armée.	59

41. <i>A la comtesse de Fénelon, auparavant marquise de Laval.</i> Sur quelques malheurs domestiques.	Page 60
42. <i>Au comte de Fénelon, son frère.</i> Il le console de quelques disgrâces.	61
43. <i>A la comtesse de Fénelon.</i> Sur quelques arrangemens domestiques.	<i>Ib.</i>
44. <i>Au comte de Fénelon, son frère.</i> Il lui annonce les bonnes dispositions du maréchal de Noailles à son égard.	63
45. <i>Du marquis de Salagnac à Fénelon, son frère.</i> Sur un voyage que projetoit un homme d'affaires, au sujet des titres et papiers de leur maison.	64
46. <i>De Fénelon au marquis de Salagnac, son frère aîné.</i> Réponse à la précédente sur les titres et l'achat de la terre de Salagnac.	65
Mémoire sur l'achat de la terre de Salagnac.	68
47. <i>A la comtesse de Fénelon.</i> Il l'engage à venir le visiter à Cambrai	70
48. <i>A la même.</i> Avis sur le caractère de son fils, et sur la conduite qu'elle doit tenir à son égard.	71
49. <i>A la même.</i> Avis sur la conduite que son fils doit tenir dans le monde.	75
50. <i>A l'abbé de Beaumont, son neveu.</i> Sur un précepteur que désiroit pour son fils la duchesse d'Arenberg.	76
51. <i>Au même.</i> Il l'engage à ne pas différer son retour à Cambrai, et le charge de diverses commissions.	78
52. <i>Au même.</i> Sur un ecclésiastique qu'on lui proposoit pour remplir une place importante dans le diocèse de Cambrai.	79
53. <i>Au même.</i> Sur l'ecclésiastique qu'on lui proposoit pour remplir une place importante.	81
54. <i>Au même.</i> Sur la visite que ce prélat venoit de faire à Tournai, et sur quelques affaires de famille.	83
55. <i>Au même.</i> Sur une affaire domestique.	85
56. <i>Au même.</i> Sur la même affaire.	86
57. <i>Au même.</i> Témoignages d'amitié, et avis pour l'ordre de sa maison.	87
58. <i>Au même.</i> Il le charge de diverses commissions.	88
59. <i>Au même.</i> Affaires et nouvelles diverses.	90
60. <i>Au même.</i> Divers avis et nouvelles de famille.	92
61. <i>Au même.</i> Quelques nouvelles et affaires de famille.	93
62. <i>Au même.</i> Sur quelques affaires de famille, et sur ses visites pastorales.	95
63. <i>Au même.</i> Sur le bref du Pape aux catholiques de Hollande; sur les difficultés relatives au bref du 12 février, contre le <i>Cas de conscience</i> . Détails sur la visite du diocèse de Cambrai.	96
64. <i>Au même.</i> Même sujet que la précédente.	97
65. <i>Au même.</i> Témoignages d'amitié.	99
66. <i>Au même.</i> Sur les embarras que lui causent plusieurs canonicats de son diocèse de Cambrai, à la nomination du Pape.	100

67. <i>Au marquis de Laval.</i> Il l'exhorte à dépendre de sa mère, autant par grâce que par nature.	Page 102
68. <i>A la comtesse de Fénelon.</i> Avis pour la conduite de son fils.	103
69. <i>A la même.</i> Il s'excuse des avis qu'il lui a donnés au sujet de son fils.	105
70. <i>Au marquis de Fénelon, son petit-neveu.</i> Il l'exhorte à prendre conseil de gens sages, sur le lieu où il doit servir dans les armées.	106
71. <i>Au même.</i> Sur la maladie de madame de Chevry, et sur la conduite que le marquis doit tenir à l'armée.	108
72. <i>Au même.</i> Il l'engage à se concilier l'estime et l'amitié des officiers.	109
73. <i>Au même.</i> Il le félicite de sa conduite envers les officiers, et l'engage à continuer.	110
74. <i>Au même.</i> Il lui recommande un neveu de l'évêque de La Rochelle.	111
75. <i>Au même.</i> Il lui donne des avis sur la conduite qu'il doit tenir dans le monde, et quelques nouvelles politiques.	112
76. <i>Au même.</i> Il le félicite de sa conduite à l'armée, et le charge de remercier le maréchal de Berwick.	114
77. <i>Au même.</i> Sur quelques événemens de la campagne de cette année.	115
78. <i>Au même.</i> Il lui trace la conduite qu'il doit tenir envers le chevalier de Luxembourg, et lui recommande son petit frère.	116
79. <i>Au même.</i> Il le charge de faire quelques observations à M. de Puysegur.	117
80. <i>Au même.</i> Il lui donne des nouvelles de ses parens, et le charge de diverses commissions.	118
81. <i>Au même.</i> Il l'exhorte à cultiver plus soigneusement les personnes qui peuvent l'aider à soutenir son état et sa famille.	120
82. <i>Au même.</i> Il lui donne des nouvelles de plusieurs parens ou amis, et quelques nouvelles politiques.	122
83. <i>Au même.</i> Sur une grâce que lui fait espérer M. Voysin, ministre de la guerre. Nouvelles politiques.	124
84. <i>Au même.</i> Nouvelles de famille.	125
85. <i>A l'abbé de Beaumont.</i> Sur les mauvais procédés de M. de Chevry envers sa famille : sages conseils sur la conduite à tenir en cette occasion.	126
86. <i>Au marquis de Fénelon.</i> Sur la maladie de l'abbé de Langeron, et quelques nouvelles de famille.	128
87. <i>A l'abbé de Beaumont.</i> Sur la maladie de l'abbé de Langeron.	129
88. <i>Au même.</i> Il lui annonce que l'abbé de Langeron est à l'extrémité, et le prie de visiter ses bureaux pour en retirer les papiers secrets.	131
89. <i>Au même.</i> Sur la maladie de l'abbé de Langeron, et sur quelques affaires de famille.	132
90. <i>Au même.</i> Sur la maladie de l'abbé de Langeron et de madame de Chevry.	134
91. <i>Au marquis de Fénelon.</i> Il lui annonce la mort de l'abbé de Langeron, et quelques autres nouvelles.	135

92. <i>A l'abbé de Salignac, son petit-neveu.</i> Il l'engage à faire de continuel progrès dans l'étude et la piété.	Page 136
93. <i>Au même.</i> Il le prie de demander une bourse au collège des Jésuites pour un filleul de M. de Chevry.	137
94. <i>Au même.</i> Il l'engage à venir à Cambrai pendant les vacances, et lui donne des conseils sur ses études de philosophie.	138
95. <i>Au marquis de Fénelon.</i> Il lui donne des conseils sur sa conduite.	140
96. <i>Au même.</i> Ne point manquer les actions importantes, ni s'exposer mal à propos à l'armée.	141
97. <i>Au même.</i> Sur la conduite qu'il doit tenir à l'armée, et sur un Mémoire pour le maréchal de Villars.	143
98. <i>Au même.</i> Sur la conduite qu'il doit tenir à l'armée.	145
99. <i>Au même.</i> Ses inquiétudes sur la blessure du chevalier des Touches.	146
100. <i>Au même.</i> Sur sa conduite à l'armée.	148
101. <i>Au même.</i> Même sujet que la précédente.	149
102. <i>Au même.</i> Commissions pour diverses personnes.	150
103. <i>Au même.</i> Il le presse de venir à Cambrai.	151
104. <i>Au même.</i> Avis sur sa conduite.	152
105. <i>Au même.</i> Il lui promet d'aller voir le maréchal de Villars.	153
106. <i>Au même.</i> Nouvelles de famille.	154
107. <i>Au même.</i> Il lui demande des nouvelles des eaux de Bourbon, où il s'étoit rendu, et l'exhorte à une gaité modeste.	155
108. <i>Au même.</i> Il lui recommande les plus grandes précautions pour la guérison de sa jambe.	156
109. <i>Au même.</i> Nouvelles de famille; avis sur la conduite que le marquis doit tenir à l'armée.	157
110. <i>Au même.</i> Nouvelles diverses.	158
111. <i>Au même.</i> Avis pour le règlement de son intérieur.	159
112. <i>Au même.</i> Sur le règlement de son intérieur, et sur sa conduite à l'égard des autres.	160
113. <i>Au même.</i> Il lui adresse un Mémoire pour le ministre de la guerre, et lui trace la conduite qu'il doit tenir dans le monde.	161
114. <i>Au même.</i> Il le charge de diverses commissions.	164
115. <i>Au même.</i> Avis sur la conduite qu'il doit tenir dans le monde.	166
116. <i>Au même.</i> Sur la conduite qu'il doit tenir envers plusieurs personnes.	168
117. <i>Au même.</i> Sur la maladie de madame de Chevry, et sur la patience nécessaire en cet état.	171
118. <i>Au même.</i> Il l'exhorte à employer les remèdes les plus efficaces pour la guérison de sa jambe.	172
119. <i>Au même.</i> Il compatit à ses peines.	175
120. <i>Au même.</i> Nouvelles de famille, et témoignages d'amitié.	176
121. <i>Au même.</i> Témoignages d'amitié.	178
122. <i>Au même.</i> Il lui parle d'une affaire relative à l'abbé de Laval: il désire un grand-vicaire capable de le soulager.	179



123. <i>Au même.</i> Sur un achat de terres projeté par le marquis. Page	180
124. <i>Au même.</i> Sur une opération que le marquis étoit sur le point de subir pour la guérison de sa jambe.	182
125. <i>Au même.</i> Ses inquiétudes sur la santé du marquis et de madame de Chevry.	183
126. <i>Au même.</i> Même sujet que la précédente.	184
127. <i>Au même.</i> Sur le même sujet.	185
128. <i>Au même.</i> Sur le même sujet.	186
129. <i>Au même.</i> Sur le même sujet.	187
130. <i>Au même.</i> Sur le même sujet.	188
131. <i>Au même.</i> Sur le même sujet.	189
132. <i>Au même.</i> Il l'exhorte à la résignation et à la patience chrétienne.	190
133. <i>Au même.</i> Il compatit à ses douleurs, et l'exhorte à la résigna- tion.	<i>Ibid.</i>
134. <i>Au même.</i> Ses inquiétudes sur les suites de l'opération faite au mar- quis; il l'exhorte à un religieux abandon.	191
135. <i>Au même.</i> Il le prévient contre le poison des amitiés mondaines, et l'engage à s'ouvrir avec simplicité aux vrais amis.	194
136. <i>Au même.</i> Il l'exhorte à une patience soutenue de l'humilité.	195
137. <i>Au même.</i> Il l'exhorte au parfait abandon.	196
138. <i>Au même.</i> Sur le même sujet.	197
139. <i>Au même.</i> Témoignages d'amitié, et exhortation au renoncement.	198
140. <i>Au même.</i> Il désire que madame de Chevry soit plus docile aux mé- decins.	200
141. <i>Au même.</i> Consolation que lui causent les lettres de madame de Che- vry. Exhortation au renoncement.	201
142. <i>Au même.</i> Avantages de la résignation, et des amitiés chrétiennes.	202
143. <i>Au même.</i> Exhortation à l'abandon et à la patience chrétienne.	203
144. <i>Au même.</i> Nouvelles de famille, et témoignages d'amitié.	204
145. <i>Au même.</i> Il l'engage à se lier avec M. Dupuy. Nouvelles de fa- mille.	205
146. <i>Au même.</i> Il compatit aux souffrances du marquis, et de madame de Chevry.	206
147. <i>Au même.</i> Sur le même sujet.	207
148. <i>Au même.</i> Nouvelles politiques et diocésaines.	208
149. <i>Au même.</i> Nouvelles de famille.	209
150. <i>Au même.</i> Sur le même sujet.	210
151. <i>Au même.</i> Il souhaite que madame de Chevry soit plus soumise au médecin.	211
152. <i>Au même.</i> Exhortation à la patience chrétienne; nouvelles de fa- mille.	212
153. <i>Au même.</i> Sur le même sujet.	214
154. <i>Au même.</i> Il l'exhorte à la patience dans ses douleurs.	215
155. <i>Au même.</i> Même sujet que la précédente. Nouvelles de famille.	216

156. <i>Au même.</i> Il compatit aux maux de ses amis, et se console par la pensée de la Providence qui lui envoie cette épreuve.	Page 219
157. <i>Au même.</i> Nouvelles de famille, et recommandations amicales.	220
158. <i>Au même.</i> Il souhaite, pour madame de Chevry, une grande soumission au médecin, et un parfait abandon à la volonté de Dieu.	222
159. <i>Au même.</i> Ses inquiétudes sur l'état de madame de Chevry.	223
160. <i>Au même.</i> Recommandations amicales.	224
161. <i>Au même.</i> Témoignages d'amitié; exhortation à l'abandon.	225
162. <i>Au même.</i> Joie qu'il ressent de sa prochaine guérison, et désir de le voir bientôt à Cambrai.	226
163. <i>Au même.</i> Sur le même sujet.	227
164. <i>Au même.</i> Il se réjouit dans l'espérance de le voir bientôt à Cambrai, et lui donne quelques avis sur la conduite à tenir envers certaines personnes.	228
165. <i>Au même.</i> Il craint pour madame de Chevry le voyage de Chaulnes, et veut qu'elle s'en rapporte là-dessus au médecin.	230
166. <i>Au même.</i> Il lui donne ses idées sur la manière d'accepter la bulle qu'on attendoit de Rome contre le livre du P. Quesnel. Il l'exhorte au parfait abandon.	231
167. <i>Au même.</i> Avis au marquis sur son prochain voyage.	234
168. <i>A l'abbé de Salignac.</i> Avis sur la manière de se comporter au collège.	235
169. <i>Au marquis de Fénelon.</i> Il le presse d'aller aux eaux, et l'engage à consulter Fagon sur les eaux de Barège.	236
170. <i>Au même.</i> Il s'excuse d'un voyage qu'on l'engageoit à faire.	237
171. <i>Au même.</i> Comment il faut se comporter par rapport aux fautes de fragilité. Annonce d'un Mandement pour l'acceptation de la bulle <i>Unigenitus</i> .	239
172. <i>Au même.</i> Sur quelques affaires de famille.	240
173. <i>Au même.</i> Nouvelles et affaires de famille.	241
174. <i>A l'abbé de Beaumont.</i> Sur quelques arrangemens de famille.	242
175. <i>Au marquis de Fénelon.</i> Il presse son départ pour les eaux. Inquiétudes sur la santé du duc de Beauvilliers.	243
176. <i>Au même.</i> Sur une lettre des huit évêques au Pape, imprimée dans la gazette d'Amsterdam, et sur quelques autres affaires du temps.	244
177. <i>A l'abbé de Salignac.</i> Sur la manière de se conduire au collège.	245
178. <i>Au marquis de Fénelon.</i> Témoignages d'amitié, et affaires de famille.	246
179. <i>A l'abbé de Beaumont.</i> Il lui témoigne son amitié, et le plaisir que lui cause le retour du printemps.	247
180. <i>Au marquis de Fénelon.</i> Témoignages d'amitié.	249
181. <i>Au même.</i> Recommandations sur sa santé.	<i>Ibid</i>
182. <i>A l'abbé de Beaumont.</i> Il l'engage à abrégier son voyage, et lui témoigne un grand empressement de le revoir.	250
183. <i>Au même.</i> Il désire avoir de ses nouvelles, et le revou bientôt.	252

184. <i>Au même.</i> Il prend part à la joie que sa famille éprouve en le voyant, et désire qu'il revienne bientôt.	Page 252
185. <i>Au marquis de Fénelon.</i> Avis pour sa guérison, et pour le règlement de son intérieur.	253
186. <i>Au même.</i> Sur le même sujet.	254
187. <i>Au même.</i> Sur le même sujet.	255
188. <i>Au même.</i> Sur le même sujet.	256
189. <i>A Pabbé de Beaumont.</i> Il lui demande sa procuration pour la produire au chapitre de Cambrai.	257
190. <i>Au même.</i> Sur l'impatience qu'il a de le revoir.	258
191. <i>Au marquis de Fénelon.</i> Voir patiemment et humblement ses défauts.	259
192. <i>Au même.</i> Il donne au marquis des nouvelles du petit page, son frère, et l'exhorte à voir ses foiblesses sans découragement.	260
193. <i>A l'abbé de Beaumont.</i> Il le presse de donner de ses nouvelles.	262
194. <i>Au marquis de Fénelon.</i> Témoignages d'amitié.	<i>Ibid.</i>
195. <i>Au même.</i> Il se réjouit d'un voyage du marquis à Fénelon, et désire avoir des nouvelles de sa nourrice.	263
196. <i>Au même.</i> Voir ses foiblesses sans découragement et sans négligence.	264
197. <i>Au même.</i> Sur la mort récente de la reine Anne d'Angleterre, et sur un secret important confié au marquis.	265
198. <i>Au même.</i> Avantages de la résignation chrétienne; fruit qu'on doit retirer des maladies.	266
199. <i>Au même.</i> Sur une lettre écrite au père du marquis.	267
200. <i>A Pabbé de Beaumont.</i> Il désire avoir un coadjuteur, et prie l'abbé de prendre à Paris diverses informations.	268
201. <i>Au même.</i> Il le charge de diverses commissions.	269
202. <i>Au même.</i> Ses inquiétudes sur madame de Chevry. Demande d'un coadjuteur. Sur le projet d'un concile national.	270
203. <i>Au marquis de Fénelon.</i> Ses inquiétudes sur la santé de madame de Chevry, sa nièce.	274
204. <i>A Pabbé de Beaumont.</i> Sur la maladie de madame de Chevry, et sur le désir de le revoir bientôt à Cambrai.	275
205. <i>De l'abbé de Fénelon, frère du marquis, à Pabbé de Beaumont.</i> Sur le plaisir qu'il aura de le revoir.	276
206. <i>De Fénelon au même.</i> Son impatience de le revoir.	277
207. <i>Au marquis de Fénelon.</i> Il lui conseille d'acheter un régiment, et le détourne d'aller à Majorque.	278
208. <i>Au même.</i> Il lui envoie une lettre de recommandation, et désire qu'il consulte plusieurs médecins à Paris, sur la maladie de madame de Chevry.	279
209. <i>Au même.</i> Sur diverses affaires, et son désir de le revoir bientôt.	280
210. <i>A madame de Chevry, sa nièce.</i> Il l'exhorte à se livrer entièrement aux médecins, et encore plus à Dieu.	282

211. *A l'abbé de Beaumont.* Sur un écrit pour être envoyé à Rome. Son impatience de le revoir. Page 283
212. *Au marquis de Fenelon.* Il le presse de quitter Paris, et le charge de quelques commissions. 284

## LETTRES DIVERSES.

1. *De M. Tronson à M. de Fenelon, évêque de Sarlat.* Sur le dessein qu'avoit un neveu du prélat, de se consacrer aux missions du Canada. 287
2. *De Fenelon à M. \*\*\*.* Sur le projet qu'il avoit de se consacrer aux missions du Levant. 290
3. *De M. Tronson à Fenelon.* Sur un jeune homme que Fenelon et l'évêque de Sarlat, son oncle, présentoient au séminaire de Saint-Sulpice. 292
4. *De Fenelon à l'abbé de Langeron.* Sur le mariage récent d'un frère de cet abbé, et sur la réserve dont il faut user dans l'étude des matières de la grâce. 293
5. *Du même au duc (depuis maréchal) de Noailles.* Sur la conduite à tenir envers les soldats étrangers et hérétiques. 295
6. *Du même à Bossuet.* Sur la difficulté de ramener les Protestans, et sur le desir qu'il a de revenir bientôt à Paris. 296
7. *De l'abbé de Langeron à Bossuet.* Sur le Commentaire de l'Apocalypse par Bossuet, et en particulier sur Paul de Samosate, que le prélat croyoit voir dans l'étoile qui tombe du ciel. 300
- Réflexions de l'abbé de Fenelon sur le chap. ix de l'Apocalypse. 303
8. *De Bossuet à la marquise de Laval.* Sur la nomination de Fenelon à la place de précepteur du Duc de Bourgogne. 307
9. *De M. Tronson à Fenelon.* Même sujet que la précédente. Ibid.
10. *De Fenelon à l'abbé de Fouilhac, grand-vicaire de Cahors.* Il l'engage à conserver sa place de grand-vicaire. 311
11. *Du même à Santeul.* Sur la pièce de ce poète intitulée : *Damon et Egon.* 314
12. *Du même au même.* Sur l'*Amende honorable* de Santeul. Ibid.
13. *Du même à un jeune ecclésiastique.* Sur les qualités que doit avoir Pêloquence de la chaire 315
14. *Du même au duc de Noailles.* Il le remercie de sa bonne volonté pour le chevalier de Fenelon, et lui annonce la détermination où il est, de ne jamais demander aucune grâce au Roi, ni pour lui ni pour les siens. 316
15. *Du même à Bossuet.* Sur le *Memoire* de ce prélat contre le docteur Du Pin. 317
16. *Du même au même.* Sur les ménagemens dont il desiroit qu'on usât pour engager le docteur Du Pin à réparer ses erreurs. 318

17. *Du même au même.* Sur son *Mémoire* contre Du Pin, et sur le procès du prélat avec l'abbesse de Jouarre. Page 319
18. *Du même au même.* Sur son *Mémoire* contre les erreurs de Du Pin, et le désir qu'il avoit de le voir à Versailles. 321
19. *Du même au maréchal de Bellefonds.* Sur la perte récente que le maréchal avoit faite d'un de ses fils. 322
20. *De D'Aguesseau à Fénelon.* Desir qu'il a d'être utile à madame de Laval, cousine de Fénelon. 323
21. *De Fénelon au maréchal de Noailles.* Il le félicite sur la prise de Roses en Catalogne, et sur la valeur brillante qu'il a montrée dans cette expédition. 324
22. *Du même au même.* Complimens au maréchal sur la valeur qu'il montrait dans sa campagne en Catalogne. 326
23. *Du même à Bossuet.* Sur les changemens que ce prélat désiroit faire dans certains usages de l'abbaye de Jouarre. 327
- Avertissement sur la lettre suivante. 329
24. *De Fénelon à Louis XIV.* Remontrances à ce prince sur divers points de son administration. 333
25. *Du même au P. Lami, Benedictin.* Il remercie ce religieux de lui avoir envoyé son dernier ouvrage sur la Vérité de la religion. 345
26. *Du Duc de Bourgogne au pape Innocent XII.* Il demande à Sa Sainteté, en faveur de l'archevêque de Cambrai, une diminution des droits ordinaires perçus à l'occasion des bulles. 346
27. *De l'abbé J. J. Boileau à Fénelon.* Il le félicite de sa nomination à l'archevêché de Cambrai. 347
28. *De Fénelon à Santeul.* Il le remercie du recueil de ses vers que ce poète lui avoit envoyé. 349
29. *De M. de Pontchartrain, contrôleur-général des finances, à Fénelon.* Sur les offres généreuses que faisoit l'archevêque de Cambrai, pour subvenir aux besoins de l'Etat. 350
30. *De Fénelon à l'abbé Fleuri.* Projet d'études pour le Duc de Bourgogne jusque vers la fin de l'année 1695. 352
31. *Du même au même.* Plan d'études pour l'année 1696. 354
32. Mémoire sur l'éducation des Ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry, rédigé en 1696 par le marquis de Louville. 358
33. *De Fénelon au P. Lami.* Il souhaite relire l'ouvrage de ce père contre Spinosa, et offre de l'approuver. 373
34. *Du Duc du Maine à Fénelon.* Il demande au prélat de continuer à le fortifier par ses exhortations. 374
35. *De Fénelon à M. de Noailles, archevêque de Paris.* Il approuve l'Ordonnance de ce prélat contre l'*Exposition de la foi*, et ne croit pas devoir publier une censure de cet ouvrage dans le diocèse de Cambrai. 375
36. *Du même à Santeul.* Sur une nouvelle pièce de ce poète. 377
37. *Du même au P. Lami.* Il lui renvoie un manuscrit que ce religieux lui avoit confié pour l'examiner. 378

38. *Du même à M. Leschassier, directeur du séminaire de Saint-Sulpice.* Ses inquiétudes à l'occasion d'une maladie de M. Tronson, et son estime pour MM. de Saint-Sulpice. Page 379
39. *Du même à M. \*\*\*.* Sur la conclusion de la paix, et les moyens de la rendre utile aux frontières. 380
40. *De M. Tronson à Fénelon.* Sur les progrès du jansénisme dans les Pays-Bas, et sur un ecclésiastique que Fénelon désiroit avoir pour la direction de son séminaire. 381
41. *De Fénelon à M. Tronson.* Il lui redemande quelques papiers, et lui parle de nouvelles importantes qu'il a apprises à Bruxelles. 384
42. *De M. Tronson à Fénelon.* Il le remercie de la continuation de son amitié, et lui témoigne sa crainte de le voir engagé dans de nouveaux embarras. 385
43. *De M. Le Tellier, archevêque de Reims, au même.* Il lui envoie un recueil de pièces qui regardent les deux archevêchés. 387
44. *De Fénelon à M. Le Tellier, archevêque de Reims.* Il remercie ce prélat du recueil de pièces qu'il lui a envoyé. 388
45. *Du cardinal Gabrielli à Fénelon.* Il lui témoigne la plus haute estime, et lui offre ses services. Ibid.
46. *Du même à l'abbé de Chanterac.* Il raconte à cet abbé les circonstances de sa promotion au cardinalat. 390
47. *De Fénelon au P. Lami.* Il lui rend raison du silence qu'il a gardé à son égard depuis long-temps. 393
48. *Du cardinal Gabrielli à l'abbé de Chanterac.* Il lui témoigne son estime et sa vénération pour l'archevêque de Cambrai. 394
49. *De Fénelon au P. \*\*\*.* Témoignages d'amitié. Sa soumission au décret qui condamne son livre. 396
50. *Du cardinal Gabrielli à l'abbé de Chanterac.* Sur un ouvrage du P. Massoulié, et un écrit contre le cardinal Sfondrate. Diverses nouvelles du temps. 397
51. *De MM. de Brisacier et Tiberge à Fénelon.* Ils lui témoignent le désir d'avoir son avis sur la lettre qu'ils viennent d'écrire au Pape concernant l'affaire des cérémonies chinoises. 400
52. *De Fénelon au P. Lami.* Sur l'ouvrage de ce religieux, intitulé : *De la Connoissance de soi-même*, dont il venoit de paroître une nouvelle édition. 401
53. *Du P. Lami à Fénelon.* Il lui demande sa protection pour un jeune ecclésiastique, et lui parle de trois lettres publiées par le P. Malebranche, contre le traité de *la Connoissance de soi-même*. 402
54. *De Fénelon au P. Lami.* Il s'étonne que le P. Malebranche continue d'écrire contre le P. Lami, à qui ses supérieurs venoient d'imposer silence. Il l'exhorte à obéir, et à prier pour le nouveau Pape. 405
55. *Du cardinal Gabrielli à l'abbé de Chanterac.* Il s'étonne qu'on ait obligé Fénelon à renouveler en 1700 le témoignage public de sa soumission au décret du saint siège contre le livre des *Maximes*. Il fait l'éloge

- l'éloge du nouveau Pape, et raconte plusieurs circonstances touchantes de son élection. Page 407
56. *De Fénelon au P. Lami.* Sur un nouvel ouvrage de ce religieux, et sur un extrait des *Homélies* du P. Le Nain. Le prélat fait l'éloge du silence du P. Lami à l'égard du P. Malebranche. 415
57. *Du P. Lami à Fénelon.* Ce père souhaite que le prélat serve l'Eglise par ses ouvrages. Il lui parle d'une célèbre béate, produite par le parti janséniste comme une fille à miracles. 417
58. *De Fénelon au pape Clément XI.* Il le félicite sur son élection. 422
59. *Du cardinal Gabrielli à Fénelon.* Il lui raconte plusieurs traits remarquables de sa piété et de l'humilité du nouveau Pape. 424
60. *Du cardinal Paulucci à Fénelon.* Il lui fait part des sentimens d'estime et de bienveillance du Pape à son égard. 427
61. *De Fénelon à l'abbé de Langeron.* Il le remercie de quelques remontrances, et lui parle, entre autres affaires, d'un procès relatif à la terre de Salagnac. 428
62. *Du même au même.* Sur quelques affaires de famille, et sur une préface mise à la tête du *Télémaque*. 432
63. *Du même au marquis de Louville.* Sur la conduite que le marquis doit tenir en Espagne, principalement à l'égard de Philippe V. Instructions pour le jeune prince. 433
64. *Du même à l'abbé de Langeron.* Il lui rend compte de sa conduite envers l'évêque de Chartres, et le charge de diverses commissions. 443
65. *Du cardinal Gabrielli à Fénelon.* Sur les sentimens d'estime du Pape pour l'archevêque de Cambrai, et sur un agent du parti janséniste à Rome. 446
66. *De Fénelon au cardinal Gabrielli.* Sur le bruit qui se répandoit de la révocation du légat désigné pour aller examiner sur les lieux la nature des cérémonies chinoises, et les inconvéniens de cette révocation. Opinions hardies des docteurs de Louvain sur le jansénisme, et nécessité de réprimer leur témérité. 448
67. *Du même à la maréchale de Noailles.* Il l'assure de la continuation de son estime et de son attachement. 451
68. *Du cardinal Gabrielli à Fénelon.* Il rapporte les témoignages d'estime donnés par le Pape à l'archevêque de Cambrai et à son zèle pour la saine doctrine. 452
69. *De l'abbé de Chanterac au cardinal Gabrielli.* Sur une entrevue récente de Fénelon avec le Duc de Bourgogne. Conduite des adversaires de l'archevêque de Cambrai dans l'assemblée de 1700; procédés du cardinal de Noailles et de l'évêque de Chartres; détails sur le *Télémaque*. 454
70. *Du cardinal Sacripante à Fénelon.* Il donne au prélat des témoignages de son estime, et lui offre ses bons offices pour les bénéfices du diocèse de Cambrai dont la collation appartenoit au Pape. 460
71. *Du prince de Bournonville à Fénelon.* Sur la conduite ferme et prudente du Duc de Bourgogne pendant la campagne de cette année. 463

72. *Du P. de La Chaise à Fénelon.* Il demande au prélat son avis sur la question des cérémonies chinoises. Page 464
73. *De Fénelon au P. de La Chaise.* Il approuve la sage lenteur du Pape dans l'affaire des cérémonies chinoises. 465
74. *De Fénelon au cardinal Gabrielli.* Sur les intrigues des Jansénistes dans l'affaire des cérémonies chinoises, et sur un édit récent des Etats-généraux de Hollande. 472
75. *Du même à MM. de Brisacier et Tiberge.* Il approuve la sage lenteur du Pape dans l'affaire des cérémonies chinoises. 474
76. *Du même au cardinal Gabrielli.* Il lui envoie une copie de la lettre précédente. 476
77. *Du cardinal Gabrielli à Fénelon.* Il apprend au prélat qu'il a offert au Pape son nouvel opuscule sur le jansénisme; mais il ne croit pas pouvoir le faire imprimer en Italie. 477
78. *Du même à l'abbé de Chanterac.* Témoignages d'estime et d'admiration pour l'archevêque de Cambrai; éloge du *Télémaque*. 478
79. *De Fénelon à l'abbé de Langeron.* Détails relatifs à un petit écrit de Fénelon sur la prière. Différentes clefs pour l'intelligence de la doctrine de saint Augustin sur les matières de la grâce. 480
80. *Du même au même.* Sur deux ecclésiastiques au sort desquels il s'intéressoit. 490
81. *Du maréchal de Tallard à Fénelon.* Sur la conduite du Duc de Bourgogne pendant la dernière campagne. 491
82. *Du cardinal Gabrielli à Fénelon.* Sur un édit des Etats-généraux de Hollande, et sur la lenteur du Pape dans l'affaire des cérémonies chinoises. 492
83. *De Fénelon à M. de Sacy, de l'Académie française.* Il remercie cet académicien de son *Traité de l'Amitié* qu'il lui avoit envoyé. 493
84. *Du P. Lami à Fénelon.* Consolation qu'il a ressentie en s'entretenant du prélat avec la duchesse de Mortemart. Projet d'un *Traité de l'amour de Dieu*. Sur une béate produite à Paris par les Jansénistes. Visite du Duc de Bourgogne à l'abbaye de Saint-Denis. 494
85. *De Fénelon à l'abbé \*\*\*.* Sur divers ouvrages qui faisoient alors du bruit. 498
86. *Du même à l'abbé de Langeron.* Sur un Mandement qu'il préparoit contre le *Cas de conscience*. Quelques principes sur l'infailibilité de l'Eglise touchant les faits dogmatiques; conditions sans lesquelles il ne croit pas pouvoir publier son Mandement. 500
87. *Du même au même.* Sur l'arrestation récente du P. Quesnel et de quelques autres Jansénistes par ordre du roi d'Espagne. Nécessité d'établir clairement dans les Mandemens la soumission intérieure due aux jugemens de l'Eglise: sur le sens des livres. Mesures à prendre contre le jansénisme. 511











F1 Fenelon, François de Salignac de  
1795 La Mothe  
L5 Correspondance de Fénelon  
1327  
t.2

PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

